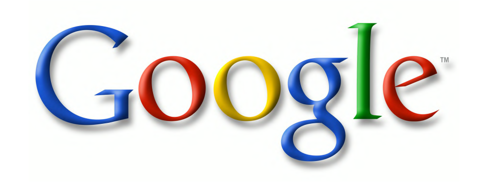
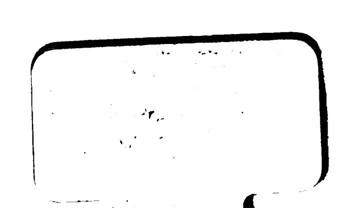





TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU MINA TIO MEA


TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA





# LA VÉRITÉ

SUR

# LES ARNAULD.

II.

*PROPRIÉTÉ DE*

B. Poussielgue-Rusand

**PARIS, IMPRIMERIE DE POUSSIELGUE,**
**rue du Croissant, 12.**

# LA VÉRITÉ

SUR

# LES ARNAULD

COMPLÉTÉE

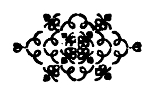
## A L'AIDE DE LEUR CORRESPONDANCE INÉDITE,


PAR PIERRE VARIN,

CONSERVATEUR ADJOINT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL,
EX-DOYEN DE FACULTÉ.


*Hoc autem dico, ut nemo vos decipiat in sublimitate sermonum.*
(Epist. B. PAULI ad Coloss., c. II, v. 4.)

TOME SECOND.




PARIS,
LIBRAIRIE DE POUSSIELGUE-RUSAND,
rue du Petit-Bourbon Saint-Sulpice, 3;
A LYON, CHEZ J. B. PÉLAGAUD ET C^IE.

1847

# LA VÉRITÉ

SUR

# LES ARNAULD.

## CHAPITRE IV.

### LES FILS D'ARNAULD D'ANDILLY.

### SECTION I^re^.

#### ANTOINE ARNAULD, ABBÉ DE CHAUME. [1]

#### ARTICLE I^er^.

*Relations d'Antoine avec son père.*

L'aîné des enfants d'Arnauld d'Andilly, celui auquel ce dernier avait donné le prénom de son père, le célèbre avocat, et de son frère, le grand docteur, Antoine Arnauld, fut des quatre fils du solitaire de Port-Royal le moins bien partagé dans les affections paternelles [2]. Le

[1] Cf. *Gallia christ.*, t. XII, col. 184.

[2] L'inégalité de répartition dans la tendresse paternelle était, chez les Arnauld, un fait assez fréquent. « Cet enfant, [mon frère], m'aimoit uni« quement, et ce m'étoit un grand support que son amitié, car ma mère ne « m'aimoit point. » *(Mém. de la M. Angélique,* t. II, p. 249.) — La mère Angélique écrit au docteur Arnauld : « Notre bonne mère m'a comme « laissé ce tendre amour qu'elle avoit pour [vous] son Benjamin. » *(Lett.,* t. I, p. 255.) « M^me^ Le Maistre aimait plus tendrement qu'aucun autre de « ses fils M. de Séricourt.... Mère si chrétienne, c'était pourtant son Ben« jamin ; et plus tard, quand il mourut [1650], on la verra mourir de sa « mort. » (M. Sainte-Beuve, *Port-Royal,* t. I, p. 410.)

jeune Antoine cependant annonçait d'heureuses dispositions ; et ses *Mémoires*, qui ont été publiés en 1756, prouvent quel parti l'on aurait pu tirer de son esprit. Confié, avec le second de ses frères, Simon de Briottes, à l'abbé de Barcos[1] [1622-1631], neveu et successeur de Saint-Cyran, son enfance se façonna même à l'austérité de son précepteur[2], mais ne put se ployer aux rudes exigences de son père[3]. L'élève se rebuta de ses études, et Robert de l'héritier de son nom. Celui-ci d'ailleurs, il faut bien l'avouer, annonçait un esprit fougueux et léger à la fois, et ses dispositions semblaient tendre à l'épicurien plus qu'au Janséniste[4]. Cela lui coûta son droit d'aînesse. Ce droit, Robert le transféra dans son cœur d'abord, et plus tard dans sa fortune, au puîné, le sage et judicieux Simon, qui fut le marquis de Pomponne, et dont Louis XIV fit le collègue de Louvois et de Colbert.

Au moment même où les tendances d'Antoine faisaient augurer qu'il ne serait pas assez régulier dans le monde pour y réussir, son père le destinait au sanctuaire[5]. La famille Arnauld avait introduit déjà, ou de-

1 *Mém. de Lancelot*, t. I, p. 364-368.

2 *Mém. de l'abbé Arnauld*, part. I, p. 4.

3 « C'est le plus ardent et le plus brusque des humains. » (Tallemant, t. II, p. 313.) — « La sage conduite [de Barcos] étoit bien nécessaire pour « tempérer un peu l'humeur ardente de mon père, qui pour vouloir nous « rendre trop sçavans, en nous tenant continuellement attachés à l'étude, « nous en auroit bien pu rebuter. » (*Mém. de l'abbé Arnauld*, part. I, p. 4.)

4 C'est ce que lui-même appelait avoir un heureux tempérament. (*Mém.*, part. II, p. 64.)

5 « Mon fils, lui disait sa mère, vous sçavez les pensées que votre père « a toujours eues sur vous, et qu'il ne désespéreroit pas de vous obtenir « quelque abbaye... » (*Mém. de l'abbé Arnauld*, part. I, p. 17.) Son père n'avait pas désespéré non plus, dans le principe, d'en faire un partisan du Jansénisme, si c'est lui dont Robert se faisait accompagner dans ses visites à Saint-Cyran, détenu au bois de Vincennes. (*Mém. de Lancelot*, t. I,

vait introduire bientôt, dans l'Église trop de membres destinés à la régénérer, pour que d'Andilly ne se crût pas autorisé à y aventurer un sujet douteux. Et puis, qui peut répondre des effets de la grâce? Les deux illustres sœurs de Robert, Angélique et Agnès, ces gloires de Port-Royal, n'étaient-elles pas entrées dans le cloître, qu'elles devaient réformer, l'une à sept ans, l'autre à cinq[1]? N'y étaient-elles point entrées à la faveur d'un faux[2], pour y recevoir en morale les traditions

p. 68.) Mais Lancelot doit se tromper. (Cf. *Mém. de d'Andilly sur Saint-Cyran*; *Vies édif. de P. R.*, par Le Clerc, t. I, p. 34.)

1 Voir les *Mém. de la M. Angél.*, t. I, p. 8-23, 263-285; t. II, p. 247-255, etc.

2 « Il y avoit trois abus dans mon établissement en qualité d'abbesse de « Port-Royal. Le premier l'ambition de M. Marion, mon grand-père, d'avoir « deux de ses filles abbesses. Le second de m'avoir fait faire des vœux à « neuf ans, et bénir à onze, contre toutes les loix de l'Église. Le troisième « d'avoir fait un mensonge au pape pour avoir des bulles; car on exposa « que j'avois dix-sept ans, ce qui étoit très faux.... » (*Mém. de la M. Angélique*, t. II, p. 262.) « Les bulles ayant été d'abord refusées à Rome « parceque la suppliante n'étoit que novice; on en redemanda d'autres « après sa profession, sous un autre nom, sçavoir sous le nom d'Angélique, « qu'on lui avoit fait prendre dans la confirmation, au lieu de celui de « Jacqueline qu'elle avoit dans la première supplique. » (Besoigne, *Hist. de P. R.*, t. I, p. 5.) « Quand j'eus plus de quinze ans, feu mon père me fit *un « tour d'adresse* qui me causa un extrême dépit... Il écrivit, comme je le « jugeai par une ligne que j'en lus, une ratification de mes vœux, me la « présenta, sans m'en avoir parlé, et me dit sur-le-champ : *Ma fille, signez « ce papier*. Cela étoit assez mal écrit, et je crois qu'il l'avoit fait à dessein, « afin que je n'eusse pas le tems ni le moyen de le lire. Je n'osai lui de- « mander ce que c'étoit tant je lui portois de révérence... Je signai cet acte « crévant de dépit en moi-même... » (*Mém. de la M. Angélique*, t. II, p. 259.) « Lorsque j'eus dix-sept ans, qui est l'âge qu'on avoit dit à Rome « que j'avois pour obtenir mes bulles, quoique je n'en eusse que neuf, « mon père y renvoya pour dire la vérité, en demandant pardon du men- « songe, et obtint de nouvelles bulles..... » (*Mém. de la M. Angélique*, t. I, p. 326.) « On voit que les Jésuites... auraient pu rétorquer avec lé- « gitimes représailles sur les ruses et accommodements de conscience dont « MM. Arnauld et Marion ne se firent pas faute dans toute cette affaire. » (M. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. I, p. 80.) — Un rapprochement qu'a

de Gabrielle d'Estrées [1], en religion les seuls enseignements de leur cordonnier [2]? Angélique n'avait-elle pas

oublié M. Sainte-Beuve est celui-ci : Antoine Arnauld, qui a subtilisé à Rome des bulles pour ses filles, à ses filles des signatures pour se mettre en règle avec Rome, est le célèbre avocat qui en 1594 avait plaidé pour faire chasser de France les Jésuites (voir plus haut, p. 38, n. 3), et qui en 1603, écrivit son *Franc et véritable discours au Roy,* pour les empêcher d'y rentrer, les accusant *d'avoir renardé et épié* en France le moment de s'y établir à la faveur des recommandations qu'ils obtenaient de Rome; de capter la jeunesse et de circonvenir les âmes faibles pour se faire signer des testaments. (*Mém. de la Ligue,* t. II, p. 146 et 157)... *Mutato nomine de te,* etc. Il est vrai que *le nom* est beaucoup dans ces sortes d'affaires ; car il en est de l'opinion comme de la chancellerie romaine : le nom changé, ses jugements peuvent changer.

[1] On sait de quelle manière Henri IV introduisit Gabrielle d'Estrées à Maubuisson. (M. Sainte-Beuve, *Port-Royal,* t. I, p. 82.) Il y avait un an qu'elle y était enterrée (10 avril 1599.— *Gallia christ.,* VIII, p. 936) lorsque Jacqueline y entra comme novice (25 juin 1600.—Guilbert, *Mém. hist. et chron.,* t. I, p. 255). L'abbesse à qui on la confiait était *Angélique* d'Estrées, sœur de Gabrielle, et tellement dissolue que celle-ci cherchait à lui en faire honte *(ibid.,* p. 259. — Cf. *Mém. de la M. Angélique,* t. I, p. 110, 130), et que le roi fut obligé en 1618 de la faire enfermer aux filles pénitentes de Saint-Magloire. *(Ibid.,* t. II, p. 65-69.) Aussi l'historien janséniste s'écrie-t-il dans son aigre bonne foi : « Les réflexions du lecteur me pré« viendront sans doute... Henri IV installe là une intruse qu'un crime de « parenté protège, et que son dérangement particulier met au dessus des « règles... Et *les évêques se taisent, parcequ'aucun intérêt pécuniaire ne les « mouvoit...»* (Il y a loin de cette réflexion à la préface que d'Andilly adresse aux évêques gallicans, *plus haut,* p. 30; mais elle se rapporte assez à la remarque que faisait Lancelot en rendant compte à Sacy de l'éducation des fils du prince de Conti : « Pour les valets de pied, j'ai vu plus d'une fois son « altesse apporter plus de précaution pour en donner à Messeigneurs... que « beaucoup d'évêques n'en apportent pour donner un prêtre à l'Église. » (*Mém. de Fontaine,* t. II, p. 486)... « Cette abbesse mondaine est amie du « roi, et l'est conséquemment de M. Marion, *selon l'usage des favoris.* « Celui-ci la charge de l'éducation et du noviciat d'*Angélique,* sa petite« fille [car *Jacqueline* à sa confirmation avait quitté le nom de sa patronne « pour prendre celui de l'abbesse....] Cette abbesse pour la préparer à la « chasteté la mène... où la fameuse Gabrielle se trouve avec le roi... » (Guilbert, t. I, p. 258.) Sur ce dernier point Guilbert se trompe; comme nous l'avons dit, Gabrielle était morte.

[2] « Elle fit sa première communion sans avoir reçu aucune instruction

hésité dans les premières fougues de sa jeunesse à fuir les murs de son couvent pour se jeter dans un asile calviniste[1]? C'était du haut de ces murs cependant, et lorsque la jeune fille les mesurait de l'œil pour les franchir, que la grâce était descendue. — Antoine fut donc destiné à l'Église.

Mais ce n'est point chez les mères que l'amour se méprend sur les désirs d'un fils, ou les violente[2]: celle du clerc prédestiné obtint de son mari qu'il en fît un soldat [1635][3]. Pauvre mère, qui était réduite à réclamer comme une faveur pour son premier-né les périls des camps en échange des dégoûts du cloître! — Antoine fut

« convenable. Il arriva seulement par hazard qu'un pauvre savetier, voisin « du couvent [et qui raccommodoit les souliers des religieuses, — Guilbert, « *ibid.*, t. I, p. 280], lui donna un petit livre de prières, qu'elle se mit à « lire tout le temps qui précéda sa communion. » (Besoigne, *Hist. de P. R.*, t. I, p. 6.) — « Tout sembloit conspirer à la perte de cet enfant, et la « conduire peu à peu à être une victime d'iniquité. *La grâce la délivrera « cependant...* » (Guilbert, *ibid.*, t. I, p. 259.) — Il est vrai qu'à Port-Royal les cordonniers étaient parfois des gentilshommes (*Lettres de la M. Angélique*, t. II, p. 61, lettre CCCCV, mars 1652; Cf. *ibid.*, p. 89, et le *Recueil in-12*, p. 217), et que l'on y avait des princes pour savetiers. (*Mém. de Lancelot*, t. I, p. 38; Goujet, *Vie de Nicole*, part. II, p. 38; *Hist. des Persécut.*, p. 123 et 304.) Il en était de même des menuisiers. (*Mém. de Fontaine*, t. II, p. 352.)

1 « Je ne pouvois plus souffrir la religion [la vie du cloître] que je n'avois « jamais regardée que comme un joug insupportable..; et ayant inclination « pour la vie d'une honnête femme mariée, je délibérai en moi-même de « quitter Port-Royal, sans en avertir mon père et ma mère..., et me marier « quelque part. Je crus alors qu'au pis aller je serois en sûreté à La Ro- « chelle, quoique je fusse bonne catholique... » (*Mém. de la M. Angélique*, t. I, p. 268, et t. II, p. 255.)

2 « On a raison de dire qu'il n'y a rien de comparable à la tendresse « d'une bonne mère. La mienne me reçut entre ses bras...; je fus près « d'être étouffé par ses embrassemens. » (*Mém. de l'abbé Arnauld*, part. I, p. 63.)

3 *Ibid.*, p. 41.

un brillant mousquetaire[1]. — Mais la mort de sa mère suivit de près son éloignement [1637][2]. La froideur[3] et la parcimonie de son père à son égard le dégoûtaient du service[4]. Il crut rendre celui-ci plus affectueux et plus libéral en consentant à la spoliation de sa fortune à venir. Robert, soit pour favoriser Simon, soit pour être plus facilement généreux envers Port-Royal[5], voulait se défaire de sa propriété d'Andilly. Le consentement de

1 « Il fallut se résoudre à commencer comme les autres, par porter le « mousquet. » (*Mém. de l'abbé Arnauld,* part. I, p. 30.)

2 « Il ne pouvoit rien m'arriver de pis ; et je puis dire que je perdis tout, « en la perdant. C'étoit toujours une médiatrice puissante auprès de mon « père. » (*Ibid.*, p. 102.)

3 « Je seray très aise que mon fils [Antoine] ne vienne pas icy [à Paris] « avec vous, si ce n'est en cas que vous veniez pour quinze jours ou trois « semaines seulement ; et à condition de ne manquer à s'en retourner avec « vous ; *car ce n'est que du temps perdu*, et j'aurois honte qu'il s'en revinst « à Paris lorsque tous ceux de sa profession en partent. » (Lettre de d'Andilly à M. de Feuquières, gouverneur de Verdun, en date du 4 février 1642 ; *Lett. inéd. des Feuquières,* t. I, p. 288.) Isaac de Feuquières, sous qui servait Antoine, savait sans doute aussi bien que d'Andilly ce qu'exigeait le service. Mais il ignorait peut-être de combien peu pouvait se satisfaire la tendresse paternelle de son correspondant, quoique son propre père Manassès de Feuquières eût pu l'édifier à cet égard : « car, dit l'abbé dans « ses *Memoires* (part. I, p. 92), me parlant de beaucoup de choses, « M. [Manassès] de Feuquières vint à tomber sur mon père, et sur le peu « qu'il faisoit pour moi. Il blâmoit en cela sa conduite, et me dit ces pa« roles : *Pour moi, je ne prétends point agir ainsi avec mes enfans*, etc. » — Il faut reconnaître toutefois que d'Andilly était aussi jaloux de l'emploi du temps que le témoigne sa lettre du 4 février 1642 ; car on peut voir un peu plus bas, p. 7, n. 1, comment il employa cette année même, et probablement dans ce même voyage qu'il abrégeait à l'avance, et son temps et celui de son fils.

4 *Ibid.*, part. I, p. 56, 92, 101, 212, 280, part. II, p. 2. — Il faut avouer cependant que la parcimonie de Robert se portait plutôt sur ses propres deniers que sur ceux de l'état : « M. Bouthillier, surintendant, écrit Antoine « (*ibid.*, part. I, p. 140), me fit payer grassement [pour un voyage fait en « cour] par M. Fieubet, *tous deux étant amis de mon père.* »

5 Voir *Lettres de la M. Angélique,* t. III, p. 114, lettre DCCLXXXVI, du 9 décembre 1655.

l'aîné de ses fils lui était nécessaire; et pour l'obtenir il multipliait les promesses. « Je fus trouver mon père à « Paris, portent les *Mémoires* d'Antoine; il me confirma « ses promesses, et m'obligea de ratifier le contrat,.. qui « étoit le plus grand tort qu'il pût me faire [1]. Il me donna « cent pistoles, et je n'en ai jamais eu davantage [2]. »

Ces cent pistoles furent le plat de lentilles de cet autre Esaü; bientôt il reconnut que c'en était fait de son droit d'aînesse. Et cependant s'il n'avait pas hérité de l'affection de son père, il en avait reçu une dose d'ambition qui, pour n'être pas identique à celle qu'aurait dû lui transmettre le sang, n'en eut pas moins de semblables résultats. L'année même où Robert, voyant la régente ajourner l'exécution de ses promesses, annonçait le projet de se retirer du monde [1643], Antoine, à qui la régence refusait un brevet d'aide-de-camp [3], prit le parti de remplacer sur ses épaules l'aiguillette par le petit collet. — Cela ne lui rendit point les bonnes grâces de son père.

Alors il s'exila de lui-même à l'abbaye de Saint-

[1] Une note qui se trouve dans les papiers de d'Andilly prouve que la terre dont il portait le nom avait été vendue par contrat du 21 février 1643. D'après les *Mémoires* de son fils il paraîtrait qu'on avait persuadé à celui-ci que l'aliénation était consommée dès 1642. *(Mém. de l'abbé Arnauld,* part. I, p. 230.)

[2] « Ce n'étoit pas qu'il fût avare; on pouvoit l'accuser au contraire « d'être libéral et même prodigue. Mais par malheur pour ses enfans, il « ne l'étoit que pour lui-même, et pour ses nouvelles amitiés, qu'en un « autre homme que lui, on auroit pu nommer amours, avec assez de raison. » ( *Ibid.,* part. I, p. 63.)

[3] *Mém. de l'abbé Arnauld,* part. I, p. 262. — Ce n'était pas l'éloignement du mariage qui avait fait la vocation d'Antoine. « J'ai toujours cru, « écrivait-il à l'âge de soixante ans [1677], que s'il y avoit une vie heureuse « sur la terre, ce doit être celle de deux personnes qu'un parfait rapport « d'esprits et d'humeurs unit pour toute la vie par ce saint lien. Mais « enfin je ne devois pas être de ces heureux. *(Ibid.,* p. 129.)

Nicolas d'Angers, où menait alors une vie assez dissipée[1] celui de ses oncles qui en était pourvu, et qui depuis, évêque d'Angers même, fut, ainsi que nous l'avons vu, l'un des quatre prélats les plus opiniâtrément dévoués à la cause du Jansénisme[2]. L'ancien mousquetaire avait sans doute rêvé un cloître joyeux. Il s'éveilla au bout de cinq ans sous la crosse d'un sectaire. Ce réveil inattendu laissa sur sa physionomie quelque chose d'étrange et d'indécis, une sorte d'étonnement mêlé d'insouciance, et de joyeuseté tiraillée par le rigorisme; le tout, empreint dans ses *Mémoires*, y produit les contrastes les plus piquants. A tout instant le Janséniste improvisé se trompe de langage et de chemin. Il n'arrive jusqu'à son oncle qu'en traversant les ruelles, et c'est toujours par quelques madrigaux que commencent ses actes de contrition[3].

Un instant toutefois la tristesse, une tristesse profonde, prévaut dans cette nature composite, et tout d'un coup le madrigal éclate en pleurs. Madame de Sévigné vient d'apparaître pour la première fois au semi-janséniste, « arrivant dans le fond de son carrosse tout ou-« vert, au milieu de Monsieur son fils et de Mademoiselle

1 *Mém. de l'abbé Arnauld*, part. II, p. 3. « Nous passions une vie fort « douce [dans l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers]. » (Voir plus haut, t. I, p. 257.) Cependant l'abbé de Saint-Nicolas avait eu d'abord la velléité de réformer ses religieux, et avait appelé pour cela Saint-Cyran à Angers, où celui-ci : « en une assemblée de plusieurs ecclésiastiques et religieux, fut le « seul d'avis [sans doute avec l'abbé qui l'avait fait venir] d'introduire les réformés. » (*Recueil in*-12, p. 88.)

2 *Mém. de l'abbé Arnauld*, part. III, p. 79.

3 *Mém. de l'abbé Arnauld;* Cf. part. I, p. 89, 183, 212, 232; part. II, p. 23, 88; part. III, p. 148, etc.; et part. I, p. 236; part. II, p. 133; part. III, p. 79, 100, etc. — Cf. *Lett. inéd. des Feuquières*, par M. Et. Gallois, t. I, p. 178 et 211.

« sa fille, tous trois tels que les poètes représentent La-« tone au milieu du jeune Apollon et de la petite Diane; « tant il éclattoit d'agrément et de beauté dans la mère « et dans les enfans. Dès lors, continue le mythologique « abbé, elle me fit l'honneur de me promettre de l'amitié; « et je me tiens fort glorieux d'avoir conservé jusqu'à « cette heure un don si cher et si précieux. Mais aussi « je dois dire, à la louange du sexe, que j'ai trouvé « beaucoup plus de fidélité dans mes amies que dans « mes amis, ayant été souvent trompé par ceux-ci et ne « l'ayant jamais été par les premières. C'est même ce « qui m'obligera de passer légèrement sur ce que j'au-« rois encore à dire de ce qui me regarde, ne pouvant me « ressouvenir, sans un renouvellement de douleur, des « mortels déplaisirs que j'ai reçus de quelques-uns dont « je le devois le moins attendre; et qui m'ayant gâté « l'esprit et l'humeur, m'ont rendu vieux avant le tems, « malgré un assez heureux tempérament qui sembloit me « promettre toute autre chose. — Il n'est pas nécessaire « de fatiguer mes lecteurs par le reste d'une vie malheu-« reuse, traversée de mille ennuis secrets que de justes « considérations m'obligent plutôt de taire que de pu-« blier, et que Dieu a sans doute permis pour me déta-« cher des amitiés du monde, auxquelles, par mon « inclination naturelle, je ne m'attachois que trop forte-« ment. J'en ai donné assez de preuves en ma vie, et « à mon frère [Simon] plus qu'à personne, en lui don-« nant presque tout mon bien pour le marier [1]. M. Fou-

[1] « Ce ne fut pas sans douleur [qu'au sortir de mes études] il fallut me « résoudre à être séparé de mon frère [Simon]. Nous avions toujours été « elevés ensemble; et comme je n'avois que deux ans plus que lui, nous « avions presque toujours été capables des mêmes exercices et des mêmes

« quet, procureur général et surintendant, dont il étoit « l'ami, avoit bien proposé son mariage à M. Ladvocat, « maître des comptes, lui témoignant même qu'il le « souhaitoit. Mais ce n'étoit pas assez pour un homme qui « pouvoit raisonnablement aspirer à de meilleurs partis « pour Mademoiselle sa fille, si je n'eusse assuré à mon « frère ce qu'on ne lui voyoit encore qu'en espérance. Je « ne me repens point de ce que j'ai fait; mais je ne le « conseillerai jamais à personne [1]. »

Antoine, après la mort de sa mère [1637] et d'un oncle maternel [1649] [2], avait hérité, comme aîné, et de la terre de Briottes, dont son frère portait le nom, et de celle de Pomponne, devenue pour son père une retraite de prédilection. Mais ce n'était pas assez que l'un lui dût son nom, l'autre son repos; dépouillé de Briottes comme il l'avait été d'Andilly, il fallut encore qu'il se dessaisît de Pomponne pour doter l'heureux cadet, auquel il avait sauvé deux fois la vie dans leur enfance [3], et sur lequel reposaient maintenant, grâce à lui, les destinées de la famille. En revanche, huit ans après le mariage de Simon [1660-1668],

« divertissemens; ce qui avoit fait une union entre nous telle qu'elle de« voit toujours être entre des frères... Je puis dire que de mon côté je n'ai « point manqué à l'amitié que j'avois pour lui. On verra dans la suite les « marques que je lui en ai données, et s'il y a répondu comme il devoit. » (*Mém. de l'abbé Arnauld*, part. I, p. 19.)

[1] *Ibid.*, part. III, p. 62.

[2] *Ibid.*, part. II, p. 159. « Cette terre [d'Andilly] m'appartenoit à cause « de ma mère... Quant au bien de ma femme, voicy en quoy il consistoit : « Pomponne... Briottes... la ferme de Chelles... la maison de la rue Geoffroy- « Lasnier, etc... Je me servis de l'occasion favorable de M. d'Elbène qui, « à cause du voisinage de sa terre de Villeseau, désira d'acheter Briottes, « pour le vendre au denier trente... » (*Compte-rendu de d'Andilly à ses enfants*, 23 décembre 1652.)

[3] *Mém. de l'abbé Arnauld*, part. I, p. 7.

Antoine eut l'honneur, toujours un peu dispendieux, de tenir sur les fonts baptismaux l'une de ses nièces [1]. — La perte d'Andilly lui avait du moins rapporté cent pistoles. — Et cependant il devait savoir gré à son frère de cette onéreuse distinction. Elle ne lui avait pas été dévolue sans obstacles, sans combat même, du moins à en juger par un billet de Pomponne à son père, qui se trouve dans nos liasses sous la date du 4 septembre 1666, et qui fut écrit par conséquent deux années avant que s'accomplît le baptême où Antoine devait figurer comme parrain. « Mon frère m'a mandé qu'il faisoit état de venir cette « automne à Paris pour tenir Fanchon [2]. J'ai à vous sup- « plier, en ce cas, de vouloir le traiter aussi bien que « vous auriez fait autrefois, et de ne lui rendre pas le

1 « Il y avoit longtems qu'on me gardoit une de mes nièces pour la « nommer sur les fonts... Quand j'arrivai, je ne trouvai point mon frère... « Ma commère [belle-sœur de mon frère] étoit en Champagne... mais je « trouvai tout un monde nouveau pour moi : deux neveux et deux nièces que « je ne connaissois point... » (*Mém. de l'abbé Arnauld*, part. III, p. 98-103.) Celle de ses nièces que tint sur les fonts l'abbé Arnauld dut être Charlotte, plus tard religieuse professe de Malnoue, née en 1665. — Voir la note suivante.

2 M. de Monmerqué, *Mém. de Coulanges*, p. 413, n. 2, pense que l'enfant désigné ici sous le nom de Fanchon est Félicité, depuis mariée au marquis de Torcy. Mais le *Journal de Verdun*, mai 1755, p. 399 (Cf. la *Gazette de France*, du 18 août 1696, p. 395), prouve que Félicité naquit en 1672, c'est à dire quatre ans après le baptême où l'abbé Arnauld figura comme parrain. Il ne peut être question dans la lettre de Pomponne à son père que de sa troisième fille (la première étant morte en 1662, et la seconde, Marie Emmanuelle, étant née en 1663. — Voir plus bas, *chap.* v, au commencement) ; cette troisième fille, née le 26 mars 1665, devait avoir pour marraine Mme Hébert, l'une des sœurs de Mme de Pomponne, et dut porter d'abord le nom que lui destinait cette dame (*Mém. de l'abbé Arnauld*, part, III, p. 99); mais Mlle *Charlotte* Ladvocat, autre sœur de Mme de Pomponne, ayant été substituée, comme nous venons de le dire, à Mme Hébert (*ibid.*, p. 103), la jeune catéchumène dut recevoir le prénom de sa marraine véritable.

« séjour de Pomponne désagréable, [de Pomponne dont « il s'était volontairement dépouillé ! ] comme il le trou- « vera sans doute si vous lui témoignez de la froideur. « Je souhaiterois qu'il se pût accommoder avec nous ; « et au lieu de joie, il n'y trouveroit que de la douleur, « si vous lui faisiez mauvais visage. Je vous supplie très « humblement, non pas tant de vous contraindre, que « d'agir naturellement en ne gardant rien sur le cœur [1]. »

Mais l'inflexible vieillard garda toujours envers l'aîné de ses fils quelque chose sur le cœur; et Briottes lui-même, devenu, aux dépens de son frère, seigneur [1660], puis marquis [1682] [2] de Pomponne, et secrétaire d'état à l'aide de la fortune qu'il lui devait [1671], laissa écouler trois ans sans faire tomber sur Antoine aucune des faveurs qu'il distribuait comme ministre [3]. Ce n'étaient cependant ni l'affection ni la bonne volonté qui manquaient au ministre; la suite le prouva. C'était encore moins la puissance. Qu'était-ce donc? L'explication jaillirait-elle du rapprochement de deux dates? — Robert mourut le 27 septembre 1674 [4]. Un mois après, Antoine fut abbé de Chaume [5]. — Rien d'ailleurs ne contredit la

1 *Mém. de Coulanges*, p. 413, n. 2.

2 Voir La Chesnayé Desbois, *Dictionn. de noblesse*, v° *Pomponne*.

3 On sait que les secrétaires d'état avaient, outre leur département, certains mois affectés à chacun d'eux, pendant lesquels ils expédiaient tour à tour les lettres pour tous les bienfaits, dons et bénéfices que le roi accordait dans ces mois-là. Les mois du secrétaire d'état pour les affaires étrangères étaient mars, juillet, novembre. (Piganiol de La Force, *Introd. à la description de la France*, t. I, p. 571.)

4 *Mém. de l'abbé Arnauld*, part. II, p. 240.

5 « Au mois de novembre 1674 le roi me donna l'abbaye de Chaumes, « plus considérable par le voisinage de Pomponne que par son revenu. » (*Mém. de l'abbé Arnauld*, part. III, p. 175.) Nous venons de dire que Pomponne signait les lettres de faveur en mars, en juillet, et en *novembre*.

triste interprétation qui naîtrait de ce rapprochement. Au contraire, la correspondance de Robert et de Pomponne ajoute aux présomptions qui en résultent un nouveau degré de probabilité.

Le solitaire de Port-Royal avait écrit, à la demande de son fils de prédilection, ces *Mémoires* dont plusieurs fois déjà nous nous sommes entretenus. Il les lui avait communiqués ainsi qu'à l'évêque d'Angers [1]. Ce dernier avait cru devoir adresser à son frère quelques observations sur le silence qu'il y gardait au sujet d'Antoine; et la lettre du prélat avait été envoyée à Simon. « Pour « la lettre de M. d'Angers, écrit Pomponne à son père « le 8 janvier 1667, je ne suis pas seulement de son avis « touchant mon frère, mais je vous en prie. Et tout ce « qu'Antoine a fait lorsqu'il portoit l'épée, et son chan-

D'Andilly était mort le 27 septembre; Pomponne avait donc profité de son premier mois de grâces en faveur de son frère. Il fit venir ce dernier chez lui immédiatement après les rigueurs de l'hiver; et peut-être le plaisir qu'eut Pomponne à se réhabiliter près de son aîné, peut-être aussi le bonheur qu'éprouva Antoine à se voir réintégré dans sa famille, leur fit-il oublier trop promptement qu'ils venaient de perdre leur père; car ce dernier était mort depuis dix mois seulement lorsque Mme de Sévigné écrit à sa fille [26 juillet 1675] : « Croiriez-vous bien que je reviens de l'Opéra avec M. et « Mme de Pomponne, et l'abbé Arnauld...? La fête se faisoit pour l'abbé « Arnauld, qui n'en a pas vu depuis Urbain VIII, qu'il étoit à Rome avec « M. d'Angers. Il a été fort content. » On le voit, les querelles du *Formulaire* n'avaient point éteint à Angers tous les souvenirs de Rome, non plus que la morale janséniste n'y avait neutralisé tous les souvenirs de l'Opéra. Après cet acquit de conscience, « sur la fin du mois d'août, dit l'abbé An- « toine, je fus passer huit jours à Chaume, *où je n'avois point encore été*. » (*Mém.*, part III, p. 194.) L'Opéra avait eu le pas sur l'abbaye. L'abbé ne dit point qu'il fût allé visiter à Port-Royal le tombeau de son père (Voir cependant, *ibid.*, p. 170; et dans Le Clerc, *Vies édif. de P. R.*, t. IV, p. 109, une lettre de l'abbé Arnauld en date du 11 janvier 1684, d'après laquelle il semblerait que celui-ci eut un instant le projet de se retirer à Port-Royal.)

[1] *Mém. de Coulanges*, p. 412.

« gement de profession doit y être marqué; comme il « est l'aîné de votre famille, il semble que ce soit aussi « celui dont vous devez parler davantage. Si vous des- « cendez jusqu'à nous en particulier dans ces *Mémoires*, « il auroit sujet de sentir vivement que vous l'eussiez « oublié. Ainsi non seulement je crois absolument né- « cessaire, mais je vous supplie encore très humble- « ment de parler de lui en une manière qui marque votre « amitié, et qui fasse voir un jour à vos petits-fils qu'une « des plus grandes bénédictions d'une famille, c'est lors- « qu'un père se loue de tous ses enfants. Avouez seule- « ment qu'il y a en cela quelque ressentiment, car je « sais bien que vous conviendrez assez qu'il n'en faut « point avoir. Je vous serai infiniment redevable, si vous « voulez lui ôter ce déplaisir. »

Ce noble plaidoyer du frère préféré en faveur du frère méconnu, M. de Monmerqué l'a déjà emprunté à notre dépôt [1], ainsi que les lignes suivantes, écrites par Pomponne le 15 janvier 1667 : « J'ai reçu, au sujet de vos « *Mémoires*, une lettre de mon frère qui les admire, et « qui loue fort la pensée que j'ai eue de vous supplier de « les écrire; mais il me témoigne une sensible douleur « de *l'oubli* (qui est le mot dont il se sert, à ce qu'il dit, « pour ne rien dire de pis), avec lequel vous l'y avez « traité, ayant parlé de tous nous autres, sans vous sou- « venir de lui. Il témoigne que cette affectation pourra « peut-être étonner tous ceux qui le connoissent; et « comme il ne doute pas que ce ne soit le Fre [*sic* Formu- « laire?] qui en est cause, et qu'il a le cœur percé de « l'éloignement que vous faites paroître pour lui, il finit

1 *Mém. de Coulanges*, p. 413.

« par ce vers, après avoir exagéré votre vertu et fait « voir votre colère :

« *Tantæne animis cœlestibus iræ!*[1]

« En vérité, si je n'avois point déjà vu que vous l'avez « fait[2], et que j'espère que vous le ferez de même..... « dans toutes les rencontres qui se présenteront de parler « de lui, je vous en supplierois encore. Rien ne seroit « d'un plus mauvais effet, non seulement à son égard, « mais aussi à celui de mes enfants, qui ne connoîtroient « pas assez à quel point il a plu à Dieu de vous bénir « dans votre famille[3]. »

Ces deux lettres ont un terrible commentaire dans les *Mémoires* d'Antoine : « Mon père, dit-il, étoit né avec « d'excellentes inclinations, et bien lui en prit ; car étant « fort ardent en toutes choses, si ses passions s'étoient « tournées au mal, il n'y auroit peut-être point eu « d'homme qui s'y fût plus abandonné que lui !....... Il « aimoit extrêmement ses amis ; mais on peut dire que « les nouvelles amitiés avoient toujours en lui quelque « préférence sur les anciennes[4]. Il est aisé de juger par

[1] Pourquoi pas ? N'est-il pas de saintes colères ? et même de saintes haines ? La mère Angélique écrit à son frère d'Andilly : « *Nos bons pères* « ont toute l'espérance après Dieu, en vous. *Les autres* [les Jésuites ?] « disent qu'ils vous craignent parcequ'ils ont appris que vous êtes de toute « la cour le plus assuré ami et le plus *puissant ennemi. Ainsi soit-il;* et « que ce soit toujours pour d'aussi justes causes. » (*Lettres de la M. Angélique*, t. I, p. 24, lettre XV, du 15 août 1625.)

[2] Voici l'indication des seuls passages où, à la prière de Simon, Robert a rétabli le souvenir d'Antoine : *Mémoires d'Arn. d'Andilly*, part. I, p. 65, 70, 74 ; part. II, p. 101 et 158.

[3] *Mém. de Coulanges*, p. 414.

[4] Le frère de Robert, le grand Arnauld, lui écrivait à lui-même : « Est-ce « donc qu'on ne peut avoir qu'un seul ami, et qu'aussitôt qu'on en acquiert « un nouveau, il faut oublier tous les autres ?... Que veut dire une si injuste « acception de personnes ? En vérité elle m'épouvante !... » (*Œuvres du*

« là que ses enfans n'étoient pas ce qu'il aimoit le « plus... [1]. »

Ces plaintes de l'un des fils de Robert, rapprochées des touchantes supplications de l'autre, légitiment suffisamment, on le voit, l'explication que nous donnons à l'apparente ingratitude du généreux Pomponne. Celui-ci craignait de surexciter les rancunes du vieillard. Il ne voulait pas que le chevet du moribond fût confident d'une malédiction, ou d'un oubli, pour celui à qui il

*doct. Arnauld*, t. I, p. 482, lettre du 24 avril 1664.) Il faut lire toute cette curieuse épître et celles qui se trouvent p. 341 et p. 356 du même recueil, pour connaître l'opinion qu'avait de Robert le membre le plus éclairé de sa famille. — Voir aussi l'opinion du M[is] de Feuquières, cousin germain de Robert. (*Mém. de l'abbé Arnauld*, part. I, p. 93.)

[1] *Mém. de l'abbé Arnauld*, part. I, p. 2. — Cette dernière assertion se trouve confirmée et commentée par d'Andilly lui-même dans une de ses lettres à M[me] de Sablé :

« N'avez-vous pas bien jugé... comme quoy vous pénétriez le fond de « mon cœur en exprimant mieux que je ne le pourrois faire de quelle sorte « je préfère comme vous les sentimens de la vertu à ceux du sang et de la « nature. Je sçay qu'il ne faut manquer à rien de ce qu'elle oblige de ren- « dre aux enfans : mais je confesse n'avoir jamais pu comprendre cet « aveuglement stupide qui oste la veue de leurs deffauts, et cette passion « brutale qui les fait aimer quoy qu'ils soient indignes de l'estre. Les vé- « ritables amis peuvent bien tenir lieu de tout : mais si les enfans n'ont « des qualitez qui leur fassent mériter d'estre considérez comme amy, ils « ne doivent tenir lieu que d'enfans ; et qui dit enfant, ne dit pas tout. Je « passerois bien encore plus avant en faveur de l'amitié, si j'osois dire que « l'on peut douter si l'on aime moins un parfait amy qu'un enfant quoyque « nostre amy ; tant l'union que la seule nature fait, me paroist estre au « dessous de celle que la seule vertu est capable de produire. Mais admirez, « je vous prie, comme quoy vous m'engagez insensiblement à parler de « choses que je n'avois jamais tant desmêlées dans mon esprit ; me conten- « tant d'en avoir l'impression dans le cœur... [4 février.] »

Cette étude de psychologie morale est accompagnée dans le recueil de M[me] de Sablé d'un petit traité dont les copies sont répétées à profusion dans notre dépôt, et qui a pour titre : *Que l'on doit préférer son amy à sa patrie.* D'Andilly faisait marcher de front dans ses affections la famille et la patrie. De quoi pouvaient se plaindre ses enfants ?

devait sa fortune ; et il ajournait sa reconnaissance. — Ce prudent et fraternel attermoiement [1] fut couronné de succès, de tout le succès, du moins, qu'il était permis d'en espérer. Nous avons sous les yeux les dernières volontés de Robert [2]. — Il donne à Pomponne ses manuscrits (les nôtres maintenant) [3] ; et ses livres, au fils de Pomponne. — A Luzancy, le troisième de ses enfants, il lègue tous ses meubles et même l'appartement qui les contient au château de Pomponne, appartement qu'il a rendu, dit-il, fort commode pour y passer une vie retirée. (Luzancy était son compagnon de solitude.) — Quant à Antoine, voici l'article qui le concerne :

« Comme il ne me reste, *grâces à Dieu,* rien de consi-
« dérable dont je puisse disposer, outre les legs que j'ay
« faits, et ne pouvois ne point faire, et à quoy tout ce que
« j'ay de vaisselle d'argent sera employé, avec ce que je
« laisseray en argent, que je ne garde que pour cela ; il
« ne me reste qu'à dire

« *Que je donne à mon fils aisné mon crucifix de bronze.* »

Son crucifix de bronze ! dernier souvenir qui renfermait tout un symbole, incohérent en apparence, et tel qu'avait dû l'enfanter le cerveau d'un moribond ; mais véridique et terrible, car la miséricorde y était sans entrailles. — Effrayant aveu, ou scrupule cruel, qui croyait devoir, par une compensation suprême, faire le pardon de bronze comme l'avaient été les ressentiments !

1 Antoine semble n'en avoir pas suffisamment apprécié les motifs lorsqu'il écrit dans ses *Mémoires* (part. I, p. 19) le passage que nous avons transcrit plus haut, t. II, p. 9, n. 1.

2 En date du 8 avril 1667 avec un codicille du 30 janvier 1669 ; voir aussi les quatre legs datés tous quatre du 4 juin 1674.

3 Voir dans l'*Appendice*, note *Q*.

Et toutefois la haine d'un père, une haine qui dure plus d'un demi-siècle, nous semblerait quelque chose de tellement impossible, si elle était spontanée, qu'un grief même personnel et persistant ne suffirait pas, selon nous, à la provoquer et à l'entretenir. Il faudrait encore, à notre avis, qu'elle fût attisée par une main intéressée [1]. Or cette main, hâtons-nous de le faire remarquer à la décharge de d'Andilly, cette main inflexible qui trace au milieu des plaisirs du pauvre abbé les mots de sa condamnation, il ne serait peut-être pas impossible, sinon de la surprendre, du moins de la soupçonner mystérieusement agissante.

Dans une des lettres que le généreux Pomponne écrit à d'Andilly en faveur d'Antoine : Mon frère, dit-il, *ne doute pas que ce ne soit le* F[ormulai]re [2] *qui est cause de l'oubli où vous le laissez.*—Une dissidence d'opinion et de con-

[1] En effet la correspondance de d'Andilly avec Fabert, si l'amour-propre de celui-là n'a point voulu donner le change à celui-ci, semble témoigner d'une intermittence dans les rancunes de d'Andilly contre Antoine. Dès le 18 novembre 1655 le solitaire écrit au futur maréchal : « De quatre fils « que Dieu m'a donnez, il y en a trois dont je ne sçaurois estre plus satisfait « que je le suis. » (Voir plus haut, t. 1, p. 51.) Antoine était l'un des trois qui faisaient la satisfaction de leur père. Dans une autre lettre du 28 février 1656, où il est question de celui de ses fils qu'il avait confié à Fabert et dont il n'était pas satisfait (nous verrons bientôt pourquoi), d'Andilly écrit : « Il « faut pourtant que je me console en ce que tous les frères ne peuvent pas « se ressembler, vous pouvant dire, Monsieur, dans nostre entière confiance « que j'ay d'autres fils que vous jugeriez dignes, s'ils avoient l'honneur « d'estre connus de vous, d'avoir part en vostre amitié. » Enfin dans une troisième lettre du 21 mai 1657, toujours en parlant du pupille de Fabert : « Celuy-là estoit le seul de mes enfans dont j'estois en peine. » D'Andilly, il est vrai, ne s'était guère mis en peine d'Antoine que pour le dépouiller.

[2] La lettre autographe de Pomponne porte : *le Fre* et M. de Monmerqué a reproduit cette abréviation, sans l'interpréter. (*Mém. de Coulanges*, p. 415.) Mais nous pensons que la lettre du docteur Arnauld que nous avons indiquée précédemment (t. I, p. 280), et ce que nous avons dit dans l'*article* où nous l'indiquons, autorise à lire comme nous le faisons ici.

duite, au sujet du *Formulaire*, entre l'abbé mondain et le rigorisme de Port-Royal, dissidence que nous avions déjà soupçonnée [1], était donc venue s'ajouter aux anciens griefs de d'Andilly, et redoubler les premières froideurs du père pour l'aîné de ses fils.—Mais le *Formulaire* avait, dans la famille Arnauld, occasionné d'autres chutes que celle d'Antoine [2]. Deux sœurs de celui-ci, toutes deux religieuses à Port-Royal, avaient cru devoir signer ; et si leur père, dans un premier mouvement de dépit, les avait traitées de *pauvres oisons* [3], ces mots, d'abord, indiquaient plus de compassion que de colère ; puis les coupables avaient bientôt obtenu leur pardon. — Pourquoi donc Antoine ne fut-il jamais pardonné ? — Au sein de sa famille se serait-il trouvé quelque membre influent dont il eût encouru l'animadversion, et dont les dispositions, hostiles à son égard, auraient entretenu ou fait renaître l'éloignement que dès sa jeunesse il inspirait à son père ? Cette supposition est la seule qui puisse pallier les torts de celui-ci. Sachons si elle aurait quelque fondement.

La famille Arnauld ne comptait alors que six membres dont l'opinion fût de nature à influencer celle de d'Andilly : l'évêque d'Angers, le docteur Arnauld et leur sœur la mère Agnès ; Pomponne et Luzancy, frères d'Antoine, et leur sœur Angélique de Saint-Jean. — Agnès, témoin de la chute de ses deux nièces, en devint l'ange consolateur [4]; car dans cette grande âme, nous le reconnaîtrons plus tard, le stoïcisme chrétien était aussi

1 Voir plus haut, t. I, p. 280.
2 Voir plus bas, *chap.* VI, *sect.* I, *art.* I, § I.
3 *Lettres de madame de Sévigné*, t. I, p. 71.
4 *Mém. de la M. Angélique*, t. III, p. 591, et plus bas, les notes du *chap.* VI, *sect.* I, *art.* I, § 1.

indulgent qu'inébranlable. — Angélique de Saint-Jean, dont la persistance avait eu plus de faste, n'en eut pas moins de charité pour ses sœurs repentantes ; et cette même charité tenta d'attirer Antoine à Port-Royal [1]. — Pomponne et l'évêque d'Angers, nous le savons, intercèdent tous deux pour le proscrit. L'un lui donne un asile à son foyer, l'autre lui maintient sa place dans la famille. Ses secrets persécuteurs ne sauraient donc être que le docteur ou Luzancy. — Mais Luzancy, timide et bon, nous le verrons bientôt, est une des plus douces et des plus saintes figures de la famille Arnauld ! Il pèche plutôt par excès de méfiance que par défaut d'affection. Il craint l'attaque et la fuit. Il aime les siens et ne provoque personne. Ce n'est pas lui qui est l'agresseur de son frère. Son caractère du moins repousse ce soupçon, et rien ne le fait naître ni dans ses actes, ni dans ses papiers, ni dans ceux de sa famille. — Le docteur Arnauld, au contraire, mieux doué du côté de l'esprit, l'était moins bien par le cœur [2]. On lui connaît plus d'antipathies que d'amitiés ; et pour savoir combien ses antipathies étaient violentes il suffit de rappeler ce qu'en dit un témoin oculaire, le marquis de Louville. Cet honnête et habile négociateur rapporte qu'admis tout enfant dans l'intérieur d'Arnauld il était fort étonné, lorsque le docteur et ses amis se mettaient à parler des Jésuites, de voir soudain se gonfler les veines de leur cou [3]. Des hommes

[1] Le Clerc, *Vies édif. de P. R.*, t. IV, p. 109.

[2] Nous sommes fâché de nous trouver sur ce point en désaccord avec M. Crétineau Joly, *Hist. de la Compagnie de Jésus*, t. II, p. 518.

[3] « M. Arnauld, qui, hors la théologie, avait la simplicité d'un enfant, « se mêlait volontiers aux jeux [de Louville], au point que la gravité de ces « savants personnages [Arnauld, Nicole, Desmarets] en était souvent com- « promise. C'était autant de pris sur des conversations la plupart du temps « pleines d'amertume et de malignité « car ces Messieurs, rapporte notre

de cette complexion et de ce caractère ne devaient pas épargner les leurs, lorsqu'ils croyaient ceux-ci contraires à leurs intérêts. Nous avons entrevu déjà, dans la biographie de l'évêque d'Angers, que le docteur crut ses intérêts lésés par l'abbé Arnauld, et qu'il ne l'épargna guère. Reprenons d'une manière plus suivie l'histoire des griefs de l'oncle contre le neveu, pour savoir quel membre de leur famille a dû le plus probablement exciter le père contre le fils.

## ARTICLE II.

*Relations d'Antoine avec son oncle le docteur.*

La première trace des relations du docteur avec l'abbé Antoine se trouve dans une lettre de l'oncle, écrite le 19 septembre 1640, à propos de la résolution que prenait alors le neveu de renoncer aux armes pour entrer dans l'Église. « Vous avez eu raison de croire, dit Arnauld « à un correspondant inconnu, que rien ne nous pouvoit « donner tant de joie que ce que M*** avoit à nous dire. « L'intérêt de la gloire de Dieu, et celui d'une personne « qui nous est si chère, se rencontrant ensemble, il est « impossible que nous ne soyons pas touchés sensible- « ment de voir que Dieu commence à arracher d'entre « les bras du monde le reste de notre famille pour la « consacrer à son service. Mais pour vous dire le vrai, « comme on a de la peine à croire entièrement ce qu'on « désire le plus, nous attendons les suites de cette affaire

« auteur, parlaient toujours des Jésuites, et n'en parlaient jamais que la « gorge ne leur enflât, ce qui le frappait beaucoup. » (*Mém. secrets de Lourille*, t. I, p. 8.)

« pour en recevoir un parfait contentement ; parceque « dans nos maximes nous n'estimons les meilleures ré- « solutions que par la persévérance et les œuvres. Nous « espérons néanmoins que Dieu achevera par sa grâce ce « qu'il a commencé dans cette chère âme, et qu'il ne « laissera pas son ouvrage imparfait, pourvu qu'elle ait « soin de se présenter à lui comme un vaisseau vuide « qui n'attend que la rosée de sa grâce[1]... » Cette rosée de la grâce était sans doute celle que le docteur distillait, à l'instant même où il écrivait cette lettre, dans son traité de la *Fréquente communion;* et ce vaisseau vide, il espérait bien l'en emplir. La conversion du jeune abbé semblait promettre un nouvel auxiliaire au docteur dans sa famille même. Aussi, sauf un peu de doute où se révèle une arrière-méfiance, d'ailleurs fort concevable, la lettre du docteur est pleine de bienveillance.

Mais cette bienveillance dut n'être pas de longue durée ; car après la lettre qui la révèle il s'écoule quarante années [1643-1682] sans que la moindre allusion soit faite à l'existence de l'abbé Arnauld dans les quarante-deux volumes des *Œuvres* du docteur. Nous nous trompons ; il s'y trouve sur Antoine un passage, un seul[2] ; et ce passage, on peut se le rappeler, car nous

[1] *Œuvres du doct. Arnauld,* t. I, p. 35, lettre XV. — Cette lettre, datée du 19 septembre 1643, mais où ne se trouve pas nommée la personne dont il y est question, ne peut se rapporter qu'à la conversion de d'Andilly ou à celle d'Antoine, son fils aîné, qui eurent lieu toutes deux en 1643. (*Mém. de d'Andilly,* part. II, p. 124 et 128 ; *Mém. de l'abbé Arnauld,* part. I, p. 260) ; mais celle de d'Andilly n'ayant eu lieu qu'après la mort de Saint-Cyran, qui arriva le 11 octobre de cette année (*ibid.* et tous les *Nécrologes*), la lettre du 19 septembre ne peut se rapporter qu'à son fils.

[2] *Œuvres du doct. Arnauld,* t. I, p. 525, lettre CLXXXVII, du 15 février 1665.

l'avons déjà cité [1], exprime un blâme plein d'aigreur sur sa conduite à propos de ce même *Formulaire*, qui, d'après Pomponne, lui aurait une seconde fois aliéné d'Andilly. Le même fait avait donc rompu le silence glacial de l'oncle, et déterminé chez le père une recrudescence de froideur; double incident dans lequel on peut croire que les dispositions de l'un ont réagi sur l'esprit de l'autre. Ce fait expliquerait même, si l'on veut, l'oubli affecté du docteur pour son neveu après 1665, époque où celui-ci avait encouru le blâme de celui-là; mais, d'un côté, c'est précisément après cette époque que se rouvre la correspondance de ces deux personnages [1682]; de l'autre, c'est antérieurement à cette époque, et pendant vingt-deux ans [de 1643 à 1665], que le silence du grand Arnauld est le plus absolu et demeure par conséquent le plus inexplicable. — Durant ces vingt-deux années cependant, celui-ci entretenait une correspondance fort active avec d'Andilly et l'évêque d'Angers, dont l'un, en qualité de père naturel, dont l'autre, à titre de père adoptif, devaient exercer une si grande influence sur le mousquetaire converti. — Mais si le nom d'Antoine est absent de la correspondance des trois frères, cela ne proviendrait-il pas de ce qu'une correspondance directe s'est établie entre l'oncle et le neveu? Si cette correspondance eût été satisfaisante pour les deux parties, d'abord elle se fût très probablement conservée. L'amour-propre de la famille et le zèle de ses partisans ne l'eussent pas laissée périr. Et puis lorsque le docteur entretient une correspondance, son habitude n'est pas d'y concentrer exclusivement les faits qui la provoquent. Ces faits suintent

[1] Voir plus haut, t. I, p. 280.

pour ainsi dire, et pénètrent dans ses autres correspondances. Ce qu'il eût écrit à l'abbé Arnauld, il n'eût pas manqué de le répéter en partie à l'évêque d'Angers et à d'Andilly, soit pour en être secondé, soit pour en être approuvé. Nous verrons tout à l'heure que quand ses relations recommencent avec son neveu elles ont un écho dans plus d'un recoin de ses autres relations. — Peut-être aussi ce silence si profond et si persévérant n'est-il qu'une marque d'indifférence. Des bonnes dispositions que manifestait la lettre du 19 septembre 1643, le docteur serait donc passé à un oubli immédiat? Luï qui recrute des auxiliaires sur tous les points de l'Europe, il aurait négligé ceux que lui offrait la nature? Cela est peu probable. — Mais s'il avait échoué à discipliner les siens, son humeur était-elle de recevoir un semblable échec sans en éprouver du ressentiment? Et, ce ressentiment conçu, était-il dans sa nature de ne point chercher à le communiquer [1]? Ce que nous en connaissons ne le ferait pas présumer; mais comme ce point doit être mis hors de doute, si nous voulons atténuer l'odieux de la conduite de d'Andilly envers son fils, puisque nous ne pouvons le faire qu'en attribuant la persévérance de ses rigueurs aux dispositions de son

[1] « On vous a vu de tout temps louer ou blâmer le même homme, selon « que vous étiez content ou non satisfait de lui... On a loué Desmarets « dans les *Provinciales*. D'abord l'auteur en avoit parlé avec mépris sur le « bruit qui couroit qu'il travailloit aux apologies des Jésuites. Il vous fit « savoir [à Port-Royal] qu'il n'y avoit point de part. Aussitôt il fut loué « comme un homme d'honneur et comme un homme d'esprit. — Tout de « bon ne vous semble-t-il pas qu'on pourroit faire sur ce procédé les mêmes « réflexions que vous avez faites tant de fois sur le procédé des Jésuites? « Vous les accusez de n'envisager dans les personnes que la haine ou l'a- « mour qu'on avoit pour leur Compagnie : vous deviez éviter de leur « ressembler. » (Racine, *Lettres à Nicole*, *Œuvres*, t. VI, p. 20.)

frère pour ce dernier, voyons quelles lumières peut nous donner à ce sujet ce qui reste de la correspondance de l'oncle et du neveu. Et d'abord sachons à quelle occasion elle se renoue.

### § I. Le docteur Arnauld créancier sur titre.

Vers 1641, époque de la mort de leur mère[1] (leur père était mort en 1619)[2], l'évêque d'Angers avait reçu du docteur, à titre de prêt, nous l'avons déjà dit, une somme pour les intérêts de laquelle celui-ci devait percevoir chaque année deux cent trente-deux livres[3]. En 1643, le docteur s'était cru obligé de se dérober aux poursuites du pouvoir, et s'était ménagé en France une retraite d'où il ne sortit qu'au bout de vingt-cinq ans, lors de la paix de 1668[4]. Durant ce laps de temps, et même quelques années après, l'abbé de Saint-Nicolas, devenu successivement ambassadeur [1645], puis évêque [1649], avait, en soignant ses intérêts, ceux de son prince, et son troupeau, perdu de vue cette misérable rente de deux cent trente-deux livres[5] dont son frère ne

[1] Le 28 février 1641. *Mém. de la M. Angélique,* Relation de la vie et des vertus de madame Arnauld, t. III, p. 805.

[2] *Mém. de d'Andilly,* part. I, p. 28.

[3] Voir plus haut, t. I, p. 281.

[4] Quesnel, *Vie d'Arnauld,* p. 119; Larrière, *Vie d'Arnauld,* t. I, p. 65, 163, etc.; *Mém. de Fontaine,* t. II, p. 112, etc. Etait-ce Arnauld que Racine avait en vue dans sa *seconde Lettre à Nicole?* (*OEuvres,* t. VI, p. 88.) « Commencez à faire les importants; mettez-vous dans la tête que l'on ne « parle que de vous, et que l'on vous cherche partout pour vous arrêter. « Délogez souvent; changez de nom, etc.... »

[5] « .... Six mille livres me sont dus... pour n'avoir pas été payé pen- « dant plus de vingt-neuf ans des arrérages de ma rente. » (*OEuvres du doct. Arnauld,* t. III, p. 423, lettre DCCCXLVI, du 28 janvier 1692.) Voir plus haut, t., I, p. 281, n. 3 et 4.

pouvait d'ailleurs avoir grand besoin dans une captivité économique. Mais la liberté est dispendieuse, et le docteur, délivré, dut songer à l'arriéré de ses rentes. Au moment où il y songea [1671][1], la vingt-neuvième année courait, emportant son revenu comme les vingt-huit précédentes ; et ce revenu seul, à n'en pas calculer les intérêts, s'élevait à la somme de six mille sept cent vingt-huit livres[2]. Le bruit public lui apprenait d'ailleurs que si son frère d'Angers s'était condamné à la résidence stricte des évêques de la primitive Église, il ne s'était pas condamné à leur frugalité. Pour n'être pas à la cour, le prélat résident ne s'en nourrissait pas moins bien en province[3]; et son neveu l'aidait à faire largement les honneurs d'une table[4] qui absorbait non seulement les rentes du docteur, mais un peu plus que les revenus de l'évêché. Le prélat, dont plus tard Rome aurait dû préconiser les vertus, sur l'information de son frère[5], se trouvait dès lors passablement endetté. Il est vrai qu'il n'avait pas signé le *Formulaire*. Mais le docteur était

[1] Cf. Guelfe, *Retraite d'Arnauld*, p. 65 ; Larrière, *Vie d'Arnauld*, t. II, p. 33 ; *Œuvres du doct. Arnauld*, t. IV, p. 139, lettre VI, du 9 octobre 1681 ; p. 146, lettre IX, du 15 novembre 1682 ; p. 148, lettre X, du 12 janvier 1683 ; t. XLII, *suppl.*, p. 42, lettre XXIX du 13 juin 1684, etc., etc.

[2] Le 13 juin 1684, le docteur dit que son frère lui a fait une obligation de plus de 6,000 livres *(ibid.)* ; le 14 mai 1691, il dit que sa dette doit s'élever de 5,000 à 6,000 livres *(ibid.*, t. III, p. 347) ; le 28 janvier 1692, il dit qu'elle est de 6,000 (*ibid.*, t. III, p. 423) ; le 23 octobre, le 18 et le 27 novembre 1693, la dette est de 6,700 et tant de livres (*ibid.*, p. 684, 695 et 699). La mémoire revenait au docteur à mesure qu'il avançait en âge. En effet 332 livres pendant vingt-neuf ans, font 6,728 livres, et même, il faut le remarquer, sans compter les intérêts des intérêts.

[3] Larrière, *Vie d'Arnauld*, t. II, p. 33.

[4] *Ibid.*, p. 33 et 34 ; *Œuvres du doct. Arnauld*, t. III, p. 187, lettre DCCIII, du 4 avril 1689 [*perperam* 1688].

[5] Voir plus haut, t. I, p. 284.

décidé à lui faire signer un billet de six mille sept cent vingt-huit livres pour les arrérages de ses rentes. Dans cette vue, le créancier eut recours au neveu qu'il oubliait depuis si longtemps, et lui écrivit une lettre qui ne nous est point parvenue, mais dont il est question dans d'autres lettres de cette correspondance[1]. Le neveu répondit à l'un de ses oncles que l'autre était pour le moment insolvable[2]. D'après cette réponse, au mois de septembre 1671, le grand Arnauld partit pour Angers.

Des relations officielles ont été publiées de ce voyage qui en font une espèce d'ovation de la part des fidèles de l'Église janséniste[3]. Or il en existait une histoire manuscrite, dont les éditeurs si féconds des documents favorables au parti ne nous donnent qu'une analyse[4], et dont le texte nous semble avoir dû indiquer le budget du triomphe. Mais tout ce que nous savons de ce budget, c'est que l'évêque d'Angers y contribua pour le billet de ses arrérages seulement[5]. En échange, il reçut une semonce sur sa table, dont il essaya d'excuser la friandise en disant que c'était pour lui le moyen le plus efficace d'agir sur l'esprit des Angevins[6]. Il dut faire valoir aussi, comme compensation, la sobriété qu'il exigeait du bas clergé.

[1] Cf. *Œuvres du doct. Arnauld*, t. II, p. 145, lettre CCCLXXIV, *du 28 mai* 1682, et lettre DCCIII déjà indiquée.

[2] *Ibid.*, t. III, p. 423, lettre DCCCXLVI, du 28 janvier 1692.

[3] Larrière et Guelfe, *loc. cit.*; Cf. Besoigne, *Vies des quatre évêq.*, t. I, p. 299; Goujet, *Vie de Nicole*, part. II, p. 67, etc.

[4] *Relation manuscrite du voyage d'Angers*, indiquée par Larrière, *Vie d'Arnauld*, t. II, p. 31, 32, etc.

[5] Voir les notes précédentes.

[6] Larrière, *Vie d'Arnauld*, t. II, p. 33 : « Ce prélat très sobre... avoit « néanmoins une assez bonne table, parcequ'il croyoit, disoit-il, dans les « commencements devoir se servir de ce moyen pour connoître et gagner « Messieurs les Angevins.

S'il tenait table ouverte, n'avait-il point fermé les cabarets [1] ? Le docteur partit indemnisé, mais laissa impénitents son neveu et son frère. Tout le temps que ses rentes furent ponctuellement servies, il paraît ne s'en être plus inquiété.

En 1679, la paix rompue, le grand Arnauld crut devoir s'expatrier [2]. Dans son exil, par surcroît de précautions, il jugea prudent de se cacher [3]. Retombé dans la retraite, ses rentes lui devenaient moins nécessaires; tel parut être du moins l'avis de son frère d'Angers, car dès le 9 octobre 1681 le docteur écrit à un abbé Jannin : « Est-ce donc qu'il faut se résoudre à perdre le courant de ma rente, après en avoir perdu vingt-huit ou « vingt-neuf années, pendant tout le tems que je suis « demeuré caché ? Et cependant je suis accablé de dettes. « Peut-on, en conscience, agir de la sorte? J'ai honte « d'en écrire à M. l'évêque d'Angers. Mais il me semble « que ce seroit une charité, autant pour lui que pour « moi, si quelqu'un vouloit bien lui représenter l'obligation qu'il a de ne me pas faire perdre mon bien. Car « ce ne seroit pas seulement un délai, ce seroit une perte « entière de toutes ces années-ci, si elles n'étoient point « payées quand Dieu l'appellera à lui [4]. »

Ainsi, en 1681, l'évêque d'Angers devait déjà de nouveaux arrérages pour plusieurs années, et son frère

[1] Voir plus haut, t. I, p. 276.

[2] *Mém. de Fontaine*, t. II, p. 406, et la plupart des *Mémoires* jansénistes, dont quelques-uns, comme ceux de Fontaine, exagèrent ou supposent des périls que ne courait pas le docteur. Voir ce qu'il dit lui-même des motifs de sa retraite dans les lettres qu'il adresse à sa famille, au roi, à son archevêque, au chancelier. (*Œuvres*, t. II, p. 37-52. — Cf. Quesnel, *Vie d'Arnauld*, p. 146.)

[3] Guelfe, *Retraite d'Arnauld*, passim.

[4] *Œuvres du doct. Arnauld*, t. IV, p. 139.

n'en comptait encore que deux d'exil[1]. Ces arrérages devaient dater de l'année même où avait commencé l'exil ; c'est du moins ce qui semble résulter de la lettre suivante, écrite le 15 octobre 1682 par le docteur à Madame de Fontpertuis, son alliée et sa plus fidèle correspondante[2] : « J'ai un peu honte de parler si souvent « de l'affaire... [Le proverbe est contre les honteux.] Mais « que faire quand on est pressé de payer ses dettes, et « que ceux qui nous doivent ne nous payent pas? Je ne « sais comment on l'entend; mais je sais bien que, dans « les règles, on ne devroit pas donner l'absolution à des « débiteurs qui persisteroient depuis plus de *quatre ans* « dans une injustice si manifeste. Est-ce que ceux qui « sont obligés de donner ces règles aux autres se peu- « vent dispenser eux-mêmes de les observer[3]? » — Surtout si pour l'avenir ils ont quelque chance d'être canonisés! — Cependant le futur bienheureux avait, à ce qu'il semble, versé un à-compte; car le 12 janvier 1683 son frère écrit à la même dame : « Comment faire si on ne « me paye pas ce qu'on me doit?... Cela m'a fait résou- « dre enfin d'écrire au débiteur [d'Angers], et de le prier

[1] C'était le 17 juin 1679 que le grand Arnauld avait quitté Paris. (Guelfe, *Retraite d'Arnauld*, p. 7.)

[2] Larrière, *Vie d'Arnauld*, t. II, p. 36 et 42. — Cf. Goujet, *Vie de Nicole*, part. I, p. 67; *Lettres de la M. Angélique*, t. I, p. 544. — « Madame de « Fonspertuis.... bonne femme, bonne amie, mais un peu portée à l'in- « trigue, et ne haïssant pas à se faire de fête surtout avec les grands sei- « gneurs. » (Racine, *Fragments sur P. R., Œuvres*, t. VI, p. 299.)

[3] *Œuvres du doct. Arnauld*, t. IV, p. 146. — Il faut le dire à la louange de Robert, il fit beaucoup moins de bruit d'une somme plus considérable que lui devait son frère d'Angers, sur laquelle nous ne trouvons de renseignements que la note suivante : « M. d'Angers me doit 12,000 livres. » (Compte-rendu de Robert à ses enfants, 23 décembre 1652.) Sans doute celui-ci considéra ces douze mille livres comme un dédommagement des frais occasionnés par le séjour de son fils près de son frère, à Angers ; mais alors le docteur aurait dû être moins insistant à l'égard d'Antoine.

« très humblement de me payer *trois années*, dont la « dernière écherra au dernier de mars prochain. Je verrai « ce que cela produira[1]. »

### § II. Le docteur Arnauld créancier par induction.

Cette lettre est la dernière où le docteur se montre pressant à l'égard de l'évêque. Ses insistances prennent tout à coup une autre direction. Il a tout récemment appris[2], ce qu'il ignorait complétement, que son neveu, d'ailleurs bénéficier assez mince vers cette époque[3], était gratuitement hébergé par son débiteur. Soudain de sa propre autorité, substituant à ce débiteur âgé de quatre-vingt-cinq ans, le commensal plus jeune qui aidait celui-ci à s'endetter, il rend le neveu solidaire des créances de l'oncle; et durant les premiers mois de 1682, sous prétexte de ramener ce nouveau débiteur aux règles de l'Évangile, que sa sollicitude jugeait inutile de lui rappeler depuis quarante ans, le docteur lui signifie qu'il se constitue son créancier[4].

Cette ouverture dut être assez mal accueillie, car le docteur dit, le 28 mai 1682, à la mère Angélique de Saint-Jean, sœur d'Antoine : « Depuis ma lettre écrite, « j'en ai reçu une de M. l'abbé Arnauld dont je ne me « plains point, parceque je pouvois lui en avoir donné « sujet par des remontrances que je lui avois faites, « peut-être mal à propos. Je viens de lui faire réponse,

1 *Œuvres du doct. Arnauld*, t. IV, p. 148.
2 *Ibid.*, t. III, p. 187, lettre DCCIII, du 4 avril 1688 [1689].
3 Voir plus haut, t. I, p. 278, n. 4.
4 Cf. *Œuv. d'Arnauld*, t. II, p. 145, lettre CCCLXXIV, du 28 mai 1682, que nous allons transcrire en partie, et t. III, p. 187, lettre DCCIII déjà indiquée.

« et je suis bien incorrigible; car je n'ai pu encore « m'empêcher de le prêcher, quoique je craigne bien « qu'il ne soit guère en état de profiter de mes sermons. « Mais n'y a-t-il point lieu d'appréhender que Dieu ne « nous demande compte d'un talent que nous aurons « manqué de faire profiter, [le docteur en savait faire « profiter tant d'autres!] si étant de quelque degré au « dessus de nos amis, nous laissons passer les occasions « qui se présentent de les avertir du danger qu'ils cou- « rent de se perdre, lorsque se contentant de mener une « vie *honnête et réglée selon le monde*, ils ne pensent « point à satisfaire aux devoirs essentiels de leur condi- « tion, selon les règles de l'Évangile [1]. »

Ici, on le voit, l'abbé Arnauld est encore un honnête homme selon le monde. C'est même un homme délicat; car lui, pauvre bénéficier, a cru devoir répondre pour le riche prélat des dettes auxquelles sa qualité de commensal ne l'avait fait qu'accessoirement participer. « Je ne « sais, écrit le docteur à Madame de Fontpertuis le « 16 mars 1689, où sont les papiers qui prouvent « que les vieux arrérages [de 6,728 livres] n'ont « point été acquittés. Mais M. l'abbé Arnauld, qui « sera comme je le crois le principal créancier du bon « prélat, *parcequ'il avoit répondu pour lui* [2], sait fort « bien que je n'en ai point été payé; et il a *trop d'hon-* « *neur* pour s'en vouloir tirer par une fin de non rece- « voir, parcequ'ils n'ont pas été demandés à tems. Pour « moi, s'il y avoit quelques formalités à faire, je serois « bien aise qu'on les fasse; mais je ne pourrois pas me

1 *OEuvres du doct. Arnauld*, t. II, p. 145.

2 Cet engagement contracté par l'abbé Arnauld ne concernait point les arrérages réclamés par le docteur, comme va le prouver la suite de leur correspondance.

« résoudre à plaider[1]. » Quinze jours après [4 avril 1689][2], le docteur craint sans doute que ses réclamations ne paraissent pas suffisamment motivées à sa correspondante, car il ajoute : « Je ne sais si je vous ai dit *autrefois* ce « qu'il y avoit à considérer pour la dette d'Angers. C'est « que l'abbé Arnauld, qui sera apparemment le principal créancier du débiteur, ne peut refuser de la payer « sans une très mauvaise foi. Car je lui ai fait *autrefois* « remarquer, *par une lettre assez forte*, qu'il étoit cause « que le débiteur ne me payoit pas, parcequ'il étoit chez « lui avec un valet de chambre, deux laquais, un cocher « et deux chevaux, sans payer aucune pension ; laquelle, « s'il l'avoit payée, il auroit été bien facile au débiteur « de me payer par an 232 livres. Cela lui pourroit être « représenté d'une manière douce, et sans se servir d'aucun terme dur, et en le prenant par la conscience et « par l'honneur, plutôt que par toute autre voie. On pourroit néanmoins, sans plaider, lui proposer de mettre « ce différent à juger à des arbitres. »

C'est d'ailleurs bien son neveu qui, aux yeux du grand Arnauld, est désormais son véritable débiteur. « Quand « je vous ai écrit, dit-il à Madame de Fontpertuis le « 20 mai 1689, pour ce qu'on me doit encore à Angers, « ce n'a été que sur ce que vous m'avez mandé que le « prélat étoit bien malade, et que l'on craignoit qu'il ne « mourût ; car je ne souhaite pas qu'on lui demande « rien tant qu'il vivra ; mais seulement que l'on veille à « ce qui se pourra recevoir de cette dette après sa mort. « C'est ce que je m'en vas mander à M. Frameri[3], qui

[1] *Œuvres du doct. Arnauld*, t. III, p. 175, lettre DCXCVIII.
[2] Dans l'imprimé, t. III, p. 187, datée de 1688.
[3] Voir plus bas, *même chap., sect.* II, *art.* I, § 4, n.

« m'a écrit pour me témoigner que vous l'aviez prié d'é-« crire de cette affaire à l'abbé Arnauld[1]. » — C'est ici que viennent chronologiquement se placer les trois lettres que nous avons déjà citées dans l'un des *articles* consacrés à l'évêque d'Angers ; lettres par lesquelles le docteur, durant le sursis qu'il octroie à la vieillesse d'un frère, insiste pour qu'on amène l'abbé à se regarder après la mort de son oncle comme l'héritier de ses dettes[2].

Cet oncle mort, le docteur se trouve définitivement en face du débiteur qu'il lui a prudemment substitué. Mais le débiteur se prétend créancier lui-même. — C'est le 8 juin 1692 que l'évêque a rendu le dernier soupir.[3] Le 2 juillet suivant, le docteur, qui est caché dans les Pays-Bas à Bruxelles[4], a déjà reçu cette nouvelle, a écrit en conséquence à l'abbé, et reçoit une réponse dont il transmet le résultat à Madame de Fontpertuis : « J'ai « à vous dire un mot du billet de l'abbé. Il est bien à « craindre que les réparations n'absorbent tout ce que « le prélat a laissé en meubles et en arrérages qui lui « peuvent être dus de ses revenus. Je cours donc fortune « de n'avoir rien des six mille [728] livres qui me sont « dus, à moins que l'abbé ne considère ce que je vous ai « représenté, qu'il a été cause, en ne payant point de « pension à son oncle, qu'il n'a pu me payer les arrérages « de ma rente ; et qu'ainsi c'est à lui à réparer ce dom-« mage. Mais loin de cela, il semble qu'il prétende être « payé de ses quinze mille livres, [l'abbé était donc « créancier de 15,000 livres], avant que je reçoive rien

1 *Œuvres du doct. Arnauld*, t. III, p. 206, lettre DCCXIII.
2 Voir plus haut, t. I, p. 281-284.
3 Tous les *Nécrologes* ; *Vies des quatre évêq.*, t. I, p. 303.
4 Guelfe, *Retraite d'Arnauld*, p. 57 ; Larrière, *Vie d'Arnauld*, t. II, p. 298. — Cf. Quesnel, *Vie d'Arnauld*, p. 6 et 222, *Anatomie*, p. 168, etc.

« de ce qui m'est dû. Ce qui néanmoins ne peut pas être; « car le prélat, n'ayant point laissé de bien en fond, « mais seulement des effets mobiliers, tous ses créanciers « doivent être payés au sol la livre, s'il n'y a pas de « quoi les satisfaire tous. Et par conséquent, il ne peut « recevoir cinq sols que je n'en reçoive deux si ma dette « est de six mille livres. De sorte que si, les réparations « faites, et de certaines dettes privilégiées acquittées, il « restoit quinze mille livres, il faudroit qu'il m'en donnât « 4,285 et quelques sols, sans qu'il me donnât rien du « sien [1]. »

Le docteur, comme on le voit, calculait fort bien. Il le devait sans doute à ses spéculations de Nordstrand. Son neveu cependant, sans sortir d'Angers, ne calculait pas moins bien. Mais chez ce dernier cela ne pouvait provenir que d'égoïsme : « Il y a longtems, dit le docteur à Madame « de Fontpertuis le 8 octobre 1692, il y a longtems que « j'ai reconnu par expérience que celui dont vous n'êtes « pas plus satisfaite que moi, s'aime beaucoup lui-même, « et rien autre chose [2]. » Et cependant le 13 janvier 1693 ce même docteur écrit de son neveu : « On dit qu'il a « toujours fait beaucoup d'aumônes, et que cela le fait « regretter au lieu où il étoit [l'abbé Arnauld avait quitté « Angers pour se fixer à Paris]. Cela est bon; mais ce « n'est pas tout. Car quelque grandes qu'aient été ses « aumônes, si ce n'a été que le tiers ou le quart de ce « qu'il en devoit faire selon l'esprit de l'Église, il a volé « ces deux tiers ou ces trois quarts. *Durus est hic sermo.* « Cependant s'il est vrai, que deviendra-t-on [3] ? »

[1] *Œuvres du doct. Arnauld*, t. III, p. 514, lettre DCCCXC, du 2 juillet 1692.
[2] *Ibid.*, p. 545, lettre DCCCCIX.
[3] *Ibid.*, p. 584. lettre DCCCCXXIX.

Ce n'était donc pas tout à fait l'égoïsme qui fermait le cœur de l'abbé aux réclamations du docteur. N'étaient-ce pas plutôt quelques griefs secrètement accumulés entre celui-ci et tous les membres de sa famille qu'il n'avait pu entraîner dans ses luttes acharnées? Le correspondant de Madame de Fontpertuis nous le ferait croire lorsqu'il lui dit : « Vous ayant fait connoître diver« ses choses qui rendoient M. Prunsterer [gentilhomme « livonien persécuté pour la religion] digne qu'on lui fît « du bien, et vous ayant même fait remarquer qu'il au« roit apparemment besoin d'une prompte assistance, je « m'étois attendu que vous porteriez votre ami [le mar« quis de Pomponne], et son frère aîné [l'abbé Arnauld], à « l'assister, en ma considération, avant même que d'avoir « considéré ses mérites personnels. Et vous m'apprenez « que de ce qu'il ne s'est pu tenir de leur parler de moi, « cela lés a tellement refroidis que vous me faites quasi « comprendre qu'il n'y a plus guère à espérer de ce « côté-là [1]. »

Cette froideur rallume et fait flamboyer plus que jamais le zèle du docteur pour le salut si longtemps négligé de son neveu. Le 27 novembre suivant, il écrit à sa correspondante habituelle : « Je ne puis m'empêcher de « vous parler encore de l'ancien abbé. J'ai une extrême « peine de ce qu'il ne me paroît dans sa conduite au« cune marque d'une véritable conversion... [Car] il n'y « a point de vraie conversion sans un regret sincère de « ses péchés, et une ferme résolution de les expier..... « Or, ce qu'il y a de plus criminel dans sa vie, est l'abus « qu'il a fait des biens de l'Église, qu'il ne devoit point

[1] *Œuv. du doct. Arnauld*, t, III p. 612, lettre DCCCCXLI, du 14 mars 1693.

« avoir, n'ayant rendu aucun service à l'Église, et mené « *au plus* la vie d'un honnête homme selon le monde. « C'est aussi l'avidité qu'il a eue à se faire donner plu- « sieurs bénéfices, jusques à y employer de mauvaises « voies, dont je sais que ceux dont on s'est servi ont eu « beaucoup de scrupule [1]. C'est donc de cela qu'on de- « vroit voir présentement qu'il a beaucoup de regret, et « ce qu'il devroit réparer de tout son pouvoir. Loin d'a- « voir ces pensées, il se croit en droit de vivre en grand « seigneur, sur le patrimoine de Jésus-Christ, avoir une « maison de 1,200 livres, lorsqu'il peut loger chez son « frère [c'est ce qu'il avait fait chez son oncle], et un « carrosse à quatre chevaux, lorsqu'il ne sort point. Dans « la cherté où sont toutes choses en ce tems-ci, la dé- « pense de carrosse, chevaux, cocher et palefrenier va « pour le moins à 2,000 livres. On n'a donc qu'à la re- « trancher, ce que l'on peut faire sans aucune incommo- « dité, pour s'ôter tout prétexte de garder le prieuré de « 2,000 livres, outre son abbaye. [Ainsi cette multitude « de bénéfices se réduit à deux, dont l'un ne date que « de 1674.] Pourroit-on être bien converti, et ne pas voir « des choses si claires? Cela ne se peut; car il n'y a que « la cupidité dominante dans le cœur qui répande sur « l'esprit de si épaisses ténèbres [2]. »

[1] Ceci regarde évidemment Pomponne; or on se rappelle que les scrupules de celui-ci s'étaient évanouis le lendemain de la mort de son père. Mais le blâme du grand Arnauld était plus tenace; et ce blâme, exprimé vingt ans après l'octroi du bénéfice [1674-1693], permet de supposer que si la présence de d'Andilly avait entretenu les scrupules de Pomponne, les dispositions du docteur n'avaient pas été sans influence sur celles de son frère. Cela indiquerait aussi, il est vrai, que Pomponne avait plus de respect pour les volontés de son père que pour celles de son oncle; et c'est ce qu'en effet nous prouverons amplement par la suite.

[2] *Œuvres du doct. Arnauld*, t. III, , p. 699, lett. DCCCCXCI.

Le secret de cette violente sortie que le docteur a mis quarante ans à improviser, et qui depuis dix n'avait pas encore atteint ce degré de paroxisme, ne se trahirait-il pas dans ce *Post-scriptum:* « Quant aux six mille sept « cent et tant de livres, on sera content pourvu que celui « à qui vous en devez parler veuille bien déclarer, ou « par un acte particulier, ou par son testament, que sa « volonté est qu'elles soient payées sur ce qu'on lui doit « de sa pension viagère ; [faite par le marquis de Pom- « ponne, à qui il a cédé son patrimoine?] quand même « il ajouterait qu'il laisse à la conscience du débiteur de « cette pension de payer cette somme quand il le pourra « faire, sans trop s'incommoder[1]. » C'eût été, pour la seconde fois, substituer un débiteur plus jeune à un débiteur plus âgé. Mais il paraît que l'abbé récalcitrant n'avait voulu s'y prêter, ni par acte particulier, ni par testament ; car le 17 juillet 1694 son créancier aux abois se réfugie dans un superbe dédain : « Le vieil abbé, dit- « il, me fait grand'pitié ; car il ne paroît guère se mettre « en peine du compte qu'il aura à rendre à Dieu[2].» Vingt-deux jours après cette lettre écrite, le grand Arnauld lui-même était allé rendre ses comptes devant Dieu [8 août 1694][3]. Son neveu lui survécut près de quatre années [février 1698][4].

Or voici ce que nous apprend Saint-Simon à propos de la mort d'Antoine : « M. de Pomponne perdit l'abbé « Arnauld, son frère. C'étoit un homme fort retiré, et « grand homme de bien, *qui n'avoit jamais fait parler*

[1] *Œuv. du doct. Arnauld,* t. III, p. 700.
[2] *Ibid.*, t. IV, p. 70.
[3] Tous les *Nécrologes* et toutes les *Vies* du docteur.
[4] *Mém. de l'abbé Arnauld,* Avis, p. VIII.

*« de lui dans les affaires du fameux Arnauld, son « oncle*[1]. »

## ARTICLE III.

### *Conclusion.*

Nous souhaitons, dans l'intérêt de la mémoire du grand Arnauld, que la dernière ligne de Saint-Simon révèle les motifs de l'aigreur avec laquelle ce Père de l'Église janséniste parle de son neveu, quand il en parle; et les motifs de son silence, lorsqu'il se tait. Car du moment où il est certain que le neveu ne partageait pas les opinions de l'oncle, s'il se trouvait que celui-ci se fût tu sans ces motifs, il faudrait lui en supposer d'autres quand il parle ; et avouer qu'indifférent lorsque ses proches ne partagent pas ses doctrines il ne se montre hostile envers eux qu'au moment où ils refusent de lui faire partager leur fortune. C'est donc à l'éloignement de l'abbé Arnauld pour les inspirations du docteur que nous préférons attribuer à la fois le mutisme de celui-ci pendant quarante ans, et l'espèce d'acharnement dont il fait preuve, douze ans durant, dans les répétitions de deniers qu'il exerce. — Mais si son silence est un symptôme de mécontentement, pourquoi ce mécontentement n'éclate-t-il que si tard et à propos d'intérêts si secondaires ? — Ici notre dilemme trouve une nouvelle application. Ou il faut avouer que dans la dernière partie de son existence le célèbre docteur n'agissait que par cupidité, ou il faut reconnaître que dans la première il se reposait sur un tiers du soin de gourmander la rebellion de son neveu.

[1] *Mém.*, t. IV, p. 47.

Et quel autre eût pu la gourmander à plus juste titre que le père de ce dernier, dont l'autorité dévouée s'exerçait alors au profit de Port-Royal durant l'*intérim* de deux dictatures théologiques? Comme père et comme dictateur, d'Andilly, sauf l'effusion de sang (il ne fut pas toujours si heureux)[1], tranchait donc du Manlius Torquatus envers son fils à l'instigation d'un tiers; en attendant que ce tiers, Gracchus janséniste[2], mît les biens du proscrit au régime du partage. — Ainsi Robert était, selon nous, un père très peu tendre et un dictateur trop docile. Il subordonnait ses droits, et abandonnait son fils, à la vindicte du membre le plus éminent de sa famille. — Cette explication est la seule que nous ayons pu trouver pour décharger, en partie, la mémoire du père des rigueurs dont se plaint l'un de ses fils, et que l'autre cherche à

[1] Voir la *sect.* IV du *chap.* IV, consacré au quatrième fils de d'Andilly, Jules de Villeneuve.

[2] Qu'on nous pardonne ces réminiscences romaines, que nous n'eussions pas hasardées si les Jansénistes ne nous en eussent donné l'exemple en appliquant au grand Arnauld et à Pascal, dont l'autorité avait fait supprimer les portraits dans la collection des *hommes illustres* de Perrault (Perrault ne s'occupait pas toujours de *Peau d'âne*), le passage suivant de Tacite : *Præfulgebant Cassius atque Brutus eo ipso quod effigies eorum non visebantur.* (*Biogr. univ.* v° Perraul, Charles.) — « Je m'en vais imiter M. Pe-« lisson, écrit Nicole au P. Quesnel, (*Lettres*, t. III, p. 200, du 5 avril 1692), « qui se vante de s'être créé un office de *dictateur* perpétuel... Je ne puis « m'empêcher de vous dire [à propos du livre de Rancé sur les *études mo-« nastiques*]... qu'il y aura bien du *sang échauffé* dans les congrégations mo-« nastiques, etc. » — Mais d'ailleurs qu'avons-nous besoin de ces autorités? M. Villemain, cet esprit éminent, dont la moindre qualité est le goût exquis auquel il doit des à-propos toujours heureux, n'a-t-il pas tout récemment encore comparé la famille Arnauld à la tribu Claudienne? — « A Port-Royal, « dit-il, se trouvait presque toute réunie, comme une tribu antique, cette fa-« mille Arnauld, étonnante par la variété des talents et l'élévation uniforme « des caractères. Si la différence des mœurs permettait ce singulier parallèle, « on dirait les Appius de Rome, tous ardents, habiles, opiniâtres. » (*Mélanges*, p. 353; De Pascal.)

conjurer. Si on l'admet, la responsabilité de ces rigueurs pèse en partie sur le grand Arnauld ; si on la rejette, elle retombe sur le seul d'Andilly. Le blâme peut être partagé entre les deux frères ; mais il est impossible qu'il n'atteigne pas l'un ou l'autre.

Les lettres qui nous paraissent le faire retomber sur tous deux, le testament que nous en avons rapproché joint à une lettre de d'Andilly qu'a publiée M. de Monmerqué [1], et à une autre de Pomponne que renferment nos papiers [2], sont d'ailleurs les seuls documents qui concernent Antoine dans la collection que Robert a formée pour la léguer à son fils de prédilection. Il n'y existe que deux lettres de l'abbé proscrit. Dans l'une, il donne à Pomponne des renseignements sur des démarches que nécessite la nouvelle position de celui-ci comme secrétaire d'état [16 septembre 1671] ; dans l'autre, il hâte la solution d'un compte qui intéresse leur troisième frère, de Luzancy. La première a dû être amnistiée par suite de l'avénement de la famille au ministère [3]; la seconde a été protégée par les factures des fournisseurs qui l'escortent. Toutes les autres ont disparu. — En revanche, la plus grande partie de la correspondance dont il nous reste à parler émane du marquis de Pomponne, ou se rapporte à ses intérêts.

[1] *Mém. de Coulanges*, p. 369.

[2] Voir plus bas, p. 50.

[3] « Mon frère entra dans l'exercice de sa charge vers le commencement « de l'année 1672... Je demeurai tout l'été à Paris et à Pomponne, *où étoit « mon père*, prenant part aux bonnes nouvelles qu'on y recevoit par tous « les courriers. » (*Mém. de l'abbé Arnauld*, part. III, p. 134 et 136.)

## SECTION II.

### SIMON DE BRIOTTES, PREMIER MARQUIS DE POMPONNE.

Simon de Briottes, le second des fils de Robert, la plus grande notabilité politique de sa famille, est, de tous les Arnauld qui se sont illustrés, celui dont la biographie laisse le plus à désirer. Avant M. de Monmerqué, elle n'existait pas [1]; après lui, il reste à en compléter les parties secondaires. C'est à notre dépôt que ce savant magistrat a emprunté ses meilleurs documents : c'est là qu'à sa suite nous glanerons les nôtres.

### ARTICLE Ier.

*Pomponne, du vivant de son père.*

**§ I. Papiers de Pomponne.**

Simon aurait dérogé dans sa famille s'il n'eût pas écrit des *Mémoires*. D'Andilly en avait laissé pour édifier ses descendants sur ses vertus [2]; Antoine pour nous édifier sur ses plaisirs [3]; l'évêque d'Angers, pour ne pas

[1] *Lettres de madame de Sévigné*, t. I, p. 78 de la notice, n° XIV; et *Biogr. univers.*—Voir cependant d'Auvigny, *Vies des hommes illust.*, t. VI, p. 272. — Et Mademoiselle Poulain de Nogent, *Nouv. hist. abrég. de P. R.*, t. II, p. 211.

[2] « Je n'ai pu résister aux instances si pressantes que me fait mon fils de « Pomponne d'écrire quelque chose [de mes *Mémoires*] qui puisse servir « à mes enfans *pour les exciter à la vertu* par des exemples domestiques. » (*Mém. d'Arn. d'Andilly*, part. I, p. 2.)

[3] « Comme je n'ai point eu d'autre but que celui de me divertir dans « une espèce de solitude où je passe la meilleure partie de ma vie, j'aurois « gagné au-delà de mes souhaits, si mes *Mémoires* pouvoient en divertir « d'autres. » (*Mém. de l'abbé Arnauld*, part. I, avertiss., p. VI.)

laisser ignorer son habileté diplomatique[1]; la première Angélique, pour préluder à la canonisation que le Jansénisme espérait lui faire décerner après sa mort[2]; l'autre Angélique, pour constater son martyre[3]. Toute cette famille enfin, que Tallemant des Réaux accusait d'avoir du vent[4], et dans laquelle Péréfixe recon-

[1] Voir *Mém. d'Arn. d'Andilly*, part. I, p. 70.

[2] « Durant la dernière moitié de la vie d'Angélique, on la traitait déjà « comme une sainte, de qui il faudrait faire le procès un jour pour la cano- « niser; on lui faisait en un mot son dossier de sainte de son vivant. » (M. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. I, p. 93; Cf. *Mém. de la M. Angélique*, t. II, p. 179-246.) « Il fallut user d'un petit stratagème pour la décider à « écrire la relation qu'on a d'elle. » (M. Sainte-Beuve, *ibid.*, p. 94, n.— Cf. Racine, *deuxième lettre à Nicole*, *Œuvres*, t. VI, p. 95.)

[3] *Relation de la captivité de la M. Angélique de Saint-Jean*, n. 5, dans le recueil des *Act.*, *lett.*, *relat.*—Il est juste toutefois de remarquer qu'Angélique se montrait fort discrète à l'endroit de ce premier martyre qui aurait pu être suivi d'un second. (Voir *Œuvres du doct. Arnauld*, t. I, p. 641.) — Et puis c'était une fille d'un grand sens : « Nous avions toutes souhaité, « écrit-elle au grand Arnauld vers 1665, que l'on nous gardât le secret « [sur les relations que chacune de nous a faites de sa captivité]. Mille rai- « sons le rendent nécessaire. Il y en a de tout humaines qui ne laissent « pas d'être considérables, comme le mépris que font la plupart des per- « sonnes qui ne nous affectionnent pas, de la facilité qu'on a entre nous de « produire tout ce que l'on fait, et à se donner des louanges.... » (*Actes*, *lett.*, *relat.*, t. I, n. 5, p. 2.)

[4] *Mém.*, t. II, p. 308. Outre ses prédispositions satiriques, Tallemant avait quelques motifs personnels d'être peu bienveillant pour la famille Arnauld. Il avait eu à soutenir un procès (*Œuvres de Patru*, t. II, p. 1) contre un abbé Antoine Arnauld que M. de Monmerqué croit être le célèbre docteur. (Notice sur Tallemant, *Mém.*, t. VI, p. XXVIII.) La partie de Tallemant ne serait-elle pas plutôt le fils aîné d'Arnauld d'Andilly? Dans le procès, Antoine Arnauld est qualifié prieur commendataire du Plessis-aux-Moines. Le Plessis-aux-Moines était situé dans l'Anjou, province où résidait le fils d'Arnauld d'Andilly, près de son oncle, évêque d'Angers; le grand Arnauld blâmait trop vivement l'abus des commendes pour accepter celle du Plessis. Voir d'ailleurs la lettre de celui-ci à son neveu, qu'il blâme de la pluralité de ses bénéfices. (*Œuvres*. t. III, p. 423, 584, 593, etc., et p. 698, où il parle d'un riche *prieuré* de ce dernier; et plus haut, t. II, p. 36.)

naissait la pureté des anges alliée à l'orgueil des démons[1], s'était drapée sous la cape et dans la toge, avec la mitre et sous la bure; c'était bien le moins qu'elle laissât flotter vers l'avenir un pan de son manteau de velours.—Et cette fois il y avait justice.—Après trois ambassades fructueuses, après huit années d'un ministère qui avait préparé et consommé la paix de Nimègue, beaucoup d'amour-propre eût été légitime; Pomponne ne montra que de la modestie. Dans le volume qu'il consacre à ses premières négociations en Suède [1665-1668], auquel il faut en rattacher deux, de pièces justificatives; dans celui qui, avec deux appendices de pièces semblables, est relatif à ses négociations en Hollande [1669-1671]; sous les deux liasses où il a réuni la correspondance relative à sa seconde ambassade dans la péninsule scandinave [1671]; enfin durant le cours des trois volumes où il a rassemblé les pièces relatives au traité de Nimègue [1676-1679], l'homme s'efface presque toujours derrière l'homme d'état. L'amour-propre y tient moins de place que les affaires.

Aussi ces *Mémoires* sont-ils les seuls de la famille qui n'aient pas trouvé d'éditeurs[2]. Ils gisent méconnus sur les tablettes de nos manuscrits. Cependant notre catalogue, ainsi que nous l'avons dit[3], les signale au public, et M. Haenel[4], en l'imprimant, ne l'a point trop surchargé de fautes à leur endroit. Mais par une espèce de

[1] Iraílh, *Querelles littéraires*, t. III, p. 305; D. Gerberon, *Hist. du Jansén.*, t. III, p. 123; Racine, *Hist. de P. R.*, p. 344 et 351; *Hist. des Persécut.*, p. 294, 309, etc.

[2] Voir cependant ce que nous disons dans l'*Appendice*, note Q.

[3] Voir plus haut, t. I, p. 1-3.

[4] *Catalogi lib. mss. editi a G. Haenel*, col. 298-380.

fatalité, il suffit que ces *Mémoires* soient inscrits à ce catalogue pour que nous n'ayons pas à nous en entretenir; car notre but, on se le rappelle, est de mettre principalement en relief les parties de notre dépôt qui sont en dehors du classement fait par nos devanciers. Or en ce qui concerne la famille Arnauld, le journal de Robert, sa correspondance privée, les papiers personnels de Pomponne se trouvent seuls dans ce cas; et c'est à l'occasion seulement, et surtout avec le secours de ces documents, que nous entrons dans quelques détails complémentaires sur la biographie intime de cette famille. — Les renseignements que nous y puisons se complètent non seulement par ceux que M. de Monmerqué a extraits des *Mémoires* de Robert et d'Antoine, mais par une indication que son savoir a trop modestement reléguée dans une note [1]. Cette indication, empruntée à la célèbre guirlande de Julie, pour être accessoire, n'en est pas moins curieuse; et comme elle ne nous semble pas suffisamment développée, nous croyons pouvoir y revenir.

### § 2. Briottes à l'hôtel Rambouillet.

La guirlande de Julie, on le sait, est l'hommage galant, artistique et littéraire du duc de Montausier à cette illustre héritière de l'hôtel Rambouillet, Julie d'Angennes, qu'il supplia pendant douze ans [2] de s'associer au nom le plus

[1] *Biogr. univ.*, t. XXXV, p. 320.

[2] « Monsieur de Sales [depuis duc de Montausier] étoit amoureux de « M[lle] de Rambouillet, qui est morte duchesse de Montausier et gouvernante « des enfans de France. Il fut longtemps sans oser prétendre à sa possession : « il ne l'obtint que lorsque par la mort du marquis de Montausier, son frère, « il fut devenu héritier de son nom et de ses biens... et qu'il eut abandonné « la fausse religion dans laquelle il avoit été nourri. » (*Mém. de l'abbé Arnauld*, part. III, p. 157.)

pur dont puisse s'enorgueillir le siècle de Louis XIV. Chaque fleur de cette guirlande, peinte par Nicolas Robert, avait enfanté une foule de madrigaux transcrits par la plume irréprochable de Jarry, et composés par les habitués de l'hôtel [1]. Au nombre de ceux-ci, parmi les plus assidus se trouvait d'Andilly, alors aussi passionné pour le monde [2] qu'il le fut depuis pour la solitude, et dont la vie, pour nous servir d'un langage qui aurait eu du succès dans son cercle, gravitant toujours sur l'axe du bel esprit, devait toucher par l'un de ses pôles à l'hôtel Rambouillet, et par l'autre à Port-Royal. La ferveur de son zèle littéraire entraînait à cette époque ses deux fils aînés aux dissipations du siècle, comme la ferveur d'un autre zèle devait bientôt lui faire suivre Luzancy, leur puîné, vers la retraite des champs. [3]

La guirlande de Julie date de 1641. Elle contient un madrigal de Robert, deux d'Antoine, trois de Briottes; et, chose étrange! l'ambition du premier, les tristesses du second, les hautes destinées du dernier semblent symbolisées dans le choix des fleurs que chacun d'eux a voulu célébrer.

C'était alors que Robert rêvait l'éducation du Dauphin. La fleur qu'il chante est le lis; voici comment il en parle:

De la reyne de l'air je suis la fleur divine;
Ma blancheur de son lait tire son origine.

[1] Voir la notice de Gaignières, *Cat. des livres de M. de La Vallière*, suppl., p. 57, belles lettres, n° 3247; *Notices hist. et critiq. de deux manuscrits uniques*, etc., par l'abbé Rive; *la Guirlande*, etc., édit. de 1784; l'abbé Goujet, *Bibliot. françoise*, t. XVI, p. 79, etc.

[2] « L'hôtel de Rembouillet fournissoit à mon père les plus purs et les plus « grands plaisirs... Ce n'étoit tous les jours que jeux d'esprit, et parties « galantes. » (*Mém. de l'abbé Arnauld*, part. I, p. 13.)

[3] *Mém. de d'Andilly*, part. II, p. 128 et 158; *Mém. de Fontaine*, t. I, p. 262, lettre de d'Andilly à Le Maistre, etc.

. . . . . . . . . . . . . .
Et je veux de ma gloire enrichir ta beauté;
En vain toutes les fleurs, dans leur pompe suprême,
Se vantent de t'orner d'un royal diadème;
Leur plus superbe éclat n'a point de majesté.

Nul autre que le lys sans audace n'aspire
A te rendre un honneur qui soit digne de toy;
Elles parent ton front, et je t'offre un empire,
Puisqu'en te couronnant je t'égale à mon roy [1] !

Assurément la belle Julie eût pu renvoyer à Pollux le Simonide de ce madrigal; et peut-être le perspicace Montausier eût-il dû soupçonner qu'il avait dans le même homme deux rivaux, l'un qui lui disputait en galanterie, l'autre tout disposé à lui disputer l'éducation des Dauphins.

Les dispositions intérieures d'Antoine ne se révèlent pas moins et dans les sujets qu'il choisit et par la manière dont il les traite. C'est le thym et le souci que célèbre cet esprit tourné à l'idylle [2] et déjà flottant vers la tristesse. Voici quelques-uns des vers, je veux dire des lignes, qu'il consacre à la première de ces fleurs :

Sans beauté, sans grandeur, sans éclat et sans grâce,
Je nays, par un arrêt de mon injuste sort,
    Incapable d'un bel effort
    Pour acquérir l'illustre place
Où mon ambition m'ose faire aspirer [3]....

De semblables vers eussent sans doute excusé la ma-

[1] *La Guirlande*, p. 27.

[2] « On peut ne pas traiter toujours des royaumes et des empires, dit-il « pour s'excuser d'avoir écrit ses *Mémoires* (avertiss., p. IX) ; et même... des « bergers trouvent agréablement leur place parmi de grands seigneurs et « des princes. »

[3] *Ibid.*, p. 22 et 52.

lédiction paternelle aux yeux du Misanthrope [1]. Mais une oreille compatissante y distingue seulement le sanglot qu'étouffe leur pesante allégorie, et cet écho détourné où le fils semble reproduire avec amertume l'opinion du père à son égard.

Simon, ce beau-fils que Robert destine au monde, choisit pour sa fleur le muguet, auquel il fait dire :

> J'abandonne les bois dont les feuillages sombres
> Conservent ma fraîcheur sous leurs épaisses ombres... [2]

Il chante ensuite le perceneige, lui qui doit fondre les glaces de Louis XIV pour sa famille [3]. Enfin le futur ministre du monarque dont l'emblème était le soleil prête ce langage à la grenade :

> D'un pinceau lumineux l'astre de la lumière
> Anime mes vives couleurs;
> Et régnant sur l'Olympe en sa vaste carrière,
> Il me fait régner sur les fleurs... [4]

Si dans les trois premiers madrigaux nous voyons une préméditation, dans ces trois derniers, à coup sûr, l'hôtel

[1] Il en étoit sans doute des vers d'Antoine comme de sa prose : « Mon « style, écrit-il lui-même, est sans étude et sans art, *ne m'étant jamais « appliqué aux règles.* » (*Mém.*, avertiss., p. x.) Il est vrai qu'à cinq pages de là (*ibid.*, p. xv) Antoine établit une discussion grammaticale sur l'emploi qu'il a fait du pronom *sien, sienne.*—Quoi qu'il en soit, ses vers ne sont pas encore les plus mauvais de ceux qu'a produits sa famille, puisqu'il paraît que c'est à Sacy, et non pas à Lancelot, qu'il faut attribuer les rimes du *Jardin des Racines grecques.* (*Mém. de Lancelot*, vie, t. I, p. XVIII.) Enfin comme disciple de S. Augustin, Sacy lui-même ne devait pas se croire le pire de tous les poètes, puisqu'il rappelait, comme nous l'avons vu (plus haut, p. 5, n. 1), que ce père de l'église encourageait à la versification un poète qui mettait sept pieds à ses hexamètres.

[2] *La Guirlande*, p. 60.

[3] *Ibid.*, p. 66 : « Sous un voile d'argent, la terre ensevelie, etc.

[4] *Ibid.*, p. 62.

Rambouillet, s'il eût pénétré l'avenir, aurait vu de la prédestination. C'était le siècle où Louis XIII devait son surnom à son étoile[1], où l'histoire était obligée de compter avec l'horoscope[2], où pour la famille Arnauld même[3], et jusqu'au sein de Port-Royal, la réalité s'augurait parfois d'après des pronostics.

Pour nous ces rapprochements singuliers ne sont plus que des curiosités sur lesquelles nous nous serions gardé d'appeler l'attention si d'un côté elles ne résumaient, par hasard sans doute, mais avec justesse, ce que nous avons dit et ce qui nous reste à dire sur d'Andilly et sur ceux de ses fils auxquels il avait ouvert l'hôtel Rambouillet[4], et si, d'un autre côté, le précieux manuscrit de la Guirlande à Julie n'appartenait, du moins par le souvenir[5], à notre bibliothèque, dont il a fait partie, et

[1] Louis-le-Juste.

[2] Voir : « L'horoscope du roi, par lequel la ville de Lyon prétend qu'ayant « eu l'honneur de la conception du roi Louis XIII, elle est sa vraie patrie, par « Goujon frère, avocat. » L'auteur établit que le signe du Capricorne ayant présidé à la conception du roi, et celui de la Balance à sa nativité, il ne peut manquer d'être heureux et juste, etc. — Delphini [Ludov. XIV] horoscopus auctore, F. Vavasseur. *Recueil de pièces sur la naissance de Louis XIV*, etc.

[3] Voir tout ce que l'abbé Arnauld rapporte dans ses *Mémoires* (part. I, p. 180 et 193, et part. II, p. 169) de l'habileté d'Isaac Arnauld en chiromancie, en divination, par pirouettes, etc. Voir aussi l'*Appendice*, note O.

[4] Un quatrième personnage de la famille Arnauld, Isaac, dont nous parlons dans la note précédente, fréquentait également l'hôtel Rambouillet. (Voir Tallemant, *Historiettes*, t. II, p. 298.) C'est à lui que la guirlande doit l'éloge de la tulipe. (*Guirlande*, p. 38.)

[5] La bibliothèque du duc de La Vallière se composait de deux parties dont Nyon et Debure ont fait le catalogue en neuf volumes. M. de Paulmy acheta en bloc toute la partie cataloguée dans les six volumes de Nyon. Mais sa fortune mit des bornes à sa noble prodigalité. Il ne put acheter le fonds auquel se rapportaient les trois volumes de Debure. Les enchères le firent monter à 464,677 liv. 8 sous. La *Guirlande* seule fut adjugée à Peyne, libraire de Londres, au prix de 14,510 liv. — Voir la notice de Debure,

où le remplace encore une copie assez riche de variantes inédites [1]. On pardonnera cette digression, qui tient trop aux regrets et aux jouissances du bibliophile, pour n'avoir point entraîné le biographe à son insu. Nous revenons aux richesses actuelles et plus réelles de notre dépôt.

### § III. Briottes sous la direction de d'Andilly.

Quelques mois après l'hommage de la Guirlande, Briottes, âgé de vingt-quatre ans [1642], était intendant du corps d'armée qui occupait Cazal [2]. Deux ans après [17 janvier 1644], le roi le créait conseiller d'état [3]. Il débutait ainsi par les fonctions les plus relevées qu'eût remplies son père; et, pour mieux l'y soutenir, celui-ci se dépouillait d'une partie de ses pensions en faveur de ce fils bien aimé [4], qui lui écrit le 3 mars 1644 : « Quand je « n'aurois point d'autres marques de l'affection que vous « avez pour moy, les peines continuelles que vous vous « donnez pour mon establissement m'en seroient une « preuve assez certaine. Je vous avoue que vostre bonté « me donne de la confusion, et que je suis honteux de « voir que vous travaillez avec plus de chaleur pour ma « fortune que vous n'avez jamais fait pour la vostre « propre..... Dieu seul peut me rendre digne de ceste « louable ambition que vous avez pour moy..... Vous

*Catalogue de La Vallière*, t. II, n° 3247, celles de l'abbé Rive, en tête de l'édition de 1784; *Suppl. de Debure au catalogue de La Vallière, prix des livres*, p. 25 et 42.

[1] *Belles-lettres Fr.*, 145, in-f°., p. 1085, etc.

[2] Voir l'*Appendice*, note O.

[3] Note de Pomponne dans nos papiers.

[4] *Mém. de d'Andilly*, part. II, p. 128. Voir l'*Appendice*, note O *bis*.

« pouvez assez juger de la joie que me donnent les pen-
« sions que vous avez fait mettre soubz mon nom... »

La correspondance d'où ce passage est extrait se poursuit entre le père et le fils pendant trente-deux ans [1642-1674], c'est à dire jusqu'à ce que la mort y mette un terme. Elle légitimerait d'ailleurs les prédilections de Robert si, chez ce dernier, il n'y avait eu que différence, et non pas absence, de tendresse pour d'autres de ses fils. Tout y concourt en effet à faire concevoir de Briottes la meilleure opinion. Justesse d'esprit, élégance de style, élévation de sentiments s'y unissent à ces déférences pleines d'affection et de respect qui fondaient jadis dans les familles l'orgueil des pères sur ce qui faisait la joie des enfants[1]. Il est impossible de participer, sans en être ému, à ces épanchements où le cœur trouve toujours, sans les chercher, le mot et la pensée qui vont droit au cœur; où l'amour filial a ces mille prévenances, ces petits soins, ces recherches et jusqu'à ces désespoirs que ne connaît plus de nos jours, même un autre amour.

Ainsi le jeune intendant reçoit d'Antoine une lettre dans laquelle son aîné lui apprend qu'il renonce au siècle, et que leur père est sur le point d'y renoncer. « Mon très « cher frère, » répond [5 novembre 1643] Briottes heureux d'une démarche qui doit rendre au fils disgracié sa place dans l'affection paternelle, mais tout éperdu à l'idée de perdre dans le monde son principal appui ; « Mon très « cher frère, j'ay receu avec une extresme joie vostre « lettre du 21 d'octobre, et leu avec une satisfaction « estrange vos nouveaux sentimens [2]. Ceux de mon père

[1] Robert lui-même avait eu la plus vive tendresse pour son père et pour son beau-père. (*Mém. d'Arn. d'Andilly*, part. I, p. 27 et 102-104.)
[2] Voir plus haut, t. II, p.7

« que vous me mandez m'accablent tout à fait, et sy ce « coup-là arrive, je vous avoue que je ne me sens pas « assez fort pour y résister. Comme il ne porte plus à « cest heure que sur moy seul, je prévois aussy qu'il « m'escrasera ; et je vous avoue qu'après cela je ne crois « pas qu'il y ait au monde un plus malheureux homme « que moy. Lorsque je trouvois quelque ombre de bon- « heur au dehors, un malheur domestique me vient cher- « cher, et renverse en un moment le peu d'espérances que « je commençois à fonder. Je tombe avec le seul appuy « que j'avois, et perds en mesme temps toutte sorte de « pensées de me relever. Ne croiez pas que la douleur « qui me fait dire touttes ces choses, me fasse condamner « des résolutions que je révéreray tousjours, comme je « dois, quelles qu'elles puissent estre. J'accuse ma mau- « vaise fortune sans en désapprouver la cause, et choi- « siray tousjours plustost d'estre le plus abandonné du « monde, comme je prévois que je le vas estre, que d'a- « chepter mon repos au prix de celuy qui m'est et me « sera tousjours plus cher que le mien propre. En vain « tascherez-vous de destourner ce coup, *sy celle qui l'a- « voit jusques icy arresté ne s'y oppose plus;* vous n'y « avez plus d'intérest, et le mien seul n'en vaut pas la « peine. Adieu, mon cher frère, je ne sçay ce que je vous « escris. Aymez-moy. »

Dans cette lettre, à travers la douleur poignante qu'elle révèle, on aura remarqué cette parenthèse qui est un trait de lumière jeté sur l'histoire de Robert : *sy celle qui l'avoit jusqu'ici arresté ne s'y oppose plus.* Ces mots ne sauraient se rapporter qu'à la reine[1]. Le 21 octobre 1643

[1] Voir t. I, dans *l'Appendice,* note H.

il y a cinq mois à peine que la reine est régente ; elle ne s'oppose plus à la retraite du précepteur que cinq mois auparavant elle désirait pour son fils. Cette retraite, elle en avait donc la confidence ; c'était bien d'elle que dépendait à ce sujet la décision de Robert ; et pour celui-ci la mort de Saint-Cyran [11 octobre] ne fut qu'un prétexte ou un à-propos. — Mais laissons le père pour revenir au fils.

La retraite de d'Andilly n'avait pas été aussi prompte que Briottes l'avait craint en octobre 1643. Plus d'une année après, le 3 novembre 1644, son père lui transmet deux lettres de la cour qui lui octroient un congé. Il est tout à son impatience ; mais après le congé du roi il lui faut celui de son père, qui par un malentendu semble ajourner son retour. « Sans doutte que Muzac[1] aura manqué en escrivant soubz vous (l'idée ne lui vient même pas que l'erreur provienne de son père), puisque je vois « que vous me mandez que je me prépare pour arriver « *à la fin de janvier*. Je crois que vostre dessein aura esté « de mettre *à la fin de décembre*. Je vous demende en « grâce de me mander précisément lequel c'est des deux, « puisque quelque autre pensée que j'eusse, je veux absolument me régler au temps que vous m'ordonnerez. « M. de Couvonge[2] veut à toutte force que je parte dans « quinze jours ou trois semaines, parcequ'il importe pour « nos affaires que j'arrive dans le mois de décembre à « Paris, et que le plustost seroit le meilleur. Mais je tarderay autant que je pourray pour avoir de vos nouvelles, ne sçachant sy vous le trouverez à propos. C'est

1 Voir plus haut, t. I, p. 22, n. 3.

2 Cf. *Lettres de d'Andilly*, p. 374, 414, 440, 498, 509, 529, et le P. Barre, *Vie de Fabert*, t. I, p. 443.

« pourquoy j'ose vous supplier de me faire sçavoir le plus-« tost que vous pourrez ce que vous voulez que je fasse. »

Puis, dans la joie enfantine que lui cause l'idée du retour, l'imagination transporte soudain le fils exilé près du foyer paternel. Il recommence les causeries jadis interminables, lorsque Robert rapportait le soir à la famille réunie les plus beaux fruits de ses espaliers, racontai les prouesses de sa greffe et les victoires de son écusson. — Le vieillard craignait sans doute que ses vergers n'eussent baissé dans l'estime de son fils, après un séjour en Italie; mais le fils le rassure. Pourrait-il y avoir au monde de plus beaux vergers que ceux de son père? « Le Mont-« ferrat est trop peu de chose pour la gloire de Pom-« ponne. Il faut d'autres fruits que les siens pour le « disputer à ceux que vous avez eus cette année; et sy « ses figues et ses melons ne le sauvent, le plus fertille « païs de l'Italie ne sera que stérile auprez de Belleveue. « La nature toute simple qui semble avoir voulu s'y « jouer n'y est pas sy belle qu'elle est dans vos plans, « où de son mariage avec l'art vous luy avez fait pro-« duire des choses dont elle estoit incapable toutte seule. « Enfin je pense que ceste fois vous aurez convaincu « nostre incrédulité de jadis, et que vous aurez eu moins « d'aurmoires que de fruit. »

L'ingénieux badinage qui révèle avec tant d'atticisme la coquetterie des déférences filiales, jusque dans les points les plus secondaires de la vie intérieure, fait pressentir avec quelle confiance absolue le jeune conseiller d'état doit abandonner sa vie publique à la direction paternelle. Ce que Robert n'avait pu réaliser pour lui-même, il le rêvait pour son fils; mais il le rêvait au profit de ses doctrines. L'éducation qui avait donné à celui-ci

toutes les prédilections de sa famille, n'avait pu le laisser indifférent à la fortune du Jansénisme [1] ni aux dispositions de Port-Royal envers la cour de Rome. Voici ce qu'il écrivait de Cazal le 8 juin 1644, c'est à dire au moment où venait de paraître ce célèbre ouvrage où le grand Arnauld, son oncle, à propos d'un premier scrupule de la princesse de Guémené, et sans doute pour l'encourager à en avoir [2], traitait de la *fréquente communion* [3].

« Je n'ay eu nulle peine à éviter l'escueil dont vous « me mandez que j'ay esté menacé: et je n'ay pas plus « de gloire à m'estre sauvé de ce nauffrage qu'en auroit « un vaisseau qui ne seroit jamais sorty du port. J'ay « vaincu sans peine des ennemis que je n'ay pas veus, et « il ne m'a point fallu de courage pour m'eslever au « dessus des bassesses que vous croyez que l'affaire de « mon O[ncle] l[e] D[octeur] auroit peu me faire naistre.[4] « Je n'en ay envisagé pas une, et ne crois pas *que la foi-*

[1] Pendant la détention de Saint-Cyran à la Bastille, Robert menait Simon visiter le prisonnier. (Arnauld d'Andilly, *Mém. sur Saint-Cyran, Vies édif. de P. R.*, t. I, p. 84; voir plus haut, t. II, p. 2, n. 5.)

[2] Racine, *Hist. ecclés.*, t. XII, p. 10; *Mém. de Lancelot*, t. I, p. 239, 328, 330, n. — Cf. *Tallemant*, t. II, p. 316, etc.

[3] *Œuvres du doct. Arnauld*, t. XXVII, n° III. — On sait que M[me] de Guémené dut sa conversion à d'Andilly. (*Lett. de la M. Angélique*, t. I, p. 155 et 218.—Cf. plus haut, t. I, p. 41, n. 1.) « Voilà comme vous [autres, « Jansénistes]... avez toujours traité tout le monde. Qu'une femme fût dans « le désordre, qu'un homme fût dans la débauche, s'ils se disoient de vos « amis, vous espériez toujours de leur salut; s'ils vous étoient peu favora- « bles, quelque vertueux qu'ils fussent, vous appréhendiez toujours le ju- « gement de Dieu pour eux. La science étoit traitée comme la vertu : ce « n'étoit pas assez, pour être savant, d'avoir étudié toute sa vie, d'avoir lu « tous les auteurs. Il falloit avoir lu Jansénius, et n'y avoir point lu les pro- « positions. » (Racine, *Lettre à Nicole, Œuvres*, t. VI, p. 23.)

[4] Sur le mouvement que Robert, à propos du livre de la *Fréquente communion*, se donna en 1643, 1644 et 1645; Voir l'*Appendice* du vol. XXVIII des *Œuvres du doct. Arnauld*.

« *blesse et la fortune puissent aller jusques au point de* « *faire craindre ce que l'honneur et la conscience con-* « *seillent* [1]. Je me trouve un peu offensé que vous ayez « peu en avoir la moindre appréhension pour moy, puis- « qu'il faut que vous ne vous soiez pas souvenu que je « ne suis pas tout à fait indigne d'estre, Monsieur mon « père, votre très humble et très obéissant fils et servi- « viteur. S. Arnauld. »

Deux ans après [30 septembre 1646], Briottes écrivait de Rome, toujours à son père : « Que vous dirès-je de cette « célèbre ville ? Il est vray que ses ruines respirent encores « quelque chose de la grandeur des premiers hommes du « monde... Mais autant que j'ay de vénération pour ce que « je ne vois pas, autant en ais-je peu pour ce que je vois ; « et l'estime que j'ay pour les premiers Romains ne conti- « nue pas jusques à leurs neveux. La grimace, la céré- « monie et la fénéantise font icy la meilleure partie de la « vie : et le mal est que le premier siége de l'Église, des « lieux saints par tant de martirs, et tant de marques de « la ferveur et de la pureté des premiers Crestiens, ny « font ny plus de doctes, ny plus de gens de biens. Enfin « j'ay beaucoup plus cherché dans Rome, l'antique, que « la nouvelle [2]... »

Dans ces deux lettres, il est impossible de ne pas reconnaître les mêmes influences que dans les précédentes, mais agissant cette fois en matière beaucoup plus grave. Briottes défendrait la théologie de sa famille, comme il en a défendu l'horticulture ; et ses secrètes sympathies le rendent aussi sévère pour les mœurs de Rome qu'envers

[1] Voir plus bas, *même chap., même sect., art.* II, § 4.
[2] Cf. la lettre du 4 juin 1667. (*Mém. de Coulanges*, p. 426.)

les fruits du Montferrat. — Robert du moins avait été indulgent pour la poésie ultramontaine[1].

Ainsi le père, en se retirant de la lice, y voyait descendre son fils pour y combattre le même combat. Il aurait dû suffire à l'inflexible vieillard de le lui faire recommencer au profit des mêmes idées; mais il voulut encore, tant il avait de confiance en soi! qu'il le recommençât avec des armes auxquelles il s'était blessé lui-même, et d'après la même tactique qui lui avait si mal réussi. Et Simon, tant il avait de confiance en son père! manœuvra selon cette stratégie.

Depuis la retraite de Robert à Port-Royal, de nouvelles fortunes politiques avaient surgi dans la Fronde. Les plus voisines du pouvoir étaient celles du prince de Condé, qui croyait sa place marquée au timon de l'état, et celle du cardinal de Retz[2], qui prétendait l'arracher à Mazarin. — Le serviteur le plus dévoué du prince était un membre de la famille Arnauld[3], cousin germain de Robert[4] et protecteur de ses fils[5]. — L'un des partisans les plus déclarés du turbulent cardinal était son allié, le chevalier de Sévigné, plus tard solitaire à Port-Royal [1659][6], alors capitaine du régiment de Corinthe, à la tête duquel les troupes du roi lui donnèrent cette leçon

[1] Voir plus haut, t. I, p. 29.

[2] Retz n'était encore que coadjuteur; c'est par anticipation que nous lui donnons le titre de cardinal.

[3] *Mém. de l'abbé Arnauld*, part. II, p. 166-180.

[4] « Il étoit cousin-germain de mon père, mais encore beaucoup plus uni « à lui par l'amitié que par le sang... » (*Mém. de l'abbé Arnauld*, part. I, p. 10.)

[5] *Mém. de l'abbé Arnauld*, part. I, p. 29, et toute la première partie *passim*; voir aussi M. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. II, p. 296, sur les relations de Port-Royal avec le Coadjuteur durant la Fronde.

[6] *Lettres de la M. Angélique*, t. III, p. 472, lettre CCXCIX, du 5 janvier 1660.

qu'on appela *la première aux Corinthiens*[1]. Port-Royal lui-même favorisait le Coadjuteur[2], qui s'était jadis lié avec le grand Arnauld sur les bancs de l'école[3]; dont la tante, Madame Maignelaï, était l'amie, dont la cousine germaine, Madame du Fargis, était alors l'un des membres, et devait être plus tard l'appui de cette sainte demeure[4], d'où l'on vit sortir le duc de Luynes pour siéger

[1] *Mém. de la duchesse de Nemours*, p. 52; *Mém. de Joly*, t. I, p. 67, etc.

[2] Port-Royal s'est récrié contre cette assertion, et ne s'en est que fort mal défendu, même avec la plume habile du docteur Arnauld (*Œuvres*, t. XXXV, p. 153.), et de l'abbé Racine, (*Hist. ecclés.*, t. X, p. 529.) — Voir *Mém. de Joly*, t. I, p. 451, 499, et t. II, p. 88, etc. « Port-Royal, à ce moment.. avec un archevêque et surtout un Coadjuteur ami... se trouvait « en assez bon état. » (M. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. II, p. 298.) — Voir cependant ce que dit M. Sainte-Beuve (*ibid*, p. 309); il faut en rapprocher le passage des mémoires de la duchesse de Nemours, que nous citons *note* 1 de la page suivante; voir aussi Besoigne. (*Hist. de P. R.*, t. I, p. 329, et plus haut, t. I, p. 40, n. 1.) Enfin la M. Angélique ellemême n'écrit-elle pas : « Nous avons beaucoup perdu à Mgr notre arche« vêque [le cardinal de Retz] qui nous a toujours protégées... et nous « espérions bien la même protection de M. N. [le Coadjuteur son neveu]; « mais vous savez tout ce qui se passe. » (*Lettres*, t. II, p. 470; 2 avril 1654.) Le Coadjuteur était alors à Vincennes.— Cf. *Mém. de Lancelot*, t. I, p. 269; Racine, *Hist. de P. R.*, p. 163; Goujet, *Vie de Nicole*, part. II, p. 107. — « Ces pieux solitaires sont les amis innocents, mais fidèles, de l'ambi« tieux Coadjuteur de Paris. Port-Poyal a recueilli plus d'un noble débris « de la Fronde; et cette indépendance, à la fois violente et frivole, qui « avait agité l'état sans savoir le réformer, est venue chercher un asile dans « la religion. » (M. Villemain, *Mélanges*, p. 358, de Pascal.)

[3] Larrière, *Vie d'Arnauld*, t. I, p. 14.

[4] Sur Mme de Maignelaï, Cf. *Lettres de la M. Angélique*, t. I, p. 266, 298; t. II, p. 324 et 475; *Mém. de d'Andilly*, part. II, p. 2; *Mém. de Lancelot*, t. I, p. 381; t. II, p. 112; *Mém. de la M. Angélique*, t. I, p. 58, 303, 332, 403. — Marie de Sainte-Madelaine d'Angennes du Fargis avait été élevée depuis l'âge de sept ans [1623] par la mère Angélique. (*Nécrol. de P. R.*, p. 216. — *Œuvres du doct. Arnauld*, t. XXV, p. 163, etc.) Elle avait fait profession en 1640. (Guilbert, *Mém. chronol.*, t. III, p. 135; Cf. *Nécrol. de P. R.*, v° *Retz* et *Gondi*; *Recueil in*-12, p. 519; Racine, *Hist. de P. R.*, p. 329, etc.) Voir cependant ce que dit Racine lui-même. (*Frag. sur P. R.*, *Œuv.*, t. VI, p. 298.)

dans le conseil supérieur de la Fronde [1]. Ces familles de Sévigné [2], de Maignelai, du Fargis [3] constituaient dans l'intimité même du Coadjuteur autant d'organes dévoués aux Arnauld. Le duc de Luynes, fils de celui qui avait le premier trompé les espérances de Robert dans le monde,[4] s'était lié d'une étroite amitié avec le solitaire revenu des vanités du siècle [5]. — Près du Coadjuteur, comme dans l'intimité du prince, Simon ne devait donc pas manquer d'appui.

Mais le Coadjuteur et le prince pouvaient succomber ; il ne fallait point que le pupille de Robert manquât de soutien du côté de la cour. Mazarin y était d'autant plus puissant qu'il était plus menacé. C'était contre ses préventions qu'avait été se briser naguère la fortune de Robert. Celui-ci tenta une démarche hardie afin de les dissiper. Il donna son fils pour la rédemption de ses espérances. — Simon, dont la famille comptait tant d'amis dans la Fronde, fut intendant de l'armée du roi [6].

1 « Le duc de Luynes [entra dans la Fronde] par une dévotion de Jan« sénisme assez mal entendue. » (*Mém. de la duchesse de Nemours*, p. 49 ; Cf. *Mém. de l'abbé Arnauld*, part. II, p. 155 ; *Mém. de Du Fossé*, p. 113.)

2 *Mém. de l'abbé Arnauld*, part. III, p. 39 et 62. — *Lettres de Mme de Sévigné*, passim.

3 Voir les *Lettres inéd.* de la mère Angéliq. de Saint-Jean et de d'Andilly, vers mars et avant le 23 avril 1669 ; *Lett. de la M. Angél.*, t. III, p. 374, 461, 484, 491, 525, 528, 530-534, etc. ; Cf. Besoigne, *Hist. de P. R.*, t. II, p. 474 ; *Nécrol. de P. R.*, p. 216 et 217, etc.

4 Voir plus haut, t. I, p. 10.

5 *Mém. d'Arn. d'Andilly*, part. I, p. 157.

6 D'Auvigny, *Vies des hommes illustres*, t. VI, p. 278. — Robert lui-même, tandis que son intime ami, le duc de Luynes, était membre du conseil de la Fronde, se déclara pour le roi : « Mon amitié avec Mme Du Plessis [Gue« négaud] commença lors des guerres de Paris, où nous trouvant ensemble « à Port-Royal, aux sermons de M. Singlin, nous parlions aussi hautement « pour le service du roy que l'on pourroit faire aujourd'hui. » (*Mém. d'Arn. d'Andilly*, part. II, p. 145.) Pendant que d'Andilly devisait ainsi

Ce n'était pas assez toutefois de se mettre en mesure avec le prince et les deux cardinaux ; entre eux, au-dessus d'eux, se trouvait toujours la régente ; au dessus de la régente, le roi ; au dessus du roi, sa mère. Près de la reine-mère Robert avait conservé d'étroites intelligences. La plus dévouée était celle du trésorier général de cette princesse, Bartillat ; incomparable ami, dont notre correspondance révèle l'action continuelle, ardente, infatigable en faveur du père et du fils, qu'il aide tour à tour de ses conseils, de son crédit et de sa bourse [1]. C'était Bartillat qui mettait toujours sous les yeux dAnne d'Autriche [2] les lettres que continuait de lui adresser le solitaire ; et sans doute aussi les fruits de choix que celui-ci

aux sermons de Singlin en faveur du roi, sa sœur, la mère Angélique, faisait protéger son couvent par la livrée de M. le prince. (*Mém. de la M. Angéliq.*, t. II, p. 44.)—Voir aussi *Mém. de l'abbé Arnauld* (part. II, p. 149-160). D'après ces Mémoires il paraîtrait que Pomponne a passé une partie des troubles de la Fronde à Port-Poyal, ainsi que l'abbé de Saint-Nicolas nommé à l'évêché d'Angers. (*Mém. d'Arn. d'Andilly*, part. I, p. 73.)

[1] « Je ne vous puis rien dire de M. de Bertillac, tant il y en a de choses « à dire. C'est ce qui s'appelle au dernier point un honeste homme et un « véritable amy... » (*Lettre inéd. de Pomponne à son père* du 9 septembre 1664.) « La générosité avec laquelle vous avez travaillé à adoucir la « nouvelle disgrâce de mon père, et mes anciennes souffrances, en m'appe« lant [de l'exil] à Pomponne, n'a que médiocrement d'exemples en ce « temps, et peu de gens entreprennent de combattre la mauvaise fortune de « leurs amis... Vous l'avez fait, Monsieur, et vous l'avez fait avec succès... « Je vous dois la douceur de ma maison, et, ce qui me touche davantage, « je vous dois la satisfaction d'y pouvoir soulager la proscription de mon « père, dont l'âge et les desplaisirs demandent plus que jamais tous mes « devoirs. » (*Lettre inéd. de Pomponne* à Bartillat, le 16 septembre 1664.) C'est Bartillat qui fournit une partie des sommes nécessaires pour acquérir la charge de secrétaire d'état (*projet de contrat* en 1672, dans nos papiers), etc. D'Andilly était aussi débiteur de la famille Saint-Ange (*Compte-rendu* à ses enfants, le 23 décembre 1652.) C'était une manière assez habile d'intéresser ses protecteurs à sa fortune.

[2] Voir plus haut, t. I, p. 18.

envoyait du désert et que cette reine faisait servir sur sa table, sous le nom de *fruits bénis*[1]. C'était par Bartillat que la reine de son côté faisait passer à Port-Royal les avis qui intéressaient le solitaire[2].

De l'ancienne cour, restait encore le duc d'Orléans, frère de Louis XIII. Simon touchait toujours la pension de mille écus que jadis ce prince avait allouée à son père[3]. Celui-ci ne demanda rien de plus à l'ancien ami d'Ornano, redevenu le sien depuis la naissance du dauphin[4]. Que lui demander en effet? Gaston vivait dans la disgrâce et dans la retraite. Il n'avait pas de fils, et il avait deux neveux. L'un de ceux-ci régnait; l'autre, Philippe duc d'Anjou, devait un jour remplacer son oncle comme duc d'Orléans. Il l'avait déjà remplacé comme héritier présomptif; et même la couronne avait failli tout récemment lui échoir par deux fois, à la suite de deux maladies de Louis XIV [1655 et 1658], dont la seconde surtout avait paru désespérée[5]. — Ce fut près du duc d'Anjou que Robert marqua la place de Simon.

Le duc d'Anjou, né le 21 septembre 1640, avait atteint dix-huit ans; son éducation n'était plus à faire[6]; mais sa jeunesse était à diriger. La charge qui près de lui devait en faciliter les moyens se trouvait être celle de

1 *Mém. de Lancelot*, t. I, p. 127.

2 « La reine-mère me fit écrire par M. de Bartillat ce qui avoit été ré-« solu [contre Port-Royal]. » (*Mém. de d'Andilly*, part. II, p. 140. — Cf. *Recueil in-12*, p. 230.)

3 *Mém. de d'Andilly*, part. II, p. 118.

4 Voir plus haut, t. I, p. 6, 10, 13.

5 *Mém. de Mademoiselle*, t. IV, p. 20[illegible].

6 Elle avait été faite par Lamothe Le Vayer, ce concurrent deux fois heureux de d'Andilly. (Voir plus haut, p. 23, n. 1.)

chancelier [1]. — Ce fut sur cette charge que Robert jeta son dévolu [1658].

Au moment où l'ambition de celui-ci se dédommageait de n'avoir pu former un roi, par l'espérance de ménager à son fils la direction de l'héritier le plus proche de la couronne, les dernières agitations de la Fronde récemment calmées avaient laissé la cour triomphante. L'avenir appartenait bien au roi ou à son frère; le présent à la reine et à Mazarin. La volonté de ces quatre personnages, celle des deux derniers surtout, devait disposer souverainement des nouvelles espérances de Robert. La reine, un instant surprise par les ennemis du solitaire [2], mais toujours environnée par ses amis, était évidemment son principal appui. Mazarin devait lui être reconquis; mais rien encore ne l'avait prouvé, et du ministre pouvait venir le principal obstacle. Les deux jeunes princes n'avaient pas connu d'Andilly; ils étaient indifférents à ses intérêts. Les faire pencher en sa faveur eût été, il l'espérait du moins, y faire pencher la balance; et de ce côté il semblait avoir les espérances les mieux fondées. Une mère dispose plus facilement du cœur de ses fils qu'un ministre ne dispose de leur esprit.

Tout en courtisant les volontés du ministre, ce fut donc surtout aux affections de la mère que s'adressa Robert. Sa correspondance, autrefois si magistrale [3] se remplit des plus tendres sollicitudes. « Je n'entreprens « pas de vous dire, avait-il écrit à l'incomparable Bar- « tillat le 14 octobre 1655, après la première maladie du « roi, jusques à quel point j'ay esté touché de la maladie

1 *Mém. de Coulanges*, p. 374; D. Gerberon, *Hist. du Jans.*, t. II, p. 421-443.
2 *Mém. de d'Andilly*, part II, p. 120, et plus haut, t. I, p. 16.
3 Voir plus haut, t. I, p. 18.

« du roy, et quelle est ma joye d'apprendre que grâces « à Dieu il se porte beaucoup mieux, et qu'il n'y a plus « rien à craindre ; car en vérité cela ne se peut : parce- « qu'outre ma passion pour sa personne sacrée et pour « les intérests de l'estat, ce que vous sçavez que je « dois aux extrêmes bontez de la reyne, et qui va si fort « au-delà de toutes paroles, a fait une telle impression « en mon esprit, dans la veue des peines incroyables « où je suis asseuré que Sa Majesté a esté, que si vous « connoissiez moins que vous ne le faites le fond de « mon cœur, vous n'en pourriez comprendre qu'une « partie. Nous ne sçaurions, Monsieur, assez remer- « cier Dieu de ce qu'il a exaucé les prières de Sa Ma- « jesté et donné une marque de sa protection pour la « France, en rendant la santé à celuy qui n'en est pas « seulement le roy, mais aussi le père ; [Louis XIV avait « alors dix-sept ans]. Que si j'osois vous supplier de « prendre cette liberté pour moy auprès de la reyne, « vous m'obligeriez extrêmement de tesmoigner à Sa Ma- « jesté mes sentimens en cette rencontre. Et j'ose espérer « qu'elle voudra bien adjouster à tant de faveurs dont « je luy suis desjà redevable, celle de ne s'en tenir point « importunée. » Bartillat se conforma aux intentions de son ami, car celui-ci a écrit au revers de cette lettre, dont la copie reste dans nos papiers : *A M. de Bartillat, touchant la maladie du roy. Il fit veoir ce billet à la reyne.*

Mais bientôt le roi est frappé de nouveau par cette maladie désespérée de laquelle put le tirer seulement le savoir ou l'audace d'un empirique [1]. La sollicitude de

[1] Du Sausoi d'Abbeville, qui, à ce qu'il paraît, administra au roi du vin émétique dont la préparation était alors peu connue. (Le P. Barre, *Vie de Fabert*, t. II, p. 166.)

d'Andilly est trop pleine d'émotions pour emprunter cette fois un intermédiaire. C'est à la reine qu'il en adresse directement l'expression : « Madame, lui écrit-il « le 14 juillet 1658, quoyque ce soit possible estre trop « hardy que d'oser prendre la liberté de m'addresser à « Vostre Majesté mesme pour luy tesmoigner mon ex- « trême joye de ce qu'il a pleu à Dieu de luy conserver « l'un des meilleurs fils, et à la France l'un des meilleurs « roys, qui fut jamais, j'espère de la bonté de Vostre Ma- « jesté que si elle trouve que c'est une faute, elle la par- « donnera au zèle d'un des plus fidelles sujets, et des « plus passionnez serviteurs que Vos Majestez auront « jamais. Car comme je puis dire avec vérité, Madame, « que personne n'a plus ressenty que moy la douleur « également juste et violente de Vostre Majesté dans la « plus grande de toutes les appréhensions imaginables, « ma joye du sujet de sa joye présente ne seroit pas telle « qu'elle est, si j'estois capable de la retenir en n'osant « en parler à Vostre Majesté. Je ne doute point, Madame, « que Dieu vous donnant comme une seconde fois un si « grand prince, il ne vous accorde cette grâce non seu- « lement pour vostre consolation, mais pour en tirer sa « propre gloire. Et quand, au plus fort de mes craintes, « je tremblois dans la veue de la perte que Vostre Majesté « et l'estat estoient sur le point de pouvoir faire, j'avoue « que j'avois peine à croire que Dieu voulust si tost ter- « miner la vie de celuy qui ayant par son assistance, « avec un zèle et une fermeté sans exemple, sauvé la vie « de tant de gentilshommes [par les édits contre les « duels][1], luy avoit en mesme temps conservé les âmes

[1] Voir t. I, dans l'*Appendice*, note G.

« qu'ils auroient sacrifiées au démon dans ces combats « abominables. Je ne sçaurois, après cela, ne point es- « pérer, Madame, qu'il exaucera mes vœux en continuant « à combler Vos Majestez de ses plus saintes bénédic- « tions... »

Ces bénédictions, la reine et son fils les devront en partie à d'Andilly, car on se rappelle le zèle infatigable que celui-ci a déployé contre les duels [1]; zèle qui, pour le dire en passant, avait été couronné dans sa famille des plus heureux résultats : car, en un an [1642-1643] [2], des réflexions inspirées par deux duels manqués [3] avaient converti deux de ses fils, faisant de l'un un abbé, et de l'autre un solitaire de Port-Royal. Tant de respect chez ses enfants pour les édits du roi méritait bien à l'un d'eux une place chez le duc d'Anjou. Le roi d'ailleurs et le duc d'Anjou avaient eu le temps d'être suffisamment renseignés par leur mère sur l'intérêt que portait d'Andilly à la santé des princes; et le 17 octobre 1658 celui-ci adressait à Louis XIV convalescent, et à son jeune frère brillant de santé, les lettres suivantes :

« Au roi. — Sire, si j'avois l'honneur d'estre aussi « particulièrement connu de Vostre Majesté que je l'estois

[1] Voir plus haut, t. I, p. 19.

[2] Antoine s'était converti vers la fin d'août ou vers le commencement de septembre 1643. (Voir plus haut, t. II p. 22, n. 1.) Luzanci avait remis son enseigne à Richelieu en 1642 (Cf. *Mém. de Lancelot*, t. I, p. 337, et D. Clémencet, *Hist. de P. R.*, t. VIII, p. 35); et en mars 1642 (*Mém. de Lancelot*, t. I, p. 339, n.), ou plutôt le 22 mai 1642 (*Origine des solitaires*, p. 6), Luzanci était entré à Port-Royal. Cependant le duel, cause de la conversion de ce dernier, l'avait menacé en 1640. (Cf. D. Clémencet, *ibid.*, p. 33, et *Lettres de la M. Angélique*, t. I, p. 104, lettre CXVII, de novembre 1640.)

[3] *Mém. de l'abbé Arnauld*, part. I, p. 260; D. Clémencet, *Hist. de P. R.*, t. VIII, p. 33.

« du roy vostre père, j'oserois espérer de vostre bonté « qu'elle m'accorderoit avec joye la grâce que je luy « demande très humblement, qui est, Sire, de me per- « mettre de récompenser une charge pour mon fils; puis- « que Sa Majesté tesmoignoit tant de satisfaction de mes « services, qu'après la mort de M. des Sceaux, secrétaire « d'estat, elle me fit l'honneur de me faire offrir sa « charge en donnant cent mil écus de récompence à ses « héritiers[1]. Mais, Sire, quoyqu'en perdant ce grand « prince j'aye perdu mon maistre, comme il est encore « vivant en la personne de Vostre Majesté, qui n'est pas « moins qu'il estoit mon roy et mon maistre : et que de « mesme que je l'ay servy, mon fils a servy Vostre Ma- « jesté avec la fidélité et la passion qui luy sont hérédi- « taires, et dont, sans parler de plusieurs autres de mes « proches qui ont perdu la vie pour son service et pour « le vostre, celuy de mes oncles qui estoit maistre de « camp du régiment de Champagne et gouverneur du « Fort-Louis[2], en a rendu des preuves si signalées que « Vostre Majesté n'ignore pas sans doute qu'il a esté « l'une des causes qui ont autant contribué à ce grand « ouvrage de la prise de La Rochelle : comment pour- « rois-je craindre, Sire, que Dieu ayant favorisé Vostre « Majesté d'une bonté toute extraordinaire, elle ne vou- « lust pas me permettre d'employer mon bien pour « donner moyen à mon fils de luy continuer ses services « en récompensant une charge, puisque j'oserois mesme « espérer que, s'il en vaquoit quelqu'une, elle la luy

1 Cf. *Mém. de d'Andilly*, part. I, p. 161; *Mém. de l'abbé Arnauld*, part. III, p. 128.

2 *Mém. de d'Andilly*, part. I, p. 40. — Cf. Tallemant, *Historiettes*, t. II, p. 306, et plus bas, *chap.* V, *sect.* III, *art.* I.

« donneroit sans récompence. [D'Andilly, on le voit, n'a « rien perdu de ses prédilections pour les charges gra« tuites [1]; mais comme cette prédilection a été malheu« reuse, elle n'est plus exclusive.] Ainsi je me promets, « Sire, de la bonté de Vostre Majesté que, lorsqu'après « avoir renoncé au monde, j'employe le reste de ma vie « dans la retraite à demander à Dieu qu'il continue à « combler Vostre Majesté de ses plus saintes bénédic« tions, elle n'aura pas désagréable que *mon fils employe « la sienne à la servir*. Et permettez-moy, s'il vous plaist, « Sire, de prendre la liberté de dire à Vostre Majesté « qu'elle ne seroit pas seulement comme elle est, le plus « grand roy qui soit sous le ciel, mais qu'elle seroit le « plus puissant de tous les monarques, si tous ses sujets « avoient autant d'ardeur pour son service qu'en aura « jusqu'à la mort, avec le plus profond respect que l'on « vit jamais, Sire, de Vostre Majesté, le très humble, « très obéissant, et très fidelle sujet et serviteur,

« ARNAULD D'ANDILLY. »

« Monseigneur, si j'avois l'honneur d'estre aussi par« ticulièrement connu de vous que je l'estois du roy « vostre père, j'oserois me promettre que vous ne rece« vriez pas seulement mon fils, *dans l'honneur de vostre « service* avec vostre bonté accoustumée, mais avec quel« que satisfaction d'y voir entrer un homme, qui ne sçau« roit m'avoir pour père, sans estre attaché à son devoir « d'une manière peu commune. Il faudroit, Monsei« gneur, qu'il changeast de nom pour ne vous pas servir « non seulement avec une inviolable fidélité, mais avec

1 *Mém. de d'Andilly*, part. 1, p. 205; et plus haut, t. 1, p. 11.

« un zèle digne d'un aussi grand prince que vous estes ; « et je le désavouerois pour mon fils s'il se conduisoit « d'une autre sorte. Que si mes prières méritoient d'estre « exaucées, j'aurois, Monseigneur, sujet de croire qu'en- « core que je ne sois plus du monde, je ne vous serois pas « entièrement inutile, puisqu'il ne se passe point de jour « que je n'en fasse pour vous dans ma retraite, et que « plus vostre condition est élevée, plus vous avez besoin « que Dieu vous favorise de ses grâces, au milieu de tant « de périls dans lesquels vostre vie se passe, estant sans « cesse environné comme vous l'estes de tous les hon- « neurs, de toute la pompe et de tous les plaisirs du « siècle. J'espère, Monseigneur, que vous me pardonne- « rez cette liberté, puisqu'estant aussi judicieux que vous « l'estes, vous n'avez garde de trouver estrange que « chacun parle son langage, et que celuy du dézert ne « doit pas estre celuy de la cour. J'ose mesme me pro- « mettre de vostre bonté que cette sincérité vous per- « suadera beaucoup mieux que tout autre chose ne le « pourroit faire, quel est le profond respect et l'ardente « passion pour vostre service avec lesquels je me tiens si « honoré d'estre, etc. »

Ces deux lettres sont les ballons d'essai de ce nouveau voyage que d'Andilly veut tenter pour son fils dans les régions orageuses de la cour. Toutes deux rappellent cette retraite qui a scellé dans une déception du courtisan les liens qui attachent désormais le solitaire à Port-Royal. Mais avec quelle adresse il en parle ! Du principal obstacle qui s'est opposé à sa fortune il fait un appui à la fortune de son fils. Tandis que celui-ci servira de son mieux la cour près du prince, son père le secondera dans la solitude près de Dieu. Les orages de Port-Royal, dissi-

pés par un retour de faveur, se résoudront en prières. — Robert d'ailleurs se garde de révéler formellement ce qu'il désire. Dans sa première lettre, il indique d'une manière vague une charge qui permette à son fils *de servir le roi.* Dans la seconde, il demande au duc d'Anjou pour son fils *l'honneur d'entrer au service* de ce prince. Il fallait voir comment seraient accueillies ces modestes ouvertures avant de déceler des prétentions plus élevées.

Sept mois s'écoulent durant lesquels d'Andilly a dû s'assurer que les dispositions de la cour ne semblent point de prime-abord défavorables à ses projets ; car le 29 mai 1659 il se décide, au milieu d'un calme apparent, à lancer toutes ses espérances, mais lestées des plus sages précautions, dans la lettre suivante : « Madame, écrit-il à la reine, le désir de voir mon fils en « estat de continuer à rendre ses très humbles services « à vos majestez, me faisant entrer avec joye dans le « dessein qu'il a de récompenser une charge, j'ay trop « receu de marques de la bienveillance dont V. M. m'honore, et mon fils a le bonheur d'estre assez particulièrement connu d'elle, pour craindre qu'elle ne l'ait pas « agréable. J'espère au contraire, Madame, que V. M., « considérant en luy la fidellité qui luy est héréditaire, « elle prendra plaisir à luy voir remplir une charge où « j'ay sujet de croire qu'il sera assez heureux pour respondre, par ses actions, à la grâce qu'il aura receue « de V. M. Ce sera, Madame, l'accomplissement de mon « dernier souhait dans le monde, où rien désormais n'est « capable de me toucher, que de pouvoir, par mon fils, « m'acquiter en quelque sorte des obligations dont je « suis redevable à V. M. [Comment refuser près de sa « tombe un vieillard si peu peu offensif et si reconnais-

« sant?] J'ay prié M. Bartillat [inappréciable ami!] de « luy dire [à V. M.], en luy présentant cette lettre, *quelle « est la charge dont mon fils a la pensée de traiter*, et « j'ose me promettre, Madame, de l'extrême bonté de « V. M. que, n'ayant l'honneur d'estre connu du roy que « par les tesmoignages si favorables qu'il a pleu à V. M. « de luy rendre de moy en plusieurs rencontres [les let- « tres de d'Andilly étaient parvenues à leur adresse], elle « ne me refusera pas la grâce de luy parler de cette af- « faire; dans laquelle je ne doute point que son Éminence « ne daigne bien tant obliger mon fils, que d'asseurer Vos « Majestez qu'elle a esté satisfaite de sa conduite, dans « les divers employs où il a eu l'honneur de les servir « sous ses ordres [il faudrait jouer de malheur pour que « le jeune intendant de l'armée Mazarine fût oublié du « ministre]; et qu'il seroit difficile qu'elles jettassent les « yeux sur une personne qui s'acquitast plus fidellement « de la charge pour laquelle je demande très humblement « l'agréement de Vos Majestez. Je le leur demande, « Madame, avec d'autant plus de hardiesse, que je ne « puis appréhender que mon fils manque jamais à aucun « de ses devoirs, puisqu'il faudroit qu'il cessast d'estre « mon fils pour n'estre pas avec autant de passion et un « aussi profond respect que je le suis, etc. [1] »

[1] Cette lettre, les précédentes et celles qui vont suivre prouvent avec la dernière évidence que c'est bien Robert lui-même qui révèle à la cour les prétentions de son fils. —Voici cependant comme les partis écrivent l'histoire. D. Gerberon, à qui avait été communiquée, comme nous le verrons bientôt [p. 79, n. 2], la correspondance de Robert, nous apprend que : « La pré« vention où étoit la cour, et principalement la reyne-mère, contre Port« Royal ne parut jamais davantage qu'à l'occasion de M. de Pomponne qui « traitoit de la charge de chancelier de Monsieur, frère du roi. Les Jé« suites... l'ayant su, *en donnèrent avis à la reyne-mère et au cardinal*

Le frêle papier auquel d'Andilly confiait ainsi la fortune de son fils fut bientôt convoyé de deux lettres nouvelles qui, tout en félicitant la cour sur le traité des Pyrénées, devaient y protéger et y seconder l'effet produit par la première [1]. Toutes deux sont datées du 2 juin 1659. L'une est adressée à la reine. « Madame, écrit « d'Andilly à cette princesse, quand la solitude où je « suis venu finir ma vie me rendroit insensible à toutes « les choses de la terre, je ne sçaurois n'estre point « touché d'une aussi grande faveur du ciel qu'est celle « de l'heureuse paix qui arreste le cours de tant de ruis- « seaux de sang et de larmes; et qui par la réconcilia- « tion de ces deux puissantes monarchies, dont le calme « peut rendre la tranquillité aux autres, changera la face « de toute l'Europe, et la restablira dans sa première « félicité. Mais, Madame, lorsque je considère qu'après « Dieu c'est *principalement aux vœux et aux soins* de « Vostre Majesté qu'on doit le succez presque inespéré

« *Mazarin,* qui empêchèrent que M. de Pomponne eût cette charge... » (*Hist. du Jansén.*, t. II, p. 419.) — Voir cependant la lettre de Mazarin [du 25 août 1659] dont nous citerons plus bas quelques lignes, et qui, sans légitimer les personnalités de Gerberon, a pu le mettre sur la voie d'inductions qu'il aura transformées en assertions. — Ce n'est pas la seule fois d'ailleurs que les historiens de Port-Royal rivalisent avec leurs adversaires de facilité à décharger leur dossier, afin de mieux charger celui du prochain. Ainsi pour en citer encore un exemple, toujours tiré de l'histoire de la famille Arnauld, lorsqu'Antoine, père de Robert, sollicite à Rome des bulles pour sa fille Angélique, à qui il a fait changer de nom et d'âge, parceque sous son premier nom et avec son âge véritable la jeune abbesse de Port-Royal avait déjà essuyé un refus, (Voir plus haut, t. II, p. 3, n. 2) la demande subreptice éprouve quelque retard. Evidemment si la cour de Rome eût été avertie, elle eût de nouveau refusé les bulles; ses retards ne viennent donc que de sa lenteur ou de ses soupçons. Pas du tout; ils viennent des machinations des Jésuites. (Guilbert, *Mém. hist. et chron. sur P. R.*, t. I, p. 266.) De quelles machinations et de quels Jésuites a voulu parler Guilbert?

[1] Cf. D. Gerberon, *Hist. du Jansén.*, t. II, p. 407.

« d'un si grand ouvrage, pourrois-je estre attaché par « autant de nœuds que je le suis à tout ce qui regarde le « service et la gloire de Vostre Majesté, et ne rendre pas à « Dieu des actions infinies de grâces de ce qu'il vous fait « estre non seulement la plus grande reyne du monde et « mère du plus grand de tous les roys, mais la véritable « mère de la France par cet heureux repos que vous avez « tant contribué à luy procurer. Et comme il ne pourroit « estre qu'imparfait s'il n'estoit durable, il faut avouer, « Madame, que vous estes merveilleusement obligée à son « éternelle Majesté de ce qu'en mesme temps qu'il exauce « vos prières en finissant une guerre si sanglante, par une « paix si glorieuse, il y ajoute l'accomplissement de vos « souhaits en l'affermissant par une alliance qui noyera « dans la joye publique de ces deux peuples le souvenir « de leurs inimitiez passées [1], et sera le sacré lien qui les « réunira pour jamais ensemble par une postérité non « moins illustre que le sont ces deux tiges si augustes « dont elle tirera son origine. Comme je suis asseuré, Ma- « dame, que Vostre Majesté ne désire rien dans le monde « avec tant d'ardeur, ce sera aussi désormais l'une des « choses dont je prieray Dieu le plus ardemment; mais « après luy avoir auparavant demandé de couronner un « jour Vostre Majesté d'une couronne aussi éclatante et « aussi riche par dessus celle qu'il vous fait porter icy- « bas, comme il y a de différence entre les choses péris- « sables et les éternelles. Que si, Madame, l'on pouvoit « souhaiter quelque chose de plus grand pour Vostre Ma- « jesté, je ne doute point qu'elle ne me fasse l'honneur « de croire que je le souhaiterois de la mesme sorte,

[1] Le mariage de Louis XIV.

« puisqu'il est impossible d'estre avec un plus profond « respect et une passion plus véritable que je le suis.... »

Tout en souhaitant à la reine une couronne céleste, d'Andilly ne perd pas de vue le voisinage des couronnes terrestres qu'il ambitionne pour son fils; et il sait quel bras puissant l'en a lui-même écarté. Pour faire fléchir ce bras hostile, il fléchit lui-même devant Mazarin un genou humilié. « Monseigneur, écrit-il à l'homme qu'il « doit si cruellement maltraiter dans ses *Mémoires*[1], « entre les louanges qui sont deues à Vostre Éminence « pour la plus grande action de nostre siècle, sa modestie « ne sçauroit rejetter avec justice celles qui ne peuvent « estre suspectes de flatterie : et ainsi j'ose espérer que « les miennes ne luy seront pas désagréables, puisque « je n'ay garde d'avoir appris dans ma retraite cette ma- « nière si peu sincère de parler aux grands à laquelle je « n'ay jamais pu m'accoustumer dans le monde, et au « milieu mesme de la cour. Mais pourrois-je, Monsei- « gneur, estre aussi bon François que je le suis, et ne « pas tesmoigner à Vostre Éminence la part que je prens « à l'obligation dont toute la France luy est redevable de « l'avoir délivrée des misères d'une très sanglante et très « longue guerre par une paix si glorieuse qu'elle est « sans exemple dans nostre histoire; non seulement à « cause des avantages qui nous en reviennent, mais par- « cequ'on n'a point encore veu une telle autorité et une

[1] *Mém. de d'Andilly*, part. II, p. 120; voir plus haut, t. I, p. 16. — Il existe dans les papiers de Robert une parodie satirique du testament de Mazarin, dont la minute est de la main de son secrétaire, mais corrigée de la sienne de manière à faire croire qu'il en est l'auteur. Il y reste également une copie, retouchée par d'Andilly, du pamphlet cause de la disgrâce et de l'exil de Saint-Evremont (lettre à M. de Créqui), pamphlet que l'on sait dirigé contre la paix dont Robert se déclare ici l'admirateur.

« telle capacité rassemblées en la personne d'un ministre, « qu'il ait pu, *sans le conseil et l'assistance de qui que ce* « *soit* [tout à l'heure le succès était dû principalement « aux soins de la reine; telle est la sincérité que d'An- « dilly a emportée de la cour dans la solitude], desmesler « luy seul par la clarté de son esprit tant d'incroyables « difficultez, y trouver des expédiens par la force de son « jugement; surmonter, par une adresse admirable jointe « à une invincible fermeté, les obstacles qui s'opposoient « à ce grand dessein, et ajouter à cela ce secret inouy « qui a fermé la porte aux traverses qu'auroit pu rece- « voir une si importante négociation, si plusieurs per- « sonnes y eussent eu part. Il me semble, Monseigneur, « que je ne sçaurois mieux faire connoistre à Vostre « Éminence quel est mon zèle pour son service, que par « les actions de grâces que je rens à Dieu de vous avoir « donné toutes les qualitez nécessaires pour accomplir « un si grand ouvrage, et qu'en le priant d'assister Vostre « Éminence dans le désir qu'elle a sans doute de faire « par ses soins et ses conseils, que le roy rende la France « aussi heureuse qu'il l'a jusques icy, par son courage « et par les travaux et la conduite de Vostre Éminence, « rendue glorieuse et triomphante. Cela ne vous sera pas « difficile, Monseigneur, dans ce calme que vostre pru- « dence va faire succéder à tant d'orages. Et qu'y a-t-il « de plus doux après avoir veu avec regret souffrir les « peuples dans une guerre que vous n'avez point com- « mencée, que de les soulager et les rendre heureux en « les faisant jouir des fruits d'une paix que vous leur « avez procurée ; que de restablir avec l'abondance l'or- « dre dans tous les ordres de ce royaume; et attirer « ainsi sur Vostre Éminence non seulement tant de

« loüanges, mais tant de bénédictions qu'elles montent « jusques au trosne de la majesté de Dieu, afin qu'après « vous avoir comblé de ces honneurs fragiles et péris- « sables qui ne sont pas dignes de borner l'ambition des « chrestiens, il vous en accorde qui dureront éternelle- « ment. Nulle autre récompense, Monseigneur, ne peut « égaller les services que vous continuerez de luy rendre « en travaillant à faire cesser ces funestes divisions qui « entretiennent encore la guerre dans le reste de l'Eu- « rope, et en donnant lieu à tous les peuples de la terre « d'envier aux sujets du roy la félicité dont ils jouiront « sous une domination aussi juste et aussi glorieuse que « sera la sienne. Ce sont les vœux que je fais dans ma « solitude pour Vostre Éminence, et j'espère qu'elle me « fera l'honneur de les regarder comme la plus grande « preuve que je puisse luy donner de mon respect et de « la vérité avec laquelle je suis, etc. »

Mais en dépit des sages précautions qu'il avait accumulées, d'Andilly vit soudain le souffle des partis entraîner dans un tourbillon ses lettres vers les orages. Le cri d'alarme qu'il en jeta retentit de Sedan à Veretz, où se trouvaient alors, on se le rappelle, deux admirateurs de son Jansénisme aussi vertueux que désintéressé ; et le 8 juin 1659 il reçut de Fabert le billet suivant : « J'ay « veu, Monsieur, la copie de la lettre que vous avez « escritte à la reine. Je serois afligé au dernier point sy « cette affaire ne se faisoit point, et sy elle ne se faisoit « point pour la raison qu'on vous a alléguée [1]. Je vous « demande des nouvelles, s'il vous plait, de cella comme « d'une chose en laquelle il me semble que j'ay un bien

[1] Cette raison, nous allons le voir, était le Jansénisme.

« grand intérest. Celuy que j'ay à vostre satisfaction ne « me laissera pas en repos que je ne sache ce que la « reine vous aura respondu. Je sçay que vous aurez une « bien grande caballe contre vous; mais Dieu, s'il luy « plait, dissipera cella. Je vous comfesse, qu'après ce « qui vous conserne, qu'il me semble que nulle autre « concidération ne me tousche; mais icy il n'en est pas « de mesme, parceque je sens aussy pour monsieur vostre « fils beaucoup d'inquiétude qui durera jusques à ce que « Dieu l'aura tournée en joye, par le succez qu'il don- « nera à son desseing. »

Pour seconder les desseins de Dieu et les diriger au succès, d'Andilly était accouru de Port-Royal à Paris. « Il y a huiet ou dix jours, lui écrit le 16 juin 1659 l'abbé « de Rancé, que je suis à Pony [1]... Je sceu le jour que « je partis de Paris que vous y estiès arrivé, et le suget « de vostre voïage. Je souhaiste que le succès en ait esté « tel qu'il a deu estre, avec plus de passion que je n'en « ay pour choze du monde; et je vous prie de croire que, « vostre considération à part, je suis infiniment sensible « à touts les intérests de monsieur vostre fils. »

L'apparition de d'Andilly à la cour avait eu les meilleurs résultats ; la reine était entièrement conquise aux intérêts de Pomponne [2], et d'Andilly n'avait plus que de vagues inquiétudes sur les dispositions de Mazarin, lors-

[1] Château dans la Touraine. (*Lettre inéd. de Rancé* à d'Andilly, du 4 août 1659.) Il appartenait à une dame amie de d'Andilly, de Rancé et de son oncle l'archevêque de Tours (*ibid.* et lettre du 16 juin 1659); nous pensons que cette dame est M[me] Le Bouthillier, veuve de Claude, surintendant des finances, belle-sœur de l'archevêque de Tours et tante de l'abbé de Rancé. — Voir plus haut, t. I, p. 158, n. 1.

[2] Voir plus bas, *même* §, la lettre de Fabert à d'Andilly, datée du 6 août 1659.

que le 28 juin 1659 Fabert lui écrit : « Le billet que vous « m'avez fait l'honneur de m'escrire le 21 me donne trop « de joye pour ne vous la pas tesmoigner. J'ay, Monsieur, « une impatience tout à fait grande de veoir achever « l'affaire à laquelle la reine a de sy bons et légitimes « sentimentz, et j'oze vous dire que je me sens autant son « obligé de cella que sy c'estoit une affaire qui regar- « dast mon fils. Sy vous voiyez mon cœur, vous y verriez « plus que ce que je vous dis. Après la responce de la « reine, je ne croy pas que vous deviez apréhender per- « sonne, estant croyable qu'elle ne l'a pas faitte qu'après « avoir consultez S. E., qui ainsy vous aura desjà estez « favorable. De plus il vous avoit renvoyez à la reine. »

L'opinion de Fabert semble si plausible à d'Andilly lui-même, que celui-ci prépare ses lettres de remerciement pour la reine et pour Mazarin : « Madame, dit-il à « la reine, puisque les faveurs ne se mesurent pas seu- « lement par elles-mesmes, mais aussi par la qualité des « personnes dont on les reçoit, et par la manière dont « on les fait, Vostre Majesté ne s'estonnera pas, s'il luy « plaist, de me voir dans l'impuissance d'égaller mes « très humbles remercimens au ressentiment que je con- « serveray à jamais de la grâce qu'elle vient de m'ac- « corder. Le seul intérest, Madame, qui me reste dans « le monde, estant renfermé en la personne de mon fils, « c'est sans doute une fort grande preuve de la bonté « dont Vostre Majesté m'honore, que d'avoir eu agréable « ma très humble supplication sur son sujet. Mais j'a- « voue, Madame, que c'en est une autre incomparable- « ment plus grande, que d'avoir, par la confiance que « Vostre Majesté a bien voulu prendre en sa sincérité, « *surmonté une peine née dans l'esprit de Vostre Ma-*

« *jesté, pour des considérations qui, encore qu'elles ne* « *le regardent point en son particulier, le regardoient en* « *quelque sorte à cause de moy.* C'est là, Madame, cette « obligation sans égalle que je ne sçaurois assez re- « connoistre quand bien je l'aurois payée de ma pro- « pre vie, parcequ'il a fallu que Vostre Majesté se « soit combattue elle-mesme en ma faveur et en faveur « de mon fils. Mais afin qu'il n'en puisse pas rester à « Vostre Majesté le moindre scrupule, *je luy proteste de-* « *vant Dieu, sur mon honneur et sur mon salut,* que « rien n'est plus véritable *que les asseurances que mon* « *fils a fait donner sur cela à Vostre Majesté;* et j'ose « dire sans crainte, qu'elle ne seroit pas moins *contente* « *de moy que de luy,* si j'estois encore en estat d'avoir « l'honneur de la pouvoir éclaircir de vive voix de tout « ce qui peut à mon égard luy donner peine. Je ne veux « pas, Madame, par respect, entrer plus avant dans ce « discours de peur d'importuner Vostre Majesté. Mais « j'espère qu'elle n'aura pas désagréable que je l'asseure « qu'avec la grâce de Dieu, mon fils se conduira de telle « sorte dans la charge qu'elle luy fait l'honneur de trou- « ver bon qu'il remplisse, qu'elle ne remarquera nulle « différence entre luy et moy dans l'inviolable fidélité et « l'ardente passion qu'il doit avoir pour vostre service. « Ce qui est, Madame, le plus que je sçaurois promettre « pour luy, puisqu'il est impossible d'estre plus vérita- « blement que je suis, etc. »

Deux choses surtout demeurent constatées par cette lettre ; la première, que le Jansénisme était redevenu un obstacle pour le fils sous la direction du père ; la seconde, que le père et le fils niaient à l'envi le Jansénisme pour détourner l'obstacle. — Il n'en coûte pas plus à leur gra-

titude pour se mettre à la discrétion de Mazarin : « Monseigneur, écrit d'Andilly à cette Éminence dont il rêve « l'assentiment pour ses projets, comme après la grâce « que Dieu m'a faite de venir finir mes jours dans cette « heureuse et sainte retraite, il ne me reste plus aucun « intérest dans le monde que ceux de mon fils, je ne « sçaurois trop tesmoigner à Vostre Éminence, par mes « très humbles remercimens, combien je ressens l'ex-« trême obligation dont nous luy sommes tous deux re-« devables. Vous l'avez tiré, Monseigneur, de l'inutilité « qui luy faisoit tant de peine [1], et où j'en avois tant de « le voir, pour luy donner moyen de servir dans une « charge où j'espère, avec l'assistance de Dieu, qu'il ne « fera rien d'indigne de l'opinion si favorable qu'il a pleu « à V. E. donner de luy à Leurs Majestez, ny de la re-« connoissance qu'il doit avoir des effets de la bonté dont « V. E. l'honore. J'ose mesme me promettre, Monsei-« gneur, que sans me flatter par l'affection qui me le fait « encore plustost considérer comme mon amy que comme « mon fils, plus il aura l'honneur d'estre connu de V. E., « et plus elle en sera satisfaite. Ce que je n'aurois garde « de dire, à moins que de le connoistre moy-mesme au-« tant que je fais. Mais je puis sans crainte respondre à « V. E. de sa gratitude, de sa fidellité et de sa passion « pour son devoir : de mesme que je croy que V. E. me « fait la justice d'estre persuadée de ma reconnoissance « envers elle, de mon zèle pour le service de Leurs Ma-« jestez, et de mon extrême désir de luy pouvoir tesmoi-« gner par mes actions que l'on ne sçauroit estre plus « véritablement que je suis... »

1. Voir l'*Appendice*, note O *bis*.

Après avoir parcouru ces lettres dans la copie qui nous en reste, on serait tout surpris, si on en tournait la dernière feuille, de lire au revers cette note autographe de Robert: *Lettres touchant* 921*, qui n'ont de rien servi.* 921, c'est le chiffre par lequel, d'après la méthode janséniste [1], d'Andilly désigne ordinairement son cher et bien aimé Simon. Comment ces lettres, dressées pour Simon, n'avaient-elles de rien servi? C'est que, du rêve, d'Andilly était retombé brusquement à la réalité. Le coup qu'il avait prévu, mais qu'il pensait avoir détourné, et dont un machiavélisme ennemi lui avait dissimulé l'approche, l'éveillait en sursaut au moment où il croyait saisir sa chimère. C'était le Jansénisme qui, après l'avoir frappé une première fois d'incapacité, l'en frappait une seconde, et bien plus cruellement, dans la personne de son fils.

Ce coup surprit Robert comme s'il eût été inattendu, et l'exaspéra comme s'il eût été immérité. Il sentait que c'en était fait, sinon de l'avenir de son fils, du moins de ses plus prochaines espérances; et cependant, quoiqu'il les vît disparaître, il voulut les ressaisir par un effort désespéré où sa souplesse cette fois se concentra sous son énergie. Il écrivit de nouveau à la reine et à Mazarin [23 juin 1659]; mais quelle différence de langage! C'est tout au plus si le ressentiment s'y contient d'abord entre les parenthèses et les réserves qui l'empêchent de dégénérer en révolte [2]. « Madame, dans une douleur aussi sur-

[1] Voir plus haut, t. I, p. 21, n. 1; et le *Recueil in-12*, p. 300, n. Ce chiffre de 921, représentant le nom de Pomponne, nous donne la clef d'un passage de la lettre du 13 novembre 1661 *(Hist. des Persécut.*, p. 53) où a M. Angélique de Saint-Jean se plaint de la tiédeur de son frère pour la cause de Port-Poyal.

[2] Gerberon, *Hist. du Jansén.*, t. II, p. 421.

« prenante qu'est la mienne... j'espère que Votre Majesté « ne me refusera pas au moins la liberté de me plaindre « de mon malheur..... A ce que je voi, Madame, quoi- « que Votre Majesté fasse la faveur à mon fils de le juger « digne par lui-même, il est indigne par cette seule « considération qu'il est mon fils. Ainsi, Madame, je me « trouve sans y penser le plus criminel de votre royaume, « puisque mon crime est si extraordinaire que contre « toutes les lois du royaume, et contre celles de Dieu « même, le châtiment en doit passer jusqu'à mon fils, « *encore qu'il n'y ait aucune part*. Mais, Madame, Dieu « vous ayant obligée en vous mettant la couronne sur la « tête, de rendre la justice à ceux qu'il a soumis à votre « pouvoir, Votre Majesté ne sauroit trouver mauvais « qu'un des plus fidelles sujets qu'elle aura jamais vous « la demande. Je vous la demande donc..... »

Cette première fougue de plaintes une fois satisfaite, Robert songe à plaider sa cause et celle de son fils. Les Jansénistes ont accusé leurs adversaires de renier leurs doctrines lorsqu'il y avait péril à les soutenir. Robert avait déjà nié son Jansénisme dans l'effusion de sa gratitude; il le nia une seconde fois, comme il venait de nier celui de son fils, dans l'accablement de ses revers. « Ce « crime, Madame, dont on m'accuse, est que je suis Jan- « séniste. Sur quoi, puisque la nécessité me contraint de « dire à Votre Majesté, ce que *mon extrême retenue m'a « empêché jusques ici de lui dire* en des termes si précis; « je lui dirai sans crainte que ce prétendu Jansénisme « est une telle chimère que je puis, *en la présence de « Dieu*, protester à Votre Majesté, *sur mon salut*, qui « m'est plus cher que mille vies, que je ne sai du tout « ce que c'est. »

Cette protestation, Robert se contente, dit-il dans sa lettre à Mazarin [1], d'en envoyer copie à son Éminence, pour ne pas se répéter inutilement; et cependant il la renouvelle bientôt en ces termes : « Que si le refus qu'on « oppose à mon fils est étrange, j'ose dire, Monseigneur, « qu'il ne l'est pas moins de voir qu'il n'ait autre fonde- « ment que ce prétendu Jansénisme dont mon fils n'a « garde d'être coupable; puisqu'on ne l'en accuse qu'à « cause de moy, et que non seulement j'en suis innocent, « mais que je ne sçaurois ne l'être pas; car comment « pourrois-je m'intéresser dans une opinion que je dé- « clare *devant Dieu* n'être qu'une pure chimère...... [2] »

Ce qui était moins chimérique sans doute aux yeux de Robert, c'était la lettre que vingt-un jours auparavant [2-23 juin 1659], il avait écrite à Mazarin pour le proclamer *le premier ministre qui eût réuni à la fois autant d'autorité et autant de capacité*. Ici il n'y avait plus moyen de nier; se rétracter eût été ridicule. Le cas était embarrassant. Soudain l'homme irrité s'efface, et l'habile courtisan reparaît : « Voudriez-vous que je fusse le seul « qui se trouvât comblé de douleur au milieu des ré- « jouissances publiques que produit cette paix si glo- « rieuse que vous venez de procurer à la France? et de « me contraindre *d'avoir regret* de m'estre donné l'hon- « neur *de vous en écrire de la sorte que j'ay fait* puis « qu'encore qu'il n'y ait rien dans ma lettre qui ne soit « une effusion de mon cœur, je n'aurois pu *sans lâcheté*

[1] Gerberon, *Hist. du Jansén.*, II, p. 425.

[2] D'après cette *troisième* dénégation de d'Andilly, son fils Antoine n'aurait pu lui donner les mêmes éloges qu'il donne (*Mém.*, part. III, p. 171) au maréchal de La Ferté, dont la conduite inflexible *n'avoit*, disait-il, *jamais fait chanter le coq de S. Pierre.*

« donner des louanges à votre Éminence, *quoyqu'elles lui* « *soient justement dues*, dans le temps même que j'au- « rois sujet de me plaindre *à toute la terre*, de l'injuste « traitement que je recevrois..... » Mazarin laissa Robert se plaindre à toute la terre, et se rendit à Bayonne, comme si rien ne l'eût menacé, pour de là parfaire la conclusion du traité des Pyrénées.

D'Andilly, en apprenant à Fabert, par un billet du 27 juin, ce résultat de ses démarches, laissait entrevoir sans doute que dans son opinion le maréchal aurait pu leur donner une meilleure issue, en usant de son influence sur l'esprit de Mazarin ; car il reçoit de Sedan cette réponse, datée du 6 juillet 1659 : « J'avois leu avant hier « avec une satisfaction extrême les deux lettres que vous « avez escriptes à la reine et à S. Em. sur la paix [1], lors- « que je tombay sur le billet que vous m'avez fait l'hon- « neur de m'escrire le 27 du passez. Je vous comfesse, « Monsieur, qu'il me touscha cruellement le cœur. Je « m'atendois à aprendre tout le contraire de ce que j'y « lus, et avois une telle impatience d'avoir de vos let- « tres, penssant y veoir la conclusion favorable de l'af- « faire de monsieur vostre fils, que je ne suis pas encor « remis de la surprise que j'eus. Non seulement, mon- « sieur, j'eusse parlez à S. Ém., sy j'eusse estez à Paris « et que vous l'eussiez désirez, mais je prendrois de bon « cœur la poste, et irois la suivant à Bayonne pour avoir « l'honneur de luy dire ce que vous désireriez qu'il sceut « par ma bouche, sy je croyois que cella pust tant soit « peu servir à l'affaire. J'aurois tant de joye de pouvoir « vous estre util, que je ne prendrois pas seulement

[1] D'Andilly faisait, de la plupart de ses lettres, des circulaires dont il adressait les copies à ses amis. Sa correspondance le prouve à tout instant.

« vostre consentement pour le voyage; mais j'espère, « aydant Dieu, que vos deux secondes lettres à la reine « et à S. Ém. auront fait ce que je sçay que je ne sau- « rois faire. Après les raisons que vous y aportez et la « manière de les exprimer que vous y avez gardée, je ne « croy pas qu'elles n'emporte ce que vous désirez. Je « ne juge pas de cette affaire comme engagez dans vos « intérests, mais comme une personne libre, pesant les « raisons qui me semble sy grandes de vostre part que « je ne puis ne pas croire que vous n'ayez un entier con- « tentement de la chose dont je prie Dieu d'avoir des « nouvelles bientost. »

Rancé, qui n'était rien moins que le favori de Mazarin, n'avait aucune raison pour se tromper sur le compte du ministre, ni pour se faire illusion sur les chances qui restaient à d'Andilly : « J'attends toujours avec inquié- « tude, écrit-il à celui-ci le 12 juillet 1659, des nouvelles « de l'affaire de la personne dont vous me parlés dans « vostre lettre; et quoique l'abbé F. [1], qui a passé par ici, « nous ait assuré que touttes les difficultés estoient levées, « je n'ai pu me l'imaginer, conessant un peu le terrain de « ce païs là et la manière d'agir de ceux qui n'auront pas « manqué de lui faire naistre des traverses. Je souhaitte « passionnément que la choze réussisse; je m'en suis « desjà expliqué dans une de mes lettres. Mais constan- « ment touttes les grandeurs et les establissemens du « monde n'en valent pas le détachement et le mespris;

[1] On ne démêle pas bien dans l'original si cette initiale est un T ou un F. Dans ce dernier cas, il pourrait être question de l'abbé de Feuquières, le parent et l'ami des Arnauld. — Cf. *Mém. de l'abbé Arnauld*, part. I, p. 194, et part. III, p. 177; M. Et. Gallois, *Lett. inéd. des Feuquières*, passim, et t. III, *introd.*, p. XXVI.

« on est heureux quand on s'en aperçoit de bonne heure, « mais à mon sens le plus extresme de touts les maux « *est d'en estre persuadé et de vivre comme ceux qui ne* « *le sont pas. Je ne dis pas cela sans faire de grandes* « *réflexions sur la vie extrordinaire que vous faites* et « sur ma conduite présente, et je ne puis veoir sans « confusion que vous me mettiés au nombre de ceux qui « n'ont plus de sensibilité pour ce que *vous et moy,* « *dites-vous, croions tout à fait mesprisable.* A pène « ai-je fait les premiers pas. » — Nous ne savons si ces derniers mots cachent une légère ironie; mais ceux qui les précèdent renfermaient une vérité cruelle dont une partie déjà s'était révélée à d'Andilly.

Dès le dernier juin 1659, la reine, répondant aux plaintes que celui-ci avait articulées six jours auparavant [23 juin], lui avait écrit : [1] « Monsieur d'Andilly, quelque « tendresse que vous ayez pour votre fils, j'ay de la peine « à croire que vous ayez ressenti autant de déplaisir que « vous en avez voulu faire paroître de n'avoir pu obtenir « l'agréement auprès de mon fils le duc d'Anjou. J'avois « cru que vous auriez préveu les obstacles qui pouvoient « traverser votre dessein, et suspendre les effets de ma « bonne volonté pour une autre occasion qui soit de « moindre conséquence pour moy et pour mon fils. Mais « quelques impressions que fissent sur moy les services « que vous et votre fils avez rendus, je ne puis me ré- « soudre à me relâcher en faveur de qui que ce soit du « soin et de l'exactitude avec laquelle je souhaite qu'il « soit entretenu dans la pureté de la religion et dans la « vraye foy et soumission chrétienne à l'Église. C'est

1 D. Gerberon, *Hist. du Jansén.*, t. II, p. 430.

« cette raison, je vous l'avoue, qui m'oblige d'éloigner
« de lui les personnes qui peuvent par leur communica-
« tion lui inspirer des sentimens contraires ; et je ne puis
« ne pas soubçonner votre fils, *sachant dans quelles*
« *maximes il a été élevé*, quel a été le lieu de son éduca-
« tion, *et la déférence et la soumission qu'il a pour tous*
« *vos sentimens et pour toutes vos volontés.....* Je sçais
« bien, comme vous me le dites, que l'on ne vous impute
« de crime que celui du Jansénisme ; mais je ne croiray
« jamais comme vous que ce prétendu Jansénisme soit
« une chimère, ni que vous me parliez avec votre sincé-
« rité ordinaire quand vous me dites que vous ne sçavez
« ce que c'est. Il faudroit, pour en être persuadée, que
« j'eusse moins de part aux affaires du monde, et que je
« fusse moins informée du lieu de votre séjour. Mais soit
« qu'il m'arrive de consulter l'opinion publique, ou de
« regarder seulement la datte de votre lettre, il m'est
« impossible de plus douter que vous ne soyez pleine-
« ment instruit de cette matière ; sçachant que vous êtes
« au milieu de tout ce qu'il y a de Jansénistes et de fau-
« teurs de cette hérésie en France, et comme à la source
« de cette pernicieuse erreur, d'où viennent tous les
« écrits qu'on a fait pour la fortifier et pour la défen-
« dre.... Que si, pour achever de vous éclaircir sur tout
« ce que vous me demandez, vous voulez que je vous die
« ce que c'est qu'un Janséniste, et que je vous le défi-
« nisse, je vous diray de même qu'à un évêque qui me
« fist une pareille question, que j'appelle Janséniste celui
« qui ne reçoit pas avec une humilité toute chrétienne
« et une soumission entière la décision du Saint-Siége
« sur cette matière, qui a été suivie de l'acceptation et
« du consentement universel de toute l'Eglise. »

Une autre lettre acheva de réaliser les pronostics de Rancé. Mazarin, en franchissant la Garonne, avait voulu mettre à jour son arriéré ministériel, et il avait trouvé le temps d'adresser au fils de d'Andilly ces lignes tracées à Cadillac, et datées du 16 juillet 1659 : « Monsieur, « vous vous feriez tort et à moy aussy, sy aprez vous « avoir tesmoigné autant d'estime et d'affection que j'ay « fait, vous croyez que je vous eusse abandonné dans la « poursuitte d'une affaire que vous aviez à cœur. Il est « inutile que je m'estende sur les raisons qui vous ont « empesché d'obtenir l'agréement que vous souhaittiez, « puisque vous les sçavez aussy bien que moy ; et je vous « avoue que j'y ay trouvé tant de fondement que je n'ay « peu les combattre, outre que je l'aurois entrepris inu-« tilement. Mais vous ne devez pas croire que cette ex-« clusion s'estende à tous les autres establissemens aux-« quelz vous pourriez songer, et je vous assure que quand « il se présentera occasion de vous en procurer quelqu'un « plus considérable encores que celuy-là, pourveu qu'il « ne s'y rencontre pas des circonstances qui obligent à « avoir autant de circonspections, je l'embrasseray avec « chaleur, et vous feray cognoistre à quel point je « suis, etc. [1] »

Des deux réponses faites aux plaintes de d'Andilly, la moins décourageante était évidemment celle du ministre, qu'il croyait son ennemi. La plus rude atteinte portée à ses espérances venait de la reine, qu'il savait circonvenue par ses amis. Il en conçut une dernière espérance. Eloigné de la reine, Mazarin semblait moins hostile.

[1] Cette lettre a été publiée par M. de Monmerqué dans les *Mém. de Coulanges*, p. 372.

Eloignée de Mazarin, la reine pouvait n'être pas inflexible. Deux résistances cèdent plus facilement isolées que coalisées. Ces résistances, Robert en avait d'ailleurs parfaitement reconnu le mobile. Chez la reine, l'une provenait de la religion alarmée [1]; chez le ministre, l'autre avait sa source dans une méfiance inquiète [2]. D'Andilly s'était réservé le soin de calmer les scrupules de la reine. Il confia au maréchal Fabert celui d'assoupir les craintes de Mazarin. Avant même d'avoir reçu la lettre officielle que ce dernier adressait de Cadillac à son fils, dès le 6 juillet 1650, Robert écrivait à la reine : « Madame, il « faudroit que rien au monde ne fût capable de me tou- « cher, si ma douleur n'étoit aussi grande que je l'ai té- « moignée à Votre Majesté. Elle ne pourroit, Madame, être « médiocre, quand je n'en aurois point d'autre sujet que « l'obstacle que Votre Majesté a trouvé dans son esprit à « la très humble supplication que je lui ai faite. Mais de « voir que Votre Majesté semble commencer à douter de « ma sincérité, et que, pour comble d'affliction, elle me « déclare nettement d'avoir la pureté de ma foi suspecte, « c'est ce que j'avoue, Madame, n'avoir pas la force de « supporter ; et il n'en falloit pas tant pour me rendre la « vie ennuieuse, si Votre Majesté n'a la bonté de se « laisser persuader à la justice de mes raisons. Toute

[1] Voir les *Lettres de la M. Angélique*, t. I, p. 240, 251, 336, 356, 359, 361, 367 ; t. II, p. 511, 589, 616 ; t. III, p. 206, 408. — Cf. D. Gerberon, *Hist. du Jansén.*, t. II, p. 377 ; *Hist. des Persécut.*, p. 253.

[2] Voir plus haut, t. I, p. 16, n. 1. Mazarin était si indifférent sur le Jansénisme, qu'il lui promettait sa protection si Port-Royal le secondait pour faire épouser à son neveu la fille du duc de Liancourt, qui épousa le prince de Marsillac. (*Lettres de la M. Angélique*, t. III, p. 514. — Cf. t. I, p. 361 ; t. II, p. 479, 487, 507, 589, 616 ; *Mém. de Lancelot*, t. I, p. 269 ; Racine, *Hist. de P. R.*, p. 121.)

« ma consolation, Madame, est que Votre Majesté ait « bien voulu s'abbaisser jusques à daigner m'écrire ses « sentimens et me commander de lui faire savoir les « miens. J'ai sujet d'espérer qu'elle voudra bien aussi « reprendre pour moi cette ancienne confiance en la « sincérité de mes paroles dont elle m'avoit toujours ho- « noré, et dont j'aimerois mieux mourir que de me ren- « dre jamais indigne par la moindre dissimulation, ni « par le moindre déguisement. Je vas, Madame, vous « parler en la présence de Dieu, comme si je parlois à « lui-même; et je supplie très humblement Votre Majesté « de se dégager, s'il lui plaît, de toutes sortes de préven- « tions, afin de porter un jugement équitable et tel que « je le dois attendre de Votre Majesté, qui par sa qualité « de reyne, et de reyne très chrétienne, le représente « sur la terre [1]. »

A la suite de cet exorde solennel se trouvent sept pages de théologie, qui heureusement sont imprimées, ce qui nous dispense de les transcrire. Nous en laissons l'ennui aux lecteurs de Dom Gerberon et la gloire à d'Andilly, qui, on se le rappelle [2], était complétement dans le rôle qu'il remplissait en ce moment même, à la tête du Jansénisme, en exposant et en défendant les doctrines du parti. Depuis, il est vrai, son frère le força d'abdiquer comme théologien [3]; mais alors le parti tout entier s'était groupé derrière sa plume pour endoctriner la reine. Celle-ci l'avait bien mérité : au lieu de repousser seulement comme reine et comme mère le Jansénisme du sein de la cour et de sa famille, elle l'avait

[1] D. Gerberon, *Hist. du Jansén.*, t. II, p. 434 et 441.
[2] Voir plus haut, t. I, p. 43-219.
[3] Voir plus haut, t. I, p. 257-275.

poursuivi jusque sur le terrain des discussions théologiques, dont Port-Royal ne pouvait évidemment se dispenser de lui faire les honneurs. D'Andilly usait donc de son droit en répondant par un duel courtois, mais souverainement ennuyeux, aux provocations de la reine ; comme nous usons du nôtre, en sous-entendant ses réponses, pour transcrire la lettre que Fabert adressait à Mazarin :

« Monseigneur, je ne croy pas blesser le respect que « je dois avoir toute ma vie pour Vostre Eminence, « en prenant la liberté de luy écrire sur une affaire « d'autruy. M. d'Andilly est mon amy depuis le voyage « de l'armée du roy nommé *la retraite de Mayence*[1]. « Feu Mgr le cardinal de Vallette, dont la mémoire me « doit estre si chère, me le donna pour tel, et moy à luy. « Sa mort nous lia encore plus étroitement par nostre « affliction commune et par la considération qu'il nous « avoit laissée l'un à l'autre. Les lettres soutiennent cette « amitié il y a vingt-quatre ans[2]. Les dernières, Mon- « seigneur, que j'ay receues d'un si ancien amy m'ont « surpris. *Je ne le croyois plus en estat d'avoir d'affaires « au monde*, [Fabert à son tour mettrait-il, comme Rancé, « quelque peu d'ironie dans sa correspondance ?] et il « m'escrit avec une douleur si grande qu'il y en a une « dans laquelle il croit avoir V. E. contraire, que je « croy, Monseigneur, que vous me blasmeriez si, dans « l'angoisse où il me tesmoigne estre, je luy refusois la « consolation qu'on doit à un amy, de prendre part à « son affliction, et d'agir tout autant que l'on peut pour « l'en sortir. J'avois creu, Monseigneur, V. E. satis-

1 *Mém. de d'Andilly*, part. II, p. 114, et plus haut, t. I, p. 44.

2 Cf. les lettres de Fabert rapportées plus haut, t. I, p. 45.

« faite des services rendus par M. d'Andilly fils, et « qu'elle auroit plaisir, trouvant occasion de l'employer « en choses considérables, de luy donner des marques « de son estime pour luy, et de sa confiance. Je sçay que « le père et le fils ont creu certainement cela ; et je sçay « ce qu'on ne peut ignorer, *qu'il vous est, Monseigneur, « de la dernière importance aussi bien que*[*à*] *la France,* « [et au Jansénisme] d'avoir pour chancelier de Monsieur « un homme asseuré. Exclure le fils de pouvoir avoir « cette charge par l'argent qu'il prétend en donner, est « le désespérer d'avoir jamais aucuns emplois, et le ren- « dre inutile au monde. Mais, Monseigneur, charger le « pauvre père de l'exclusion du fils, le faire en devenir « la cause, et changer en luy la joye que les pères ont, « contribuant à l'élévation de leurs enfans, en la détresse « de leur estre un obstacle, est un état si déplorable « que je ne m'estonne point que M. d'Andilly, hors du « monde, ait esté blessé jusques dans le cœur par ce « coup qui va à luy persuader que V. E. est très mal sa- « tisfait de luy. Sur quoy j'oserois vous dire, Monsei- « gneur, que s'il ne m'avoit paru pour V. E. tel que « ceux qui s'intéressent au bien du royaume doivent « estre [1], que je serois bien moins intéressé pour luy que « je ne suis. Je laisse le Jansénisme, dont de ma vie je « n'ay ouy parler au fils ; et *auquel, ayant esté asseuré « d'une manière qui ne me permet pas d'en douter, qu'il « n'a jamais pris et ne veut jamais prendre aucune part, « il seroit bien malheureux si cella seul estoit cause de la « ruyne de sa fortune. Je finiray en suppliant encore très*

[1] Fabert ignorait, mais Mazarin n'avait pas oublié, les anciennes relations de d'Andilly avec ses ennemis. — Voir plus haut, t. I, p. 16, n. 1.

« *humblement V. E.*, avant de condamner ma liberté de « luy écrire sur les choses d'un tiers, de considérer que « l'ancienne amitié de M. d'Andilly et de moy fait que « ses intérests me sont comme les miens, et que je ne « seray pas moins obligé à V. E., que luy, des grâces « qu'elle luy accordera. C'est ce que je luy proteste, et « qu'homme du monde ne sera jamais avec plus de fidé-« lité que moy, etc. »

Cette lettre, ce n'était pas à Mazarin que Fabert l'avait directement adressée, mais à d'Andilly, qui la lui avait demandée et auquel il écrit en même temps le 27 juillet 1659 : « Je ressus avant hier avec vos deux « billetz du 17, et un du 20, les copies des lettres escrip-« tes par vous à la reine, et par Sa Majesté à vous ; les-« quelles copies je vous renvoye avec celles que vous « m'envoyastes il y a quelque temps, lesquelles je n'a-« vois gardées que par un scrupule, je ne sçay comment « venu, de vous les renvoyer. Il y a, Monsieur, tant à « aprendre en tout ce que vous faites, qu'on ne peut « sans profict lire ce qui vient de vous. Après ce que vous « escriviez à la reine, je ne puis n'estre pas convaincu « que, contre ce qu'on luy a dict, le Jansénisme ne soit « une chimère ; et je serez dans une impatience grande « jusques à ce que je sache ce que Sa Majesté vous aura « respondu à vostre dernière lettre, quoyqu'il semble « qu'on ne puisse doubter qu'elle n'en demeure tout à « fait satisfaitte. — Je vous envoye une lettre pour S. E. « que vous luy ferez tenir quand vous le jugerez à pro-« pos, et que vous aurez quelqu'un auprès d'elle pour « faire la solicitation que vous estes résolu de faire faire, « dans le temps auquel il la recevra. L'on l'eust baillée « chez luy, à Paris, ou chez M. Colbert, pour luy faire

« rendre, sy je n'eusse creu qu'il vous seroit plus agréable « de pouvoir luy faire mettre en main, lorsque quelqu'un « sera prest de luy parler sur le subjet pour lequel elle « a estez escripte. Je n'aurois pas, Monsieur, attendu que « vous me l'eussiez demandée, sy j'eusse creu qu'elle « eust pu vous estre utille. Je n'ay pas opinion d'estre « plus concidérez de S. E. que vous, et ce qui ne se fera « pas pour vous, ne doibt pas estre fait à ma prière. Dieu « veuille qu'en nous joignans tous deux à ceux que vous « employerez encor, vous obteniez ce que vous désirez et « que je souhaitte aussy ardamant que s'il y alloit de ma « vie. Sy ma lettre pour S. E. *n'est selon vostre grez,* « *je vous suplie, Monsieur, d'en faire une vous-mesme,* « *laquelle je transcrirez et signerez ensuitte ;* et faittes-la « parlant de vostre cœur, car vous pouvez estre certain « que le mien pour cecy est tel que le vostre, et qu'il « aura pareille joye ou douleur suivant que l'affaire ira « ou bien ou mal. J'espère néantmoins que Dieu nous « fera la grâce qu'elle réussira. »

D'Andilly usa de la permission que lui donnait Fabert à la fin de sa seconde lettre, et modifia le passage que nous avons souligné à la fin de la première. Dans ce passage, au lieu de la négation si formelle qui s'y trouve du Jansénisme de Pomponne, Fabert avait affirmé que d'Andilly venait d'innocenter le Jansénisme aux yeux de la reine, et qu'il se portait fort de l'innocenter près de Mazarin : « Je laisse, avait écrit le maréchal, je laisse le « Jansénisme dont de ma vie je n'ay ouy parler au fils, « et *dont le père m'escrit la reyne estre éclaircie, et* « *estre prest d'en éclaircir Vostre Eminence aussi, et* « *finiray la suppliant très humblement encore* avant de « condamner ma liberté, etc. » En annonçant un premier

triomphe de d'Andilly, en témoignant de sa part la présomption d'en obtenir un second, Fabert commettait une triple maladresse. D'Andilly, en effet, était trop courtisan pour n'avoir pas compris que Mazarin voulait le voir, non pas triomphant, mais humilié; il était trop habile pour donner à l'Italien l'éveil de ses démarches auprès de la reine, et trop instruit des susceptibilités du premier ministre pour lui laisser croire qu'on cherchait à lui imposer les royales convictions qu'eussent déterminées ces démarches. Après avoir corrigé la lettre de Fabert, son protégé la lui renvoya donc pour en faire disparaître l'interpolation dans une copie non raturée, se répandant d'ailleurs en excuses et en actions de grâce.

Le 6 août 1659, Fabert lui renvoya sa mise au net accompagnée du billet suivant: « Vous m'escrivez d'une sy « estrange manière sur la lettre que j'ay faitte pour S. E. « que cella, Monsieur, me fait craindre que vous soyez bien « moins persuadez que vous ne le debvez estre des sen- « timents que mon cœur a pour vous. Pleust à Dieu avoir « quelque occasion de vous servir sy importante que par « elle je pusse vous descouvrir à net toute mon âme. « Vous verriez qu'avec joye je donnerois mon sang; et « vous me faites des remerciements, comme de choses « importantes, pour un peu d'ancre prise dans mon cor- « net. Au nom de Dieu, Monsieur, banissons pour jamais « les compliments; et croyez-moy de ceux qui sont dans « un regret extrême, ne pouvant estre utilz à leurs amis, « et qui sont dans une joye indicible lorsqu'ils trouvent « moyen de pouvoir les servir. Je n'en ay point qui passe « devant vous; Dieu sçait cy je dis vray, et sy je ne co- « gnois pas bien qu'il ne faut pas le prendre faucement « à tesmoing. — Je croyois que vous aviez mandez à S. E.

« l'esclaircissement que vous aviez donnez à la reyne, et « cella m'avoit fait faire la fautte que vous trouverez « corrigée à la lettre que vous aurez pour S. E. avec ce « billet. — Un homme qui a parlé à la reyne, m'a dict, « sans que je luy aye parlé de vostre affaire, qu'elle luy « avoit paru fort esloingnée de mettre M. d'Andilly près « de Monsieur ; et comme il m'a paru me faire un récit « véritable, je ne croy pas que l'obstacle vienne entière- « ment de S. E. Je sçay que vous direz à cella *qu'elle y « avoit donnez les mains;* [ceci explique les lettres de « remerciement.] J'oubliois de vous dire que Sa Majesté « dit beaucoup de bien de M. vostre filz. » — Mauvais signe, — et qui avait dû contribuer à dissiper l'optimisme de Fabert.

Aussi d'Andilly dut n'être pas étonné de voir dans le billet suivant persévérer le pessimisme de Rancé : « Je « ne suis point surpris, lui écrivait celui-ci le 4 août 1659, « de ce que vous m'avez fait l'honneur de me mander « sur le suget de M. V[ostre] F[ilz]. J'avois tousjours veu « la choze comme je la vois, et que les difficultés ne se « surmonteroient pas aizément ; ceux qui les faisoient « naistre ne se lassant jamais de traverser les chozes les « plus justes, par des passions et des intérêts qui ne le « sont pas. Je ne m'explique pas davantage sur le dé- « plaisir que j'en ay [1]. Il est tel que je suis obligé de « l'avoir par la profession que je fais d'estre tout à vous. « Je ne puis vous rien dire qui exprime mieux ce que je « doibs et ce que je sens. »

Ce billet ne préparait que trop d'Andilly à celui que

[1] *Manet alta mente repostum.* Rancé ne peut oublier qu'il a cela de commun avec d'Andilly, que Mazarin est l'auteur de sa vocation pour la solitude (voir plus haut, t. I, p. 107 ; et plus bas, p. 100.)

lui écrivit Fabert le 10 septembre 1659 : « Je m'asseure « que vous serez persuadez par l'opinion que vous avez « des sentiments que j'ay pour ce qui vous regarde, que « sa estez avec un extrême desplaisir que je leus avant « hier la lettre cy jointte que S. E. ma escritte. Je n'avois « pas présumé pouvoir rien changer à la résolution prise « desjà à la cour, laquelle l'on vous avoit fait savoir ; je « ne suis pas sy vain que je puisse avoir la pencée qu'on « donne à ma concidération ce que l'on n'accordera pas à « la vostre. Mais avec tout cella, il y a je ne sçay quoy aux « hommes, qui, sur les aparances convaincantes, ne laisse « pas de leur faire attendre avec inquiétudes l'achève- « ment des choses dont ils n'espèrent quasy pas le succez. « Je n'en ay pas estez de mesme en celle-cy. Je me flat- « tois que, pour d'autres concidérations que la mienne, « peut-estre changeroit-on à la cour la résolution prise « sur vostre affaire [1]. J'ay, Monsieur, un extrême des- « plaisir que je sois obligé moy-mesme de vous signifier « que cella n'est pas arrivé, et que n'ayant de ma vie eu « moyen d'essayer de vous rendre quelque service, je « l'aye entrepris sy inutillement en un rencontre sy con- « cidérable pour vous. Je prie Dieu de tout mon cœur « que la douleur que j'en soufre soit, par sa bonté, une « diminution de la vostre ; ce me seroit une grande con- « solation de soufrir pour vostre soulagement. »

Au billet de Fabert était jointe la lettre que lui écrivait Mazarin : « Monsieur, je vous ay desjà mandé plusieurs « fois que non seulement je ne trouverois jamais mauvais « que vous me parlassiez des intérestz de vos amis ; mais

[1] Cette fois la perspicacité de Fabert avait été en défaut, malgré cette connaissance de l'avenir que, dans l'opinion du peuple, lui donnait quelque peu de sorcellerie (voir plus bas, *chap.* IV, *sect.* IV, *art.* II, § 1, *notes*).

« que cette qualité leur serviroit tousjours d'une puis-« sante recommandation auprès de moy, parceque je « sçay que vous ne la donnez qu'à des personnes de mé-« rite. Après cela, je vous diray ingénuement sur le su-« jet du sieur d'Andilly fils, que c'est une personne pour « qui j'ay de l'estime et de l'affection, et qu'il a grand « tort de croire que je luy aye esté contraire dans l'a-« gréement qu'il sollicitoit pour la charge de chancelier « de Monsieur, parceque j'ay tasché de l'y servir. Mais j'y « ay rencontré une grande opposition dans l'esprit de la « reyne, à qui diverses personnes de piété, qui ont l'hon-« neur d'avoir quelqu'accez auprès d'elle, avoient re-« présenté fortement[1] que quand ledit sieur d'Andilly « n'auroit aucune tinture des sentimens de M. Arnauld, « ce qui estoit problématique ; il n'estoit ny de la bien-« séance, ny de la délicatesse de la conscience de Sa Ma-« jesté, de souffrir qu'on establist dans une charge si con-« sidérable, auprès d'un prince comme Monsieur, le fils « d'un homme de la réputation dudit sieur Arnauld, *que « tout le monde tenoit pour le chef d'une nouvelle secte ;* « et je vous avoue que j'ay trouvé cette considération si « juste, que je n'ay pu me résoudre à la combattre avec « opiniastreté, outre que je sçay que je l'aurois fait inu-« tillement. Cependant elle ne donne pas au dit sieur « d'Andilly l'exclusion pour toute sorte d'employs, et « pourveu qu'il en désire d'autre nature, comme ceux

[1] Ces paroles ont pu donner lieu aux accusations dont Gerberon s'est rendu l'écho (voir plus haut, t. II, p. 69, n. 1). Mais l'habile Mazarin était peu scrupuleux lorsqu'il s'agissait de faire peser sur d'autres la responsabilité de ses actes ; et le fait qu'il avance ici est formellement démenti par une lettre de la reine elle-même, lettre que Gerberon reproduit en entier (*Hist. du Jansén.,* t. II, p. 430), et dont nous allons citer bientôt quelques passages.

« qu'il a desja eus, je suis asseuré que Leurs Majestés y « consentiront, et je m'employeray très volontiers auprès « d'elles pour les luy procurer; car pour celuy-cy il est « absolument impossible qu'il y réussisse. Et si M. Ar- « nauld a de la douleur de servir en cela d'obstacle à la « fortune et à la satisfaction de son fils, il ne s'en doit « prendre qu'à luy-mesme, d'avoir affecté *d'estre à la* « *teste de ceux* qui ont voulu introduire et soutenir une « opinion condamnée par le pape [1], dont la constitution « a esté receue non seulement par le roy et l'assemblée « générale du clergé de France, mais de toute l'Église. « Je suis bien fasché de ne pouvoir faire en cela ce que « vous souhaitteriez, mais je m'asseure que vous ne m'en « croirez pas moins, Monsieur, vostre très affectionné « et très véritable serviteur. — Le Card. MAZARIN. — A « Saint-Jean-de-Luz, le 25 août 1659 [2]. »

Sous le miel de cette lettre, suinte l'amertume. Dans la réponse que d'Andilly adresse à Fabert, le 20 septembre 1659, la dignité déguise mal le dépit: « Comme rien « ne pouvoit jamais m'estre plus sensible qu'une si es- « trange injustice, Dieu a permis sans doute que vous « m'ayez fait l'honneur d'agir en cette rencontre d'une « manière si extraordinairement obligeante; puisque la « plus grande consolation que je pouvois espérer, est de

[1] Il s'agit sans doute ici d'Innocent X, dont la bulle contre les cinq propositions extraites de Jansénius fut donnée le 31 mai 1653, fut reçue par la faculté de théologie le 1er août de cette année, en 1654 par les évêques assemblés au Louvre sur la proposition de Mazarin; et enfin corroborée par le *Formulaire* dressé dans l'assemblée générale du clergé en 1655. (Cf. Cerveau, *Nécrol.*, t. III, table chronol., p. XX; D. Gerberon, *Hist. du Jansén.*; toutes les *Histoires* du Formulaire [voir plus haut, t. I, p. 129, n. 3], les *Histoires de P. R.*; le *Journal de Saint-Amour*, etc., passim.)

[2] Cette lettre a été publiée par M. de Monmerqué dans les *Mém. de Coulanges*, p. 373.

« recevoir cette preuve de l'amitié de l'homme du « monde pour qui j'ay le plus de respect et d'estime « tout ensemble, dans le mesme temps que j'en reçois « une de la mauvaise volonté d'un autre de qui je devois « attendre un traitement tout contraire à celuy que vous « voyez que je souffre. Mais comment est-il possible « qu'ayant autant d'esprit qu'il en a (car c'est ce qu'on « ne luy peut oster), il ait bien voulu alléguer une aussi « meschante raison [1] qu'est celle de me prendre pour « chef, dans une chose de telle nature, qu'il est absolu-« ment impossible que j'en aye seulement l'ombre et « l'apparence. Il valoit beaucoup mieux dire franche-« ment qu'il ne vouloit pas la chose. Mais je me le tiens « assez pour dit, sans qu'il le dise ; et si la personne que « cette affaire regarde autant que moy, estoit si heureuse « que d'estre dans mes sentimens, [tout le monde ne « trouve pas dans une disgrâce la vocation de la soli-« tude] [2], nous serions tous deux si éloignez d'avoir « besoin de sa faveur, que nous nous estimerions mille « fois plus heureux qu'elle ne sçauroit jamais le rendre. « Cependant, pour adoucir un peu mon desplaisir, je « me flatte de la créance que la personne à qui l'on « donne une si cruelle exclusion, ne l'auroit pas eue « si elle avoit moins de probité et de vertu ; et que Dieu, « qui est juste, luy tiendra compte de l'injustice qu'on « luy fait. Je pense que vous jugerez que la meilleure

[1] Non pas aussi méchante que veut bien le dire d'Andilly dans cette lettre. — Voir ses *Mémoires*, part. II, p. 135 ; plus haut, t. I, p. 272, n. 2 ; et plus bas, *chap.* IV, *sect.* IV, *art.* II, § 2.

[2] Pomponne avait cependant, pour seconder cette vocation, outre ses disgrâces et le désappointement de son père, les prières de sa tante la mère Angélique. (*Lettres de la M. Angélique*, t. I, p. 506, lettre CCCXII, du 14 octobre 1650.)

« responce que vous puissiez rendre, est de ne respondre « point du tout; puisqu'aussi bien, de la sorte que « l'on vous écrit, *c'est une affaire étouffée et ruynée « sans ressource.* Cependant je vous conjure de me faire « l'honneur de croire que quand elle auroit réussy par « vostre seule entremise, je ne ressentirois pas davantage « que je fais l'extrême obligation que je vous ay d'avoir « eu la bonté et la générosité de vous y employer, d'une « manière dont nul autre que vous n'estoit capable. « J'espère que Dieu vous en récompencera, puisque « vous avez agy en cela pour la justice. Et si les prières « que je luy fais pour vous, méritoient d'estre exaucées, « vous connoistriez, par des effets, quelle est ma recon- « noissance et ma gratitude. »

D'Andilly le disait avec autant de dépit que de vérité, la candidature de son fils à la direction des princes était une affaire ruinée sans ressource. L'infortuné Simon venait de faire une première chute sur l'écueil même où s'était échouée la fortune de son père. Mais de quel vertige avait donc été frappé l'œil de celui-ci, pour n'avoir pas reconnu l'obstacle? et de quelles illusions s'était-il rendu le jouet? — De celles que lui suggéraient sa vanité et ses désirs? — ou de celles qu'avait fait naître dans son esprit quelque abominable perfidie italienne, qui, sans respect pour un ennemi vaincu, l'avait tiré de la solitude où il cicatrisait ses blessures, pour les rouvrir plus cruelles, et les envenimer aux yeux de la cour en y versant le ridicule? — Un passage du pamphlétaire qui déchira l'abbé de Rancé, et qui n'en fut pas moins comblé des bienfaits de la famille Arnauld, permet d'asseoir une présomption où l'on ne peut espérer d'établir une certitude. Ce qu'il rapporte des disgrâces mondaines du

réformateur de la Trappe, si au nom de Rancé on substitue celui de d'Andilly, s'applique exactement aux disgrâces de Robert. — Il pouvait y avoir confusion dans les souvenirs du satirique.

« Rien n'a esté si contraire à la fortune de l'abbé de « la Trappe, dit La Roque, qu'une lettre circulaire qu'il « composa sous le nom du cardinal de Retz..., dans la- « quelle il attaquoit non seulement le cardinal Mazarin, « mais le roy mesme dont il blâmoit la conduite. C'est à « cet ouvrage qu'il est redevable de sa conversion, du « moins d'une partie... Le cardinal Mazarin, qui savoit « que l'abbé aspiroit à estre coadjuteur de Tours afin de « succéder à M. de Rancey, son oncle, qui en estoit ar- « chevesque, prit occasion de cette lettre de se venger « des médisances que l'autheur avoit écrites et dites « contre son ministère et contre sa personne. — Un jour « donc que l'abbé vint le voir, car entre gens de cour la « haine n'empêche point les visites, le cardinal, après « avoir parlé de choses indifférentes, fit tomber insensi- « blement la conversation sur l'archevêché de Tours; « et insinua avec certain air de sincérité qu'il affectoit « admirablement bien quand il vouloit, que M. de Tours « estant vieux avoit besoin d'un coadjuteur, et qu'il seroit « à souhaiter qu'il en eût un de sa famille. L'abbé, charmé « de ce discours, dont il ne prévoioit pas la suite, en « témoigna sur-le-champ une reconnoissance toute ex- « traordinaire à l'Éminence, et luy promit un attache- « ment inviolable à son service. *Un Italien courtisan « n'avoit garde de se laisser gagner par ces sortes de « grimaces.* Ainsi M. de Mazarin ne parut donner dans le « panneau qu'autant qu'il le falloit pour réduire l'abbé « aux termes où il le vouloit. Je suis persuadé, luy ré-

« pondit-il, de tout ce que vous me dites. Mon parti « étant celuy du roy, je vous croy trop raisonnable pour « en prendre un autre. Mais comme Sa Majesté a esté « prévenue sur votre sujet, et qu'elle vous soubçonne « mesme d'être l'autheur d'une lettre qui court et qui « marque un esprit de rebellion, vous devez travailler à « efacer ces impressions de son esprit. Cette satyre, « dont vos ennemis vous font l'autheur, vous fournit une « belle occasion de désabuser le roy; car vous n'avez qu'à « me donner un désaveu signé de votre main, par lequel « vous témoigniez que vous n'avez jamais fait et ne ferez « jamais rien en faveur du cardinal de Rets contre le « service du roy, et je vous réponds ensuite de sa bien- « veillance. L'abbé avoit trop d'esprit pour ne recon- « noître pas que c'estoit moins pour le remettre en grâce « *que pour triompher de luy*, que le cardinal le vouloit « engager *à se dédire par écrit*. C'est pourquoy il le re- « fusa absolument, disant qu'il suffisoit à un homme « comme luy de désavouer de bouche une chose, pour « détromper ceux qui l'auroient crue sur de fausses ap- « parences. — Je suis fâché de ce refus, luy répartit le « cardinal, il perd votre fortune, car vous croyez bien « que Sa Majesté ne donnera pas un archevêché à une « personne de qui la fidélité luy est suspecte, et qui ne « veut pas luy donner de preuves de son obéissance. — « L'abbé jugea sa fortune perdue après cette conversa- « tion, et ce fut alors qu'il reconnut combien la sagesse « et la prudence sont utiles, dans le monde, et surtout à « la cour; mais c'étoit s'en aviser trop tard... Voilà une « des premières adversitez de notre saint... »

Malheureusement pour d'Andilly, la sienne n'était pas la première, et plus malheureusement pour Simon ces

adversités répétées ne changèrent rien à la direction que son père imprimait à sa fortune. L'obstiné vieillard se mit à louvoyer en face de l'écueil, toujours en attendant l'occasion de le franchir. Seulement la dénégation qu'il avait faite de ses doctrines fut suivie d'une habile dérivation qu'il fit opérer à son fils au travers des courants politiques.

La santé du cardinal s'était affaiblie, et l'héritier que lui désignait alors l'opinion publique avait pris pour emblème le célèbre écureuil et la fameuse devise : « Où ne monterai-je pas? *Quo non ascendam?* » — La devise promettait. — D'ailleurs Fouquet, à qui la nécessité avait longtemps donné l'apparence de la faveur près de Mazarin, dont il facilitait les dilapidations [1], Fouquet était dans le principe une créature de la reine-mère [2]; et lors du mariage de Louis XIV il venait de rompre avec le cardinal [3]. La famille Arnauld, qui avait eu déjà de puissants motifs pour s'attacher à Fouquet, se dévoua définitivement à la fortune de celui-ci après cette rupture, qui coïncidait avec l'échec de Simon.

Fouquet ne fut pas ingrat. Secondé par le désintéressement d'Antoine [4], il put, dans un riche mariage, offrir une première compensation aux mécomptes de partisans si dévoués. Mais, hélas! au déclin de la vie comme au début de la carrière de Mazarin [5], la perspicacité de Robert devait se trouver en défaut. Près du cardinal mourant, il n'avait pas su démêler le véritable héritier du

[1] D'Auvigny, *Vies des hommes illustres*, t. v, p. 278.
[2] *Ibid.*, p. 261 ; *Madame de Motteville*, t. vi, p. 71, etc.
[3] D'Auvigny, *ibid.*, p. 402, carton à la feuille R vii.
[4] Voir plus haut, t. ii, p. 9.
[5] Voir plus haut, t. i, p. 16.

pouvoir. L'œil toujours porté vers les cimes, il n'avait vu que la fortune agile escaladant les sommets, non la fortune souple qui rampait encore ; l'écureuil l'avait distrait de la couleuvre. — Celle-ci cependant se glissa jusqu'au faîte. — Les bonds hardis sont sujets aux chutes ; Fouquet tomba. — La fortune des Arnauld en demeura meurtrie[1] ; Pomponne fut exilé[2]. — Le succès de Colbert venait surtout de l'habileté qu'il avait déployée en servant d'intermédiaire entre la cour et Mazarin exilé[3]. La disgrâce de Pomponne vint de l'opiniâtreté de son père à le faire servir d'émissaire entre Port-Royal et le surintendant.[4]

Un exil de trois ans, dans lequel Simon atteignit sa quarante-septième année [1662-1665], lui ménagea assez de loisir pour bien méditer cette phrase de la lettre que jadis la reine avait écrite à son père : « Je ne puis « ne pas soubçonner votre fils, sachant la déférence et « la soumission qu'il a pour tous vos sentimens et pour « toutes vos volontez. » — A dater de ce moment, un changement notable se fait remarquer dans la conduite de cet excellent fils ; changement plus superficiel toutefois que profond, et dans lequel le respect se borne à mettre en équilibre l'intérêt et le devoir. Sans varier d'opinion ni sur les hommes ni sur les choses, Pomponne inclina son esprit judicieux vers la réserve, son cœur ardent vers la modération, son Jansénisme vers la prudence. — Il ne conserva d'entier que sa vertu. — Un instant même,

[1] « Mon frère eut sa part à la disgrâce de M. Fouquet ; il fut relégué à « Verdun. » (*Mém de l'abbé Arnauld*, part. III, p. 73.)

[2] « Ce fut pour mon frère un coup de tonnerre qui renversoit toutes ses « espérances. » (*Ibid.*, p. 70.)

[3] D'Auvigny, *Vies des hommes illustres*, t. v, p. 259.

[4] Petitot, *Mémoires*, 2e série, t. XXXIII, p. 160.

il faut bien l'avouer, celle-ci sembla fléchir devant le péril, ou du moins se dissimula derrière la circonspection. De quatre amitiés que Fouquet avait compromises dans sa disgrâce, celle de Pomponne se montra la plus réservée. La Fontaine oublia sa fortune, que les traitants lui disputaient[1], pour faire gémir sa plus noble poésie. L'éloquence de Pelisson oublia qu'elle était calviniste pour éclater à travers les murs de la Bastille. Madame de Sévigné oublia sa réputation qu'on attaquait [2] pour accourir à notre Arsenal, où siégeaient les juges, et rendit par un de ses regards [3] le courage à l'accusé.—Pomponne parut oublier son protecteur.— Pas une ligne dans l'histoire n'atteste sa reconnaissance. Le poète, le sectaire, une femme ont élevé la voix ; le Jansénisme s'est tu.

Nous nous trompons, il éleva la voix par la bouche du grand Arnauld. Ce fut pour renier le ministre disgracié : « Quelle raison aurois-je, » écrit le célèbre docteur, qu'on accusait de faire pour l'ami de sa famille quelques-uns de ces éloquents factums que composait Pelisson derrière les guichets de la Bastille ; « Quelle raison « aurois-je de m'intéresser dans la cause d'un homme « que je sais avoir plus contribué que personne à em- « pêcher que le parlement ne me rendit justice dans « l'affaire de la censure [4] ? que je sais avoir pratiqué des « voix contre moi, par des gratifications qu'il a faites à « cette condition, et qui a été cause par là de ce qui me

[1] Opuscule inédit de La Fontaine, *Mém. de Coulanges*, p. 451.
[2] *Mém. de Bussy-Rabutin*, t. II, p. 53.
[3] *Lettres de madame de Sévigné*, t. I, p. 77.
[4] La censure de Sorbonne sur la seconde lettre à M. le duc de Liancourt. (*Mém. de Fontaine*, t. II, p. 27. — Cf. Larrière, *Vie d'Arnauld*, t. I, p. 137, et plus haut, t. I, p. 53, n. 2.)

« doit le plus affliger; qui est que tant de savans doc-
« teurs sont, à mon occasion, exclus de la Sorbonne, où
« ils pouvoient servir très utilement l'Église et l'État [1]. »

Ainsi, chez ce frère de d'Andilly, les obligations de famille s'effaçaient devant les intérêts de secte. — Chez Pomponne, la crainte, sans étouffer la reconnaissance, semblait mettre celle-ci à la gêne. « Je vous écrirai mer-
« credi », lui disait madame de Sévigné dans une de ces admirables lettres où chaque soir elle consignait tout émue les bruits de la journée sur son cher prisonnier.
« Au reste si vous continuez à me tant plaindre de la
« peine que je prends à vous écrire, *et à me prier de ne*
« *point continuer*, je croirai que c'est vous qui vous en-
« nuyez de lire mes lettres, et que vous vous trouvez
« fatigué d'y faire réponse. Mais sur cela je vous promets
« encore de faire mes lettres plus courtes, si je puis; et je
« vous quitte de la peine de me répondre, quoique j'aime
« encore vos lettres. Après ces déclarations, je ne pense
« pas que vous espériez d'empêcher le cours de mes ga-
« zettes [2]. » Et lorsqu'enfin Fouquet a la vie sauve : « Il
« me semble par vos beaux remerciements que vous me
« donniez mon congé; mais je ne le prends pas encore. Je
« prétends vous écrire quand il me plaira..... Notre cher
« ami est par les chemins [sur la route de Pignerol]; il
« a couru un bruit qu'il étoit bien malade. Tout le monde
« disoit : Quoi! déjà..... [3]. »

[1] *OEuvres du doct. Arnauld*, t. I, p. 300, lettre CXLI, de 1662. La famille Fouquet répara d'ailleurs bien amplement, aux yeux même d'Arnauld, les torts que ce docteur attribuait au surintendant. Le frère de celui-ci, évêque d'Agde, et son fils le P. Fouquet, Oratorien, furent de fermes appuis pour le Jansénisme. (Cf. Cerveau, *Nécrol.*, t. I, p. 240, t. IV, p. 6; *Nouv. ecclés.* du 25 juillet 1733 et du 6 octobre 1734, etc.)

[2] *Lettres de madame de Sévigné*, t. I, p, 71.

[3] *Ibid.*, p. 106.

L'ancien protégé de Fouquet pressentait-il donc que son sang s'allierait un jour avec celui de Colbert? Non sans doute; mais il entrait dans la voie mesurée qui devait amener ce résultat.—Son rappel en fut la première récompense.— Accueilli par la reine à son retour, et présenté à cette princesse par l'incomparable Bartillat [1], celui-ci niait devant elle que son protégé fût Janséniste (il l'était lui-même) : « Vous croyez bien, écrit Pom-« ponne à son père, que j'ai assez de politique, et que « j'avois assez d'envie de ne me pas attirer une dispute, « pour ne pas le désavouer [2]. » — Six mois après cette entrevue, Pomponne était ambassadeur [3].

§ IV. D'Andilly modéré par Pomponne.

Un changement si prompt dans la fortune du courtisan révélait celui qui s'était opéré dans la conduite du fils. L'œil d'un père d'ailleurs n'avait pu s'y tromper; et c'est ici que Robert termine ses *Mémoires*, comme s'il sentait que sa propre carrière, prolongée de vingt ans sous un nom emprunté, vient de se clore par la détermination de Pomponne. Les lignes qui en forment les dernières pages semblent tracées sous cette impression, qui s'y révèle avec une légère amertume. « Je ne doute point « que si mon fils rencontroit pour sa fortune des occa-« sions aussi favorables que celles que j'ai eues, il ne s'en

[1] Voir plus haut, t. I, p. 18, et t. II, p. 59, 69, etc.

[2] *Mém. de Coulanges*, p. 388. — « C'étoit un si grand bonheur, et si « inespéré, de se voir rappelé dans les affaires, qu'on auroit accepté pour « cela des choses bien plus difficiles.... Le roi fit connoître à mon frère qu'il « avoit oublié tous ses soupçons. » (*Mém. de l'abbé Arnauld*, part. III, p. 77.)

[3] « Il y avoit six mois qu'il étoit à Pomponne,... quand M. de Lionne lui « écrivit de venir à Paris, où il lui dit :... *Je vous salue, M. l'ambassadeur « de Suède...* » (*Ibid.*, part. III, p. 73.)

« servît plus avantageusement que je n'ai fait. Mais il « faut que chacun combatte dans ses armes. Personne « n'a plus que lui de cette ambition qui ne néglige rien « pour s'élever sans bassesse, par tous les moyens légi- « times, *ni ne s'accommode plus de toutes sortes d'hu-* « *meurs*..... Je n'ai jamais eu au contraire aucune am- « bition, parceque j'en avois trop ; ne pouvant souffrir « cette dépendance qui resserre dans des bornes si » étroites les effets de l'inclination que Dieu m'a donnée « pour des choses grandes, glorieuses à l'État, et qui « peuvent procurer la félicité des peuples..... [1] »

Ce n'est pas notre faute si Robert, en parlant des autres, se laisse toujours aller à parler de lui-même ; mais cette fois il en parle si curieusement que nous ne pouvons tronquer notre citation. « En cela, continue-t-il, je n'ai « jamais envisagé mes intérêts particuliers, comme je l'ai « assez fait voir, lorsque m'étant vu aussi bien dans l'es- « prit de Monsieur, qu'on le peut être, *dans un tems au-* « *quel on n'auroit pu s'imaginer qu'il ne seroit point ar-* « *rivé* [*au trône*], il ne m'est jamais venu la moindre « pensée d'en tirer autre avantage que la satisfaction... « de contribuer... à le rendre l'un des plus grands princes « qui ait jamais gouverné cette monarchie. [Robert ne « pouvait se persuader qu'il n'eût pas fait l'éducation « d'un prince.] Ainsi je n'étois propre que pour un roi « qui auroit régné par lui-même..... [2] » à condition qu'il l'eût élevé. L'aveu est précieux. Après avoir façonné le frère de Louis XIII, Robert aurait consenti à en être le Richelieu ; car *il ne pouvoit souffrir cette dé-*

[1] *Mém. d'Arn. d'Andilly*, part. II, p. 154.
[2] *Ibid.*, p. 155.

*pendance qui resserroit dans des bornes étroites son inclination pour les choses glorieuses de l'État* [1]. On com-

[1] Robert avoue franchement dans ses *Mémoires* (part. II, p. 127) « que nulle « autre fortune ne peut rendre un homme véritablement heureux selon le « monde, que celle des souverains... » ; et dans une lettre inédite qu'il écrit le 26 juin 1664 à Mme de Sablé : « Vous me pardonnerez, lui dit-il, la « pensée qui m'a toujours empesché de pouvoir comprendre qu'il y ait une « autre condition fort souhaitable selon le monde sinon celle d'estre roy... » (*Bibliot. Royale*, layette de Mme Sablé.)—Ne pouvant prétendre à en avoir la fortune, il se fait dire par Anne d'Autriche qu'il en a le cœur : « Que pour- « rois-je faire de mieux [me dit la reine-mère], que de mettre le roy entre « les mains d'un homme à qui Dieu a donné le cœur d'un roi ? » (*Mémoires*, part. II, p. 119.)—Aussi toutes les fois que les affaires l'y appelaient, Robert s'efforçait-il dignement, selon son expression, « de *induere personam princi-* « *pis* (*ibid.*, part. 1, p. 123); n'y ayant point, dit-il, en ces sortes de choses « de plus grand défaut que de manquer à faire parler le roy en roy. » — Il s'y efforçait donc de son mieux, mais il paraît que souvent il n'aboutissait à le faire parler qu'en Janséniste ; c'est du moins l'opinion qu'en aurait eue Louis XIV, s'il faut s'en rapporter aux *Mém. de Brienne*, (t. II, p. 300.)—Mais peut-être ce langage entrait-il dans les nécessités du rôle d'un roi, tel que l'eussent compris les Jansénistes ; car sans cela on ne comprendrait pas trop ce que dit Saint-Cyran d'un de ses neveux, Arguibel, qu'il avait fait élever sous les yeux de Jansénius (*Lettres de Jansénius*, p. 3, 6, 13, 19, 21, 28, 30). « Jamais, disait de ce neveu le célèbre abbé, je n'ai connu une « personne plus capable de gouverner un empire. » (*Mém. de Lancelot*, t. I, p. 364.)—Ce génie supérieur est un de ceux qui, selon les ennemis de Saint-Cyran, avait été élevé par Jansénius avec l'argent du collége de Hollande. (*Lettres de Jansénius*, p. 8, 14, 22, etc. Cf. M. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. I, p. 303. )—Quant au cousin d'Arguibel, Barcos, autre neveu de Saint-Cyran, élevé de même près de Jansénius, on sait que loin de pouvoir gouverner un empire, il ne put même gouverner Port-Royal (voir plus haut, t. I, p. 154, n. 2). Aussi son oncle, qui l'avait d'abord traité en empereur (*Mém. de Lancelot*, t. II, p. 317), se contentait ensuite de dire avec une parfaite modestie : « Mon neveu de Barcos est aussi savant que moi ; » ou bien : « Mon neveu mériteroit un évêché. » (*Ibid.*, t. I, p. 367.)—Saint-Cyran s'était d'ailleurs partagé ses neveux avec d'Andilly. Il avait conservé près de soi celui qui était capable de gouverner un empire, et avait donné à son ami le courtisan, celui qui méritait d'être évêque. (*Ibid.*, p. 364 et 368 ; voir plus haut, t. II, p. [illegible])—Dans l'octroi de cette dernière faveur, il paraît que d'Andilly avait eu le cardinal de Richelieu pour concurrent. (*Ibid.*) C'eût été toutefois le cas ou jamais, pour Saint-Cyran, de faire apprendre à ses neveux comment on gouvernait les empires, quitte

prend dès lors que son jugement dérive un peu à l'épigramme lorsqu'il parle d'un fils pour qui il avait rêvé les mêmes destinées, mais qui *s'accommode de toutes sortes d'humeurs*, et borne son ambition à devenir le collègue de Colbert.

Et cependant, le jour où lui échut cette fortune, le cœur du vieillard se fondit en joie. On le vit reparaître à la cour, tomber aux pieds de Louis XIV et embrasser les genoux du monarque. Il faudrait lire dans nos papiers, si M. de Monmerqué ne l'avait publié [1], le récit que l'heureux solitaire fait de sa visite au grand roi, qui, après avoir comblé le fils de faveurs, comble le père d'attentions, achevant les joies du portefeuille par les délices d'une corbeille de fruits envoyés de sa table,

à les leur faire gouverner plus tard au profit de ses idées.—Il est vrai qu'en cela l'abbé avait pu croire ses enseignements aussi efficaces, et plus sûrs, que ceux du cardinal. Simple clerc et prisonnier, il avait, sous les yeux mêmes de celui qui le tenait captif, constitué au sein de l'Église gallicane une république qui devait lui survivre; tandis que son rival, ministre tout puissant et cardinal, n'avait pu, dans cette même Église, se constituer une monarchie qu'il eût gouvernée avec le titre de patriarche. (Cf. Hersent, *Optatus Gallus, de cavendo schismate;* Dupin, *Hist. ecclés. du dix-septième siècle*, t. I, p. 624; *Mém. de Lancelot*, t. I, p. 76, 157, 186, etc.)—Il faut avouer cependant que *ce rival, ce rebelle de Richelieu dans l'ombre*, comme l'appelle M. Sainte-Beuve (*Port-Royal*, t. I, p. 301), ne parvint lui-même à réaliser qu'une partie des projets qu'il annonçait à d'Andilly dans cette lettre confidentielle: « Je n'ai pas moins un esprit de principauté que « les plus grands potentats du monde... Dieu ayant proposé un royaume « en prix à tous les hommes, j'y prétends une part. Cela iroit bien loin s'il « n'étoit après dix heures de la nuit, et si *je n'avois peur de parler en vain* « en voulant inspirer par mes paroles un désir de royauté dans l'esprit d'un « ami que je ne puis *bien aimer à ma mode, s'il n'a une ambition égale à* « *la mienne.* » (*Ibid.*)—Le début de cette note prouve que Saint-Cyran *n'avait point parlé en vain*, et qu'il avait pu, en toute sécurité de conscience, *aimer son ami à sa mode.*

1 *Mém. de Coulanges*, p. 436. — Cf. *Mém. de l'abbé Arnauld*, part. III, p. 124.

et présentés à Robert par La Quintinie. La Quintinie s'inclinant devant Robert! La Pomone [1] de Chantilly, de Vaux, de Rambouillet, de Versailles et de Sceaux rendant hommage au Vertumne de Pomponne! Quel instant pour celui-ci! quel orgueil pour ses greffes! et quel roi que Louis XIV! [2]

Le Janséniste faillit en oublier Port-Royal. C'était le 2 septembre 1664 qu'une lettre du roi l'en avait éloigné [3]; depuis lors, cette sœur du grand Condé, la duchesse de Longueville [4], qui transmettait maintenant aux moralistes austères les sympathies qu'elle accordait jadis au célèbre auteur des *Maximes* [5], avait obtenu pour le Jansénisme cet édit de pacification dont nous avons déjà parlé [23 octobre 1667]. Les solitudes de Port-Royal s'étaient repeuplées [6]. — Robert n'avait point quitté Pomponne [7]. — A cette époque même [1668], son fils achevait de remplir avec bonheur sa première ambassade [8]. On eût dit que ce succès avait converti le vieillard à la modéra-

1 « *Pomona in agro Versaliensi, Quintinio regiorum hortorum culturæ* « *præfecto.* » (Poème de Santeuil, en tête de l'édition de 1716, de l'*Instruction pour les Jardins.*)

2 Quel homme aussi que ce La Quintinie, qui en tête de son *Instruction sur les jardins* (préf. p. 8) met ces paroles : « Nous avons beaucoup d'obli- « gation, non seulement à d'anciens auteurs,... mais encore à quelques « modernes... et surtout à quelque personne de qualité éminente [M. Ar- « nauld d'Andilly], qui sous le nom et sur les Mémoires du fameux curé « d'Enonville, ont si poliment écrit de la culture des arbres fruitiers. *Ce* « *sont eux, dans la vérité, qui nous ont donné les premières vues des prin-* « *cipaux ornemens de nos jardins...* »

3 *Mém. de d'Andilly,* part. II, p. 152; voir plus haut, t. I, p. 219.

4 *Mém. de Fontaine,* t. II, p. 376-386.

5 Tout le monde connaît les relations de M<sup>me</sup> de Longueville et du duc de La Rochefoucauld.

6 *Nécrol. de P. R.,* préf., p. 46, etc.

7 D. Clémencet, *Hist. de P. R.,* t. VII, p. 155.

8 Voir l'*Appendice,* note O *bis.*

tion, ou qu'au déclin de sa carrière, écarté de sa route, la sollicitude lui faisait suivre pas à pas celui auquel si longtemps il avait servi de guide.

Et puis, ne pouvant devenir l'instituteur des princes, il l'était devenu de ses petits-enfants [1]. Durant les absences du diplomate, c'était lui qui les surveillait, qui les dirigeait et qui frappait leurs tendres esprits de son empreinte. Par un charmant retour, le sien rajeunissait à la leur. Les tendresses de son âme redevenaient pures d'ambition ; ses tristesses aspiraient au ciel. — Rien n'y élève mieux les pensées que l'enfance, si ce n'est le malheur. — Une fois déjà lorsqu'un double désastre avait frappé le jeune ménage de son fils, qui, dans l'exil, perdait le premier fruit d'une récente union, il écrivait ces touchantes paroles : [2] « Que vous puis-je dire, touchant « nostre pauvre petite, que ce que vous me dites tous « deux, puisque tous nos sentimens sont les mesmes ? « Mais en vérité, ma très chère fille, car c'est plustost à « vous qu'à mon fils que je dois m'addresser en cette « rencontre, quelque grande et quelque juste que soit « vostre douleur...., une faveur de Dieu que vous ne « sçauriez trop reconnoistre, c'est qu'il ait voulu se ser- « vir de vous pour augmenter le nombre des anges... [3] »

Avec quelle sollicitude le vieillard ne veillait-il pas sur les anges que Dieu lui avait laissés, et comme il abritait doucement sous leurs ailes ses derniers jours ! Les lettres de son fils sont pleines de réponses à ses joies. Tantôt c'est un dialogue entre l'aîné et M. Fra-

[1] Le Clerc, *Vie édif. de P. R.*, t. I, p. 360.
[2] Le 28 octobre 1662.
[3] Cf. Le Clerc, *Vies édif. de P. R.*, t. IV, p. 366.

mery [1] [30 juillet 1667], « dialogue qui marque quel-« que chose » ; tantôt c'est un jugement de M. de Sacy, « trop avantageux pour que l'amitié ne l'ait un peu es-« blouy » [16 juin 1668]. Le fils est obligé de tempérer les admirations de l'aïeul, comme il en a tempéré les ambitions. — Mais l'aïeul s'en dédommage en admirant son fils.

Il reste dans nos papiers un singulier témoignage de l'extase naïve et profonde où le vieillard tombait devant les productions de ce fils bien aimé. Ce sont plusieurs cahiers du genre de ceux qu'on appelle au collége *cahiers d'expressions.* Ils sont écrits de la main de Robert, qui leur a donné pour titre : *Belles manières de parler tirées des relations de M. de Pomponne.* — M. Sainte-Beuve avait rencontré juste quand il accusait Robert d'avoir la passion des phrases [2]. — Les manières de parler que celui-ci trouvait si belles, il les destinait sans doute

1 [M. Wallon de Beaupuis, directeur des petites écoles de Port-Royal en 1647] « avoit avec lui M. Lancelot... et M. de Frameri qui fut dans la « suite principal du collége des Grassins... » *(Vie de Wallon de Beaupuis,* p. 64, 89. — Cf. Le Clerc, *Vies édif. de P. R.,* t. IV, p. 124 ; *Œuvres du doct. Arnauld,* t. III, p. 176, 206, 695.)

2 « Cette passion académique des phrases, qu'il partage avec MM. de Balzac « et de Vaugelas. » *(Port-Royal,* t. I, p, 300.) Et cependant Robert refusa deux fois, à ce qu'il paraît, l'honneur d'entrer à l'Académie française ! (M. Sainte-Beuve, *Port-Royal,* t. II, p. 267). Mais en revanche sa famille s'efforça de faire créer toute une académie, celle que l'on nomme maintenant *des sciences morales et politiques,* et qui alors se fût appelée *des sciences théologiques.* (Petitot, *Mém.*, 2e série, t. XXXIII, p. 218.—Sans doute que la famille Arnauld avait fini par méditer et par goûter ce passage d'une lettre de Racine à Nicole : « Oh ! que le Provincial [Pascal] étoit bien plus sage que vous ! Voyez « comme il flatte l'Académie, dans le temps même qu'il persécute la Sor-« bonne. » *(Œuvres,* t. VI, p. 16.—Cf. plus haut, t. I, p. 5, n. 1, et p. 96, n. 2.) Dès cette époque d'ailleurs l'Académie française aurait eu, dans la création projetée, un sujet d'émulation et l'espoir de recruter d'utiles auxiliaires. (Voir *Œuvres du doct. Arnauld,* t. IV, p. 125, lettre MXCIV.)

à former le goût de ses élèves. En cela il se montrait conséquent; c'était le vrai moyen de leur donner le *style de sa maison*[1]. Pomponne, qui a conservé ces cahiers, sans doute par respect pour les admirations de son père, y met sa modestie à l'abri de cette note autographe qu'il ajoute au titre : *Rien d'intéressant*[2]. Une semblable condescendance du diplomate pour les goûts de son père était d'ailleurs du nombre de celles qui ne pouvaient compromettre sa fortune.

Il en était de même des goûts du vieil horticulteur pour les jardins de Pomponne.—Après les petits enfants, les jardins occupent une grande place dans la correspondance privée du diplomate, les jardins et les constructions; car l'architecte du roi s'était chargé de restaurer le château de l'ambassadeur, et M. de Monmerqué a déjà publié la lettre où Pomponne se félicite de voir le rival de La Quintinie entrer en collaboration avec Mansard[3]. C'était ne pas déroger.

Au milieu de ces douces occupations cependant, « le « fantôme du Jansénisme, à qui, selon les expressions « de Robert lui-même, rien n'est impénétrable, qui court « toutes les provinces, qui passe et repasse si souvent « les Alpes[4], » ne manqua pas d'apparaître plus d'une fois jusque dans les vergers de Pomponne. Le vieillard et son fils lui firent un accueil toujours discret, et parfois public lorsqu'ils le purent sans danger.—Ainsi avant

1 Voir plus haut, t. I. p. 19, n. 1.

2 Son amour-propre d'ailleurs avait dû être agréablement surpris à la vue de ces cahiers si sa modestie n'était pas feinte dans la lettre qu'il écrivit à son père, en lui envoyant la première des relations dont ils offraient l'extrait. (*Mém. de Coulanges*, p. 417.)

3 *Mém. de Coulanges*, p. 406.

4 *Mém. d'Arn. d'Andilly*, part. II, p. 134.

vieillard. Le triomphe la ralluma. Il rêva pour ses petits-fils le bonheur d'une éducation semblable à celle de leurs sœurs, et pour lui-même une tombe dans le lieu où il avait déposé le cœur de Saint-Cyran[1]. Après le triomphe, il lui fallait l'apothéose. Son retour à Port-Royal l'eût replacé parmi les saints, avec ses anges. Ses petits-fils, que le pouvoir n'eût osé lui arracher, eussent formé à Vaumurier les pierres d'attente d'une nouvelle école pour remplacer celle des Granges, qui, depuis seize ans [1656-1672][2], avait été arrachée de la sainte solitude[3].

Un plan si habilement conçu n'était peut-être pas tout à fait improvisé. Ce soupçon nous est venu en lisant une

« sordre partout, à dessein de s'avancer aux dépens d'autruy; en quoy il « peut y avoir quelque chose de vray... Mais le P. Annat, dont il estoit « parent, estant continuellement nécessaire à Mgr de Lionne, à cause [de la « feuille] des bénéfices ausquels il prétendoit, et pour lesquels il y avoit « tousjours quelque chose à faire, enfin M. de Lionne le receut. Il y a eu « grande jalousie, tousjours entre luy et M. Pachau... En voilà beau-« coup, monseigneur, pour aujourd'huy. J'auray l'honneur de vous escrire « chaque ordinaire, jusques à ce que vous soyés icy; et chaque fois je vous « donneray peut-estre de nouvelles connoissances, toutes sans vouloir nuire « à personne (je suis amy de ces deux messieurs, et M. Pachau m'a esté « particulièrement officieux, comme à tout le monde); mais pour vous « informer de la vérité, sans laquelle vous ne pouvés que vous tromper, et « avec laquelle vous ne vous tromperés jamais. Je prie nostre Seigneur de « n'arrester jamais le cours de ses saintes bénédictions, etc... » C'est à la suite de cette pieuse intercession que vient le *Post-Scriptum* dirigé, non par Gaudon (Dieu le préserve *de vouloir nuire à personne!*), mais par le P. Durandeau contre ce Parayre, cet espion des *Jésuites*.—(Ne pas prendre le dernier mot du *Post-Scriptum* pour la signature de la lettre.) — Cette lettre est du 18 septembre 1671. La première représentation du *Tartuffe* est du 5 août 1667 ; et si Molière n'en a trouvé le modèle ni à Port-Royal ni chez les Jésuites (voir plus haut, t. I, p. 182-212), ne serait-on pas tenté de croire qu'il a été le chercher dans les bureaux tant soit peu jansénistes des affaires étrangères ?

1 *Mém. de Lancelot*, t. I, p. 256.

2 *Mém. de Du Fossé*, p. 169, c. XX ; Besoigne, *Hist. de P. R.*, t. IV, p. 513.

3 Voir plus bas, *même chap.*, sect. IV, art. I.

lettre charmante de madame de Pomponne à son mari, lorsqu'en revenant de Hollande elle lui rend compte de l'état où elle a trouvé ses chers enfants et leur instituteur : « Paris, ce 27 aoust 1671. Me voylà revenue de « Pomponne... et je suis sy plaine de la joye que j'ai « eu de voir nos anfans, que je doute sy je te pouré « bien expliquer comme ils sont. J'ay esté sy surprisse « de les voir sy jolis et sy embellis, que je ne les ay pas « reconus. Pomponne est fort creu ; mais Toinon [1] l'est « en un point que vous ne le sauriez croire. Nous eusmes « tout le plaisir d'abord; car Lolotte [2], madame de « Monchi [3] et moy, nous nous mismes tout d'un rang, « et mon père, et mon frère de Lusancy, leurs demandè- « rent à tous deux où estoit leur chère mère? Il y avoit « deux jours que Toinon estoit fort en peine qui luy di- « roit qui j'estois, et comment il me conoisteroit. Pour « Pomponne, il disoit qu'il me conoisteroit bien. Après « avoir bien demandé à Toinon sy il ne me conoissoit « point, et, luy, avoir dit plusieurs fois que non ; Pom- « ponne ne se pust plus tenir, et vint se jeter à mon cou, « en me disant : *C'est vous qui estes ma chère mère !* « Toinon en fit autant, et tu crois bien, mon cher amour, « avec quelle tandresse je les embrassai tous deux ; je « t'assure que jamais l'on n'a eu tant de plaisir que

1 Antoine-Joseph, plus tard chevalier de Malte. — Voir plus bas, *chap.* v, *sect.* III.

2 Mlle Charlotte Ladvocat, plus tard Mme de Vins, sœur de Mme de Pomponne. (*Lettres de madame de Sévigné*, t. IV, p. 67, 88, 94, etc.)

3 Sans doute Marie Molé, mariée comme Mme de Pomponne en 1660. Elle avait épousé Georges de Monchy, marquis d'Hôcquincourt ; elle mourut en janvier 1694 (*le P. Anselme*, t. VI, p. 574), et fut mère de Geneviève de Monchy, qui épousa en janvier 1695 Antoine de Pas, marquis de Feuquières. (*Ibid.*, t. VII, p. 558 ; *Mém. de Feuquières*, t. I, vie, p. CXXXII.)

« j'en ay eu dans ce moment. Tout ce que je te puis « dire, c'est que l'on ne peut pas trouver deux plus jolis « anfans. Toinon paroist effectivement un anfant qui « promet beaucoup : il est sage naturellement, et n'a- « prand rien ancore, hors des vers, pour luy former la « mémoire. Pour l'aisné, M. de Sacy que j'ai mesné à « Pomponne, me paroist très contant de ses estudes, et « m'a dit qu'il vous en escriroit. — C'est assez vous « parler des anfans. Il faut revenir à ton père. Je l'ay « trouvé en très bonne santé; mais le visage beaucoup « plus vieilly et tiré. Il est plus pallé. Il est aussy beau- « coup plus sourd[1]; il ne marche pas tout à fait tant, « quoyque ce soit avec autant de force. J'ay trouvé que « deux ans et demy font beaucoup sur un homme de son « âge. Il m'a fort entretenu de toute chose, surtout de « la résolution qu'il avoit prise de demeurer avec nous. « Ce n'a pas esté sans peine, car l'on a fait tout ce qu'on « a peu pour l'en destourner; et nous avons toutes les « obligations du monde à ma p. mère et à Clément[2];

[1] Cf. *Mém. de l'abbé Arnauld,* part. III, p. 170.

[2] Nous pensons qu'il est ici question de Mme Hippolyte Clément, et d'une personne de sa famille. Cette dame, jadis tourière de Port-Royal-des-Champs (Guilbert, *Mém. chron.,* t. III, p. 130; *Nécrol. de P. R.,* p. 17), s'était retirée à Pomponne en septembre 1664 avec d'Andilly, qui écrivait à Mme de Sablé le 24 du même mois : « Je travaille autant que je puis à « establir mon petit ménage; et c'est une chose incroyable que ce que « Mme Hypolite fait pour cela. Je serois perdu sans elle... L'une des plus « grandes peines de mon exil, est qu'il m'oste l'espérance d'avoir, tant qu'il « durera, la joye et la consolation de vous voir. » *(Biblioth. du roi,* layette de Mme de Sablé.) — Le 23 janvier 1668, d'Andilly écrivait à sa fille Angélique de Saint-Jean : « Je vous écris ceci sans lunettes, encore que je « touche à quatre-vingt ans, et tout le reste va à proportion. Mais y prenant « l'intérêt que vous y prennez, vous devez, après Dieu, en sçavoir gré à « Mme Hypolite, qui me décharge de telle sorte de tous soins que je n'ai « à penser qu'à mon salut, et à employer mon tems le mieux que je puis. »

« car la première, quelque presse qu'on luy ay faite « pour parler à mon père, elle a toujours dit que nous « et nos anfans luy estions aussy chers et mesme plus « que une comunauté, qui pouvoit trouver bien d'au- « tres consolations que nous; et que d'oster mon père « de nos bras, c'estoit nous faire trop de tort de toute « manière; que tout ce qu'elle pouvoit faire, c'estoit « d'estre neutre, sans rien dire, et se disposer à suivre « mon père en quelque lieu où il prendroit résolution « de demeurer. M. de Sacy, mon frère, et toutes les re- « ligieuses sont bandés contre elle; [Si l'auteur des *Pro- « vinciales* avait été Jésuite, ou que les Jésuites eussent « eu quelque homme de génie pour leur écrire des *Pro- « vinciales!*[1]] et dissent qu'elle en est cause. Mon père « a offert à mon frère [qui habitait Pomponne avec lui] « de le laysser aller sy il voulloit; mais qu'il ne se pou- « voit pas résoudre *à voir despérir une terre qui estoit « en sy bon estat* par tous les soins que l'on y a pris, et « que puisqu'il y a pris tant de peine, il veut aller jusqu'au « bout; que dans le temps que vous faites tout ce que « vous pouvez pour vos anfans, il est bien juste de vous

(Le Clerc, *Vies édif.*, t. I, p. 360. — Cf. t. IV, p. 117 et 136.) « J'ai dit « quelquefois ici [à Pomponne] en voyant les assistances que Mme Hip- « polyte rend aux pauvres, que si j'avois une sœur, je la tiendrois mille fois « plus heureuse et plus honorée de faire ce que fait ici Mme Hyppolite, que « si elle avoit la qualité de duchesse. » (Lettre de Sacy, du 24 janvier 1683, Le Clerc, *Vies édif.*, t. IV, p. 516.)

1 « L'enjouement de M. Pascal a plus servi à votre parti que tout le sé- « rieux de M. Arnauld. » (Racine, *Lettre à Nicole, Œuvres*, t. VI, p. 25.) Port-Royal le savait aussi bien que Racine, et voilà pourquoi, lorsque celui-ci attaqua Nicole et ses amis, par deux lettres qui, à notre avis, valent bien les *Provinciales*, tout le parti s'interposa pour apaiser cette voix vengeresse (*ibid.*, p. 82) qui, avec quelques paroles de plus, eût détruit tout l'ouvrage de Montalte.

« segonder, et de faire icy ce que vous ne pouvez faire de « sy loing. J'ay fort parlé à mon frère, et il ne me paroist « pas contant. Je peus dire mesme qu'il m'a receu avec « bien du froit. J'en ay parlé à madame Hipolite ; elle « dit qu'il ne faut pas s'an estonner, et qu'il ne lais- « sera pas de faire tout de mesme pour nos afaires. Je « ne croy pas qu'il veuille quiter mon père ; mais il va « très souvent à Port-Royal, et il y demeure quinze « jours, trois semaines, un mois de suitte.... Vous le « trouverez fort changé, car il se tourmente en un point « que cela ne se conçoit pas. — Pour Clément, c'est un « trésor..... »

Le vieillard avait-il résisté à cette conjuration d'une moitié de sa famille contre l'autre ? Ses petits-enfants et ses arbres l'avaient-ils emporté, ou bien des conventions secrètes avaient-elles ralenti les poursuites de Port-Royal ? Nous ne saurions le dire. Mais s'il avait pris des engagements, le solitaire choisit avec une rare habileté l'instant de les réaliser. — Dans une tentative pour laquelle il avait été impossible d'agir sans le consulter, on avait placé les deux plus âgés de ses petits-fils au collége ; mais l'essai avait mal réussi, et dès le mois de mars 1673 ces enfants étaient rappelés au sein de la famille[1]. Peu après, leur père, au comble de la faveur, avait suivi le roi au siége de Maëstricht[2]. Tout à coup, le 25 mai 1673, le vieillard disparaît de Pomponne[3]. Il y laisse ses élèves

[1] *Lett. inéd. des Feuquières*, t. II, p. 110. Ils y avaient rejoint leurs deux plus jeunes frères restés près de d'Andilly et de leur mère *(ibid)*.

[2] De Quincy, *Hist. milit. de Louis XIV*, t. I, p. 349 ; *Lett. inéd. des Feuquières*, t. II, p. 178. — Pomponne ne rentra chez lui que vers Noël 1673. *(Ibid.*, p. 243.)

[3] Guilbert, *Mém. hist. et chron. sur P. R.*, t. I, p. 575 ; *Lett. inéd. des Feuquières*, t. II, p. 280.

sans maître, leur mère sans conseil[1]. Il espère sans doute par ce coup d'état ressaisir tout son ascendant. — Dioclétien n'est pas le seul jardinier qui ait regretté l'empire! — Son fils allait probablement le supplier d'abord de revenir, puis sur son refus consentir à lui envoyer ses petits-enfants, ses chers élèves.

Mais le fils, inflexible dans sa circonspection, lui écrit ces lignes désespérantes : « Du camp de Mastrict, ce 13 « juin 1673..... Je prens part à la satisfaction que vous « trouvez au lieu où vous estes, et *de celle que vous « tesmoignez de mes filles.* Elles gagnent à la perte de « leurs frères..... » Le pauvre vieillard est navré, et cependant il continue à feindre un grand contentement. Il n'ose se plaindre de son fils, et se plaint à mots couverts de sa bru. Puis tout à coup son cœur éclate: il demande, ce qu'on ne lui offre pas, ses chers petits-enfants. « Je prens grande part, lui répond son fils, du « camp de Mastrict, le 18 juin 1673 [cinq jours seulement après la lettre précédente?], je prens part à la « satisfaction que vous me marqués de vostre nouvel « establissement, et vois avec plaisir la justice que vous « rendés à ma femme sur vostre sujet. Elle m'a tesmoi-« gné sur vostre départ les mesmes sentimens qu'elle « vous a fait paroistre. — Vous croyez bien que souhait-« tant au point que je fais à mes enfans une éducation « aussy avantageuse que celle que j'avois espéré qu'ilz « trouveroient auprez de vous, je verrois avec bien du « plaisir qu'ilz pussent retrouver le bien qu'ilz ont perdu. « C'est sur quoy *il m'est difficile* de vous dire mes sen-

1 Il paraît même que Robert avait profité d'un voyage que Mme de Pomponne avait fait à Paris, pour quitter leur résidence commune. (*Lett. inéd. des Feuquières*, t. II, p. 156, lettre du 18 mai 1673.)

« timens, et ce que je pense *de la proposition sy obli-*
« *geante que vous m'en faittes.* Les voilà présentement
« establis à Pomponne, et ilz y passeront l'esté, au moins
« la plus grande partie, avec leur mère. Cependant je
« vous suis infiniment obligé de la pensée que vous aviez
« eu pour eux, et vous en rends trez humbles grâces.
« Vous croyez bien que je ne leur souhaitterois rien
« d'avantage qu'une demeure semblable à celle de *Vau-*
« *murier,* et, qu'à choses esgalles, je la préférerois à
« toutte autre. Je veux espérer qu'ayant autant de désir
« que j'ay de les bien eslever, Dieu bénira ma pensée,
« *et y pourvoira.* »

Cette lettre, dans notre recueil, est la dernière de celles que Simon adresse à son père. Un an après, Robert était mort; mort à quatre-vingt-cinq ans, sans avoir vu réaliser son dernier vœu. — Hâtons-nous de le dire cependant, Pomponne, par un de ces tempéraments qui ramenaient l'équilibre entre son affection filiale et sa prudence paternelle, avait adouci les suprêmes instants du vieillard. — Ne pouvant lui confier à Port-Royal l'éducation de ses fils, il les lui avait envoyés pour y passer leurs vacances [1]; attention pleine de délicatesse envers l'aïeul dont l'hospitalité devenait une récompense, pleine d'habileté à l'égard des jeunes étudiants pour qui le séjour de Port-Royal devenait une fête. — Les calculs du courtisan valaient bien ceux du solitaire. — Mais la mort les déjoua, et transforma la fête en deuil [27 septembre 1674]. En même temps, il est vrai, elle transforma le deuil en liberté. Depuis lors Pomponne ne conduisit

[1] Besoigne, *Hist. de P. R.*, t. II, p. 493. Il paraît qu'ils avaient mérité cette récompense par des succès de collége. (Voir la lettre du 5 septembre 1674, *Lett. inéd. des Feuquières*, t. III, p. 36.)

les siens à Port-Royal que lorsqu'ils n'eurent plus rien à craindre du pouvoir, après leur trépas [1]. Sans doute il espérait ainsi faire glisser inaperçues, quoique vivaces, ses propres sympathies sous le linceul.

## ARTICLE II.

### *Pomponne après la mort de son père.*

#### § I. Disgrâce et faveur.

Pomponne avait pu, jusqu'à un certain point, dissimuler ses propensions. Mais il était une chose qu'il ne pouvait ni ne voulait sans doute dissimuler : c'était son nom ; de sorte, dit madame de Sévigné, que sa signature lui était un crime [2]. — Sa signature toutefois était tolérée depuis huit ans, pendant lesquels elle avait figuré au bas des actes les plus importants et les plus glorieux de la monarchie ; et rien ne semblait menacer sa fortune. — La disgrâce l'atteignit cependant ; et, chose étrange ! elle sembla lui venir par la seule des passions de son père

[1] En 1676 il y avait déposé les restes d'une de ses filles, Catherine Angélique, morte le 12 avril de cette année. (Guilbert, *Mém. chron. de P. R.*, t. VI, p. 292.) En 1684, il était dans la disgrâce lorsque Sacy mourut à Pomponne. Il paraît qu'il voulut s'opposer à ce que les restes du défunt fussent transférés à Port-Royal. (Le Clerc, *Vies édif. de P. R.*, t. IV, p. 47.) Rien ne prouve, sinon une assertion de Besoigne (*Hist. de P. R.*, t. II, p. 593), qu'il s'y soit trouvé aux obsèques de sa sœur Angélique de Saint-Jean, et à celles de Luzancy, son frère, morts la même année. Mais lorsqu'il fut rappelé au pouvoir, et ceci est à sa louange, moins pusillanime, il y fit célébrer un service pour son fils le chevalier de Pomponne, mort en novembre 1693, et assista en 1695 au service qui y fut célébré pour le docteur Arnauld. (Besoigne, *ibid.* et p. 594 ; voir aussi Guelfe, *Retraite d'Arnauld*, p. 1.)

[2] *Lettres de madame de Sévigné*, t. VI, p. 22, 25, 35, 50, 62.

contre laquelle il ne s'était pas mis en garde, à laquelle même il avait cru pouvoir s'abandonner sans danger; par l'amour de ses jardins et de la campagne. — Le secrétaire d'état préférait trop souvent Pomponne à Versailles[1]. — Le 2 septembre 1679, il avait scellé à Fontainebleau le dernier acte d'accession au traité de Nimègue, celui de la Suède et du Danemarck[2]; puis il avait profité de la paix générale pour se donner quelques jours de repos à Pomponne. Il y reçut un courrier qui lui annonçait l'accueil fait, par la cour de Bavière, aux ouvertures de Louis XIV pour le mariage du grand dauphin. C'était le jeudi 16 novembre 1679. Un dernier rayon de soleil, quelques plantations peut-être firent que le ministre employa deux jours à déchiffrer ses dépêches. Le 18 novembre, lorsqu'il se présenta pour les remettre, ce fut Colbert qui les reçut et qui lui transmit en échange l'ordre d'envoyer sa démission[3]. Louvois avait le plus contribué à ce dénouement. Colbert en profita. Croissy, frère de celui-ci, reçut le portefeuille des affaires étrangères.

Louvois ne pardonna jamais à Pomponne de n'avoir pu le dépouiller. La mort seule mit un terme aux rancunes de cette ambition déçue. L'exil en avait mis un autre aux goûts trop vifs de Pomponne pour la campagne. Louvois mort, Louis XIV rappela l'exilé dans le conseil, mais en lui témoignant le regret de ne pouvoir lui

[1] Cf. *Lett. inéd. des Feuquières*, t. III, p. 344, et t. IV, p. 196, 210.

[2] *Act. et Mém. des négociat. de la paix de Nimègue*, t. IV, p. 558; Disdier, *Hist. de la paix de Nimègue*, p. 324, etc.

[3] Voir *Mém. de Gourville*, t. II, p. 327; *Testam. politiq. de Colbert*, p. 375; *Lettres de madame de Sévigné*, t. VI, p. 25, 35, 59, 62; *Mém. inéd. de Louis de Brienne*, t. II, p. 268.

restituer son portefeuille, et la crainte de l'en voir mécontent[1]. En sortant de l'audience du roi, Pomponne se rendit chez Croissy, l'heureux détenteur de ce portefeuille, et lui demanda son amitié. Robert, s'il eût vécu, aurait pu s'écrier, comme autrefois dans ses *Mémoires*, que son fils *s'accommodoit* mieux que personne *à toutes sortes d'humeurs;* mais il s'en serait consolé sans doute par le succès que recueillit une conduite si sage. Non seulement Pomponne obtint de Croissy l'amitié qu'il demandait, mais lui, dont le mariage avait été l'œuvre de Fouquet, il maria sa fille à l'héritier des Colbert, au marquis de Torcy[2], fils de Croissy même, dans l'héritage duquel se trouvait compris le portefeuille des affaires étrangères.

Ainsi la modération de Pomponne ressaisissait ce précieux portefeuille à travers une amitié et un mariage; et, chose bizarre! comme si la fortune eût voulu conduire jusqu'au bout un capricieux parallèle entre la conduite politique du père et celle du fils, celui-ci eut à diriger la carrière de son gendre au début, comme jadis Robert avait dirigé la sienne. Le roi voulut que le jeune ministre des affaires étrangères ne travaillât que sous le contrôle de Pomponne; et non seulement l'heureux négociateur qui jadis était descendu dans la disgrâce sur les trophées de Nimègue mourut cette fois au pouvoir sur ceux de Riswick; mais son gendre s'y maintint jusqu'à la Régence. — L'héritier de tant de grandeur retrempée à tant de sa-

1 *Mém. de Saint-Simon*, t. IV, p. 167.

2 Le mariage eut lieu, par ordre du roi, le 13 août 1696, quinze jours après la mort de Torcy, qui était décédé le 28 juillet précédent. La charge de secrétaire d'état des affaires étrangères fut exercée en commun par Pomponne et par son gendre. (*Mém. de Saint-Simon*, t. II, p. 180.)

gesse, ne fut écarté que lorsqu'il devenait inutile; après le règne de Louis XIV.

Une existence aussi accidentée que le fut celle de Pomponne, où la fortune se releva sans cesse de chutes en escarpements, ouvre dans sa correspondance des aspects variés, mais non pas inattendus; car il vivait dans un monde où l'étiquette réglait tout par avance. A chaque revers, on prévoit le compliment de condoléance. A chaque succès, on est certain de la congratulation. Les têtes s'inclinent et se relèvent, selon les circonstances, et d'après un mouvement convenu. C'est en mesure que l'on monte vers la faveur; c'est en cadence que l'on bat en retraite après l'échec. Les plus illustres marquent le pas. Le prince de Condé, les cardinaux de Bouillon, de Forbin-Janson, d'Arquien, de Bonzi (ce dernier avait été le plus âpre compétiteur, et se trouve le plus ardent complimenteur de Pomponne)[1]; une foule d'archevêques et d'évêques; les abbés de Polignac et de Gondi; les maréchaux de Boufflers, de Villeroy, de Joyeuse, d'Estrées, de Créquy; Villars, Tessé, Tallard, d'Humières, Chamilly, Puisieux; les ducs de Charost, de Luxembourg, de Lavardin, de Gramont, d'Aumont, de Coislin, de Croy; le comte de Béthune [Pologne][2], etc., etc., c'est à dire l'élite de la noblesse française; et parmi les potentats étrangers, le duc de Lorraine, l'électeur de Bavière, le duc de Holstein-Gottorp, le prince de Furstemberg, l'électeur de Trèves, Tekeli, le grand-duc de Toscane, le duc de Savoie, le prince de Monaco, le prince Lanti de La Rovère, l'ambassadeur de Venise, etc., figurent

1 Cf. *Mém. de l'abbé Arnauld*, part. III, p. 106.
2 *Ibid.*, p. 199.

dans cette partie de notre correspondance, où tout est banal, excepté la signature.

Parmi ces grands noms se glissent aussi parfois des noms plus obscurs; et pour ceux-ci, soit ignorance du protocole des cours, soit empressement bourgeois, soit crainte de multiplier l'importunité, la circulaire complimenteuse n'est pas seulement, comme pour ceux-là, une préface aux pétitions futures; souvent elle contient la pétition même. Souvent aussi le compliment fait défaut; car les sujets de compliment peuvent ne pas se succéder sans interruption, — même dans une existence ministérielle. La pétition seule a ce privilége: elle est de tous les temps. Or, à travers les louanges, et les suppliques qui se produisent sous leur escorte, se retrouvent plusieurs faits relatifs à la famille Arnauld. — Il en est trois surtout qui nous paraissent mériter quelque attention.

### § II. Pomponne et la famille Servien.

D'intimes relations s'étaient établies entre la famille Arnauld et celle d'Abel Servien, l'habile négociateur du traité de Westphalie. Abel, qui avait acquis de l'amie galante, janséniste et friande de d'Andilly[1] la terre de Sablé en Anjou, était étroitement lié avec l'abbé de Saint-Nicolas, depuis évêque d'Angers[2]. D'Andilly, qui avait connu Servien investi de la faveur de Richelieu, et qui même à ce titre en avait reçu quelques services[3], saisit adroitement l'instant où une disgrâce momentanée confi-

[1] Voir plus haut, t. I, p. 178.

[2] « M. Servien... faisoit une étroite profession d'amitié avec mon frère « l'abbé de Saint-Nicolas. » (*Mém. d'Arn. d'Andilly*, part. II, p. 123.)

[3] *Ibid.*, p. 63.

nait à Sablé l'ancien favori, pour lui offrir une amitié égale à celle de l'abbé son frère. Cette amitié, Robert y avait apporté d'abord l'emportement qui, d'après l'expression de son fils Antoine, faisait ressembler toutes ses affections à de l'amour [1]. Servien, rappelé aux affaires[2], n'eut point pour celles de Robert le dévouement emporté que celui-ci manifestait pour sa personne [3]; et leur liai-

[1] *Mém. de l'abbé Arnauld,* part. I, p. 64.—Le 15 mai 1643, Robert écrit à Servien (*Lettres*, p. 409) : « Je ne puis plus m'empêcher de vous dé« couvrir une pensée dont je me sens pressé il y a longtemps, et qui n'est « connue que de Dieu seul. C'est, Monsieur, qu'estant détrompé au point « que je le suis de toutes les fausses aparences de bonheur..., et l'injustice « de la fortune vous ayant fait voir par expérience combien elle est en« nemie de la vertu, je dois espérer que vous n'aurez pas désagréable de « m'honorer d'une amitié qui soit à l'espreuve de tous les accidens du « monde... Cette proposition, vous ne sçauriez l'approuver, à moins de me « donner vostre cœur en recevant le mien. » Et ailleurs (p. 179) : « Je « trouve [dans l'affection dont vous obligez mon frère] son bonheur si « grand, que je cesserois d'estre sincère, si je n'avouois que je commence « d'en avoir de la jalousie. » Ailleurs encore (p. 383) : « Je vous laisse à « juger combien je tiens mon frère heureux, dans la créance que j'ay « qu'il n'y a personne qui ait plus de part que luy en vos bonnes grâces, « dont je vous avoue que jusques icy j'avois eu, bien que possible injuste« ment, quelque jalousie... »

[2] Robert (*Mém.*, part. II, p. 123) prétend que ce fut à ses instances que Servien dut son rappel ; mais celui-ci était l'homme du cardinal Mazarin, dont le choix, nous l'avons vu (t. I, p. 36), ne coïncidait pas toujours avec les vœux de Robert.

[3] « En rentrant dans les emplois et dans la faveur, je le trouvai... si « différent de lui-même..., que je renonçai de bon cœur *à ce que je devois « attendre de sa reconnoissance.* » (*Mém. d'Arn. d'Andilly,* part. II, p. 124 ) Le secret du refroidissement de Servien ne se trouverait-il pas dans deux lettres, dont l'une précède, dont l'autre suit celle par laquelle Robert lui offre et lui demande son cœur. Dans la première Robert écrit (p. 405) : « Vous voyez aussi clair que moy-mesme dans mes sentimens sur le sujet « de M. l'abbé de Saint-Cyran... Il se tient si honoré de la faveur que vous « luy avez faite, [en témoignant tant de joye de sa liberté], que je ne puis « assez vous dire jusques à quel point il la ressent : et je ne sçaurois mieux, « ce me semble, vous faire voir combien j'y participe, qu'en vous souhaittant « la connoissance et l'amitié d'un homme si détaché de tous les intérests

son se refroidit. Mais cela ne rompit point l'amitié sur laquelle Robert avait greffé la sienne ; Servien et l'abbé de Saint-Nicolas, devenu évêque, continuèrent à vivre dans une telle union qu'il en coûta au roi la ville d'Angers, surprise tandis que le nouvel évêque était accouru près de son ami pour le consoler d'une perte de famille[1]. — Servien mourut au pouvoir[2].

Il avait essayé d'y faire participer son fils Augustin Servien, abbé de Saint-Jouin-lès-Marne[3], et deux de ses neveux, Hugues de Lionne, et Hugues Humbert Servien, abbé de Cruas et de Léoncel[4]. — Augustin Servien fut un de ces abbés spirituels, inappliqués, scandaleux, qui firent les délices des ruelles, la désolation de leur famille et la honte de l'Église. Il mourut comme il avait vécu, hors de propos, dans la maison d'un danseur, au moment où s'ouvrait la Régence[5].

Hugues de Lionne fut sans contredit l'un des ministres les plus habiles de Louis XIV. C'était lui que Mazarin à son lit de mort avait désigné comme le plus capable de le remplacer aux affaires étrangères[6]. Il fut en même temps pour la famille Arnauld un constant et

« de la terre... » Et dans la seconde lettre (p. 430) : « Nostre amitié ne seroit « que l'ombre de ce qu'elle doit estre, si elle ne se terminoit toute à Dieu. » Cette lettre, datée du 8 octobre [trois jours avant la mort de Saint-Cyran], est la quatrième et la dernière que Robert ait écrite à Servien en 1643. C'est la dernière aussi qu'il ait imprimée, bien que son recueil s'étendît jusqu'au 11 mars 1645.

1 *Mém. de l'abbé Arnauld*, part. III, p. 13, 22, 41.

2 Moreri, v° *Servien (Abel)* ; *Mém. de M****, collect. Petitot, 2e série, t. LVIII, p. 69.

3 *Gall. christ.*, t. II, col. 1277.

4 Moreri, v° *Servien (Ennemond)*.

5 *Mém. de Saint-Simon*, t. XIX, p. 102 ; t. XX, p. 132 ; t. XXVI, p. 238.

6 D'Auvigny, *Vies des hommes illust.*, t. V, p. 469 ; *Mém. de Choisy*, p. 113 ; *Mém. de Mme de Motteville*, t. VI, p. 13, etc.

généreux ami[1]. C'est à lui que l'abbé de Saint-Nicolas dut la mission diplomatique qui le conduisit à l'épiscopat; Pomponne son retour d'exil, sa première ambassade et jusqu'à son ministère. « Sur la fin de l'automne « 1645, écrit l'abbé Antoine, mon oncle, l'abbé de Saint- « Nicolas, reçut une lettre de M. de Lyonne, son ami très « particulier, qui lui mandoit de venir à Paris, et que « M. le cardinal Mazarin l'avoit choisi pour aller à « Rome[2]..... » — « Il falloit être autant ami que M. de « Lionne, dit encore l'abbé, et aussi généreux que lui « pour oser proposer au roi, pour un des plus importans « emplois qui fussent alors [l'ambassade de Suède], un « misérable exilé [Pomponne] qui souffroit encore actuel- « lement les effets de sa colère. Mais il surmonta les crain- « tes qu'un autre auroit pu avoir dans cette rencontre, ne « considérant que l'intérêt de son ami, et celui du roi qu'il « crut que mon frère pourroit servir utilement[3]. » — Une seconde fois, Pomponne retournant en Suède, Lionne, qui par ordre du roi devait lui donner ses instructions, le chargea de les dresser lui-même. « C'est ici, dit An- « toine, un des plus beaux endroits de la vie de M. de « Lionne. Des gens reconnoissans ne sçauroient assez le « publier pour en conserver la mémoire. Il porta au roi « ces instructions sans y rien changer. Sa Majesté les « goûta, et dit à M. de Lionne que cette fois il s'étoit sur- « passé lui-même... Pour une âme moins bien faite que « la sienne, ce discours auroit pu le piquer de dépit ou « de jalousie... Sans hésiter un moment : Il ne faut point,

[1] « M. de Lionne qui en toutes occasions s'est montré de nos amis. » (*Mém. de l'abbé Arnauld*, part. III, p. 73.)

[2] *Ibid.*, part. II, p. 3.

[3] *Ibid.*, part. III, p. 75.

« sire, lui dit-il, imposer à V. M. C'est M. de Pomponne « qui a fait ces instructions... — J'en suis bien aise, dit « le roi, c'est un homme dont on pourra se servir dans « l'occasion. — Nous avons cru, et avec beaucoup d'ap- « parence que ce fût là le premier fondement de la fortune « de mon frère ; il en sera éternellement redevable à ce « généreux ami[1]. » — A ce dévouement pour la famille Arnauld Lionne unissait une vive sympathie pour le Jansénisme. C'est lui principalement qui avait secondé Madame de Longueville lors de la pacification de 1668, « en se cachant surtout, dit l'abbé Arnauld, de M. de « de Péréfixe, archevêque de Paris, et du P. Annat, Jé- « suite, confesseur de Louis XIV[2]. » On voit de quel culte les Arnauld devaient environner le souvenir de Lionne.

Un souvenir non moins cher se rattachait pour cette famille à la branche des Servien dont sortait l'abbé de Crugs. Madame de Saint-Ange, l'amie dévouée que d'Andilly avait associée à ses ambitions dans le monde, à sa retraite dans la solitude, à l'éducation de ses filles dans leur commun veuvage, avait laissé un seul fils dans le siècle ; et ce fils s'y était uni à la sœur de l'abbé Hugues Servien[3]. Au moment où la mort de Lionne compléta la fortune qu'il avait ébauchée pour Pomponne, dont le roi fit son successeur [1671], Hugues Servien se trouvait à Rome chargé de négociations qui se rattachaient probablement à la pacification de 1668. Le négociateur y était investi du titre de camérier du pape.

[1] *Mém. de l'abbé Arnauld*, part. III, p. 116.
[2] *Ibid.*, p. 99.
[3] *Mém. de l'abbé Arnauld*, part. II, p. 149. —Voir plus haut, t. I, p. 18, 197, 217 ; et plus bas, *chap.* VI, *sect.* II, *art.* I.

— En 1679, lorsque Pomponne était sur le point d'être disgracié, l'abbé de Cruas se trouvait toujours à Rome, négociant, à ce que nous pensons [1], au sujet de cette querelle de la Régale, où le Jansénisme, habitué à une double opposition envers la papauté et envers la royauté, se trouva fort empêché ayant à choisir entre deux oppositions contradictoires [2] faites, l'une par Rome à la fiscalité de Louis XIV, l'autre par Louis XIV à la suprématie romaine. — Or, après huit ans écoulés, le négociateur était toujours camérier du pape ; et cependant, dit Moréri, il avait rendu de grands services. Ces services, comme nous allons le voir, étaient même sur le point de le faire nommer auditeur de rote, ce qui devait le conduire au cardinalat [3].

Ce fut alors qu'éclata la disgrâce de Pomponne. Voici la lettre qu'à cette occasion lui écrivit l'abbé de Cruas : « Je « me préparois, Monseigneur, à répondre à vostre der- « nière lettre du 17 novembre, où vous me parliez sur « l'advis que je vous avois donné sur un de vos parens [4], « quand par une lettre qui me vint par une voye plus

[1] On se rappelle que la querelle de la Régale s'envenima vers 1678.

[2] On sait que le Jansénisme sortit de cette situation embarrassante en succombant tour à tour, et sous le même pontificat [celui d'Innocent XI, 1676-1689], aux deux tentations qui le sollicitaient à la fois ; faisant de l'opposition contre le roi dans l'affaire de la *Régale* [1678], contre Rome dans la célèbre *Déclaration* [1682] qui fut la suite de cette querelle, et dans l'affaire des *Franchises* [1687], qui la termina. — Voir d'ailleurs le résumé des raisons qui dictèrent au Jansénisme cette conduite, *Œuvres d'Arnauld*, t. III, p. 391, 408, 734, et *passim*, dans la correspondance du célèbre docteur.

[3] *Mém. d'Arn. d'Andilly*, part. I, p. 68.

[4] Nous ne voyons guère que le docteur Arnauld à qui puisse se rapporter ce passage. Ce docteur, comme nous l'avons dit plus haut (t. II, p. 28), venait alors de quitter la France, et nous verrons plus bas, *même chap., même sect.*, § 4, qu'il avait d'abord songé à se retirer à Rome.

« prompte, je fus frappé comme d'un coup de foudre
« de la nouvelle qu'on me manda. J'ay perdu mes on-
« cles qui estoient comme vous, Monseigneur, dans le mi-
« nistère; j'ay perdu mon père, j'ay perdu de tendres
« amis et des personnes qui m'estoient extrêmement
« chères; mais je n'ay de ma vie senti tant de surprise
« et de douleur. Je say que c'est à vous, Monseigneur,
« à me consoler; et que la force de vostre ame est telle
« que vous n'avez besoin que d'une partie de vous mesme.
« Mais vos serviteurs ont besoin de vous, et moy surtout
« qui suis l'homme du monde qui vous est le plus rede-
« vable et qui vous a le plus aymé et respecté dans la
« fortune, non pour vostre fortune, mais pour vous
« mesme. Mon malheur est que vous le connoistrez main-
« tenant, et je serois bien heureux d'avoir évité ceste
« expérience. Cependant, quelque douloureuse qu'elle
« soit, il la faut subir et s'accommoder aux ordres de la
« Providence; si j'estois sur cela capable de consolation,
« je remarquerois comme tout le monde que vous en
« sortez après avoir fait de très glorieuses ambassades et
« très utiles à l'estat, après avoir soutenu le ministère
« avec une intégrité parfaite, une fidélité sans relâche,
« une modération et un désintéressement peu commun;
« après avoir soutenu la fatigue pendant la plus grande
« guerre de la monarchie, après estre intervenu dans la
« conclusion si glorieuse de la paix [de Nimègue], avoir
« eu un applaudissement général mesme dans la disgrâce
« qui est une suite de la douceur de vostre humeur et
« de la solidité de vostre vertu, et enfin avoir tiré dans
« ce fatal moment des marques de l'estime et de la gé-
« nérosité de Sa Majesté. Mais, Monseigneur, que ces
« consolations, qui sont grandes pour vostre réputation,

« seroient frivoles si je ne considérois que mon intérest !
« Je pers un protecteur, un père ; enfin je n'y puis pen-
« ser sans une douleur inexprimable. C'est, Monseigneur,
« l'estat où je suis, qui ne me permettra pas si tost de
« vous faire mes très humbles remercimens de ce que
« vous dites au roy sur le rectorat de Saint-Louis dans la
« dernière audience que vous prîtes avant le grand mal-
« heur qui m'est arrivé. J'ose m'adresser à vous, Mon-
« seigneur, pour présenter cette lettre à madame de
« Pomponne à qui je suis malheureux de n'avoir écrit
« que dans cette occasion ; mais il est temps qu'elle
« sache comme vous, Monseigneur, que ny vous ny elle,
« de toute vostre maison n'avez personne dans le monde
« qui soit plus attaché à vos intérets et qui ait pour
« vous un respect meslé d'une plus sincère tendresse et
« d'une plus profonde soumission. J'ose vous conjurer
« de me permettre de vous en assurer souvent, et de
« vouloir me dispenser vos ordres et vos conseils que
« je respecterai tousjours autant que ceux de mon pro-
« pre père. »

Cette lettre si noble, si dévouée, si touchante dut se traduire dans la conduite de l'abbé de Cruas par des actes compromettants pour sa fortune, car lui-même fut disgracié ; et l'ancien protégé de sa famille, Pomponne, étant revenu aux affaires en juillet 1691 [1], il lui écrivit le 10 août 1696 : « Monseigneur, je ne puis aprendre « ce qui vous arrive à l'occasion de la mort de M. de « Croissi [2], sans me donner l'honneur de vous témoigner « la part extrême que je prens à celle que vous aurez aux

[1] Voir l'*Appendice*, note O *bis*.

[2] Croissi laissait la place de secrétaire d'état à son fils le marquis de Torcy ; nous avons dit que celui-ci, d'après la volonté de Louis XIV, dut

« affaires estrangères. Vous connoissez, Monseigneur, « mon très sincère et très respectueux attachement à « vostre personne; vous savez ce que je vous dois, et « que ma chute ne vint *que du changement de ministère.* « Vous savez que j'ay servi le roy avec quelque succès, « *à l'imitation de mes parens,* et que je l'ay fait avec si « peu d'intérest que je n'ay mesme receu aucune ordon- « nance pour plusieurs voyages en qualité d'envoyé ex- « traordinaire que j'ay tous faits à mes dépens. Vous « n'ignorez pas que j'arrestois à Rome le parti contraire; « et l'empêchant d'agir contre les intérests du roy, je le « disposois à se rendre favorable, et pénétrois cependant « ses allures qu'on ne pouvoit découvrir d'ailleurs. Vous « savez, Monseigneur, la disposition où l'on fust de « m'accorder l'auditoriat de rote, et que mon affaire « ne manqua que par fatalité; et enfin vous savez que « dans ma chute, la seule intrigue, et quelque inimitié « particulière, ont fait agir le reste sans que j'aye jamais « manqué de zèle, de fidélité, d'attention et mesme de « succès pour le service de S. M. Cependant on m'a fait « perdre mes charges, plus de douze mille livres de « rentes, et, plus que toutes choses, les bonnes grâces de « mon maistre, de mon bienfaiteur, de mon roy, qui « depuis m'a fait..... assurer que toutes ces impressions « sont entièrement effacées; mais il ne m'a pas rendu sa « royale présence, ny ne m'a pas remis dans les occa- « sions de son service. Quand j'eus l'honneur de vous « voir à Paris, j'estois chargé de commissions qui au- « roient assuré l'ajustement entier de tous les différens « à de moindres conditions que celles dont on est con-

prendre en tout les avis de son beau-père, le marquis de Pomponne. Voir plus haut, t. II, p. 125.

« venu sous ce pontificat[1], et qui auroient contribué à « éviter les occasions d'une guerre[2] qui n'est pas encore « finie, et qui, sans l'étoile du roy, auroient exposé le « royaume à quelque danger. Peut-estre que parmy ceux « qui ont eu l'honneur de servir *sous feu M. de Lionne,* « et sous vous, Monseigneur, peu d'autres ont surpassé « l'attention que j'ay témoignée, ont découvert plus de « terrain et ont plus travaillé ; et dans l'ajustement des « princes d'Italie, où en qualité d'envoyé extraordinaire, « avec plein pouvoir, je réussis au gré du roy et des « parties dont j'ay preuve de la main de S. M. ; et dans « les affaires de Rome, dont vous estiez, Monseigneur, « assez content. C'est dans ces affaires que j'ay consumé « ma jeunesse, ma santé et plus de quatre-vint mille « livres que mes parens m'avoient laissées. Il est vray « que j'eus, ou par mes soins à Rome, ou par les bontés « du roy, des abbayes, des charges, et d'autres bénéfi- « ces ; mais il est aussi vray qu'il y a près de dix ans « que je languis dans l'oysiveté, et que je la souffre avec « une parfaite résignation aux sentimens du roy mon « maistre. Comme ma relégation en Bretagne a esté « depuis changée (quoyque spatieuse, puisque j'avois « toute une province pour mon exil), en une liberté en- « tière d'aller partout, mesme dans les pays estrangers « et à Rome, j'ay quelque espérance que Vostre Excel- « lence, Monseigneur, pourra, par la continuation de « cette bonté bienfaisante dont j'ay éprouvé tant d'effets,

[1] Il s'agit ici sans doute de l'accommodement de 1693 entre la cour de France et Innocent XII, accommodement qui mit fin à cette série de griefs qu'avait ouverte la querelle de la *Régale* [édit du 10 février 1673] et continuée celle de la *Déclaration* du clergé et le retrait des *Franchises.*

[2] Cette guerre avait éclaté en 1688, par suite de la ligue d'Augsbourg [1687].

« contribuer à me remettre sous les yeux de mon prince « et dans l'action pour son service. J'ay cinquante ans ; « je ne voudrois pas mourir sans cet honneur ; mais je « soumets tous mes désirs aux volontés du roy et *à vos-« tre extrême prudence*. J'ay cru devoir, Monseigneur, « vous informer de l'estat des affaires d'un homme que « vous aviez receu pour vostre créature, par vostre gé-« nérosité, *par vostre souvenir de la tendresse et de l'es-« time pour vous de feu M. de Lionne, mon oncle* [*sic* « cousin-germain ?] et de l'attachement inviolable de « ceux dont je tiens le jour pour vostre personne, et « aussi pour celuy que vous m'avez toujours vu pour « tout ce qui pouvoit vous regarder. Je n'ay plus, Mon-« seigneur, après cette déclaration de toutes choses, « qu'à attendre très patiemment ce que vous détermine-« rez de mon sort ; et soit qu'il vous plaise de proffiter « des bons momens pour me rétablir, et me donner « l'honneur et la joye de vostre veue, soit que vous ne « le trouviez pas à propos, je seray tousjours ce que j'ay « esté depuis que j'ay servi sous vous, etc... A Valence.

« [*P.S.*] Le roy a depuis peu accordé une grâce à mon « beau-frère en le faisant premier président à Metz, et « M. le duc de Beauvilliers, à qui j'ay l'honneur d'ap-« partenir, n'est pas sans inclination et sans bonté pour « moy ; ce que j'oze vous dire, pour vous dire tout. »

*L'extrême prudence* de Pomponne, à laquelle l'abbé de Cruas *avait soumis ses désirs*, était, nous l'avons dit, une qualité que l'homme d'état devait à ses disgrâces, mais qu'il portait un peu loin peut-être lorsqu'il s'agissait des disgrâces d'autrui ; car dix-huit mois après avoir reçu la supplique de l'exilé, il en reçut le billet suivant : « Rien « n'égale mes vœux pour vostre prospérité et pour vostre

« santé... Rien aussi n'égale vos vertus... Rien n'égale « non plus la durée de mes malheurs, sans que j'en sache « la cause et sans que j'en voye la fin... Cruas, 21 dé- « cembre 1697. »

Cette lettre alla rejoindre la précédente dans les dossiers de Pomponne; et l'année suivante, à la même époque [5 janvier 1699], un nouveau billet vint encore glisser dans un compliment un appel *à l'extrême prudence* du ministre puissant : « Je me flatte que vous me fairez la « justice d'estre persuadé de mes sentimens, et que le « malheur qui m'écarte des lieux où vous estes, ne m'é- « cartera pas de la protection que vous avez tousjours « daigné me continuer. » —L'extrême prudence de Pomponne n'eut pas le temps de se démentir. Il mourut huit mois après avoir reçu, étiqueté et classé dans ses liasses ce dernier billet [26 septembre 1699].[1]

Le courtisan, rentré en faveur, avait-il donc méconnu le serviteur dévoué qui avait pris part à sa disgrâce? L'homme puissant avait-il oublié la famille à laquelle il devait le pouvoir? La reconnaissance s'était-elle glacée au cœur du vieillard? Nous ne le croyons pas, et la présence des lettres de l'abbé Servien dans sa correspondance est une preuve du contraire. On ne prend pas tant de soins pour conserver un remords. — Comment donc expliquer ce long oubli? — Un peu sans doute par des difficultés qui nous sont inconnues; un peu aussi par le jugement sévère, trop sévère même, que Louis XIV avait exprimé sur Pomponne après l'avoir disgracié, mais qu'il sembla rétracter en le rappelant aux affaires. « J'ai

[1] L'abbé Servien mourut en Dauphiné le 14 août 1728. (*Journ. de Verdun*, octobre 1723. p. 302. — *Cf.* août 1710, p. 149; septembre 1715, p. 198; janvier 1717, p. 74.)

« souffert, écrivait le grand roi, j'ai souffert plusieurs « années de son inapplication, de sa faiblesse, de son « opiniâtreté [1]. » — L'inapplication que Pomponne n'avait pas craint d'apporter parfois aux affaires de l'état, il avait pu l'apporter aux affaires de l'abbé Servien.

### § III. Pomponne et la famille Du Fossé.

Cette inapplication toutefois, Pomponne ne l'apporta point à d'autres affaires, où sa reconnaissance personnelle était moins intéressée que ses affections de famille. — Une alliance dont nous avons déjà parlé [2] et sur laquelle nous aurons à revenir [3] unissait les Arnauld aux Feuquières [4]. — Une autre alliance avait été contractée entre une famille normande et les Le Maistre [5], qui tenaient de si près aux Arnauld [1677] [6] — Celle-ci s'était accomplie

1 *OEuvres de Louis XIV*, t. II, p. 458. — Cf. *Mém. de Du Fossé*, p. 400.

2 Voir plus haut, t. I, p. 50 et 254, et t. II. p. 6, n. 8.

3 Voir plus bas, *chap.* VI, *sect.* III, *art.* II.

4 Il faut à ce sujet lire les quatre volumes des *Lettres inédites des Feuquières* et les Introductions dont les a fait précéder M. Etienne Gallois. Voici un échantillon de la correspondance du marquis Isaac de Feuquières avec le marquis de Pomponne : « Je prends garde que vous avez bien des af- « faires pour ma race, depuis l'ambassadeur jusques à l'écolier, et tout ce « qui est entre eux deux. Je crois que, pour la fatigue, si vous n'y preniez « un peu de plaisir, elle égaleroit bien celle d'une de vos provinces; et à « propos encore, combien n'avez-vous pas d'affaires pour mes frères et « sœurs? J'ai peur que cela ne vous dégoûte de vostre charge. » (Lettre du 5 septembre 1674, t. III, p. 37.)

5 On se rappelle que la mère de Sacy, de Le Maistre, de Saint-Elme, etc., était la sœur d'Arnauld d'Andilly. Voir plus haut, t. I, p. 258.

6 Le Clerc, *Vies édif.*, t. IV, p. 364. — L'éditeur des *Mém. de Du Fossé* (vie prélim., p. XXVIII) donne pour date à ce mariage l'année 1671. Mais Du Fossé lui-même (p. 345) dit que le premier né de son père naquit au bout de deux ans de mariage, puis il ajoute : « Dans la même année 1679 « arriva, etc. » (p. 346); ce qui se rapporte parfaitement avec la date indiquée par Le Clerc. — (Cf. *Mém. de la M. Angélique*, t. I, généal. p. XVIII.)

par l'entremise de Port-Royal[1], car Port-Royal ne s'intéressait pas seulement aux mariages des princes ; et de même qu'il avait apporté son véto dans celui du duc d'Orléans, son assentiment à celui du roi de Pologne[2] ; de même il avait selon ses convenances rompu l'union projetée du plus célèbre des Le Maistre[3] et conclu celle d'une nièce de ce dernier, Mademoiselle de Séricourt, fille de Le Maistre de Saint-Elme[4], ancien solitaire rentré dans le monde[5], avec Augustin-Thomas Du Bosroger, frère de Thomas Du Fossé, solitaire persévérant.

Thomas Du Fossé avait été remis par son père dès l'âge de neuf ans [1643] entre les mains de Saint-Cyran, qui l'avait fait élever à Port-Royal[6] ; et depuis ce moment ses destinées s'étaient étroitement unies à celles de la famille Arnauld. Enfant, son compagnon d'étude fut le jeune Villeneuve[7], le dernier des fils de Robert. — Au sortir des bancs, Robert lui-même le prit pour en faire son élève en jardinage[8] ; et Le Maistre, cet illustre neveu de Robert, l'employa de son côté à revoir les traductions de celui-ci[9], qui, à ce qu'il paraît, ne s'entendait pas si bien au grec qu'à la taille des arbres[10]. —

1 *Mém. de Du Fossé*, p. 341, et vie prélim., p. XXVIII.

2 Voir plus haut, t. I, p. 12.

3 *Mém. de la M. Angélique*, t. I, p. 472. — Cf. M. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. I, p. 388.

4 *Mém. de la M. Angélique*, généal., p. XVII.

5 Voir l'*Appendice*, note A ; *Mém. de Fontaine*, t. I, p. 120.

6 *Mém. de Du Fossé*, p. 25. Son père le plaça à Port-Royal par l'avis de Saint-Cyran « à cause de la corruption des collèges. » (Voir plus haut, t. I, p. 38, n. 3.)

7 *Mém. de Du Fossé*, p. 26, 99, 129.

8 *Ibid.*, p. 74.

9 *Ibid.*, p. 158. — Cf. vie prélim., p. XXXVI.

10 M. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. II, p. 271 ; *Biblioth. universelle et hist. de Le Clerc* [Jacques Bernard], t. XXIV, p. 82, n. d.

Le jeune Thomas, sauf quelques instants donnés à une autre amitié, celle du savant Tillemont[1], servit de secrétaire à Le Maistre jusqu'à la mort de ce dernier[2]. — Il avait appris l'hébreu avec Tillemont[3]; Sacy, frère de Le Maistre, traduisait alors la Bible. Thomas devint le collaborateur et ensuite le continuateur de Sacy[4]. Celui-ci s'occupait encore d'hagiographie, et pour certaines parties de son travail la connaissance de l'espagnol et de l'italien était nécessaire ; Du Fossé apprit l'italien[5] et l'espagnol[6]. Fidèle à Le Maistre jusqu'au tombeau, il suivit Sacy jusqu'à la Bastille[7].—En vain Pomponne lui avait offert de l'attacher à ses ambassades[8]. Thomas n'était dévoué qu'aux membres de cette famille dont la persécution était le partage, nullement à ceux dont il eût pu partager la fortune.—Caractère vraiment admirable, vraiment chrétien, qui s'est humblement effacé derrière tant d'existences bruyantes, préférant l'obscurité au grand jour, l'abnégation aux disputes, le dévouement à la gloire, et dont la vie s'est épandue avec un parfum évangélique aux pieds de ces illustres persécutés.

Et cependant (la triste humanité ne glisse-t-elle pas ses faiblesses au sein de toute vertu?) les faveurs qu'il

1 *Mém. de Du Fossé*, p. 130, 171.

2 *Ibid.*, p. 155-168, et vie prélim., p. XXII.

3 *Ibid.*, p. 132.

4 *Ibid.*, vie prélim., p. XXIII, XXX et XXXV; *Mém. de Fontaine*, t. II, p. 175, n. ; et la lettre du 10 novembre 1698, *Vies édif.* de Le Clerc, t. IV, p. 339.

5 *Mém. de Du Fossé*, p. 166.— Cf. *Vie de Wallon de Beaupuis*, p. 122.

6 *Ibid.*, p. 165 et vie prélim., p. XXXIII.—Le grand Arnauld fut obligé d'apprendre l'espagnol quand il n'eut plus près de lui quelqu'un qui le sût. (*Œuvres*, t. III, p. 213.)

7 *Mém. de Du Fossé*, p. 263-291 ; *Mém. de Fontaine*, t. II, p. 314-334.

8 *Mém. de Du Fossé*, p. 280. — C'est cependant à cet homme désintéressé que les Jansénistes ont reproché de spéculer sur ses ouvrages. (*Recueil in-12*, p. 549.)

avait repoussées pour lui-même, Du Fossé les recherchait pour les siens. De quatre frères, il ne lui restait qu'un frère; de quatre sœurs, qu'une sœur [1]. Le frère était celui qui avait épousé mademoiselle de Séricourt [1677]; la sœur avait épousé un M. de Prétot [1643] [2]. Le solitaire dont la vie devait se terminer comme elle avait commencé, par le dévouement, avait consenti à unir sa fortune à celle de son frère et de la nièce des grands hommes qu'il avait tant aimés. Fixé pendant les vingt dernières années de sa vie [1677-1698] [3] où s'étaient concentrés ses souvenirs et ses affections, il n'oubliait pas cependant cette sœur dont il vivait éloigné. Celle-ci avait un fils, officier de marine, à l'avancement duquel le solitaire intéressait la jeune femme qui formait le lien de sa propre famille avec le puissant Pomponne [4]. Une première fois déjà il avait obtenu, secondé par elle, le grade de lieutenant de vaisseau pour son neveu, de Prétot [5]. Les infirmités qui dans sa vieillesse étaient venues l'assaillir lui faisaient prévoir une fin prochaine; et, avant de mourir, il eût voulu laisser à ce neveu le brevet de capitaine.

Il écrit à Pomponne pour lui témoigner ce désir, et sa lettre est accompagnée d'un commentaire de madame du Bosroger, où se trouvent sur les derniers jours du modeste collaborateur de Tillemont, de Le Maistre, de Sacy, des détails qui ne sont indiqués dans aucun des *Mémoires* de Port-Royal, et qui complètent ceux de Du Fossé

1 *Mém. de Du Fossé*, vie prélim., p. XVI, et p. 98. 167, 366, 473.

2 *Ibid.*, vie prélim., p. XVII et XXVIII.

3 *Ibid.*, p. XXVIII-XXXIV.

4 « M. de Pomponne, dont ma belle-sœur étoit nièce à la mode de Bretagne. » (*Ibid.*, p. 399.)

5 Cette promotion était de 1693. (Arch. de la marine, état de 1702, Ms.)

lui-même ; car l'humble solitaire a laissé des *Mémoires*. Il en a même écrit de deux sortes, les uns, comme d'habitude, pour autrui, sous le nom de Pontis [1] ; les autres sous son nom, afin de parler plus à son aise de ceux auxquels il s'était dévoué. — Nous transcrivons le commentaire de sa belle-sœur :

« Voilà, Monsieur, une lettre que M. Du Fossé a fait « effort pour se donner l'honneur de vous escrire, et « pour laquelle j'espère que vous voudrés bien avoir « d'autant plus d'esgard que c'est, je crains bien, la « dernière recommendation qu'il vous poura faire de sa « main. Et si vous voyés l'estat où il est, vous seriés « mesme estonné comment il peut tenir la plume ; car il « ne peut plus faire aucun usage de sa main, et la para-« lisie gagne tellement tous les membres de son corps, « qu'il ne peut casy plus marcher. Il ne sauroit plus « monter en carosse ; on le porte en chaise à la messe, « et je crains bien mesme que cette consolation ne luy « dure guère. C'est la chose du monde la plus pitoiable « que son estat, car il ne se peut pas faire la moindre « chose à luy-mesme, et ne peut pas dire un seul mot « pour le demander, et n'a quasy pas la force de faire « un signe, la paralisie gagnant extresmement la main « gauche aussy. J'espère, Monsieur, que cet estat où est « vostre ensien amy, vous portera à avoir plus d'égard à « la prière qu'il vous fait pour M. de Prétot, à qui j'ay en « mon particulier bien de l'obligation pour tous les soins « qu'il a pris de mon fils [2], à qui il a servy de père.

[1] *Mém. de Du Fossé*, p. 160 ; *Lettres de la M. Angélique*, t. II, p. 339.

[2] Ce fils de Mme Du Bosroger était filleul du grand Arnauld. (*Œuvres du doct. Arnauld*, t. III, p. 434, lettre du 27 février 1692. — Cf. *Mém. de Du Fossé*, p. 345.

« Nous craignons, et avec quelque fondement, que la « promostion de la marine ne se fasse à Fontainebleau « comme elle se fit il y a quelques années, pour éviter « la foulle des officiers qui viennent l'hyvers à Paris. « Comme personne n'en peut mieux estre informé que « vous, Monsieur, nous prenons la liberté de vous su- « plier très humblement de ne pas souffrir qu'elle se « fasse sans que vous nous fesiez la grâce de nous don- « ner des preuves de l'honneur de vostre protection, que « les amis de M. Du Fossé sçavent qu'il vous a demandé « instament pour son neveu ; et comme tous ses meaux « ne le rende que plus respectable, l'on espère, Monsei- « gneur, que vous y aurés mesme égard, et que vous « vous ferés un plaisir de le consoler dans un estat où il « ne lesse pas d'estre sensible à ce qui regarde ses amis, « qu'il sert en touttes occasions, estant tousjours prest à « faire charité ; car, malgré tous les meaux de son corps, « son esprit est tousjours le mesme. Il a mesme fait plu- « sieurs accommodemens depuis qu'il ne peut plus par- « ler, et madame la contesse de Granmont [1], aussy « bien que touttes les personnes qui le voyent, sont sur- « prises de la justesse avec laquelle il résout en deux « ligne, sur son ardoise, les choses les plus difficille; « et elle avoit regret, il y a quelque temps, de voir effa- « cer ce qu'il y mettoit, disant que se seroit des sen- « tenses dignes d'estre gardés. Il y a mesme sur son « visage une sertaine joye qui surprend et console tout « ceux qui le voyent ; et son temps est aussy réglé que « jamais, n'ayant pas un quard'heur de vide dans sa « journée, qui est toutte employée en prières, lecture et

[1] Cf. *Mém. de Du Fossé*, p. 488.

« travail. Comme il a peine à escrire, il s'occupe à re-
« voir le texte de la Bible, et y faire les petittes notes
« comme dans le Pintatheuque, parcequ'il y a beaucoup
« plus à lire qu'à escrire. Ce sera la dernière espreuve
« pour luy, quand il ne poura plus tenir la plusme ; car
« l'occupation luy fait oublier une partie de ses meaux
« qui sont excessive ; car il ne fait aucun repas qu'il ne
« soit comme à l'agonie pour pouvoir avaller. Outre
« cela il a une salivation la plus incommode du monde,
« et qui fait qu'une serviette est persée en moins d'une
« heure ; se qui luy fait une peine et une mortification
« qui ne se peut exprimer, et que l'hivers rendra encore
« bien plus facheux. Je croy, Monsieur, que vous vous
« ferés un plaisir de donner quelque consolation à une
« personne que tous ses meaux n'y rendrons pas insen-
« sible, et qui sera ravi de recevoir ses marques de vostre
« bonté pour luy, dont nous ne lesserons pas de parta-
« ger, M. Du Bosroger et moy, la très humble recon-
« noissance. Il vous présente, Monsieur, les assurance
« de son profond respect, aussy que celle qui est vostre
« très humble et très obéissante servante, Le Maistre du
« Bosroger. »

Cette lettre est du 27 octobre 1698. Six jours après, c'est à dire le 4 novembre, anniversaire de la mort de Le Maistre, son premier ami, Du Fossé mourut[1]. Voici la lettre qu'il avait écrite six jours avant sa mort : « Vous « serez sans doute surpris, Monseigneur, de voir de mon « écriture dans l'état où vous sçavez que je suis réduit : ou « peut-estre que vous aurez peine à reconnoistre le ca- « ractère d'une main autrefois si ferme, et maintenant si

1 *Mém. de Du Fossé,* vie prélim., p. xxxiii, et tous les *Nécrologes.*

« tremblante. Mais avant qu'elle me manque entièrement, « je fais un effort pour me donner l'honneur de vous écrire « ce billet, et vous dire, Monseigneur, que l'obligation « très sensible que nous vous avons, d'avoir procuré il « y a plusieurs années une lieutenance de vaisseau à mon « neveu de Prétot, en le recommendant à M. de Pont- « chartrain, préférablement même à M. de Feuquières[1], « à cause de ses services, m'engage à vous suplier très « humblement de vouloir bien employer encore vostre « crédit pour luy procurer un brevet de capitaine à « cette promotion, comme vous en avez procuré un à « M. de Feuquières il y a déjà quelque temps. Je suis « persuadé que vous le pouvez, Monseigneur, si vous « le voulez; et je ne puis croire que vous manquiez de « bonne volonté pour une personne que vous honorez « depuis si longtemps de vostre bienveillance, et pour qui « vous vous souvenez sans doute que feu M. d'Andilly « avoit une bonté singulière. Vous sçavez, Monseigneur, « que celuy que je prends la liberté de vous recomman- « der a beaucoup de service[2]; qu'il a toujours été atta- « ché à son devoir, et qu'il fut l'année passée du voyage « de Carthagène[3], où il agit avec tout l'honneur d'un « officier qui songe uniquement à s'acquitter de sa charge, « et d'où il ne raporta qu'une incommodité considérable, « dont il n'est pas encore tout à fait guéri. Mais tout cela

[1] Le personnage dont parle ici Du Fossé n'était pas le seul de sa famille dont Pomponne eût procuré l'avancement dans la marine. (Voir *Lett. inéd. des Feuquières*, t. II, p. 62, 185, 231, 350, 363, 381, 390; t. III, p. 114, 153, 159, 173, 411, 445; t. IV, p. 240, 257, 309, 415, etc.)

[2] Le jeune de Prétot était enseigne depuis 1689 seulement. (Archiv. de la marine, état Ms de 1702.)

[3] On sait qu'une escadre sous les ordres de M. de Pointis débarqua devant Carthagène, en avril 1697, et ne rentra dans le port de Brest qu'après avoir ruiné la ville américaine.

« a besoin encore d'un patron aussi puissant que vous « estes, Monseigneur ; j'ose donc vous demander pour « luy tout vostre crédit, et la grâce de me croire, en « quelque état où je me trouve, avec un profond res- « pect, etc..... »

Cette supplique, où le solitaire moribond rappelle avec tant de présence d'esprit les droits de son neveu, antérieurs à ceux de Feuquières et cependant méconnus, avait, nous ne voulons pas en douter, d'autres fondements que la nécessité de réparer un passe-droit de famille. Du Fossé d'ailleurs méritait assez, surtout aux yeux de l'héritier des Arnauld, pour que son dernier vœu fût pris en considération. Pomponne fit de son mieux pour le réaliser[1]. — Feuquières lui-même, outre sa parenté et son nom, avait sans doute aussi, par ses services, légitimé et secondé la bienveillance de son protecteur. — Mais l'abbé Servien n'avait-il pas également des titres, son nom et quelques droits à la gratitude de Pomponne ? Il n'était pas, il est vrai, de sa parenté. — Le second des reproches que Louis XIV adresse à ce ministre est la faiblesse. Cette faiblesse, Pomponne l'aurait-il eue surtout pour sa famille ?

[1] Il ne le réalisa toutefois qu'en partie. En 1698 le roi désigna le lieutenant de Prétot pour servir au département du Havre de grâce. (Archiv. de la marine, *Ordres du roi*, 1698-1699, p. 30.) En 1699 de Prétot fut attaché au département du Port-Louis, toujours en qualité de lieutenant (*ibid.*, p. 224, v°) ; mais ces missions allaient sans doute amener son avancement lorsque la mort de Pomponne [26 septembre 1699] vint mettre un terme à ses espérances. En 1702 il figure toujours sur les états comme lieutenant de vaisseau. Enfin, malgré les actives recherches de M. Jal, qui a bien voulu seconder les nôtres, nous n'avons pu retrouver son nom sur aucun état depuis 1705 ; d'où il faut conclure que, vers cette époque, il est mort ou a renoncé au service.

§ IV. Le marquis de Pomponne et le grand Arnauld.

Mais quelque penchant qu'éprouvât à obliger les siens l'habile diplomate, dont l'âge mûr s'était soustrait à l'influence d'un père, ou nous nous trompons fort, ou, pour mieux satisfaire un tel penchant, il l'eût subordonné aux précautions de cette extrême prudence qui, sans avoir rien de l'oubli, pouvait en revêtir l'apparence, et même, comme pour l'abbé Servien, aboutir à des résultats semblables. — Personne à coup sûr, dans la famille de Pomponne, n'eût à ses yeux légitimé ses complaisances mieux que le grand Arnauld. — Une version assez répandue met en effet au nombre des griefs de Louis XIV, lorsqu'une première fois il retira le portefeuille des affaires étrangères au négociateur de Nimègue, le projet qu'avait formé celui-ci d'élever son oncle au cardinalat [1]. Le principal auteur de cette version, Loménie de Brienne, qui avait été lui-même ministre des affaires étrangères, Oratorien et Janséniste avant de devenir fou, était, sa folie dissipée, en assez haute estime auprès du grand Arnauld [2]. Mais l'opinion qu'il exprime, vraisemblable

1 « Le cardinal d'Estrées donna avis à Sa Majesté que M. Arnauld serait « infailliblement cardinal, s'il vouloit l'être, et si elle ne l'empêchoit pas. « Cela fut la principale cause de la disgrâce de son neveu... Je suis per- « suadé, quant à moi, que le Jansénisme, et la peur qu'eurent les Jésuites « de voir M. Arnauld cardinal, ont contribué plus que tout autre chose à la « perte de M. de Pomponne. » (*Mém. inéd. de Louis de Brienne*, t. II, p. 271.)

2 « 4 juillet 1692.... Vous savez que le confrère de Brienne eut quelque « égarement d'esprit, d'où ses parens prirent occasion de le faire enfermer; « et on prétend que, quoi qu'il fût tout à fait revenu en son bon sens, ils « le retenoient toujours dans une très rude captivité... Dieu l'a tiré de « cette oppression... Il faut avouer que pendant le tems de la persécution, « il avoit rendu de grands services à la vérité. » (*Œuvres*, t. III, p. 516.)

tout au plus si elle attribuait au docteur l'ambition d'une dignité qui eût servi à la défense et à la propagation de ses idées, devient inadmissible, à notre avis, du moment où elle rend Pomponne complice de cette ambition.

Le 21 septembre 1676 était monté sur le siége de S. Pierre un pontife austère dans ses mœurs, inflexible devant le pouvoir, ami des réformes, prévenu contre les Jésuites, et tel enfin que pouvait le souhaiter Port-Royal. La querelle de la Régale commençait à s'échauffer. — Un an à peine écoulé, Innocent XI était en rupture avec Louis XIV, Arnauld donnait au pape son

Au nombre de ces services Arnauld mettait sans doute celui dont parle Irailh dans ses *Querelles littéraires* (t. III, p. 310). « Lors de la paix de « Clément IX, Arnauld dut être présenté à Louis XIV. Il alla trouver au- « paravant le confrère Brienne de l'Oratoire... et lui confia son ignorance « extrême des usages de la cour, le priant de le mettre en état d'y paroître « décemment. Brienne, se mettant sur un fauteuil : *Prenez,* lui dit-il, *que « je sois le roi, et que vous ayez à le haranguer.* Arnauld trouve l'expé- « dient très bon. Il ôte son chapeau, et fait un discours. *Fort bien,* reprit « Brienne ; *voilà tout ce que vous avez à dire.* Le compliment impromptu « est mis par écrit, et ce fut celui-là même qu'Arnauld fit au roi. » — Arnauld d'Audilly a pris le confrère de Brienne pour collaborateur dans la publication d'un recueil de poésies. (Voir l'abbé Goujet, *Biblioth. franç.*, t. XVI, p. 302.) — On sait que le confrère de Brienne avait laissé des *Mémoires*, et que M. Barrière en a publié qui portent son nom. Mais nous craignons que chez M. Barrière l'homme d'esprit n'ait fait tort à l'éditeur, et que celui-ci n'ait admis trop facilement les modifications ou les suppressions que conseillait celui-là ; car divers fragments de ces *Mémoires* avaient été publiés durant le dernier siècle, dont aucun ne se retrouve dans l'édition qu'a donnée M. Barrière. Ceux de ces fragments qui sont parvenus à notre connaissance sont imprimés à la suite du premier volume des *Mémoires de Joly*, édit. de 1738, p. 235 ; dans Racine, *Hist. ecclés.*, t. XII, p. 357 ; dans Colonia, *Biblioth. des livres jansén.*, t. III, p. 53 ; enfin un dernier fragment a été récemment publié par M. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. I, p. 507. — Ce qu'il y a de singulier, c'est que M. Barrière assure que Brienne (*Mém.*, t. II, p. 241, n. 2) n'a point laissé sur Nicole une appréciation qui cependant se trouve imprimée à la suite des *Mém. de Joly* (t. I, p. 239.) — Sur Brienne, voir *Mém. de Lancelot*, t. II, p. 367.

adhésion, et Pomponne essayait en vain de concilier au roi le silence de son oncle. « Il faut, s'écrie l'oncle en « parlant du neveu, il faut que l'air de la cour soit bien « contagieux pour inspirer un tel dessein à M. de Pom- « ponne... Je ne puis l'imputer qu'à un excès d'affection « pour une maison sainte [Port-Royal] dont il appréhende « la ruine, qui lui fait croire que pourvu qu'on ne mente « point, il n'y a rien qu'on ne puisse dire pour appaiser « un roi injustement irrité [1]. »

Quant à l'inflexible et courageux docteur qui n'appréhendait rien, ce n'est plus bientôt à son neveu qu'il s'adresse, c'est au monarque lui-même[2]; et ce n'est point sa cause seulement, c'est aussi celle de tous les affiliés à la maison sainte qu'il veut plaider près de Louis XIV. Mais sa lettre doit passer par l'intermédiaire de Pomponne, qui l'intercepte : « J'ai reçu ce matin [8 mai « 1679], dit le ministre au docteur, la lettre que vous m'a- « vez adressée. Mais vous jugerez, je m'assure assez, que « je ne la dois pas rendre..... *Vous écrivez au pluriel,* et « comme parlant pour d'autres personnes que pour vous. « C'est justement ce qu'on ne veut pas. Ces manières « de corps et de communautés sont ce qu'on veut le « moins [3]. » Cinq semaines après avoir reçu ce billet [le samedi 17 juin 1679] [4] Arnauld quittait sa patrie. Pendant

[1] *Œuv. du doct. Arnauld,* t. II, p. 31, lettre CCCXIX, du 29 décembre 1678. —Arnauld ne prit cependant une part directe aux disputes sur la Régale que le 9 août 1680, dans sa *Lettre d'un chanoine à un évêque,* t. XXXVII, n° XVII.

[2] *Ibid.,* t. II, p. 40, lettre CCCXV.

[3] *Ibid.,* p. 44 ; voir aussi, p. 8 et 21, deux lettres d'Arnauld, que Pomponne n'a pas jugé à propos de communiquer au roi.

[4] *Ibid.,* p. 45, note marginale ; Guelfe, *Relation de la retraite,* p. 7 ; Larrière, *Vie d'Arnauld,* t. II, p. 112, etc.

quelque temps il avait caressé l'idée de se retirer à Rome[1]. Mais c'eût été rendre Louis XIV implacable ; et il se réfugia enfin dans les Pays-Bas, où, d'après la version qu'appuie le témoignage de Brienne, il espérait, de concert avec Pomponne[2], se faire investir plus facilement qu'en France, plus facilement qu'à Rome surtout, de la pourpre romaine. Mais le ministre qui n'osait remettre un placet à Louis XIV parcequ'on y *parlait au pluriel* aurait-il osé faire un cardinal hors des états et contre les intérêts du grand roi?

Pour Arnauld, c'était différent. S'il n'avait plus rien à espérer de la France, il pouvait tout prétendre du côté de Rome. Ses écrits contre les Calvinistes lui avaient ramené les esprits aliénés par ses premières disputes théologiques[3]. Dès le commencement du nouveau pontificat, il avait obtenu d'Innocent XI[4] des lettres si flatteuses que ses ennemis en suspectaient l'authenticité[5]. L'attitude qu'il venait de prendre dans la querelle de la Régale

1 « Il eut d'abord la pensée d'aller à Rome... mais il craignit que le roi « ne se tînt offensé du choix de cette retraite. » (Larrière, t. II, p. 112.)

2 Ceux qui voudraient soutenir avec Brienne que Pomponne était dans la confidence du docteur, et le complice de ses projets ambitieux, pourraient peut-être s'appuyer d'une lettre de l'abbé Servien, que nous avons donnée plus haut, t. II, p. 132 ; et, à dire vrai, cette lettre nous semble mériter considération. Mais elle est trop vague pour autoriser une assertion.

3 « On sait que l'on est présentement bien revenu à Rome des préven« tions qu'on a pu y avoir contre moi il y a trente ans. Mes livres y sont « estimés et bien reçus par les plus habiles cardinaux... » (*Œuvres*, t. III, p. 767, lettre MXXIX, du 5 avril 1694 ; voir aussi *ibid.*, p. 193, 196, 201, 213, 224, 288, etc. ; t. IV, p. 49.)

4 Lettre du 2 janvier 1677, *ibid.*, t. I, p. 772.

5 *Ibid.*, t. II, p. 5, lettre CCXCVIII, du 14 juin 1677 ; t. II, p. 17, lettre CCCII, de septembre 1677. — « Ils ont dit d'abord que le bruit de cette « lettre étoit une fausseté, et qu'il n'y avoit point d'apparence que le pape « m'eût fait écrire d'une manière si avantageuse. Ils ont longtemps amusé « le monde, par le doute où ils l'ont mis si ce n'étoit point une imposture

méritait une récompense; les persécutions que faisait supposer sa retraite demandaient un dédommagement.[1] Les amitiés chaleureuses qu'il avait trouvées dans la patrie de Jansénius étaient toutes puissantes à la cour de Rome[2], que les officiers du roi taxaient en plein parlement de Jansénisme[3]. Enfin il s'était ménagé par lui-même d'intimes et puissantes sympathies dans le sacré collége: « Ses liaisons avec... Rome, dit Irailh, étonneront « sans doute, mais elles ne sont pas moins véritables. « Il entretint toute sa vie des correspondances avec les « cardinaux du sacré collége. Il avoit des instructions « très sûres concernant les papiers les plus importans « envoyés à la congrégation de la Propagande. Personne « ne connoissoit mieux que lui la bibliothèque du Vatican.

« des Jansénistes... Depuis que la lettre se fut répandue, ils se sont avisés « de dire que j'en avois retiré les véritables copies, pour en laisser courir de « fausses..., etc. »

1 « On pourroit considérer au lieu où vous êtes [à Rome] que ce sont « mes *Considérations sur les affaires de l'Église* qui ont acharné contre « moi les ennemis de l'Église et de toute vérité, et qui font dire à celui qui « en est le chef, c'est à dire à M. l'archevêque [de Paris], qu'il a cinquante « mille livres à employer pour me faire prendre, et qu'il faut que lui ou « moi périsse. » (*Œuvres*, t. II, p. 164, lettre CCCLXXXVII, du 20 octobre 1682.)

2 « En 1681 M. Arnauld étoit en Hollande avec M. l'abbé de Pont- « château. On y étoit fort occupé des bonnes dispositions d'Innocent XI et « de ses ministres de confiance MM. Favoriti, Casoni, etc., intimement « liés avec M. de Neercassel, qui gouvernoit les Catholiques des Provinces « Unies [et qui était devenu l'ami le plus intime du docteur exilé; voir « dans les *OEuvres d'Arnauld*, t. I et II, leur correspondance]. On saisis- « soit avec zèle toutes les occasions que la divine Providence pouvoit fournir « de faire servir ces heureuses ouvertures au plus grand bien de l'Église. « M. de Pontchâteau n'avoit point eu d'autre but dans les deux voyages « qu'il avoit faits à Rome en 1677 et en 1679. » (*Œuvres du doct. Arnauld*, t. XXIV, p. 583, préf. hist.)

3 *Œuvres du doct. Arnauld*, t. III, p. 73, lettre DCXLVII, du 16 février 1688.

« Il citoit les pièces originales, l'endroit où on les avoit « placées, et défioit les Jésuites d'en contester l'authen- « ticité. Ils ne purent pas faire mettre à l'index sa « *Morale pratique* [pamphlet en huit volumes contre la « Société de Jésus] tandis que le livre du père Le Tel- « lier sur les Chrétiens de la Chine y fut mis. Son crédit « à Rome étoit au point qu'il en plaisantoit lui-même : « On me croit en France, disoit-il, le plus grand ennemi « des papes, et l'on ignore comme j'ai toujours été avec « eux. [1] »

Ces faits, sur lesquels on prenait soin d'édifier le public, avaient rendu probable l'avénement d'Arnauld au cardinalat. De tous côtés on en complimentait sa famille[2] ; lui-même en parle dans ses lettres[3], et, quoiqu'il traite ce qu'on en dit de *bruit ridicule*, il y revient avec une complaisance dont on pourrait conclure qu'il n'eût pas été fâché de donner à ce bruit une autre épithète. Quoi qu'il en soit de cette hypothèse[4], deux années d'exil n'avaient encore réalisé pour lui que des déceptions. Pomponne était tombé du pouvoir quatre mois après la fuite de

1 *Querelles littéraires*, t. III, p. 311.

2 Larrière, *Vie d'Arnauld*, t. II, p. 132.

3 Lettre MXII, du 11 février 1694, t. III, p. 738 ; lettre MLIII, du 17 juin 1694, t. IV, p. 51. — Cf. Racine, *Hist. de P. R.*, p. 175.

4 Le P. Quesnel, qui avait été compagnon de l'exil d'Arnauld durant les dix dernières années de la vie du docteur, était loin de regarder comme une hypothèse l'intention qu'aurait eue Innocent XI d'élever celui-ci au cardinalat. (Voir *Justification de M. Arnauld*, t. I, p. 109. — Cf. Larrière, *Vie d'Arnauld*, t. II, p. 489.) Ce même Quesnel (*Vie d'Arnauld*, p. 206) affirme que ce docteur n'avait à Rome ni agents ni aucune intelligence, et que cependant il parvint à y faire condamner la morale des Jésuites ; condamnation qui d'après Irailh serait due surtout à ces mêmes relations niées par Quesnel. — Quant aux agents du docteur, Quesnel ne pouvait ignorer la présence à Rome de M. Du Vaucel, cet infatigable correspondant de son compagnon d'exil.

son oncle; et si l'exilé félicitait le courtisan de sa disgrâce, c'était par cette triste considération que la famille Arnauld n'était plus exposée à voir l'un de ses membres délaisser l'innocence sans appui en face de l'injustice[1]. Nicole, sur qui le fugitif comptait pour partager sa retraite, l'avait abandonné dans une terre étrangère[2]. Innocent XI, à qui il avait écrit une longue lettre qui tenait à la fois du manifeste, de la pétition, du réquisitoire et de la mercuriale[3], s'était contenté de lui faire répondre que la situation des affaires ne permettait pas de recourir immédiatement aux remèdes proposés.[4] Cette réponse dilatoire était d'ailleurs accompagnée d'éloges et de bénédictions.

La querelle de la Régale provoquait alors en France la célèbre déclaration du clergé. Arnauld, qui avait secondé les vues de Rome sur la Régale, seconda celle du roi en applaudissant au projet de la déclaration[5]. A cette

1 *Œuvres*, t. II, p. 61, lettre CCCXXV, de novembre 1679.

2 On sait avec quelle amertume les Jansénistes jugèrent cette démarche de Nicole (voir plus haut, t. I, p. 380), avec quelle douceur celui-ci se défendit (Goujet, *Vie de Nicole*, part. II, p. 130; *Œuvres d'Arnauld*, t. II, p. 66, etc.); enfin, avec quelle générosité Arnauld lui vint en aide (*Œuvres*, t. II, p. 53, lettre CCCXIX, du 9 août 1679; p. 60, lettre CCCXXIV, du 2 septembre 1679: t. XLII, suppl. p. 17, lettre XII, du 29 juin 1679). « Je « ne sais où M. Thomas a trouvé que M. Nicole ne vouloit pas être avec « moi, parcequ'on m'attribue tout ce qui se fait. Je suis assuré qu'il n'est « point capable de cette basse jalousie. » Ceci est digne de Nicole et d'Arnauld; mais ce qui suit est de trop, ce nous semble : « Après tout, puisqu'il « veut bien travailler à une chose très importante [le Traité de l'oraison], « il faut profiter de sa bonne volonté, et ne rompre point avec une personne « à qui on a pour le passé de très grandes obligations, et qui est encore « très capable de servir à l'avenir. » (*Ibid.*, t. II, p. 61, et Goujet, *Vie de Nicole*, part. II, p. 112.)

3 *Œuvres*, t. II, p. 80, lettre CCCXXXVI, vers 1680.

4 *Ibid.*, t. II, p. 88, lettre du 9 avril 1680. « *Conditio temporum* « *non patitur remedia quæ proponuntur, statim aggredi.* »

5 *Ibid.*, t. II, p. 169, lettre CCCLXXXVIII, du 12 novembre 1682.

époque aussi la conspiration des poudres suscitait en Angleterre une violente persécution contre les Jésuites. Arnauld prit vivement la défense des Jésuites [1] dans le même ouvrage où il donnait son adhésion aux tentatives du clergé français [2]. Ce fut, dit-on, la première de ces démarches qui fit échouer à Rome son cardinalat. [3] — Toutes deux auraient dû lui rouvrir les portes de la France. Les Jésuites y étaient puissants, et la déclaration triomphante. — Son livre y fut arrêté ; ceux qui l'y introduisaient, jetés à la Bastille [4]. Arnauld exaspéré voulut se plaindre publiquement au roi. Ses amis s'y opposèrent [5]. Il voulut du moins lui écrire. On ne con-

1 « Quand ce seroit un Jésuite qui auroit fait l'*Apologie pour les Catho-* « *liques*, je ne sais s'il auroit travaillé avec autant de soin que je l'ai fait à « ramasser toutes les raisons qui m'ont paru devoir faire juger..... qu'ils sont « entièrement innocents de tout ce que le docteur Oates leur a imputé....Rien « ne m'obligeoit d'entreprendre cette apologie.» (Mémoire au roi, t. XXIV des *Œuvres du doct. Arnauld*, p. 621.) — Rien sans doute n'obligeait Arnauld à cette démarche ; et cependant le crime que les Anglicans attribuaient aux Jésuites, et dont Arnauld défendait ceux-ci, était précisément celui que Port-Royal aurait voulu faire exécuter par la main de Fabert. (Voir plus haut, t. I, p. 78-86.) Seulement les Jésuites ne l'avaient jamais conçu, et il n'avait manqué à Port-Royal qu'un bras pour l'accomplir.

2 *Œuvres du doct. Arnauld*, t. XIV, p. 283, etc. — Cf. Racine, *Hist. de P. R.*, p. 175.—« On ne sçauroit faire un ouvrage plus favorable aux rois... « Le pape y est traité avec les égards qu'il mérite, et je ne sçaurois assez louer « qu'on y fasse, autant qu'on a pu, l'apologie des Jésuites... Le roi d'An- « gleterre et le duc d'Yorc sont très bien traitez, et il n'y a pas jusqu'à l'em- « pereur qui ne doive sçavoir gré à l'auteur de la manière dont il parle de « la Hongrie.» (Lettre de Nicole, dans sa *Vie* par Goujet, part. II, p. 268.)

3 « M. Casoni dit un jour que le pape Innocent XI auroit été disposé à « faire M. Arnauld cardinal, si ce docteur ne s'étoit point expliqué dans sa « première *Apologie pour les Catholiques*, en faveur des IV articles du « clergé de France. » (*Œuvres du doct. Arnauld*, t. IV, p. 51.)

4 *Œuvres*, t. II, p. 160, lettre CCCLXXXIV, du 19 octobre 1682.

5 Voir les remontrances dont les fragments ont été recueillis, *ibid.*, t. XXIV, p. 618 ; lettre CCCLXIX, du 1er mai 1682 ; lettre CCCLXXVI, du 18 juin 1682 ; lettre CCCXCIV, de décembre 1682 ; lettre CCCXCV, du 1er janvier 1683 ; let-

seilla point à Pomponne de remettre la lettre[1]; et le ministre disgracié, loin de venir en aide au docteur proscrit, n'osa même aller toucher pour celui-ci des rentes qui lui appartenaient sur l'Hôtel-de-Ville[2].

Bien plus, l'homme qui jadis écrivait, en protestant contre la pensée d'abandonner son oncle alors en butte à de premières persécutions: « Je ne crois pas que la faiblesse et la fortune puissent aller jusqu'au point de « faire craindre ce que l'honneur et la conscience conseil- « lent[3]; » ce même homme laissait dans le dénuement cet oncle octogénaire sur une terre d'exil[4]. Des étrangers

tre CCCXCIX, du 29 janvier 1683; lettre CCCCI, du 12 février 1683; lettre CCCCIV, du 11 mars 1683; lettre CCCCXXVII, du 24 juin 1683; *et surtout lettre* CCCCXXXVIII, du 26 août 1683, CCCCLII, du 21 novembre 1683, t. II, p. 138, 148, 180, 181, 191, 199, 202, 277, 338, 367, etc.; t. XXIV, p. 590, préf. hist., art. III. — L'opposition des amis d'Arnauld portoit d'ailleurs sur la forme, et non sur le fond. Il reste à ce sujet un Mémoire fort curieux que l'on croit de Pomponne, t. XXV, p. 354. —Voir aussi, t. XLII, suppl., p. 26, lettre du 17 octobre 1682; p. 32, lettre du 21 mars 1663.

1 *Œuvres*, t. II, p. 299, lettre CCCCXXXIII, du 19 juillet 1683; t. IV, suppl., p. 144, lettre IX, du 15 novembre 1682. Voir aussi, t. II, p. 126, lettre CCCLXI, du 6 février 1682.— Pomponne se refusa même à parler au roi. (Larrière, *Vie d'Arnauld*, t. II, p. 208.)

2 « On a fait tort [à M. de Pomponne] de n'avoir pas voulu le prier de faire « recevoir mes rentes sur l'hôtel de ville et l'hôpital général, et qu'il faille « avoir eu recours pour cela à M. Des Roches, comme si je n'avois pas un « seul parent qui me voulût rendre cet office. Il m'est indifférent par qui « je les reçoive; mais je ne crois pas qu'il soit honorable à mes parens de « témoigner tant de peur sur mon sujet. » (*Œuvres*, t. II, p. 141, lettre CCCLXXI, du 6 mai 1682.)

3 Voir plus haut, t. II, p. 55.

4 « Il me semble que c'est une preuve que sa piété n'est guère éclairée, « de ce qu'il a eu si peu de soin de l'un de ses proches, lorsque l'on savoit « qu'il avoit besoin d'assistance, et qu'il a fallu en effet qu'il en reçût des « étrangers. Des personnes de qualité ayant demandé s'il ne l'assistoit pas, « comme on n'a pu mentir, ils en ont été fort étonnés. C'est plus pour lui « que pour moi que j'en parle; car certainement cela ne lui fait pas d'hon- « neur. » (*Œuvres*, t. III, p. 362, lettre DCCCXII, du 1er août 1691; voir

seuls en prenaient soin; et parmi ces étrangers se trouva, contraste singulier! la veuve du ministre Lionne[1] faisant l'aumône pour ceux dont son mari avait fait la fortune et qui abandonnaient dans le besoin sa famille et la leur, l'abbé Servien et le grand Arnauld. — Cette tache dans la vie de Pomponne a failli nous en obscurcir toutes les pages, et transformer à nos yeux sa louable ambition en étroit égoïsme, et son extrême prudence en excessive lâcheté. — Un examen plus général nous a rendu plus juste[2]. Mais la pénible impression que nous avons éprouvée, il n'est pas étonnant qu'un oncle l'ait profondément ressentie. Pendant plusieurs années [1682-1688] le nom de Pomponne disparut de la correspondance du docteur.

On l'y retrouve à propos d'une accusation de déisme que les Jésuites intentaient à la mémoire d'Arnauld d'Andilly[3]. Il s'agissait de la participation qu'aurait prise celui-ci à un complot impie tramé dans cette as-

aussi, p. 344.) « J'ai de la confusion de recevoir des étrangers ce qui « m'aide à subsister, pendant que mes proches, qui sont fort riches, ne se « mettent pas seulement en peine de savoir si j'en ai besoin. » (*Ibid.*, t. III, p. 520, lettre DCCCXCIII, du 16 juillet 1692.)

1 *Œuvres*, t. II, p. 665, lettre DCCCCLXVI, du 21 juillet 1693.

2 Il ne serait pas équitable d'ailleurs de s'en rapporter uniquement aux plaintes du docteur, dont l'esprit violent et l'humeur intraitable inspiraient à Pomponne une juste méfiance. (*Œuvres du doct. Arnauld*, t. XXIV, p. 593.) Ne peut-on pas supposer que celui-ci était au nombre des inconnus qui venaient en aide à son oncle? Sa charité n'eût été que plus chrétienne, en devenant plus prudente. Le fils de Pomponne se cacha sous le nom de son précepteur pour satisfaire à un désir charitable de son grand-oncle. (*Ibid.*, t. III, p. 750 et 761, lettres MXIX et MXXV, du 3 et du 23 mars 1694.) Arnauld lui-même parle de deux de ses parents qui lui envoyaient des secours avec mystère; cette fois, il est vrai, le nom de ces parents lui est révélé. Mais d'autres fois il a pu ne l'être pas. Ceci n'est qu'une supposition, je l'avoue; mais l'histoire est un jury devant lequel les beaux antécédents doivent faire admettre les circonstances atténuantes.

3 *Œuvres*, t. III, p. 60, lettre DCXLI, du 22 janvier 1688.

semblée de Bourgfontaine à laquelle croyait l'évêque de Marseille, le charitable Belzunce[1], qu'un arrêt du parlement déclara depuis une imposture[2], ce qui n'empêche pas M. Sainte-Beuve d'incliner à en admettre la réalité[3]. Le docteur ne demandait à son neveu, au fils de d'Andilly, qu'une procuration afin de poursuivre lui-même les calomniateurs devant les tribunaux du Brabant. « On ne court aucun risque, écrivait-il le 22 jan-« vier 1688, et l'on ne voit pas comment des personnes « de qualité [qu'importe la qualité?] pourraient souf-« frir en conscience que l'on fît passer publiquement « leur père pour un impie et un déiste.[4] » — Dix jours après cette lettre [3 février] Arnauld avait reçu de Pomponne un refus péremptoire. « Je ne me soucie « guères, répondait-il, qu'on ne m'ait pas envoyé la « procuration. Je m'en passerai bien. [Alors pourquoi « la demander, sinon pour entraîner son neveu dans « ses querelles?] Et quand tout le monde m'abandon-« neroit, je n'en défendrois pas avec moins de vigueur « l'honneur de la famille[5]. » — Arnauld, en cela, ne remplissait qu'un devoir; car c'était lui qui avait attiré cette avanie sur sa famille en excitant les neveux de Jansénius à tenter contre les Jésuites un procès pour lequel il écrivit quatre *factums*[6]. Cette démonstration du docteur fut d'ailleurs le seul résultat qu'obtinrent de leur démar-

[1] *OEuvres du doct. Arnauld,* t. XXIX, préf. hist., p. LV.
[2] *Ibid.,* t. XXX, préf. hist., p. LXI.
[3] *Port-Royal,* t. I, p. 303.
[4] *OEuvres du doct. Arnauld,* t. III, p. 60.
[5] *Ibid.,* t. III, p. 70, lettre DCXLVI.
[6] « Quatre *factums* pour les petits neveux de Jansénius, contenant la ré-« futation du roman de l'assemblée de Bourgfontaine et autres calomnies, » [publiés de 1685 à 1688]. (*OEuvres,* t. XXX, n. XI.)

che les proches de Jansénius, et qu'eussent atteint sans doute les parents de d'Andilly en se laissant envelopper dans le même procès où leur fougueux représentant voulait accoupler son nom à celui du chef de ses doctrines.

Arnauld rentra pour trois ans [1688-1691] dans le silence à l'égard de Pomponne ; et lorsque au bout de ce temps il le vit revenir au pouvoir : « Je n'en espère rien, « écrivait-il[1], pas même pour l'affaire qui me tient le « plus à cœur, qui est la résidence du pauvre *insulaire*.[2]» —Peu de temps après il envoyait à une amie commune, Madame de Fontpertuis, une autre lettre[3] que devait lire son neveu, dont on lui avait vanté les bonnes dispositions. Cette lettre montre le docteur un peu plus confiant, ou du moins sa méfiance n'y perce que par des allusions; mais dans une lettre secrète qui accompagnait la lettre ostensible : « Pour vous parler à cœur ouvert, dit-il, de « la disposition de votre ami dont vous êtes si édifiée, « je crois tout ce que vous m'en dites... Mais je crains « bien qu'il ne soit pas trop éclairé sur beaucoup de ses

[1] *OEuv. du doct. Arnauld*, t. III, p. 358, lettre DCCCIX, du 30 juillet 1691.

[2] L'*insulaire* était le P. Du Breuil, Oratorien, qui en 1672 eût été nommé général de son ordre s'il n'eût été janséniste (voir *Mém. de Du Fossé*, p. 467), qui en fut exclu depuis parcequ'il l'était ; qui en 1682 fut jeté à la Bastille pour avoir introduit en France *l'Apologie des Catholiques*, où Arnauld plaidait la cause des Jésuites d'Angleterre (*OEuvres*, t. II, p. 161); qui fut transféré six fois de prison à l'âge de quatre-vingts ans, et relégué, sous le ministère de Pomponne, au fort de Brescou, où, dit Arnauld, l'air est si malsain qu'on en change la garnison tous les trois mois (*ibid.*, t. III, p. 295, 429, 465 et 509). Le P. Du Breuil mourut, toujours prisonnier, le 4 septembre 1699, douze jours avant Pomponne, qui depuis huit ans était ministre. Il est vrai que quand il s'agissait de le transférer d'une prison dans une autre, l'un des oncles de Pomponne lui envoyait son carrosse. (*Ibid.*; voir aussi la relation sur la mort du P. Du Breuil, suppl. au *Nécrol. de P. R.*, p. 4-14.)

[3] *OEuvres*, t. III, p. 360, lettre DCCCXI, du 1er août 1691.

« devoirs, et principalement sur l'obligation de ne point « abandonner par timidité ou par complaisance le parti « de la vérité et l'innocence opprimée. [1] »

Cependant l'exil pesait de plus en plus au vieillard fugitif. Il avait perdu en Hollande son meilleur appui, l'évêque d'Utrecht, M. Neercassel [6 juin 1686] [2], et ses ennemis avaient fait choisir pour l'évêché de Malines [1689] M. de Precipiano, c'est à dire, écrivait-il, « un « très misérable sujet que les Jésuites pousseront à chi- « caner ceux qu'ils lui feront passer pour Jansénistes [3]. » Quelque temps après, le gouverneur des Pays-Bas espagnols, le marquis de Castanaga, qui l'avait pris secrètement sous sa protection, la lui retirait tout à coup [1690] [4]. Innocent XI était mort [1689] sans avoir réalisé l'attente du Jansénisme [5]; et le conclave avait élu Alexandre VIII [6], qui, selon le violent docteur, « étoit

[1] *OEuv. du doct. Arnauld*, t. III, lettre DCCCXII, p. 361, et lettre DCCCXIII, du 3 août 1691, p. 364 : « Je ne me promets rien de ce côté-là ; et bien des « gens qui se promettent merveilles, se trouvant trompés, perdront bientôt « la trop bonne opinion qu'ils avoient du nouveau ministre. »

[2] *Ibid.*, t. II, p. 671, lettre DLXXI, du 11 juin 1686.

[3] *Ibid.*, t. III, p. 235, lettre DCCXXVIII, du 12 août 1689.

[4] *Ibid.*, t. III, p. 283, lettre DCCLXIII, du 3 avril 1690.

[5] *Ibid.*, t. III, p. 239, lettre DCCXXXII, du 1er septembre 1689.

[6] *Ibid.*, t. III, p. 733, lettre MX, du 26 janvier 1694. — Arnauld, qui d'abord avait refusé d'entrer en communication avec Alexandre VIII (*ibid.*, t. III, p. 365 et 367, lettres DCCXLIX et DCCLI, du 30 décembre 1689 et du 25 janvier 1690), avait cependant fini par lui écrire. (*Ibid.*, t. III, p. 269, lettre DCCLIII, du 26 janvier 1690, lendemain du jour où il avait déclaré qu'il ne lui écrirait pas.) Voici ce qui l'y avait décidé : « Votre lettre du « 7 janvier nous a fait changer tous nos projets ; car sur ce que vous dites « que la lettre au père de Saint-Martin [le pape] lui sera rendue par un « homme fort sage, en sorte que si cette affaire ne réussissoit pas aussi bien « que nous le souhaiterions, elle pourroit demeurer secrette, nous nous « sommes résolus d'écrire. » (*Ibid.*, t. III, p. 268, lettre DCCLII, du 26 janvier 1690.)

« l'opprobre du Saint-Siége[1] et l'exécration de tous les « gens de bien[2]. » —Aussi l'exilé, qui ne supposait plus à son neveu une générosité spontanée, fait un appel détourné à l'amour-propre de celui-ci. Il écrit à Madame de Fontpertuis que tout le monde s'attend à voir se rouvrir devant l'oncle du ministre les portes de la France, et que le bruit en a couru jusqu'à Rome[3]. Puis il la charge de s'informer près du ministre même s'il y aurait du danger pour l'un de ses compagnons d'exil à repasser les frontières[4]; puis il s'enquiert si lui, le docteur Arnauld, ne pourrait aussi rentrer dans Paris *incognito*;[5] et enfin, lorsque la glace est rompue, les demandes se succèdent. C'est d'abord en faveur du pauvre *insulaire*[6],

1 « Cet homme ne manque point de hardiesse. Il possède assez bien le « caractère de Port-Royal. Il traite le pape familièrement. Il parle aux « docteurs avec autorité. » (Racine, deuxième lettre à Nicole, *OEuvres*, t. VI, p. 89.)

2 A ces expressions on reconnaît l'âpre Janséniste qui a composé une *Dissertation selon la méthode des géomètres* (*OEuvres*, t. XXVII, p. 50-71. Cf. t. III, p. 72, lettre DCXLVII, du 16 février 1688) pour démontrer qu'on peut dire des injures à ses adversaires. L'auteur des *Provinciales*, qui avait usé de la chose, n'avait du moins essayé d'appliquer la méthode qu'à la démonstration de cette sainte doctrine qui prêche l'oubli des injures. (Voir l'abbé Goujet, *Biblioth. franç.*, t. I, p. 167 et t. III, p. 325.)

3 « Cela s'est répandu dans tout Rome... Je vois bien que cela n'est « qu'une chimère. Mais... comment l'a-t-on pu mander aux cardinaux? « *OEuvres*, t. III, p. 378, lettre DCCCXXII, du 15 septembre 1691.) Le car- « dinal Carpegna... témoigna être surpris de ce que M. de Pomponne étant « si fort en faveur à la cour, le docteur fût encore obligé de se tenir caché. « Cet exemple fait voir ce que pensent bien des gens. » (*Ibid.*, p. 524, lettre DCCCXCV, du 29 juillet 1692.

4 *Ibid.*, t. III, p. 387, lettre DCCCXXIII, du 24 septembre 1691; p. 379, lettre DCCCXXVI, du 30 septembre 1691; p. 483, lettre DCCCLXXVII, du 12 mai 1692.

5 *Ibid.*, lettre DCCCXXIII, etc.

6 *Ibid.*, t. III, p. 428, lettre DCCCXLIX, du 19 février 1692.

et ceci fait l'éloge du solliciteur[1]; puis c'est en faveur de toute la congrégation de l'Oratoire, dont l'*insulaire* a fait partie[2]; puis de l'abbaye de Port-Royal[3]; enfin du Jansénisme entier[4]. Il faut démontrer au roi qu'on ne lui a créé que des fantômes[5], que le projet de Bourg-fontaine est une imposture[6], les Jésuites des imposteurs[7], son confesseur un fourbe[8], et l'archevêque de Paris, cette vieille Madame des Arquins[9], comme on

1 On est heureux d'avoir à transcrire des lignes comme celles-ci, écrites au moment où tout semblait se disposer pour le rappel de l'exilé : « M. l'archevêque de Paris dit qu'il n'avoit tenu qu'à moi de retourner à Paris, « et d'y être en toute sûreté; mais que je ne l'avois point voulu, à moins « qu'on ne donnât la liberté au P. Du Breuil, à qui on ne l'avoit ôtée que « parcequ'il m'avoit rendu service... Ne devrois-je pas être encore dans la « même disposition ?... » Nous espérons bien que cette dernière interrogation n'exprime ni une hésitation, ni un doute, quoique immédiatement après les éditeurs déclarent qu'il y a une demi-page déchirée dans l'original. La demi-page aura été enlevée probablement parcequ'elle contenait quelque imputation trop violente contre Pomponne; car la phrase qui suit cette lacune commence ainsi : « Cela ne donne pas sujet de croire qu'on s'employera « avec chaleur pour l'affaire dont je vous parle dans l'autre lettre » [où il s'agit de son retour, à condition qu'il ne rendra compte de sa conduite qu'à Louis XIV]. *Œuv.*, t. III, p. 458, lettre DCCCLXIII, du 25 mars 1692.) Il est vrai qu'ordinairement les éditeurs ne se sont pas montrés si scrupuleux envers la mémoire de Pomponne. (Voir plus haut, p. 156, n. 4.) Mais la lettre DCCCLXXXIX, du 1er juillet 1692 (t. III, p. 511), nous fait regarder notre hypothèse comme étant la plus probable.

2 *Ibid.*, t. III, p. 408, lettre DCCCXXXVII, du 5 décembre 1691.

3 *Ibid.*, p. 465.

4 *Ibid.*, p. 461, lettre DCCCLXV, du 3 avril 1692.

5 *Ibid.*, etc.

6 *Ibid.*, t. III, p. 472 et 533, lettre DCCCLXX, du 22 avril 1692, et lettre DCCCCI, du 25 août 1692. — Cf. p. 489, 521, 545, 569, 592, 634, etc.

7 *La fourberie de Douai. Ibid.*, t. III, p. 361, 374, 379, 403, 438, lettre DCCCXII, du 1er août 1691; lettre DCCCXVIII, du 29 août 1691; lettre DCCCXXIII, du 4 septembre 1691, lettre DCCCXXXIII, du 1er novembre 1691; lettre DCCCLV, du 29 février 1692.

8 *Ibid.*, p. 523, lettre DCCCXCV, du 29 juillet 1692, et p. 457, lettre DCCCLXII, du 24 mars 1692.

9 « Comment a-t-on pu prendre fondement sur les belles paroles de cette

l'appelait dans l'argot janséniste, une langue calomniatrice[1]. A l'appui de tout cela, l'infatigable vieillard envoie mémoires sur mémoires[2]. Les termes, de son aveu, y sont *un peu forts;* ses amis, il en est sûr, *voudroient les supprimer*[3]. Pour lui, il veut qu'on les remette même à Madame de Maintenon[4], à laquelle il applique cette citation empruntée d'*Esther*, la tragédie de prédilection du nouveau Mardochée:

Elle a parlé; le ciel a fait le reste.[5]

Cette pétulance octogénaire eût effrayé, on le conçoit,

« vieille Mme Des Arquins, qui a toujours trompé tous ceux qui ont eu affaire « à elle... C'est assurément une habile femme et bien fine; il seroit à souhaiter qu'elle fût meilleure. Nos cousines [les religieuses de Port-Royal] s'en « trouveroient mieux.» (*OEuvres*, t. II, p. 97, lettre CCCXLII, du 2 avril 1681.)

[1] *Ibid.*, t. III, p. 510, lettre DCCCLXXXIX, du 1er juillet 1692; p. 521, lettre DCCCXCIV, du 25 juillet 1692; p. 710, lettre DCCCCXCVIII, du 20 décembre 1693. Il consent toutefois à voiler dans la vie de l'archevêque, *occulta dedecoris* (*ibid.*, t. II, p. 278, lettre CCCCXXVII, du 24 juin 1683); mais on en parle fort crûment dans un Mémoire qui fait partie de ses *OEuvres*, t. XXV, p. 359, et qui semble sorti de sa plume.

[2] *Ibid.*, t. III, p. 481, lettre DCCCLXXVI, de mai 1692 (et non 1688.)—Cf. Larrière, *Vie d'Arnauld*, t. II, p. 405 et 406.

[3] *Ibid.*—Ce n'était pas la première fois d'ailleurs que l'injurieux docteur se trouvait, pour les emportements de sa plume, en butte au blâme de ses amis. Nicole lui écrivait le 5 mai 1684 : «Vous ne concevrez jamais assez « les effets que font les duretés des écrits sur l'esprit du monde, et prin« cipalement des amis. On ne se soucie point du tout des sottises, des ca« lomnies, des aigreurs des autres : on y a même quelque complaisance, « parceque l'on sait que cela leur attire l'indignation publique [ceci est fort « juste; est-ce chrétien?] Mais quelque chose de dur et d'aigre dans les « personnes que l'on aime, met les gens au désespoir, et cause des afflictions « plus sensibles que je ne vous le saurois exprimer. Vous devez donc faire état « que tout ce qu'on vous en mande n'est rien en comparaison de ce qu'on « en ressent : faites votre compte sur cela.» (*OEuvres du doct. Arnauld*, t. II, p. 412.)

[4] « Cette fierté [des Jansénistes] n'en vouloit qu'au pape, aux archevê« ques et aux Jésuites. » (Racine, *Lettres à Nicole*, OEuv., t. VI, p. 15.)

[5] *OEuvres du doct. Arnauld*, t. III, p. 482. — On sait qu'Arnauld préférait Esther à Athalie (*ibid.*, p. 343, lettre DCCC, du 10 avril 1691).

tout autre qu'un diplomate. A plus forte raison dut-elle épouvanter Pomponne, dont la dernière disgrâce avait été précédée de la menace faite par Louis XIV, en plein conseil, de jeter à la Bastille celui de ses ministres qui lui remettrait un écrit du docteur janséniste [1]. — Ce dernier ne se rebuta point. Le roi assiégeait Namur, et Pomponne l'accompagnait. La propriété d'un des hôtes dont Arnauld avait éprouvé la générosité sur cette terre d'exil se trouvait menacée. La reconnaissance fait illusion au fugitif. Il tranche du protecteur, et veut obtenir du roi une sauvegarde en faveur de son hôte [2]. Il ne voit rien de mieux pour cela que de s'adresser à son neveu; rien de plus sûr que d'envoyer son secrétaire près de ce neveu même. Le secrétaire était connu, et *parmi* ses connaissances toutes n'étaient pas diplomates. « Etant « arrivé au camp, écrit Arnauld, M. Guelphe [c'était le « secrétaire] ne trouva point M. de Pomponne dans sa « tente; mais un ancien domestique l'ayant reconnu, il « en eut tant de joie qu'il se jeta à son col, et *lui de-« manda en pleurant de mes nouvelles.* M. de Pomponne « étant revenu de chez le roi, M. Guelphe le salua et « lui présenta la lettre que je lui avois écrite. Il la lut, *et « demanda de l'encre pour y faire réponse.* Et avant que « d'écrire, il dit : Je vous assure que je ne comprends pas « comment vous êtes venu ici, y ayant tant de danger pour « vous, étant aussi connu que vous l'êtes ; car si le con-« fesseur le découvroit, il vous feroit faire un affront. [3] »

Ce contraste entre la joie du valet et la circonspection du ministre, nous le soupçonnons ménagé par l'amer-

1 *Ibid.*, t. VII, préf. hist., p. XVIII.
2 *Ibid.*, t. III, p. 492, lettre DCCCLXXXII, du 11 juin 1692.
3 *Ibid.*, p. 506, lettre DCCCLXXXVIII, du 28 juin 1692.

tume malicieuse qui perce dans une autre lettre où le docteur écrit à madame de Fontpertuis : « Votre ami a « eu grand soin de vous donner avis de la visite qu'on « lui a faite. Je n'ai pas été surpris de la surprise qu'il « en a eue. Ce lui a dû être une espèce d'enchantement « et de spectre, de voir le petit frère [Guelphe] dans sa « tente au siége de Namur. Mais je le suis beaucoup de « ce qu'il paroît, par la manière dont il vous en a écrit, « que cette visite lui a fait de la peine, et qu'il a eu peur « qu'on ne lui en fît une affaire... Est-ce donc que je se- « rois le seul dans le monde pour qui ses proches ne se « pourroient employer, ni recevoir quelqu'un venu de « sa part pour leur apprendre de ses nouvelles, sans se « faire des affaires ? Pour moi j'ai bien meilleure opinion « de notre grand prince, et je me tiens assuré que si votre « ami lui avoit conté sa surprise, en lui témoignant la « joie qu'il avoit eue d'apprendre les aventures de son « oncle, de la bouche d'une personne qui venoit d'auprès « de lui, ç'auroit été la meilleure ouverture du monde « pour parler... en faveur de cet oncle... Mais on n'a « garde de rien tenter, quand on tremble au seul nom du « père confesseur[1] ! »

Pomponne était-il donc aussi misérable que le dépeint ici le correspondant de madame de Fontpertuis ? Nullement. Plus que personne peut-être il souhaitait le rappel du proscrit[2] ; mais il savait que le principal obstacle à

[1] *Œuv. du doct. Arnauld*, t. III, p. 499, lettre DCCCLXXXVI, du 21 juin 1692.

[2] *Ibid.*, t. III, p. 363, lettre DCCCXIII, du 3 août 1691. — Cf. la plupart des lettres de son oncle adressées à Mme de Fontpertuis de 1691 à 1694 ; très souvent l'impatient vieillard y répète cette phrase ou l'équivalent : « On est assuré de son affection ; mais il est timide. » (*Ibid.*, t. III, p. 729, lettre MVIII, du 22 janvier 1693.) Cela n'empêchait pas le soupçonneux

ce rappel était le proscrit lui-même; et que les indiscrétions d'un zèle trop bruyant étaient plus à redouter que les secrètes suggestions du confessionnal. Aussi luttant à la fois contre ces deux influences, tâchant de déjouer celle-ci et de prévenir celle-là, accusé d'un côté d'empressement intempestif, de l'autre de lenteur impardonnable, et par chacun de trahison ; n'ayant que soi pour confident, et d'appui que dans sa conscience, Pomponne épiait de sang-froid l'instant favorable, et mettait toute son habileté à le faire naître. — Enfin après deux ans d'efforts, de calculs et d'attente, le grand roi lui demanda comment son oncle se portait. Soudain cette question s'envola jusqu'en Hollande [1].

C'était évidemment le préliminaire d'une amnistie, nous nous trompons, d'un traité entre deux despotes dont le moins altier n'était pas l'exilé. Celui-ci cependant fut d'abord tout entier à l'espoir si doux de retrouver une patrie qu'il aimait. La patrie alors était inséparable du monarque, et l'exilé écrit avec trop de joie pour y mettre de la malice : « Tous ceux qui me connoissent savent « que j'ai un amour pour ma patrie et pour mon roi que « beaucoup de gens trouvent excessif [2]... ; je crois même

docteur et ses amis de croire qu'il suffisait de parler à Pomponne de l'exilé pour le refroidir dans les affaires où il paraissait le mieux disposé. (*OEuv. du doct. Arnauld*, t. III, p. 612, lettre DCCCCXLII, du 11 mars 1693.— Cf. p. 621.)

[1] Elle s'y envola même sans attendre la réponse que dut y faire Pomponne. (*Ibid.*, t. III, p. 705, lettre DCCCCXCVI, du 15 décembre 1693 ; p. 719, lettre MIV, du 8 janvier 1694.)

[2] *Ibid.*, t. III, p. 456, lettre DCCCLXII, du 24 mars 1692. — Et ailleurs : « Il y a une chose qui seroit assez à propos que le roi sût, qui est que de« puis douze ans que je suis sorti du royaume, j'ai rencontré partout beau« coup d'amis qui m'ont toujours témoigné être fort contents de moi, hors « un seul point, qui est que j'étois, à ce qu'il leur sembloit, trop passionné « pour mon roi. » (*Ibid.*, p. 279, lettre DCCLX, du 5 mars 1690.—Cf. p. 459,

« que le désir d'aller finir mes jours dans le royaume où « j'ai eu le bonheur de naître, fait partie de l'estime et « de la vénération que je dois avoir et que j'ai toujours « eue pour mon roi [1]. » Ce roi d'ailleurs, il en était fier jusqu'à trouver impertinent que le prince d'Orange eût donné à Louis XIV, dans une déclaration de guerre, le nom de *roi des François* au lieu du titre de *roi de France* [2]. Enfin il n'avait pas oublié sa famille. A l'hymne que lui fait entonner dans une de ses lettres l'espérance du retour il ajoute un *post-scriptum* par lequel il assure Pomponne qu'il serait heureux de l'embrasser avant de mourir [3].

Mais après ce premier élan le chef du Jansénisme se met à songer aux protocoles qu'il était de sa dignité d'insérer dans les négociations qui allaient s'ouvrir. Alors commence un spectacle curieux, celui d'un duel diplo-

lettre DCCCLXII, du 24 mars 1692, et p. 730, lettre MIX, du 26 janvier 1694.) Sans doute parmi les amis d'Arnauld, qui trouvaient à redire à son affection pour le roi, se trouvaient ces gouverneurs des Pays-Bas espagnols (les marquis de Grana et de Castanaga), qui lui accordaient de secrets sauf-conduits pour le mettre à l'abri des poursuites de Louis XIV, et à qui en revanche il communiquait les *Provinciales* et tous les livres jansénistes qui étaient à l'*index* dans la cour espagnole. (Cf. Larrière, *Vie d'Arnauld*, t. II, p. 189, 290, etc. ; *Œuvres du doct. Arnauld*, t. III, p. 194, 196, 200, lettre DCCVI, DCCVII, DCCX, du 29 avril et du 9 mai 1689, etc.)

1 *Œuv. du doct. Arnauld*, t. III, p. 707, lettre DCCCCXCVII, du 20 décembre 1693.— Cf. Racine, *Hist. de P. R.*, p. 171.

2 *Ibid.*, t. III, p. 207, lettre DCCXIV, du 2 juin 1689. — Le grand Arnauld ne prévoyait pas le succès qu'aurait en 1789 cette importation d'outre-Manche. Aussi s'élève-t-il plus d'une fois contre des habitudes qui ressemblent singulièrement à celles du système anglo-politique. Dans une de ses lettres, par exemple, il traite tout crûment de *filou* un candidat éligible qui s'était donné sa propre voix. (*Œuvres*, t. II, p. 528, lettre DXIV, d'avril 1685.)

3 « Je reprends la plume, Monsieur mon très cher neveu, pour vous « assurer... que j'aurois une grande joie de vous embrasser encore avant « que de mourir... » (*Ibid.*, t. III, p. 708, lettre DCCCCXCVII, du 20 décembre 1693.)

matique dans lequel des champions habiles, souples, déliés, dirigent, détournent ou amortissent respectueusement et en silence les coups qu'ils se portent au nom de ces deux royautés hautaines qui ne pourraient s'approcher sans se heurter, et dont l'une, malgré tous les efforts de ses mandataires, finit même par se précipiter dans l'arène. — D'un côté c'est Pomponne soutenu de presque tout le ministère [1]; de l'autre l'archevêque de Paris soutenu du confesseur [2].

Le docteur janséniste avait pris pour devise :

. . . . . . . Qui timide rogat
Docet negare. . . . . . . . . . [3]

*Une demande timide appelle un refus.* — Ses demandes n'étaient pas timides. — Il fallait d'abord que le roi ne parlât de ce qui se traitait « ni à son archevêque ni à son confesseur [4]. » L'affaire conclue, il fallait qu'au retour de l'exilé on n'obligeât celui-ci à les visiter ni l'un ni l'autre, « car que dire à des gens que je ne puis douter qui ne me « haïssent, et qui croient avoir grand sujet de se plaindre « de moi ; au lieu que c'est moi qui prétends en avoir « beaucoup plus de me plaindre d'eux... ; et d'ailleurs ces « visites seroient prises pour une espèce de satisfaction « que je leur ferois [5]... Enfin, ajoute-t-il, je souhaiterois

[1] Voir, *Œuv. du doct. Arnauld,* t. III, p. 482, la lettre DCCCLXXVI, de mai 1692. — Cf. *Mém. de l'abbé Arnauld,* part. III, p. 76 ; Le Clerc, *Vies édif. de P. R.,* t. IV, p. 55.

[2] Voir plus haut, t. II, p. 162 les notes 8 et 9 ; p. 163, n. 1 ; p. 164, n. 3 ; p. 165, n. 1, et toute la correspondance d'Arnauld, *passim.*

[3] *Œuv. du doct. Arnauld,* t. III, p. 764, lettre MXXVIII, du 1er avril 1694.

[4] *Ibid.,* t. III, p. 523, lettre DCCCXCV, du 29 juillet 1692. Voir aussi, p. 458, lettre DCCCLXIII, du 25 mars 1692.

[5] *Ibid*, p. 458.

« n'avoir obligation de cette grâce qu'au roi seul, et que « Sa Majesté eût la bonté de m'en faire encore une autre, « en voulant bien que ce fût à elle seule que je rendisse « compte de ma conduite par l'entremise d'un de ses « ministres [1]. » — Ce ministre l'eût été par indivis entre le docteur et Louis XIV.

Et cependant, chose étrange! le confesseur et l'archevêque, si l'on n'avait pas acquiescé en ce qui les concerne, et cela est probable, au premier article d'un semblable *ultimatum*, ne semblent pas détourner le roi d'accepter les derniers; car on offre à l'exilé son neveu pour intermédiaire, et l'hôtel de celui-ci ou la terre de Pomponne pour retraite. Mais le docteur se récrie : « Je ne puis me « soumettre à ce qui feroit dire à mes ennemis, que tout « ce que la faveur de l'un de mes proches a pu obtenir « de Sa Majesté, est que l'on me traiteroit comme un « coupable, à qui l'on feroit grâce pour le passé, et de « qui on se seroit assuré pour l'avenir... Ce seroit d'une « part une honnête prison, et de l'autre une reconnois- « sance que, n'ayant rien fait qui vaille par le passé, on « ne me l'a pardonné, à cause de mon grand âge, qu'à « condition que je n'y retournerois plus [2]... Il ne faut « donc point s'attendre que je me résolve jamais à de- « meurer à la campagne, ou à la maison de Paris de « votre ami. Ma raison principale est que je veux être en « liberté et vivre à ma guise [3]. »

Puis il lui vient en pensée, à lui qui, simple prêtre, frappe son archevêque d'interdiction en ce qui concerne

[1] *Œuv. du doct. Arnauld*, t. III, p. 708, lettre DCCCCXCVII, du 20 décembre 1693.

[2] *Ibid.*, t. III, p. 455, lettre DCCCLXII, du 24 mars 1692.

[3] *Ibid.*, t. III, p. 709, lettre DCCCCXCVIII, du 20 décembre 1693.

ses affaires, que l'on pourrait tout confier à l'épouse douteuse de son royal adversaire ; et c'est l'intermédiaire quelque peu profane de Racine [1] qu'il choisit pour enlever madame de Maintenon au parti du confesseur [2]. Mais madame de Maintenon (Racine ne l'éprouva que trop pour lui-même) était un allié peu sûr ; et le confesseur était bien habile. — On parut vouloir accorder au docteur tout ce qu'il demandait *s'il se résignoit à ne plus écrire*. — « Je serois donc bien mal avisé, répond-il « à madame de Fontpertuis, si ayant vécu sans reproche « jusqu'à un âge si avancé, et ayant présentement tant « de préjugés pour moi, je me deshonorois moi-même « par une promesse de ne plus écrire, semblable à celle « qu'on fait faire aux mauvais plaideurs de ne plus plai- « der, pour passer le peu de temps qui me reste à vivre « avec plus de repos et plus de satisfaction [3]. » — Mais si on lui demandait seulement de ne plus écrire contre les Jésuites ? — « Je pourrai bien ne le pas faire, dit-il, « mais je ne puis pas le promettre, parceque j'y pourrois

1. Louis Racine a imprimé dans les *Mémoires sur la Vie de Jean Racine*, t. II, p. 141, une lettre écrite en juillet 1692 que les éditeurs des *Œuvres d'Arnauld* ont oublié de reproduire. Elle est du docteur au poète. Le premier n'y ménage pas Pomponne. Il dit en parlant de son exil et de Louis XIV : « Il faudroit avoir dissipé un nuage que j'ose dire être une tache dans le « soleil. Ce ne seroit pas une chose difficile, si ceux qui le pourroient faire, « avoient assez de générosité pour l'entreprendre. »

2 « Il me vient présentement une pensée ; c'est qu'il seroit bon de mon- « trer la lettre et le mémoire à l'ancien voisin de la sœur Claude [Racine]..., « outre qu'il pourroit peut-être en parler à la dame [de Maintenon]... » (*Œuv. du doct. Arnauld*, t. III, p. 709.) — Le grand Arnauld, pour ranger Mme de Maintenon de son parti contre le confesseur, comptait sans doute sur le souvenir de l'approbation que jadis lui-même avait donnée au confesseur lorsque celui-ci s'était prêté au mariage de Mme de Maintenon. (*Ibid.*, t. III, p. 109, lettre DCLXVII, du 3 juin 1688.)

3 *Ibid.*, t. III, p. 767, lettre MXXIX, du 5 avril 1694.

« être obligé pour le bien de la vérité et de l'Église qui « me sont plus chères que toutes choses ; outre qu'il ne « seroit pas raisonnable que je m'engageasse à ne plus « écrire contr'eux, à moins qu'ils ne s'engageassent aussi « à ne plus écrire contre moi [1]... » Cela semblerait assez juste en effet. —Ainsi il accepterait sans doute une clause de silence réciproque ? — Oh ! que non pas, « car ses en- « nemis en tireroient un grand avantage ; et bien loin de « souhaiter leur silence il voudroit qu'on leur ordonnât « de lui répondre. Le silence où ils sont réduits depuis « plus de quatre ans fait assez voir qu'ils ne le sau- « roient rompre qu'à leur confusion ; au lieu que si on « leur avoit fait cette défense, ils ne manqueroient pas « de dire qu'ils étoient prêts de mettre en poudre tout ce « qu'il a écrit contre eux ; mais que le respect qu'ils ont « pour tous les ordres de Sa Majesté les a seul arrêtés [2]. » Ceci est sa réponse officielle libellée dans une lettre patente.

Quant à son motif véritable, il lui échappe dans un appendice secret, précédé de ces mots à l'adresse de madame de Fontpertuis : *tibi soli.* — « Je ne puis promettre « de ne plus écrire. Il y a surtout un huitième volume « qu'il faut absolument qui passe [3]. » Voyez la bonne foi ! C'était le huitième volume de la *Morale pratique des Jésuites,* le plus violent plaidoyer qu'on eût fait contre ceux-ci depuis les *Provinciales.* « Si ces huit volumes étoient « achevés, dit-il ailleurs, je pourrois laisser les Jésuites

[1] *Œuv. du doct. Arnauld,* t. III, p. 456, lettre DCCCLXII, du 24 mars 1694 ; p. 712, lettre DCCCCXCVIII, du 20 décembre 1693.

[2] *Ibid.,* p. 768, lettre MXXIX, du 5 avril 1694, et p. 720, lettre MIV, du 8 janvier 1694.

[3] *Ibid.,* p. 768, lettre MXXX, du 5 avril 1694.

« en repos — pourvu qu'ils ne me dissent plus rien [1]. » Voyez la générosité! Aussi son infatigable correspondante, madame de Fontpertuis, lui écrit qu'il est un *lion*, et les Jésuites des *renards* qui ont juré de l'exterminer. « C'est, dit-il, une fort bonne nouvelle,... car il n'est « pas vraisemblable que les lions se laissent accabler « sans se défendre... On ne manqueroit pas de pièces « pour faire le procès à ces méchantes bêtes. Mais il fau-« droit bien se garder de se tenir sur la défensive; ce « seroit perdre tout son avantage [2]. » Voyez la charité!

Que pouvait faire le pieux et prudent Pomponne contre ces emportements d'un âpre génie qui semblait parfois s'inspirer de l'exemple de Bossuet, son contemporain, mais parfois aussi préparer les voies de Voltaire, cet octogénaire futur dont la naissance, par un singulier rapprochement, eut lieu l'année même où s'éteignit l'irascible vieillard [1694]? — Pomponne perdait toute espérance sinon toute patience, et prenait en dégoût jusqu'au pouvoir que lui rendait inutile l'impétueux jouteur. « Il a peu d'attachement, écrivait à l'oncle madame de « Fontpertuis en parlant du neveu; il a peu d'attache-« ment pour le poste où il est, et on peut dire même que « le désir qu'il a de son salut le lui rend insupportable. » — « Cela, répondait le caustique docteur, cela me donne « plus d'espérance que je n'en avois encore eu; car je « savois bien qu'il étoit fort dévot, mais je ne le croyois « pas si détaché [3]. »

Pour lui, à mesure que s'animait le combat, il se

1 *Œuv. du doct. Arnauld*, p. 537, lettre DCCCCIV, du 5 septembre 1692.
2 *Ibid.*, p. 744, lettre XXV, du 13 février 1694.
3 *Ibid.*, p. 721, lettre XIV, du 8 janvier 1694.

sentait plus détaché ; car sa vieillesse lui disait que la délivrance était proche, et son ardeur qu'il mourrait indompté. Les glaces de l'âge, fondues par la lutte, diminuaient d'autant les glaces prochaines du trépas ; et toujours plus opiniâtre à mesure qu'approchait l'instant suprême, il poursuivait son combat en s'écriant :

> ..... *Fortem facit vicina libertas*
> *Senem.....* [1]
> La liberté qui vient rend sa force au vieillard !

La liberté vint, et le trouva debout, multipliant les coups non plus en faveur de son retour, il y avait renoncé ; non plus seulement en faveur de ses idées, qu'il croyait impérissables ; mais aussi en faveur de la forme qui devait hâter leur triomphe, défendant la *Satyre* en la personne de Boileau, et recommandant la lecture des *Provinciales* au fils de Pomponne. — Les dernières lettres qu'il écrit[2] sont donc uniquement consacrées à la glorification de ses doctrines, des procédés sous lesquels il aimait à les produire, et des maîtres qui avaient le mieux usé de ces procédés. — La dernière qu'il reçoit[3] lui apporte un exemple de conciliation donné par Racine, un blâme théologique de la part de Bossuet et un conseil de modération sorti de Port-Royal même. Heureux du moins d'entendre ainsi murmurer à son oreille affaiblie, au lieu

[1] « Procès en calomnie au sujet du placard intitulé : *Jansenismus omnem* « *destruens religionem,* » v[e] partie, publiée en mai 1694 (*Œuv. du doct. Arnauld,* t. XXV, p. 251) : « Enfin l'âge où je suis ne me laisse guère lieu « de m'inquiéter de l'avenir. *Fortem facit,* etc. »

[2] *Ibid.,* t. IV, p. 71, lettres MLXIV et MLXV, du 27 et du 30 juillet 1694.

[3] *Ibid.,* p. 73, lettre MLXVI, du 6 août 1694. — Il mourut le 8 août « deux « jours, disent ses éditeurs (*ibid.,* p. 74), après la date de cette lettre qui « lui auroit donné beaucoup de joie. »

des bourdonnements de la mort, les noms les plus glorieux, les plus vénérés et les plus chers de la patrie absente !

Quant à Pomponne, ne pouvant plus rien dans cette patrie en faveur de son oncle, il avait du moins cette fois pourvu aux derniers besoins du vieillard dans l'exil[1]. Bien plus, ce qu'il n'avait pas fait du vivant de celui-ci, il le fit après sa mort. Pour accomplir ses dernières volontés, il hasarda la disgrâce du maître. — Le docteur, on se le rappelle, avait spéculé sur l'île de Nordstrand[2]; et le secret de cette spéculation que n'avait pas encore pénétré Louis XIV, Pomponne, on se le rappelle aussi[3], en avait été dépositaire. Quelque temps avant sa mort, le spéculateur s'était flatté de recouvrer une partie des sommes engagées dans cette affaire, celles-là même dont le débiteur était le duc de Holstein ; et il avait écrit à l'amie dévouée qui lui servait d'intermédiaire près de son neveu : « Si nous avons besoin d'une personne..... à « qui nous pouvons bien nous fier, il y a en ce pays-là « M. l'abbé Bidal, docteur de Sorbonne, et *agent du roi*, « qui est présentement en une ville du royaume de Da- « nemarc, *qui est tout à fait de nos amis*, entre les mains « de qui nous pourrons remettre toutes nos affaires....[4] » Arnauld, qui dans ce moment même exigeait, on l'a vu,

1. « Si cela continue de la sorte, de quoi pourrai-je subsister, que de « [1500 liv. de pension] qu'on [M. de Pomponne] a promis d'une ma- « nière si obligeante ? » (*Œuv. du doct. Arnauld*, t. III, p. 758, lettre MXXI, du 10 mars 1694.) — La promesse dut se réaliser promptement, ou le vieillard ne put en ressentir l'efficacité. — Voir aussi lettre DCCCCLXXXVII, du 18 novembre 1693, t. III, p. 695 ; lettre DCCCCLXXXIX, du 24 novembre 1693, p. 697, et lettre MXIX, du 3 mars 1694, p. 751.

2 Voir plus haut, t. I, p. 299.

3 Voir l'*Appendice*, t. I, note N.

4 *Œuvres du doct. Arnauld*, t. III, p. 448, lettre DCCCLVIII, du 8 mars 1692.

que Louis XIV mit un ministre en commun avec lui, pouvait bien faire demander à un ministre de charger en commun des affaires du Jansénisme et de celles du roi un agent diplomatique de la France.

Pomponne savait mieux que personne combien et pourquoi l'abbé Bidal, son subordonné, était dévoué aux intérêts de sa famille, car au moment de sa disgrâce il avait reçu du père de cet abbé [1] la lettre suivante : « Monseigneur, je ne puis exprimer par mes parolles l'excès « de la douleur que j'ay ressentie de me voir privé de « l'avantage que j'avois de travailler sous votre con- « duite ; elle a esté pour moy si remplie de bontés qu'il « me sera toujours impossible d'en avoir autant de re- « connoissance que je dois. Ce n'est pas pourtant là, « Monseigneur, où se terminent les obligations dont je « suis redevable à votre grandeur. Elle m'a honoré de « sa protection dans un tems où elle étoit toute ma res- « source, et je sçais, Monseigneur, que c'est par votre « moyen que j'ay esté rétably dans tous mes biens dont « j'avois esté entièrement dépouillé ; ce qui m'obligera « toute ma vie à faire des vœux au ciel pour qu'il ré- « pande sur vous ses faveurs les plus précieuses, et qu'il « soit la récompense de votre vertu pour laquelle j'ay « toute la vénération que doit celuy qui est avec un pro- « fond respect, Monseigneur, de vostre grandeur, vostre « très humble, tout obéissant et tout obligé serviteur. « — BIDAL. — Hambourg, ce premier décembre 1679. »

[1] Pierre Bidal, baron d'Asfeld, résident à Hambourg pour Louis XIV, eut pour fils, outre le maréchal d'Asfeld, et l'abbé de La Vieuville célè Janséniste, Etienne Bidal, abbé de N. D. de l'Escal-Dieu, résident dès 1682, puis envoyé extraordinaire à Hambourg, puis l'un des plus fermes soutiens de la bulle *Unigenitus*. (*Lett. inéd. des Feuquières*, passim ; Cerveau, *Necrol.*, t. I, p. 74 ; t. II, p. 102, etc.

Pomponne, on le voit, devait compter sur un dévouement complet de la part de l'abbé Bidal en chargeant celui-ci de veiller aux intérêts des anciens spéculateurs de Nordstrand ; et cependant il ne les lui confia, comme nous l'avons dit, qu'après la mort de son oncle ; c'est du moins ce que semblent prouver les deux lettres suivantes : « Monseigneur, j'ay creu qu'une de mes principales obligations, à mon arivée en ces quartiers, étoit « de vous rendre de très humbles grâces des bontés extraordinaires que vous m'avés toujours témoigné, *et « à ma famille,* que je vous prie très instament de me « vouloir accorder. — Je n'ay encore pu rien faire pour « l'affaire dont votre grandeur m'a chargé, et je ne pou- « rai apparament y travailler avec succès qu'après que « M. le duc de Holstein[1] sera revenu de Suède, où il doit « aller incessament pour épouser la princesse. Je ne né- « gligerai rien alors pour le porter à rendre la justice « qu'il doit ; et cependant je tâcherai d'en toucher quel- « que chose à ses ministres. Je suis, etc. — Hambourg, « le 7 mars 1698. »

« Monseigneur, je n'ay pas oublié la part que vous « m'avez tesmoigné prendre à l'affaire de Nordstrand, et « je n'ay perdu aucune occasion d'en parler aux minis- « tres de M. le duc d'Holstein. J'ay même redoublé mes « instances sur la fin de l'année dernière, afin de vous « pouvoir mander au commencement de celle-cy quel- « que chose qui vous pust contenter. Je n'en ay pu tirer

[1] Frédéric, qui avait succédé à son père Christian-Albert en 1695, et qui devait épouser la sœur de Charles XII, dont il fut un des plus fermes appuis. — On sait que Frédéric, tué à Clissow en 1602, est l'aïeul de Pierre III, cet époux infortuné de Catherine qui fit asseoir sa maison sur le trône de Russie.

« jusques à présent que des paroles, et ils remettent au « mois de février d'entrer en négotiation sur cela, vou- « lant auparavant terminer plusieurs payemens qu'ils « sont engagez de faire à la foire de Kiel qui se tient « dans quinze jours. — Considérant cette affaire comme « un moyen de vous pouvoir faire connoistre la recon- « noissance que j'ay des obligations dont je vous suis « redevable, je ne néglige rien pour y pouvoir réussir. « En attendant je feray des vœux pour la continuation « de vostre santé pendant la présente année, etc. — Ham- « bourg, ce 2 janvier 1699. »

Il y avait, selon nous, un assez grand péril à provoquer et à recevoir ces lettres; elles ne pouvaient sans doute constituer un crime de lèse-majesté, quoique Louis XIV fût assez enclin à transformer en crime tout ce qui choquait sa volonté. Mais à coup sûr le correspondant de l'abbé Bidal a fait sagement de classer les dépêches qu'il en recevait au nombre de ses papiers personnels. Quels motifs avaient donc entraîné cette fois Pomponne à négliger les conseils de son extrême prudence? — Il ne s'agissait plus de gratitude à témoigner pour la mémoire d'un bienfaiteur; la famille de Lionne n'avait aucun intérêt dans l'île de Nordstrand. — Il ne s'agissait plus de la fortune des proches ou des alliés du ministre; le grand Arnauld n'avait fait qu'un seul legs dans sa famille, et ce legs, destiné à son filleul, ce fils de Madame de Bosroger à qui M. de Prétot avait servi de père, consistait en une Bible latine couverte de chagrin noir [1]. —

[1] Testament temporel du grand Arnauld dans Larrière. (*Vie d'Arnauld*, t. II, p. 445.) — Comme d'Andilly, son frère, le docteur avait un crucifix de bronze (*Ibid.*, p. 444. — Voir plus haut, t. II, p. 17.) Celui-ci épargnait-il cette fois les allusions à sa famille, en léguant ce symbole d'un

Enfin il ne s'agissait plus d'arracher à l'exil, au besoin, un oncle persécuté ; et liquider les affaires de Nordstrand était plus périlleux que de recevoir les rentes de l'hôtel-de-ville. — Encore une fois quels motifs entraînaient Pomponne ?

Le grand Arnauld avait légué vingt mille livres à Port-Royal [1], et un passage de ses lettres prouve que cette somme devait être prise en partie sur les vingt mille livres qu'il avait jadis placées à Nordstrand [2]. Pomponne, chez qui la crainte d'emportements indiscrets ne paralysait plus le zèle, obéissait à une triple impulsion de sa nature logique, affectueuse, persévérante, — en poursuivant jusqu'à sa dernière solution un projet auquel les lettres d'Antoinette Bourignon prouvent qu'il s'était employé dès le principe [3], — en accomplissant le vœu d'un parent vénéré au profit de l'asile glorieux et persécuté de sa famille, — en se laissant enfin dominer par cette tendance dont Louis XIV lui faisait un troisième défaut, l'opiniâtreté !

Cette opiniâtreté d'ailleurs fut couronnée de succès ; mais Pomponne avait mis tant de prudence à s'y abandonner que le succès n'eut lieu qu'après sa mort. Peut-être même le retard en fut-il calculé de manière à ce qu'une heureuse conclusion ne prévînt pas l'instant où l'habile ministre n'aurait plus rien à en redouter. En effet,

dévouement impérissable au courageux secrétaire qui devant Namur avait affronté la colère du confesseur ? — (Sur Guelfe, voir, outre les *Nécrol.*, les *Mém. de Lançelot*, t. II, p. 444, les lettres d'Arnauld, *passim*, Racine, *Fragm. sur P. R.*, Œuv., t. VI, p. 300.)

[1] Larrière, *Vie d'Arnauld*, t. II, p. 448.

[2] *Œuv. du doct. Arnauld*, t. XLII, p. 42 du suppl., lettre du 18 juin 1684.

[3] Voir plus haut, t. I, p. 322, 382.

le résultat connu, Louis XIV fut loin de s'en montrer satisfait. Les fonds remboursés sur Nordstrand durent être arrêtés par ses ordres entre les mains des notaires[1]. Mais lorsque ceux-ci furent prévenus de la volonté suprême, il se trouva que, la veille même, le remboursement avait été effectué au profit de Port-Royal. — Quelques mois écoulés, Port-Royal n'existait plus.

## SECTION III.

### HENRI DE LUZANCY.[2]

Celui des membres de la famille Arnauld dont le dévouement pour l'illustre maison qui profita si peu des effets posthumes de la bienveillance de Pomponne s'était consommé avec le moins d'éclat, et par conséquent avec le plus de désintéressement, est le frère puîné du prudent ministre, Charles-Henri Arnauld, écuyer, sieur de Luzancy[3]. Le troisième fils d'Arnauld d'Andilly avait, comme ses deux aînés, suivi plutôt la volonté paternelle

1 Guilbert, *Mém. chron.*, t. v, p. 546-551 ; le *Recueil* in-12, p. 536, n.

2 Le compte rendu par d'Andilly à ses enfants, le 28 décembre 1652, indique d'où venait à son troisième fils le surnom de Luzancy : « Toutes « les aquisitions que j'ay... faites à Pomponne, y compris *celle des bois de « Luzancy*, le bastiment et toutes les clostures de Belleveue..., la maison de « Belair que j'ai fait bâtir à Pomponne..., etc. » — On sait que ce surnom du troisième fils de d'Andilly fut usurpé par le bâtard de l'actrice Beauchâteau, Jésuite renégat, qui suscita un violent orage en Angleterre contre les Catholiques, et que le grand Arnauld apprécia sévèrement dans son *Apologie pour les Catholiques*. — Cf. Goujet, *Vie de Nicole*, part. II, p. 38.

3 C'est le titre qui lui est donné dans le testament de Simon Éon (15 octobre 1658 ; voir plus bas, p. 183), où il est désigné comme exécuteur testamentaire.

que sa propre vocation dans le choix d'une carrière; et Robert, dont l'ambition s'efforçait d'échelonner les siens sur toutes les avenues du trône, l'avait placé comme page chez le cardinal de Richelieu [1]. Mais le jeune page n'avait rien de ce qu'il fallait pour réussir près du grand ministre. Il était d'une capacité contestable, d'une ignorance incontestée [2], et manquait surtout de la qualité que possédaient jusqu'aux femmes de sa famille, l'énergie. En même temps, il avait des siens l'inquiétude et l'opiniâtreté; et comme les siens aussi, il laissait ce double défaut influencer ses impressions, qui tournaient à des méfiances invincibles ou inclinaient à des dévouements absolus. — Toutes ces tendances aspiraient à un appui. — Robert l'avait cherché pour son fils au faîte du pouvoir; Luzancy ne le trouva que dans le cloître et dans la prison. Au lieu de briguer les faveurs du puissant cardinal, il implora les conseils de son captif, l'abbé de Saint-Cyran [3], qui du fond des cachots de Vincennes eut pour interprète et pour auxiliaire une jeune novice, Catherine de Sainte-Agnès, la sœur aînée du page [4]. Celui-ci, rendant au ministre une enseigne qu'il

1 *Mém. de d'Andilly sur Saint-Cyran;* Le Clerc, *Vies édif. de P. R.,* t. I, p. 41; *Mém. de Lancelot,* t. I, p. 338. « Il avoit été mis page tout « jeune chez M. le cardinal de Richelieu, chez qui ces places-là étoient « alors extrêmement briguées... » *(Mém. de Fontaine,* t. I, p. 123.)

2 « On le mit avec M. de Saci pour lui apprendre le latin... Mais, à la « première tentative, on reconnut aisément qu'entre tant de talens que « Dieu lui donnoit, il n'avoit pas reçu celui des sciences. » *(Mém. de Fontaine,* t. I, p. 125.)

3 *Lettres de Saint-Cyran,* du 16 mars 1641 et du 15 novembre 1642, t. I, p. 83 et 122; *Mém. de Fontaine,* t. I, p. 123; *Mém. de Lancelot,* t. I, p. 339. — Cf. l'indication des personnes à qui sont adressées les lettres de Saint-Cyran, *Recueil* in-12, p. 150.

4 Catherine de Sainte-Agnès. (D. Clémencet, *Hist. de P. R.,* t. VIII,

en avait reçue[1] et qu'il desservait dans les douceurs d'une garnison, fut, à dix-neuf ans [1642], s'abriter aux murs de Port-Royal[2].—Il y trouva son véritable point d'appui.

Pendant quarante-deux années que vécut encore ce pieux transfuge des camps [1684], activité, désirs, élans de l'âme, affections de famille, tout se concentra pour lui dans cette vallée des champs où son cœur pouvait n'obéir qu'à sa meilleure impulsion, le dévouement. En dehors, au contraire, tout redevenait pour lui inquiétude et méfiance[3], même parmi les siens. Trois fois la persécution le chassa de cet Eden, où sa véritable vie s'était éveillée, et le renvoya sous les frais ombrages de Pomponne[4]. Là il retrouvait la solitude, la prière, une partie de sa famille[5], et, dans sa famille même, des exilés comme lui. Mais son esprit agité ne pouvait s'y prendre à aucune consolation ; et trois fois on le vit, entraînant avec lui ceux qu'il aimait le mieux, ses compagnons d'exil,

p. 32 ; *Mém. de Lancelot*, t. II, p. 178.) Elle avait été novice au Saint-Sacrement ; mais elle n'y était plus, comme le dit Besoigne. (*Hist. de P. R.*, t. IV, p. 4. — Cf. *Nécrol. de P. R.*, p. 71 et 491, et D. Clémencet, t. IV, p. 352.) M[lle] Poulain de Nogent (*Hist. abrég. de P. R.*, t. II, p. 31) confond Catherine de Sainte-Agnès avec Angélique de Saint-Jean. — Catherine, fille aînée de d'Andilly, mourut à Port-Royal de Paris, à l'âge de vingt-neuf ans, le 23 décembre 1643. « Elle avoit presque perdu la vue, pour avoir « transcrit la plus grande partie des lettres de M. de Saint-Cyran [imprimées « par d'Andilly, son père], qui étoient mal écrites, et quelques-unes seule- « ment en crayon. » (*Recueil* in-12, p. 161.)

1 *Mém. de Du Fossé*, p. 75 ; *Nécrol. de P. R.*, p. 73, et *Mém. de Fontaine*, t. I, p. 123 ; D. Clémencet, *Hist. de P. R.*, t. VIII, p. 35.

2 Voir plus haut, t. II, p. 17, p. 20 et p. 121.

3 Voir plus haut, t. II, p. 120, lettre de M[me] de Pomponne.

4 En mars 1656. (*Mém. de d'Andilly*, part. II, p. 139-148 ; le *Recueil in-12*, p. 231.)—Le 9 septembre 1664. (*Ibid.*, p. 153.)—Enfin en 1679, (*Mém. de Du Fossé*, p. 351 ; Le Clerc, *Vies édif.*, t. IV, p. 56-59 ; Guilbert, *Mém. chron.*, t. II, p. 574. — Cf. *Nécrol. de P. R.*, p. 74, etc.)

5 D'Andilly, Sacy, Pomponne et ses enfants.

errer sur les limites de son paradis terrestre, jusqu'à ce qu'enfin il expirât sur le seuil [1684] [1].

Les joies qu'il y regrettait étaient cependant bien humbles et bien peu souhaitables en apparence. Au milieu de toutes ces gloires qui faisaient l'auréole de Port-Royal, gloires de l'épée et de la plume, de la noblesse et du génie, près du duc de Luynes et de la duchesse de Longueville, près de Le Maistre, de Sacy, de Pascal et du grand Arnauld, Boileau et Racine le virent sans doute plus d'une fois tel que nous le représentent ses biographes, *faisant le ménage de tous* [2]; et, le ménage intérieur accompli, montant un petit cheval pour aller veiller au ménage extérieur; gourmandant les valets dans les champs [3], aidant les moissonneurs sous le soleil [4], et revenant vers le soir en récitant le long des chemins ses prières et son chapelet [5].

Cette vie de détachement et de charité a laissé dans notre dépôt des traces moins fastueuses que méritoires, et qui, pour n'avoir rien de littéraire, pas même l'orthographe, ne déparent point toutefois les archives de la

[1] Voir plus bas, *chap.* VI, *sect.* I, *art.* I, § 1.

[2] « Il faisoit valoir les terres avec M. Le Maistre, et conduisoit le ménage « lui tout seul.» Besoigne, *Hist. de P. R.*, t. IV, p. 6. — Cf. *Mém. de Fontaine*, t. I, p. 246.

[3] « Les deux qui n'ont point étudié [Luzancy et d'Eragny] ont par charité « pris le soin de notre labour que nous avons été obligées de reprendre, nos « fermiers nous ayant quitté tous ruinés à cause des tailles.» (*Lettres de la M. Angélique*, t. I, p. 336, lettre à la reine de Pologne, du 4 juillet 1647. — Cf. le *Recueil in*-12, p. 211.) — « On le rencontroit toujours priant quand « il alloit à cheval par les champs. » (Besoigne, *Hist. de P. R.*, t. IV, p. 6. — Cf. *Nécrol de P. R.*, p. 73.)

[4] « Il scioit les bleds au temps de la moisson, faisoit les foins, etc. » (D. Clémencet, *Hist. de P. R.*, t. VIII, p. 36.)

[5] « On l'a vu allant à cheval par les champs... prier sans cesse pendant « toute la longueur du chemin.» (D. Clémencet, *ibid.*, t. VIII, p. 38.)

famille Arnauld, dont elles attestent la bienfaisance; non plus cette bienfaisance qui éclate dans les *Mémoires* de ses membres en donations au profit de Port-Royal [1], où ceux-ci placent à fonds perdus les dots de leurs filles [2], l'équivalent de leurs retraites, ou le pain de leurs vieux jours; mais cette bienfaisance obscure qui répand tout en secret, sans rien recueillir qu'un espoir pour l'autre monde. Tantôt c'est un registre où sont notées les distributions quotidiennes de vêtements octroyés à la nudité souffrante, et un *mémoire des hardes achetées d'après l'ordre de la mère Angélique,* où figurent des *brassières de femmes* et des *chemisettes de garçons* [3] évidemment destinées aux aumônes des religieuses. Tantôt c'est le testament d'un vieux serviteur du duc de Luynes, Simon Eon, mort au château de Vaumurier, sur les hauteurs de la sainte vallée, et qui répartit ses épargnes entre Port-Royal, sa famille et les pauvres [4], en désignant Luzancy pour exécuteur testamentaire. Ou bien c'est Tillemont qui prend celui-ci pour l'architecte d'un bâtiment qu'il se construit à Port-Royal et lui délègue le soin d'en

1 Cf. Le Clerc, *Vies édif. de P. R.*, t. III, p. 482; t. IV, p. 51, etc.; *Œuvres du doct. Arnauld*, t. XXIII et XXIV, *passim*; *Mém. de la M. Angélique*, t. I, p. 56, 291; t. II, p. 272, etc.; *Mém. de l'abbé Arnauld*, part. II, p. 147; *Recueil* in-12, p. 214; *Hist. des persécutions de P. R.*, p. 4-5, etc.; *Actes, lettres, relat.*, t. II, n° 7, p. 50, etc.; *Mém. de Lancelot*, t. II, p. 224, 280, etc.; Racine, *Hist. de P. R.*, p. 22, etc.

2 « J'ay donné à mes trois filles aisnées, en les faisant religieuses, « 14,000 liv. » (*Compte rendu par d'Andilly à ses enfants*, le 23 décembre 1652.)

3 C'était ainsi que Saint-Cyran faisait faire des chemises, des camisoles et des bas pour des femmes qui étaient enfermées avec lui à Vincennes, portant l'attention jusqu'à prescrire quelle devait être la dimension des chemises. (*Mém. de Lancelot*, t. I, p. 188.)

4 Il donne 1,500 liv. aux pauvres, 2,000 liv. à sa famille, et 3,000 liv. à Port-Royal.

compter les sacs de plâtre, les pièces de bois, les voitures de pierres, et les clous [1676][1]; office dont Luzancy s'acquitte avec une patience égale à celle du savant historien, dont les citations ne sont ni plus exactes ni plus multipliées que les comptes de son mandataire. A l'appui de ces comptes figurent une foule de *Mémoires.* — Ce sont les seuls qu'ait laissés le modeste Luzancy.

## SECTION IV.

### JULES DE VILLENEUVE.

Le quatrième et dernier des fils d'Arnauld d'Andilly, Jules de Villeneuve, a laissé quelques souvenirs à peine dans les *Mémoires* de son père, de la mère Angélique, sa tante, de Lancelot, de Fontaine, de Du Fossé, solitaires de Port-Royal; et ces souvenirs se rapportent plutôt à son enfance qu'à son existence virile.

### ARTICLE Ier.

*Biographie de Jules d'après les Mémoires de Port-Royal.*

Jules de Villeneuve a dû naître dans le mois d'août 1634[2]. L'ami de son père, l'abbé de Saint-Cyran, dont c'était, comme on sait, la *dévotion d'élever des enfants*[3]

[1] La plus profonde estime attachait d'ailleurs à Luzancy, Tillemont, qui lui offrit de vivre en commun après la mort de Sacy. (Le Clerc, *Vies édif.*, t. IV, p. 117.) — « Il m'étoit impossible de connoître une personne si humble « sans l'aimer, et cet amour faisoit partie de ma vie. » (*Ibid.*, t. IV, p. 445, lettre de Sainte-Marthe.)

[2] *Lettres de la M. Angélique*, t. I, p. 40, lettre XXXII, du 19 août 1634.

[3] *Mém. de Fontaine*, t. I, p. 192; *Mém. de Lancelot*, t. I, p. 290. — « M. de Saint-Cyran ayant cette idée de l'éducation de la jeunesse et la re- « gardant comme un des emplois les plus nécessaires à l'état et à l'Église, « disoit souvent, et il me l'a écrit autrefois, qu'il auroit été ravi d'y passer « toute sa vie. » (*Mém. de Lancelot*, t. II, p. 338.) Nous ne savons trop com-

(seule dévotion d'ailleurs qui lui fût commune avec les Jésuites[1]), réorganisait en 1640, du fond de ce cachot de

ment accorder avec eux-mêmes Saint-Cyran et Lancelot, lorsque l'un dit et que l'autre rapporte ces paroles : « Il est indigne d'un prêtre de s'amuser « à régenter des classes de lettres humaines et de sciences profanes, comme « on fait dans les colléges. » (*Mém. de Lancelot*, t. II, p. 167.) Il ne faudrait pas cependant conclure de ce passage que Saint-Cyran fût un fauteur ardent de *l'éducation laïque*. Ce n'était pas pour retirer des colléges les professeurs ecclésiastiques, mais c'était pour mieux retirer à ceux-ci leurs élèves que le fondateur des écoles de Port-Royal déclamait contre l'éducation cléricale; car il se permettait, en dehors des colléges, ce qu'il blâmait chez les prêtres attachés à ces établissements : « Un jour qu'il alla acheter une « paire de bas chez un marchand, il vit un petit garçon qui lui parut de « bonne espérance. Il eut regret d'apprendre qu'on l'envoyoit au collége, « *où il étoit en danger de se gâter* (voir plus haut, p. 38, n. 3), et il dit à « ce marchand qu'il l'envoyât chez lui [il était prêtre depuis longtemps], et « qu'il lui feroit la leçon avec son neveu, ce qu'il fit pendant quelque « tems. Mais cet enfant n'ayant pas correspondu depuis au bien qu'il lui « vouloit, il fut obligé de le renvoyer. Dans sa prison il avoit pris trois « petits enfants qu'il se donnoit la peine d'instruire... » (*Mém. de Lancelot*, t. II, p. 343.) Saint-Cyran ne fut pas plus heureux avec les élèves qu'il s'était donnés sous les verrous qu'avec celui qu'il avait arraché à la corruption des colléges. « Un de ces petits garçons, dit Lancelot (*ibid.*, p. 333), « ayant commencé par dérober à M. Singlin une vieille calotte qu'il vendit « deux liards pour avoir de quoi jouer, et prenant ensuite tout ce qu'il « pouvoit friponner, il s'avança tellement à grands pas dans le précipice « qu'il prit jusqu'à des cuilliers d'argent, et tomba dans toutes sortes de « désordres. » M. Singlin, dont ce misérable déroba la calotte, avait été ordonné prêtre par Vincent de Paul, avant de connaître Saint-Cyran. (Cerveau, *Nécrol.*, t. III, p. 90.) « Mais, dit Lancelot (*ibid.*, p. 344), d'abord « que M. Singlin se fut donné à M. de Saint-Cyran celui-ci fut ravi de la « proposition qu'il lui fit de se consacrer aux enfants, et il le destinoit à cet « emploi pour lequel il me disoit autrefois que Dieu le lui avoit envoyé. » — Il est vrai que Saint-Cyran avait cru à cette mission avant que son élève eût dérobé une calotte; or ce dernier fait avait pu lui révéler l'inconvénient de donner aux enfants des précepteurs ecclésiastiques.

[1] Dans cette dévotion il y avait des nuances. Saint-Cyran ne fouettait les enfants que pour de grandes fautes (*Mém. de Lancelot*, t. II, p. 335); mais il mettait au nombre des grandes fautes les éclats de rire. Il y avait en outre une différence essentielle entre la manière dont Saint-Cyran et les Jésuites entendaient leur dévotion. Chez ceux-ci, on sait combien elle était libérale, et comme elle s'adressait gratuitement à toutes les classes pauvres

Vincennes où l'avait jeté Richelieu, les petites écoles de Port-Royal, dont il avait posé les fondements dès avant

de la société. Saint-Cyran au contraire avait à ce sujet des restrictions beaucoup plus aristocratiques. « Il ne pouvoit souffrir qu'on fit le capital, « dans l'éducation des enfants, des sciences et de l'étude, *comme on fait « aujourd'hui.* Il regardoit cette conduite comme une des grandes fautes « qu'on pouvoit faire dans la sainteté de cet emploi, et observoit qu'outre « qu'elle dégoûtoit ceux qui étoient tardifs, et donnoit de la vanité aux « autres [Saint-Cyran n'eût pas approuvé les concours généraux], elle re« tomboit encore ensuite sur la république et sur l'Église, chargeant l'é« pouse de Jésus-Christ de quantité de gens qu'elle n'a point appellés, et l'État « d'une infinité de personnes oisives qui croyent être audessus de tous, « depuis qu'ils savent un peu de latin, et qui penseroient être déshonorés « de suivre la profession où leur naissance auroit pu les engager. C'est « pourquoi il disoit qu'entre les enfants dont on auroit été entièrement « maître, quoiqu'en grand nombre, on n'en auroit dû *faire étudier que fort « peu,* et seulement ceux en qui on auroit reconnu *une grande docilité et « soumission,* et quelque marque de piété, et d'une vertu assurée. » (*Mém. de Lancelot,* t. II, p. 338.) Heureusement ce n'est pas notre affaire de défendre ces théories contre les prétentions *des capacités.* Nous recommandons à celles-ci la lecture d'un autre passage de Lancelot (*ibid.,* p. 194) : « Ce qui « est bien remarquable, c'est qu'il ne se régloit nullement sur les talents « naturels pour faire ce discernement [entre ceux qu'il fallait ou qu'il ne « fallait pas faire étudier] ; mais sur les semences de vertu qu'il voyoit que « Dieu jettoit dans le fond de l'âme. Lorsque j'allai à Saint-Cyran, à la fin « de 1639, on me mit entre les mains un enfant qui paroissoit un prodige « d'esprit pour son âge. La mémoire et le jugement alloient de pair, et « surpassoient tout ce qu'on en peut dire. Car à l'âge de huit ou neuf ans « il apprenoit lui seul les principes du latin, voyant que je ne voulois pas « les lui apprendre, et il expliquoit quelquefois assez heureusement l'office « de l'Église. Il retenoit tout ce qu'il lisoit et entendoit, de sorte qu'il savoit « une infinité de choses, sans qu'on pût presque dire comment il pénétroit « tellement dans tout ce qu'il lisoit, qu'il en fesoit ensuite des discours et « des livres. Je lui surpris une fois un traité qu'il avoit fait de l'Antechrist « composé de ce qu'il avoit ramassé de côté et d'autre, qui avoit beaucoup « de suite et qui surprit tout le monde. M. de Saint-Cyran voulut qu'on le « lui envoyât dans sa prison pour le voir. On ne remarquoit en cet enfant « *rien qui tînt de la corruption,* mais seulement une avidité étrange de « savoir, jointe à une grande curiosité, avec un désir ardent de se jetter « dans l'Église et d'avoir des bénéfices, désir que *ses parents lui avoient « inspiré sans qu'il pût seulement savoir ce que c'étoit.* M. de Saint« Cyran voulut que je lui en disse mon avis, et après que je l'en eus averti,

1638[1]. Le jeune Villeneuve, âgé de sept ans, y entra en 1641[2]. De 1641 à 1643, c'est à dire tout le temps qu'elles furent établies dans les dehors de Port-Royal de Paris, il y demeura sous la conduite de Lancelot. En 1643 elles furent transportées à Port-Royal-des-Champs, et plus particulièrement soumises à la direction du célèbre avocat pénitent, Antoine Le Maistre, cousin-germain de son élève[3]. Celui-ci, qui avait aussi retrouvé parmi les habitants du désert son frère Luzancy, fut obligé en 1644 de quitter Le Maistre, Luzancy et le désert, par suite de l'éclat que faisait alors le livre du docteur son oncle, sur la *Fréquente communion*[4]. Jules émigra avec ses condisciples au Chesnay, près de Versailles, chez l'un des solitaires qui y possédait une demeure[5]. En 1645 les jeunes émigrés revinrent à Port-Royal-des-Champs, et en 1646 à Paris, où les écoles furent fixées pendant trois ans, près du Luxembourg, impasse Saint-Dominique-d'Enfer[6] sous la direction de Wallon de Beaupuis, dont les prin-

« il conclut sans différer qu'il ne falloit point du tout le faire étudier, et « *cela fut absolument exécuté.* » Les Jésuites ont à se reprocher d'avoir fait étudier Voltaire. Nous ne croyons pas que Saint-Cyran ait fait l'éducation d'aucun homme de génie ; sa sagacité ne le mit en défaut que lorsqu'il s'agissait d'enfants qui, au lieu de songer à s'enivrer de la science de leurs maîtres, s'appliquaient à en dérober la calotte. (Voir la note précédente.)

[1] D. Clémencet, *Hist. de P. R.*, t. II, p. 82 et 448. — Cf. *Mém. de Fontaine*, sur les écoles de Port-Royal, t. I, p. CXIII ; *Mém. de Lancelot*, t. I, p. 290, 356 ; Goujet, *Vie de Nicole*, part. I, p. 21 ; *Vie de Wallon de Beaupuis*, p. 60.

[2] D. Clémencet, *ibid.*, t. II, p. 450 ; t. III, p. 344, et *Mém. de Lancelot*, t. II, p. 258 et 344.

[3] D. Clémencet, *ibid.*, t. II, p. 450; *Mém. de Fontaine*, t. I, p. 191, 195-198; *Mém. de Du Fossé*, p. 26 et 58 ; *Mém. de Lancelot*, t. I, p. 108.

[4] D. Clémencet, *ibid.*, t. II, p. 451 ; *Mém. de Du Fossé*, notice, p. XVIII.

[5] D. Clémencet, *ibid.*

[6] D. Clémencet, *ibid.* ; *Mém. de Du Fossé*, notice, p. XVIII ; Goujet, *Vie de Nicole*, part. I, p. 23.

cipaux collaborateurs étaient Nicole et Lancelot[1]. En 1649[2], les écoles, transférées de nouveau au Chesnay, et en même temps aux Troux et à Magny, près de Port-Royal-des-Champs[3], en furent expulsées le 12 mars 1650[4], et se reformèrent, dès 1650 même, toujours à Port-Royal-des-Champs. Jules de Villeneuve y retrouva d'Andilly, qui s'y était retiré au moment où son fils avait quitté le désert pour Paris, vers 1646. En 1652, la Fronde porta le trouble dans les écoles[5], et quoique Luzancy fût toujours censé en faire partie, vers janvier 1654, il étudiait à Port-Royal-des-Champs sous un précepteur particulier[6]. Enfin, le 20 mars 1656, un ordre de la cour dispersa ces écoles, et les jeunes gens qu'elles contenaient se réfugièrent une dernière fois dans des résidences particulières[7], jusqu'à ce que le 12 mars 1660 elles fussent à tout jamais anéanties.[8]

Dès 1655, le jeune Villeneuve, alors âgé de vingt et un ans, avait cru ne pas devoir prolonger cette éducation am-

[1] D. Clémencet, *Hist. de P. R.*, p. 449, 451.—Cf. *Lettres de la M. Angélique*, t. I, p. 360; *Vie de Wallon de Beaupuis*, p. 63.

[2] Goujet, *Vie de Nicole*, part. I, p. 36, place cette dispersion en 1648.

[3] D. Clémencet, *Hist. de P. R.*, p. 453; *Mém. de Du Fossé*, notice, p. XIX; Goujet, *Vie de Nicole*, part. I, p. 28.

[4] Goujet, *ibid.*, p. 37.

[5] Dans la *Vie de Wallon de Beaupuis*, p. 72, il est dit que les écoles subsistèrent à Paris de 1647 à 1653, sans doute parcequ'en 1652 la Fronde y avait ramené une partie des élèves de la campagne.

[6] *Mém. de Le Maistre* dans le *Recueil* in-12, p. 213 et 221. —Dès 1653 une partie des condisciples de Villeneuve étaient retournés au Chesnay avec Wallon de Beaupuis. (*Vie de Wallon*, p. 74.—Cf. *Recueil* in-12, p. 231.)

[7] D. Clémencet, *ibid.*, t. III, p. 341; *Mém. de Du Fossé*, p. 169, et surtout le récit de Pontchâteau dans le *Recueil* in-12, p. 228; *Vie de Wallon de Beaupuis*, p. 99.

[8] *Mém. de Lancelot*, t. I, p. 317; le *Recueil* in-12, p. 235; *Hist. des Persécut.*, disc. prélim., p. X; *Vie de Wallon de Beaupuis*, p. 117.

bulante que son père et Port-Royal n'auraient pas mieux demandé de transformer en vocation définitive. Agitation pour agitation, il préféra celle des camps, où dès sa première expédition il trouva son repos dans la mort[1]. Un de ses compagnons d'études, Thomas Du Fossé, a consacré à sa mémoire ces lignes touchantes: « Ce fut « alors [1656, lors de la dernière dispersion des écoles, « ou plutôt en 1655, car les souvenirs de Du Fossé, « nous le verrons plus tard, doivent le mal servir] que « je me vis séparé de M. de Villeneuve, avec lequel j'a- « vois été si uni, depuis l'année 1643 que j'allai demeu- « rer la première fois à Port-Royal. Comme il persista « toujours à vouloir embrasser la profession des armes, « il mourut dès sa première campagne, lorsqu'il étoit « enseigne-colonel du régiment du maréchal Fabert..... « J'avoue que cette séparation de M. de Villeneuve fut « pour moi le sujet d'une grande tristesse, car nous « nous aimions, et nous n'avions rien de secret l'un pour « l'autre. Il avoit beaucoup de disposition pour les étu- « des, et sa mémoire jointe à la pénétration et à la viva- « cité naturelle de son esprit, le rendoit capable de « soutenir avec éclat la gloire et la réputation de tous « ceux de sa famille. Il étoit habile en blason et en généa- « logie. Il savoit parfaitement la géographie et l'histoire. « Il avoit trouvé de lui-même des règles certaines pour « faire en très peu de tems toutes les anagrames qui se « pouvoient faire sur chaque nom des personnes. Il dé- « chiffroit tous les chiffres très promtement. Enfin on « peut assurer que ce jeune gentilhomme avoit d'excel- « lentes qualités; et s'il eût continué de s'appliquer aux

1 *Mém. d'Arn. d'Andilly*, part. II, p. 157; *Mém. de Lancelot*, t. I, p. 339.

« sciences, comme il avoit commencé, il auroit été aussi « loin en ce genre qu'on peut aller [1]. »

Cette courte oraison funèbre et les faits qui la précèdent contiennent les seules indications que l'on puisse jusqu'à cette heure recueillir sur l'existence de Jules de Villeneuve. Mais personne n'y avait encore puisé les éléments d'une biographie, malgré les plaintes élevées depuis longtemps à ce sujet par les éditeurs des *Mémoires* de Lancelot, contre tous ceux qui se sont occupés de la famille Arnauld [2]. Pour réparer cette lacune nous pouvons, grâce à notre dépôt, faire mieux que rapprocher des textes épars, mais connus. La correspondance de Fabert et de d'Andilly, nous l'avons déjà entrevu, contient sur Villeneuve des renseignements inédits, d'autant plus précieux qu'ils suppléent à ce que nous ignorons du fils, et ajoutent à ce que nous savons du père.

## ARTICLE II.

### *Biographie de Jules complétée par Fabert.*

D'Andilly, qui, dans le siècle, avait destiné à l'ambition celui de ses fils dont le caractère aspirait à la solitude [3], retiré du siècle, voulait consacrer à la solitude le plus jeune de ses fils, qui brûlait d'ambition. C'était toujours cette même volonté inflexible dans son égoïsme, s'efforçant de façonner, de ployer, de tordre à son image tout ce qui l'environnait. Mais dans ses pérégrinations d'écolier le jeune Villeneuve avait été soustrait de bonne heure à cet ascendant impérieux, et tout en combinant

[1] *Mém. de Du Fossé*, p. 129-130.
[2] *Mém. de Lancelot*, t. I, p. 340, n.
[3] Voir plus haut, t. II, p. 179-184.

ses anagrames, tout en décomposant ses chiffres, il rêvait beaucoup plus à l'hôtel Rambouillet et à la carrière des ambassades qu'aux cloîtres de Port-Royal. Or d'Andilly, qui n'était plus dans le monde pour lui apprendre comme à ses aînés de quelle manière se tressaient les guirlandes poétiques[1], et qui avait donné à son fils préféré la carrière de la diplomatie, insistait par lui-même et par tous les siens pour que Villeneuve imitât plutôt Luzancy que Pomponne. Voyant que rien ne pouvait y décider le jeune étudiant, il lui permit enfin de recommencer au loin la carrière chanceuse que le premier et le moins aimé de ses fils avait abandonnée après l'avoir obtenue à la suite d'une résistance semblable[2].

### § I. Vocation entravée.

C'était à Philipsbourg, à Metz et à Verdun, sur les frontières, et non par les molles oisivetés d'une vie de page ou de garnison, qu'Antoine avait dû s'initier dans le rude métier auquel l'avait condamné l'impuissance d'en choisir un autre qui lui convînt[3]. Ce fut à Sedan (nous savons pourquoi Sedan fut préféré à Metz ou à Verdun)[4] que Villeneuve dut commencer son apprentissage. La correspondance de son père nous apprendra si

[1] Voir plus haut, t. II, p. 44.

[2] Voir également, t. II, p. 1-20.

[3] Il est juste de remarquer toutefois que d'Andilly avait laissé à son fils aîné le choix entre Fontainebleau et Metz, après avoir voulu l'expédier à Philipsbourg, où les revers d'un de ses parents [Isaac Arnauld] l'avaient empêché de se rendre. (*Mém. de l'abbé Arnauld*, part. I, p. 21 et 33.) — Villeneuve ne paraît pas avoir été consulté.

[4] Voir plus haut, t. I, *chap.* II, *sect.* II, art. I, § 1. — Cf. la *Vie de Fabert*, du P. Barre, t. II, p. 151.

on lui en adoucit les débuts. — D'Andilly écrit à Fabert le 18 novembre 1655 : « Monsieur, ayant conservé depuis « tant d'années qu'il y a que je n'ay eu l'honneur de vous « voir, la mesme estime pour vostre mérite, et la mesme « confiance en l'amitié que vous m'avez fait la faveur « de me promettre, que si je n'avois point esté esloigné « de vous, vous ne devez pas, s'il vous plaist, Monsieur, « estre surpris de la marque que je vas vous en donner « par la prière que je me resous de vous faire, et par la « plus grande ouverture de cœur avec laquelle on puisse « parler à une personne que l'on honore parfaitement. « — De quatre fils que Dieu m'a donnez, il y en a trois « dont je ne sçaurois estre plus satisfait que je le suis. « [Nous savons à quelle condition il était satisfait d'An« toine, déjà dépouillé des biens paternels [1643], et qui « bientôt [1660] devait l'être du patrimoine de sa mère.] « Le quatriesme, qui est le plus jeune de tous, et qui a « environ vingt et un ans [il est donc né en 1634], est tel « que je vas vous le dépeindre. Il a tesmoigné avoir de « l'esprit dans l'estude des langues, de la philosophie, « et de quelques autres choses. Mais je ne sçaurois avoir « bonne opinion de son jugement [1], puisqu'il s'est porté « à prendre une espée, quelques raisons que j'aye pu luy « représenter pour l'en destourner ; et quoy que je luy « aye dit pour luy faire connoistre combien il pouvoit « estre heureux en suivant d'autres conseils que je luy

[1] La mère Angélique avait à peu près la même opinion du père de Jules ; seulement elle l'exprime moins crûment : « Votre bonté, lui dit-elle, « prévaut quelquefois au dessus de votre jugement. » (*Lettres de la M. Angélique*, t. I, p. 29, lettre du 28 mai 1626.) — Si quelque chose avait prévalu sur le jugement de d'Andilly, à l'occasion de Villeneuve, ce n'était à coup sûr point la bonté.

« donnois. Ce qui me fait aussi voir qu'il ne se connoist « pas bien luy-mesme, c'est qu'encore que grâces à Dieu « il ne soit ny petit, ny de mauvaise taille, il ne voit pas « qu'il n'a pas le corps fait d'une manière avantageuse, y « ayant je ne sçay quelle contrainte, au lieu de la liberté « qui rend la taille des hommes agréable, et qui donne « de la grâce à ce qu'ils font; outre ce qu'ils (*sic*) parle « avec une certaine lenteur dans laquelle il paroist quel- « que chose de niais. Mais ce qui me donne le plus de « peine à souffrir, c'est que non obstant ces deffauts, il « tesmoigne n'avoir pas mauvaise opinion de luy-mesme « et est si aveugle que de se persuader qu'il pourra faire « fortune. [Nous savons que les prédilections de d'An- « dilly reposaient sur celui de ses fils qui s'était montré « le plus apte à faire fortune.] Quant à ses mœurs, elles « sont fort bonnes jusques icy, grâces à Dieu; et il a « l'humeur fort douce. — Voilà, Monsieur, une fidelle « peinture de ce garçon. Que si elle est peu agréable, au « moins vous fera-t-elle connoistre que je ne me flatte « pas en ce qui regarde mes enfans. Voyant donc que « je ne pouvois détourner celuy-cy de ce dessein, je luy « ay fait apprendre la perspective à desseigner, et l'exer- « cice du mousquet avec assez de méthode; car pour ce qui « est de l'esprit, il comprend les choses facilement; et un « peu à danser et à tirer des armes, afin de luy former « le corps; à quoy je doute fort qu'il ait réussy. Après « cela, considérant tous les amis que Dieu m'a donnez, « ne voulez-vous pas bien, Monsieur, que j'aye jetté les « yeux sur vous pour vous supplier très humblement de « trouver bon que mon fils aille apprendre auprès de « vous comme en la meilleure eschole du monde, à mon « gré, le mestier qu'il a résolu de suivre. Mais afin que

« ma prière ne soit point indiscrète, je n'ay pas voulu « vous l'envoyer sans sçavoir auparavant si vous l'aurez « agréable, et si ce n'est point abuser de vostre bonté « que de vous supplier d'en vouloir prendre quelque « soin. Ce soin iroit *principalement,* Monsieur, à vous « conjurer de commander qu'on le traitast en simple « soldat, et sans l'espargner en quoy que ce soit, *afin* « *qu'il se rende capable de cette profession.*

Nous verrons bientôt quelle est la sincérité, sinon de cette dernière recommandation, au moins du prétexte dont elle s'appuie, et si elle a pour but de former le jeune soldat à sa profession ou de l'en dégoûter; car dès sa seconde lettre, datée du 11 décembre 1655, d'Andilly écrit à Fabert: « La connoissance que j'ay de luy [de Villeneuve] « et du siècle auquel nous vivons, où il faut avoir un « mérite aussi extraordinaire qu'est le vostre pour con- « traindre la fortune de céder quelque chose à la vertu « [toujours l'inaptitude au succès préoccupe d'Andilly], « me fait vous renouveller ma très humble supplication « de n'espargner, s'il vous plaist, à mon fils aucune de « *toutes* les fatigues[1] des moindres soldats, afin que l'ex- « périence d'un mestier si rude, faisant dans son esprit « l'impression que mes raisons n'y ont sceu faire, ou il « surmonte toutes ces peines par une violente inclination « pour la profession qu'il n'embrasse, à mon avis, que « manque de la connoistre, ou qu'il s'en rebutte, et re- « vienne auprès de moy pour en choisir une [que je sçay « par mes propres espreuves estre] la plus heureuse du « monde [principalement à une personne qui, ayant es-

[1] La minute de cette lettre, écrite par un secrétaire, portait *aucune des fatigues*; c'est d'Andilly qui ajoute de sa main: *de toutes les fatigues.*

« tudié, a de quoy s'entretenir plus facilement avec Dieu « dans la solitude] ... »[1]

Fabert répond le 1er janvier 1656 : « J'ay trouvé tout « ce que vous m'aviez comfiez du jugement que vous « avez fait de monsieur vostre fils. [Ainsi Villeneuve « n'était plus à Port-Royal, comme le dit Du Fossé[2], lors « de la dernière dispersion des écoles, qui eut lieu le « 20 mars 1656.][3] Je l'ay fait mettre dans une pention « avec beaucoup d'autres personnes de condition... Quand « à la fatigue, il n'y aura entre luy et le moindre soldat « aucune diférence. Je sçay cella estre important; et puis « vous l'ordonnez ainssy, qui est tout pour moy. » — Le jeune soldat se tire fort bien de ce noviciat aggravé, et Fabert croit faire plaisir à son père en le lui apprenant. [10 février 1656.] « ..... Quand à monsieur vostre fils, « il vist icy en sorte que vous devez en estre satisfaict. « J'ay fait un voyage d'un mois pour viziter les troupes « logées dans la Champagne[4]... Celuy qui comande icy « en mon absence m'asseure qu'on ne sauroit mieux vivre « que monsieur vostre fils a vescu dans la condition où « il est à présent. Je sçay que cella vous donnera de la « joye... »

Voici comment se manifeste la joie de d'Andilly [28 février 1656] : « ..... J'ay un sensible desplaisir de ce que « mon fils n'est pas tel que je le souhaiterois, pour pou- « voir profiter des avantages qu'il a d'estre auprès de « vous. Car qu'est-ce d'avoir seulement des mœurs assez

1 Ce qui se trouve ici entre [ ] se trouve dans la minute, mais biffé par d'Andilly.

2 L'éditeur du *Recueil* in-12, p. 231, fait d'ailleurs la même faute que Du Fossé.

3 D. Clémencet, *Hist. de P. R.*, t. III, p. 342. — Cf. p. 344.

4 Cf. le P. Barre, *Vie de Fabert*, t. II, p. 154 et 303.

« réglées, et de manquer des autres qualitez capables « de le faire aussi bien réussir que vous me faites l'hon- « neur de le désirer...? » — Fabert, un peu déconcerté, ou n'ayant rien de mieux à dire, se contente de répondre [12 mars 1656] : « Celuy [de messieurs vos fils] qui est « icy, dans sa condition cherchera de la gloire. » Puis il ajoute comme par une triste prévision[1] : « Je prie Dieu

[1] On sait que, d'après les bruits populaires, Fabert était doué du don de prédire l'avenir. Nous transcrivons à ce sujet une note manuscrite que nous croyons dictée par M. de Paulmy, et qui se trouve en tête de la *Vie* du maréchal, par le P. Barre. [Biblioth. de l'Arsenal, *imprimés, Hist.*, n° 6840, in-12] : « J'ai entendu, dans mon enfance, des vieillards dont les « pères avoient connu le maréchal Fabert, et qui répétoient encore que « Fabert avoit commencé par être soldat, et que s'étant donné au diable « pour devenir maréchal de France, le diable, après lui avoir tenu parole, « s'étoit payé par ses mains en l'étranglant dans son lit de mort. — Ce « sont deux sottises. — Fabert étoit fils d'un homme riche, et petit-fils d'un « homme anobli pour ses services. Il avoit donc le droit de commencer « comme tant d'autres par le grade d'officier. Il se fit cadet aux Gardes « Françoises à l'âge de quatorze ans [Cf. le P. Barre, t. I, p. 11], et le fut « quatre ans. Le service des cadets étoit réputé noble, comme celui des « Mousquetaires... Il parvint de bonne heure à une haute considération.
A quarante ans il avoit la confiance intime de Richelieu...—Ce qui a per- « suadé que le maréchal Fabert donnoit dans la magie est facile à expli- « quer. C'est 1° L'audace extraordinaire avec laquelle il se présentoit aux « dangers, sa sécurité pour lui-même, ses *pressentiments* pour d'autres « dont il a prédit les malheurs. Le soldat se figuroit que Fabert savoit « *charmer les armes*... 2° La complaisance qu'il avoit de laisser subsister « cette prévention sur ses connoissances surnaturelles ; c'étoit un des arts « de sa politique... 3° A l'audace et à la politique se joignoit chez Fabert « le foible pour l'astrologie judiciaire et la confiance en son horoscope, qui « ne le menaçoit qu'à soixante-trois ans... [Cf. le P. Barre, t. II, p. 227.] « Ce fut à cet âge qu'il mourut. —Fabert étoit un homme trop célèbre pour « que ses faiblesses fussent ignorées. On savoit donc qu'il croioit à l'astro- « trologie judiciaire, science... qui dans l'opinion vulgaire se confond avec « la magie. De là naquit l'impertinente fable qu'à sa mort le diable lui « tordit le cou. Un écrivain qu'il avoit mécontenté inventa ce beau récit ; « et il se trouva des gens pour le croire. » (Cf. le P. Barre, *Vie de Fabert*, t. II. p. 263.)

« qu'il y soit aussy heureux qu'il faut l'estre pour y vivre « longtemps avec ce sentiment! »

Trois lettres succèdent à celles-ci sans que Fabert fasse même une allusion à sa jeune recrue; et lorsqu'il en reparle, c'est pour dire [28 mai 1656] : « Quand à ce qui « est de monsieur vostre fils, il doit vous escrire ses sen- « timents, et me montrer sa lettre. Il advoue avoir le « deffaut de la veue, le pire qu'un homme de guerre « puisse avoir pour luy-mesme et pour le service. Mais « il dict que ne voyant nul moyen de s'establir dans la « robbe comme il le souhaitteroit, ny dans l'églize avec « des bénéfices, qu'il ne luy reste que l'espée à laquelle « *par force il se résoud;* ne le pouvant de s'attacher au- « près de vous, par la craintte qu'il a qu'en vous perdant « il ne se trouvast perdu aussy, demeurant engagé pour « toute sa vie dedans un lieu où rien ne l'auroit fait en- « trer que le désir d'estre auprès de vous. Je n'eusse « pas creu, Monsieur, dans une personne de son aage « trouver des raisons aussy fortes qu'il en donne pour « apuyer son opinion, ny tant de fermeté à un jeune « esprit qu'il en tesmoigne pour suivre ce qu'il choisit. « Je plain ce deffaut de la veue, car sans cella je serois « d'avis qu'il suivist les armées. Un homme d'autant de « force y mouroit, ou y réussiroit. Mais ses yeux à mon « opinion luy sont un grand obstacle à sa fortune. Je luy « en parleré encor ; et en cella et en toute chose, je feré, « Monsieur, toute ma vie tout ce qu'il vous plaira me « commander. »

Dans la lettre suivante [24 juillet 1656] Fabert est encore plus explicite : « J'ay veu la lettre que vous es- « crivez à M. de Villeneufve, laquelle il me donna hier. Il « m'a aussy fait veoir la responce qu'il y faict. Je ne sçay,

« Monsieur, que vous dire à cella. Il m'avoit paru plus ré-
« solu qu'il ne fait à présent à s'engager dans la proffession
« esclésiastique auprès de M. son oncle [d'Angers], et je
« ne sçay pas mesme s'il n'a pas pencé, *en vous escrivant*
« *ainssy qu'il a fait,* vous faire parestre *son obéissance*
« *entière.* [D'Andilly eût donc mieux aimé gratifier, pour
« la seconde fois, l'Église et son frère d'un sujet douteux
« que de partager dans le siècle ses soins entre deux de
« ses fils, et d'y créer peut-être une concurrence à celui
« qu'il jugeait le plus apte à parvenir.] Ce que je vous
« dis sur cella procède de l'opinion dans laquelle je suis
« qu'il est impossible, après ce qu'il m'advoua du deffaut
« de sa veue, qu'il puisse encor avoir d'inclination pour
« la guerre. *Il comfessa qu'il pouvoit s'y faire tuer, sans*
« *pouvoir donner autre opinion de luy, sinon qu'il seroit*
« *allez aux ennemis sans les avoir veu, et sans savoir*
« *qu'ils seroyent devant luy;* qu'au contraire, venant à
« perdre des gens qui seroyent avec luy, l'on l'en accu-
« seroit, et l'on diroit que *ce seroit un crime de donner*
« *des gens à mesner au combat à un officier qui ne ver-*
« *roit pas à dix pas devant luy.* Enfin, Monsieur, dans
« nostre entretient, qui fust long, il me parust entière-
« ment persuadé *qu'il ne pouvoit acquérir ny honneur*
« *ny fortunne* dans la profession dans laquelle il est... »

Ainsi il demeure bien constaté pour d'Andilly que son fils ne se jette dans la carrière des armes qu'avec la presque certitude de s'y faire tuer, et parcequ'il ne se trouve ni suffisamment de chances pour s'établir dans la robe, qu'il préfère, ni assez de vocation pour entrer dans l'Église, sur le seuil de laquelle il hésite ; surtout parce-qu'il veut fuir Port-Royal, où son père a résolu de l'enfouir à vingt et un ans, sans s'inquiéter de l'y laisser

bientôt seul, dépourvu de vocation pour le présent et de consolation dans l'avenir. — Le pauvre enfant préfère donc la mort. — Mais on ne lui laissera pas sans doute accomplir son suicide. On veut le dégoûter seulement d'un état dans lequel lui-même convient qu'il ne peut acquérir ni honneur ni fortune.

« Il faut, ajoute Fabert, laisser passer quelques jours, « et puis sy vous voulez l'on luy pourra parler. Je n'ay « creu luy devoir rien dire présentement, parcequ'outre « que rien ne presse, il faut, à mon opinion, le laisser « pencer à loisir à la permission que vous luy avez don- « née de demeurer où il est. Il faut ensuitte qu'il croye « qu'il ira à l'armée, et qu'il face un project pour sa con- « duitte à quoy je pence qu'il trouvera beaucoup de « difficultez. » — Ces difficultés doivent le rebuter ; mais Fabert ne veut point s'y prêter avec une excessive facilité. Trop abonder dans le sens du père, trop insister sur l'incapacité du fils, semblerait peut-être un double prétexte pour décliner un service. — Il poursuit : « Cepen- « dant, Monsieur, je vous offre un enseigne *dans la gar- « nison de Sedan* qui vaque à présent et que je garderé « jusques à ce que vous m'ayez fait l'honneur de me « mander sy vous voulez que l'on la luy donne pour le « façonner un peu dans le comandement, après quoy « vous pourez le mettre dans un régiment d'infanterie ; « car pour la cavallerie, vous savez qu'il y a peu de « suitte, et que la guerre finie, elle est licentiée. Je sou- « haiterois, Monsieur, pouvoir pour M. vostre fils quelque « chose utille à sa fortunne. Vous verriez avec combien « de joye je me porterois à le servir, pour vous tesmoi- « gner combien j'ay de pation et de zelle pour ce qui « vous regarde.... M. de Villeneufve ne sçait pas ce que

« je vous escrit du drapeau vaquant icy. » — L'offre de Fabert pouvait tout concilier. Une charge de garnison n'expose à aucun danger et permet d'éprouver un jeune officier autrement que comme soldat. Une fois éprouvé dans ses véritables fonctions, ce serait au père de décider si son fils doit affronter le champ de bataille. Le père, s'il devait un jour l'y laisser descendre, serait impardonnable de n'avoir pas saisi cette ouverture. Mais d'Andilly sans doute a fermement résolu d'en détourner à jamais Villeneuve ; car on voit comment il accueille les propositions de Fabert à la manière dont celui-ci lui répond, le 6 août 1656 : « M. de Villeneufve ne saura « jamais que je vous aye proposé quoy que se soit pour « luy. Je ne luy diré plus rien sur ses affaires. L'on ne « luy donnera nulle espérance de charge qui quelque-« fois vaquent dans la garnison de cette ville, et que des « jeunes gens sont bien ayse de faire quelque temps. « Enfin, Monsieur, s'il estoit aussy obéissant à vos vo-« lontez que j'y suis soubmis, vous auriez autant de « subjet d'estre comtent de luy, que vous en avez de me « croire vostre très humble et très obéissant serviteur. »

En effet Fabert se montre d'une soumission excessive dans les lettres suivantes [26 août 1656] : « Je n'ay pas « parlé à M. de Villeneufve depuis que vous me fistes « l'honneur de me mander qu'il vous avoit escrit d'unne « manière un peu différente à ce qu'il avoit comencé « de faire lorsque je luy avois dis tous vos sentimens et « qu'il me sembloit qu'il m'avoit parlé assé librement « des siens. J'avois néantmoins remarqué en luy quelque « fermeté contre des raisons qu'il ne pouvoit condapner. « Mais je vous comfesse, Monsieur, qu'il m'avoit persuadé « qu'il vous escriroit dans une entière soumission, à la

« réserve d'aller auprès de vous où il me dict tousjours « qu'il ne se resoudroit que par le pur motif de l'obeys- « sance. J'ay creu depuis cella qu'il falloit le laisser. « Je l'ay moins caressé. Il veoid des cadetz sortir d'icy « pour entrer dans des charges, et je ne pence pas qu'il « ait nulle espérance de pouveoir sortir d'icy que par « vos ordres, ny parvenir à quoy que ce soit ny dans la « garnison, ny dans l'armée; je ne sçay, Monsieur, sy « vous serez de mesme advis que moy que cella poura « plus opérer en luy que la répétition des choses qui « luy ont estez dittes, qu'il vaut mieux estre ruminées « par luy que dites plusieurs fois à un homme qui ne « les gouste pas. Le temps et les réflexions qu'il fera de « luy-mesme, pouront plus opérer en luy que ce que je « pourois luy rebattre tousjours d'une mesme manière. « Mais sy, Monsieur, vous jugez qu'il faille en uzer au- « trement, vous serez obéy absolument en tout ce que « vous commanderez..... »

[13 septembre 1656.] « M. de Villeneufve ne m'a pas « parlé, ny moy à luy, depuis quelque temps. Je conti- « nueré à vivre avec luy de cette sorte et vay donner à « deux de ses camarades une lieutenance et une ensei- « gne vaquante dans la garnison de la ville. Lorsqu'il « vous plaira que j'en uze autrement, vous me le coman- « derez, et je vous assure, Monsieur, qu'en cella et en « toutes autres chose vous serez obéy ponctuellement...

[1 octobre 1656.] « *Responce à celle du 23 septembre.* « — Vostre désir est sy juste à l'esgard de M. vostre fils, « que quand je ne serois pas vostre très humble serviteur « au point auquel je le suis, j'agirois pour cella avec la « mesme volonté que j'ay de contribuer tout ce qui dé- « pendroit de moy pour le faire réussir. Les froids, qui vont

« venir, peut-estre ayderont ceux que M. vostre fils peut « remarquer qu'on a pour luy, à le porter à prendre la ré- « solution à laquelle il n'a pu se porter. J'ay estez marry « que ceux ausquels j'ay baillez des charges qui ont va- « quez en cette garnison ne sy soyent trouvez pour s'en « mettre en possession, affin d'augmenter encor son des- « gout. Après que cella aura estez faict, et que la saison « rude luy aura fait de la peine, s'il demeure tousjours « ferme, vous m'ordonnerez, s'il vous plaict, ce que « j'auré à faire. Dès maintenant je vous asseure de ne « disposer pas du premier drapeau qui vaequera, que par « vostre ordre. *Je croy que vous voudrez que M. de Vil- « leneufve demeure quelque temps avec charge dans une « garnison, avant que de le mettre dans l'armée.* Le « temps peut-estre opérera en luy ce qu'on ne peut en « avoir aujourd'huy... Le peu d'apétit que vous avez me « fait un peu de peine. Mais Dieu qui se sert de vous « pour tant de bonnes choses ne vous laissera pas long- « temps hors d'estat d'agir. Il fera bien plutost cella pour « sa gloire, que par mes prières... »

Cela devait être si les prières de Fabert n'avaient pas plus d'influence auprès de Dieu que ses conseils sur d'Andilly; car Fabert, on le voit, tout en suivant d'une manière aussi stricte les prescriptions paternelles, continue à témoigner au père sa bonne volonté, au fils sa sollicitude, en réservant à celui-ci une charge de garnison. Le 25 novembre, d'Andilly répond qu'au printemps il fera connaître ses intentions. Fabert pense sans doute qu'elles seront conformes à ses offres, car le 7 décembre 1656 il écrit : « J'aurois souhaitté avoir présente- « ment une charge vaquante dans la garnison pour la « donner à M. de Villeneufve. Mais comme il n'y en va-

« que point, j'attenderé, Monsieur, pour lui en donner « une, le temps auquel vous me faitte l'honneur de me « marquer que vous y consentirez. »

Jusque là Fabert croit devoir garder le silence. Mais le 21 février 1657 d'Andilly le rompt de lui-même : « Ce « que vous ne me mandez rien de mon jeune fils ne me « fait que trop juger, Monsieur, qu'il ne revient point de « son aveuglement ; en quoy ma seule consolation est « qu'il a l'honneur d'estre auprès de vous. » — « Je ne « me suis plus donné l'honneur de vous escrire de M. de « Villeneufve, répond Fabert le 28 février 1657, parce- « que vous me fistes celuy de me mander, il y a quelque « temps, que vous m'ordonneriez au printemps ce que « vous voudriez que je fisse à son esgard. J'atend vos com- « mandements sur cella. Je n'ay pas voulu luy parler, ne « l'ayant pas jugé nécessaire, que vous ne fussiez résolu « sur son faict. S'il persiste à vouloir porter les armes, je « puis mettre deux enseignes à ma compagnie. Il sera le « second aussytost que vous me l'aurez comandez, et « cette charge sera créée pour luy ; car dans la ville il « n'y en a point de vaquante. »

### § II. Vocation accélérée.

D'Andilly, bien convaincu désormais, comme il le disait le 21 février, que son fils ne revenait point de son aveuglement, acquiesce enfin, le 6 mars 1657, aux offres de Fabert, qui lui écrit le 18 du même mois : « Je ne me « donnay pas l'honneur de respondre à vostre billet du 6 « par le précédent ordinaire, parce, Monsieur, qu'estant « sur le subjet de M. de Villeneufve, je voulois qu'il « fust en possession de la charge que vous approuviez

« qu'il prist, avant que de vous dire que je tiens à offence « ce qu'avec un excez de bonté vous me dittes là-dessus. « C'est une bagatelle que la charge qui a esté créée... » Cette charge cependant avait cela d'avantageux qu'elle laissait, comme l'avait voulu Fabert, le jeune officier myope à l'abri dans une garnison. Mais à peine celui-ci en est-il investi, le père s'informe près de Fabert s'il n'y a pas quelque chance de mettre des régiments en campagne, et il lui laisse toute latitude pour y placer son fils.

Un étranger ne saurait être plus scrupuleux qu'un père, et Fabert répond le 11 avril 1657 : « Il n'est pas « encor bien certain que j'envoye des compagnies d'im- « fanterie à l'armée. Il faut en lever pour cella, à quoy « je trouve beaucoup de dificulté. Mais sy je l'entre- « prend, M. de Villeneufve y poura avoir employ; puis- « que vous laissez cella à moy; mon opinion estant « qu'ayant une espée au costé, il la faut rendre utille à « sa patrie, ou la remettre au crocq. Une campagne vous « fera cognoistre ce que l'on doit attendre du génie de « M. vostre fils. *Il a beaucoup de volonté. Il ne prend* « *pas légèrement des pencée. Il est ferme dans ses réso-* « *lutions* et ne veut pas demeurer dans un estat au des- « sous de sa naissance. — Mais, ajoute Fabert comme par « une espèce de remords, *sa veue seule me fait peine.* « Hors cella, je serois absolument persuadé de luy pour « toutes choses. »

Ce regret que la conscience de Fabert glisse comme un dernier avertissement, tout à la fin de sa lettre, ne produit aucun effet sur l'esprit du père, à qui la faiblesse de la vue chez son fils cause moins de peine sans doute que l'énergique entêtement de celui-ci à fuir la solitude. Aucun obstacle ne s'élève donc pour entraver la bonne

volonté de Fabert, qui écrit le 15 avril 1657 : « Je viens « de mander à Son Eminence [ le. cardinal Mazarin ], « qu'ayant eu responce des personnes qui doivent lever « les quattre compagnies d'imfanterie que j'accorde de « lever, des dix que l'on me demandoit, que je ferez com- « mencer à y travailler aussytost que j'aurez receu les « commissions pour cella, et que l'année prochaine je « ferez les autres compagnies que je n'ose entreprendre « à présent. Sy, comme je croy que l'on ferra, l'on m'en- « voye ce pouvoir de lever, je changeré la charge de « garnison de M. de Villeneufve [il l'a depuis un mois] « en une charge de campagne ; et sy l'année prochaine « vous voulez pour luy une compagnie, l'on la luy don- « nera... »

Fabert oublie-t-il donc que le 24 juillet précédent il écrivait : « *Ce seroit un CRIME de donner des gens à « mesner au combat à un officier qui ne verroit pas à « dix pas devant luy?* » Le sang humain lui était-il si peu de chose? Nous préférons croire que le vieux guerrier se sentait rassuré par la froide sécurité du père, et entraîné par les instances du fils; car celui-ci, ainsi que le disait encore tout récemment Fabert, *avait beaucoup de volonté, ne prenait pas légèrement des pensées, et se montrait ferme dans ses résolutions.* « M. de Villeneufve, « dit-il le 18 avril 1657 à d'Andilly, tesmoigne une ex- « trême envie *de servir à l'armée.* Je n'ay pas encor fait « comencer à lever les compagnies que je pretend en- « voyer en campagne cette année. J'atend pour cella les « commissions et l'ordre que j'advance l'argent de la le- « vée et armement, sy l'on ne veut m'en envoyer présen- « tement. Je croy dans quinze jours que cella sera fort « advancé ; et vous pouvez compter, Monsieur, vostre

« fils *pour officier de campagne*, sy de la cour l'on ne « change cette affaire. » Le 2 mai suivant, Fabert écrit encore : « Aussytost qu'un gentilhomme que j'ay envoyé « à la cour reviendra, je croy que l'on comencera la le-« vée des quattre compagnies que le roy veut que je « face ; auquel cas M. de Villeneufve *quittera la garni-« son*, puisque vous le luy permetez, *et que vous luy en « accordez la joye.* »

On ne peut songer sans frémir à ce qu'était cette joie, lorsqu'on se rappelle que celui qui la ressent, d'après son propre aveu, n'a embrassé la carrière des armes que *par force*, et que depuis il a acquis la certitude *de ne pouvoir en attendre ni honneur ni fortune*, mais seulement de *s'y faire tuer, sans pouvoir donner autre opinion de luy, sinon qu'il seroit allez aux ennemis sans les avoir veu, et sans savoir qu'ils seroyent devant luy.* — Cette joie n'inspire à son père que de la reconnaissance pour Fabert. « Permettez-moy, je vous supplie, Monsieur, « écrit-il à celui-ci le 21 mai 1657, que pour vous des-« charger entièrement mon cœur sur le sujet des obliga-« tions que je vous ay touchant mon fils, je vous dise au « moins une fois en ma vie que celuy-là estant le seul de « mes enfans dont j'estois en peine, vous ne pourriez « sans injustice ne pas avouer que je ne sçaurois trop res-« sentir l'extrême faveur que vous me faites d'en vouloir « prendre tant de soin... »

D'Andilly se trouve sans doute bien rassuré désormais sur l'avenir de son quatrième fils, puisque celui-ci entre en campagne. Fabert écrit au père le 23 mai 1657 : « Je croy que voicy le dernier [ billet ] que vous aurez « de moy avant le despart pour l'armée de M. de Ville-« neufve... » Il paraît cependant que le départ du jeune

officier fut ajourné, car le 8 juillet 1657 Fabert écrit de nouveau : « Je suis marry, Monsieur, de ce que M. de « Villeneufve vous a mandé une bagatelle[1], à laquelle je « puis vous jurer avec vérité que je ne songeois plus. Je « ne penssois pas qu'il eust osé vous escrire sur ses sortes « de choses. Ce que je puis vous dire de cette affaire est « qu'on a creu qu'il avoit escrite la lettre dont il vous a « escrit, ce qui m'obligea à luy parler comme je fis, pour « luy faire cognoistre le desplaisir que vous recevriez, sy « vous apreniez qu'il fust capable de semblable chose. « Il me nia fortement l'avoir fait ; et il ne me resta dans « l'esprit que l'opinion qu'il estoit *d'un esprit arresté*, et « capable de croire qu'il pouvoit persuader ce qu'il luy « plaisoit. Depuis ce temps-là, il m'a voulu parler, *s'at-« tachant fortement à faire ce qu'il veut*, et voulant « confondre de raison ceux ausquels il parle. Pour ra-« batre cella, je ne l'ay pas voulu entendre ; au contraire, « je l'ay blasmé devant des gens qui luy ont dit que je « trouvois à redire en luy cette manière d'agir. Je con-« tinueré en aparence à mespriser ses raisonnements, « sy vous le trouvez bon, parcequ'il s'y apuye trop, et « que je croy nécessaire de le corriger de cella. Sy je « savois quelque autre chose, je vous le dirois aussy in-« génuement que je vous dis cella ; et sy, Monsieur, vous « voulez que j'en uze autrement avec luy que je ne fais, « je le ferrez. Mais je croy que vous luy feriez tord. Les « capitaines de la garnison savent que je luy veux oster « de cette créance qu'il a de pouvoir faire aprouver tout « ce qu'il fait et qu'il dit, et il agiront pour cella de leur

1 D'Andilly, qui a conservé tant de lettres de Fabert, n'en a pas conservé une seule de son fils ; mais, comme l'a dit un autre de ses fils, ses enfants n'étaient pas ce qu'il aimait le mieux. (Voir plus haut, t. II, p. 16.)

« costez. Vous verrez bien par ces choses-là que je ne « croy pas cella incorrigible, et ce deffaut n'est pas une « chose qui doive vous donner la moindre afliction. »

Cette manière toute militaire de juger les gens sans vouloir les entendre n'était pas propre à donner au jeune officier plus d'affection pour son état. — La lettre de Fabert expliquerait d'ailleurs au besoin pourquoi celui-ci s'est porté si facilement à mettre Villeneuve en campagne. Un officier de ce caractère peut gêner dans une garnison ; et jusqu'à un certain point l'on comprendrait que le vieux soldat, fatigué d'avoir à concilier sa politesse avec la discipline, écrive avec une espèce de soulagement le 25 juillet 1657 : « Je croy dans trois jours, ou quattre au plus « tard, faire partir de Sedan les compagnies que j'ay « faitte lever, où M. de Villeneufve est maintenant pla- « cez. » Nous concevrions encore que, tranquille du côté de la discipline, il partage ou prévienne la sollicitude paternelle dans la lettre suivante du 9 décembre 1657 : « M. de Villeneufve ne m'a pas escrit. Mais j'ay une lettre « de celuy qui commande les quattre compagnies d'im- « fanterie que j'ay envoyées à l'armée, dans laquelle il « ne me marque pas qu'aucun des officiers soit malade[1], « et il y a pourtant des particularitez de moindres impor- « tances. Les dites compagnies ont leur cartier d'hiver « assignez à Rheims ou dans les lieux qui en despendent. « Mais je ne sçay sy le bruict que les Espagnols font « courir qu'ils attaqueront Mardik[2] ne fera pas demeurer

[1] Une épidémie s'était déclarée à Mardick, mais elle n'attaqua que les Anglais qui étaient dans cette garnison malsaine. (La Mesnardière, *Relations de guerre ; siége de Dunkerque*, p. 44-51.)

[2] Au commencement de décembre les Espagnols n'avaient donc pas encore pris leurs quartiers d'hiver, quoique Monglat dise (*Mém.*, t. IV, p. 156) qu'après le 2 novembre les deux partis *se mirent en garnison*.

« les troupes du roy sur la frontière de Flandres jusques « à ce que les Anglois[1] ayent asseurez ce poste, ou que « les ennemis se soient mis en cartier. »

Mais quelle interprétation donner à la résolution d'un père dont le fils avoue que sa seule chance à la guerre est de s'y faire tuer, qui refuse d'abord pour ce fils une place de garnison où les jeunes officiers se forment d'ordinaire au commandement, qui accepte ensuite cette place en laissant toutefois la latitude de l'échanger contre les chances d'une campagne, qui sans se rétracter voit les chefs de son fils et son fils lui-même opter pour le parti le plus dangereux, et à qui Fabert, avant cinq mois écoulés, écrit la lettre suivante ? [23 décembre 1657.] « En recevant hier le billet du 16 que vous m'avez fait « l'honneur de m'escrire, l'on me rendist aussy le cy-joint « du lieutenant-colonel du régiment d'imfanterie de Fa- « bert, par lequel, Monsieur, vous verrez que c'est vous « qui m'aprenez la pertte que vous avez faitte. Je la « ressens doublement, Monsieur, parcequ'elle m'est sen- « sible par la douleur qu'elle vous cause, et parcequ'elle « m'oste les moyens de vous donner quelques foibles « preuves de cette ardante pation que j'ay pour tout ce « qui vous touche de plus [près], Monsieur. Ayant con- « sidéré M. de Villeneufve comme vostre fils, je n'avois « pu me deffendre de sentir pour luy les mesmes mouve- « ments que j'aurois pour le mien s'il estoit en son aage. « Je sçay, Monsieur, *que la concidération en laquelle vous*

Fabert, qui venait de recevoir des nouvelles du théâtre même de la guerre, devait savoir mieux que personne si les ennemis s'étaient mis en quartier, et si ses propres régiments s'étaient rendus à Reims.

[1] On sait que Louis XIV était alors l'allié de Cromwell. Voir entre autres La Mesnardière, *Relations de guerre ; siège de Dunkerque*, p. 11, 22, etc.

« *estes*, avec la volonté qu'il avoit de se rendre digne des « employs, *lui en auroit fait avoir de bien considérable.* « [Il ne tenait donc qu'à d'Andilly de seconder l'ambi- « tion de son fils ailleurs que sur le champ de bataille.] « Mais je me flatois que, ne pouvant luy estre util à sa « fortunne, j'aurois la satisfaction encor quelques années « de le tenir dans un corps qui me donnoit moyen de luy « parler avec liberté [ceci est une adroite allusion à la « lettre du 8 juillet 1657], et de luy tesmoigner que « je m'interressois pour luy. Je n'entreprend pas, Mon- « sieur, de vous parler de consolation en un rencontre « pareil. Dieu vous a mis sy haut au dessus des autres « hommes, qu'il semble que se soit pour leur faire des « leçons et leur aprendre comme il se faut conduire dans « les malheur, qu'il vous a vizité. »

C'était donc pour la plus grande gloire de d'Andilly que son fils était mort. Mais d'Andilly, dans son humilité, prétendait que c'était pour le plus grand avantage de ce fils même : « Le dernier de mes quatre fils, écrit-il dans ses « *Mémoires*, mort jeune à l'armée, avoit été élevé d'une « manière si chrétienne, et M. le maréchal Fabert, qui « m'avoit fait l'honneur d'en vouloir prendre autant de « soin que s'il eût été son fils, *l'avoit confirmé de telle « sorte dans ses bons sentimens*, que j'ay sujet de croire « que Dieu l'a retiré du monde pour ne l'y pas laisser cor- « rompre[1]. » — C'était évidemment un bienheureux que Robert et le maréchal avaient ajouté aux dyptiques de la famille Arnauld. — Aussi tous les Arnauld de Port-Royal n'avaient pas manqué de s'associer à une œuvre qui devait avoir de si précieux résultats. « M. de Villeneuve,

[1] *Mém. de d'Andilly*, part. II, p. 157.

« dit Lancelot dans ses *Mémoires*[1], en parlant de son an-« cien disciple, qui avoit été élevé avec grand soin dès « son enfance, n'a pu persister [à Port-Royal], quelques « remontrances que M. son père et tous ses parents luy « ayent pu faire. Il s'en alla, pour ainsi dire, prendre la « place que M. de Luzanci, son frère [ou plutôt la place « périlleuse que l'abbé Arnauld, son autre frère], avoit « quittée dans la Babylone de ce monde; mais il n'y vécut « pas longtems. Car Dieu, *ayant égard sans doute aux « prières d'une multitude de bonnes âmes sorties de sa « famille*, lui fit la miséricorde de l'appeler bientôt à lui. « Il mourut à Calais, où il alloit commencer sa première « campagne[2]. » — Le doigt de Dieu d'ailleurs n'était-il pas visible dans l'acquiescement si prompt donné à ces prières? « On remarqua, dit Du Fossé, le pieux condisciple « de Jules, que la même année, trois jeunes gentilshom-

[1] *Mém. de Lancelot*, t. II, p. 339.

[2] Est-ce la mémoire de Lancelot qui se trouve ici en défaut? — On ne commence pas de campagnes au mois de décembre; on les termine. — Les lettres de Fabert prouvent que celle où périt le jeune Villeneuve s'était ouverte vers le 1er août 1657, et que son père avait reçu la nouvelle de sa mort avant le 16 décembre. Evidemment cette mort avait eu lieu durant les dernières opérations de la campagne, que Ramsay indique en ces termes dans son *Histoire de Turenne*, t. II, p. 83 : « A la fin de novembre, les François « quittèrent Ruminghem, et les ennemis, campés derrière Dunkerque, se « retirèrent en Flandre. Le vicomte [de Turenne] retourna à la cour *après « avoir mené son armée dans le Boulonois*, où elle demeura *jusqu'à la fin « de décembre*, et s'y distribua ensuite en diverses provinces de la France. » D'un autre côté La Mesnardière (*Relat. de guerre; siége de Dunker.*, p. 48) dit : « Nous avions esté obligez... d'y mettre [à Mardick] jusques aux « troupes domestiques du cardinal, pour assurer le séjour des Anglois dans « ce réduit et dans celui de Bourbourg, qu'il falloit nécessairement *garder « tout l'hiver* à la veue des bastions de Dunkercke, contre les insultes « méditées continuellement de Bruxelles... En effet nostre armée eut ordre « de tenir la campagne vers ces points-là, jusqu'à ce que nos ennemis, « estonnez de nostre constance parmi des incommoditez effroyables, mirent « en quartier d'hiver par leur propre lassitude. »

« mes élevés à Port-Royal; savoir le marquis d'Abain, « M. de Villeneuve et M. de Fresle, furent enlevés dès « leur première campagne[1]. »

Puisque le Jansénisme reconnaissait si habilement le doigt de Dieu où la sagesse humaine, pour ne pas croire à deux crimes dont le moindre eût été le suicide, n'aurait pu découvrir que deux entêtements myopes concourant à un résultat inévitable; comment les esprits méditatifs qui surveillaient les destinées du parti ne songèrent-ils pas à reconnaître un châtiment providentiel dans cette série de malheurs qui assaillit Port-Royal et la famille Arnauld à dater du moment où Villeneuve eut quitté le lieu de sa captivité préméditée pour marcher vers son sacrifice?

En 1655, au moment où d'Andilly adressait son fils à Fabert, les deux Port-Royal étaient en pleine prospérité[2], Robert lui-même en dirigeait les affaires comme plénipotentiaire avoué, stipulant en 1654 la paix avec la cour au nom de tout son parti[3], et protégeant, par une simple

[1] *Mém. de Du Fossé*, p. 129.

[2] D. Clémencet, *Hist. de P. R.*, t. III, p. 336; tous les historiens de Port-Royal; *Remarques* de M. de Pontchâteau sur ce qui s'est passé en 1656, *Recueil* in-12, p. 229; *Mém. de la M. Angélique*, t. II, p. 106. — « Toutes les « deux maisons sont dans la paix et dans la joie. » (*Lettres de la M. Angélique*, t. II, p. 473, lettre DCXXXV, du 5 avril 1654. « Nos enfants sont « aux deux maisons soixante et douze » (p. 91, lettre DCCLXXI, du 5 novembre 1655.) — Cf. p. 544, lettre DCLXXVII, t. III, p. 82, 85, 202.)

[3] « Lorsqu'en 1654 on tint au Louvre chez M. le cardinal Mazarin cette « assemblée d'evêques, et que mon frère le docteur répondit par quatre « écrits à tout ce qu'alléguoit le P. Annat, Jésuite, confesseur du roy; j'en « envoyois toutes les feuilles à Son Eminence avant qu'elles fussent im- « primées... Après cette assemblée... M. le cardinal m'ayant fait témoigner « par M. l'évêque de Coutances qui lui rendoit mes lettres qu'il désiroit « extrêmement qu'on n'écrivît plus, je dis à mon frère et à ceux de mes « amis qui avoient le plus de part dans cette affaire, que... il me sembloit

lettre datée du 2 mars 1656[1], son frère le docteur, plus efficacement que ne l'avaient pu faire soixante théologiens[2]. — Mais dès le 20 du même mois les écoles extérieures se trouvaient dispersées et les solitaires arrachés de leur retraite[3]. D'Andilly n'était rentré seul au désert qu'après l'avoir fait évacuer par ordre de la cour[4]. C'était en passant sous les fourches caudines de Mazarin que le dictateur regagnait son Capitole. — Peu à peu ses compagnons l'avaient rejoint sans bruit [1657][5], au moment où la mort allait frapper son fils. — Dès 1658, le premier habitant du désert et l'un des plus chers à d'Andilly, l'ancien avocat Le Maistre, expirait sous les yeux de ce dernier[6]. — Vers la fin de 1659, Robert perdait la confiance de Rancé[7]. — En 1660, les écoles extérieures de garçons étaient définitivement dé-

« qu'ils devoient en demeurer là, pourvu que les Jésuites de leur côté « n'écrivissent plus aussi. Ils l'approuvèrent. Mais comme je n'ai jamais « donné de parole que je n'aye tenue..., je les obligeai de signer ce qu'ils « me promettoient. J'écrivis ensuite à M. le cardinal ce que j'avois fait. « Il en fut si content qu'il porta à l'instant ma lettre à la reine..., etc. » (*Mém. de d'Andilly*, part. II, p. 135. — Cf. *Lettres de la M. Angélique*, t. II, p. 462.)

[1] Larrière, *Vie d'Arnauld*, t. I, p. 167.

[2] Larrière, *Vie d'Arnauld*, t. I, p. 151 ; *Lettres de la M. Angélique*, t. III, p. 150, lettre DCCCVIII, du 6 janvier 1656; p. 215, lettre DCCCXLIV, du 20 avril 1656 ; p. 239, 245, etc.

[3] D. Clémencet, *Hist. de P. R.*, p. 339 ; *Lettres de la M. Angélique*, t. III, p. 199, lettre DCCCXXXIV, du 24 mars 1656; p. 201, 205, 248, etc. ; *Mém. de la M. Angélique*, t. II, p. 108-119.)

[4] *Mém. de d'Andilly*, part. II, p. 139-147; *Lettres de la M. Angélique*, t. III, p. 231, lettre DCCCLI, d'avril 1656. — Cf. *Mém. de Fontaine*, t. II, p. 192.

[5] *Mém. de Du Fossé*, p. 155 ; D. Clémencet, *Hist. de P. R.*, t. II, p. 470, etc. ; *Mém. de Lancelot*, t. I, p. 343, n.

[6] *Mém. de Du Fossé*, p. 162 ; *Mém. de Fontaine*, t. II, p. 162, 166, 174, 519, etc., et tous les *Nécrologes*.

[7] Voir plus haut, t. I, p. 174.

truites[1], les solitaires de nouveau dispersés[2]; et la désolation pénétrait pour d'Andilly jusque dans l'intérieur de Port-Royal même, où il perdait sous le voile l'une de ses enfants, Anne-Marie de Sainte-Eugénie[3]. — En 1661, il voyait expirer sa sœur la grande Angélique; les écoles intérieures de jeunes filles étaient dispersées à leur tour pour jamais, et l'on enlevait aux religieuses jusqu'à leurs confesseurs[4]. — En 1662, d'Andilly perdait le maréchal Fabert[5]. Son fils le plus aimé, celui à la fortune duquel il avait sacrifié celle des autres, Pomponne, était frappé de disgrâce et d'exil[6]; et la fille aînée de celui-ci mourait après avoir atteint sa première année[7]. — En 1663, l'intervention de l'évêque de Comminges dans les affaires du Jansénisme fit éclater entre d'Andilly et son frère le docteur cette lutte intestine à la suite de laquelle le pouvoir resta au théologien[8]. — Enfin, en 1664, d'Andilly vit arracher sa famille de Port-Royal et disperser la dernière de ses sœurs, la mère Agnès, et trois de ses filles dans des monastères étrangers[9]. Bientôt même il apprit que deux de celles-ci avaient abjuré leur famille

[1] Voir plus haut, t. II, p. 188, n. 8.

[2] *Lettres de la M. Angélique*, t. III, p. 534, du 16 mai 1661; D. Clémencet, *Hist. de P. R.*, t. IV, p. 25; *Hist. des Persécutions*, passim, etc. — Cf. *Mém. de Fontaine*, t. II, p. 201.

[3] *Mém. de la M. Angélique*, t. III, p. 596. — Sur le personnel des deux maisons de Port-Royal à cette époque, voir *Hist. des Persécut.*, disc. prélim., p. XI.

[4] *Mém. de la M. Angélique*, t. II, p. 123, et les trois volumes, *passim*; tous les *Nécrol.*; toutes les *Hist. de P. R.* et plus particulièrement, *Hist. des Persécut.*

[5] Le P. Barre, *Vie de Fabert*, t. II, p. 261, etc.

[6] Voir plus haut, t. II, p. 103.

[7] *Ibid.*, p. 111.

[8] *Ibid.*, t. I, p. 272.

[9] *Ibid.*, p. 217.

et le Jansénisme en signant le *Formulaire*[1]; et cette nouvelle vint le frapper, non pas à Port-Royal, mais dans l'exil où le confinait une lettre de cachet[2].

Cet exil toutefois, qui semblait mettre le dernier comble à ses maux, fut le premier pas vers une meilleure fortune, car il ramenait le solitaire persécuté au foyer domestique. L'aîné et le second de ses fils en étaient absents; mais Luzancy l'y avait suivi, et bientôt le roi permit à son cher Pomponne de l'y rejoindre[3]. — Environné de ce qu'il avait alors de plus cher, nous l'avons vu, il se retrempa aux pures affections de la famille[4]. Il donna largement à ses petits-fils la tendresse qu'il avait économisée sur ses propres enfants[5]. — Bientôt la fortune revint. Pomponne fut ambassadeur. — Puis la paix reparut à son tour. Port-Royal se rouvrit [1668]. — Mais le vieillard plus sage, après avoir jadis sacrifié ses fils à Port-Royal, sacrifia cette fois Port-Royal à ses fils. Et, lorsqu'à bout de sagesse il voulut y ramener ceux-ci, la mort survint à temps pour l'en empêcher [1673-1674].[6]

Les corollaires providentiels qui nous semblent découler de ces faits donneraient, il est vrai, une opinion plus favorable de l'influence de la famille naturelle sur les Arnauld que du pouvoir de leur famille ascétique près de Dieu. Seraient-ils moins légitimement déduits que ceux de Lancelot et de Du Fossé?

1 Voir plus bas, *chap.* VI, *sect.* I, *art.* I, § I.
2 *Mém. de d'Andilly,* part. II, p. 152, et plus haut, t. I, p. 219.
3 *Ibid.*, p. 158, et l'*Appendice,* note O *bis.*
4 Voir plus haut, t. II, p. 111.
5 *Ibid.* et plus bas, *chap.* V, *sect.* I, *art.* I, et *chap.* VI, *sect.* II, *art.* I, etc.
6 Voir plus haut, t. II, p. 106, 110, 119, 122.

# CHAPITRE V.

## LES PETITS-FILS D'ARNAULD D'ANDILLY.

La génération dont d'Andilly est l'auteur eût été, malgré ses nombreux rejetons, la dernière de la famille Arnauld sans l'union que Fouquet fit contracter à Pomponne. — De cette union naquirent six filles et cinq fils [1]. — Trois des filles moururent en bas âge [2], une autre à

[1] Nicolas-Simon, né en mai 1662 (*Œuvres du doct. Arnauld*, t. I, p. 297); Antoine-Joseph, né vers 1664 (*Lettres inéd.* d'Angélique de Saint-Jean. Cf. *Mém. de l'abbé Arnauld*, part. III, p. 102); Henri-Charles, né le 10 juillet 1669 (*Mém. de l'Acad. des Inscript.*, t. XXVII, p. 254), dont nous allons nous occuper, et deux autres, morts en bas âge, dont nous n'avons pu retrouver le nom. Le premier de ceux-ci doit être né en Hollande, où Mme de Pomponne avait suivi son mari (*Mém. de l'abbé Arnauld*, part. III, p. 114 et 122), l'année qui suivit la naissance de Henri-Charles, c'est à dire en 1670, avant la deuxième ambassade de son père en Suède. (Voir plus loin, p. 239, n., la lettre du 19 septembre 1671, où Pomponne parle de ses deux petits Hollandais.) Le second est le dernier de tous les enfants du marquis de Pomponne; il est né le 24 janvier 1679. (*Lett. inéd. des Feuquières*, t. IV, p. 297.) Il a dû mourir en novembre 1679, au moment même de la disgrâce de son père. (*Œuvres du doct. Arnauld*, t. II, p. 63, lettre CCCXXVI, du 19 novembre 1679.) Il serait possible cependant que cette dernière lettre s'appliquât au premier des deux fils inconnus de Pomponne; et alors nous n'aurions ni la date de la mort du dernier enfant de celui-ci, ni même la connaissance certaine du sexe de cet enfant, que rien n'indiquerait à défaut de la lettre du docteur. Toutes les listes généalogiques de la famille Arnauld omettent ces deux anonymes, ainsi que la fille aînée et l'une des filles puînées de Pomponne, à qui ces listes ne donnent que sept enfants au lieu de onze.

[2] L'aînée de toute la famille, baptisée le mercredi 15 juin 1661 (*Œuvres du doct. Arnauld*, t. I, p. 251, lettre CXX, du 16 juin 1661) et morte en octobre 1662. (Voir plus haut, t. II, p. 111, la lettre du 28 octobre 1662.) —

vingt-trois ans[1]. Des deux qui survécurent, l'une fut religieuse[2], et nous la retrouverons plus tard dans le cloître. L'autre épousa le marquis de Torcy[3], et c'est là toute son histoire[4]. — Des cinq fils, un seul se maria, l'aîné[5]; il eut quatre enfants[6], mais ne conserva qu'une fille[7], qui alla enfouir le nom d'Arnauld derrière le nom

Une fille qui a vécu vingt-quatre heures et qui est née entre le 21 septembre et le 5 octobre 1674. (*Lett. inéd. des Feuquières*, t. III, p. 42, 57, 60, 72, 77.) —Enfin Catherine-Angélique, née en février et morte le 12 avril 1676. (*Mém. de la M. Angélique*, t. I, généal., p. XVII; *Suppl. au Nécrol. de P. R.*, p. 553; D. Clémencet, *Hist. de P. R.*, t. I, p. 305; Guilbert, *Mém. chron.*, t. VI, p. 292.) — Peut-être aussi faudrait-il compter une septième fille parmi les enfants de Pomponne en réduisant à quatre le nombre de ses fils. (Voir la note précédente.)

1 Marie-Emmanuelle, née en 1663, élevée à Port-Royal et morte à Pomponne le 14 septembre 1686. (*Mém. de la M. Angélique*, t. I, généal., p. XVI; *Nécrol. de P. R.*, p. 374; D. Clémencet, t. I, p. 305, etc.

2 Charlotte, née le 26 mars 1665 et morte le 7 juillet 1746. (*Nouv. eccl.* de 1747, p. 40, du 6 mars; *Merc. gal.*, 1693, p. 70; *Lett. inéd.*, du 26 mars 1665.)

3 Catherine-Félicité, née en 1672, épousa le 13 août 1696 Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy (*Gazette* du 18 août 1696, p. 395), qui mourut le 2 septembre 1746. Elle-même mourut le 7 avril 1755 (et non pas 1715, comme on lit dans les *Mém. de la M. Angélique*, généal., p. XVII.— Cf. *Journal de Verdun*, mai 1755, p. 399.)

4 Voir cependant, *Œuvres du doct. Arnauld*, t. III, p. 375, lettre DCCCXIX, du 6 septembre 1691; p. 554, lettre DCCCCXIV, du 5 novembre 1692; p. 566, lettre DCCCCXX, du 3 décembre 1692; *Lettres de madame de Sévigné*, t. VIII, p. 460, lettre MLXIII, du 5 mai 1689, et t. X, p. 152, lettre MCCLVII, du 24 novembre 1695; *Mém. de Saint-Simon*, t. X, p. 230, et t. XVII, p. 170.

5 Nicolas-Simon qui, le 11 mars 1694, épousa Constance de Harville, dame de Palaiseau, morte le 4 juillet 1756. (La Chesnaye Desbois, *Dict. de noblesse*, t. VII, p. 674.)

6 Anne-Constance-Simonne, née en novembre ou décembre 1694 et morte le 29 avril 1695. (Guilbert, *Mém. chron.*, t. VI, p. 292.) Le comte de Pomponne, né en 1696 et mort le 27 juillet 1711. (Guilbert, *Ibid.*, p. 284.) Le chevalier de Pomponne, né en 1703 et mort le 22 avril 1713. (*Ibid.*)

7 Catherine-Constance-Emilie, née vers 1697, épousa le 25 juin 1715 Jean-Joachim Rouault, marquis de Gamaches, maréchal-de-camp, gouverneur de Saint-Valery, mort le 4 janvier 1751. Elle mourut le 18 ou le 19 mars 1745. (*Journal de Verdun*, mai 1745, p. 399; La Chesnaye Desbois, *Dict. de noblesse*, t. XII, p. 351.)

plus noble, quoique moins éclatant, des Rouault de Cayeux, marquis de Gamaches.

Ainsi la nature, qui avait été si prodigue envers cette famille luttant contre la fortune, lui devenait plus rigoureuse à mesure que la fortune lui souriait davantage. Le premier des Arnauld, qui avait échangé la paix de ses montagnes d'Auvergne contre les orages de la cour [1547][1], Antoine, procureur général de Catherine de Médicis, eut une lignée patriarcale. Elle se composait de douze enfants[2]. Parmi ceux-ci l'avocat agressif qui aux luttes du monde devait ajouter pour sa postérité les luttes de l'Église eut, comme nous l'avons dit, vingt rejetons pour sa part. Mais l'aîné des vingt, le courtisan novateur, qui tout en attisant les querelles religieuses sut à demi désarmer le pouvoir, d'Andilly n'eut déjà plus que quinze enfants[3]. Son fils, le tacticien inoffensif, qui désarma en même temps la cour et l'Église, fut père onze fois seulement, et ne fut l'aïeul que d'une fille. — Durant un siècle [1547-1646], la famille s'était développée jusqu'à la tribu, à travers les tourmentes. Après un siècle de succès, la tribu était réduite à une femme.

Par une singulière coïncidence, l'énergie morale, la capacité intellectuelle et l'esprit d'opposition s'étaient manifestés à chaque génération dans une mesure proportionnée au développement physique de la race. — Les

[1] *Mém. d'Arn. d'Andilly*, part. I, p. 3; D. Clémencet, *Hist. de P. R.*, t. I, p. 294; *Mém. de la M. Angélique*, t. I, généal., p. VI.

[2] *Mém. d'Arn. d'Andilly*, part. I, p. 7. D'Andilly semble d'abord donner treize enfants à son aïeul; mais la suite de ses *Mémoires* prouve qu'il ne lui en donnait réellement que douze. (Cf. Guilbert, *Mém. chron. de P. R.*, partie 1re, t. I, p. 212.)

[3] *Mém. d'Arn. d'Andilly*, part. II, p. 157.

douze rejetons du premier degré avaient été presque tous hérétiques, mais d'une hérésie peu tenace, surtout chez les hommes qui avaient leur fortune à faire. Parmi ceux-ci le célèbre avocat ennemi des Jésuites avait été doué d'une intelligence supérieure ; les autres, quoique remarquables, étaient loin d'en approcher. — La seconde génération celle qui compte vingt enfants, se glorifie à la fois du grand Arnauld, de l'évêque d'Angers et de d'Andilly ; les femmes, Angélique, Agnès, Madame Le Maistre, y égalent les hommes, si elles ne les surpassent ; l'opposition en changeant de terrain s'accroît en énergie, et de calviniste assez facile elle se fait janséniste indomptable. — Mais des quinze enfants de la troisième génération, deux à peine sont dignes de la seconde : Pomponne [1] et Angélique de Saint-Jean ; Angélique surtout, car c'est chez les femmes de cette lignée que persistent plus longtemps l'esprit et la vigueur. Pomponne a de l'esprit sans éclat, de l'opiniâtreté sans énergie. Trois de ses frères sont sortis tous déformés des mains rudes et impérieuses qui les ont emprisonnés dès leur enfance, le premier dans un manteau d'abbé, le second dans une livrée de page, le dernier dans une cellule d'ermite ; affublant du surplis celui qui voulait un mousquet, d'une cornette celui dont la vocation était la solitude, et con-

[1] L'esprit observateur de Nicole ne s'y était pas trompé. Le 16 juin 1692 il écrivait au grand Arnauld : « [Votre famille] a maintenant un de ses « rejettons [Pomponne] dans le plus grand poste du monde. Mais nonobstant « tous ces avantages temporels, je ne le comparerai jamais *à la première « ligne de sa famille,* et je ne l'estime que par plusieurs endroits par les- « quels il leur ressemble. J'ai bien peur qu'il ne soit trop vrai de dire « de la génération qui suivra celle-ci : *ætas parentum pejor avis, tulit nos « nequiores, mox daturos progeniem vitiosiorem...* » (*Lettres de Nicole,* t. III, dans ses *Œuvres*, t. VIII *bis*, p. 265.)

damnant à la solitude celui qui voulait du monde. — Après ceux-ci, il n'y a plus qu'une génération de courtisans d'une capacité bien inférieure à celle de Pomponne, d'une vigueur au dessous de celle de Luzancy. Les femmes même y sont obscures ou incapables[1]. — Il nous reste à étudier plus particulièrement cette génération.

Des cinq fils du marquis de Pomponne, deux seulement parcoururent leur carrière dans toute son étendue; Nicolas-Simon, deuxième marquis de Pomponne, et Charles-Henri, ordinairement désigné sous le nom d'abbé de Pomponne. Par un heureux concours de circonstances, ces derniers héritiers du nom d'Arnauld devaient non seulement recueillir la meilleure fortune de leur famille, mais en recevoir les plus hauts enseignements. Fils d'un père qui mourut au pouvoir, leur éducation fut dirigée, surveillée, influencée par les trois hommes les plus illustres de cette race illustre; d'Andilly, Pomponne et le grand docteur. Mais la race, ainsi que nous venons de le dire, allait s'épuisant au moral comme au physique. Les trois grands instituteurs ne trouvèrent que de médiocres élèves. — Ne pouvant transmettre à ceux-ci les qualités éminentes de l'esprit, chacun d'eux laissa dans ces jeunes cœurs l'empreinte de son caractère. Seulement la triple empreinte, s'y gravant à la fois, se déforma. Les défauts s'y exagérèrent, les qualités s'y amoindrirent. D'Andilly avait eu l'ambition du pouvoir ; ses petits-fils eurent celle des honneurs. Pomponne était prudent ; ses fils furent pusillanimes. Le grand Arnauld était plein d'une

[1] Elles y sont toutefois encore plus courageuses que les hommes. (Cf. *Mém. de Saint-Simon*, t. xxxv, p. 3, et ce que nous dirons plus tard du second marquis et de l'abbé de Pomponne.)

téméraire énergie ; ses neveux à leur pusillanimité surent allier un entêtement opiniâtre et sournois. — Des trois influences cependant, celle du père, qui fut la plus persistante, fut aussi celle qui domina le plus dans ces caractères métis ; aucun des deux pupilles ne prit le chemin de Port-Royal sur les traces de leur aïeul, ni celui de l'exil sur les traces de leur oncle. Ils moururent comme leur père, Jansénistes plus ou moins honteux, mais toujours courtisans.

## SECTION Ire.

### NICOLAS-SIMON, DEUXIÈME MARQUIS DE POMPONNE.

Dans cette nouvelle génération, les affections de d'Andilly avaient coïncidé avec les droits de primogéniture ; elles reposaient de préférence sur l'aîné de ses petits-enfants, sans avoir cette fois pour les autres rien d'exclusif. Car soit que la fermeté du jugement eût décliné chez lui avec les années, soit plutôt qu'il se laissât entraîner à cette tendresse indulgente de tous les aïeux pour cette partie d'eux-mêmes dans laquelle ils bravent de plus loin la mort, jamais il n'avait rêvé pour sa famille de plus dignes héritiers que ses petits-fils ; mais parmi ses petits-fils aucun n'approchait de celui dont il devait diriger le plus longtemps l'éducation. « L'une des « principales choses à quoi je m'occupe maintenant, « écrivait-il à sa fille Angélique, religieuse de Port-Royal, « c'est de tâcher de bien élever notre petit, dont il n'y a « point d'espérance que l'on n'ait sujet de concevoir, « tant il a plu à Dieu lui donner d'esprit, de jugement, « de mémoire et de docilité. Adieu, ma très chère fille ;

« je ne finirois point si je me croyois [1]. » Malheureusement le pronostic du vieillard enthousiaste fut loin de se réaliser. Celui de ses petits-fils qu'il préférait en fut le moins capable. Enfant, la tendresse vaniteuse de son aïeul lui avait créé des qualités; adolescent, le crédit de son père lui valut des charges. Abandonné à lui-même dans l'âge mûr, il ne sut ni prolonger l'illusion, ni soutenir sa fortune.

## ARTICLE Ier.

### *Fortune empruntée du Marquis.*

Nicolas-Simon était né dans le mois de mai 1662 [2], durant la première disgrâce de son père. A dix-neuf ans, pendant la seconde, il entra comme lieutenant dans le régiment du roi [1681] [3]. — Dix-huit mois après [7 janvier 1683], il y obtint une compagnie, à la tête de laquelle il figura au siége de Courtray [1683], et dans l'armée de Flandre, qui couvrit le siége de Luxembourg [1684] [4]. — La disgrâce de son père durait encore; mais celui-ci avait à la cour d'excellents amis et la chance d'un rappel. Dix-huit autres mois écoulés, le jeune capitaine fut colonel d'un des régiments d'infanterie que le roi venait de former [4 septembre 1684]. C'était celui d'Hainault [5]. — Il le commanda pendant huit années [1684-1692] avec

[1] Le Clerc, *Vies édif. de P. R.*, t. I, p. 360, lettre du 28 janvier 1668.

[2] Cf. *Lettre inédite* du 28 octobre 1662, et *Œuvres du doct. Arnauld*, t. I, p. 297, lettre CXXXIX, du 18 mai 1662. D'après cette dernière lettre il semble que Nicolas-Simon est né le 17 mai et qu'il a été baptisé le 18.

[3] Pinard, *Chronol. hist. milit.*, t. VIII, p. 68.

[4] *Ibid.*

[5] *Ibid.*; *Gazette de France* du 9 septembre 1684, p. 588; *Mercure galant*, septembre 1684, p. 232.

quelque distinction, surtout dans les guerres d'Italie, où son parent le marquis de Feuquières sut le mettre en relief lors de cette attaque de Saluces par laquelle s'engagea la bataille de Staffarde [17 août 1690][1].—Il obtint ensuite un nouveau brevet, celui d'un second régiment d'infanterie, du régiment d'Artois[2] [8 septembre 1692]. Son père venait alors de rentrer aux affaires. — Le 31 mars 1693, il fut créé brigadier[3], et se trouva le 28 juillet suivant à la bataille de Nerwinde[4], dont il fit une relation qui se trouve parmi nos papiers. Vers la même époque, il écrivit un mémoire sur la situation des affaires d'Italie après la Marsaille [4 octobre 1693], mémoire qui fait également partie de notre collection.—Mais soit que les occasions ne se fussent point offertes, soit qu'il n'eût point su les saisir, il n'illustra pas plus le grade de brigadier qu'il n'avait illustré celui de colonel. Il se retira du service[5] après y avoir passé un peu plus de quinze années [1697], et sans en rapporter autre chose que des grades.

Depuis trois ans déjà il avait épousé Constance de Harville de Palaiseau [1694][6]; et depuis un an le marquis de Torcy, en épousant sa sœur, avait allié la fortune des Colbert à celle des Arnauld[7]; le 10 mars 1697 il fut

[1] De Quincy, *Hist. milit. du règne de Louis XIV*, t. II, p. 296. — Cf. *Eloge de l'abbé de Pomponne*, par Dacier; *Mém. de l'acad. des Inscript.*, t. XXVII, p. 254.

[2] Pinard, *Chronol. hist. milit.*, t. VIII, p. 69.

[3] *Gazette* du 4 avril 1693, p. 168. Dans cette promotion, les parents et les amis de la famille Arnauld ne furent point oubliés. Le marquis de Feuquières, les marquis de Vins et de Bartillat furent créés lieutenants-généraux.

[4] Pinard, *Chronol. hist. milit.*, t. VIII, p. 69.

[5] *Ibid.*

[6] Voir plus haut, t. II, p. 217, n. 5. — Cf. *Œuvres du doct. Arnauld*, t. III, p. 756, lettre XXIX, du 3 mars 1694.

[7] Voir plus haut, t. II, p. 125.

nommé lieutenant du roi au gouvernement de l'île de France [1]. Ses nouvelles fonctions et sa trente-cinquième année qu'il avait atteinte permettaient à son père de lui ouvrir enfin la carrière à laquelle il l'avait toujours destiné, celle de la diplomatie. Le moment d'ailleurs était choisi avec ce parfait sentiment de l'opportunité qui distinguait le marquis de Pomponne. C'était celui où s'élaborait entre tous les cabinets de l'Europe le démembrement de la monarchie espagnole. Un premier traité de partage avait été signé à La Haye le 11 octobre 1698. Mais le 6 février suivant le prince électoral de Bavière, auquel étaient dévolus les royaumes de la péninsule hispanique, expira avant d'avoir atteint sa huitième année. Le secrétaire d'état aux affaires étrangères fit désigner son fils aîné pour une mission extraordinaire [2] où il s'agissait d'aller complimenter au nom du roi l'électeur de Bavière, alors gouverneur des Pays-Bas espagnols. La tâche n'était pas si ardue qu'elle fût au dessus de la capacité de Nicolas-Simon. Aussi s'en acquitta-t-il avec convenance, comme le prouvent tous les documents relatifs à cette ambassade que renferme notre dépôt. Parmi ces documents se rencontre d'ailleurs une lettre de son père qui atteste toute la sollicitude avec laquelle le marquis de Pomponne et Torcy, gendre et collègue de ce dernier, avaient préparé et surveillaient ce succès de famille.

« A Versailles le 16 mars 1699. — J'avois receu, mon « filz, il y a deux jours, vostre lettre du 10. Celle du 13 « me l'a esté [remise ?] aujourd'huy. Monsieur de Torcy « et vostre frère [l'abbé de Pomponne] l'emportent à

[1] Pinard, *Chron. hist. milit*, p. 69 ; *Journal de Verdun*, mai 1737, p. 400.
[2] Pinard, *ibid.*, p. 69.

« Marly pour leur curiosité seulement, car ce ne sera « qu'aprez avoir receu vostre lettre que le roy sera in-« formé de ce que vous avez fait à Brusselles. Sa Majesté « a esté seulement instruitte de vostre arrivée par la pre-« mière lettre que vous avez escritte à Monsieur de Torcy. « — J'ay veu avec plaisir le conte que vous nous rendez « de l'audiance que vous avez eue de Monsieur l'électeur « de Bavière. Nous apprendrons bientost celle que vous « aurez eu de Madame l'électrice. Vous ne devez pas « ménager quelques jours plus ou moins pour rendre « touttes les visites que vous avez receues, et pour prof-« fiter de l'honneur que Monsieur l'électeur vous a fait « de vouloir que vous le suiviez à la chasse. Dans un « voiage tel que le vostre, il faut se presser de porter « le compliment ; celuy dont on est chargé en revenant « ne demande pas tant de diligence. Ainsy vous pouvez « prendre tout le temps qui vous est nécessaire pour « vous acquitter de toutz vos devoirs. — Je ne doutte point « que vous n'ayez prévenu ce que j'aurois peu vous « mander de ma respectueuse recognoissance de l'hon-« neur que Son Altesse Electorale m'a fait de vous parler « de moy. Son envoié fait fort bien sa cour icy. Le Roy « luy a encores parlé longtemps aujourd'huy à son dis-« ner. Sa Majesté l'avoit fait de mesme il y a quelques « jours à un autre[1]. »

[1] Voici la fin de cette lettre : « Il n'y a rien icy de nouveau depuis vostre « départ, sy ce n'est le pauvre Racine que je crois mort à ceste heure ; on « n'en espéroit rien ce matin. — M. le conte d'Auvergne part pour son ma-« riage en Hollande. M[lle] sa fille est entrée dans les Carmélites. — Adieu, « mon filz ; nous avons icy vostre femme depuis vostre départ. Je voudrois « qu'elle y fust aussy contente de la fortune des as noirs que nous le « sommes de l'y avoir. Vostre mère vous embrasse et est toujours pour son « rhume au mesme estat que vous l'avez laissée. »

Le nouveau diplomate, ainsi renseigné, prévenu, conseillé, fit son compliment avec tout le succès possible. Malheureusement son père, qui avait si bien saisi l'à-propos de son début, si bien proportionné le début à ses forces, s'était fait illusion sur un seul point. Il avait compté sans doute sur une de ces longévités dont l'exemple était fréquent dans sa famille [1]. Il n'atteignit que sa quatre-vingt-unième année, et mourut six mois après la mission extraordinaire de son fils. Celui-ci n'avait alors que trente-sept ans [1662-1699]; il devait en vivre le double [1662-1737] : mais la mort de son père coupa court à sa fortune. Depuis lors pas un emploi, pas une dignité, pas même une distinction ne vinrent compléter le brillant avenir que d'Andilly avait espéré, que Pomponne avait ébauché pour Nicolas-Simon [2]. Et cependant son beau-frère, le marquis de Torcy, conserva le portefeuille des affaires étrangères tout le temps que vécut Louis XIV [3]; et son frère, l'abbé de Pomponne, fut lui-même, comme nous le dirons bientôt, chargé d'une ambassade à Venise.

[1] Michel, l'aïeul de celui des Arnauld qui s'était établi à la cour, avait vécu cent quatre ans. (*Mém. de d'Andilly*, part. I, p. 8.) D'Andilly avait vécu quatre-vingt-cinq ans, de 1589 à 1674 (et non pas quatre-vingt-neuf, comme le dit Du Fossé, *Mém.*, p. 351.—Cf. *Nécrol. de P. P.*, p. 382; Guilbert, *Mém. chron.*, t. VI, p. 292). Le docteur Arnauld vécut quatre-vingt-trois ans, de 1612 à 1694. (*Nécrol. de P. R.*, p. 314, et toutes les *Vies* de cet homme célèbre.) L'évêque d'Angers vécut quatre-vingt-quinze ans, de 1597 à 1692 (*Mém. de la M. Angélique*, généal. p. XIII), etc.

[2] « L'aîné des fils de M. de Pomponne, épais, extraordinaire, avare, « obscur, quitta le service, devint apoplectique, et fut toute sa vie compté « pour rien, jusque dans sa famille. » (*Mém. de Saint-Simon*, t. IV, p. 169.)

[3] A la mort de Louis XIV si Torcy se démit de sa charge de secrétaire d'état (*Mém. de Saint-Simon*, t. XXV, p. 115), il conserva la direction des postes, la pension de ministre d'état, une place dans le conseil de régence et une grande influence. (*Mém. de Saint-Simon*, *ibid.*, p. 86; t. XXVI, p. 18; t. XXXIII, p. 178, etc.)

## ARTICLE II.

### *Le Marquis au naturel.*

Ce n'était pas toutefois que le nouveau marquis de Pomponne omît rien de ce qu'il fallait pour réussir à la cour. Il fit même dans ce but beaucoup plus que n'eût fait son père, beaucoup plus surtout que n'eût fait son aïeul. Jusqu'alors l'esprit de tous deux avait semblé diriger sa conduite. D'Andilly eût été satisfait de son ambition ; sa prudence n'était autre que celle de Pomponne. Mais dans la seconde période d'une existence désormais sans guide, il inclina de préférence vers les traditions paternelles. Il le fit sans mesure, comme peut-être aussi sans calcul. Sa prudence devint lâche ; sa fortune n'en recueillit aucun profit.

Port-Royal-des-Champs succombait alors [1709] sous une dernière persécution. La violence en avait dispersé les derniers habitants et confisqué les biens [1]. Il n'y restait plus que la population souterraine des morts et des bâtiments vides. Louis XIV avait secrètement résolu de disperser aussi les morts et d'anéantir les édifices. Il commença par ceux-ci [2]. Une bande de démolisseurs envahit et profana le pieux asile [3]. Les cloîtres s'écrou-

[1] Voir entre autres ouvrages *Hist. abrég. de la dern. persécut. de P. R.* [par l'abbé Pinauld] ; *Mém.* [de Fouillou] *sur la destruction de P. R.* ; le v<sup></sup>e volume du *Nécrologe* de Cerveau ; les trois derniers de Guilbert, *Mém. chron.* ; les deux derniers de D. Clémencet, *Hist. de P. R.*, etc.

[2] Arrêt du conseil d'état, du 22 janvier 1710. (Guilbert, *Mém. chron.*, t. VI, p. 262 ; Cerveau, *Nécrol.*, t. V, p. 172 ; Pinauld, *Hist. abrég.*, t. II, p. 285.)

[3] Guilbert, *Mém. chron.*, t. VI, p. 267.

lèrent sur les tombes qu'on leur avait confiées [1]. Les décombres recouvrirent de leurs débris ceux des cimetières [2]; et les amis de Port-Royal en conçurent un dernier espoir. Les ruines devaient protéger les morts; le saint édifice, en se renversant sur leurs cendres, les abritait d'un dernier rempart. Trois mille cadavres à peu près échapperaient sans doute ainsi à la profanation [3]. Et puis parmi ces dépouilles il y en avait de royales [4] dont la présence était une autre garantie pour les dépouilles illustres qui elles-mêmes protégeaient [5] les sépultures vulgaires. Qui donc oserait rompre cette association de la mort? Louis XIV viendrait-il le premier violer le tombeau de la sœur du grand Condé ou de la princesse de Conti? S'il ne donnait l'exemple, qui le donnerait? Et cependant pour que l'œuvre de destruction atteignît son but elle devait être complète.

Elle le fut; mais ce n'est pas Louis XIV qui en avait donné le signal. Le cardinal de Noailles, archevêque de Paris et confident du roi, avisa parmi les courtisans celui dont les antecédents et le caractère se prêteraient le mieux à cette démarche [6]. Il n'en trouva pas de plus propre que le marquis de Pomponne. — C'était sa famille qui avait créé Port-Royal; nul ne pouvait servir plus efficacement à le détruire. — Bientôt le marquis remit au cardinal-archevêque un placet dans lequel il demandait

[1] Guilbert, *Mém. chron.*, t. VI, p. 268 et 274.
[2] *Id.*, *ibid.*, p. 268.
[3] *Id.*, *ibid.*, p. 278.
[4] *Nécrol. de P. R.*, p. 159, 231, 65, 438.
[5] [Enlever ces dépouilles illustres] « c'étoit les séparer de beaucoup « d'autres moins recommandables aux yeux des hommes, que l'on exposoit « par conséquent à une plus facile profanation. » (Guilbert, *ibid.*, p. 284.)
[6] Guilbert, *ibid.*, p. 280.

au roi « de transporter soit à Saint-Merry de Paris, où étoit « la sépulture de ses ancêtres, soit à Pomponne, les corps « de ses parens qui avoient été ensevelis à Port-Royal, « afin que *sa postérité* perdît la mémoire qu'ils avoient « été enterrés dans un lieu qui avait eu le malheur de « déplaire à Sa Majesté [1]. » Dans sa vie de courtisan le cardinal de Noailles avait dû être témoin d'assez de lâchetés pour qu'elles le laissassent désormais impassible. Celle-ci le fit sourire [2]. —Le petit-fils de d'Andilly, le petit-neveu du grand Arnauld demandant que *leur postérité* oubliât le nom de Port-Royal!—La Providence indignée fit plus. Pour mieux supprimer le souvenir, elle supprima la postérité. [3]

Louis XIV, de son côté, seconda autant qu'il était en lui l'oubli dans lequel le marquis de Pomponne voulait plonger ses aïeux. Il leur interdit la sépulture de leur famille à Paris, et relégua leurs cendres à Pomponne, où il ne se trouvait pas même un caveau pour les recevoir [4].

1 Guilbert, *Mém. chron.*, t. vi, p. 280; D. Clémencet, *de Hist. P. R.*, t. x, p. 12.

2 « Cette flatterie fut jugée par le cardinal un moyen excellent pour « réussir, et mérita même son rire. » (Guilbert, *ibid.*, p. 280.)

3 « Ce marquis [de Pomponne] racontoit avec complaisance ce tour de « subtilité ou d'adresse, employé pour obtenir l'effet de sa demande. Ses « amis gémissoient sur cette basse flatterie; et tout à coup, ou plutôt onze « mois après, Dieu retira le jeune comte de Pomponne, fils aîné de ce mar- « quis, et [dix-huit mois après] le chevalier de Pomponne. Il ne resta « d'autre postérité à ce marquis qu'une seule fille... » (Guilbert, *ibid.*, p. 284. Cf. p. 283.) — Il n'est ici question que de la branche des Arnauld d'Auvergne, transportée à Paris dans le seizième siècle. Le tronc d'où était sortie cette branche, les Arnauld de Provence subsistent encore; et nous sommes heureux de compter au nombre de nos amis l'un de leurs plus dignes représentants, M. le chevalier d'Arnauld, intendant de la 13e division militaire.

4 « Le roi ne fut que peu touché de la flatterie du marquis, et eut peine « à accorder cette permission [le bon Guilbert s'y est laissé tromper; voir

On les déposa provisoirement sur des tréteaux, au fond des cryptes de Palaiseau. [1]

Cependant les tombes de Port-Royal n'étaient plus inviolables. Après celles des Arnauld, on ouvrit celles de madame de Longueville et de madame de Conti [2]; puis, à quelques jours de distance, celles de Le Maistre, de Sacy, de Racine et de tous ceux dont le nom rayonnait à travers les décombres [3]. Puis vint le tour des morts vulgaires, des solitaires inconnus, des religieuses sans nom, des humbles serviteurs de l'abbaye [janvier 1712] [4]. Alors ce fut un affreux assaut de profanations entre les fossoyeurs ivres [5] et les chiens du canton [6]. Ceux-là volaient leurs derniers linceuls aux cadavres que la

« ce qu'il dit lui-même, *ibid.*, p. 299] dont la demande mérita cependant « les louanges de sa majesté. Le transport à Saint-Merry fut rejetté comme « ne pouvant se faire assez secrètement... *Ne forte tumultus fieret in populo.* « Pomponne fut le lieu destiné pour ces sépultures, et la chapelle basse ou sou- « terraine des seigneurs de Palaiseau pour celui du dépôt, en attendant la « construction d'un caveau dans l'église de Pomponne. » (Guilbert, *Mém. chron.*, t. VI, p. 280.)—Sur la punition du roi et de ceux qui avaient participé à la destruction de Port-Royal, voir Guilbert (*ibid.*, t. VII, p. 139, 164; Besoigne, *Hist. de P. R.*, t. III, p. 222; D. Clémencet, *Hist. de P. R.*, t. X, p. 36; le *Recueil* in-12, p. 535.)

1 Guilbert, *ibid.*, t. VI, p. 284.

2 D. Clémencet, *Hist. de P. R.*, t. X, p. 17; l'abbé d'Ettemarre, *Gémissem.*, etc., avertiss. du troisième *gémiss.*, p. 104; Guilbert, *ibid.*, t. VII, p. 106.

3 Guilbert, *ibid.*, t. VII, p. 103.

4 Guilbert, *ibid.*, t. VII, p. 133.—Cf. p. 84, et Pinauld, *Hist. abrég. de la dernière persécut. de P. R.*, t. II, p. 392.

5 « Les ouvriers chargez de l'exécution n'étoient guères en état d'écouter « ni la nature ni la raison, étant presque abbrutis par les excès de vin. » (L'abbé d'Ettemarre, III[e] *Gémissem.*, p. 106.) « Ces ouvriers buvoient, « rioient, chantoient et se mocquoient de ces personnes qu'ils trouvoient « ainsi en chair. » (Relation du 2 février 1712, Le Clerc, *Vies édif. de P. R.*, t. IV, p. 59.)

6 L'abbé d'Ettemarre, III[e] *Gémissem.*, p. 105; Pinauld, *Hist. abrég.*, t. II, p. 401; Giulbert, *ibid.*, t. VII, p. 87-91.

tombe avait respectés[1], et rendaient la mort impudique[2]; ceux-ci se disputaient les lambeaux de chair à demi consumés[3]. Les uns, à travers un épouvantable ouragan qui déracinait les derniers arbres plantés par d'Andilly[4], hachaient à coups de bêche les membres raidis qui ne se ployaient pas au tombereau commun[5];

1 « J'ai sçu que l'on avoit trouvé le corps du frère Laisné si entier, que « l'ouvrier qui le déterroit défit le drap dans lequel il étoit enseveli; puis, « ayant vu que la chemise étoit aussi très bonne, il dépouilla et laissa nud « ce corps, et emporta ce linge pour son usage... Les déterreurs le recon- « noissant, malgré leur yvresse, s'écrièrent : « Ah! te voilà donc, Laisné...! » (Guilbert, *Mém. chron.*, t. VII, p. 89 et 94.)

2 « ..... Ils entendirent ces hommes dire les sotises les plus infâmes à « l'occasion de membres nuds qu'ils trouvoient.... L'indécence étoit portée « si loin qu'un viel habitant de Magny, encore vivant en 1754, qui, étant « jeune dans le temps de cette exhumation avoit été forcé d'y travailler, « déclaroit publiquement son horreur en disant que, s'il avoit voulu, il auroit « appris l'anatomie; expressions qui ne désignent que trop la situation où « l'on laissoit des corps de filles exhumés et sans linceuil, ou qui étoient à « demi pourris. » (Guilbert, *ibid.*, p. 87 et 89. — Cf. Le Clerc, *Vies édif. de P. R.*, t. IV, p. 59.)

3 « Ce qu'il y avoit de plus horrible, c'est qu'il y avoit des chiens (Le « Clerc, *Vies édif.*, t. IV, p. 59 ; *dix chiens*) dans l'église, occupés à manger « les chairs qui restoient encore à ces membres séparés des corps; et per- « sonne ne s'avisoit de les chasser... » (Guilbert, *ibid.*, t. VII, p. 87.)

4 « C'étoit le jour de l'homme, mais non celui du Seigneur. Un ouragan « violent et furieux se fit sentir ce même jour par toute la France, et laissa « en tous lieux des marques de son passage... Les ravages furent si grands « à Port-Royal même, quoique [il fût situé] dans un fond, que tous les « arbres fruitiers en furent arrachés. » (Guilbert, *ibid.*, t. VII, p. 183.)

5 « On les met dans un tombereau, et, afin d'épargner les voitures, on « les charge tant qu'on peut. Ce qui est cause qu'à chaque cahot il tombe « dans le chemin quelquefois une tête, un bras ou un pied ; ce que les pas- « sans ramassent et enterrent sur le bord du chemin... » (Guilbert, *ibid.*, t. VII, p. 88.) « Les fossoyeurs hachoient les corps... pour les faire tenir « dans des mannequins ou paniers..., sauf à laisser pendre un bras, une « jambe ou une tête... » (*Ibid.*, p. 92.) « Les fossoieurs ne prennent pas « seulement la peine de lever un corps entier quand ils le trouvent, mais « ils le hachent à coups de bêche. » (L'abbé d'Ettemarre, III[e] *Gémissem.*, p. 105.)

les autres en recueillaient une affreuse curée d'entrailles [1].

Nous avons dit que le marquis de Pomponne ne recueillit rien de sa complaisance ; et cependant il la porta jusqu'aux dernières limites. Tout le temps que vécut Louis XIV, les restes de sa famille demeurèrent sur leurs tréteaux, et le caveau qu'on lui avait permis ne s'ouvrit point à Pomponne. Peut-être aussi craignait-il d'introduire dans sa maison de plaisance des ombres vengeresses ; car, dix ans après la mort du destructeur de Port-Royal, ceux qui en avaient fait la gloire gisaient toujours au fond des cryptes de Palaiseau [2]. Il fallut qu'un visiteur étranger, auquel le marquis de Pomponne en avait ménagé le spectacle, lui fît observer que ces *illustres* débris couraient le risque d'être dispersés, ou même profanés, si une mutation remettait l'église de Palaiseau aux mains de quelque fauteur du Molinisme [3]. L'auteur de cette réflexion était l'un des secrétaires d'état de Louis XV, Le Blanc, ministre de la guerre. L'ancien brigadier, à qui elle n'était pas venue sans doute depuis quinze ans, la trouva judicieuse. Elle ensevelissait à la fois ses remords et ses hontes, et lui épargnait un caveau. Il n'en économisa pas moins sur les bières, qu'il

[1] « M. Blondel avance, dans son supplément manuscrit au Nécrologe de « Port-Royal, que les ouvriers dépouillèrent le corps d'un prêtre [inconnu], « le traînèrent par les pieds le long de l'église, jusqu'au monceau où étoient « les corps ; que là, avec des pioches et autres outils, ils mirent en pièces « ce corps que la mort avait respecté, et que des chiens lui mangèrent les « entrailles. » (Guilbert, *Mém. chron.*, t. VII, p. 94.)

[2] *Suppl. au Nécrol. de P. R.*, p. 208 ; Guilbert, *ibid.*, t. VI, p. 286.

[3] Guilbert, *ibid.* — Cf. *Journal de Dorsanne*, t. IV, p. 285. — Le curé de Palaiseau à cette époque était M. Aucler, qui mourut le 3 septembre 1748 (Guilbert, *ibid.*, p. 295. — Cf. le *Nécrol. de Cerveau*, t. II, p. 181 ; la *Vie de M. de Caylus*, évêque d'Auxerre [par Dettey], t. II, p. 87, etc.)

fit en simple bois, et sur les inscriptions qu'il y déposa en simple parchemin [1]; mais du moins les corps ou les cœurs du grand Arnauld, de d'Andilly, de la Mère Angélique, de la Mère Agnès, ceux de Luzancy et de sa sœur Angélique de Saint-Jean, ceux de la fille de Simon-Nicolas lui-même et de deux de ses sœurs eurent une sépulture [2]. — Ils eurent même une épitaphe, au bas de laquelle l'entraînement d'une conscience soulagée avait involontairement glissé un reproche et un aveu dans ce souhait suprême : *Tandem requiescant*, qu'ils reposent enfin [3] ! — ENFIN ! comme ce mot doublement acéré clouait au marbre la tyrannie et la servilité !

## SECTION II.

### L'ABBÉ DE POMPONNE.

### ARTICLE Ier.

#### *Éducation de l'abbé de Pomponne.*

L'abbé de Pomponne fut d'abord un peu moins et ensuite un peu plus servile que ne l'était son frère. Cependant une éducation commune, agissant sur des esprits de même trempe, aurait dû modifier uniformément les caractères. Mais, nous l'avons dit, cette éducation soumise à trois influences ne les subit point toutes dans les mêmes proportions. De là des nuances. Nicolas-Simon avait douze ans lorsque mourut d'Andilly [1662-1674] ;

1 Guilbert, *Mém. chron.*, t. II, p. 295. Cf. S. Simon, *Mém.*, t. IV, p. 169.
2 *Suppl. au Nécrol. de P. R.*, p. 211.
3 Guilbert, *ibid.*, p. 294.

Charles-Henri n'en avait que cinq [1669-1674]. Celui-ci en avait vingt-cinq lorsque mourut le grand Arnauld [1694]. Il devait le remplacer dans l'Église, comme son frère devait continuer dans le monde la fortune de sa famille. Pomponne, en communiquant à tous deux sa prudence, transmettait plus particulièrement à l'aîné les traditions de son père, et soumettait plus volontiers le puîné à la direction de son oncle ; de sorte que chez le premier ce fut principalement l'ambition qui se combina avec la prudence pour produire les résultats que nous avons vus, et que chez le second s'opéra le bizarre amalgame d'une réserve pusillanime et d'une invincible opiniâtreté pour amener les résultats que nous verrons.

C'est à la correspondance imprimée du grand Arnauld qu'il faut demander les preuves de sa sollicitude pour le jeune abbé dans lequel il voudrait se former un héritier. Du fond de l'exil il surveille son éducation, se met en correspondance avec l'abbé Ravechet [1] son précepteur,

[1] *Œuvres du doct. Arnauld*, t. IV, p. 3, lettre MXXXVII, du 29 avril 1694 ; p. 47, lettre MXLIX, du 4 juin 1694, et p. 52. — Cf. *Eloge de l'abbé de Pomponne*, par Dacier, *Mém. de l'acad. des Inscript.*, t. XXVII, p. 256. — Par un singulier hasard, l'abbé Ravechet, qu'avait choisi M^me de Fontpertuis, cette amie commune de Pomponne et du grand Arnauld (*Œuvres* de celui-ci, t. IV, p. 52, lettre MLV, du 18 juin 1694), pour élever l'héritier de tous deux, se trouvait dans des conditions telles que le père et l'oncle de son pupille pouvaient les souhaiter. Instruit par les Jésuites et partisan fougueux de leurs doctrines dans sa jeunesse, il se montrait alors l'un des défenseurs les plus opiniâtres et les plus emportés du Jansénisme ; plus tard même, l'abbé de Pomponne, son élève, mais non son émule en courage, comme nous le verrons bientôt, fut obligé *en ami plus politique que chrétien*, dit le biographe janséniste de Ravechet (*Nécrol. des appelans*, p. 50 ; voir cependant *Journal de Dorsanne*, t. II, p. 565), d'enfermer chez soi ce dernier pour l'empêcher d'aller en Sorbonne, sous Louis XIV, protester contre la bulle *Unigenitus*. Après la mort de Louis XIV, Ravechet fut élu syndic de la faculté de théologie, et accueillit en cette qualité le fameux appel des quatre évêques (5 mars 1717). Les quatre évêques furent exilés, le

trace son plan d'études et choisit jusqu'à ses lectures [1]. Il les lui choisit agréables : « Il vaut mieux, écrit-il à « Ravechet, qu'il s'applique à étudier des choses qui lui « agréent, quoiqu'elles lui soient moins utiles, que de le « presser d'en étudier de plus importantes qui ne lui « agréeroient pas, ce qui le pourroit dégoûter des études « et le jeter dans la fainéantise [2]. » C'est d'après ce principe sans doute qu'au lieu de mettre Jansénius aux mains du jeune abbé il lui conseille les *Provinciales* [3] ; mais ce ne saurait être d'après le même motif qu'il lui déconseille la Sorbonne. — Il en avait un plus grave.

Pomponne, alors dans la disgrâce, et louvoyant entre ses opinions et les intérêts de son avenir, avait pris pour son deuxième fils un de ces demi-termes dans lesquels son habileté s'était tant de fois réfugiée. Il l'avait placé à l'Oratoire [4], mais en lui faisant suivre les cours de la Sorbonne. L'Oratoire était à demi Janséniste [5], la Sorbonne à demi Moliniste. Tout en poursuivant les Jésuites, celle-ci ne conférait ses grades théologiques qu'en faisant signer au récipiendaire une censure personnelle contre le grand Arnauld [6]. Au lieu de faire graduer en théologie son petit-neveu, le docteur voulait qu'on le fît graduer

notaire mis à la Bastille et le syndic expédié pour Saint-Brieux. En s'y rendant celui-ci mourut le 24 avril 1717 dans l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes. (*Nécrol. des appelans*, p. 46 ; *Nécrol. de Cerveau*, t. I, p. 39 ; *Supplém. aux Nouv. ecclés.*, 4 mars 1748, p. 39 ; *Suppl. au Nécrol. de P. R.*, p. 579 ; *Journal de Verdun*, de février à juillet 1717 ; *Gazette* du 1er mai 1717, etc.

1 *Œuvres du doct. Arnauld*, t. IV, p. 72, lettre MLXV, du 30 juillet 1694.

2 *Ibid.*, p. 52, lettre MLV, du 18 juin 1694.

3 *Ibid.*, p. 72.

4 *Ibid.*, t. III, p. 855, lettre DCCCVII, du 5 juin 1691.

5 Voir plus haut, t. I, p. 292. — Cf. Larrière, *Vie d'Arnauld*, t. II, p. 260, etc.

6 Voir *Œuvres du doct. Arnauld*, t. XIX, préf. hist. et critique, p. XXXVII à LXXXIV ; la seconde moitié du t. XIX, à dater de la p. 311, et tout le t. XX.

en droit canon : « Il y profiteroit pour le moins autant, « écrivait-il à madame de Fontpertuis, et on le mettroit « par là hors de danger d'être pressé de faire jamais ce « qu'on avoue qu'il ne pourroit faire sans se déshonorer ; « car si son père venoit à manquer, comme tout homme « est mortel, est-on assuré que sa mère, et ses parens de « ce côté-là auroient la même fermeté? De plus, si Dieu « lui faisoit la grâce de ne penser qu'à servir l'Église, « comme son état l'y oblige, il est quelquefois nécessaire « pour cela d'avoir des degrés. Or on n'en peut avoir en « théologie, sans passer par où on ne voit pas qu'il puisse « passer avec honneur. Il faut donc se mettre en état d'en « avoir en droit canonique. Et si on [le roi] s'en étonnoit, « et qu'on en parlât au père, rien, ce me semble, ne seroit « plus honnête, et plus approuvé dans le monde, que d'en « dire la vraie raison. Car il est toujours demeuré un « certain sentiment d'humanité qui fait que ceux même « qui ont peu d'attention à ce qui est juste ou injuste « en soi, approuvent toujours qu'un honnête homme ait « égard à ce qui touche l'honneur ou le déshonneur de « sa famille. Peut-être même que ce lui seroit une occa- « sion de parler au patron [au roi]; et en lui disant bon- « nement ce qui l'empêche de faire étudier son fils en « théologie, faire tomber le discours sur l'oncle et lui « donner envie de voir un petit livre [*le Phantosme du « Jansénisme*] [1], qui explique bien des choses, dont « peut-être Sa Majesté n'a jamais été bien informée. Il « pourroit aussi témoigner de la douleur de ce qu'étant « si avancé en âge, il peut tomber malade dans un pays « éloigné où ses plus proches seront privés d'avoir la

1 *Œuvres du doct. Arnauld*, t. XXV.

« consolation de lui dire le dernier adieu ; que tout ce « qu'il souhaiteroit est qu'il plût à Sa Majesté de trouver « bon qu'il pût demeurer *incognito* avec deux ou trois « de ses amis, où il pourroit être vu de très peu de per- « sonnes, qui n'auroient garde d'en faire du bruit. Je « crois bien que tout cela n'est qu'une vision ; mais m'é- « tant venu dans l'esprit en l'écrivant, j'ai laissé aller « ma plume [1]. » Et nous aussi, nous avons laissé aller la nôtre à transcrire cette touchante vision de l'exilé ; plus touchante peut-être, si le fantôme du Jansénisme ne s'y agitait pas au premier plan, en reléguant au second les douces images de la famille : car, on le voit, à travers ses sollicitudes pour son petit-neveu, le grand Arnauld poursuit obstinément le triomphe de ses idées, comme Pomponne la restauration de sa fortune à travers l'éducation de son fils.—Le pouvoir est le but que leur coup d'œil vise par dessus la tête de l'enfant.

Mais l'enfant grandira ; il lui faudra viser le pouvoir à son tour. Le grand Arnauld ne demande pas mieux qu'on l'y instruise. Il applaudit à un voyage de Rome qui doit y aider. Il dévance le voyageur de ses recommandations dans les abords du Vatican : « J'espère que « vous pourrez lui beaucoup servir, écrit-il à l'abbé du « Vaucel, son principal agent près du Saint-Siége....... « en l'exhortant de bien employer le tems, pendant qu'il « est jeune ; parceque c'est alors que l'on se peut rendre « capable des emplois où on peut être engagé par la « providence de Dieu [2]...» Et ailleurs : « Il peut y avoir « quelque chose de trop humain dans le désir qu'a le

[1] *Œuvres du doct. Arnauld*, t. III, p. 58, lettre DCXL, du 19 janvier 1688.
[2] *Ibid.*, t. IV, p. 60, lettre MLX, du 8 juillet 1694.

« jeune abbé [de Pomponne] de s'instruire de l'état de la « cour de Rome, et de son gouvernement ecclésiastique « et civil. Mais la chose en soi est bonne[1]... »

## ARTICLE II.

### *L'abbé de Pomponne bénéficier et grand seigneur.*

D'Andilly, qui de son côté trouvait *la chose bonne en soi*, et même avec ses accessoires, n'avait pas perdu de temps pour y songer. A peine Charles-Henri avait-il eu deux ans que son aïeul entretenait son père des bénéfices que l'on pourrait solliciter en sa faveur. « Ma femme, « lui écrit Pomponne le 19 septembre 1671, me mande « qu'elle vous a rendu conte de mille choses qui ne se « peuvent escrire. Je ne souhaitteray point de bénéfices à « mes enfans que je ne voie espérance qu'ilz se rendront « dignes de les posséder et d'en bien user. C'est touttes- « fois l'unique récompense que l'on remporte presque « aujourd'huy des services; mais je la croirois donnée « plustost pour la ruine que pour le soustien de ma fa- « mille, sy elle y passoit en des mains qui en fissent un « mauvais usage... » D'Andilly, tout émerveillé de ces sentiments, note pieusement la lettre où ils se manifestent de l'initiale G, qui signifie : *à garder*; et comme cette lettre embrasse une foule de sujets[2], afin que l'on

[1] *Œuvres du doct. Arnauld*, t. IV, p. 52, lettre MLV, du 18 juin 1694. — Cf. t. III, p. 760, lettre MXXV, du 23 mars 1694, et t. IV, p. 3, lettre MXXXVII, du 29 avril 1694 ; p. 43, lettre MXLVII, du 28 mai 1694 ; p. 47, lettre MXLIX, du 4 juin 1694 ; p. 49, lettre MLIII, du 17 juin 1694 ; etc.

[2] Voici le texte de cette lettre : « Stokolm, ce 19 septembre 1671. — « L'extrême satisfaction que ma femme a remporté du voiage qu'elle venoit

ne s'y trompe pas, il la résume sur le revers par ces deux mots : *Touchant bénéfices.* Mais son admiration faisait probablement les mêmes réserves que les scrupules de son fils ; car enfin celui-ci ne voulait pas se priver *de l'unique récompense de ses services*, et lorsque l'enfant eut atteint sa quinzième année, le trouvant

« de faire à Pomponne a passé jusques à moy par le conte qu'elle m'en a « rendu. La plus grande a esté de vous avoir Dieu mercy retrouvé en une « parfaitte santé, et ensuitte de n'avoir pas seulement trouvé celle de mes « enfans fort bonne, mais de les avoir trouvé avec touttes les qualités qui « peuvent en rendre plus content à leur âge. C'est un avantage que j'at- « tribue principalement à l'éducation qu'ilz reçoivent auprez de vous, et « dont je vous rends encores de nouvelles grâces *d'avoir bien voulu ne leur « pas oster* [voir plus haut, t. II, p. 119].—Pour le reste de Pomponne, des « avenues et des plans, ma femme m'en fait un sy beau portrait qu'elle « augmenteroit encore l'envie que je n'ay déjà que trop forte de les revoir. « Mais il ne faut touttesfois pas se la mettre trop dans la teste, par le « chagrin que l'on auroit sy l'on la voioit long-temps sans succez. Je suis « trez aise de la satisfaction que M. de Sacy a tesmoigné des estudes de mon « filz. Sy ceste malheureuse fièvre ne revient point cet hiver, j'espère qu'il « regagnera le temps perdu. Voicy bientost le tour de Thoinon [plus tard « chevalier de Malte] à commencer à apprendre. Pour les deux petitz hol- « landois, dont je suis bien aise de vous voir content, ilz demeureront long- « temps inutiles. Ma femme me mande, etc... Lolotte [plus tard religieuse « à Gif, à Malnoue et à Chelles] a sans doutte proffité dans le voiage qu'elle « a fait en Hollande. Son esprit s'y est adoucy, et comme elle a naturelle- « ment inclination pour lire et pour apprendre, elle s'y est instruitte de « mille choses. Je crains seulement pour elle l'air de rudesse et de peu « d'honnesteté où elle reste, et qu'il ne la rejette dans une crierie et des « desmeslés peu honnestes qui y sont naturels. Je luy ay fort dit de s'en « préserver, et je crois qu'elle le fera. Elle a cognu une manière de vie « toutte opposée. — J'apprens que le mariage que M. de La Vernelle pro- « posoit, pourroit bien ne se pas faire ; mais la difficulté semble venir des « parens qui l'en avoient chargé et qui changent peut-estre de pensée. Ainsy « cela n'importe.—Je ne puis encores voir du jour quand je sortiray d'icy. « La longueur est fort naturelle en cette cour, et le roy et la reine qui sont « allés depuis huit jours à une chasse fort esloignée de ceste ville n'en re- « viendront pas de quelques jours.—Je ne sçavois point l'accident de M. Ma- « rin. Je luy escris, et à M. de La Rochefoucault. » *Au dos :* « G. touchant « bénéfice. »

sans doute suffisamment digne d'un bénéfice, il lui fit conférer l'abbaye de Saint-Maixent, à Poitiers [1], qui valait quatorze mille livres de rentes [ 8 septembre 1684 ] [2].

Le nouvel abbé obtenait cette faveur en même temps que son frère, Nicolas-Simon, était créé colonel [3], deux ans après que son père eut été créé marquis [4], au moment où les persécutions redoublaient contre le grand Arnauld, dont le roi voulait faire saisir la personne dans les Pays-Bas [5]. Sans doute Pomponne n'avait pas eu as-

[1] *Gazette de France* du 30 septembre 1684, p. 668 ; *Gall. christ.*, t. II, col. 1263.

[2] *La clef du grand Pouillé de France*, t. I, p. 47.

[3] Voir plus haut, t. II, p. 222, n. 5.

[4] La Chesnaye Desbois, *Dict. de noblesse*, v° Pomponne.

[5] *Œuvres du doct. Arnauld*, t. II, p. 466, lett. CCCCXCI, du 9 octobre 1684; p. 469, lett. CCCCXCIII, du 13 octobre 1684 ; p. 483, lett. CCCCXCVII, du 28 novembre 1684.—« On engagea M. de Pomponne à demander directement au « roi le retour de son oncle, et la permission de le recevoir chez lui. Cette « démarche n'avoit rien qui pût compromettre celui qui la feroit ; le roi ne « pouvoit pas désapprouver que M. de Pomponne écoutant la voix du sang « réclamât la liberté d'un vieillard privé dans un pays étranger des secours « que son âge et ses infirmités lui rendoient nécessaires. M. de Pomponne à « qui la chose fut proposée répondit qu'il s'intéressoit vivement à la situation « de son oncle; mais qu'il n'étoit pas à portée de faire une pareille démarche, « ni d'obtenir ce qu'on désiroit qu'il demandât; que depuis sa retraite [du mi- « nistère en 1679] *il n'avoit plus de considération à la cour...* » (Larrière, *Vie d'Arnauld*, t. II, p. 208. Cf. p. 192-196 et p. 206-217.)— « Pour faire « voir que ce fut la seule mauvaise volonté des ennemis du ministre [ de « Pomponne ] qui lui fit perdre sa charge, il suffit de remarquer, qu'ayant « eu ordre du roi de l'aller trouver quelques jours après, comme il voulut « témoigner à Sa Majesté qu'il étoit bien malheureux d'avoir encouru sa « disgrâce, quoique sa conscience ne lui pût rien reprocher; ce prince « l'arrêta tout court à ces mots, et lui dit qu'il n'étoit pas vrai qu'il eût « encouru sa disgrâce, et qu'il le lui feroit bien voir par la manière dont il « agiroit.—En effet il le fit coucher sur l'état comme ministre avec une pen- « sion de vingt mille livres, *et se souvint de ses enfans.....* » ( *Mém. de Du Fossé*, p. 400.)

sez de crédit pour obtenir quatre grâces à la fois [1], et le docteur avait assez de résignation pour voir comment on escomptait aux siens sa disgrâce. — La seule chose qu'il ne leur eût point pardonnée, c'eût été de s'écarter de ses principes. Ils étaient, nous le savons [2], d'une excessive rigueur en matière de bénéfices. Sa haute intégrité n'admettait point le cumul. Lorsque le jeune dignitaire eut atteint sa vingt-quatrième année, il obtint l'abbaye de Saint-Médard de Soissons, en même temps que son frère aîné fut promu brigadier [3]. Mais il se démit de celle de Saint-Maixent [4]. Le *Mercure galant* nous dit ce qu'il avait gagné au change : « L'abbaye de Saint-Médard « de Soissons [qui vaut trente mille livres de rentes] [5] « est une des plus belles abbayes de France, et qui n'a « jamais esté possédée que par des princes et des cardi- « naux ou des évesques. Elle relève immédiatement du « Saint-Siége, partage les droits épiscopaux avec l'éves- « que de Soissons, et donne droit de séance au chapitre « de la cathédrale. Mais ce qu'il y a de plus agréable « pour M. l'abbé de Pomponne, c'est que la jurisdiction « et les terres de cette abbaye joignent celles de M. son « père à Pomponne. Ainsi elle approche un si digne fils

1 Tout ce que fit Pomponne en faveur de son oncle, ce fut de s'informer des projets hostiles du gouvernement contre la liberté de celui-ci, et de lui indiquer les lieux d'où il pourrait le mieux s'en garantir. (*Œuvres du doct. Arnauld*, t. II, p. 170, lettre du 12 novembre 1682.)

2 Voir plus haut, t. I, p. 254, 278, et t. II, p. 35.

3 La nomination de l'un est du 31 mars, celle de l'autre du 1er novembre 1693. (*Gazette de France* du 7 novembre 1693, p. 578 ; voir plus haut, t. II, p. 223 ; *Gall. christ.*, t. IX, col. 422 ; *Mercure galant* de novembre et décembre 1693, etc.)

4 Eloge de l'abbé de Pomponne, *Mém. de l'acad. des Inscript.*, t. XXVII, p. 255.

5 *La clef du grand Pouillé de France*, t. II, p. 99.

« d'un père illustre; au lieu qu'auparavant il estoit obligé « de passer une bonne partie de sa vie dans le fond du « Poitou à Saint-Maixent, dont il estoit abbé, et dont il « a remis l'abbaye, n'ayant jamais voulu posséder deux « bénéfices à la fois, par un principe de piété qui est hé- « réditaire à cette illustre maison[1]. » Le *Mercure* eût été plus exact, sans cesser d'être *galant*, s'il avait dit que ce principe de piété, que cette délicatesse de conscience étaient personnels au grand Arnauld; car après la mort de celui-ci et avant celle de Pomponne, l'abbé de Saint-Médard fut nommé aumônier du roi attaché au duc de Bourgogne, sans résigner cette fois son autre bénéfice [1698][2].

La perte qu'il fit de son père l'année suivante ne fut point fatale à sa fortune comme à celle de son aîné. « Après la mort du marquis de Pomponne, le marquis « de Torci, son gendre, étoit devenu ministre et secré- « taire d'état pour les affaires étrangères. La bienveil- « lance du prince prévint la recommandation du minis- « tre; le roi lui ordonna d'ouvrir ses bureaux à son « beau-frère, et de le former aux négociations. Il des- « cendit même, en faveur de l'abbé de Pomponne, à des « soins de détail; il daigna jeter les yeux sur son tra- « vail... Le roi s'informoit de ses progrès; il l'examina, « il l'interrogea lui-même, et, satisfait des lumières qu'il « avoit acquises en ce genre d'étude, il le nomma à « l'ambassade de Venise[3]. »

1 *Mercure galant*, décembre 1693, p. 36.

2 *Gazette de France* du 30 août 1698, p. 418; Eloge de l'abbé de Pomponne, *Mém. de l'acad. des Inscript.*, t. XXVII, p. 256.

3 *Eloge de l'abbé de Pomponne, Mém. de l'acad. des Inscript.*, t. XXVII, p. 256; *Journal de Verdun*, décembre 1704, p. 387, mars 1705, p. 172;

Dacier, à qui nous empruntons ce fragment d'un panégyrique de l'abbé de Pomponne, prétend que son héros s'acquitta de cette mission avec le plus grand succès[1]. Il paraît que Louis XIV lui dût la vie de dix-neuf mille hommes, pour lesquels l'ambassadeur engagea sa fortune jusqu'à concurrence de quatre cent mille livres. Cependant la mission qu'il remplissait alors fut la seule dont ce prince le chargea; mais en revanche, il le créa conseiller d'état d'église [23 novembre 1711][2].

juillet 1705, p. 32; janvier 1707, p. 29; mai 1710, p. 297; *Gazette de France*, 14 février 1704; 23 mai et 5 juin 1705, etc. — Après le panégyrique, l'histoire: « Depuis le retour de Charmont de Venise, le roi, mécon« tent de cette république.... n'y avoit envoyé personne. Par force sou« plesses... ils se raccommodèrent avec le roi. L'abbé de Pomponne vieil« lissoit dans la charge d'aumônier de quartier. Le roi s'étoit expliqué « avantageusement sur lui, mais que son nom d'Arnauld lui répugnoit « trop dans l'épiscopat pour l'y faire jamais monter. Il fallut donc se « tourner ailleurs. Il étoit beau-frère de Torcy. Pomponne, son père, lui « avoit fait mettre le nez dans ses papiers avec l'agrément du roi, et il con« tinuoit de même avec Torcy; *il avoit déjà été à Rome* [on le voit, *la « chose était bonne en soi*] et en diverses cours d'Italie. Tout cela ensemble « le fit choisir pour l'ambassade de Venise, et il remit sa place d'aumônier. » [Nous la lui retrouverons dans la note suivante.] (*Mém. de Saint-Simon*, t. VIII, p. 59.) — Pomponne sortit de Venise sans successeur, comme il y était entré sans prédécesseur immédiat. (Cf. *Saint-Simon*, t. XIV, p. 232.)

[1] *Mém. de l'acad. des Inscript.*, t. XXVII, p. 257.

[2] *Journal de Verdun*, janvier 1712, p. 39; *Gazette de France* du 5 décembre 1711. — « L'abbé de Pomponne, revenu de son ambassade de « Venise et de ses négociations en Italie, vieillissoit tristement dans le se« cond ordre, aumônier du roi. Cela étoit fâcheux à un fils et à un beau« frère de ministres, qui n'y étoient pas accoutumés, et qui croyoient, par « les mauvais exemples récents, les premières places de l'Eglise faites pour « eux. Torcy, *tout timide qu'il étoit*, ne le put digérer plus longtemps. Il « n'y avoit rien à reprendre aux mœurs ni à la conduite de son beau-frère; « mais le roi ne lui avoit pas caché son invincible répugnance à placer le « nom d'Arnauld dans un siége épiscopal. Torcy se réduisit donc à la res« source que le chancelier avoit procurée à l'abbé Bignon, son neveu, que « la dépravation de ses mœurs avoit exclu de l'épiscopat. La place de « conseiller d'état d'église, qu'avoit le feu archevêque de Reims, n'étoit

Ainsi le grand Arnauld avait eu raison en présageant que le droit canon profiterait au moins autant à son petit-neveu que la théologie [1]. — Mieux valait le Conseil d'État que l'exil.

L'abbé de Saint-Médard, l'aumônier du roi, le con-

« pas remplie. Torcy fit encore parler le roi sur son beau-frère, qui s'expli- « qua comme il avoit déjà fait lorsque cette exclusion engagea Torcy d'em- « ployer l'abbé de Pomponne en Italie; mais en même temps le roi en dit « du bien et témoigna être fâché de l'empêchement dirimant. Là dessus « Torcy tourna court sur la place de conseiller d'état et l'obtint sur-le- « champ. L'abbé de Pomponne s'y donna tout entier, faute de mieux, et « en prit l'occasion de quitter sa place d'aumônier du roi. » (*Mém. de Saint-Simon*, t. XVIII, p. 121.) Cette place conduisait d'ordinaire si infailliblement à l'épiscopat que le *Journal de Verdun* (décembre 1704, p. 387), annonçant la nomination de l'abbé de Pomponne à l'ambassade de Venise, le qualifie d'*aumônier de sa majesté en attendant une prélature.* — Il faut reconnaître d'ailleurs que l'abbé n'eut l'ambition de la prélature que jusqu'au moment où, par une autre voie, il eut assuré sa fortune. « Dans la suite, dit son panégyriste (*Mém. de l'acad. des Inscript.*, t. XXVII, « p. 255), lorsque M. le duc d'Orléans, régent du royaume, lui offrit l'é- « vêché de Rhodès [vacant le 25 février 1716, par la mort de Philippe de « Lesé de Luzignan, *Gall. christ.*, t. I, col. 232] il n'eut pas l'adresse de « concilier les devoirs de l'épiscopat avec le tendre attachement qui le lioit « à des parens qu'il chérissoit et dont il étoit chéri. Il s'avisa de balancer « d'un côté les règles de l'Église, et l'exemple de M. l'évêque d'Angers, son « grand-oncle, qui avoit renoncé à sa patrie pour s'en faire une de sa ville « épiscopale, et de l'autre la douce société de sa famille; ce dernier attrait « l'emporta, il refusa l'évêché. » — Le panégyriste oublie de dire comment son héros concilia ses principes sur la résidence avec ses titres d'abbé de Saint-Médard et de conseiller d'état. Il oublie encore de rappeler qu'après avoir refusé en février 1716 une dignité ecclésiastique d'abord si ardemment souhaitée, l'abbé conseiller acquit dans le mois de septembre suivant une dignité mondaine, qui lui fit échanger quatre cent mille livres contre le droit de porter un ruban. — Or quelle conclusion tirer de ces faits, sinon que l'abbé de Pomponne n'avait de vocation que pour la fortune, et de scrupules que par respect humain?

[1] Voir plus haut, t. II, p. 236. Le docteur Arnauld était plus que personne à même d'en juger, lui qui avait reçu jadis de Saint-Cyran un conseil tout contraire à celui qu'il donnait pour son neveu; car, engagé dans l'étude du droit, c'était Saint-Cyran qui l'en avait détourné pour le faire étudier en théologie. (*Mém. de Lancelot*, t. I, p. 320.)

seiller d'état, s'était doucement habitué au cumul, et, ne se trouvant pas sans doute suffisamment pourvu, il acheta de Torcy, son beau-frère, la charge de commandeur-chancelier-garde-des-sceaux et surintendant des finances des ordres du roi. Il la paya quatre cent mille livres[1]. — Cette fantaisie de dignité ne lui coûtait pas plus que la vie de dix-neuf mille hommes. — Aussi l'Académie, qui ne disposait alors d'aucun prix de bienfaisance, crut-elle devoir l'admettre gratuitement dans son sein. Il fut nommé académicien honoraire des inscriptions et belles-lettres sans avoir écrit une page[2]. Heureux homme ! il obtenait comme complément de ses dignités un titre qui, aux yeux de la science, eût suffi à les remplacer toutes. Il le mérita toutefois, après l'avoir reçu, en l'estimant à son véritable prix ; car il ne vit rien au dessus, et pour ne point descendre il enraya sagement sa fortune. Par tempérament, d'ailleurs, il n'était point enclin à en épuiser les chances. En vain celle-ci s'était fait comme un jeu ironique et provocateur d'approcher le dernier des Arnauld de toutes les gloires. Son favori n'avait jamais pris de la gloire que les bénéfices assurés, sans courir le moindre danger pour les augmenter.

Héritier d'un nom illustre, il l'avait obscurément effacé derrière d'autres noms illustres, dans chacune des

1 « Torcy vendit quatre cent mille livres sa charge de chancelier de « l'ordre, avec permission de continuer à le porter, à son beau-frère l'abbé « de Pomponne, qui obtint en même temps un brevet de retenue de trois « cent mille livres dessus. » (*Mém. de Saint-Simon*, t. XXVI, p. 236. — Cf. *Gazette de France* du 5 décembre 1716 ; *Journal de Verdun* de novembre 1716, p. 331.)

2 Il siégea pour la première fois le 23 avril 1743. (*Journal de Verdun*, juin 1743, p. 466 ; *Mém. de l'acad. des Inscript.*, t. XXVII, p. 259. — Cf. t. XVI, p. 8.

dignités qu'il avait obtenues. — Cette abbaye de Saint-Maixent dont son adolescence avait été dotée, Richelieu et les deux frères du maréchal d'Humières [1] l'avaient possédée immédiatement avant lui ; son successeur y devint archevêque de Tours [2]. — Après avoir hérité de Richelieu, chose bizarre ! le petit-fils de d'Andilly hérita de Mazarin. Ses devanciers à Saint-Médard avaient été ce cardinal et son petit-neveu, Philippe de Savoie, le frère du célèbre prince Eugène [3]; son héritier y fut le cardinal de Bernis [4]. — Celui-ci le remplaça également au conseil d'état [5], où l'avait précédé Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims [6]. — Il succéda comme chancelier de l'ordre au neveu du grand Colbert, qui fut, aussi bien que son oncle, vingt ans ministre ; il laissa cette dignité à Phelypeaux de Saint-Florentin, qui le fut un demi-siècle [7]. — Enfin, lui qui n'avait rien écrit, il remplaça dans le savant fauteuil l'abbé Bignon [8], et y fut remplacé par le marquis de Paulmy [9], tous deux membres de plusieurs académies, tous deux bibliophiles passionnés ; le premier vendant sa bibliothèque pour

1 *Gall. christ.*, t. II, col. 1263.
2 *Ibid.*
3 *Ibid.*, t. IX, col. 422.
4 *L'Europe ecclés.* ou *État du clergé en* 1757, p. 241.
5 Cf. *Almanach royal*, 1756, p. 133, et 1757, p. 135.
6 *Journal de Verdun*, janvier 1712, p. 39.
7 De 1725 à 1775.
8 *Mém. de l'acad. des Inscript.*, t. XVI, p. 8. Il était aussi membre de l'académie des sciences (*ibid.*, p. 369) et de l'académie française (*Mém. de l'acad. des sciences*, éloge de l'abbé Bignon, par Mairan, 1743, hist., p. 188) ; enfin il était de l'académie de peinture et de sculpture. (*Ibid.*, p. 189. — Cf. *Journal des savants*, août 1745, p. 477.)
9 *Mém. de l'acad. des Inscript.*, t. XXVII, p. 5. M. de Paulmy était également honoraire de l'académie des sciences.

mieux conserver celle du roi[1], le second rendant la sienne digne d'un roi pour mieux la conserver[2]; tous deux auteurs féconds, celui-ci publiant tantôt quarante volumes en trois ans[3], tantôt soixante-cinq en moins de huit[4]; celui-là enrichissant de ses travaux tous les recueils érudits[5], et composant à la fois quatre panégyriques de S. Louis, pour en prononcer deux le même jour devant deux de ses quatre académies[6].

## ARTICLE III.

*L'abbé de Pomponne éditeur non responsable.*

Il faut le dire cependant, si l'abbé de Pomponne n'écrivit pas, il imprima. Il se fit l'éditeur des *Mémoires* de sa famille[7]; mais en cela même il ne s'écarta point de sa ligne de conduite, et produisit dans le monde littéraire les œuvres des siens, comme il produisait leur nom dans les dignités, à peu près *incognito*. Cette fois encore c'était de la prudence, non plus émue d'ambition, mais réconfortée d'opiniâtreté; car si l'astre du courtisan, sans trop s'écarter de la ligne intermédiaire tracée par Pomponne, avait quelque peu dévié du cercle où l'eût enfermé le grand Arnauld, pour s'élever jusqu'à celui qu'avait tenté de décrire la fortune de d'Andilly, dans sa vie littéraire le docile abbé inclina plus particu-

[1] *Mém. de l'acad. des Inscript.*, t. XVI, p. 374, et *Catal. des livres imprimés de la biblioth. du roi*, théolog., t. I, Mém. hist., p. LVI.

[2] *Mém. de l'acad. des Inscript.*, t. XLVII, p. 385.

[3] *Biblioth. des Romans*, 1775-1778.

[4] *Mélanges d'une grande bibliothèque*, 1779 à 1787.

[5] Cf. Quérard, *France littéraire* et les recueils que nous venons de citer.

[6] *Mém. de l'acad. des sciences*, 1743, hist., p. 187.

[7] Voir l'*Appendice*, note Q.

lièrement sa course du point où l'eût maintenue d'Andilly vers celui auquel l'eût ramenée de préférence le célèbre docteur. Ainsi pendant les vingt-deux dernières années de son existence [1734-1756], sans prendre d'autre précaution que celle de rester dans l'ombre, il produisit au jour, sans discontinuer, la plupart des documents où les siens avaient consigné les services rendus par eux, soit à l'état, soit au Jansénisme; et, satisfait d'atteindre son but avec moins d'éclat que de succès, il servit sans trop se compromettre sa cause et sa famille.

Ce fut d'abord à d'Andilly qu'il vint en aide. Depuis trente ans, Le Vassor, Bayle, Bernard, Desmaizeaux avaient porté à la réputation de ce dernier les plus rudes atteintes que renouvelaient incessamment les *éditions* de Bayle, où elles étaient consignées[1]. En vain celui-ci avait adressé dès le principe une espèce de défi à la famille de d'Andilly et à ses partisans. « Vous n'ignorez pas, écri« vait-il en 1704 à Desmaizeaux, que la famille Arnauld « a des amis qui ont la plume bien forte, soit pour atta« quer, soit pour défendre; je crois qu'ils ne se tairont « point.[2] » Pendant trente années la famille Arnauld, représentée par le marquis et par l'abbé de Pomponne, et les fortes plumes dont elle disposait avaient gardé le silence. Deux Jansénistes le rompirent enfin. Bougerel et Goujet reçurent communication des *Mémoires* de d'Andilly et en publièrent, l'un des fragments[3], l'autre le texte[4], celui-là joignant aux fragments un plaidoyer, celui-ci au texte une préface, pour aider l'aïeul des Pom-

[1] Voir plus haut, t. I, l'*Appendice*, note C.
[2] *Œuvres de Bayle*, t. IV, p. 846.
[3] *Biblioth. raison. des ouvrages des savants*, t. V, p. 356, et t. VI, p. 74.
[4] *Mém. de messire Robert Arnauld d'Andilly*, 1734.

ponne à se défendre lui-même. Ils obtinrent une rétractation du dernier survivant de ses accusateurs[1], qui depuis n'en réimprima pas moins l'accusation sans y rien changer[2]. — La rétractation de Desmaizeaux est de 1730. Dès 1731, il publia le quatrième volume des *Œuvres de Bayle* sans correction.

Après d'Andilly, ce fut son frère l'évêque d'Angers[3], et après celui-ci ce fut La Boderie[4], beau-père de d'Andilly, que l'abbé de Pomponne mit en lumière. Burtin[5] imprima pour lui les *Négociations* de l'un et les *Ambassades* de l'autre. Ces derniers ouvrages ne touchaient à aucune question dangereuse, et cette fois l'éditeur responsable désigna dans sa préface l'éditeur véritable[6]. — Il n'en fut pas de même des *Mémoires* de l'abbé Antoine Arnauld, dont la morale relâchée se bigarre si grotesquement de Jansénisme[7]. Le frontispice de ces *Mémoires* annonce qu'ils sont imprimés à Amsterdam; les éditeurs en datent la préface de Leipsick. Ils furent imprimés à Paris[8], et les éditeurs sont demeurés inconnus[9]. — Jusqu'ici le grand Arnauld eût avoué sans doute son élève,

1 *Biblioth. raison.*, t. v, p. 356, n.

2 *Œuvres de Bayle*, t. iv, p. 846-850.

3 *Négociations à la cour de Rome et en différentes cours d'Italie de Messire Henri Arnauld, abbé de Saint-Nicolas, depuis évêque d'Angers*, 1748.

4 *Ambassades de M. de La Boderie en Angleterre, sous le règne d'Henri IV et la minorité de Louis XIII*, 1750.

5 *Biblioth. hist. du P. Lelong*, t. iii, n° 30382 et 30801.

6 *Négociat.*, préf., p. i; *Ambass.*, préf., p. v.

7 Voir plus haut, t. ii, p. 8.

8 *Biblioth. hist. du P. Lelong*, t. ii, n° 24071. — Le grand Arnauld s'était trouvé dans le même cas pour l'impression de son *Phantosme du Jansénisme*. (Voir ses explications à ce sujet, *Œuvres*, t. ii, p. 742, lettre du 31 janvier 1687.)

9 M. Noël (*Biogr. univ.*, t. ii, p. 510) indique cependant P. Pingré comme éditeur.

lui dont les productions littéraires sont presque toutes anonymes [1], et qui pendant quarante années s'était résigné à une existence pseudonyme pour mieux servir ses doctrines et son parti.

Mais nous doutons qu'il eût pardonné à son successeur certaines démarches politiques auxquelles Pomponne lui-même n'eût peut-être point applaudi. — Ainsi le Gallicanisme de Bossuet avait été se résoudre en Jansénisme chez son neveu l'évêque de Troyes [2]. Celui-ci, qui n'avait de son oncle ni le génie ni la souplesse, suscitait aveuglément au pouvoir les plus graves embarras dans un diocèse qu'il gérait depuis un quart de siècle [1716-1742]. Le cardinal de Fleury, alors ministre tout puissant, n'y pouvait cependant rien par la violence. Il apprit que M. de Chasot, premier président du parlement de Metz et neveu de l'évêque de Troyes, était devenu le donataire de celui-ci [3]. Les affaires du donateur étaient en assez mauvais état, et on pouvait surtout inquiéter son héritier sur les réparations qu'il faudrait faire un jour à l'évêché. M. de Chasot prit le parti de négocier la démission de celui dont il devait

[1] Voir l'explication qu'en donne Fontaine (*Mém.*, t. II, p. 100). Cette explication toutefois ne nous semble pas suffisante, au moins en ce qui concerne les pseudonymes. Le pseudonyme est un mensonge, et si à la rigueur on conçoit que le Jansénisme ait bouleversé l'Église plutôt que de signer un Formulaire qui d'après ses adeptes contenait une fausseté, on n'en est que plus disposé à se montrer rigoureux envers ces capitulations de conscience qui substituent le nom mensonger de Montalte à celui de Pascal, ou le nom de Wendrock, docteur de l'Université de Saltzbourg, à celui de Nicole. — Quand on n'a pas le courage de ses opinions, ne peut-on du moins conserver celui de l'anonyme? (Cf. *OEuvres du doct. Arnauld*, t. II, p. 74; et t. III, p. 48.)

[2] *Nouvell. ecclés.*, de 1728 à 1743 *passim*.

[3] *Ibid.*, du 22 avril 1742, p. 63.

bientôt recueillir la fortune. Il commença par le séquestrer dans la maison de campagne épiscopale pour le séparer du clergé janséniste qui l'environnait à la ville[1]. Puis, comme il surprit des lettres glissées en secret jusque dans le lit de son oncle, il détermina celui-ci à le suivre dans la capitale. « Arrivé à Paris, disent les *Nou-« velles ecclésiastiques*, il y fut pour ainsi dire gardé à « vue, jusques là qu'il n'étoit permis à qui que ce soit de « le voir qu'en présence de M. ou de Madame de Chasot, « et que les lettres mêmes de ses grands vicaires ne pou-« voient pénétrer jusqu'à lui. M. l'abbé de Pomponne eut « sur cela une préférence dont on ne sera pas surpris « lorsqu'on saura que cet abbé fut choisi pour faire goû-« ter au prélat le projet de la démission. Quelque habile « que fût le négociateur, tout le monde convient qu'il « n'est redevable du succès de sa négociation qu'au « *poids de l'âge* et *au nombre des infirmités*, avoués pu-« bliquement par la personne avec qui il avoit à traiter. « [Les auteurs jansénistes des *Nouvelles* soulignent dans « ce passage les mots que nous y soulignons nous-même, « pour en faire pénétrer plus facilement l'intention iro-« nique.] La démission étant faite, M. l'abbé [de Pom-« ponne] la remit à M. de Chasot, comme un bon moyen, « lui dit-il, de faire sa cour à M. le cardinal ; car pour lui, « il paroît qu'il n'a pas voulu en avoir le mérite. » Cette fois les journalistes ont oublié de souligner la phrase où ils semblent croire au désintéressement du dernier des Arnauld, arrachant de l'épiscopat le dernier des Bossuet, dans l'intérêt de la cour et au détriment du Jansénisme.

[1] *Nouvell. ecclés.* du 22 avril 1742, p. 64.

## ARTICLE IV.

### *L'abbé de Pomponne défenseur du grand Arnauld.*

Après avoir trahi les doctrines des siens, il ne restait à l'abbé de Pomponne qu'à transiger sur leur honneur. Sur ce point toutefois, nous l'avons déjà fait pressentir, il se montra un peu moins spontanément servile que son frère aîné. Il fit précéder d'un combat assez vif ses capitulations de conscience. Les conjonctures, il est vrai, se prêtaient mieux à une saillie de piété domestique. Louis XV n'avait point hérité du despotisme de Louis XIV. Il n'en avait point conservé les antipathies religieuses. Le cardinal de Fleury, qui seul aurait pu les lui inspirer, était mort un an après avoir obtenu la démission du neveu de Bossuet [29 janvier 1743]. L'esprit parlementaire était loin d'être dans toute la magistrature ce qu'il était chez M. de Chasot; et, dans le public, les sévices exercés à la fin du dernier règne avaient changé la sympathie en adhésion pour les persécutés, les répugnances en irritation contre les persécuteurs. C'était surtout à dater de la destruction de Port-Royal que les Jésuites, à qui on l'attribuait[1], étaient devenus odieux.

L'un d'eux cependant, le P. Pichon, avait choisi cet instant pour renouveler une attaque contre la mémoire du grand Arnauld. Il l'avait fait dans un livre intitulé :

[1] La plupart des auteurs jansénistes accusent les Jésuites d'avoir amené par l'intermédiaire des religieuses de Port-Royal de Paris la *dispersion* des religieuses de Port-Royal-des-Champs. Mais les mieux instruits s'appliquent à prouver que la *destruction* de Port-Royal même eut lieu non seulement sans leur participation, mais malgré leurs efforts (Guilbert, *Mém. chron.*, t. VI, p. 257, 269; D. Clémencet, *Hist. de P. R.*, t. X, p. 4), etc.

*L'Esprit de Jésus-Christ et de l'Église sur la fréquente communion* [1]. Ce livre contenait la critique et tentait la réfutation de celui qu'un siècle auparavant le docteur avait publié sur le même sujet [2]. Mais la polémique du Jésuite n'était ni suffisamment modérée ni complétement orthodoxe. Ainsi d'un côté il indiquait la communion fréquente et même journalière comme un moyen suffisant pour conduire au salut à travers une vie oisive, sensuelle et impénitente [3]; et de l'autre il avançait que le docteur Arnauld s'était fait chasser de France, et qu'il était mort excommunié avec la réputation d'un chef de parti révolté contre toutes les puissances ecclésiastiques et séculières [4]. Lorsque le livre parut, il obtint cependant dès l'abord les plus hautes approbations [5]. Parmi les évêques français, celui de Marseille, Belzunce, fut un des premiers à se prononcer en sa faveur [6]. — Belzunce au dix-huitième siècle, comme S. Vincent de Paul au dix-septième, devait incliner vers l'indulgence ; ni l'un ni l'autre n'avait de sympathies pour le Jansénisme [7]. — Les archevêques de Besançon [8], d'Aix [9] et de Sens [10] accordèrent également leurs éloges au livre du Jésuite.

1 Imprimé à Paris, chez H. L. Guérin, 1745.

2 *De la fréquente communion*, avril 1643.

3 *L'esprit de J.-C.*, p. 371 et 4[illegible].

4 *Ibid.*, p. 240.

5 Voir l'*Appendice*, note R.

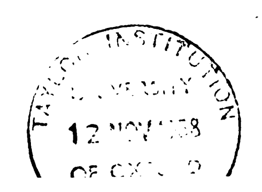
6 *Ibid.*, 6 novembre 1746, p. 7.

7 Barcos, *Défense de feu M. Vincent*, passim ; Voltaire, *Siècle de Louis XV*, chap. XXXVI ; *Mém. de Saint-Simon*, t. XIII, p. 8 ; t. XXXVIII, p. 194 ; *Mém. de la M. Angélique*, t. II, p. 327, 365.

8 *Appendice*, note R, 17 décembre 1745.

9 Voir, *ibid.*, début du mandement du 1er juillet 1747.

10 *Ibid.*, 22 décembre 1746. — L'archevêque de Sens était Languet de Gergy, de l'Académie française.



Celui de Sens toutefois ne le fit qu'avec une singulière hésitation. Le 22 décembre 1746 il avait écrit au P. Pichon qu'il trouvait son livre plein de piété [1]. Le 24 mai suivant il le prie de ne point faire imprimer sa lettre du 22 décembre, « non pas, lui dit-il, que je n'estime beaucoup votre livre ; mais je crains de me donner pour « approbateur [2]. » L'archevêque de Sens avait pour cela d'excellentes raisons ; car, dans le temps même où il exprimait cette crainte, il écrivait sur le livre du P. Pichon des remarques pleines de blâme qu'il distribuait manuscrites à quelques évêques, qu'il fit imprimer en juin 1747 [3] et qui toutefois ne furent publiées qu'en 1748 [4]. Or voici la clef des tergiversations du prélat. — Il avait au nombre de ses suffragants le doyen des évêques français et le dernier de ceux qui s'étaient portés comme appelants de la trop célèbre bulle *Unigenitus* [5], Gabriel de Caylus, qui occupait depuis quarante-deux ans le siége d'Auxerre [1704-1746]. Caylus, à qui sa mère avait transmis le sang de Fabert, cet ami douteux des Ar-

1 Il paraît qu'il se plaignit depuis des falsifications qu'aurait subies cette lettre. (*Nouvell. ecclés.* du 4 juin 1748, p. 92, § VII.)

2 Voir l'*Appendice,* note R.

3 *Ibid.*

4 C'est ce que nous apprend une note manuscrite de l'abbé Delan dans la table n° 36 (*Appendice,* note R), et une autre note mise à la suite de la lettre de Belzunce qui se trouve dans le n° 5. — En effet la lettre du 4 décembre 1747 (*Ibid.*, n° 14) prouve qu'à cette époque l'archevêque de Sens n'avait pas encore distribué ses remarques imprimées en juin 1747. — Enfin une note manuscrite qui suit la lettre de Belzunce (n° 5) nous apprend que cette lettre récemment écrite avait été communiquée à M. Delan le 15 février 1748. Or, dans cette lettre, Belzunce remercie l'archevêque de Sens de ses remarques imprimées. C'est donc vers janvier 1748 qu'avaient été distribuées ces remarques, c'est à dire après l'éclat fait par l'évêque d'Auxerre, le 27 décembre 1747.

5 Dettey, *Vie de Caylus,* évêque d'Auxerre, t. II, p. 487-322.

nauld[1], avait reçu de son aïeul un courage indompté, et des Arnauld leurs doctrines et leur opiniâtreté. En vain sa famille s'était-elle alliée à madame de Maintenon[2]; ses inspirations lui venaient des Pays-Bas bien plus que de la cour. Sur cette terre étrangère, le grand Arnauld avait laissé des exilés et des amis : Quesnel, contre les doctrines de qui était dirigée la bulle, et les successeurs de Neercassel, qui avaient fini par faire insurger l'Église d'Utrecht contre Rome. Quesnel et les évêques schismatiques de la Hollande avaient toutes les sympathies de Caylus[3]. Son prudent métropolitain avait toute son aversion, car c'était celui-ci qui avait été choisi par le cardinal Dubois pour faire accepter la bulle à l'épiscopat français[4]. Le métropolitain y avait réussi, et depuis lors son suffragant observait toutes ses démarches, scrutait chacune de ses paroles, et ne perdait nulle occasion de lui ménager quelque désagrément[5]. On conçoit donc quelles étaient les perplexités et les hésitations du malheureux archevêque dans les circonstances difficiles.

Celle où l'eût placé une approbation entière du P. Pichon eût été plus dangereuse encore qu'il ne le soupçonnait. Une correspondance active s'était établie au sujet du livre de ce Jésuite entre l'abbé de Pomponne et l'évêque d'Auxerre[6]. Les sympathies et le zèle de celui-ci

[1] Dettey, *Vie de Caylus,* évêque d'Auxerre, t. I, p. 3.

[2] « Il parut à la cour [comme aumônier du roi] avec la distinction que « lui procuroit la faveur de Mme de Maintenon, dont le comte de Caylus « son frère venoit d'épouser la nièce, Mlle de Valois, » [qui dans les lettres ajouta un si grand lustre au nom de Caylus]. *(Ibid.,* p. 7.)

[3] *Nouvell. ecclés.* du 26 juin et du 14 août 1766, p. 105 et 134.

[4] Voltaire, *Hist. du parlem.*, chap. LXII.

[5] Dettey, *Vie de Caylus*, passim.

[6] Cette correspondance était en 1823 la propriété de M. de Monmerqué *(Biogr. univ.,* t. XXXV, p. 309, col. 2); mais elle a été comprise dans une

étaient secrètement attisés par le dernier héritier des Arnauld, qui cette fois, dans l'intérêt de leur mémoire, avait choisi un prélat pour en faire l'éditeur de son indignation anonyme. Le 27 décembre 1747 cette indignation éclata tout à coup dans un long mandement de Caylus. Les erreurs et la polémique du P. Pichon y étaient vivement signalées à l'animadversion générale [1]. Cette sortie vigoureuse eut un grand succès auprès du public, et le corps épiscopal lui-même s'en émut. Belzunce et l'archevêque de Besançon rétractèrent leurs éloges avec franchise et loyauté [2]. L'archevêque d'Aix avait déjà rétracté les siens [3], et ce fut alors que celui de Sens publia les remarques critiques qu'il avait fait imprimer dès le mois de juin précédent [4]. Cette fois son suffragant lui applaudit, et l'on put croire que la bonne harmonie allait se rétablir entre les deux antagonistes [5] et dans tout l'épiscopat français [6]. En moins de six mois dix-huit prélats, messeigneurs de Montpellier, de Tours, de Soissons, de Carcassonne, de Paris, de Lyon, du Mans, de Nantes, de Toulon, de La Rochelle, de Lodève, de Rouen, d'Amiens [7], de Toul, de Beauvais, d'Évreux, de Strasbourg, de Saint-Pons [8], s'étaient rencontrés avec ceux

vente d'autographes faite en 1837. (Voir le catalogue de cette vente.) Malheureusement, après d'actives recherches, nous n'avons pu trouver en quelles mains elle est passée.

1 Voir l'*Appendice*, note R. — Cf. *Supplém. aux Nouv. ecclés.* du 8 avril 1748, p. 57.

2 Voir l'*Appendice*, note R, 28 février et 22 avril 1748.

3 *Ibid.*, 1er juillet 1747.

4 Voir plus haut, t. II, p. 254, n. 4.

5 Dettey, *Vie de Caylus*, t. II, p. 247, 305, 307 et 312.

6 *Ibid.*, p. 247.

7 Cf. *Supplém. aux Nouvell. ecclés.*, du 20 août 1748, p. 135.

8 Voir l'*Appendice*, note R, *passim*.

que nous avons déjà indiqués dans un concert de réprobation contre les doctrines erronées qui avaient échappé à l'examen trop rapide des premiers approbateurs.

Le P. Pichon n'avait pas attendu que tous ces blâmes l'eussent atteint pour reconnaître sa faute. Avant qu'un mois se fût écoulé depuis la violente attaque partie d'Auxerre, il avait adressé de Strasbourg, où il se trouvait, la lettre suivante à l'archevêque de Paris:

« Monseigneur, recevez avec bonté un auteur qui a le « chagrin d'avoir publié un livre qui ne fait que trop de « bruit. C'est dans votre diocèse que ce livre..... a été « imprimé; il est juste, Monseigneur, que ce soit devant « votre grandeur que j'en fasse le premier désaveu pu- « blic. Peu de temps après que ce livre eut paru, mes « supérieurs le désapprouvèrent, en arrêtèrent le débit, « et ordonnèrent qu'on le corrigeât. Plusieurs grands « prélats, plusieurs sçavants théologiens firent sur cet « ouvrage de sages et de judicieuses observations. Dieu « m'a fait la grâce d'avoir la docilité qui convient à mon « état. Je déférai, comme je le devois, aux lumières de « tant de personnes respectables; et comme on conve- « noit que pour remédier au mal il étoit à propos de « faire une seconde édition de mon ouvrage qui recti- « fiât ou fît disparoître tout ce qu'il y a de condam- « nable dans la première, ce travail fut aussitôt entre- « pris. Vous sçavez vous-même, Monseigneur, que dès « la fin du mois d'août 1747 cette seconde édition étoit « prête de ma part; que, revue par des yeux éclairés, et « retouchée par des mains habiles, on m'assuroit qu'elle « pouvoit être désormais utile aux fidèles qui la liroient « dans un esprit de religion, et que ce n'est que quel- « ques difficultés que je n'avois pu prévoir, qui en

« ont empêché l'impression. Dans la crainte néanmoins « qu'on ne me soupçonne d'y avoir mis obstacle, et de « tenir encore à des maximes répréhensibles, je déclare « ici à votre grandeur (et la supplie de ne point laisser « ignorer cette déclaration), que je désavoue le livre « intitulé *L'Esprit de Jésus-Christ et de l'Église sur la* « *fréquente Communion*, imprimé à Paris chez Guérin « en 1745, que je rétracte cet ouvrage, et que je le con- « damne de tout mon cœur. J'ai l'honneur, etc. Stras- « bourg, ce 24 janvier 1748[1]. »

Cette lettre, on le voit, ne contenait strictement que la rétractation des erreurs théologiques du P. Pichon. Le regret d'avoir attaqué la mémoire du grand Arnauld ne s'y laissait point entrevoir, même par allusion. Il en avait été et il devait en être de même du blâme des évêques. Celui d'Auxerre fut le seul qui comprit dans le sien les attaques dirigées contre le célèbre docteur[2]. La tournure que prenait cette affaire était donc plus favorable à l'orthodoxie que satisfaisante pour l'abbé de Pomponne. Aussi en écrivant le 23 janvier 1748 à M. de Caylus pour lui témoigner sa reconnaissance, il lui dit que s'il savait à quel tribunal s'adresser pour en avoir justice, il y porterait ses plaintes ; « mais, ajoute- « t-il, qui est-ce qui m'écoutera? et qui s'exposera à la fu- « reur d'un corps aussi terrible que celui des Jésuites[3]? » Le conseiller-clerc jugeait sans doute de la magistrature selon son propre courage, et des Jésuites d'après ses terreurs. C'était donc avec bonne foi qu'il évoquait dans cette malencontreuse prosopopée des juges aux-

1 Voir à cette date dans l'*Appendice*, note R.
2 *Ibid.*, 27 décembre 1747, p. 166, § XLIV.
3 Dettey, *Vie de Caylus*, t. II, p. 241.

quels il ne croyait pas. Mais voici que tout à coup l'évêque d'Auxerre lui faisait apparaître une ombre formidable à laquelle il ne songeait plus. « Prenez, lui disait-« il, la même voye que prit feu M. de Troyes pour la « mémoire du grand Bossuet, son oncle.... N'a-t-il pas « obtenu du parlement de Paris ce qu'il demandoit[1] ? » Feu M. de Troyes? qui donc l'avait fait descendre tout vivant dans la tombe? Celui qui l'y avait précipité le remplacerait-il? En l'imitant saurait-il expier sa faute? ou bien après avoir rendu impuissant le nom de Bossuet, laisserait-il celui d'Arnauld infâme?

Toutes ces questions surgissaient à la fois du fatal billet qui avait répondu aux imprudentes démonstrations de Pomponne. Pour celui-ci il n'y avait plus d'atermoiement possible. Il fallait agir ou demeurer deshonoré. Aussi lui, qui le 23 janvier ne savait où trouver des juges, le 29 du même mois il dresse une requête au parlement, délivre pour la poursuivre une procuration pardevant notaire, et détermine sa belle-sœur, veuve de Nicolas-Simon, à le fortifier de son adhésion[2]. La requête d'ailleurs ne s'appuyait pas seulement de cette adhésion féminine; elle s'abritait aussi derrière les manifestations déjà connues de l'épiscopat français contre le livre du P. Pichon[3]. Elle fut remise à M. le substitut de Graville, qui en fit immédiatement son rapport au procureur général. Celui-ci avant de donner ses con-

[1] Dettey, *Vie de Caylus*, t. II, p. 241.

[2] Voir l'*Appendice*, note R, 29 janvier 1748. — Comment se fait-il que la veuve de Nicolas-Simon, née Constance de Harville, adhère seule à un acte destiné à venger le nom d'Arnauld, tandis que madame de Torcy, fille du premier marquis de Pomponne, se tient à l'écart?

[3] *Ibid.*, 29 janvier 1748, p. 3.

clusions, crut devoir en communiquer au premier président de Maupeou et au chancelier d'Aguesseau [1].

L'affaire était grave, car la cour ne jugeait pas des dispositions de la magistrature comme en avait jugé l'abbé de Pomponne. Il avait même fallu que celui-ci fût en proie à une singulière hallucination pour s'y méprendre. Depuis trente années les parlements n'avaient pas laissé échapper une seule occasion de protester contre l'état d'asservissement dans lequel les avait tenus Louis XIV. L'opposition, après s'y être montrée financière sous Law [2], avait saisi le prétexte de la bulle *Unigenitus* pour revêtir une forme janséniste [3], et c'était sous cette forme qu'elle s'était plus particulièrement envenimée. Les convulsions de Saint-Médard, les mandements des évêques à propos du diacre Pâris, les folies miraculeuses du conseiller Montgeron, la canonisation de S. Vincent de Paul, l'administration des sacrements sur billet de confession, tout servait de prétexte à une insurrection parlementaire. Le barreau se taisait; les magistrats descendaient de leurs siéges. Tantôt l'exil les décimait, tantôt il les frappait en masse. La Bastille n'y pouvait suffire [4]. Que n'eût pas fait jadis le grand Arnauld s'il lui eût été donné d'assister à une semblable mêlée? et que fût-il advenu, alors même, si tout à coup son nom y eût retenti? La cour le savait bien. Aussi il faut lire l'acte notarié dans lequel l'abbé de Pomponne a fait consigner tous les détails de sa conduite, afin que la postérité ne pût en ignorer. [5]

[1] Voir l'*Appendice*, note R.
[2] Voltaire, *Hist. du parlem.*, chap. LX.
[3] *Ibid.*, chap. LXII.
[4] *Ibid.*, chap. LXIV-LXV.
[5] *Appendice*, note R, 29 janvier 1748, p. 5.

« M. le chancelier, dans la crainte que dans les cir-
« constances présentes il ne s'élevât de nouvelles dis-
« putes à l'occasion de cette affaire, engagea mondit
« sieur comparant [l'abbé de Pomponne] à demander
« justice au roy en personne, et à retirer en conséquence
« sa requête des mains de M. le procureur général, se
« chargeant de rendre compte au roy de ses justes
« plaintes, afin que Sa Majesté ordonnât une satisfaction
« proportionnée à l'insulte faite à lui et à sa famille par
« les excès dans lesquels le P. Pichon étoit tombé dans
« son livre, en y parlant de M. Arnauld son grand-oncle.
« — Au nom du roy, la soumission de mondit sieur com-
« parant a été entière et sans réserve ; il a répondu que
« sa confiance en son souverain étoit sans bornes, qu'il
« se jettoit aux pieds de Sa Majesté, et qu'il entendroit
« avec respect ce qu'il lui plairoit d'ordonner ; qu'il se
« reposoit entièrement sur le zèle de M. le chancelier,
« son supérieur, des moyens qu'il croiroit convenables
« pour procurer à la mémoire dudit Antoine Arnauld et
« à sa famille outragée la réparation qui leur étoit due. »

La réparation en effet ne s'était point fait attendre. Dès le 13 février l'abbé de Pomponne l'avait obtenue proportionnée à la crainte dont cette affaire avait frappé la cour. « Monsieur, lui écrivait le chancelier au nom du « roi [1], j'ai eu l'honneur de rendre compte à Sa Majesté « des plaintes que vous avez porté contre plusieurs en- « droits du livre du P. Pichon, et elle m'ordonne de « vous écrire que vous avez eu raison de lui demander « justice des excès dans lesquels il est tombé en parlant « de M. Arnaud, votre grand-oncle ; mais que le P. Pi-

[1] *Appendice*, note R., 29 janvier, 1748, p. 6.

« chon ayant lui-même condamné son livre, et le père « provincial des Jésuites, accompagné du P. Pérusseau[1], « m'ayant déclaré que l'auteur vous assureroit par écrit, « si vous le voulez, qu'il désavouoit et rétractoit quel- « ques faits personnels et injurieux qu'il avoit avancé « au sujet de M. Arnaud, dont il avoit reconnu depuis la « fausseté ; que d'ailleurs en combattant ses sentimens, « son intention n'avoit jamais été d'offenser une famille « qu'il respecte, et encore moins une personne de votre « caractère et de votre dignité ; Sa Majesté croit que « vous avez lieu d'être content ; et d'autant plus que la « révocation du privilége accordé pour l'impression du « livre[2], et l'ordre que le roi m'a donné de retrancher « du nombre des censeurs royaux celui qui l'a approuvé, « acheveront de vous procurer la satisfaction la plus « désirable pour vous, puisque c'est à Sa Majesté même « que vous en serez redevable. Vous ne doutez pas de la « grande attention que j'aurai, suivant l'intention du « roi, à empêcher qu'on n'imprime plus de livres qui « contiennent des excès semblables. Vous savez à quel « point je suis, Monsieur, votre très affectionné serviteur.
« D'Aguesseau. — Versailles, 13 février 1748. »

Cette lettre était un véritable triomphe pour l'abbé de Pomponne. Mais, ou il lui était interdit d'en révéler la teneur, et alors son triomphe était illusoire ; ou il pouvait la rendre publique, et alors il se montra fidèle à ses habitudes de succès *incognito* en renfermant son triomphe dans son enveloppe, et en le déposant tout scellé le 17 février 1748 chez le notaire qui avait dressé sa pro-

[1] Sylvain Pérusseau, confesseur du dauphin, fils de Louis XV.
[2] *Appendice*, note R. 15 février 1748.

curation et enregistré sa requête. L'enveloppe portait cette suscription : « *Lettre secrette* et très importante à « M. l'abbé de Pomponne, doyen du conseil, chancelier « des ordres du roi, à Paris [1]. » *Lettre secrète !* ces mots, et les précautions prises à propos de cette lettre par son heureux possesseur, semblent démontrer qu'on avait primitivement fait du silence de celui-ci la clause de la réparation. Mais sans doute les démarches des Jésuites, la révocation d'un censeur royal et le retrait d'un privilége de librairie n'avaient pu s'accomplir sans provoquer les commentaires du public. Nécessairement la curiosité excitée venait s'enquérir près de l'abbé de Pomponne ; et ce dernier, réduit à la nécessité de subir, s'il se taisait, la flétrissure qu'il ne méritait plus, et d'encourir, s'il parlait, la disgrâce de la cour, devait solliciter de celle-ci la permission de rompre, au moins pour ses amis, le mystérieux cachet.

C'est ce qui nous semble résulter d'une lettre écrite par l'abbé lui-même [entre le 17 février et le 2 mars 1748 [2]] à l'abbesse de Maubuisson [3], lettre qui d'ailleurs offre le seul échantillon que nous ayons pu recouvrer du style de l'honorable académicien. « Mon affaire en « question, écrit-il, est heureusement terminée à ma « grande satisfaction par les bontés et la justice du roi. « 1° Sa Majesté a fait chasser M. de Marscilly et déplacer « l'approbateur du livre [4], et lui a retiré sa pension,

[1] *Appendice*, note R. 17 février 1748, p. 2 et 7.

[2] Dans cette lettre l'abbé de Pomponne parle du paquet déposé chez le notaire le 17 février, et dit qu'il n'était pas encore ouvert. Il le fut le 2 mars suivant.

[3] Voir le *Gall. christ.*, t. VII, col. 938.

[4] M. de Marcilly et l'approbateur du livre nous semblent la même personne. Le procès-verbal, dressé sous les yeux et à la demande de l'abbé de

« punition exemplaire en pareille occasion, *et qui fait* « *grand bruit dans Paris.* 2° Elle a fait supprimer par « un arrêt du conseil le privilége accordé pour ce mé- « chant livre. 3° Elle a ordonné à monseigneur le chan- « celier de m'écrire de sa part une grande et longue « dépêche qui porte en substance que Sa Majesté, ayant « sçu les plaintes que j'ai portées à ses pieds après avoir « retiré par ses ordres ma plainte portée au parlement, « ma satisfaction devoit être entière puisque le P. Pichon « s'étoit rétracté de la totalité de son livre, et que mon- « seigneur l'archevêque de Paris l'avoit condamné; « qu'elle s'étoit fait instruire et avoit eu un écrit des « Jésuites [1] par lequel ils désavouoient les faussetés, les « termes injurieux et tous les excès où s'*étoit porté* le « P. Pichon, leur confrère, promettant qu'à l'avenir *il* « ne paroîtroit aucune chose semblable contre M. Ar- « nauld, mon grand-oncle, auquel il porteroit honneur « et à toute ma famille, à ma personne et à ma dignité. « Cette dépêche est signée de M. le chancelier, de la part « du roi. *A moi permis d'en faire tel usage qu'il me con-* « *viendra et d'en distribuer dans toutes les branches de* « *ma famille*[2]; Sa Majesté entendant par tout ce qui est « dit ci-dessus qu'il n'arrive rien de semblable contre la

Pomponne, porte, p. 5 : « Sa Majesté a ordonné à M. le chancelier de rayer « du catalogue des censeurs royaux M. de Marcilly, docteur de Sorbonne, « approbateur du livre du P. Pichon. »

[1] Ceci est faux ; voir la lettre du chancelier.

[2] On ne trouve rien de semblable dans la lettre du chancelier. D'ailleurs s'il a été permis à l'abbé de Pomponne de faire de cette lettre *tel usage qui lui conviendrait*, à quoi bon cette permission spéciale *d'en distribuer dans toutes les branches de sa famille?* Enfin si cette permission, quelque restreinte qu'elle soit, a été accordée dès le principe, pourquoi enfermer sous enveloppe cachetée cette *lettre secrète?*

« personne de M. Arnauld et contre sa famille. Je vous « envoyerai la copie de cette dépêche *quand elle sera « retirée de chez le notaire* où elle est en dépôt. Cette « satisfaction, qui me vient de la part du roi, m'est plus « honorable que si les révérends pères Jésuites des trois « maisons étoient venus, comme je m'en étois contenté, « me faire satisfaction chez moi. [Nous sommes persuadé « que les Jésuites aussi préféraient cette solution, et que « sur ce point du moins ils se trouvaient d'accord avec « la famille Arnauld.] Ils n'avoient qu'à nier le fait, et « je n'en aurois eu aucune preuve. Au lieu que cette « lettre de M. le chancelier est une pièce authentique « qui sera conservée dans toutes les branches de ma fa-« mille. Les cardinaux Rohan et Tencin, et M. de Mire-« poix [1] ont fait le diable à quatre. Mais Sa Majesté, « malgré toute leur sollicitation, a bien voulu me donner « des marques de sa justice et de sa bienveillance. »

Il ne manquait plus à cette bienveillance que de la rendre publique, et sans doute Pomponne obtint la permission de le faire; car le 2 mars 1748 [2] il se transporta chez son notaire, puis, en présence de celui-ci et d'un de ses collègues, il retira la précieuse lettre de sa trop discrète enveloppe et fit consigner le tout dans un ample procès-verbal. Dès lors son secret put s'échapper de l'étude où il l'avait enfoui. Les plumes des clercs valaient bien pour cela les roseaux mythologiques, et bientôt le secret prit son essor. Les copies de la lettre se multiplièrent. C'était, à ce qu'il paraît la seule publicité que la cour eût permise. Mais soit que Pomponne la trouvât

1 Jean-Baptiste de Champflour.

2 Voir l'*Appendice*, note R, à cette date.

insuffisante, soit qu'elle parût telle à des amis du grand Arnauld qui n'avaient rien à ménager avec la faveur, un jour la lettre parut imprimée sous ce titre : *Le triomphe de M. Arnauld*[1]. Grand fut l'émoi. Les auteurs même des *Nouvelles ecclésiastiques*, ces organes violents du système janséniste, qui depuis deux ans poursuivaient à outrance le livre du P. Pichon[2], blâmèrent une semblable démarche. « Il paroît, disaient-ils, un imprimé de huit « pages in-quarto, auquel, par une affectation générale-« ment désavouée, l'*éditeur inconnu* a donné ridicule-« ment pour titre : *Triomphe de M. Arnauld*[3]. » Ou nous nous trompons fort, ou l'*éditeur* n'était pas aussi *inconnu* des folliculaires jansénistes que ceux-ci l'avançaient. Au moment où leur parti se trouvait en butte à tant d'ennemis, ils ne se seraient pas joints aux agresseurs s'ils avaient craint d'atteindre un ami caché. Dans leur langage amer, n'y aurait-il pas le ressentiment d'une trahison et comme un arrière souvenir de la démission à propos de laquelle ils aiguisaient naguère leur ironie[4] ? Ce qui nous le ferait penser, c'est que les copies manuscrites répandues par l'abbé de Pomponne paraissent n'avoir reproduit que la lettre du chancelier et l'acte de dépôt; à cela du moins se borne le contenu du seul exemplaire que nous en ayons pu découvrir[5]; tandis que l'imprimé contient, outre ces pièces, la procuration, l'adhésion et la requête qui dès lors ont dû sortir direc-

1 *Appendice*, note R., sous le n° 17 *bis*.
2 *Nouvell. ecclés.*, de 1745 à 1748, *passim*.
3 *Ibid.*, n° du 30 avril 1748, p. 72. — Cf. *Supplém. aux Nouv. ecclés.*, du 4 juin 1748, p. 89.
4 Voir plus haut, t. II, p. 251.
5 C'est le n° 17 du recueil de l'abbé Delan, *Appendice*, note R.

tement de l'étude où les avait déposées Pomponne, dont elles intéressaient l'amour-propre sans rien ajouter au *triomphe du docteur Arnauld*. Cette hypothèse d'ailleurs serait assez conforme aux habitudes anonymes de l'abbé. Mais en tout cas celui-ci, effrayé comme d'ordinaire d'un succès qui côtoyait un péril, renia l'œuvre, qui, si elle n'était pas la sienne, était celle d'un ami.

Alors intervint l'arrêt suivant[1] : « Le roy ayant été « informé qu'on répandoit dans le public un écrit inti- « tulé : *Le triomphe de M. Arnauld*, Sa Majesté auroit « reconnu, par le compte qui lui en a été rendu, qu'on y « avoit eu la témérité de publier des faits qui s'étoient « passez sous ses yeux, et même une lettre écrite par « son ordre au sieur abbé de Pomponne, doyen de son « conseil et chancelier de ses ordres ; ce qui auroit en- « gagé cet abbé à *porter ses plaintes au roy d'une im-* « *pression faite à son insçu, qui l'offensoit personnelle-* « *ment*, autant qu'elle étoit contraire au respect qui est « dû à Sa Majesté, et dont *il la supplioit de ne laisser sub-* « *sister aucun vestige*. Que d'ailleurs le titre même qu'on a « donné à cet écrit suffiroit seul pour faire voir manifes- « tement qu'on avoit cherché à abuser d'une lettre qui « n'avoit pour objet que la rétractation *de quelques faits* « *injurieux* à la personne du feu sieur Arnaud, sans qu'il « fût question de ses sentimens, l'auteur qui se rétrac- « toit ayant *seulement* déclaré sur ce point, qu'en les « combattant, son intention n'avoit jamais été *d'offenser* « *la famille ni la personne du sieur abbé de Pomponne ;* « et que cependant on avoit voulu présenter au public « cette rétractation comme une justification solemnelle

1 *Appendice*, note R., n° 18.

« des sentimens du feu sieur Arnauld, *malgré la censure « toujours subsistante qu'ils avoient éprouvée de la part « de la Faculté de théologie de Paris*, en sorte qu'il étoit « visible que ceux qui ont fait imprimer cet écrit n'a- « voient eu en vue que de troubler de nouveau la paix de « l'Église. A quoi étant nécessaire de pourvoir, *Sa Ma- « jesté, étant en son conseil*, a ordonné et ordonne que « l'écrit qui a pour titre : *Le triomphe de M. Arnauld*, « imprimé sans privilége ni permission, sera et demeu- « rera supprimé. Enjoint à tous ceux qui en ont des « exemplaires de les remettre incessamment au greffe du « conseil pour y être supprimez. Fait, Sa Majesté, très « expresses inhibition et défenses à tous imprimeurs, « libraires, colporteurs ou autres... d'en imprimer, ven- « dre, débiter ou autrement distribuer, à peine de pu- « nition exemplaire. Enjoint au sieur Berryer, maître des « requêtes, lieutenant-général de police dans la ville et « banlieue de Paris, de tenir la main à l'exécution du « présent arrêt, lequel sera *lu, publié et affiché* partout « où besoin sera. Fait au conseil d'état du roy, *Sa Ma- « jesté y étant*, tenu à Versailles, le 27 avril 1748. « *Signé :* PHELYPEAUX. » — « Cet arrêt, disent les auteurs « des *Nouvelles ecclésiastiques*[1], diminue, non le triom- « phe de M. Arnauld, qui, au jugement des personnes « instruites et impartiales, a toujours triomphé et triom- « phera toujours, mais la satisfaction dont M. l'abbé de « Pomponne s'étoit flatté ; car il résulte évidemment du « préambule de l'arrêt, que ce qu'on a fait pour le satis- « faire n'a eu pour objet tout au plus que la rétractation « de *quelques faits injurieux à la personne* du grand Ar-

[1] N° du 4 juin 1748, p. 90, § 11.

« nauld, et que tout s'est réduit de la part du P. Pichon à « déclarer que *son intention n'avoit jamais été d'offenser* « LA FAMILLE NI LA PERSONNE DU SIEUR ABBÉ DE POMPONNE. A « l'égard des sentimens de M. Arnauld, il n'est nullement « question de les justifier; et comme si l'on vouloit même « donner au P. Pichon gain de cause sur ce point, l'on rap- « pelle la censure *toujours subsistante* (dit-on), de la Fa- « culté de théologie contre ce célèbre docteur; censure « qui n'a rien de commun avec le sujet du livre du Jésuite; « censure aujourd'hui si décriée parmi tous les gens ins- « truits; censure (pour le dire ici en passant), sur laquelle « il est aisé de se mettre au fait par la lecture de la troi- « sième *Lettre provinciale*[1]; et dont on peut voir aussi « une relation succincte, mais exacte, dans l'*Abrégé de* « *l'histoire de Port-Royal*, par feu M. Racine; censure « enfin qui, n'ayant aucun trait à la matière du livre du « P. Pichon, ne fait pas que le livre de la *Fréquente* « *communion* de M. Arnauld soit digne (comme ce Jé- « suite le dit), de toutes les *censures de l'Église et de* « *toute l'horreur des Chrétiens*. On a fait entendre au roi « (selon la dernière phrase du préambule de cet arrêt), « que: « ceux qui ont fait imprimer l'acte de dépôt fait « par M. de Pomponne, n'avoient eu en vue que de trou- « bler DE NOUVEAU la paix de l'Église. Cet exposé fait voir « combien on en impose au roi sur le véritable état de « l'Église, et sur ceux qui y causent réellement le trouble « ou la paix. Et quelle autre vue auroient pu avoir ceux « qui ont fait imprimer cet acte, sinon de rendre au « moins la *foible et très foible réparation faite à M. Ar-* « *nauld* aussi publique que le livre abominable où il est

1 Cf. *Supplém. aux Nouv. ecclés.*, du 29 octobre 1748, p. 175.

« si indignement calomnié ? » Voilà ce que pensait le parti janséniste de la réparation obtenue par l'abbé de Pomponne.

Voici comment ses chefs agissaient quand ils étaient animés de l'esprit du grand Arnauld. — Lorsque l'évêque d'Auxerre avait vu le petit-neveu de son héros battre en retraite devant un seul Jésuite, renfermant son dédain en lui-même, il s'était précipité seul contre tous les Jésuites à la fois ; et pour attaquer le corps sur lequel d'après la logique constante du parti il voulait faire tomber le blâme mérité par un de ses membres, il avait choisi le premier prétexte qui s'était offert, un mandement sur l'usage des œufs durant le carême de l'année 1750[1]. Dans ce mandement, il se posait cette question : « D'où vient « donc que nos disputes ne finissent point ? » Et il répondait : « Cela vient surtout d'une société d'hommes « dans l'Église qui ne voudroient les voir finies que par « l'établissement paisible des nouveautés profanes et des « erreurs pernicieuses qu'ils ont introduites et qu'ils en« seignent ; et par la proscription d'une doctrine toujours « révérée dans l'Église, et de vérités très importantes « appuyées sur le fondement inébranlable de l'Écriture « et de la tradition... Avec de tels hommes, et à de telles « conditions, il est impossible d'avoir une paix solide et « durable ; parceque la paix véritable ne peut être fondée « que sur la vérité[2]. »

Cette attaque ne pouvait rester sans réponse. Le chef et l'antagoniste de M. Caylus, qui avait hésité à soutenir un Jésuite seul, descendit plus vaillamment dans la lice

[1] C'est le n° 37 du recueil de M. Delan, *Appendice*, note R.
[2] *Ibid.*, p. 30, § XXXI.

pour les soutenir tous. Le métropolitain écrit au suffragant : « C'est une injure *que vous nous faites* à nous tous « que l'invective violente *que vous faites* [ceci est le style « d'un membre de l'Académie française], contre une so- « ciété qui, sous nos ordres, rend des services utiles aux « peuples qui nous sont confiés... Par ce seul trait vous « faites du Saint-Siége et de tous les évêques du monde « des prévaricateurs ou par indolence, ou par mali- « gnité...[1] » A ces reproches assez vifs succèdent bientôt, sous la plume toujours un peu hésitante du prélat, de tendres prières. Il ne croit pas, lui, que la paix soit incompatible avec l'existence de la Société de Jésus, et il dit à son subordonné : « Tout supérieur que nous sommes, « prosterné à vos genoux, nous vous la demandons cette « paix au nom de Jésus-Christ, notre père et notre juge ; « notre père en ce jour pour réunir à la famille l'enfant « qui s'en est égaré, et bientôt peut-être notre juge[2] ! »

« Relevez-vous, Monseigneur, lui répond l'évêque « d'Auxerre, car je ne dois pas laisser à mes genoux mon « métropolitain et mon supérieur ; une posture si humi- « liante ne vous convient pas... Il vous étoit réservé de « fouler aux pieds toutes les bienséances, de me calomnier, « de m'outrager, sans que j'y aye donné lieu et de vous « prosterner à mes genoux pour me comparer à l'enfant « prodigue... Quand vous parlez ainsi, on croit entendre, « non un archevêque qui écrit à l'ancien de sa pro- « vince et du royaume, mais un Jésuite en colère *qui se « lâche*, sous un nom respectable, *pour exhaler sa bile*[3]. »

Ce langage à coup sûr est plus grossier qu'il n'est

[1] Dettey, *Vie de Caylus*, t. II, p. 319.
[2] *Ibid.*, p. 322.
[3] *Ibid.*

apostolique; mais dans sa brutale véhémence n'appartient-il point à l'école qui démontrait géométriquement la manière de dire des injures [1] plutôt qu'à celle où l'on suppliait le roi d'anéantir Port-Royal dans le souvenir de la famille Arnauld, et de ne laisser subsister pour celle-ci aucun vestige de son dernier triomphe?—Triomphe éphémère qui du huis-clos était passé sans transition sous les fourches caudines! Triomphe flétrissant qui avait amené un vieillard septuagénaire à voir renouveler, par le conseil dont il était doyen, et consigner dans un arrêt, en présence du roi, cette censure presque oubliée de la Sorbonne contre son grand-oncle, à laquelle dans sa jeunesse il avait dû éviter de souscrire pour échapper au déshonneur [2]. — Et cependant cette épreuve n'était ni la dernière ni la plus humiliante de celles que la fortune réservait à son triste courage.

Tout le temps qu'avait vécu son frère aîné, c'était à celui-ci que l'abbé de Pomponne avait laissé le soin d'oublier pendant quinze ans dans un caveau les restes exhumés de leur famille, puis de les enfouir entre quelques planches, avec des inscriptions de parchemin [3]. Maintenant que ce frère était mort, c'était à l'abbé lui-même qu'il eût surtout appartenu de prendre quelques mesures plus efficaces pour la conservation de cet illustre dépôt. « On avoit pensé dès 1725, dit Guilbert avec son

[1] Voir plus haut, t. II, p. 161, n. 2.—L'évêque d'Auxerre n'était pas d'ailleurs le seul prélat janséniste chez qui les démonstrations du grand Arnauld eussent produit la conviction, et entraîné la pratique. L'évêque de Montpellier ne parlait jamais des ennemis du Jansénisme autrement qu'en les désignant comme de *puants Molinistes.* (Collet, *Lettres critiq. sur différ. points d'hist.*, p. 3.)

[2] Voir plus haut, t. II, p. 235.

[3] Voir plus haut, t. II, p. 232.

« exactitude janséniste [1], que cette bière de chêne et « ces étiquettes de parchemin ne pourroient résister à « l'humidité d'une chapelle souterraine, surtout étant « enfermées dans la terre ou le sable. Il fallut se con- « tenter alors de ce que M. de Pomponne voulut faire, « sauf à réparer un jour ce qu'on voyoit être mal fait. » Dans cette prévision, on avait pris et soigneusement conservé le plan de la bière et de la place qu'y occupait chacune des précieuses dépouilles [2].

Vingt-trois ans s'étaient écoulés [1725-1748]. La veuve du marquis de Pomponne, Constance de Harville, existait encore [3], mais elle était âgée de soixante-seize ans; sa fille unique, Constance-Émilie, qui avait dû porter la terre de Palaiseau au marquis de Gamache, était morte [19 mars 1745] [4], et le curé de Palaiseau, si favorable aux idées jansénistes, était atteint d'une maladie mortelle [5]. Les conjonctures prévues jadis par le ministre Le Blanc [6] étaient sur le point de se rencontrer, et personne n'y avait pourvu. Cependant, dit Guilbert [7], « quel- « ques personnes de piété étoient toujours inquiètes sur « cet article, et pressoient pour qu'on mît ce précieux « dépôt plus sûrement. » Mais on avait attendu sans doute jusqu'au dernier moment que la famille Arnauld, près de qui devaient avoir lieu ces instances, prît l'initiative. Vaine attente! « Cette translation, poursuit Guil-

1 *Mém. chronol.*, t. VI, p. 295.
2 *Ibid.*, p. 296.
3 Elle ne mourut que le 4 juillet 1756. (*Journal de Verdun*, août 1756, p. 158.)
4 *Journal de Verdun*, mai 1745, p. 399.
5 Guilbert, *Mém. chron.*, t. VI, p. 295.
6 Voir plus haut, t. [illegible], p. 232.
7 *Mém. chronol.*, *ibid.*

« bert[1], constituoit en frais; peu de personnes eussent « voulu faire les dépenses convenables. Un gentilhomme « vivement animé de l'esprit de religion [qui n'avait « probablement ni bénéfices de trente mille livres de « rente, ni fantaisie de quatre cent mille livres], sans « s'embarrasser de cet obstacle, ne pensa qu'à l'exécu- « tion d'un projet [trop] longtemps différé.... Tout étant « disposé, il procéda avec recueillement et respect, mais « sans aucune autre cérémonie, à cette œuvre de piété. » Le samedi 20 juillet 1748, après qu'un sarcophage de pierre eut été mystérieusement descendu dans les cryptes de Palaiseau, après que le bedeau et quatre prêtres s'y furent réunis, le gentilhomme y entra suivi de quelques ouvriers[2], et les portes durent se refermer. L'un des assistants tenait une plume pour dresser procès-verbal de ce qui allait s'accomplir[3].

Ce procès-verbal dont Guilbert avait eu communication, mais dont il n'avait publié le texte qu'en y supprimant par prudence les noms du gentilhomme jusqu'à cette heure inconnu et de ses pieux complices, nous l'avons retrouvé, sur l'indication de notre collègue, M. le comte de L'Escalopier, entre les mains si riches et si libérales de M. Feuillet de Conches, qui a bien voulu nous le communiquer. En voici la copie :

« Aujourd'hui est comparu pardevant les conseillers « du roy, notaires à Paris, soussignés, messire Gabriel- « Etienne Rioult de Curzay[4], chevallier, seigneur de

1 *Mém. chron.*, t. VI, p. 295.
2 *Ibid.*
3 *Ibid.*, p. 297.
4 La Chesnaye Desbois, *Dict. de la noblesse*, et le P. Anselme, *Généal.*, v° Curzay.

« Curzay, Forzon, Boismétais, La Roche et autres lieux,
« demeurant à Paris, rue des Fossés-de-l'Estrapade, pa-
« roisse Saint-Etienne-du-Mont; lequel a apporté à De-
« langlard, notaire, l'un des soussignés, l'original en
« parchemin d'un procès-verbal en forme de certifficat
« du changement de la caisse où étoient renfermées
« différentes reliques en l'église de Palaiseau, en datte
« du 20 juillet 1748, contrôlé à Paris par Lacroix, le 19
« avril dernier; requérant ledit Delanglard de le garder
« au rang de ses minuttes, pour lui en délivrer les ex-
« péditions nécessaires, dont acte après qu'il a été dudit
« sieur de Curzay signé et paraffé en présence des no-
« taires soussignés. Fait et passé à Paris, ès études, l'an
« 1749, le 2 may. Et a signé la minutte des présentes,
« demeurée audit maître Delanglard.

« *Ensuit la teneur dudit certificat.*

« Nous soussignés certiffions à qui il appartiendra que
« le samedi vingtième juillet 1748, par respect pour les
« saintes reliques de Port-Royal enfermées dans la cha-
« pelle basse de l'église de Palaiseau, et pour la conser-
« vation d'icelles; lesdites reliques, ayant été tirées de la
« caisse et grande boëte de bois presqu'entièrement
« pourie où elles étoient déposées, ont été remises dans le
« même ordre, et en observant les mêmes numéros, dans
« des boëtes de plomb chargées chacune d'une étiquette
« de cuivre sur laquelle a été gravée la même inscription
« que portoit la précédente étiquette de parchemin [1]; le
« tout renfermé dans une grande auge de pierre enfoncée
« en terre au même lieu et en la même place où étoit

1 « Les étiquettes de parchemin étoient si gâtées par l'humidité qu'on n'en « put lire qu'une seule. » (Guilbert, *Mém. chronol.*, t. VI, p. 296.)

« cy-devant la susdite caisse de bois; après quoi ladite « auge a été couverte d'une dalle de pierre pardessus « laquelle a été remis l'ancien carreau de ladite chapelle « au même état où il étoit auparavant. En foy de quoi « nous avons signé le présent acte, et fait double. — « *Signé* Dumont, prêtre chanoine de Palaiseau; De Guer- « ville, chapelain de Palaiseau; N. Levasseur, chanoine « et chapelain de Palaiseau; Blacourt, ancien domesti- « que de M. l'abbé Lambert, prieur de Palaiseau; Pierre- « Alexandre Danjan, architecte, comme ayant conduit « le susdit ouvrage; François Leclair, masson, qui a fait « ledit ouvrage; Etienne Plet, bedeau de ladite paroisse; « Bance, prêtre doyen des chanoines, et vicaire.

« *A côté est écrit :* Controllé à Paris le 19 avril 1749. « Reçu 12 s. *Signé* Lacroix. *Au dos est encore écrit :* « Signé et paraffé au désir de l'acte de dépôt passé de- « vant les notaires soussignés cejourd'huy 2 may 1749. « *Signé* Rioult de Curzay.

« Est l'original des présentes demeuré annexé à la « minute de l'acte de dépôt dont expédition est cy-dessus « et de l'autre part, le tout demeuré audit maître De- « langlard, notaire. — *En marge :* Scelé ledit jour. XVI s. « — *Signé* Duchêne (?), Delanglard. »

Ainsi, un pauvre gentilhomme que la découverte de son nom laisse tout aussi inconnu que le silence de Guilbert, quelques prêtres ignorés comme lui, un architecte, un maçon, un ancien valet et le bedeau de la paroisse, voilà le dernier cortége de ces noms qui ont ému le siècle de Louis XIV et dont les héritiers resplendissent à la cour de Louis XV! C'est pour ceux-là seulement à qui elles ne sont rien que les dépouilles de la famille Arnauld deviennent de saintes reliques. A moins que derrière ces

personnages obscurs on ne soupçonne quelque bras plus puissant qui les fait agir; un courtisan qui, pour en finir avec d'incommodes aïeux, vient, fidèle à ses habitudes, sceller leur dernière tombe *incognito,* sous la responsabilité du pauvre gentilhomme? Mais, si cela est, que penser du courage, et, si cela n'est pas, que penser du cœur de l'abbé de Pomponne? — Pour l'avoir été moins spontanément, ne finit-il point par être plus honteusement servile que son frère?

Celui-ci n'avait plongé dans l'oubli que des cendres; celui-là n'avait ravivé la mémoire des siens que pour la laisser plus profondément flétrir. L'un s'était laissé remontrer son devoir par un ministre, puis il l'avait accompli sinon tout entier, du moins en personne; l'autre s'était laissé devancer ou représenter par un bedeau. — Le premier, après tout, n'était pas théologien; le Jansénisme n'était dans sa vie que ce qu'y avait été son ambassade, un accident dû à ses antécédents de famille. En le défendant il eût encore accompli une mission extraordinaire. Et puis sa carrière était entravée, et lorsqu'il cherchait à en tourner les obstacles il avait deux fils presque adolescents dont il ne prévoyait pas la mort prochaine[1]. — Mais l'abbé de Pomponne, qu'avait-il donc à redouter? lui le dernier des siens! lui au comble des honneurs! lui prêt à descendre dans la tombe! — Docteur en droit comme son bisaïeul Antoine, conseiller d'état comme l'avait été d'Andilly, son aïeul, ambassadeur comme l'avait été son père le marquis de Pomponne, prélat plus riche, sinon de même ordre, que l'évêque d'Angers, prêtre ainsi que le grand Arnauld, commandeur

[1] Voir plus huat, t. II, p. 217, n. 6, et p. 229, n. 3.

de l'ordre et membre d'une académie, ce que n'avait été aucun de ses ancêtres; n'avait-il donc amoncelé sur sa tête seule plus d'honneurs que n'en avait obtenu pendant deux siècles sa famille entière, n'avait-il recueilli des siens tous leurs insignes, la robe et la simare, la toque et la mitre, n'y avait-il ajouté le ruban bleu et les lauriers académiques, qu'afin de mieux prosterner à la fois *tous* les Arnauld dans la poussière, aux pieds du pouvoir?

## SECTION III.

### LE CHEVALIER DE POMPONNE.

#### ARTICLE Ier.

*Milice de la famille Arnauld.*

De toutes les carrières où s'était illustrée la famille Arnauld, il en était une cependant dont l'abbé de Pomponne n'avait pu cumuler les honneurs, car elle était incompatible avec celle qu'il parcourait si fructueusement; c'était la carrière des armes. L'épée d'ailleurs, raide et droite, se prête mal aux génuflexions. — Et puis dans la famille Arnauld s'était établie cette croyance que quiconque la portait était fatalement poursuivi par le sort [1]. On eût dit qu'il leur fallait la déposer pour con-

[1] C'est du moins ainsi que nous croyons devoir expliquer et restreindre les doléances des Arnauld sur ce qu'ils appelaient la mauvaise fortune de leur maison. La vie de Pomponne et de l'abbé son fils portent un démenti suffisant à ces doléances en ce qui concerne les carrières civiles; la carrière militaire seule fut peu favorable à la famille Arnauld, même dans la branche des Feuquières, qui s'y était vouée à peu près exclusivement. — (Cf. *Mém. d'Arn. d'Andilly*, part. II, p. 156; *Mém. de l'abbé Arnauld*, part. I, p. 175 et 191; part. II, p. 145 et 183; Tallemant des Réaux, *Historiettes*, t. II, p. 300, etc.)

jurer la fortune. — Ainsi l'aïeul de tous, celui qui des montagnes d'Auvergne avait transporté sa race à la cour, pouvait, comme il le disait lui-même, allonger ou raccourcir sa robe à volonté [1]. Mais pendant qu'il la portait courte à la tête d'une compagnie de chevau-légers, il végéta simple partisan ; à peine l'eût-il allongée, qu'il devint procureur général de Catherine de Médicis [2].

Parmi ses douze enfants il comptait huit fils [3]. Cinq portèrent la robe longue [4]. Antoine, le célèbre avocat, fut comme son père procureur général de Catherine ; auditeur des comptes, contrôleur des restes, et refusa, si l'on en croit d'Andilly, d'être avocat général, conseiller d'état et premier président au parlement de Provence [5]. Des puînés de celui-ci, l'un, Isaac, fut intendant des finances, Claude fut trésorier de France, deux autres enfin, David et Louis, furent contrôleurs des restes [6]. — Des trois fils qui portèrent la robe courte, l'aîné, Jean, surpris par les Ligueurs dans la petite ville de Lezoux, et réduit à rendre une tour où il s'était réfugié, s'en fit ouvrir les portes, se jeta sur les ennemis le pourpoint déboutonné, et se fit percer de vingt coups d'épée [7]. Benjamin fut tué au siége de Gergeau en 1589, aux pieds d'Henri III [8]. Enfin Pierre, le restaurateur de la discipline romaine dans nos camps [9], le digne représentant de la

1 *Mém. d'Arn. d'Andilly*, part. I, p. 6.

2 Voir plus haut, t. I, dans l'*Appendice*, note D.

3 Voir plus haut, t. II, p. 216, n. 2.

4 *Mém. d'Arn. d'Andilly*, part. I, p. 8-38.

5 Voir plus haut, t. I, dans l'*Appendice*, note D.

6 *Ibid.*

7 *Mém. d'Arn. d'Andilly*, part. I, p. 8-12.

8 *Ibid.*, p. 36.

9 *Mém. de Pontis*, t. I, liv. VI, p. 314-318. — Cf. *Mém. d'Arn. d'Andilly*, part. I, p. 52, et ses *Lettres*, p. 492.

France dans ceux de Gustave-Adolphe [1], fut ce gouverneur du Fort-Louis qui fit les dispositions les plus habiles afin de réduire La Rochelle, où devait se trouver pour lui le bâton de maréchal [2], et qui mourut [3] du chagrin de voir entraver son projet, quatre années avant que Richelieu profitât de ses préparatifs pour le réaliser [1624-1628] [4].

La génération qui donna vingt enfants à l'avocat Antoine n'en donna qu'un seul aux combats et par conséquent à la mort prématurée des braves. Ce fut Simon, lieutenant de la mestre de camp des Carabins, tué d'un coup de mousquet en poursuivant l'ennemi sous les murs de Verdun [5]. — Dans une ligne collatérale, les deux uniques fils de l'intendant Isaac, cousins-germains de Simon, prirent le parti des armes. Le plus jeune fut tué devant Berg-op-Zoom [6]. L'aîné, qui portait comme son père le prénom d'Isaac, dut à ses infortunes militaires le surnom d'Arnauld *Philipsbourg* [7] et le chagrin qui couronna ses revers en lui amenant la mort à la suite d'une jaunisse [8].

Dans la génération suivante, trois des fils de d'An-

[1] *Mém. d'Arn. d'Andilly,* part. I, p. 42.

[2] *Ibid.*, p. 59.

[3] Le 14 septembre 1624. (*Lettres de la M. Angélique,* t. I, p. 19, lettre X, du 19 septembre 1624.)

[4] *Mém. de Richelieu,* édit. de M. Petitot, t. II (XXII[e] de la 2[e] série), p. 238. Voir plus haut, t. II, p. 64, la lettre de d'Andilly au roi, en date du 17 octobre 1658, et dans ses *Lettres imprimées,* p. 492.

[5] *Mém. de d'Andilly,* part. I, p. 65 ; *Mém. de l'abbé Arnauld,* part. I, p. 172 ; *Mém. de la M. Angélique,* t. II, p. 303 ; t. III, p. 299 ; *Lettres de d'Andilly,* p. 240 ; *Lettres de la M. Angélique ;* t. I, p. 63, lettre XL, du 23 mars 1635, et p. 154, lettre LXXXIV, de 14 juillet 1639.

[6] *Mém. d'Arn. d'Andilly,* part. I, p. 75.

[7] *Ibid.*, p. 76 ; Tallemant des Réaux, *Historiettes,* t. II, p. 299 ; *Lettres de la M. Angélique,* t. I, p. 56, lettre XXXVIII, du 8 février 1635, et p. 59, lettre XXXIX, du 19 février 1635.

[8] *Mém. de l'abbé Arnauld,* part. II, p. 180.

dilly, Antoine, Luzancy et Villeneuve, ainsi que Séricourt, l'un des cinq fils de Madame Le Maistre, furent destinés à porter l'épée. Des quatre, un seul persévéra ; Villeneuve, qui fut tué à sa première campagne[1]. Trois abandonnèrent le service et vécurent selon leur goût, l'un voluptueux abbé, les autres édifiants et heureux solitaires.

Malgré tant de tristes antécédents, le premier marquis de Pomponne destina l'un de ses fils à la périlleuse carrière qui avait dévoré ou rebuté onze membres de sa famille ; et ce fils, par un destin bizarre, résuma dans sa courte existence toutes les infortunes et toutes les gloires militaires des siens, tandis que son frère, l'abbé de Pomponne, en cumulait les dignités et les bassesses.

## ARTICLE II.

### *Le chevalier, anachorète et soldat.*

Antoine-Joseph, filleul du grand Arnauld[2], né après Nicolas-Simon, mais avant Henri-Charles[3], était ce gra-

1 Voir plus haut, t. II, p. 189 et 209.

2 *Œuvres du doct. Arnauld*, t. III, p. 692, lettre DCCCCLXXXIV, du 11 novembre 1693.

3 Il était né, selon nous, en 1664, avant sa sœur Charlotte, née en 1665. (*Nouvell. ecclés.*, du 6 mars 1647, p. 40.) En effet son père s'étant rendu à Stockolm, où il arriva le 16 février 1666 (Mss de l'Arsenal H. Fr., in-f°, n° 635, p. 7), où ne le suivit pas Mme de Pomponne, et y ayant séjourné jusqu'au 4 août 1668 (*ibid*), Antoine Joseph dut naître au plus tard en 1666. Mais s'il était né en 1666, il nous paraît peu probable qu'à l'âge de cinq ans on lui ait fait apprendre des vers de mémoire, comme sa mère l'écrit le 27 août 1671 (voir plus haut, t. II, p. 118) ; il n'a pu non plus naître en 1665, époque de la naissance de Charlotte, ni en 1663, date de la naissance de Marie Emmanuelle [voir plus haut, t. II, p. 217, n. 1]. Il est donc venu au monde en 1664 ; et c'est à tort que le *Mercure galant* (décembre 1693, p. 71) le fait naître après l'abbé de Pomponne. Cette faute n'est d'ailleurs

cieux *Toinon* que nous avons vu sous les ombrages de Pomponne hésiter indécis entre trois jeunes femmes qui tout à coup lui étaient apparues, sans qu'il sût laquelle était sa mère[1]. Au sortir des caresses recueillies sous ces ombrages, la rude milice de Malte[2] l'avait saisi, différent en cela seulement de ses oncles, qui avaient préludé par les camps à une vie d'anachorète, tandis que lui il se faisait moine pour se battre ; comme s'il eût voulu revendiquer à la fois les chances les plus rudes qu'eût affrontées sa famille. Aussi son courage adolescent, que n'épuisaient ni les marches, ni les veilles, ni les hasards des camps, ajoutait-il aux privations du soldat l'austère pénitence du cénobite ; car le jeune chevalier, s'il portait l'épée, portait la croix, l'une familière à *la poitrine* des ennemis, l'autre qui ne quittait jamais la sienne. Et pourquoi le tairions-nous ? lorsque, rappelant ses regards des hórizons lointains du combat où fuyaient les vaincus, il les reposait victorieux sur son sein gonflé d'orgueil, soudain le signe sacré lui parlait d'expiation et d'humilité. Alors se recueillant à l'écart, sous sa tente, il ex-

pas la seule que contienne l'article biographique inséré dans le *Mercure*.— Il se trouve dans la nouvelle collection publiée par M. Etienne Gallois (*Lettres des Feuquières*, t. II, p. 452, et t. III, p. 59) deux lettres, l'une du 1er juin et l'autre du 21 septembre 1674, écrites par Mme de Pomponne au marquis Isaac de Feuquières, où il est question du chevalier de Pomponne comme ayant fait des merveilles avec le maréchal de Bellefonds, et comme s'étant signalé durant la campagne sous les yeux du roi. Sans doute après avoir retiré le chevalier du collége en mars 1673 (*ibid.*, t. II, p. 120), Pomponne, son père, l'avait placé près du maréchal de Bellefonds, ce qu'il n'aurait pu faire si l'enfant n'avait eu au moins une dizaine d'années ; et même, à vrai dire, nous ne concevons pas comment un enfant de cet âge a pu se signaler aux yeux de Louis XIV. Mais le texte des lettres est formel.

[1] Voir plus haut, t. II, p. 117.

[2] *Mém. de la M. Angélique*, t. I, généal., p. XVI ; D. Clémencet, *Hist. de P. R.*, t. I, p. 304 ; Larrière, *Vie d'Arnauld*, t. I, p. 390.

piait humilié sa gloire sanglante; et l'on ne sait même si sa main, après avoir déposé l'épée, ne se saisissait point d'autres armes dirigées contre lui-même qui mêlaient son sang à celui des ennemis [1].

Mais ce que nul n'ignorait, c'est qu'à la tête de son régiment de dragons il avait décidé de la journée de Fleurus, et mérité que Madame de Grignan écrivît à son père : « Qu'il est aisé, Monsieur, de se représanter la « sensible joye que vous donne la gloire que vient d'ac- « quérir M. le chevalier de Pomponne ! Quel bonheur qu'il « soit eschapé au péril qu'il a couru, et qu'au lieu de « vous coûter des larmes, vous goûtiez le solide plaisir « de l'estimer autant que vous l'aymés, et de le voir dis- « tingué et loué du roy et de toute la France ! C'est une « agréable lecture pour vous, Monsieur, que celle des « relations et des gasettes [2], dans lesquelles vous voyés « qu'il ne sera jamais parlé de la bataille de Flérus « sans que M. vostre fils soit nomé avec l'éloge que « mérite celuy qui en a comancé le bonheur et donné « l'exemple de la plus brillante valeur. Je puis vous as- « surer, Monsieur, que je n'ay point encore leu cette ac- « tion et tout ce qu'il a fait dans la suitte de la bataille, « sans avoir les larmes aux yeux, en songeant à ce que « vous et Madame de Pomponne sentirés en l'aprenant. « Je n'ay point songé à luy, car il a la mine de ne pas « conter pour beaucoup de n'estre point mort, et d'avoir

[1] *Œuvres du doct. Arnauld*, t. III, p. 695, lettre DCCCCLXXXVII, du 18 novembre 1693.

[2] Voir *Mercure galant* (extraordin.), *Relation de la bataille de Fleurus*, p. 65, 220, et à la fin, 26, 56, etc. — Cf. *Mercure galant*, décembre 1693, p. 38 ; *Gazette de France*, 14 novembre 1693 ; le P. Griffet, *Recueil de lettres pour servir à l'hist. milit. de Louis XIV*, t. VI, p. 232, etc.

« fait tout ce qu'on peut faire de beau. Mais pour vous, « Monsieur, qui en connoissés mieux le prix, trouvés bon « que je vous dise que j'entre dans vos sentimens avec « une tendresse qui vous feroit plaisir et qui vous doit « persuader à quel point je m'intéresse à ce qui vous « touche, et combien parfaitement je vous honore [1]... » La lettre où se trouvent ces lignes, M. de Monmerqué l'a empruntée de notre dépôt. — Il s'y en trouve une autre dans laquelle on voit que l'humilité chrétienne et la prière n'empêchaient le jeune colonel ni de défendre ses droits, ni de méditer avec fruit sur la science de la guerre. Cette lettre étant la seule qui nous reste de lui, nous la transcrivons en entier :

« Du camp de Warem [2], ce 11 août 1693.

« Permettés-moy, s'il vous plaist, Monsieur mon père, « de commencer cette lettre par vous tesmoygner ma « reconnoissance de la bonté avec laquelle vous avés « appris nostre heureux retour de la bataille. Quelque « accoutumé que je sois à recevoir des marques de vos- « tre tendresse, je vous avoue qu'elles me sont tousjours « nouvelles, et me font tousjours un égal plaisir. — J'ay « receu hier la lettre que vous m'avés fait l'honneur de « m'escrire du cinq. Il ne me paroît pas par celle-là que « vous eussiés encore receu celle dans laquelle je vous « parlois d'une promotion de brigadier dont on nous me- « nace [3], et à laquelle j'avois joind une lettre pour M. de « Barbezieux sur ce sujet. Il seroit inutil de vous respet-

[1] *Lettres de madame de Sévigné*, t. IV, *fac simile* en frontispice, et t. IX, p. 399.

[2] Voir De Quincy, *Hist. milit. de Louis XIV*. t. II, p. 637.

[3] La promotion n'eut lieu qu'après sa mort, le 28 avril 1694. (Pinard, *Chronol. hist. milit.*, t. VIII, p. 82.)

« ter ce qu'elles contiennent l'une et l'autre ; mais je dois « vous dire que depuis les avoir escrittes, j'ay parlé à « M. de Luxembourg, comme je vous mendois le devoir « faire, pour avoir le commendement d'une brigade *qui* « *naturellement estoit due à mon encienneté.* J'en fus « receu comme je l'avois esté de M. de Chartre, et il a « esté réglé qu'à la presmière marche, le régiment de « Bourgogne quittera la brigade d'Alon[1] pour passer « dans la brigade qu'avoit Boslen[2], à la gauche de la « maison du roy, et m'en donner ainsy le commende- « ment, et qu'en attendant ce changement je continue- « rois à prendre jour et à marcher comme brigadier.— « Si ce que l'on dit est vray, je ne l'attenderay pas « longtemps, M. de Luxembourg ayant dit assés haut « qu'il marcheroit vendredy prochain. Nous ignorons « encore quel costé peut regarder cette marche, et il me « paroist bien inutil de vous ennuier par un long réson- « nement sur une chose que vous sçavés seurement. Je « ne laisseray pas cependant de le faire, puisque vous « me l'ordonnés. Mais aussy vous aurés à essuier les « bruttes réflections et les faux raisonnements d'un « homme qui peut souvent raisonner sur des principes « qui ne sont pas justes, puisque il ignore les véritables. — Le plus grand fruit que nous puissions receuillir d'une « aussy grande victoire que celle que nous venons de « remporter[3], seroit sans doutte de nous acquérir des « quartiers d'hiver conssidérables dans le pays ennemy; « ce qui ne se peut faire que par la prise de Louvain, ou « celle de Liége. Le menque de fourage et l'assemblée

1 *Mercure historique,* juillet 1693, p. 100.
2 Bolen. (De Quincy, *Hist. milit. de Louis XIV,* t. II, p. 636.)
3 Bataille de Nerwinde, le 29 juillet 1693.

« de trouppes que M. le prince d'Orange fait à Ville« vorde, où M. de Virtemberg l'a rejoint, et où il a desjà « remis sur pied un esquipage d'artillerie de quarante« six pièces de canon, rendent sans doutte cette pres« mière entreprise impraticable. Celle de Liége ne « paroist guerre moins difficille par le nombre des « trouppes et les retranchements qui les mettent à cou« vert. Je ne suis pas cependant persuadé qu'elle soit « de la mesme impossibilité; et je le suis au contraire « que si on vouloit prendre des mesures un peu justes « pour cette entreprise, il seroit comme impossible « qu'elle ne réussît pas. Il est bon, avant d'entrer dans « l'examen de cette entreprise, de se représenter en pres« mier lieu que la cavallerie qui est dans cette place « est toutte des trouppes de Liége, très mauvaise et qui « n'est pas encore rassurée de la desroutte de Tongre[1], « dont on n'auroit quasy point de combat à craindre. « Toutte l'infanterie du P[rince] de Liége[2] se peut quasy « conter plus mauvaise que la cavallerie; et les cinq « bataillons que nous leurs avons envoyé de Huy[3], sont « bien plus propres à y mettre la peur qu'à augmenter « le nombre des combatans. D'ailleurs il n'y a point « d'officiers, et il ne faut pas croire que M. de Cérélas[4] « et ses lignes puissent se mettre en comparaison avec « les retranchements de Nerwinde soutenus de M. le « prince d'Orange, de M. de Bavierre, de M. de Solms[5],

[1] *Mercure historique* de juillet 1693, t, xv, p. 114.

[2] Nous pensons qu'il s'agit ici de Jean-Louis Elderen, évêque de Liége, prince du saint empire. (Cf. *Gall. christ.*, t. III, col. 941.)

[3] *Mercure historique* de juillet 1693, t. xv, p. 115.

[4] « Le comte Serelas de Tilly... » (*Ibid.*, p. 114.)

[5] Le 29 juillet précédent, le comte de Solms avait eu la jambe droite emportée d'un boulet de canon. (*Ibid.*, août 1693, p. 217 et 229.—Cf. p. 352.)

« et de trouppes exellentes. Il ne sagit plus que de voir « si ces trouppes desjà espouventées ont des remparts « assés forts pour les rassurer et les mettre à couvert. Il « me paroist, par ce que j'en ay vu, par ce que j'en ay « appris par les gens du pays, et par ce que j'en ay vu sur « le plan de M. de Luxembourg, lorsque nous y allasmes, « lequel cependant ne vaut pas grandes choses, et je « vous le dis, mon père, parceque vous l'aurés vu appa- « renment entre les mains du roy, il me paroist, dis-je, « que ces gens-là ont profité de touttes les hauteurs qui « sont autour de Liége pour y plenter des forts, lesquels « sont fermés par la Gerge, sont frézés, gazonnés et « palissadés et où ils ont du canon. Il y en a cinq « comme cela, lesquels sont joinds les uns aux autres « par des retranchements qui ne sont qu'un assés mau- « vais fossé sans fraise ny palissade. Il y a des endroits « où ils avoient commencé un second retranchement « derrière le presmier ; mais il n'y a guerre d'endroit où « on ne le passe à cheval, et ils l'ont fortifié seulle- « ment de quelques meschantes espines au lieu de palis- « sades. Un pareil retranchement ne peut pas s'attaquer « sans bien des précautions ; mais il fauderoit s'en appro- « cher lentement, occuper des postes pied à pied, s'ou- « vrir des chemins dans des lieux difficilles, establir des « batteries qui fissent taire les leurs, et avoir un grand « nombre de fassines pour combler le fossé, enssuitte « attaquer par plusieurs endroits à la foix. Il seroit im- « possible que l'on n'entra dans quelque endroit de ces « lignes. La prise d'un seul de ces forts décide de la « perte de tout le reste ; dès que vous en estes le mais- « tre, vostre pis-aller est de vous y establir, d'avoir la « hauteur sur la ville que vous abismés de canon et de

« bombes. Vous couppez leurs trouppes en deux, et en « un mot ces gens-là ne peuvent prendre de party qu'une « retraitte très incertaine par la citadelle, ou une perte « entierre et assurée. Après tout ce beau discours, et la « possibilité que j'y trouve et qui y est en effet, je doutte « que nous l'attaquions. Tout ce qui approche nostre « général n'en a pas grande envie ; chacun craind pour « soy, et je suis persuadé que l'on se desterminera plus- « tost pour le siége de Charleroy [1] que pour une en- « treprise où il y auroit du risque pour tout le monde. « — A l'esgard de ce siége, il paroist que ce seroit assés « présentement le temps de le faire. Si l'on attend plus « tard, on trouvera peu de fourage autour de cette place, « et les paysans auront mis à couvert une grande partie « du peu qu'ils ont semé. D'ailleurs on ne peut estre trop « tranquille lorsque l'on assiége ; et dans un mois d'icy « peut-estre M. le prince d'O[range] sera-t-il en estat « de vous lenterner, lorsque les trouppes d'Angleterre « et de sa flotte l'auront rejoind. La marche de vendredy « nous instruira de ce que nous devons attendre du reste « de la campagne. — M. Rosen [2] revint hier de son ex- « pédition. Il a esté jusques à Brey. De là il a envoyé « M. de Reneville jusques à Hamont, lequel a envoyé de « là de petits partis dans toutte la mairie de Bolduc « pour la faire contribuer [3]. Les paysans y sont venus en « foulle. Ils ont bien payé quatre-vingt mille livres

[1] Les prévisions du jeune colonel se réalisèrent. (De Quincy, *Hist. milit. de Louis XIV*, t. II, p. 638 ; *Merc. hist.* de septembre 1693, t. XV, p. 349 ; octobre 1693, *ibid.*, p. 460.)

[2] De Quincy, *Hist. milit. de Louis XIV*, t. II, p. 639 ; *Merc. hist.*, t. XV, p. 464. — Cf. *Mém. de Saint-Simon*, t. VII, p. 2.

[3] De Quincy, *ibid.*, p. 637.

« d'arjent content, et on donné des ostages pour près « d'un million; petitte vengence de la coursse de M. de « Virtimberg[1]. Les maraudeurs ont bien autant gagné « que le roy. On ne peut dire combien la licence a esté « grande, quoy qu'on ait pu faire, mais que n'hotorise[2] » point une victoire. On renvoye demain tous nos prison- « niers. — J'avois seu dès le commencement les plaintes « que vous avés receues du M[arquis] de Feuquières[3]; mais « je ne vous en avois rien mandé, sçachant la responce « qu'il vous avoit envoyé par avance à la lettre que M. le « maréchal de Vill[eroy] luy dit qu'il vous avoit escritte. « Vous y aurés vu un long destail de ses raisons que je ne « vous respetteray point. Il se flatte tousjours d'estre « parfaittement bien avec M. de Luxembourg. Je craind « fort qu'il ne se trompe. Je ne luy vois en rien des ma- « nières qui approchent de l'intimité dont ils ont esté « autrefois; et en cela, il est certain qu'il est plus « malhereux que condanable. Albergotty[4], qui est en « possession, n'a garde de menquer de l'esloygner, et « commé il convient à bien plus de gens que le M[arquis] « de Feuquières, il ne manque pas de gens qui le se- « condent; de sorte qu'on luy donne tous les jours des « torts nouveaux que fort souvent il n'a pas méritez. J'ay « esté tesmoin de plusieurs, et j'ay vu avec peine que « M. de Montmorency y avoit sa bonne part. Jugez si « tout cela joind avec quelques trais qui luy eschappent « lorsqu'il croit mesme estre le plus sur ses gardes, peu-

1 *Merc. hist.* de juillet 1693, t. xv, p. 115.

2 Les sentiments, on le voit, valent mieux que l'orthographe. Sous ce rapport le chevalier continue plus particulièrement Luzancy.

3 *Mém. de Saint-Simon*, t. vi, p. 108.

4 *Ibid.*, t. viii, p. 129.

« vent le bien accommoder. Ce qui est de seur cepen-
« dant, c'est qu'il a bien envie de s'en consserver les
« bonnes grâces; il en connoist toutte la conséquence.—
« Je joind icy un grifonage de ce que nous connoissons
« des retranchements de Liége [1]; il vous en donnera une
« idée grossière, comme celuy de Neerwinde vous l'a
« donné de la battaille. — Je chargeay dernièrement
« Prailly, mon père, de vous faire mes très humbles re-
« commendations pour la chose du monde la plus diffi-
« cille à trouver dans ce pays, et dont on peut cependant
« le moins ce passer. Vous jugez bien que c'est de l'ar-
« gent. J'ay espuisé touttes les reçources que l'on trouve
« dans un régiment; et le trésorier m'en a refusé abso-
« lument, sur ce qu'il m'a dit n'avoir *point d'ordre*,
« outre qu'il n'a pas un sol. Cependant, en vérité, il y a
« plus de quinses jours que je n'ay pas une pistolles, et
« que je ne paye personne. Permettez-moy d'implorer
« vostre secours dans un besoin si urgent. Je sçay
« qu'une fin comme celle-là doit fort gaster une lettre;
« cependant, mon père, je n'en suis pas avec moins d'a-
« mitié, de respect ny de reconnoissance

« Votre très humble et très obéissant fils et serviteur,

« Le chevalier DE POMPONNE. »

« Permettez-moy d'assurer ma mère des mesmes
« choses. Je ne luy escris pas, puisque vous luy en-
« voyés mes lettres. Je n'escrits pas non plus à mon on-
« cle, de peur de l'ennuyer dans son mal. »

Cet oncle dont parle le chevalier est le pauvre vieil

[1] Ce plan manuscrit est effectivement annexé à la lettre du chevalier. Mais nous n'avons pu trouver sur Nerwinde que la relation de Nicolas-Simon. Voir plus haut, t. II, p. 223.

abbé Antoine, jadis rebuté des siens, séparé par la mort depuis un an de l'évêque d'Angers[1] qui seul l'avait accueilli, et maintenant atteint d'une cruelle maladie près de cette autre partie de sa famille à laquelle il était venu demander l'oubli des anciens griefs et l'abri de ses derniers jours[2]. Son jeune neveu, du milieu des camps, le lendemain d'une victoire, songeait à l'ancien proscrit; mais ne se rappelant que l'amnistie, il joint le souvenir qu'il lui donne à celui de sa mère.

Etait-ce prévision de ses propres destinées, ou complément des nobles qualités qu'il devait réunir ? Le brave guerrier avait plus qu'aucun des siens la piété du malheur. Ce n'était pas à cet oncle seulement que s'adressaient ses sollicitudes, mais à cet autre proscrit, son grand-oncle, qui vivait sur une terre d'exil dont Fleurus avait fait en partie une terre de conquête. Après Fleurus, l'un de ses premiers souvenirs avait été pour celui-ci, comme après Nerwinde pour celui-là ; et l'espérance de contempler enfin le vieillard qu'il n'avait pas revu depuis son extrême enfance avait doublé à ses yeux le prix de sa première victoire. Il allait s'enquérant du lieu qui recelait, dans son voisinage, le grand Arnauld ; et celui-ci en était réduit à craindre pour sa sûreté le résultat de cette généreuse investigation. « Il me croit peut-être plus près « de la nouvelle conquête, écrivait-il en parlant du cheva- « lier ; mais quelque part que je sois, il est très impor- « tant que cela demeure secret[3]. » Le docteur était forcé de se dérober ainsi à l'empressement de son petit-neveu,

1 Voir plus haut, t. I, p. 277, n. 2, et t. II, p. 33 et 34.

2 *Œuvres du doc. Arnauld*, t. III, p. 584, lettre DCCCCXXIX, du 13 janvier 1693 ; p. 698, lettre DCCCCXCI, du 27 novembre 1693.

3 *Ibid.*, p. 345, lettre DCCCI, du 16 avril 1691.

une année avant que le père de celui-ci accueillît en tremblant, près de Namur, un envoyé du fugitif, un ami de la famille, qu'il cachait pour une nuit dans sa tente, et qu'il en faisait repartir le lendemain par un mauvais temps dès cinq heures du matin [1]. — Une autre année s'écoula ; le jeune colonel n'en vit pas la fin. Une mort vulgaire [2], mais chrétienne [3], frappa la victime glorieuse qu'avaient épargnée les batteries de Fleurus et les charges de Nerwinde. — Il ne resta pour héritiers à son père que Nicolas-Simon et l'abbé de Pomponne.

[1] *Œuvres du docteur Arnauld*, t. III, p. 506, lettre DCCCLXXXVIII, du 28 juin 1692, et plus haut, t. II, p. 164.

[2] Il mourut à Mons dans les dix premiers jours de novembre 1693.

[3] *Œuvres du doct. Arnauld*, t. III, p. 694, lettre DCCCCLXXXVII, du 18 novembre 1693.

# CHAPITRE VI.

## LES RELIGIEUSES DE LA FAMILLE ARNAULD.

Les études que nous avons faites jusqu'à cette heure sur la biographie des membres de la famille Arnauld nous ont toujours plus ou moins entraîné au spectacle de la vie séculière et de ses agitations; et toujours le choc des passions humaines est venu ébranler, sous nos yeux, les vertus les mieux fondées, en renverser les apparences, en découvrir les misères. C'est à peine si quelques ambitions ou quelques faiblesses, succombant à cette rude épreuve et se traînant à l'écart pour panser leurs blessures, ont attiré par instant nos regards vers les solitudes de Port-Royal, dont nous n'avons entrevu que les abords. — Là cependant est la véritable splendeur de la famille Arnauld; là sa gloire parmi les humbles; là sa force parmi les femmes.

Bien loin, à l'horizon, se trouvent Versailles et Paris, l'éclat et le bruit, les courtisans et les docteurs; ceux qui intriguent et qui disputent. — Plus près, hors du mur d'enceinte, un reflet, un écho de tout cela; l'éclat amorti et le bruit confus, les courtisans qui prêtent encore l'oreille [1] en faisant pénitence, les docteurs dont les

[1] « Vous apprendrez par la mère prieure l'état de la maison, et par mon « frère [D'Andilly] les nouvelles du dehors. » (*Lettres de la M. Angélique*, t. III, p. 174, lettre DCCCXX, du 4 février 1656, etc.) « Ils ont connu « les affaires de la vie; ils ont admis dans leur sein des hommes battus par « les vents des factions. » (M. Villemain, *Mélanges*, p. 353; de Pascal.)

lèvres s'agitent dans le silence, ou murmurent tout bas; en apparence un cercle d'ermites, en réalité une réunion de malcontents. — Mais au dedans quel calme et quel silence [1] ! quelle humilité et quel détachement ! Comme tout bruit expire aux pieds de la foi, comme tout éclat disparaît sous les pieds de la pauvreté !

Ce n'est pas cependant que ces murmures des docteurs, que cette inquiétude de tous ne glissent quelquefois du parloir au sanctuaire, et que les cloîtres ne s'en émeuvent. Parmi les solitaires, il en est de si tendrement aimés ! La famille et ses liens viennent ressaisir sur l'autel des cœurs qui s'y étaient fixés, et ramènent l'agitation où Dieu avait mis le repos. Douce et triste punition de ce retour vers le monde qu'aucun de nous ne voudrait condamner, mais que la miséricorde divine voulut peut-être faire expier ici-bas à ces âmes pour lesquelles un autre monde ne devait avoir que du bonheur. — Âmes tendres dont le besoin d'aimer fit toute l'erreur, dont l'erreur ne fut que de la confiance, mais dont la confiance devint de l'obstination. — Croyaient-elles réellement en Jansénius [2] ? Elles souffrirent pour ce nom; mais elles ne croyaient qu'à leurs familles et en Dieu [3]. — Qui donc oserait leur dire anathème? Anathème à ceux qui les ont trompées, peut-être; à elles, jamais.

Pour nous, avouons-le, nous ne pouvons songer sans

[1] Cf. Racine, *Hist. de P. R.*, p. 61.

[2] Cf. *Lettres de la M. Angélique*, t. I, p. 218, 231, 233, 292, 436, 478; t. II, p. 346, 363, 365, 435, 441, 487, 517, 529, etc. Voir aussi ce qu'il y est dit des Jésuites, t. I, p. 233, 240, 309, 451, 603; t. II, p. 10, 21, 33, 34, 342, 353, 365, 441, 487, 564, 573, 575: t. III, p. 24, 39, 172, 198, 203, 435, 534, 548, etc.

[3] Voir tous les interrogatoires dans *l'Histoire des Persécutions*.

attendrissement à ces longues vies usées dans la prière et surtout dans la charité, qui hésitent à se soumettre aux puissants, mais point à servir les pauvres; où l'on refuse une signature, où l'on écrit des pages comme celle-ci : « Or, Madame, afin qu'on suive en tout l'in- « tention charitable de Votre Majesté [c'est une reine de « Pologne que du fond de son cloître, à cinq cents lieues « de distance, la mère Angélique entretient de bienfai- « sance et, on va le voir, des vaches qui nourrissent les « pauvres de son canton], je la supplie très humblement « de nous faire savoir si elle approuve la pensée que j'ai « que son aumône ne peut être mieux employée qu'aux « pauvres de la campagne qui sont entièrement ruinés « [par les excès de la Fronde], même les laboureurs qui « ne se releveront jamais s'ils ne sont secourus. On « pourroit prêter à quelques-uns, pour un tems, une « somme qu'on donneroit après à d'autres pauvres, « quand ils auroient moyen de la rendre. J'ai encore « une autre pensée, qui seroit de faire acheter des va- « ches pour les donner à louage à nos pauvres gens; et, « s'ils peuvent payer, on en donneroit le prix à d'autres. « Une vache nourrit toute une famille à la campagne, « surtout les pauvres petits enfans, dont les mères mal « nourries n'ont presque point de lait; et quand ils ont « de la bouillie, cela leur sauve la vie. » Rien n'avait pu sauver celle de deux enfants de la reine [1], et Angélique, continuant à parler des siens, ajoute : « Je ferai tout « mon possible pour soigner à leur conserver l'existence, « afin qu'il plaise à Dieu donner à Votre Majesté un en- « fant qui vive [2] ! »

[1] *Lettres de la M. Angélique*, t. I, p. 583; t. II, p. 98.
[2] *Ibid.*, t. II, p. 115, lettre CCCCXXXII, du 16 mai 1652. Sur l'admirable

La mère Angélique a écrit trois volumes où respire la même charité, dans les intervalles qu'elle mettait à ses bonnes œuvres. Et que n'ont pas fait sa mère et ses sœurs, et ses nièces et leurs deux cents compagnes ? — Rien de plus, sans doute, que ce que beaucoup d'autres ont pratiqué ; rien de plus que S. François de Sales et S. Vincent de Paul, leurs contemporains, qui, sans lire Jansénius, avaient lu comme elles l'Évangile. — Et cependant nous concevons que Port-Royal jette son lustre, même sur la charité ; car on l'y exerçait du sein de la souffrance, à travers les persécutions (provoquées ou non, qu'importe ?), et l'on y consacrait toutes les ressources des cœurs les plus ardents, des génies les mieux doués, des plus admirables caractères se *succédant* à travers ces générations de femmes fortes qui dans la famille Arnauld se nomment la mère Angélique, la mère Agnès, ou la mère Angélique de Saint-Jean. — En revanche la charité, pour compenser tant de sacrifices, enveloppait de son doux rayonnement ces affections domestiques qui n'eussent osé se dilater comme elles le firent, sinon à sa divine chaleur. — Et quels trésors de saint amour s'épandirent ainsi sur ceux qui souffraient, depuis les pauvres jusqu'à la famille ! La famille (c'est elle surtout que nous étudions) y trouve le secret de son courage et de sa persévérance ; car jamais un lien plus sacré ne forma un faisceau plus uni que celui autour

charité d'Angélique, voir *Mém. de Lancelot*, t. II, p. 215. Tout ce que Racine, dans sa mauvaise humeur passagère contre Port-Royal, a pu reprocher à la charité d'Angélique, c'est de faire servir sur sa table aux Jansénistes du pain blanc et du vin, tandis qu'elle ne donnait à leurs ennemis que du pain bis et du cidre. (*Œuvres de Racine*, t. VI, p. 21.) Voir la réplique de Dubois (*ibid.*, p. 44), et celle de Barbier d'Aucourt (*ibid.*, p. 63.)

duquel cette puissante et nombreuse famille serra par deux fois ses nœuds durant le cours du grand siècle.

## SECTION Ire.

### LES SŒURS D'ARNAULD D'ANDILLY.

### ARTICLE Ier.

*La mère Angélique et la mère Agnès.*

**§ I. Angélique l'appui et le modèle de deux générations.**

Ce fut d'abord la mère Angélique près de qui tous se groupèrent; heureux de rencontrer la vigueur où abondait la tendresse. — Sa mère, vingt fois brisée sous les douleurs de la maternité[1], sa sœur aînée, madame Le Maistre, que cinq enfants n'avaient pu consoler du père qu'elle leur avait donné[2], vinrent étayer leur abattement à son courage. Ses quatre sœurs puînées y abritèrent leur virginale ignorance[3], qui se dissipa bientôt, mais seulement pour le bien, après s'être épanouie chez quelques-unes en force, chez toutes en dévouement. — Les hommes même, car les hommes de cette famille n'en furent pas toujours la portion la plus virile, allèrent tremper leur découragement à l'énergie de cette femme héroïque. D'Andilly, l'habile courtisan, Le Maistre, le

[1] Voir plus haut, t. I, p. 251; t. II, p. 218, etc.; les *Mém. de la M. Angélique*, t. III, p. 275-308, etc.

[2] *Mém. d'Arn. d'Andilly*, part. I, p. 26; *Mém. de la M. Angélique*, t. III, p. 313-356.

[3] Voir plus haut, t. I, dans l'*Appendice*, note A, et *Mém. de la M. Angélique*, t. I, p. 72; t. III, p. 201-273, 360-414, 419-484, et 486-489.

célèbre avocat, ces deux aînés des deux mères à qui le monde avait fait payer si chèrement ses joies, ensevelirent les mécomptes de leur ambition [1] dans le désert, sous les yeux d'Angélique, au milieu des saintes femmes qui leur étaient si chères. Et qui pourrait dire les consolations et l'ingénieuse tendresse dont ils furent environnés! Les trois volumes de la correspondance incomplète [2] d'Angélique laissent entrevoir seulement quelle dut être cette vie où les forts veillaient pour les faibles, où les faibles s'entr'aidaient, où la prière secondait le conseil, où la grâce implorée descendait des lèvres d'une mère ou d'une sœur.

Et comme si tant de consolations n'eussent pas suffi au dédommagement ou à la récompense de cette première génération de pénitents et de saintes, il lui fut donné de les transmettre à une seconde. D'Andilly fut précédé ou suivi, dans le désert, de Luzancy son fils [3] et de ses six filles, parmi lesquelles était une autre Angélique [4]. Le Maistre y fut accompagné ou remplacé par ses frères les plus jeunes, dont l'un fut le vertueux Sacy [5]. Dans cette nouvelle génération, aussi grande à certains égards que la précédente, la difficulté des temps voila

[1] En ce qui concerne d'Andilly, voir plus haut, t. I, *passim*. Pour Le Maistre, voir Tallemant des Réaux, t. II, p. 319. — Cf. *Mém. de la M. Angélique*, t. I, p. 73.

[2] *Avertissement* du t. I.

[3] Voir plus haut, t. II, p. 42, 179, et t. I, *Appendice*, note A.

[4] *Mém. de la M. Angélique*, t. III, p. 489-496, 498-574, 588-595. « C'étoit « la chère fille de M. d'Andilly et dont il me disoit : Comptez que tous mes « frères, tous mes enfants et moi, nous sommes des sots en comparaison « d'Angélique. Jamais rien n'a été bon de tout ce qui est sorti de ces pays- « là, qui n'ait été corrigé et approuvé d'elle. Toutes les langues, toutes les « sciences lui sont infuses... etc. » (*Lett. de madame de Sévigné*, t. VI, p. 38.)

[5] Voir plus haut, t. I, *Appendice*, note A.

cependant parfois certaines vertus, et parfois raidit les autres. Au milieu des persécutions [1664], l'énergie s'exagéra et la faiblesse s'abattit. Angélique de Saint-Jean, la femme forte de cette deuxième époque, mit un peu d'ostentation à repousser le *Formulaire* [1]; deux de ses sœurs mirent un peu de précipitation à le signer [2]. Mais il est des vertus qui ne connaissent jamais d'excès, et que développe surtout l'orage : le dévouement et la charité. La tourmente les porta à leurs dernières limites dans ces âmes en péril qui descendirent de leurs hauteurs, ou se relevèrent de leurs chutes, pour se confondre en une indicible affection.

Il n'y eut pas jusqu'à l'impérieux et fougueux d'Andilly qui ne se montrât plus attendri du retour qu'irrité de l'abandon de ses deux filles. « Que voulez-vous, di-« sait-il un peu confus à madame de Sévigné en parlant « de l'une d'elles, *le pauvre oison a signé* [3]? » Mais au

[1] Cf. Le Clerc, *Vies édif. de P. R.*, t. I, p. 314. et t. III, p. 271, le procès-verbal du 27 août 1664; Lettre d'Angélique de Saint-Jean à d'Andilly, du 10 juillet 1664, et *Mém. de d'Andilly*, part. II, p. 151; *Relation de la captivité d'Angélique de Saint-Jean*, écrite par elle-même; ses interrogatoires, dans l'*Hist. des Persécut.*, XII[e] inter., p. 95; *Mém. de la M. Angélique*, t. III, p. 514, etc. « La mère Angélique de Saint-Jean étoit entêtée « aussi qu'elles ne devoient signer en aucune sorte; et quand l'accom-« modement [de 1668] fut fait, elle persistoit toujours dans son opinion. « M. d'Aleth lui écrivit, M. Arnauld, M. de Sacy; tout cela inutilement. « M. Nicole eut ordre de faire un écrit pour la convaincre. Enfin elle se « rendit, il ne sait comment, en disant qu'elle n'étoit nullement convaincue.» (Racine, *Fragm. sur P. R.*, Œuv., t. VI, p. 298.)

[2] Marie-Charlotte de Sainte-Claire et Marie-Angélique de Sainte-Thérèse. Voir la relation qu'elles-mêmes ont écrite de leur chute : Relation de la captivité de six religieuses dans le *Recueil des Actes, Lettres*, etc., n° IV, p. 29 et 150; et *Mém. de la M. Angélique*, t. III, p. 523, 590 et 592 : *Hist. des Persécut.*, p. 464, 474.

[3] *Lettres de M[me] de Sévigné*, t. I, p. 71.

premier repentir il leur pardonna, et il les confondit dans sa dernière bénédiction avec leur sœur Angélique [1674][1].

Ces trois femmes, Luzancy leur frère, et Sacy leur cousin, se trouvèrent alors les seuls membres de cette famille d'anachorètes que la mort eût épargnés dans la solitude[2]. L'une des trois sœurs suivit même de près son père[3]; et l'affection, jadis répartie entre dix-huit des leurs, se concentra parmi les quatre qui survivaient avec une égale intensité, modifiée cependant par certaines affinités de caractère. Ainsi l'inébranlable Angélique se reposait dans sa force sur le courageux Sacy[4], et dans ses faiblesses le prenait pour confident entre elle et Dieu[5]. Luzancy, méfiant et timide, ne se sentait jamais mieux rassuré que près d'Angélique[6]. La sœur Thérèse (c'était celle qui avait failli), se sentant si faible et si humiliée[7], s'attachait au plus faible pour

[1] Voir le *Codicile* du 30 janvier 1669 ajouté par d'Andilly à son testament; la lettre d'Angélique de Saint-Jean dans Guilbert, *Mém. hist. et chron.*, t. I, p. 579, et dans les *Mém. de la M. Angélique*, t. III, p. 529. — Cf. Besoigne, *Hist. de P. R.*, t. II, p. 493.

[2] Cf. L'interrogatoire de la M. Angélique de Saint-Jean, *Hist. des perséc.*, p. 96.

[3] Marie-Charlotte de Sainte-Claire mourut le 9 septembre 1678. Cf. *Acte.*, *Lettres*, *Relat.*, t. II, n° XII, p. 14.

[4] *Mém. de Fontaine*, t. II, p. 323, 536. — Besoigne, *Hist. de P. R.*, t. III, p. 103.

[5] *Mém. de la M. Angélique*, t. III, p. 526, 535, 541. — *Mém. de Lancelot*, t. II, p. 469. — *Mém. de Fontaine*, t. II, p. 420. — Guilbert, *Mém. chron.*, t. II, p. 206, 237, 245, etc.

[6] *Mém. de Fontaine*, t. II, p. 538.

[7] « Elle en resta humiliée le reste de ses jours, et jamais elle n'oublia « son péché et ne cessa de le pleurer. » *Mém. de la M. Angélique*, t. III, p. 591. — « Prosternée devant Dieu dans ce dernier abaissement où une « créature criminelle puisse être, je demande très humblement pardon... à « toute l'Église de ce que je l'ai scandalisée en signant le *Formulaire*... » (Rétractation d'Angélique de Sainte-Thérèse, *Actes*, *Lettres*, *Relat.*, n° IV, p. 63; n° V, p. 36.)

mieux s'approcher des forts; son médiateur était Luzancy [1].

Un second orage, qui de la cour s'étendit à la solitude [1679], vint les séparer [2]. C'était celui qui arrachait Pomponne à ses dignités; il arracha Sacy et Luzancy à leur retraite. La terre de Pomponne servit de refuge commun au courtisan et aux anachorètes [3]. Mais tandis que le cœur de l'un aspirait à Versailles, celui des autres était à Port-Royal [4]; et plus d'une fois sans doute ceux-ci rompirent leur ban en secret [5]. Cependant, depuis cette époque, Sacy ne fit plus que travailler avec excès ou languir [6]; Luzancy s'agitait outre mesure [7]. Tout à coup, le 3 janvier 1684, Sacy, après avoir réuni à son compagnon d'exil, pour les exhorter, quelques vieux serviteurs poursuivis comme eux par la persécution, se sentit dé-

[1] Le Clerc, *Vies édif. de P. R.*, t. IV, p. 71. — La sœur Thérèse avait elle-même porté dans le monde le nom de M^lle^ de Luzancy. Elle avait longtemps hésité à le quitter. (*Mém. de la M. Angélique*, t. III, p. 588; *Lettres de la M. Angélique*, t. I, p. 338, 352, 494; Le Clerc, *Vies édif.*, t. II, p. 409.)

[2] *Mém. de la M. Angélique*, t. III, p. 532; *Mém. de Fontaine*, t. II, p. 499, etc.

[3] Voir plus haut, t. II, p. 59, n. 1, et p. 181; *Mém. de Fontaine*, t. II, p. 501; Le Clerc, *Vies édif. de P. R.*, t. IV, p. 57, 70, 75, 98, etc; Guilbert, *Mém. chron.*, t. II, p. 559, etc.

[4] « L'union toute de grâce qu'avoit M. de Luzanci, avec M. de Sacy et la « mère Angélique, montroit assez qu'il vivoit de la même vie que ces deux « personnes, qui étoient pour lui des sources très pures dont il avoit soin « de puiser ses lumières. » (Lettre de M. de Sainte-Marthe, *Vies édif.*, t. IV, p. 444.)

[5] Voir plus haut, t. II, p. 120, la lettre du 29 août 1671, et plus bas celle du 6 février 1670, *sect.* II, *art.* II; Le Clerc, *Vies édif. de P. R.*, t. IV, p. 52, et surtout t. II, p. 283; Guilbert, *Mém. hist.*, t. II, p. 550.

[6] *Mém. de Fontaine*, t. II, p. 501-529; Le Clerc, *Vies édif.*, t. IV, p. 68.

[7] Voir plus haut, t. II, p. 120, la situation d'esprit dans laquelle il était hors de Port-Royal.

faillir[1]. Il mourut le lendemain[2]. Avant d'expirer il demanda d'être enseveli à Port-Royal[3]. Son hôte, le prudent Pomponne, craignait que cela ne déplût à la cour[4]; mais la femme la plus faible de la famille, la pauvre Thérèse, réclama pour son désert[5], et d'autres femmes, l'une amie du grand Arnauld, l'autre d'Angélique, madame de Fontpertuis et mademoiselle de Vertus[6], enlevèrent et escortèrent au milieu des glaces d'une nuit de

[1] *Mém. de Fontaine,* t. II, p. 526; Eloge funèbre de M. de Sacy, Le Clerc, *Vies édif.*, t. IV, p. 46.

[2] *Mém. de Fontaine*, t. II, p. 525.

[3] *Ibid.,* p. 531. « Il voulut laisser son corps où son cœur avoit toujours « été. » (Cf. p. 96.)

[4] « Ce que vous avez de lui, mes sœurs, [son corps] *vous eût été ravi* « par une peur qui saisit un de ses amis que la gloire du siècle tient encore « captif, ou que du moins *la prudence humaine rend timide,* si un ange « [sans doute Mlle de Vertus, Le Clerc, *Vies édif. de P. R.,* t. IV, p. 95, « lettres du 7 et du 9 janvier 1684; peut-être Mme de Fontpertuis; Guilbert, « *Mém. chron.*, t. II, p. 555] que Dieu retient prisonnier dans un corps usé, « n'eût percé l'horreur des ténèbres par sa lumière, et vaincu par son ar« deur la violence du froid, des neiges et des glaçons, pour vous enrichir de « ce trésor. » (Eloge funèbre de M. de Sacy, Le Clerc, *Vies édif. de. P R.,* t. IV, p. 47.) « Nous lui avons rendu les derniers et tristes devoirs à Pom« ponne, et nous nous préparions à les lui aller rendre chez vous. Vous « aurez appris les raisons qui nous en ont empêché, et je m'assure que « vous les aurez approuvées. *Il est de la prudence de ne se pas attirer de « nouvelles affaires lorsque l'on en a déjà de fâcheuses à soutenir.* » (Lettre de M. de Pomponne à la M. Angélique de Saint-Jean, du 9 janvier 1684. Le Clerc, *ibid.*, p. 98.)

[5] M. de Sacy était mort le 4 janvier 1684, vers six heures du soir (Guilbert, *Mém chron.,* t. II, p. 552), et le 5, à huit heures du soir, la sœur Thérèse écrit à Luzancy : « Ni vous ni personne ne nous dit s'il a fait « quelque testament, et s'il n'a pas ordonné ce qu'il nous a tant promis que « nous serions les dépositaires de son corps et de son esprit. C'est même un « droit de famille, puisque la sépulture de la famille y est choisie il y a « longtemps. Je ne doute pas que vous ne pensiez à cela, puisque votre « cœur y est aussi. » (Le Clerc, *Vies édif. de P. R.,* t. IV, p. 71; voir d'autres lettres de Thérèse, *ibid.*, p. 426, et *Hist. des Persécut.,* p. 39.)

[6] Le Clerc, *Vies édif.,* t. IV, p. 96, 100; *Mém. de Fontaine,* t. II, p. 533.

janvier[1] les saintes dépouilles qui embarrassaient l'exil du courtisan. Luzancy, éperdu de fièvre et de douleur, ne put les suivre[2]. Angélique les reçut calme, impassible, et sans verser une larme. Autour d'elle étaient réunies ses filles, à qui elle avait interdit les pleurs comme un outrage pour le bienheureux[3]. A Pomponne on avait jeté un linceul autour des restes mortels de celui-ci. Elle voulut qu'on ouvrît sa bière et qu'on le revêtît de ses ornements sacerdotaux[4]. — Elle put ainsi le contempler une dernière fois[5]. — Lorsque la tombe

1 « On mena ce corps [à Port-Royal] au travers des glaces et des neiges « les plus effroyables du monde..... Nous fûmes bien surpris lorsque nous « trouvant sur les sept heures du matin à l'église [de Saint-Jacques du « Haut-Pas, où il avoit été déposé la veille, lorsqu'on l'avoit amené de Pom- « ponne], on nous dit qu'on l'avoit transporté pendant la nuit. Nous mar- « châmes avec bien de la douleur sur les traces du carrosse qui étoient « bien avant marquées sur la neige. » (*Mém. de Fontaine*, t. II, p. 532. — Cf. Guilbert, *Mém. chron.*, t. II, p. 556.)

2 Le Clerc, *ibid.*, t. IV, p. 98.

3 *Mém. de la M. Angélique*, t. III, p. 541; *Mém. de Fontaine*, t. II, p. 535. — « Cette sage supérieure croyoit qu'il étoit indigne de celui à qui « on rendoit ces derniers honneurs, de le pleurer... »

4 *Mém. de Fontaine*, t. II, p. 533.

5 « On le revêtit donc pour la dernière fois de ses habits sacerdotaux. « On chanta les pseaumes ordinaires. On fit les aspersions et les encense- « mens, et ensuite on ouvrit les portes du couvent pour nous le laisser « porter au lieu qu'on lui avoit préparé au dedans pour sa sépulture. « Nous portâmes ce corps au travers d'une longue haie de saintes religieuses « qui étoient venues le recevoir à leur porte le cierge à la main. Leurs « yeux, si mortifiés, si accoutumés à se fermer à tout le reste, ne purent, « tout mouillés de larmes qu'ils étoient, s'empêcher de s'arrêter sur ce « saint corps pendant qu'il passoit seulement au travers d'elles, afin de « démêler dans ces petits intervalles que nous leur donnions, les traits d'un « visage qu'elles ne devoient plus voir. Elles lui témoignèrent toutes le pro- « fond respect qu'elles avoient pour lui par les inclinations que chacune « faisoit lorsqu'il passoit devant elle; et lorsque enfin il fut au lieu, les « *principales* s'empressèrent en l'accommodant pour le descendre dans la « fosse, de lui donner de saints baisers, pendant que tout le chœur continuoit « le chant avec une gravité que je n'ai pu assez admirer depuis, toutes les « fois que j'y ai pensé. » (*Mém. de Fontaine*, t. II, p. 535.)

fut refermée, on la vit pendant quinze jours s'y répandre en prières. « C'étoit, dit l'auteur d'une relation de sa « vie [1], c'étoit la brebis qui venoit demander instamment « au pasteur de le suivre. » Le quinzième jour elle fut exaucée. Elle se releva du pavé où elle était prosternée avec une violente oppression [2]. Le 29 janvier la rejoignit à son saint directeur [3].

La fatale nouvelle s'était glissée jusqu'au chevet de Luzancy comme l'un des rêves de sa fièvre. « Sa sœur, « la mère Angélique de Saint-Jean, dit Fontaine [4], d'un « mot de lettre avoit la force de dissiper tous ses en- « nuis... Il se promettoit [depuis la mort de Sacy], en « déchargeant souvent son cœur dans le sien par ses « lettres, ne lui étant pas permis de le faire de *vive voix*, « qu'elle pourroit calmer au moins de tems en tems « sa douleur... Mais quand comme un coup de tonnerre « la nouvelle lui vint de son agonie, il fut tellement saisi « qu'étant immobile il ne voyoit plus rien, il n'entendoit « rien ; et étant tout consterné, il fit promtement seller « son cheval, afin d'aller recueillir ses derniers soupirs. « Combien souhaitta-t-il de fois de rendre l'âme avec elle, « et de joindre ses funérailles à celles d'une sœur à qui « la grâce l'avoit lié depuis si longtems par un nœud « incomparablement plus fort que celui de la nature! « Tout lui déplut en ce monde après cette mort ; tout lui « devint insupportable. Il ne pouvoit plus souffrir la vie. « Le feu de l'ardent amour qu'il avoit toujours eu pour

[1] *Mém. de la M. Angélique*, t. III, p. 541, d'après Fontaine, *Mém.*, t. II, p. 537.

[2] Relation d'une religieuse de Port-Royal, dans les *Mém. de la M. Angélique*, t. III, p. 560.

[3] *Nécrol. de P. R.*, p. 57.

[4] *Mém. de Fontaine*, t. II, p. 538. — Cf. Guilbert, *Mém. chr.*, t. II, p. 574.

« ces deux personnes se rallumant plus que jamais dans « son cœur, fit d'étranges ravages dans son corps; et « leur absence lui causa un si grand renouvellement « d'ardeur, que sa chair eut peine à en souffrir l'impé- « tuosité. Elle se rendit; elle tomba. Tous ses sens furent « éteints; et étant déjà mort par avance avec son cher « cousin, et ensuite avec sa chère sœur, il ne pensa plus « qu'à consommer sa mort par celle de son corps. Ainsi « tout possédé de ces pensées, il partit de Port-Royal, « et revint à Paris, chez M. de Pomponne son frère. Dès « qu'il y fut arrivé, il se mit au lit; [et il mourut douze « jours après sa sœur, le 10 février 1684] [1]... »

Quelques jours auparavant la sœur Thérèse avait écrit au défunt [2], à propos de la mort d'Angélique : « Je ne suis « encore capable ni de penser, ni de parler; et je trouve « ma force à adorer Dieu dans le silence... Le présent et « l'avenir sont quelque chose où l'on se perd; mais per- « dons-nous en Dieu, et abandonnons-nous à sa provi- « dence; c'est l'unique moyen de n'en être pas aban- « donné... Je serai plus humblement que jamais *toute* « à vous, n'ayant plus que vous d'une parfaite con- « fiance... » Et voilà que soudain ce dernier appui lui avait manqué et qu'elle restait seule, elle, pauvre fille tout humiliée et toute meurtrie de ses chutes, tout abîmée sous sa faiblesse, seule héritière dans Port-Royal de ce grand nom d'Arnauld [3]. Elle espérait bien sans doute

1 Mlle Poulain de Nogent. (*Nouv. Hist. abr. de P. R.*, t. IV, p. 34.) — « Il « semble que Dieu a voulu unir dans le ciel ceux qui l'étoient si étroitement « sur la terre. » (*Œuv. du doct. Arnauld*, t. II, p. 402, lettre du 15 fév. 1684.)

2 Le Clerc, *Vies édif.*, t. IV, p. 70, lettre du 5 janvier 1684.

3 « Elle a passé quarante-cinq ans dans le cloître, et a été [dans Port- « Royal] la dernière religieuse du nom d'Arnauld. » (*Mém. de la M. Angélique*, t. III, p. 591.)

en mourir ; mais sans doute aussi elle n'osait le demander à Dieu [1], car elle n'avait pas encore assez expié sa faute à son gré. La divine miséricorde dut en juger de même ; elle la punit encore de seize ans de vie. — La dernière année de ce dix-septième siècle, dont la première avait ouvert le cloître à la grande Angélique, le ferma pour sa famille sur la tombe résignée de l'humble Thérèse [2].

### § II. Agnès l'appui et le lien des deux générations.

Entre ces deux générations d'héroïnes et de saintes, se prolonge comme une transition lumineuse la vie de Catherine-Agnès de Saint-Paul. Sœur puînée de la première Angélique, tante de la seconde, elle passa dans le cloître soixante ans près de l'une [1599-1661], quarante ans près de l'autre [1630-1671]. Celle-ci lui survécut treize années seulement [1671-1684]. Celle-là ne la devança que de douze à Port-Royal [1599-1611] [3]. Moins impétueuse que son aînée, moins absolue que sa nièce, aussi grande, aussi ferme, aussi pure que toutes deux, elle réalisa à la fois l'idéal de la sagesse humaine et de la vertu chrétienne. Son courage plus prudent, ses affections plus mesurées, ses sentiments mieux surveillés, ses élans mieux contenus semblaient la détacher da-

[1] « Dieu lui fit la grâce d'offrir en cette occasion dans son cœur le sa« crifice de louanges, en le soumettant à sa volonté divine. » (*Mém. de la M. Angélique*, t. III, p. 591.)

[2] Elle mourut le 8 janvier 1700. (*Supplém. au Nécrol. de P. R.*, p. 298.) « C'étoit une bonne fille et un cœur sincère, » disent ses examinateurs lors de l'interrogatoire de 1661. (*Hist. des Persécut.*, p. 110, et l'interrogatoire de madame de Saint-Ange, *ibid.*, p. 123.)

[3] *Mém. de la M. Angélique*, passim. On sait que la Mère Agnès fut abbesse de Saint-Cyr avant d'entrer à Port-Royal.

vantage de la terre. « Elle portoit déjà gravée dans son « âme une image de l'éternité, écrit sa nièce Angélique[1]; « car elle ne regardoit jamais que le moment présent, « ayant aussi peu d'inquiétude sur l'avenir qu'elle fai- « soit peu de réflexion sur le passé. »

Ces saintes femmes sont seules dignes de se louer entre elles, et c'est encore à la seconde Angélique[2] qu'il faut demander par quel éclat divers brillaient les vertus de ses deux tantes : « Il sembloit que Dieu, dans les « dons qu'il leur avoit départis, les eût partagés diffé- « remment afin que leur conduite pût être utile à toutes « sortes de personnes. Dans la mère Angélique il parois- « soit une charité ardente, vigoureuse et tendre, qui « savoit s'abbaisser et s'élever à propos, qui se faisoit « craindre et se faisoit aimer, qui avoit le secret de tout « renverser par sa force et de tout relever par sa bonté. « Dans la mère Agnès, au contraire, on voyoit une éga- « lité toujours uniforme, une sagesse toujours la même, « une gravité accompagnée de douceur, qui inspiroit la « confiance et le respect, et qui instruisoit autant par « son silence que par ses paroles. Il ne falloit que son « exemple pour régler une communauté.... »

« Rien n'est plus consolant pour moy, écrit à son tour « au grand Arnauld, dans une lettre inédite, l'une des « religieuses de Port-Royal[3], après l'élection de la se- « conde Angélique pour abbesse ; rien n'est plus conso-

1 *Mém. de la M. Angélique*, t. III, p. 268.

2 *Ibid.*, p. 207.—Cf. la lettre de Le Maistre, dans le *Recueil* in-12, p. 206.

3 Sœur Jeanne de Sainte-Domitile Personne, morte le 19 avril 1694. (Cf. *Supplém. au Nécrol. de P. R.*, p. 567; Guilbert, *Mém. chron.*, t. III, p. 200; *Œuvres du doct. Arnauld*, t. II, p. 450, lettre CCCCLXXXIV, du 1er septembre 1684, et t. IV, p. 145, lettre IX, du 15 novembre 1682; interrogatoire, dans l'*Hist. des Persécut.*, p. 170 et 457.)

« lant pour moy que le reproche que vous me faites sur
« mon doute prétendu [à l'égard de l'aptitude de la nou-
« velle abbesse pour ses fonctions]. Je dis *prétendu*, car
« la vérité est que je n'ay nullement douté. Et si je vous
« ay pressé de parler, ce n'a pas tant esté pour apprendre
« vos sentimens que je ne puis ignorer touchant nostre
« mère abbesse, que pour avoir lieu de vous marquer les
« miens un peu plus particulièrement que je n'avois fait
« d'abord. Je voulois donc, mon très cher père, que vous
« ne fussiez pas content que je vous eusse dit en général
« que notre mère Angélique est bonne, et qu'elle se fait
« beaucoup aimer. J'avois envie que vous me deman-
« dassiez comment elle a ainsy gagné le cœur de tant de
« personnes en si peu de temps. Si vous m'aviez inter-
« rogée là-dessus, je vous aurois répondu que c'est par
« sa charité, par son humilité, par sa douceur, par sa
« sagesse plus divine qu'humaine, par son zèle tout plein
« d'onction, par la bonté dont elle tempère sa gravité
« (ce qui s'éprouve encore mieux dans le particulier
« qu'en public), par l'application qu'elle a à nostre
« avancement, par la manière respectueuse dont elle
« traitte les âmes qui luy sont soumises, ce qui la fait
« respecter elle-mesme comme si c'estoit un ange que
« Dieu nous eust envoié pour nous gouverner; et enfin
« par toutes les vertus et les plus grands talents qu'on
« puisse souhaiter dans une supérieure de religion.
« Voilà, mon très cher père, ce qui rend notre mère
« Angélique aimable et vénérable à toutes celles qui ont
« des yeux pour voir et des oreilles pour entendre; et
« je dois croire que comme il a plu à Dieu de me faire
« cette miséricorde, il l'a faite aussy aux autres; j'en
« voy des marques qui m'édifient beaucoup, surtout un

« renouvellement d'ardeur pour les observances, un ac-« croissement de charité les unes envers les autres et de « piété envers Dieu, et une plus grande attention que « jamais au silence. Nostre mère Angélique nous parle « souvent de nos devoirs, et elle n'y manque point dans « tous les chapitres qu'elle tient [1]. Plust à Dieu, mon « cher père, que vous la pussiez entendre ! Vous y auriez « de la complaisance, je ne dis pas pour la beauté de ses « discours; ce n'est pas ce que l'on y doit chercher : mais « c'est pour la manière utile et solide dont elle nous « exhorte. Il est visible que Dieu fait revivre en elle l'es-« prit de la mère Angélique et de la mère Agnès..... »

Mais ces éloges de la nièce, adressés à l'oncle par une religieuse subordonnée à l'une, dévouée à l'autre, sont peut-être suspects d'exagération. « Ne vous en dis-je « point trop ? continue la correspondante du grand Ar-« nauld. Non, pour vous qui assurément ne vous en-« nuyez pas de m'entendre sur cette matière, mais pour « moy qui me répand peut-estre plus qu'il ne faut dans « cette occasion, quoyque dans la vérité je n'aye eu en « vue (comme je vous ay dit dans une autre lettre) que « de contribuer par ce récit que je vous fais des vertus « de nostre mère Angélique, à effacer les fausses impres-« sions que je sçay qu'on en avoit prises. Tout le monde « sçait que la mère Angélique Arnauld, vostre nièce, est « une personne de grand esprit et de grande capacité. « Mais il y a des gens qui ne croient pas qu'elle soit en-« core plus humble qu'habile; et que s'il a paru en elle « quelque hauteur [2] ou quelque chose d'un peu trop sec

[1] Les instructions qu'elle y fit sont imprimées. (Cf. *Mém. de la M. Angélique*, t. III, p. 531, 551, et *Nécrol. de P. R.*, p. 54.)

[2] Cf. *Hist. des Persécut.*, p. 331, 396.

« dans sa conduite, avant qu'elle fust en charge, ce n'a « esté que pour l'éviter qu'elle a ainsy affecté (en certaines « occasions, et mesme à l'égard de nous toutes [1] depuis « quelques années) de paroistre de cette humeur, se ser- « vant de tous moïens pour nous éloigner de penser à « elle. Et elle y avoit si bien réussy, qu'il y en avoit très « peu qui ne fussent prévenues sur son sujet, et qui « n'appréhendassent de la voir en la place où elle est. « Cependant Dieu aïant résolu de faire un si grand don « à cette communauté, a tellement réuni nos esprits dans « son élection, que jamais il n'y en eut de plus unanime « que la sienne. L'expérience que nous faisons de plus « en plus de l'utilité de son gouvernement en a dé- « trompé plusieurs. *J'en suis une,* comme vous sçavez, « mon très cher père ; et c'est de quoy je ne sçaurois « rendre à Dieu assez d'actions de grâces : *Credidi « propter quod locutus sum.* — Sœur Domitille, reli- « gieuse indigne. — 31 décembre 1678. »

## ARTICLE II.

### *Correspondance inédite de la Mère Agnès.*

Notre dépôt, d'où cette lettre est extraite, n'en contient aucune de la première Angélique, mais a dû contenir toutes celles qui, dans les trois volumes imprimés de sa correspondance, sont adressées à son frère Arnauld

[1] Quant à la sœur Domitille, amie du docteur Arnauld, la mère Angélique pouvait avoir envers elle un motif particulier de froideur, si l'on en croit Racine : « M. Arnauld, le plus souvent, n'avoit nulle voix au chapitre. On le « croyoit trop bon ; et c'étoit assez qu'il dît du bien d'une religieuse pour « que l'on n'en fît plus de cas. Ainsi il prônoit fort la sœur Gertrude ; et la « mère Angélique de Saint-Jean se retiroit d'elle. » (*Fragm. sur P. R.*, Œuv., t. vi, p. 299.)

d'Andilly. — En revanche nous avons trouvé, hors des layettes de la collection, un recueil manuscrit qui très probablement en a fait partie (nous ne saurions l'affirmer cependant[1]), et qui renferme la copie de trois cent quarante-trois lettres inédites de la mère Agnès. Des trois abbesses de sa famille, Agnès est la moins connue par ses œuvres et par sa correspondance, dont quelques fragments à peine ont été rendus publics[2]. Ceux que contient notre manuscrit sont adressés à différentes sœurs de Port-Royal, à des religieuses étrangères, à des dames bienfaitrices, enfin à des pénitents qui habitaient soit à Paris, soit aux champs, les dépendances de la célèbre abbaye.

### § I. La Mère Agnès et ses religieuses.

Les lettres destinées aux sœurs de Port-Royal offrent comme une curieuse échappée par où l'on peut plonger dans la vie intérieure du cloître pénitent. Cette vie, si si attentive et si recueillie, s'y révèle dans toute son humilité, dans toute sa vigilance, dans toute sa soumission, et avec ses seules fautes, qui sont de ne pas atteindre la perfection. Agnès ne s'épargne point à diriger

[1] Il est intitulé *Lettres de Div*[*erses*] *R*[*eligieuses*] *de P*[*ort*]-*R*[*oyal*], in-f° de 210, 9, et 34 feuilles. L'écriture est une de celles qui se retrouvent le plus fréquemment dans les copies faites par les religieuses de Port-Royal ; la reliure est en veau granit. — Manquant de preuves suffisantes pour rattacher, ce recueil aux papiers de la famille Arnauld, dont nous l'avions trouvé séparé, nous l'avons inscrit au catalogue des Mss. sous le n° 375 *bis*, des *Belles lett. Fr.*

[2] Le plus grand nombre se trouve dans les *Vies édif. de P. R.*, recueillies par Le Clerc. (Cf. *Mém. de la M. Angélique*, t. I, et t. II, *passim*, t. III, p. 211, 241, etc. ; le *Recueil* in-12, p. 332, 519 ; *Hist. des Persécut.*, p. 12, 49, 277, 284, 295 ; *Actes, let., relat.*, t. I, n° 4, p. 71, n° 5, p. 12 ; t. II, n° 8, p. 200-203, n° 12, p. 53.)

chacune vers ce but. A celles-ci ce sont de tendres reproches, à celles-là d'habiles conseils, à toutes des encouragements. « Chaque fois que je vous rencontre, « écrit-elle à l'une [1], je vous trouve plongée dans la « mélancholie, et cela est fort pénible à voir. Et ne re- « levez point ce mot de *pénible* pour dire que vous estes « bien marrie de donner de la peine, car ce n'est pas « pour cela que je le dis, et c'est le moins que je puisse « faire de porter un peu du beaucoup que vous souffrez. « Ce qui me fait plus de peine...... c'est que je vous « trouve un peu esloignée de la disposition d'enfant « dans laquelle vous dittes que Dieu vous met pour mon « regard. Un enfant n'a point de deffiance ny de réflec- « tion, et vous en estes toute remplie. Vous *m'obcervez* « beaucoup plus que je ne vous obcerve.... Un enfant « dit ses besoins quand il en a, sans attendre qu'on le « prévienne, et je ne sçaurois obtenir de vous que vous « demandiez à nous parler, n'ayant ce dittes-vous rien « pour dire; et vous portez escrit sur le visage ce que « vous devez communiquer, et vous en avez l'esprit si « plein que vous n'avez jamais tout dit! appelez-vous « cela estre comme un enfant? »

« Il faut que je vous réponde », écrit Agnès à une autre sœur [2], « sur ce que vous dittes que vous n'ettes que « trop cincère. Il est vray que vous dittes quelquefois « vos sentiments lorsqu'il les faudroit suprimer par « mortification, afin de ne les dire que par humilité, et « fidélité à se faire connoistre. C'est le motif qui fait la « vertu, et non pas l'action. Il ne suffit pas pour estre

1 F° 128, lettre CCXVIII.

2 F° 98, lettre CLXXIII à la sœur Angél. de Sainte-Agnès de Marle de la Falaire, morte le 9 oct. 1658. (D. Clémencet, *Hist. de P. R.*, p. 367 et 391.)

« sincère de dire tout ce qu'on pense, mais il le faut « dire au temps qu'il faut, en la manière et pour la fin « que l'on doit. Le temps doit estre le plustost qu'il ce « peut, hormis quand la passion est esmeue; la manière, « simple et sans prévoir ce qui en arrivera; la fin, pour « estre connue pour telle qu'on est, et par conséquent hu- « miliée, car on n'a rien à dire qui ne tende à cela. C'est « là la sincérité que je vous désire... » — Ainsi un peu de tristesse, trop de sincérité, voilà de quelle nature sont les penchants qu'Agnès trouve à combattre ou à diriger dans ses sœurs.

Parmi ses novices, il en est une, sa nièce, la fille aînée d'Arnauld d'Andilly [1], qu'elle surveille avec sollicitude, qui lui ouvre son cœur, et vient s'accuser devant elle : « Je ne m'ettois point aperceue, lui dit-elle [2], que vous « eussiez rougy; et quand je l'eusse remarqué, je ne « m'en fusse pas mise en peine, ne croyant pas que vos- « tre paix intérieure tienne à si peu de chose, quoyque « ce soit vostre principal deffaut de la laisser souvent « altérer, ce qui diminuera à mesure que vous devien- « drez plus humble; car vostre timidité ne vient que « du contraire, *à quoy vostre nom ne contribue pas peu* [3]; « vous m'entendez bien, ma sœur.... » Charmante innocence qui vient s'accuser de rougir! Profonde sagacité

[1] Sœur Catherine de Sainte-Agnès. (Voir *Mém. de la M. Angélique*, t. III, p. 489.) Elle fut novice de 1630 à 1642.

[2] F° 115, lettre CXCIII.

[3] Le nom était bien pour quelque chose, mais point la timidité, dans ces paroles d'une autre sœur de la novice, de la mère Angélique de Saint-Jean, à qui en 1664 on demandait son nom avant de l'expulser de Port-Royal : « Je « le dis bien haut *sans rougir*, répond-elle, car dans une telle rencontre c'est « quasi confesser le nom de Dieu, que de confesser le nôtre. » (Relation de la captivité de la M. Angélique de Saint-Jean, dans les *Actes, lett., Relat.*, n° 5, p. 3.)

qui analyse la rougeur d'une enfant, et, pénétrant de l'épiderme au cœur, trouve soudain quelle pulsation la fait épanouir!

### § II. La Mère Agnès et les religieuses étrangères.

La correspondance d'Agnès avec des religieuses étrangères ouvre à nos regards un autre aspect; Port-Royal s'y révèle dans ses relations extérieures, avec les orages qui le menacent et les persécutions qu'il endure. Quatre-vingts lettres à madame de Foix, coadjutrice de l'abbaye de Notre-Dame de Xaintes[1], contiennent à ce sujet des renseignements dont l'histoire peut faire son profit. Mais ce qu'on n'y saurait trop admirer, c'est le calme placide, la douce quiétude, l'inaltérable charité que conserve la sainte abbesse en parlant de ses persécuteurs. « Je vous diray, ma chère mère, écrit-elle le « 26 avril 1661, que nous sommes montées d'un dégré « dans l'estat de personnes suspectes et calomniées, en « ce que l'on en vient maintenant aux effets. La première « chose que l'on a faitte contre nous a esté que le roy a « ordonné à messieurs les grands-vicaires de nous oster « nostre supérieur et nos confesseurs, et d'en mettre « d'autres qu'ils luy présenteroient pour les agréer[2]. Les « grands-vicaires répondirent qu'ils n'avoient pas ce « pouvoir là, nostre supérieur nous estant donné par « M. le cardinal de Rets immédiatement. Le roy ne se « satisfit pas de ceste réponce. Il leur commanda de « mettre leurs raisons par écrit, et de les donner à M. Le

[1] Françoise III de Foix. (*Gall. christ.*, t. II, col. 1181.)

[2] *Mém. de Fontaine*, t. II, p. 192; *Hist. des Persécut.*, relation de ce qui s'est passé à Port-Royal depuis le commencement d'avril 1661 jusqu'au 29 avril 1662, p. 1-82, et les interrogatoires, p. 83-187, etc.

« Tellier [son confesseur], pour les luy envoyer; cette « réponce ne partit que d'hier 25; et comme je croy « qu'elle n'aura point d'effet, les voyes canoniques ve- « nant à manquer, on viendra à la violence pour exiler « ceux qu'on ne nous pourra pas oster. Il est inutile, « ma chère mère, que je vous témoigne la peine où nous « sommes sur ce point, puisque vous la concevrez mieux « que je ne vous la pourrois dire, et que je n'ay inten- « tion que de vous dire simplement les choses, sans les « exagérer, à l'imitation de l'Évangile qui rapporte la « passion du fils de Dieu, en disant seulement l'histoire, « sans blasmer les personnes qui l'ont exécutée [1].....; et « parceque le traittement qu'on nous fait est infiniment « audessous de celuy qu'on a exercé envers Jésus-Christ, « nous sommes encore beaucoup plus obligées d'en « parler avec toute la modération qui nous sera possible. « Nous apprismes la première nouvelle mécredy der- « nier; le samedy suivant M. le lieutenant civil, et M. le « procureur du roy au Chastelet vinrent de la part du « roy nous faire commandement de rendre toutes nos « pensionnaires à leurs parens, et cela dans trois jours « avec deffence d'en plus recevoir à l'avenir, ny pour les « élever, ny pour les faire novices. Ils ont mesme escrit

[1] « Souvenez-vous de cette excellente remarque de feu M. de Saint-Cyran: « que tout l'Évangile et même la passion de notre Sauveur est écrite dans « une très grande simplicité et sans aucune exagération. » (*Lettres de la M. Angélique*, t. III, p. 535, lettre MXXXVIII, au chevalier de Sévigné, en date du 16 mai 1661.) « Permettez-moi, mon très cher [neveu], de vous dire « que vous employez toujours des expressions trop fortes, aussi bien que « moi, comme *fourberie, barbarie, les méchans, vendus à la cour*, etc. Je « voudrois que nous eussions autant de soin d'éviter ces termes et les « expressions contre la charité, que nous avons soin d'éviter celles qui se- « roient contre la modestie. » (*Ibid.*, t. III, p. 202, lettre DCCCXXXVI, à Ant. Le Maistre, du 27 mars 1656.)

« le nom des filles qui sont dans le noviciat, c'est à dire « les postulantes, quoyqu'ils ne nous ayent encore rien « dit sur leur sujet. Mais il y a lieu de juger qu'elles « passeront comme les petites filles qui estoient au nom- « bre de vingt et un. On a aussy compris celles de « Port-Royal-des-Champs où il a esté un commissaire « faire le mesme commandement. On ne sçauroit s'ima- « giner la douleur de ses pauvres enfans qui fait fendre « le cœur. Toutes les personnes qui se rencontrent dans « le dehors de la maison lorsqu'elles sortent (ce qui ne « se fait que l'une après l'autre), en pleurent de pitié. « Mais c'est encore pis des postulantes dans la crainte « qu'elles ont qu'on n'en vienne jusques à elle. Nous at- « tendons tout ce qui nous pourra arriver de plus, avec « le plus de soumission qu'il nous est possible, dans l'es- « pérance que Dieu nous veut éprouver, et non pas nous « abandonner entièrement[1]. » Toutes les quatre-vingts lettres sont écrites durant la persécution; aucune ne dément celle que nous venons de citer presque au hasard.

### § III. La Mère Agnès et ses amies.

Vingt-neuf autres lettres d'Agnès datent d'un temps meilleur, et sont adressées à deux bienfaitrices de la maison, mesdames d'Aumont[2] et de Chazé[3]. Ici l'aspect

[1] F° 155, lettre CCXLVII.

[2] Anne Hurault de Cheverny. (*Nécrol de P. R.*, p. 487; Besoigne, *Hist. de P. R.*, t. I, p. 396; *Mém. de la M. Angélique*, t. I, p. 247, 260, 597; t. II, p. 47, 70, 100, 121, 326.) — Mme d'Aumont dit: « Je m'accommode « mieux de la M. Agnès [que de la M. Angélique]. » (*Ibid.*, p. 329, 395.)

[3] Sœur Lée-Magdeleine de Sainte-Elisabeth Bochart de Champigny. (*Nécrol. de P. R.*, p. 456: Besoigne, *Hist. de P. R.*, t. III, p. 11; sa vie écrite par Angélique de Saint-Jean, Leclerc, *Vies édif.*, t. III, p. 1; *Mém. de la M. Angélique*, t. II, p. 488.)

change. Ce sont toujours les relations de Port-Royal, mais avec le grand monde et en temps de paix. Ce que la gratitude a de délicat se confond avec ce qu'une honnête aisance a d'ingénieux. Un bienfaiteur, c'est, pour nous servir des expressions d'Agnès elle-même, *un Jésus-Christ visible qu'il faut parfumer de ses affections*; et les affections de la sainte femme se répandent vraiment en parfums. Son âme calme et sereine exhale sa paix suave en une douce gaieté. « Nous sommes arrivées fort « heureusement, » écrit-elle à Madame d'Aumont[1] durant un voyage qu'elle fait à Port-Royal-des-Champs [vers 1652] pour visiter les travaux d'assainissement et les constructions que l'on y exécutait par la munificence du duc de Luynes[2]: « Nous sommes descendues devant « l'église, qui nous a remplies d'admiration de son « changement qui la rend si majestueuse et si dévote « que rien plus. Je vous ay trouvée au pied de l'autel, « parceque c'est à peu près l'heure que vous avez accou- « tumé d'y estre, n'estant pas encore six heures... L'on « me monstra [ensuite] la sacristie, la nouvelle chappelle, « le chœur..., puis l'on nous conduisit dans Saint-Ber- » nard[3] par une nouvelle gallerie par où l'on voit encore le » ciel aussy bien que la terre, sans qu'il soit besoin d'ou- « vrir les fenestres, parcequ'il n'y en a point. Mais cela ne « me fait point de peur, car tous les vents seroient ran- « gés en bataille, je ne les craindrois point avec notre « grand voile. Le bruit s'estant répandu que la mère

1 F° 37, lettre LXXIX.

2 Besoigne, *Hist. de P. R.*, t. I, p. 334, et t. IV, p. 131.

3 Voir la description de Port-Royal qui se trouve dans Besoigne, *Hist. de P. R.*, t. III, p. 320, et *Mém. de la M. Angélique*, t. II, p. 366 : « La chambre de l'abbesse, qui est celle de S. Bernard... »

« Agnès estoit à Saint-Bernard, ma sœur Marguerite-« Gertrude[1] se mit à genoux sur son lict pour essayer si « elle ne pouroit point venir jusqu'à nous. Je courus « jusqu'à elle, n'estant point lasse. Je la trouvé fort « mal et fort changée, pasle et la voix tremblante, quoy-« que son cœur feut fort espanouy. Je demeure là, ma « chère sœur... Je ne vous dis point ce que je vous suis. « Vous le viendrez apprendre, s'il vous plaist, vous-« mesme, si vous voulez le sçavoir. »

Une autre fois c'est Madame d'Aumont qui s'éloigne de Port-Royal, et la mère Agnès lui écrit[2] : « Vous sçavez « que la privation irritte le désir; c'est pourquoy je ne « bouge d'auprès de vous la nuit et le jour. La nuit « mesme j'estois couchée auprès de vous, et m'estant « réveillée, j'ay voulu vous baiser la main; mais à ce « faux réveil le véritable ayant succédé, j'ay trouvé qu'il « n'y avait rien de vray, sinon que je ne vous verrez « point... Nous devons estre bien aise qu'il y ait plu-« sieurs chemins de l'éternité, afin d'en pouvoir rencon-« trer souvent quelqu'un. Nostre éloignement en est un, « et j'espère que vostre retour en sera un autre. Je vous « donne le bon jour, ma très chère, et le beau jour, car « j'escrits à la splendeur du soleil rayonnant dans vostre « cabinet, où je suis dàns un repos aussy grand que je « vous le désire en toutes les parties de vostre corps et « de vostre âme. » Ne dirait-on pas qu'ici les parfums d'affection s'impreignent d'une senteur poétique en s'exhalant à la double chaleur de l'amitié et du soleil?

Dix ans plus tard [1661], cette figure douce et illuminée de la mère Agnès est toujours aussi douce; mais

[1] Marguerite de Sainte-Gertrude Du Pré, morte le 5 juillet 1666.
[2] F° 33, lettre LXXII, et f° 34, lettre LXXIV.

les années et les persécutions ont fait plus d'ombre alentour. Ce n'est plus la clarté radieuse du cabinet de son amie qui resplendit dans ses lettres ; c'est une lueur plus tendre peut-être, mais aussi plus voilée qui s'y reflète au fond de sa cellule plus assombrie. « Je me rends, « écrit-elle à un solitaire de Port-Royal[1], je me rends à « l'avantage que vous avez sur moy qui, en qualité d'une « pauvre, ne puis refuser sans orgueil les aumosnes que « l'on me veut faire. Il m'est arrivé depuis peu de jours « une disgrâce : c'est la rupture d'une lampe qui m'avoit « esté donnée avec autant de charité qu'il vous plaist de « m'en offrir une encore plus belle et plus durable[2], et « si lumineuse qu'elle me servira d'un soleil de nuit..... « Puisse Jésus-Christ vous rendre la lampe d'une des « vierges sages ! »

### § IV. La Mère Agnès et le chevalier de Sévigné.

Le solitaire auquel s'adresse le billet précédent est le chevalier de Sévigné[3]. Blanchi dans les agitations des

1 F° 206, lettre CCCXXV.

2 Le bon chevalier trouvait sans doute ici l'occasion de placer une lampe que lui avait refusée le 27 janvier de la même année [1661] la mère Angélique en lui disant : « J'en ai une de dix sols de laquelle je me sers de- « puis vingt ans avec de l'huile à brûler qui n'est pas de noix pure, mais « mêlée avec de moindre dont je ne reçois depuis tout ce tems aucune « incommodité, non plus que toutes nos sœurs qui n'en ont pas d'autres. » (*Lettres de la M. Angélique*, t. III, p. 511, lettre MXX.) A défaut de lampe, l'excellent chevalier avait voulu offrir de l'huile, ce qui d'après la lettre précédente indiquait plus de bienveillance que de jugement : « Je vous remercie, « lui répond Angélique, je vous remercie très humblement de votre huile. « J'en ferai un meilleur usage que vous ne vouliez, la faisant brûler devant le « Saint Sacrement. » (*Ibid.*, p. 513, lettre MXXI, du 7 février 1661.)

3 *Nécrol. de P. R.*, p. 115 ; *Nécrol. de Cerveau*, t. III, p. 158 ; Racine, *Hist. ecclés.*, t. XI, p. 543 ; D. Clémencet, *Hist. de P. R.*, t. VII, p. 247, etc. — Cf. *Mém. de Retz*, passim.

camps, c'était à Port-Royal que celui-ci avait demandé son repos, ou plutôt un meilleur emploi de son activité [1]. A cinquante ans, il lui avait fallu se faire une seconde éducation, remplacer l'emportement par la douceur, la hauteur par l'humilité [2], et, pour suivre son office, apprendre un peu de latin [3]. Oncle de Madame de Sévigné, beau-père de Madame de La Fayette [4], il servait de copiste à Sacy [5]; et pendant qu'il forçait celui-ci à user de ses chevaux et de son carrosse [6], il allait se promenant abrité du soleil sous un parasol qui le faisait suivre et moquer des enfants [7]. Ils ignoraient ces enfants du peu-

[1] *Mém. de Fontaine,* t. II, p. 442.

[2] *Ibid.,* t. II, p. 444. « Son plus grand défaut étoit un certain air impérieux « que lui avoit donné sa noblesse et son commandement dans les armées... « Il voulut vivre dans la dépendance, avec la soumission d'un enfant... « Ayant toujours jusques là assez aimé la délicatesse dans son vivre, il « cultiva l'abstinence et la mortification dans le manger... Mais ce qu'on « admira le plus, fut la douceur qu'on lui vit avoir pour ses domestiques; « car il leur avoit été toujours extrêmement dur et fâcheux. Cependant à « force de se combattre, il devint si bon envers ses domestiques que ses « infirmités l'obligèrent de garder, qu'il les servoit presqu'autant lui-même « qu'il en étoit servi. »

[3] *Nécrol. de Cerveau,* t. III, p. 158; Racine, *Hist. ecclés.,* t. XI, p. 544, etc.

[4] « M[lle] de La Verne [plus tard M[me] de La Fayette] étoit [à Angers] avec « madame sa mère, qui avoit épousé depuis peu M. de Sévigné, auparavant « chevalier de Malte... » (*Mém. de l'abbé Arnauld,* part. III, p. 39.)

[5] *Mém. de Fontaine,* t. II, p. 444.

[6] *Ibid.,* p. 443.

[7] « ... Il se contentoit d'aller prendre l'air au jardin des Capucins... Il « n'y avoit qu'une incommodité, qui est qu'allant là avec son parasol, de « peur du mal de tête, les petits enfans, qui n'étoient pas accoutumés à « voir un homme ainsi coëffé, le suivoient avec quelques cris désagréables. « Sur quoi il demanda à M. de Saci, s'il ne feroit pas bien de se faire « suivre de son valet de chambre, pour battre régulièrement la mesure, « lorsque ces enfans commenceroient leur musique, et pour leur faire « changer de ton. Il est vrai que ce cas de conscience fit rire M. de Saci, et « que M. de Sévigné comprit que le meilleur seroit de ne point battre si « dévotement ces enfans qui ne feroient que s'irriter davantage par un « traitement qu'ils n'attendoient pas. » (*Mém. de Fontaine,* t. II, p. 443.)

ple que le soldat pénitent, plein de miséricorde pour leurs maux, avait jadis recueilli l'un des leurs au milieu d'une ville saccagée, et que, le dérobant sous son manteau pour sa part du butin, il l'avait pieusement adopté[1]. Mais Agnès le savait, et la plus pure comme la plus tendre amitié unit cette femme au mâle courage et le vieux guerrier aux entrailles maternelles.

Celui-ci avait voulu que la sainte recluse lui donnât le nom de frère[2]. « Puisque Dieu fait la volonté de ceux « qui le craignent, lui écrit-elle[3], il est juste que je fasse « la vostre, en vous appellant mon frère en Jésus-Christ, « qui est l'alliance qu'il nous commande d'avoir les uns « avec les autres. C'est ce qui me fera toujours prendre « part aux avantages qui vous arriveront pour vous ren- « dre de plus en plus enfant de Dieu et frère de tous ceux « qui luy appartiennent dans la mesme qualité... »

Un autre passage nous révèle mieux encore les motifs et les conditions de cette douce condescendance : « Nous « demandons à Dieu cette divine charité qui se rend la « dominante de nostre cœur, de nostre âme et de nostre « esprit ; en sorte qu'il ne nous reste pour les créatures « qu'un rejaillissement de cet amour, encore ne s'ar- « reste-t-il pas à elles, mais il retourne à son principe, « comme le rayon ne se sépare point du soleil, encore « qu'il éclaire là où il semble que le soleil ne soit pas, « estant fixement attaché au ciel pendant que sa clarté « se répand sur la terre. Et c'est ainsi que l'amour du « prochain ne doit point détacher de Dieu, mais seule-

1 *Mém. de Fontaine*, t. II, p. 442. — Cf. *Actes, lett., relat.*, t. II, n° XII, p. 176.

2 Cf. *Lettres de la M. Angélique*, t. III, p. 499, 501, etc.

3 F° 205, lettre CCCXXIII *bis*.

« ment désirer d'attirer avec nous ceux de qui la ten-
« dresse nous touche davantage, afin de les réunir à ce
« divin principe[1]. »

C'est à Port-Royal de Paris que s'était nouée cette fraternelle affection. Le chevalier de Sévigné s'y était construit une demeure[2] où il espérait terminer ses jours[3]. Mais l'orage de 1664, qui lui enleva Agnès et Sacy, lui rendit sa demeure inutile. Tantôt Sacy du haut des tours de la Bastille le voyait errer au bas des murs, son parasol à la main, exposé non plus cette fois aux rires de la populace, mais aux injures des sbires[4], bravant tout pour rencontrer un des regards du captif. Tantôt c'était Agnès, exilée à Port-Royal-des-Champs, qui l'apercevait sur les limites du désert, demandant qu'on lui permît de s'y

[1] F° 160, lettre CCLV, du 9 septembre 1661, à M^me de Xaintes.

[2] *Lettres de la M. Angélique,* t. III, p. 493. — Cf. *ibid.*, p. 472, 506, 555, etc.

[3] *Mém. de Fontaine,* t. II, p. 444. — Cf. *Actes, lett., relat.,* t. II, n° VIII, p. 57 ; n° IX, p. 47.

[4] « On voyoit quelquefois des amis [du haut de] cette terrasse [où il étoit « permis à M. de Sacy, de se promener], ou le long de la porte Saint-« Antoine.... Le pauvre M. de Sévigné, qui y venoit quelquefois au dehors « de la Bastille, eut le déplaisir d'y être maltraité ; car étant venu par « malheur avec un parasol... il fut bientôt apperçu et l'on en donna avis à « un officier, qui, s'imaginant que ce parasol étoit une chose trop extraor-« dinaire pour ne pas marquer quelque signe, envoya deux drilles, « comme les appella ce pauvre Monsieur, qui s'érigèrent en soldats et qui « lui demandèrent ce qu'il faisoit là et qu'il se retirât au plutôt. La nature « souffrit un peu dans le moment, et, se souvenant encore du vieil homme, « il parla à ces personnes de l'air du marquis de Sévigné, leur demanda « par quel ordre ils étoient si effrontés que de lui faire cette demande, et « qu'il leur feroit donner les étrivières ; et en parlant de cette sorte, il « gagna pourtant le fossé pour passer la rivière ; et comme les autres « étoient Gascons, ils vinrent redire au logis, non ce qu'il leur avoit dit, « mais qu'ils lui avoient fait beaucoup de peur, et qu'il avoit bientôt « songé à s'enfuir. » (*Relation de la prison de M. de Sacy,* par Desloges, [pseudonyme de Fontaine], Le Clerc, *Vies édif.*, t. IV, p. 228.)

établir, et qui lui écrivait[1]: « Au sujet du désir que vous « avez, et moy avec vous, que vous soyez habitant du dé- « sert..., je vous supplie très humblement de ne point « vous haster. Il est temps de pratiquer la dévotion des « retardemens que feu M. de Saint-Cyran recommandoit « tant, et qui est une marque, comme il dit, qu'on agit « par l'esprit de Dieu, qui est ennemy des précipita- « tions... » En attendant la réunion différée, une douce mysticité mettait l'illusion à la place de la réalité : « Ç'a « donc esté mon bon ange qui a mis le billet que vous « avez trouvé si bon en la place du mien, où il n'y avoit « que fort peu de choses et de très petittes choses. Je vou- « lois seulement vous dire que je prierois nostre Seigneur « Jésus-Christ qu'il nous attirast dans le désert avec « luy, et qu'il se mît au milieu de vous et de moy pour « nous attacher à sa divine présence[2]. »

Enfin arriva le moment souhaité où le pénitent put échanger son hôtel de Paris contre une cellule dans la vallée où se trouvaient transportés Agnès et Sacy. Alors commencent les derniers beaux jours du vieillard, éclairés des lumières de l'un, échauffés par l'affection de l'autre. — Et le pauvre vieillard ne sait comment témoigner sa gratitude. Tantôt ce sont les quatre côtés du cloître qu'il veut bâtir à la fois, et Agnès qui lui écrit[3]: « Cette magnificence m'a surprise. J'ay apréhendé que « Dieu nous tenta dans cette occasion, pour voir si nous « sommes fidelles dans la pauvreté qui ne nous permet « pas de désirer, ny mesme d'accepter que ce qui nous

1 Le 9 juin 1669, f° 17, lettre XXXVI.

2 F° 15, v°, lettre XXXI.

3 F° 20, lettre XLVI, du 21 juillet 1670. — Cf. Besoigne, *Hist. de P. R.*, t. IV, p. 282, 294.

« est nécessaire.....; et nous craignons mesme que vous « ne fassiez pas bien de nous l'offrir, au préjudice de nos « frères et de nos sœurs qui sont plus pauvres que nous. « Je me promets que cette espèce de remerciment ne « vous dépléra point, parceque vous aimez la vérité... » Tantôt ce ne sont plus ses richesses, ce sont quelques fleurs que le solitaire espère faire agréer. Mais son austère amie lui répond[1] : « Je vous remercie très humble-« ment de vos fleurs, à qui je ne procureray pas une « plus longue vie, parcequ'il ne convient pas à des reli-« gieuses de cultiver des fleurs... » L'humble pénitent ne se rebute point.— Mieux avisé, il envoie des fruits, et cette fois son présent est accepté[2].—Ses lettres sont scel-

[1] F° 19, lettre XLIII, du 24 mars 1670. — Voir aussi f° 204, v°, la lettre CCCXXIII, adressée à M. de Sévigné, et qui a ce titre dans notre manuscrit : *Que les senteurs ne conviennent pas aux pénitens.* (Cf. *Lettre de la M. Angélique*, t. III, p. 494; lettre MXI, du 18 novembre 1660, au chevalier de Sévigné.) Il faut avouer toutefois que les mortifications d'Agnès en se privant de fleurs étaient un peu moins méritoires qu'elles ne le paraissent au premier abord, à en juger par cette lettre qu'elle écrit le 1er septembre 1669 à madame de Sablé, et qui se trouve avec vingt-quatre autres qu'elle lui a également adressées dans la layette de cette dame à la bibliothèque royale : « J'ay « perdu l'odorat dès l'âge de dix-huit ans (Cf. *Mém de la M. Angélique*, t. II, « p. 312), en la mesme manière qu'on le perd quand on a de grands rumes « à quoy j'estois fort sujette. Je pensois tousjours qu'il reviendroit, mais n'en « ayant point de nouvelles, je n'ay point couru après; c'est à dire que je ne « m'en suis pas mis en peine, non pas que je n'ayme assès touts les sens qui sont « nécessaires à la vie, mais je ne mets pas celuy-là du nombre; et vous conclu-« rez avec moy qu'on s'en passe fort bien, puisqu'il y a cinquante-huict ans « que j'en suis privée. Et, si j'ose dire ce que je pense, vous gaigneriez, ma « très chère sœur, à cette perte si vous vous en serviez pour satisfaire à « Dieu pour avoir pris trop de plaisir dans les bonnes odeurs... » Mais si la sainte fille ne faisait aucun sacrifice en se privant de l'odeur des fleurs, elle en faisait un en se privant de leur vue qui ne pouvait lui être indifférente ; car elle ajoute : « Encore que vous n'ayez pas l'odeur des fleurs « nous ne laisserons pas de vous en envoyer autant qu'il y en aura ; car il « ne faut pas punir vos yeux pour vanger vostre odorat. »

[2] F° 17, v°, lettre XXXVIII, du 15 septembre.

lées par l'effigie du bon Pasteur. On admire l'effigie; il envoie le cachet: « Il faut donc vous céder, écrit Agnès[1], « pour ne pas faire une seconde faute, qui seroit de bor- « ner vostre libéralité, de quoy vostre générosité seroit « contristée. Vous aurez donc la gloire de vostre magni- « ficence, et moy l'humiliation de vous avoir fait une « demande si indiscrette... »

Le bon vieillard ne veut pas laisser à sa chère correspondante cette humiliation; et, pour la lui enlever, il renchérit sur elle d'indiscrétion. Dans une poétique fantaisie de sexagénaire, il souhaite, lorsque viendra la mort, emporter l'image de cette clôture inconnue dans laquelle il a placé tant d'affection; et il voudrait que son amie, alors plus que septuagénaire, pût visiter à son tour le modeste asile qu'il s'est lui-même industrieusement accommodé. Il ose en hasarder la demande: « Vous « avez le privilége, lui dit-on[2], de donner tout ce que vous « voulez et d'accorder tout ce qu'on vous demande. Et « nous, au contraire, nous trouvons des impuissances « partout. C'est pourquoy nostre bastiment de dedans « ne vous apparoistra point, parcequ'il y a un chérubim « à nostre porte qui en deffend l'entrée avec une espée « de feu, c'est à dire un anathème de nostre mère l'É- « glise; et nous en trouverions un semblable contre nous « à vostre chambre, si nous voulions l'aller visiter[3]; ce « qui oblige à rendre les privations réciproques, sinon

[1] F° 17, v°, lettre XXXVII, du 25 juillet.

[2] F° 17, v°, lettre XXXVIII.

[3] « Il faut faire une règle capitale de ne parler jamais aux Hermites, « que pour des choses absolument nécessaires. C'est le moyen de les honorer « toujours et qu'ils nous honorent, ne nous voyant qu'en Dieu et pour « Dieu. » *(Lettres de la M. Angélique,* t. I, p. 596, lettre CCCLXIV, du 25 novembre 1651.)

« que nous perdons plus à ne point voir vos jolies inven-« tions, que vous ne ferez à voir des accommodemens « fort naturels et grossiers... » S'il y a quelque chose de plus touchant que la demande un peu gauche du vieux soldat, c'est à coup sûr le tour ingénieux et tendre que prend ce refus tout féminin pour lui en dissimuler la gaucherie.

Il ne faut pas croire toutefois que les quatre-vingt-deux lettres d'Agnès au chevalier de Sévigné, dont notre manuscrit contient la copie, reflètent trop souvent ces nuances délicates d'un esprit qui, sans le savoir, rencontrerait à Port-Royal les inspirations de l'hôtel de Rambouillet. La plupart sont remplies d'une piété aussi grave qu'elle est affectueuse, et souvent la maladie et la mort apparaissent entre les deux vieillards sans qu'aucun d'eux sourcille à cet aspect. « Vous seroit-il bien venu dans « l'esprit, mon bon frère, que le silence que j'ay gardé « à vostre esgard, depuis que Dieu vous tient en sa main « pour vous purifier par une fâcheuse maladie, auroit « esté une marque que j'oublie ce que je vous dois en sa « présence? Non, certes, vous avez trop de justice et de « bonté pour donner lieu à une pensée qui seroit si désa-« ventageuse à la reconnoissance et à la charité que Dieu « me donne pour vous. Je luy ay donc demandé durant « plusieurs jours qu'il vous disposast à une sainte mort. « Mais il vous a rappellé à la vie... Vivez donc, mon bon « frère, de la vie des saints, puisqu'il n'a pas voulu que « vous mourussiez de la mort des justes[1]. »

Ailleurs c'est le chevalier qui envoie son testament à Port-Royal, et Agnès lui répond[2]: « Nous avons reçu,

[1] F° 2, lettre IV, du 2 mai 1664.
[2] F° 23, v°, lettre LV, de décembre 1670.

« mon très cher frère, le saint dépost qu'il vous a pleu « nous confier. Il nous a attendrie d'abort; mais il faut « plustost louer Dieu qui vous fait agir si chrestienne- « ment. » Ou bien c'est Agnès elle-même, qui, toujours valétudinaire et lasse de souffrir, écrit de son lit le 5 février 1671[1]: « J'avoue, mon très cher frère, que j'au- « rois esté plus heureuse si j'avois achevé ma course... « Car encore que je confesse que tout ce que j'ay fait « jusques à présent ne mérite que confusion devant Dieu, « néantmoins je croy que la mort acceptée de bon cœur « comme la fin des péchés est plus capable de satisfaire « à Dieu que tout ce que nous pouvons faire en ce « monde... Je n'ay point esté à la messe depuis le jour « de sainte Geneviefve, et par concéquent je n'ay bougé « du lict, ce qui me fait croire que nous serons encore « quelque temps sans nous voir, que devant Dieu. » — Ils ne se revirent plus en effet que devant Dieu. Quinze jours plus tard, la sainte femme était allée en recevoir sa récompense[2].

## ARTICLE III.

### *Lacune dans la correspondance de la Mère Agnès.*

#### § I. La Mère Agnès et sa famille.

Des différents points de vue sous lesquels notre collection permet d'envisager l'existence de la Mère Agnès, nous voudrions pouvoir rapprocher celui qui nous révélerait ses relations de famille. Malheureusement sa correspondance avec les siens n'a point été recueillie dans le manuscrit de ses lettres; et nos layettes ne contiennent

[1] F° 25, v°, lettre LX.
[2] Le 19 février 1671. (*Mém. de la M. Angélique*, t. III, p. 222.)

de sa main qu'une exhortation à Luzancy malade, et des regrets de ne le pouvoir visiter, puisque, lui dit-elle[1], « vous estes à présent dans une closture encore plus es-« troite que la nostre, vostre lict estant vostre monastère « dont vous ne pourrez de longtems sortir sans violer « l'ordre de Dieu...; mais dont aussy vous sortirez tout « renouvellé... » A défaut des lettres, sans doute dispersées, d'Agnès à sa famille, il n'est pas une seule des correspondances reproduites par notre manuscrit dans laquelle n'éclate à tout instant la sainte et profonde affection qui l'unit avec ceux que la nature et le Christ ont fait doublement ses proches. « Je n'ay osé vous rien respondre, « écrit-elle à l'une des sœurs du désert[2], sur le sujet du « voyage qu'on dit que je feray tous les ans à Port-Royal. « Vous ne devez point douter que je ne le désire extrê-« mement; mais je n'y auserois penser eu esgard à l'acca-« blement où fut nostre mère [Angélique] l'année passée, « car j'en ay les larmes aux yeux quand on me le raconte. « Néantmoins il y auroit une grande différence, qui seroit « la présence de M. Singlin qui luy manquoit, et qui a « un pouvoir admirable de la mettre en repos. »

Dans l'une des lettres si pleines d'abandon et d'enjouement qu'aux jours heureux Agnès adressait à madame d'Aumont, c'est par une piquante anecdote que se révèle la sollicitude dont elle était l'objet de la part d'Angélique : « Je crains fort, dit Agnès, la petitte vérole « [qui sévit à Port-Royal] pour la petitte Guillart [Ma-« rie[3]?] qui est jolie, car cette malicieuse maladie s'at-

[1] Le 9 mai 1663.
[2] F° 71, v°, lettre CXXXVI, à la sœur Dorothée Lecomte, religieuse de 1626 au 1er novembre 1674. Voir *Nécrol. de P. R.*, p. 411.
[3] Cf. *Nécrol. de P. R.*, p. 350.

« taque plustost à celles-là pour leur imprimer sa défi-
« guration. J'ay eu autrefois ce mal à la cellule de « Sainte-Thérèze, audessus de Saint-Bernard, et la mère « Angélique, qui ne l'avoit point encore eue, et qui la « craignoit extresmement, me venoit voir par la fenestre « du grenier[1]. »

Dans la correspondance adressée à madame de Foix,

[1] F° 38, lettre LXXXI. — Cf. M. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. I, p. 194, et une lettre de la mère Angélique du 14 mai 1649 (*Lettres*, t. I, p. 423). — La charité de la mère Angélique avait bravé cependant de plus grands périls; mais cette légère faiblesse d'une grande âme pouvait tenir à la première éducation, comme le ferait croire ce passage d'une lettre de l'abbé de Feuquières, qui venait d'être atteint de la petite vérole en 1649 : « Mon oncle me « mène jusqu'à Louvres. C'est la seule maison où je peux aller en liberté ; « car à Pomponne, quoyqu'ils ne prétendent guère en beauté, ils sont bien « aises que je n'y aille pas... » (M. Et. Gallois, *Lett. inéd. des Feuquières*, t. I, p. 391.) Ces traces d'une première éducation trop mondaine disparurent bientôt devant les austères enseignements du cloître. La mère Angélique voulut y soigner cette cruelle maladie, en fut atteinte et faillit en perdre la vue. (*Mém. de la M. Angélique*, t. I, p. 199. — Cf. p. 518.) Depuis lors elle brava toutes les maladies pour elle-même, et ne les évita que pour sa communauté ; et encore, pour ceci, encourut-elle le blâme de Saint-Cyran, « qui « lui témoigna même un jour qu'il ne lui auroit pas conseillé de quitter la « maison [de Port-Royal] des Champs [en 1626] pour venir s'établir dans « la ville [à Port-Royal de Paris] si elles eussent été dès lors sous sa « conduite ; et comme elle lui eut répondu : *Mon père, nous étions quel-* « *quefois très malades, et il n'y en avoit pas de reste pour assister les* « *autres, ni même pour aller au chœur.* Il lui répliqua : *Tant mieux. Ne* « *vaut-il pas autant servir Dieu dans l'infirmerie, quand il le veut, que* « *dans l'église? Il n'y a point de prières plus agréables que celles qui se* « *font dans les souffrances.* » (*Mém. de Lancelot*, t. II, p. 317 ; *Mém. de la M. Angélique*, t. II, p. 2.) Il est vrai que la mère Angélique aurait pu trouver de quoi modifier, dans le sens de ses premières impressions, les rudes paroles de Saint-Cyran d'après l'exemple même de celui-ci : « Car « M. de Saint-Cyran lui-même, ayant fait depuis sa prison un voyage à « Port-Royal-des-Champs avec M. son neveu [Barcos], et s'y étant trouvé « incommodé, *il en partit dès le lendemain*, ne jugeant point que cet air « lui fût propre, et croyant être obligé de ménager ce qui lui pouvoit « rester de vie et de santé pour achever, si Dieu le vouloit, ce qu'il avoit « commencé pour le service de l'Église. » (*Ibid.*, p. 318.)

du sein de la persécution, voici comment se peint à son tour l'affectueuse et profonde vénération d'Agnès pour sa sœur, qui vient d'expirer dans ses bras à Port-Royal de Paris : « Il faut donc, ma très chère mère, vous trait-« ter dans la dernière confiance en vous envoyant tout « ce que vous désirez de nostre chère mère, sçavoir du « sang de son cœur, et une petite croix faitte de celle « qu'elle portoit sur son habit, qui est le présent qui est « parfaitement bien receu, et à quoy on peut moins « trouver à redire parceque c'est un objet de dévotion. « Il y en a qui les font enchâsser dans des croix d'or, « d'argent et de cristal. [Je vous envoye en mesme temps] « pour vos filles, de son voile et quelques images qui ont « touché à son cœur [1]. »

Et puis lorsque les années ont un peu calmé cette idolâtrie de la douleur, ce ne sont plus les restes mortels de la sainte, mais ce sont ses vertus qui deviennent l'objet d'un culte touchant. Agnès écrit au chevalier de Sévigné lorsqu'il veut se fixer dans le désert [2]: « Vous n'avez point d'autre intention que de vous tirer « à l'escart pour suivre l'exemple de Jésus-Christ....... « en y joignant la mémoire d'une âme que vous croyez « transfigurée en Dieu, et de laquelle il a dit, comme la « confience en sa miséricorde nous donne sujet de le « croire : *C'est icy ma fille bien aymée en laquelle j'ay « pris mon bon plaisir; escoutez-la*.... C'est ce que vous « faittes en vous souvenant sans cesse de ce qu'elle vous « a dit. Demandez à Dieu, je vous supplie, que sa voix

1 F° 160, v°, lettre CCLVI, du 14 septembre 1661. — La mère Angélique avait prévu et défendu cette canonisation anticipée. (*Mém. de la M. Angélique*, t. II, p. 350.)

2 F° 1, lettre I, en 1663.

« se fasse entendre tousjours parmy nous, et... nous res-
« veille de nostre assoupissement. Vous faittes peut-estre
« selon son intention en recherchant [Port-Royal-des-
« Champs] ce lieu qu'elle a tant aymé que nous en es-
« tions jalouses. Mais Dieu nous a consolées dans nostre
« affliction de sa perte, d'avoir voulu qu'elle ait finy sa
« vie avec nous; ce qui rend les deux maisons esgales,
« sinon que Dieu préférera celle qui possédera d'aven-
« tage l'esprit de nostre sainte mère, à laquelle je donne
« hardiment le tiltre de sainte, parceque c'est à vous
« seul, mon bon frère, à qui je parle. »

§ II. Stoïcisme de la Mère Agnès.

Nos citations n'auraient point de terme si nous voulions ainsi recueillir tous les témoignages de la tendresse d'Agnès pour chacun des membres de sa famille dont notre manuscrit rappelle le souvenir. — Mais dans les lettres que nous avons choisies, il est un des caractères de cette tendresse qui ne ressort pas suffisamment; celui du stoïcisme chrétien de la femme forte au milieu de la douleur. Il se dessine mieux dans un billet écrit à madame d'Aumont au moment où venait d'expirer l'aînée de toute la famille Arnauld, cette veuve infortunée qui dans le monde avait porté le nom de Le Maistre et dans le cloître celui de Cathérine de Saint-Jean: « Nos-
« tre chère sœur a donné charge à monsieur [le docteur]
« Arnauld de vous assurer qu'elle mouroit vostre très
« humble servante, et dans la reconnoissance de tous
« les biens que vous aviez faits à la maison et que vous y
« faittes tous les jours. Monsieur Arnauld escrit cela à
« M. Singlin. Je n'ose vous aller voir, ma chère sœur,

« de peur de vous attendrir vous-mesme plustost que « moy qui suis moins sencible. Je ne me trouve point « mal, sinon que je suis un peu effrayée et estonnée « d'entendre la voix de Dieu qui nous parle en ces oc- « casions [1]. »

Il ne faudrait pas cependant que l'humilité d'Agnès fît croire chez elle à un stoïcisme trop facile. Son insensibilité prétendue n'était qu'un rare courage, dominant du haut de la croix tous les mouvements de la nature humaine. On l'avait bien vu lorsqu'une dernière et cruelle maladie était venue frapper à ses côtés la sœur Catherine de Sainte-Félicité [28 février 1641]. — C'était le nom qu'avait pris sa mère. — Au milieu de la nuit, toute la communauté avait été appelée pour assister à l'agonie de la sœur Catherine [2]. Mais l'agonie se prolongeait, et l'heure était venue d'assister aux matines. Agnès, comme abbesse, s'y rendit à la tête de sa congrégation. Seulement elle pria celles qui veillaient de frapper contre la voûte boisée du chœur, au dessus duquel gisait la moribonde, pour prévenir lorsque approcherait l'instant fatal. Bientôt le signal retentit. — Agnès sortit seule, et avant la fin de l'office elle était rentrée. — La communauté croyait à une fausse alarme, et y crut bien plus encore lorsqu'elle entendit l'abbesse réciter tout haut, comme à l'ordinaire, l'oraison dominicale. Mais après avoir prononcé ces paroles : *Que votre volonté soit faite*, soudain l'abbesse se tut, et la fille éclata en sanglots [3].

[1] F° 41, lettre XC, fin de janvier 1644.

[2] Relation de S<sup></sup>r Françoise de Sainte-Agathe de Sainte-Marthe. (*Mém. de la M. Angélique*, t. III, p. 334.)

[3] *Ibid.*

## SECTION II.

### ANGÉLIQUE DE SAINT-JEAN, FILLE D'ARNAULD D'ANDILLY.

Angélique de Saint-Jean a beaucoup plus et même beaucoup mieux écrit qu'aucune des femmes de sa famille [1]. Ses ouvrages sont presque tous connus du public; mais ses lettres ont été moins nombreuses ou plutôt moins bien conservées que celles de ses deux tantes. [2]

1 « M. Nicole estime qu'elle avoit plus d'esprit même que M. Arnauld, « très exacte à ses devoirs, très sainte, mais naturellement un peu scienti- « fique, et qui n'aimoit pas à être contredite. » (Racine, *Fragm. sur P. R.*, Œuv., t. IV, p. 298.) « M. de Pompone demandoit un jour à M. Nicole : « *Tout de bon, croyez-vous que ma sœur ait autant d'esprit que madame* « *Duplessis Guénegaud?* M. Nicole traita d'un grand mépris une pareille « question. » (*Ibid.*, p. 299.) « Madame de Longueville ne l'aimoit pas, et « pourtant convenoit de toutes ses bonnes qualités. Elle avoit plus de goût « pour la mère Du Fargis, qui savoit beaucoup mieux vivre. » (*Ibid.*, p. 298.) Tout en admirant la mère Angélique de Saint-Jean, nous avons déjà fait et nous faisons de nouveau une restriction. Elle est bien loin, à notre avis, de posséder l'esprit de charité à un degré aussi éminent que ses deux tantes, la première Angélique et la mère Agnès. Sa fermeté est presque toujours voisine de la rebellion et de l'entêtement. Avec une nuance de plus, cette fermeté deviendrait chez elle ce qu'elle est devenue chez quelques-unes de ses compagnes, de l'aigreur, de l'emportement et presque de la haine ; ses *Relations* ne s'éloignent pas assez du ton qui règne, par exemple, dans celles de la sœur Geneviève de l'Incarnation Pineau (sur la singulière vocation de cette fille voir *Mém. de la M. Angélique*, t. II, p. 323), ton que peut faire excuser, mais non approuver, la position difficile dans laquelle se trouvaient ces filles. (Voir *Hist. des Persécut.*, p. 325-442.) Quelle différence entre ces violents factums et la relation si calme et si touchante où la pauvre Thérèse raconte que sa tante, la mère Agnès, la laissa libre de signer, sans vouloir même l'influencer par un avis! (*Act., lett., relat.*, t. I, n° IV, p. 29-65.)

2 Voir cependant Le Clerc, *Vies édif. de P. R.*, t. I, p. 256-321, et t. IV, *passim* ; ainsi que la plupart des recueils et histoires relatifs à Port-Royal, où ces lettres sont citées ; comme le *Recueil* in-12, p. 377, 386, 523 ; *Hist. des Persécut.*, p. 51, 108, 237, 270 ; *Actes, lett., relat.*, n° I, p. 49, n° V, p. 10, 26, 33, 46, relation de la captivité, etc.; *ibid.*, n° VI, lettres de la mère Angélique de Saint-Jean à M. Arnauld, etc., et t. II, n° XII, p. 51.

Il ne s'en trouve que fort peu de publiées, et notre dépôt n'en renferme que dix-huit inédites. — Celles de la première Angélique qui nous sont parvenues donnent une idée complète des relations de celle-ci avec des étrangers, avec ses amis, avec ses proches. — Celles de la mère Agnès ne sont adressées qu'à ses compagnes ou à des personnes amies. — Les lettres d'Angélique de Saint-Jean se rapportent presque exclusivement à sa famille. Dans celles qui sont imprimées, il n'est guère question que de Sacy et du grand Arnauld. Dans les nôtres, qu'elle adresse presque toutes à d'Andilly, son père, elle se montre surtout préoccupée de lui, des petits-enfants du solitaire et de Luzancy. — Ce sentiment est d'ailleurs celui auquel s'abandonne le plus volontiers cette fille de Robert, même dans ses autres écrits, où les intérêts, les périls, les catastrophes de Port-Royal sont un thème que reviennent presque toujours dominer les réminiscences du foyer domestique. Ces réminiscences, il est vrai, s'absorbent tout en Dieu; mais peut-être, devant Dieu même, avaient-elles quelque chose d'excessif[1].

## ARTICLE Ier.

*Angélique de Saint-Jean et son père.*

Nous aurions grand regret toutefois à ce qu'Angélique se fût moins préoccupée de sa famille, car l'histoire y perdrait de curieux renseignements sur les persécutions de Port-Royal, et notre dépôt des lettres comme celle-ci: « Je ne scay [mon père] si vous vous persuaderez faci-

[1] Voir comment, à ce sujet, Angélique de Saint-Jean *avoue son imperfection et s'en confesse; Mém. de la M. Angélique*, t. I, p. 52.

« lement à quel point je ressens mon bonheur, parceque « je doute si vous avez bien creu combien il m'a falu donner à Dieu depuis plus de deux ans [la lettre est datée « du 1er mars 1668] pour me priver de la consolation que « je reçois aujourd'huy en me donnant l'honneur de vous « escrire, et qui est une suitte de celle qu'il vous a pleu « enfin de me donner après un si long silence [dont le « motif ou le prétexte était la persécution de 1664-1668]. « J'ay creu revivre quand j'ay veu vostre billet; car il « sembloit que jusques-là nous fussions au rang des « morts de ne recevoir aucunes marques de vostre sou« venir, et vous ne pouriez pas vous imaginer de com« bien les années m'en ont paru plus longues. — Il n'y « avoit pas jusques à cette parfaitte amie que Dieu nous a « ostée [1] qui ne le ressentît comme moy, quoy qu'elle eût « incomparablement plus de vertu. Et encore ce m'estoit « un soulagement de m'en pouvoir consoler avec elle. « Mais je pense que Dieu a eu pitié de moy à présent « que je ne l'aurois plus, puisqu'il vous a donné sitost « après sa mort la volonté et l'occasion de nous consoler « d'une si grande perte, et de toutes les autres afflictions « de nostre estat dont vous nous parlez d'une manière si « avantageuse [2], qu'il ne faut qu'estre pleinement per« suadées, comme nous le sommes, de toutes ces grandes « véritez pour n'avoir nulle impatience d'en sortir et « nulle appréhension de tout ce que les hommes pou« roient encore y adjouster de rigueur; puisque la me« sure de nos souffrances sera la mesure de la grâce et

[1] Sœur Anne de Sainte-Eugénie de Boulogne, dite dans le monde madame de Saint-Ange, morte le 13 décembre 1667.

[2] Voir la lettre écrite par d'Andilly à sa fille le 28 janvier 1668, Le Clerc, *Vies édif.*, t. I, p. 358.

« de la gloire qu'il plaira à Dieu de nous donner pour « récompence de ce que nous aurons enduré pour sa vé- « rité et la justice. Ainsy tout ce que je puis vous dire « pour nouvelles de ce désert est que, par la miséricorde « de Dieu, personne ne s'y ennuye et que s'il y faut estre « quarante ans avant que d'arriver à la terre de pro- « messe, j'espère qu'ils nous seront comme quarante « jours, pourveu que Dieu continue par sa miséricorde « à nous nourrir du pain du ciel qui est la consolation « de sa grâce, et la paix de la conscience qui adoucit « toutes les amertumes de la vie et mesme celles de la « mort; comme nous l'avons veu en celles d'entre nous « qui sont parties avec ce viatique qu'il ne dépend point « de la puissance des hommes de leur oster ou de leur « donner. — Je ne vous diray rien de particulier de celle « [de M^me de Saint-Ange] qui nous a le plus touchées. Vous « pouvez en avoir desjà appris quelque chose; et s'il n'y a « rien de plus vray que cette parole si commune que la « mort est semblable à la vie, il vous est plus facile qu'à un « autre de juger combien sa mort devoit estre heureuse, « parceque vous avez mieux connu combien sa vie avoit « esté sainte. J'avois bien eu une pensée sur ce sujet que « je pense que je dois vous dire, qui est qu'il me semble « que vous qui faittes proffession de rendre encore des « devoirs aux ombres mesme de l'amitié, vous devriez bien « quelque chose à une amitié si solide, si parfaitte et si « persévérante; et peut-estre que vous le devriez aussy à « la charité et à l'édification des personnes qui seroient « animées par les exemples d'une vie aussy édifiante que « l'a esté celle de cette personne dans toutes sortes de con- « ditions. Ce seroit de faire une relation fidelle et exacte « de tout ce que vous avez connu d'elle, ou que vous en

« avez appris des autres ou dans ses entretiens, de sa con-
« duitte et de tout ce qui luy estoit arrivé avant vostre con-
« noissance. Quand vous auriez fait tout ce que vous sça-
« vez, nous vous fournirions peut-estre bien des mémoires
« pour achever une histoire complète ; mais *quand vous*
« *refuseriez le reste de cette proposition*, au moins je me
« promets tout-à-fait que vous donnerez de bon cœur à ce
« que je vous ay demandé d'abord, tout le temps que vous
« auriez bien voulu mettre à vous entretenir avec *cet autre*
« *vous-mesme*, si depuis quatre ans vous aviez esté dans
« la mesme liberté qu'autrefois de venir répandre vostre
« cœur dans le sien, où l'on trouvoit tousjours une source
« de douceur qui ne s'épuisoit jamais quoy qu'elle se
« communicast à tout le monde. Il est certain que je
« m'estime trop heureuse de ce qu'il a pleu à Dieu me
« faire la grâce de luy rendre quelque assistance. Je luy
« devois incomparablement plus que tout ce que j'eusse
« pu faire pour son service ; et mesme j'estois obligée de
« tenir en cette rencontre *la place de tant de personnes*
« qui auroient souhaitté de luy pouvoir rendre tous les
« devoirs que la piété et l'amitié demande de ceux qui
« ont eu une union toute sainte durant la vie. L'ordre de
« Dieu et l'injustice des hommes l'a privée de cette con-
« solation ; mais, en récompence, il luy en a donné tant
« d'autres dans la veue de l'éternité bienheureuse où il
« alloit la faire entrer, qu'il a esté vray d'elle que la mort
« ne luy a paru qu'un passage fort doux de la prison à
« la liberté, et du péril à l'assurance ; en sorte qu'elle
« n'a fait paroistre que de la joye où les autres n'ont
« que de la crainte. La communauté a fort ressenty cette
« perte, et avec raison, car elle estoit l'exemple de tou-
« tes et en toutes choses. Mais surtout la mère Agnès y

« a perdu la plus grande douceur de sa vie; car, elle qui « agit sans cesse et qui ne parle que pour l'utilité et le « service des autres, n'avoit proprement à se délasser « que le temps qu'elle s'entretenoit avec ma sœur Anne-« Eugénie [de Saint-Ange] qu'on alloit quérir quand elle « avoit besoin de se reposer et de se délasser un peu. Ce-« pendant elle a porté cette affliction comme toutes les au-« tres, c'est à dire dans l'égalité d'esprit, la sousmission et « la paix qui paroist en elle comme une disposition im-« muable dans toutes sortes d'événemens.—Le monde a « besoin de ces exemples, et je ne doute pas que ce ne soit « une des raisons pour lesquelles il [le Ciel] nous la con-« serve. Ce n'est pas sans mille appréhensions que nous « avons eu sans cesse depuis qu'elle est icy; *mais enfin il* « s'est tousjours laissé fléchir aux prières *qu'on* luy a « faittes, et quoyqu'elle soit fort éloignée d'avoir autant « de santé qu'il plaist à Dieu de nous en conserver, et au-« tant de jeunesse si l'on en juge par la vigueur et non par « les années, néantmoins elle est incomparablement « mieux que nous n'aurions ozé l'espérer de la revoir ja-« mais, et elle agit presque comme elle faisoit auparavant, « sinon qu'on la ménage un peu plus pour ne pas tant tra-« vailler de suitte [1].—Elle a eu pour sa part une joye sen-« sible de vostre billet, et nos mères et mes sœurs aussy; « car cela fait renaistre le primtemps dans l'hiver, et je « croy que si vos plants avoient esté capables d'y prendre « part, tous vos arbres auroient fleury avant la saison en « voyant le caracthère d'une main qui leur est si connue

[1] On ménageait tellement la mère Agnès que durant la maladie de cette bonne sœur Anne-Eugénie, qui avoit fait en santé sa consolation, on ne lui permit pas de la voir. (Le Clerc, *Vies édif.*, t. II, p. 432.) Les médecins craignaient alors pour Agnès la contagion, comme jadis la première Angélique l'avait crainte pour elle-même.

« et à qui ils sont si redevables. Que seroit-ce donc si un « vent favorable nous alloit jetter dans le Port après que « de si longues années ont lassé toutes nos espérances « sans diminuer nos désirs. Je sçay que tout est possible « à Dieu ; mais je ne m'entretiens que le moins que je « puis dans ces pensées, de peur d'y trouver au lieu de « la consolation que j'y chercherois, de l'ennuy qui seroit « fort à craindre en l'estat où sont les choses qui ne sont « pas peut-estre pour finir sitost. — J'ay bien de la joye « que le petit vous donne du divertissement et de la sa- « tisfaction [1]. On nous en dit des choses surprenantes, « Dieu veuille joindre la grâce à la nature pour en faire « quelque chose digne de l'éternité ; sans cela tout le « reste ne seroit rien et c'est aussy sans doute le premier « de vos soins de luy inspirer de bonne heure la piété « encore plus que l'amour des sciences. On dit aussy « que les autres sont bien faits [2] et qu'ils promettent « tous quelque chose de bon. Dieu nous fasse la grâce « que vos enfans fassent un jour vostre couronne. Je ne « doute pas que vous ne le luy demandiez et je vous en « supplie très humblement. »

Nous avons cru devoir citer en entier cette longue lettre, non seulement parcequ'Angélique s'y révèle, mais parcequ'en nous y ramenant sur différents épisodes de la biographie de son père et de sa tante Agnès elle conclut celui qui concerne madame de Saint-Ange. Cette dame, on se le rappelle, était l'incomparable amie que

[1] Nicolas-Simon, fils aîné du marquis de Pomponne. Voir la lettre du 23 janvier 1668, Leclerc, *Vies édif.*, t. I, p. 358.

[2] Outre Nicolas-Simon, d'Andilly avait alors près de lui Antoine-Joseph, plus tard chevalier de Malte, Marie-Emmanuelle, qui mourut sans être mariée, et Charlotte, dont nous allons bientôt parler. (Cf. *Mém. de l'abbé Arnauld*, part. III, p. 403.)

d'Andilly avait associée dans le monde[1] à ses plus grandes ambitions et à ses affections les plus intimes, en lui confiant l'une de ses filles à élever[2] et ses projets sur l'éducation de Louis XIV à faire réussir. C'était elle, on se le rappelle encore, qu'il avait ensuite associée à sa retraite et à ses persécutions dans le désert[3]. — Et voici qu'elle expire au milieu de la solitude du cloître, sans un souvenir de celui qu'elle y a suivi. — A ce moment, il est vrai, la persécution fournissait un prétexte au silence de d'Andilly envers *cet autre lui-même*[4]; mais le fils de madame de Saint-Ange sut bien faire parvenir un dernier adieu à sa mère sur le lit de mort[5], et la sainte femme elle-même sut bien envoyer un dernier souvenir à d'Andilly[6]. —Elle n'en reçut donc aucun de celui-ci; et cepen-

[1] Voir plus haut, t. I. p. 17 et 217.

[2] Le Clerc, *Vies édif.*, t. II, p. 409.

[3] *Ibid.*, p. 408-411; *Mém. de Lancelot*, t. I, p. 325. —Madame de Saint-Ange fut une des seize religieuses arrachées de Port-Royal, en 1664, sous les yeux de d'Andilly. (Interrogatoire dans l'*Hist. des Persécut.*, p. 123.) « M. de Luines [en réparant Port-Royal-des-Champs en 1652] s'opiniâtra, « sans savoir pourquoi, à vouloir qu'il y eût soixante et douze cellules; et « pour cela il fit abattre exprès des logemens *bien commodes* que M. d'An- « dilly et madame de Saint-Ange avoient fait accommoder pour eux au « bout du vieux dortoir, avant que les religieuses y vinssent. » (*Mém. de la M. Angélique*, t. I, p. 252; et plus haut, t. I, p. 197.)

[4] « Port-Royal fut, pendant trois ans et demi, tenu investi. » (*Mém. de la M. Angélique*, t. III, p. 523. — Cf. *Œuvres du doct. Arnauld*, hist. du Formulaire, t. XXV, p. 165; *Mém. de Fontaine*, t. II, p. 30; *Actes, lett., relat.*, t. II, n. XII, Journaux de 1665 à 1669.)

[5] « Dieu permit que l'on reçût... nonobstant la vigilance de nos gardes, « une lettre que M. d'Espinoi, son second fils, lui écrivoit pour lui deman- « der sa dernière bénédiction. » (Le Clerc, *Vies édif.*, t. II, p. 433.)

[6] *Ibid.*, p. 431. —Le médecin à qui elle confia son message était le seul solitaire à qui Port-Royal ne fût pas interdit, M. Hamon, l'un des grands amis de d'Andilly. — « Lorsque les religieuses étoient renfermées au « Port-Royal de Paris [*ou* des Champs?] elles trouvoient moyen de faire « tenir tous les jours de leurs nouvelles à M. Arnauld, et d'en recevoir. » (Racine, *Fragm. sur P. R.*, Œuv., t. VI, p. 300.)

dant sa maladie fut longue[1]. Aussi, soit espérance d'une vie meilleure, soit dégoût de celle-ci, lorsque le mal augmenta ne laissant plus d'espoir, et qu'une de ses compagnes lui dit en s'approchant d'elle : « *Hélas! ma sœur,* « *c'est donc toujours de pis en pis;* » elle la regarda en souriant, et lui dit dans sa douceur : « *Toujours de mieux* « *en mieux*[2]. »

Après sa mort[3] du moins, d'Andilly, dont les affections avaient tant de forfanterie, aurait pu, comme le lui demandait sa fille, cultiver *l'ombre de l'amitié* dont il avait négligé la réalité. On lui offrait tous les matériaux d'un éloge dont on ne lui demandait guère que la rédaction, et cela avec une insistance touchante, au nom de ses plus chers souvenirs. Il esquissa rapidement cinq pages[4], où il parle beaucoup de lui-même; et sa fille Angélique fut obligée d'en ajouter trente autres[5] pour suppléer au laconisme paternel sur une amitié désormais inutile.

La seule excuse de celui-ci, s'il pouvait être excusé, serait la passion tout absorbante avec laquelle alors il s'appliquait à l'éducation de ses petits-enfants. — Aussi avec quel soin Angélique ne l'entretient-elle pas de ses

[1] De septembre à décembre 1667. (Leclerc, *Vies édif.*, t. II, p. 425 et 435.)

[2] *Ibid.*, p. 429.

[3] La mère Angélique de Saint-Jean (Le Clerc, *Vies édif.*, t. II, p. 434) prétend que l'archevêque de Paris laissa expirer madame de Saint-Ange sans le secours des sacrements. Nous ne savons trop comment accorder cette assertion avec celle de Racine : « M. de Sainte-Marthe [durant la « persécution] sautoit par dessus les murs, pour aller porter la communion « aux religieuses malades, et cela de l'avis de M. d'Aleth; *en sorte qu'il* « *n'en est pas morte une sans sacremens.* » (*Fragm. sur P. R.*, Œuv., t. VI, p. 299.)

[4] Leclerc, *Vies édif.*, t. II, p. 400-405.

[5] *Ibid.*, p. 406-435.

chers pupilles : « Ce 29 juillet 1669. — Je viens de me « tant réjouir en Holande de la venue du petit ambassa- « deur [1] qu'à peine auray-je le temps de vous en pouvoir « aussy congratuler, ces enfans estant plus à vous en « quelque sorte qu'à ceux qui les mettent au monde, « puisqu'ils recevront plus de vous s'ils profitent du soin « que vous prenez de les conserver dans une plus sainte « vie qui est celle de la grâce, dont la perte est si facile « quand on néglige leur éducation. Ils auroient besoin, « aussy bien que nous, que Dieu vous conservast en- « core longtemps pour leur rendre utile la peine que « vous prenez présentement. J'espère qu'il le fera, et je « l'en supplie de tout mon cœur; et vous aussy d'y con- « tribuer, s'il vous plaist, en ménageant vos forces et en « ne vous attachant point trop à vostre travail; car tous « ceux qui vous voyent admirent l'activité et l'assiduité « avec laquelle vous vous y appliquez tout de mesme que « vous pouviez le faire il y a dix ans. »

Il était une autre prière que dans son cœur la pauvre Angélique adressait à Dieu tout aussi fervente ; c'était celle de revoir son père. Elle et Port-Royal se trouvaient non moins délaissés par l'exclusif vieillard qu'au temps de madame de Saint-Ange et de la persécution. Elle s'en plaint dans une lettre où elle évoque de la manière la plus touchante ceux des souvenirs du désert qui peuvent combattre avec le plus d'avantage les entraînements de Pomponne... « Il est bien aisé de juger « si les années ne semblent pas fort longues quand il en « faut attendre la révolution toute entière pour avoir

[1] Charles-Henri, depuis abbé de Pomponne. Voir *Mém. de l'acad. des Inscript.*, t. XXVII, p. 254.

« l'honneur et la satisfaction de vous voir. J'avoue que « ce qui est rare frappe plus les sens; néantmoins, en « cette matière, rien n'est meilleur que ce qui est le plus « ordinaire. C'est pourquoy j'ay pitié de moy-mesme de « ce que je me sens si ravie d'espérer de vous voir bien-« tost, estant une marque que ce bonheur suit une longue « privation. Et pleut à Dieu qu'il la dust finir! N'estes-« vous pas préparé à ne plus connoistre nostre maison, « ou plustost une partie du jardin qui est devenu comme « un champ de bataille par le carnage qu'i ont fait les « maçons. Il ne faut pas que cela vous surprenne, de « peur que vous n'en fussiez trop touché. J'aurois appré-« hendé l'année passée que vous eussiez veu ce renver-« sement qui touchoit jusques à Lolotte [1], quoyque ces « plants de son bon papa ne luy eussent rien cousté pour « mériter ses larmes. Pour cet heure que l'on commence « à voir un beau bastiment qui remplit ces ruines, cela « n'a pas quelque chose de si affreux, et pourvu, comme « je vous l'ay dit, que vous soyez préparé contre la sur-« prise des sens en quelques endroits, vous aurez en « d'autres de quoy les satisfaire par la beauté des plants « et la quantité de fruit que nous promet ceste année, « non obstant un hyver capable de tout faire mourir tant « il a esté extraordinaire!... 19 may 1670.» —Avec quelle habileté touchante se groupent devant les yeux du vieillard, tout entier à ses fils, à ses petits-enfants, aux vergers florissants et maintenant préférés de Pomponne, le souvenir de sa fille de sa petite-fille, et jusqu'à celui des arbres jadis familiers de Port-Royal, qu'il avait plantés

[1] Charlotte, l'une des filles de M. de Pomponne, plus tard religieuse professe de Malnoue, dont il sera bientôt question.

de sa main, soignés, choyés, faits en quelque sorte de sa famille, et parmi lesquels une armée de maçons venait d'apporter des insultes et l'inconnu !

## ARTICLE II.

### *Angélique de Saint-Jean et ses frères.*

Cette habileté d'Angélique avait un double stimulant. Outre son père, le séjour de Pomponne lui enlevait son frère, le doux et bon Luzancy; et les préoccupations de l'un allaient jusqu'à la priver des nouvelles de l'autre, dont la santé chancelante était parfois gravement compromise. « Je ne sçay à qui je me dois plaindre, écrit « respectueusement Angélique à l'oublieux *d'Andilly*, « mais je sçay bien que ce n'est pas de vous que je le « dois faire, de ce qu'on nous laisse dans la plus grande « peine du monde, sans nous mander un mot de mon « frère de Luzancy, depuis qu'on nous a appris sa ma- « ladie. Le seul billet que nous ayons veu estoit du 8, et « nous voilà au 17 [juin 1669], sans avoir rien sceu de- « puis, sinon qu'une femme qui revenoit de Pomponne, « et qu'on a rencontrée, a dit qu'il avoit esté fort malade, « et qu'il commençoit d'estre mieux. Je luy avois escrit « lundy ou mardy, et je priois que Saint-Omer [1], qui ne « s'incomode pas d'escrire, prît au moins le soin de nous « faire sçavoir la suitte de cette maladie ; et tout cela n'a « rien produit. Cela me fera haïr Pomponne. Car enfin « je suis assurée que nous aurions aisément plus de com- « merce à Lyon et en Auvergne que nous n'en avons en

[1] Secrétaire de M. d'Andilly, après Muzac. Voir plus haut, t. I, p. 22; t. II, p. 52.

« vostre païs. Le seul avantage que je trouve de ce que « vous n'estes pas à cent lieues, c'est qu'au moins on « peust y envoyer exprès des gens quand il n'en vient « point de lettres, comme nous sommes contraintes de le « faire encore cette nuit. Je vous supplie donc très hum- « blement de commander à Saint-Omer qu'il nous écrive « au vray ce que c'est, et ce que ç'a esté, que cette maladie; « et qu'il ait soin, tant qu'elle durera, de nous en mander « des nouvelles par tous les ordinaires. On aura soin « d'aller prendre les lettres chez M. Petit [1]. »

Et quelle joie lorsqu'après six mois de convalescence [6 février 1670] Luzancy vient lui-même rassurer le désert; et comme les prétextes se multiplient avec bonheur pour l'y retenir! « Nous aurions esté « partagées de sentimens dans nous-mesme, si Dieu « ne s'estoit rendu l'arbitre pour déterminer que mon « frère demeureroit icy plus longtemps qu'il n'avoit « dessein quand il est venu; car les neiges l'y ont « assiégé depuis deux jours, et il n'y auroit point d'ap- « parence de le laisser aller par ce temps-là sans une « fort grande nécessité qui fait tout faire. Mais, Dieu « mercy, elle ne se rencontre pas présentement; et d'un « autre costé, outre la satisfaction que nous avons de le « posséder un peu icy, c'est mesme qu'il nous y est fort « utile pour prendre son avis sur beaucoup de choses de « *nostre ménage* et de nos desseins d'accomodemens et « de bastimens où il s'entend bien. Avec cela ma joye « est traversée de peur qu'il ne vous fasse un peu faute, « et que vous soyez trop seul durant qu'il nous tient « compagnie. Quand les chemins seront un peu battus,

[1] C'était un libraire de Paris qui avait la confiance de d'Andilly et recevait ses correspondances.

« il y aura moins de péril à aller ; mais présentement on « se peut perdre dans les neiges... »

Bientôt toutefois les neiges devaient fondre et rendre au cher captif sa liberté, qu'il maudissait de son côté, on l'a déjà vu [1], et dont il ne profitait qu'afin de mieux unir ses efforts à ceux de sa sœur pour ramener leur père dans la solitude. Il l'y ramenait enfin [25 mai 1673][2]; mais pour l'y voir mourir, et pour se voir ensuite frappé de ce dernier exil durant lequel expirèrent Sacy, Angélique et lui-même.—Afin de calmer les ennuis de cette nouvelle séparation, les lettres s'étaient multipliées entre Port-Royal et Pomponne; et Luzancy avait pieusement transcrit celles qu'adressait, à Sacy et à lui, sa sœur de prédilection. On ne saurait voir sans un sourire *attendri* l'ancien *homme de ménage* de Port-Royal traîner péniblement sa grosse écriture écrasée et lourde derrière la plume svelte et agile de sa sœur, trébuchant tout essoufflé sur le sens et regagnant le temps perdu sur l'orthographe, sauf à semer ensuite sa copie d'assez de ratures pour lui donner les apparences du premier jet que n'affecte jamais l'original [3].

Sous ces avaries de seconde main, il est facile cependant de retrouver dans sa pureté le texte primitif qui s'est perdu; et sans nous mettre trop en frais de restauration, nous pourrons prendre dans les deux extraits suivants une idée de la différence qui existait aux yeux d'Angélique entre ses deux frères, l'ambitieux et fortuné

[1] Voir plus haut, t. II, p. 120.

[2] Voir plus haut, *ibid.*

[3] « Si elle écrivoit une lettre, quel qu'en pût être le sujet, elle le faisoit « avec une activité et une facilité étonnante, et en même tems avec tant « d'esprit, que l'on ne pouvoit se lasser d'en admirer l'agrément. » (*Mém. de la M. Angélique*, t. III, p. 551.)

Pomponne, et le modeste Luzancy : « Que cette bonne « mère de Saint-Optat [ces derniers mots sont une de ces « périphrases pseudonymes que Jansénius avait intro- « duites dans l'argot de Port-Royal; ils désignent le « marquis de Pomponne][1], que cette bonne mère de Saint- « Optat feroit bien mieux de prier Dieu que de se don- « ner tant de soin de l'établissement de sa maison ! Toutes « ses inquiétudes ne sçauroient faire un cheveu ny blanc « ny noir. Quelle inutilité donc, et quel peu de foy de se « tourmenter, après une deffence si expresse que Jésus- « Christ nous fait dans l'Évangile. Personne n'y croist « plus en vérité. Il ne faut que cette conduitte intéressée « de tout le monde pour nous en convaincre. Sy on se « fioit à Dieu, il feroit des miracles. Mais on ne les at- « tend pas. — La sœur de la Court [nous pensons qu'il « s'agit ici d'Angélique elle-même][2] n'est point une reli- « gieuse qui cherche les grilles. Elle se consolera que « la visite qu'*on* [sans doute Pomponne] luy voulloit faire, « soit différée. Il ne faut point que des gens du monde « s'incomodent pour voir des religieuses, à moins d'unne « véritable amitié qui les y portent, car ilz ne sont point « obligez de le faire par devoir. On les à quittez de ces « cérémonies de civilité en quittant le monde et les « uzages du monde. — 4 juillet 1680. »

« [Autre lettre] à moy [Luzancy] le 16 juillet [1680]. « Dieu ayme ceux qui donnent gayement, et entre « amis on ayme ceux qui font librement et de bon cœur « ce qu'ilz font. Je me repose sur vostre amitié qui sçait

[1] *Œuv. du doct. Arnauld*, t. II, p. 141, lettre du 6 mai 1682.

[2] Il n'y a jamais existé à Port-Royal de religieuse portant le nom de Lacourt. Voir tous les *Nécrologes* et la double liste qui se trouve à la fin du Xe volume de D. Clémencet (*Hist. gén. de P. R.*).

« par elle-mesme ce que l'on sent dans ces occasions « d'éloignement, et qui fait pour les autres ce qu'elle « souhaitte qu'on fasse pour elle en de semblables ren- « contres. [Nous pensons qu'il s'agit de donner à Angé- « lique des nouvelles de Sacy, retiré à Pomponne depuis « un an [1].] L'absence prolonge les maux ; mais Dieu le « veut ainsi : *Odoretur sacrificium* [2]; parfumons le sa- « crifice ! » — Jamais victime n'apporta plus de parfums sur l'autel. — Elle en avait recueilli de suaves ; la Providence y en avait ajouté d'amers. C'était au sein de la prière qu'était venu la chercher le combat ; elle avait été distraite de la charité par la persécution ; la séparation brisait ses liens les plus chers, et lorsque la mort vint les renouer pour une autre vie, tout, dans celle-ci, semblait conspirer à relâcher ceux qui avaient si étroitement uni sa famille à Port-Royal.

## ARTICLE III.

### *Angélique de Saint-Jean et ses nièces.*

En vain Pomponne, durant sa première faveur, avait fait deux parts de ses enfants [3], écartant ses fils de l'abbaye suspecte, mais y faisant élever deux de ses filles, afin de ne pas nuire dans le monde à la fortune des uns, et, sans doute aussi, d'assurer celle des autres dans le cloître. Six mois avant la disgrâce de Pomponne, l'ordre de Louis XIV, qui arrachait de Port-Royal Sacy et Luzancy, en chassait également pour une seconde et der-

[1] *Mém. de Fontaine*, t. II, p. 500.
[2] *Reg.*, I, c. XXVI, v. 19.
[3] Voir plus haut, t. II, p. 114.

nière fois les pensionnaires et les novices [17 mai 1679[1]]. Angélique perdait en même temps un frère dans son directeur, deux auxiliaires dans ses frères, et dans ses nièces des élèves dociles et des héritières présomptives.

L'une de celles-ci, l'aînée, Marie-Emmanuelle, fut languir et mourir dans la maison paternelle[2]. — La seconde était cette pauvre Charlotte que nous venons de voir pleurer toute jeune enfant sur les outrages faits aux vergers de son bon papa. Que de larmes ne dut pas lui coûter son exil! Elle avait alors près de quinze ans[3]. Sa jeune âme s'était prise d'affection pour le cloître, et son esprit de sympathie pour les doctrines de Port-Royal. Mais ni elle ni sa tante ne pouvaient rien attendre de cette vocation mise en interdit par Louis XIV, mise au secret par cette bonne dame de Saint-Optat dont le cœur maternel était si vivement préoccupé de l'établissement de sa maison, et dont le courage tant soit peu féminin n'osait hasarder une visite dans les lieux où sa fille aspirait à vivre. — Lors même d'ailleurs que tout obstacle eût disparu, la tante était trop clairvoyante pour ne s'être point assurée, en élevant les filles de Pomponne, qu'il y avait peu de fond à faire sur cette génération.

Ses nièces sans doute n'eussent pas imploré comme une faveur l'oubli de Port-Royal, ni délaissé les plus saintes reliques de leur famille sans sépulture[4]; mais elles promettaient plutôt de pieuses compagnes à la douce

1 *Mém. de la M. Angélique*, t. III, p. 532; *Mém. de Fontaine*, t. II, p. 499; Guilbert, *Mém. chron.*, t. II, p. 193; Besoigne, *Hist. de P. R.*, t. II, p. 527.

2 Voir plus haut, t. II, p. 217, n. 1.

3 Elle était née en 1665. (*Nouvell. ecclés.*, du 6 mars 1747, p. 40.)

4 Voir plus haut, t. II, p. 230 et 272.

Thérèse que de courageuses héritières des Agnès et des Angélique. La santé périclitait dans l'une, et l'esprit dans l'autre. Charlotte, enfant opiniâtre et colère[1], était devenue dans les mains de son institutrice une jeune fille calme et opiniâtre dont l'éducation pouvait façonner, non suppléer, la nature, mais qui n'avait pas plus acquis les admirables qualités d'Angélique que l'abbé de Pomponne celles de son instituteur le grand Arnauld. — *Odoretur sacrificium!* — La Providence avait ménagé à la sainte victime pour son heure suprême cette dernière douleur, afin d'en faire le parfum de son dernier sacrifice.

## SECTION III.

### CHARLOTTE DE POMPONNE, PETITE-FILLE D'ARNAULD D'ANDILLY.

### ARTICLE Ier.

*Charlotte sous l'inspiration de ses tantes.*

Charlotte avait dix-neuf ans lorsque expirèrent du même coup Sacy, sa tante et Luzancy [1665-1684]. Elle en avait vingt et un lorsque s'éteignit sa sœur Emmanuelle [1686]. Ce spectacle de la mort continuait dans son esprit l'œuvre de Port-Royal, jusque sous le toit de son père. En vain celui-ci, secondé dans l'exécution de ses desseins par Louis XIV, dont il secondait en cela les projets, avait choisi pour gendre[2] le marquis de Molac-

1 Voir plus haut, t. II, p. 239, n., la lettre du 29 septembre 1671.

2 « L'aînée [de Félicité, depuis madame de Torcy], ayant été accordée « et promise en mariage par le roy et par M. son père à M. le marquis de « Molac Rosmadek, lès pria d'agréer qu'elle lui préférast un plus grand « époux, et se fit religieuse à Gif. » (*Mercure galant* de décembre 1693,

Rosmadeck. — Le cœur de sa fille était au pieux asile dont on voulait l'éloigner. — Ne pouvant s'y introduire malgré le roi, celle-ci parvint du moins à s'ouvrir un cloître tout prochain de Port-Royal, celui de Gif[1], que son voisinage même lui avait fait jadis interdire comme pensionnaire[2], mais où elle pénétra comme novice. De là sans doute elle espérait se glisser quelque jour dans l'asile qui lui était clos alors. Mais les volontés de Louis XIV étaient plus opiniâtres encore que celles des Arnauld. Port-Royal ne devait plus se rouvrir que deux fois, l'une pour se dépeupler [1709], l'autre sous le marteau des démolisseurs [1710-1712].

Un instant toutefois Charlotte avait pu croire son projet sur le point de se réaliser. L'ordre qui fermait le noviciat dans le cloître proscrit [1679] permettait de le rétablir pour l'époque où le nombre des religieuses se trouverait réduit à cinquante[3]. Or en 1692 la mort avait ramené ce nombre au chiffre fatal. Celles qui survivaient de-

p. 70.) La généalogie de la famille de Rosmadeck est très fautive dans La Chesnaye Desbois, (*Dict. de noblesse*, t. XII, p. 330.) — Cf. M[ss] de l'Arsenal, Hist. Fr., n° 745, v° *Rosmadec*, où l'on verra que le marquis de Rosmadeck, dont il est ici question, doit être Sébastien IV, de la branche aînée de Molac-Rosmadeck, gouverneur de Nantes, marié une première fois en 1681 et sans doute veuf lors du projet dont parle le *Mercure.*

1 Le *Mercure galant* que nous venons de citer; Moreri, (v° *Arnauld,*) les *Mém. de la M. Angélique,* (t. I, généal., p. XVI); D. Clémencet, (*Hist. de P. R.*, t. I, p. 305); Larrière, (*Vie d'Arnauld,* t, I, p. 389,) indiquent une fille de Pomponne comme ayant été religieuse à Gif. Moreri donne à cette religieuse le prénom de Charlotte, qui paraît ignoré de D. Clémencet et de Besoigne, (*Hist. de P. R.*, t. I, table généal., après la préface.) Enfin les *Nouvell. ecclés.*, (6 mars 1747, p. 40); Guilbert, (*Mém. chron.*, t. VII, p. 544); le *Nécrol. de Cerveau*, (t. II, p. 127), ne parlent point du séjour de Charlotte à Gif, mais seulement de celui qu'elle fit à Malnoue et à Chelles.

2 Besoigne, *Hist. de P. R.*, t. II, p. 525; Guilbert, *Mém. chron.*, t. II. p. 230.

3 *Mém. de la M. Angélique,* t. III, p. 532.

mandèrent à rouvrir le noviciat. On leur répondit par un subterfuge équivalent à un refus[1]. Aussi à dater de 1693 nous ne trouvons plus aucune trace du séjour de Charlotte à Gif[2]. Elle n'y prit point l'habit. Ce fut à Malnoue qu'elle le reçut[3]. Malnoue, situé entre Gif et Pomponne, l'éloignait de Port-Royal, mais la rapprochait des siens sans l'enlever à Dieu.

## ARTICLE II.

### *Charlotte sous l'inspiration de son père.*

La jeune professe eût été mieux inspirée toutefois par le souvenir des morts que par les conseils des vivants de sa famille. — Son père d'abord semble avoir pris la direction de son avenir. — C'était lui sans doute qui l'avait attirée à Malnoue. A la tête de cette abbaye se trouvait la sœur[4] de cette princesse du sang, mademoiselle de Vertus, qui avait été l'un des principaux appuis du Jansénisme[5], et qui à sa mort [23 novembre 1692] voulut que ses dépouilles fussent réparties entre Port-Royal et Malnoue[6]. L'abbesse, non moins janséniste, mais

[1] Guilbert, *Mém. chron.*, t. III, p. 136; Besoigne, *Hist. de P. R.*, t. II, p. 592.

[2] Le *Mercure galant* de décembre 1693 désigne Gif comme étant à cette époque son séjour; la lettre du 11 octobre 1697 que nous allons citer place ce séjour à Malnoue. — Charlotte se trouvait à Gif sous la direction de l'abbesse Marie de Bethune Dorval, cousine-germaine de cette Constance de Harville que le marquis Simon-Nicolas de Pomponne épousa en 1694. (Cf. *Gall. christ.*, t. VII, col. 602, et La Chesnaye Desbois.)

[3] Marie-Claire de Bretagne de Vertus. (*Gall. christ.*, t. VII, col. 594.)

[4] Guilbert, *Mém. chron.*, t. VII, p. 544. — Cf. le *Recueil* in-12, p. 536.

[5] *Mém. de Fontaine*, t. I, p. 272, 296, 385, 491. — Mlle de Vertus fut la seule étrangère que le pouvoir tolérât à Port-Royal après 1679. (Besoigne, *Hist. de P. R.*, t. II, p. 534. — Cf. t. III, p. 131.)

[6] Guilbert, *Mém. chron.*, t. III, p. 142.

plus prudente que sa sœur, savait ménager la cour [1]. Pomponne ne pouvait remettre sa fille en de meilleures mains ; car, nous le savons, madame de Saint-Optat se préoccupait de l'établissement de sa maison ; et, de sa fille, le secrétaire d'état voulait faire une abbesse. Cela du moins semble résulter des lettres suivantes, qui lui sont adressées et qu'il a conservées précieusement au nombre de ses papiers :

« Monsieur, la seule veue de Dieu me faisant jetter les « yeux sur madame vostre fille religieuse de Malnoue « pour ma coadjutrice, avant de luy marquer ma pensée, « je m'adresse premièrement à vous, et vous suplie très « humblement, Monsieur, de m'acorder vostre consente- « ment. Regardant cette entreprise comme l'ouvrage de « Dieu, j'espère que le roy qui a depuis peu accordé une « coadjutrice à madame l'abesse de Malnoue [2], ne me « refusera pas cette grâce. Come je ne recherche point « *la chair et le sang,* je n'emploie persone que le Père « Athanase de Mesgrigny, *mon frère,* capucin, qui vous « rendra la présente, et vous expliquera toutes les par- « ticularités que vous souhaiterés. Je remets le tout à « la divine Providence, et suis avec respect..... Sœur de « Mesgrigny, abbesse [3]. A Charenton en Bourbonois, « 11 octobre 1697. »

Pomponne souhaita de connaître toutes les particularités dont ne l'instruisait pas cette bonne abbesse, qui

1 Guilbert, *Mém. chron.,* t. VI, p. 284.

2 Cette coadjutrice était Marie-Claude-Marguerite de Rosmadeck, issue de la branche cadette de cette famille, dite de Goulaine. (*Gall. christ.,* t. VII, col. 595.)

3 Madame de Mesgrigny était elle-même religieuse professe de Malnoue. (*Gall. christ.,* t. II, col. 178.)

avait laissé ce soin à son frère, sans doute afin de prouver qu'elle ne recherchait pas *la chair et le sang*. Le frère écrivit au ministre : « Monseigneur, pour vous donner une par« faite conoissance de l'abbaie dont j'eu l'honeur de vous « parler hier au soir, j'en ay fait cette nuict une descrip« tion très sincère que je prends la liberté de vous adres« ser, en vous avertissant, Monseigneur, que trois per« sones pensent fortement à la ditte abbaye. 1° M. le « comte de Charlus[1], lieutenant de roy de Bourbonois, « qui a deux filles du même ordre, mais jeunes ; l'aisnée « depuis peu est nommée prieure perpétuèle des Béné« dictines de Provins. 2° L'abbé de La Chaize[2] qui a le « prieuré de Souvigny, à six lieues de Charenton, et a « madame sa tante ou sa seur[3], à six lieues, abbesse de » Saint-Menou ; et a une autre seur bénédictine, fort « jeune qu'il souhaiteroit y placer. 3° M. le comte de « Brichanteau[4], cousin et tuteur du jeune marquis de « Nangis, pour madame sa seur religieuse bénédictine « à Provins[5]. — Cette dernière me paroist la meilleure « des trois; mais je préférerois de beaucoup *les deux* « que j'ay eu l'honeur de vous proposer hier. Je vous « suplie très humblement, Monseigneur, *quand vous sau« rés leur sentiment*, de m'honorer d'un mot de response « adressée à nostre couvent de Saint-Honoré à Paris où

[1] Charles-Antoine de Levis, comte de Charlus, mort le 22 avril 1719. (*Hist. généal. du P. Anselme*, t. IV, p. 35.)

[2] Il était fils du marquis de La Chaise d'Aix et neveu du célèbre P. La Chaise. (*Journal de Verdun*, mars 1709, p. 229.)

[3] Elle n'était que sa cousine-germaine. (Cf. *Gall. christ.*, t. II, col. 180, et *Journal de Verdun*, mars 1709, p. 225, et juillet 1709, p. 73.)

[4] François de Brichanteau, seigneur de Gurcy. (*Hist. généal. du P. Anselme*, t. VII, p. 900.)

[5] Anne de Brichanteau. Elle mourut simple religieuse de Provins en 1730. (*Ibid.*)

« je ne retourne point, allant de ce pas travailler à plu-
« sieurs missions dans le diocèze de Troyes où nos pères
« me feront tenir vos lettres. J'offriray mes prières à Dieu
« pour vostre conservation et seray toujours avec un très
« proffond respect.... Frère Athanase de Mesgrigny, ca-
« pucin indigne. 17 octobre 1797. »

A sa lettre le P. Athanase joint, comme il le promet, un mémoire détaillé sur l'abbaye de Charenton. Il en évalue les revenus et les charges, et dresse longuement l'état du temporel. Quant au spirituel, il se contente d'affirmer que les religieuses ne disent pas Matines le soir plus tard qu'à huit heures, ni Primes le matin avant sept heures, et qu'elles chantent la grande messe seulement les dimanches et fêtes [1]. C'était sur des mémoires semblables [2] que jadis l'avocat Antoine, ce terrible antagoniste du relâchement jésuitique, avait conclu la vocation de ses deux filles Angélique et Agnès avant de les investir des abbayes de Port-Royal et de Saint-Cyr. — Pomponne avait également, d'après la lettre du P. Athanase, à pourvoir deux vocations dans sa famille. L'abbesse de Charenton nous a fait connaître l'une. Nous pensons que nos papiers révèlent l'autre. On y trouve cette lettre d'une seconde prétendante à la coadjutorerie :

« Monseigneur, je prendray la liberté de me servir
« des mesmes termes avec lesquels vous m'avez autre-
« fois fait l'honneur de m'escrire, *que j'ay tant de raisons*
« *de prendre part à ce que le roy fait pour vous, que*
« *vous ne doutés point du tout de mes sentiments.* C'est
« cependant un devoir, Monseigneur, duquel je me se-

[1] Ce mémoire ajouterait une page assez utile à la notice que le *Gallia christ.*, t. II, p. 174, consacre à l'abbaye de Charenton.

[2] Guilbert, *Mém. chron.*, partie 1re, t. I, p. 253, 275, etc.

« rois plustost acquitée dans cette dernière occasion [1], si « madame [de Floranville, abbesse] de Sainte-Marie [de « Metz] ne m'eust ordonné d'attendre la lettre *qu'elle* « vouloit vous escrire. Cette bonne dame, qui n'escrit plus « *que de la main gauche*, vous en avoit commencé une avec « un travail tel que vous pouvés l'imaginer à son aage. « Elle me la fit voir, et j'aurois bien voulu vous l'envoyer « d'abord; mais j'eus beau dire que vous en seriés très « content, sa femme de chambre, et c'est tout dire pré- « sentement, n'y a pu consentir; et il a falu attendre le « retour d'un voyage de son aumosnier, pour vous faire « dans toutes les formes une pièce d'éloquence passée « par l'examen de l'université de Pont-à-Mousson. Après « cela, Monseigneur, le nom de mon abbesse estant au « bas, douterés-vous qu'elle escrive doctement, surtout « quand je vous auray dit que pour vous rendre la chose « plus touchante, M. l'aumosnier m'a vérifié confidem- « ment tous les beaux endroits de sa lettre pour les « avoir empruntés du recueil de celles de Monsieur « vostre père. [La satirique correspondante de Pom- « ponne oublie qu'elle-même a fort adroitement com- « mencé sa lettre par une citation plus directe encore « que celle de l'aumônier.] Pour moy, Monseigneur, je « vous les envoye toutes deux [2], et vous suplie de faire

[1] La faveur que le roi venait de faire au marquis de Pomponne en le chargeant de gérer les affaires étrangères avec son gendre le marquis de Torcy. (*Mém. de Saint-Simon,* t. II, p. 180.)

[2] Malheureusement la pièce d'éloquence de M. l'aumônier s'est égarée; des deux lettres, il ne reste dans nos papiers que celle de madame de Floranville, à laquelle semble n'avoir pas collaboré l'université de Pont-à-Mousson, mais seulement *la main gauche* de la digne abbesse; car son style et son écriture sont bien évidemment de *cette main*. En voici le texte: « Monsieur, j'ay bien de la joye de quoy le roy vous a donné la [charge « de secrétaire d'état]. Je vous suis très obligée de vos bonté pour ma

« une response à madame l'abbesse, où vous me fassiés « l'honneur de luy tesmoigner que ce qu'elle a fait en « ma faveur vous oblige ; car je crois qu'on vous aura « dit qu'avant qu'elle fût tombée en l'estat où elle est « présentement, elle a escrit au roy pour luy demander « son agrément pour moy à la coadjutorie [1]. Vous dé- « meslerés qu'elle veut vous en parler, et de celle de « Malnoue qu'on luy a dit qui venoit d'estre accordée. « La joye où elle est du retour du prince de Loraine [2], « luy fait dire *Son Altesse* [en parlant du roi] pour *Sa* « *Majesté;* mais surtout j'ay pris de là occasion de vous « faire rire un moment, puisque c'est le seul endroit par « où je puisse sans indiscrétion vous escrire une lettre si « longue qui n'a d'autre but que de vous assurer d'une « chose dont vous este convaincu ; c'est de mon respect « et de l'honneur que j'ay d'estre.... M. DE FEUQUIÈRE, « *chanoinesse* de Sainte-Marie. — Faites-moi la grâce, « Monseigneur, de m'addresser vostre réponce pour « Madame l'abbesse, parceque ces domestiques pren- « nent quelquefois la liberté d'ouvrir ses lettres, et il « n'y a que sa femme de chambre qui sache l'intention « qu'elle a eu pour moy. » — [*Sur l'enveloppe :* 9 octobre 1697.]

C'était, on le voit, à deux jours de distance que Pomponne recevait la double communication des abbesses de Charenton et de Sainte-Marie [9-11 octobre 1697] ; et très probablement les deux personnes dont il s'était

« maison. J'ayme fort *vostre niéce.* Je crois que *son altesse* [le roi Louis XIV] « ne vous refusera pas, [et qu'au contraire il vous accordera], comme à « madame de Malnoue. »

[1] Cette lettre et le mémoire qui l'accompagne font encore partie de notre dépôt.

[2] Léopold, qui recouvra ses états par le traité de Risvick.

entretenu avec le P. de Mesgrigny étaient sa fille et cette nièce, comme la qualifie madame de Floranville[1], qui n'était en réalité que son arrière-cousine[2], mais qui appartenait à l'une des branches de ces Feuquière dont la famille Arnauld avait été jadis l'obligée, et dont elle était devenue la reconnaissante protectrice. — L'abbesse de Sainte-Marie se trouvait évidemment en enfance, et ce n'était pas seulement sa dignité, c'était la discipline que laissaient péricliter autour d'elle ses infirmités. Les chanoinesses qu'elle dirigeait avaient secoué la règle, et prétendaient se séculariser[3]. Leur titre même de *chanoinesses* était un mensonge ; et pour l'acquérir il leur avait fallu attenter au tombeau de leurs devancières, où elles avaient fait effacer le titre de *bénédictines*[4]. — *Décidément* les religieuses de la famille Arnauld *se* laissaient ramener dans le cloître au point d'où les avait tirées la réforme des Angélique et des Agnès.

Etait-ce à cause de cela que Pomponne, honteux de contribuer à détruire jusque dans sa famille l'œuvre de ses tantes, et pour échapper à une complicité d'intrigues avec la femme de chambre de Madame de Floranville,

[1] Voir plus haut, t. II, p. 356, n. 2.

[2] La preuve des seize quartiers de noblesse exigés pour l'admission de Madeleine-Diane de Feuquière à Sainte-Marie de Metz se trouve Bibliothèque royale, *cabinet des titres*, dossier des Feuquière. Diane était fille de Louis, comte de Feuquière, maréchal-de-camp commandant la citadelle de Verdun, et petite-fille de Henri, comte de Pas, gouverneur de Toul, chevalier de la cour du parlement de Metz, cousin issu de germain du marquis de Pompome, et marié le 4 janvier 1663. (*Ibid.*) — Cf. Haudiquer de Blancourt, *Nobiliaire de Picardie*, p. 410.—Voir cependant, sur le degré de confiance que mérite ce dernier auteur, *Catalogue des livres imprimés de la bibliothèque du roi*, théolog., t. I, Mém. hist., p. XLIX.)

[3] *Hist. génér. de Metz*, par les Bénédictins, t. III, p. 296 ; Dom Beaunier, *Recueil hist., chronol. et topog. des archevêchés*, etc., p. 1036.

[4] *Hist. génér. de Metz*, et D. Beaunier, *ibid.*

hésitait, devant les propositions de M. de Mesgrigny, entre sa fille et son alliée ? Nous ne savons ; mais l'une de celles-ci se refusa sans doute à un éloignement, et l'autre à un déplacement ; ou bien Louis XIV craignit d'inoculer au loin soit le Jansénisme, soit le scandale [1] ; car Madame de Mesgrigny étant morte deux mois après sa lettre, le 26 décembre 1697, Marie-Louise de Beauverger-Mongon fut désignée le 29 mars 1698 comme abbesse de Charenton [2] ; et ce fut une chanoinesse du nom de Méchatin [3] qui remplaça Madame de Floranville. — Nous ne savons ce que devint Madame de Feuquière. — Charlotte demeura simple religieuse à Malnoue.

## ARTICLE III.

*Charlotte sous l'inspiration de ses frères.*

Dix-huit mois après, la mort frappa son père. — Il ne lui resta que ses frères pour appuis et pour guides. Sa

[1] Nous avons déjà vu plus haut, t. II, p. 242, n. 3, et p. 243, n. 2, ses scrupules à cet égard à propos de l'abbé de Pomponne, mais seulement lorsqu'il s'agissait de l'épiscopat ; car le Jansénisme ne l'avait pas empêché de conférer au loin l'abbaye de Saint-Maixent au fils de Pomponne, ni de le rapprocher en lui donnant l'abbaye de Saint-Médard. Nous pensons donc que Charlotte craignit de s'éloigner de sa famille, ou que sa famille craignit de l'éloigner. La première hypothèse est plus conforme aux circonstances connues de la vie de Charlotte, qui, fille et belle-sœur de deux ministres puissants dont l'un survécut à Louis XIV, vécut et mourut simple religieuse dans le voisinage des siens. La seconde est moins plausible, car elle suppose que Pomponne aurait préféré l'affection des siens à leur avancement, et qu'après lui ses fils auraient voulu retenir près d'eux une sœur qu'ils laissaient devenir aveugle dans son couvent, comme nous le verrons tout à l'heure, pour ne point avoir à soigner chez eux en même temps deux malades.

[2] *Gall. christ.*, t. II, p. 178.

[3] *Hist. de Metz*, et Dom Beaunier, *loc. cit.*

santé la força de se rapprocher encore de Pomponne. Malnoue lui était nuisible. Entre Pomponne et Malnoue se trouvait l'abbaye de Chelles. Elle fut transférée à Chelles, et la dernière partie de son existence s'y écoula [1].

On eût dit que, dans cet intime voisinage de ses frères, ses sentiments, tout en conservant leur opiniâtreté, devaient achever de perdre ce qui leur restait de grandeur. L'élève d'Angélique de Jean devint l'adepte du diacre Pâris. Elle-même a dressé le procès-verbal d'un miracle que la vertu du bienheureux diacre avait opéré sur elle-même. Voici ce procès-verbal : « Au commencement du « mois de mars de l'année de la mort de M. le cardinal « de Noailles [1729], je me trouvai la nuit accablée d'un « violent mal derrière la tête, qui me répondoit dans les « yeux. Le matin je fus fort étonnée de me trouver la « vue si offusquée, que je ne pouvois qu'avec peine lire « quelque écriture qui étoit au bas de quelques estampes, « et eus bien de la peine à dire mon office, quoique dans « de gros bréviaires. Voyant que cela continuoit, je vis « M. Richard, notre médecin, et le sieur Creuset, notre « chirurgien pour lors. Je fus saignée et purgée ; mais « n'en ayant pas été mieux, et toutes les personnes que « je voyois s'appercevant même que mes yeux étoient « couverts, je ne pouvois plus lire, et même on me dé- « fendit de dire mon bréviaire. Je ne pouvois écrire « qu'avec peine, et il n'y avoit que la grande habitude « qui faisoit que je pouvois le faire dans la grande né- « cessité. On me dit que c'étoit l'affaire d'un occuliste. « Je priai mon frère l'abbé de m'en envoyer un. Il m'en-

[1] *Nouvell. ecclés.* du 6 mars 1747, p. 40.

« voya le sieur Voulouse, qui demeurait aux Quinze-
« Vingts, lequel ayant examiné mes yeux, trouva la
« cataracte formée sur l'œil gauche, et l'œil droit fort
« menacé. Il me fit faire quelques petits remèdes qui ne
« me firent aucun effet ; et il dit à son retour à mon frère
« l'abbé, que pour l'œil gauche la cataracte étant formée,
« il falloit la laisser mûrir, jusqu'à ce qu'on pût l'abat-
« tre ; et qu'il tâcheroit d'empêcher qu'elle ne se formât
« entièrement sur le droit, mais qu'il n'en répondoit pas,
« *mais qu'il falloit pour cela que je fusse à Paris.* Mon-
« sieur le cardinal me donna son obédience ; mais étant
« mort [7 mai 1729], j'en eus une de Messieurs les grands-
« vicaires. Mon frère l'abbé ayant été taillé dans le mois
« de mai [1], et ayant été longtems dans un extrême
« péril, *toute la famille jugeant que dans cette conjonc-
« ture il n'étoit pas à propos de me faire sortir*, et que
« si les cataractes se formoient dans la suite on les feroit
« abattre ; mon frère aîné m'ayant dit cela, je pris réso-
« lution de ne faire plus aucun remède, et de m'adresser
« au bienheureux Pâris. Je fis dire une messe à laquelle
« je communiai. Ce fut un dimanche que je commençai
« ma neuvaine ; et pendant que je la faisois, je mettois
« sur mes yeux un morceau du bois de la couche du saint
« diacre, dont on m'avoit fait présent. Le mercredi,
« quatrième jour de ma neuvaine, revenant dans ma
« chambre au sortir de la sainte messe, je trouvai qu'il
« faisoit un beau jour, ce que je dis à la personne qui
« étoit avec moi, nommée Louise Vignon. Elle me ré-
« pondit que le tems étoit fort couvert. Je m'approchai

[1] Cf. Éloge de l'abbé de Pomponne, par Dacier, *Mém. de l'acad. des Inscript.*, t. XXVII, p. 260.

« des estampes qui y étoient, lus sans peine et même « sans lunettes, quoique j'en portasse depuis longtems. « Je repris aussitôt mon bréviaire, mes lectures ; et de- « puis ce tems-là, je lis, j'écris, et travaille sans aucune « fatigue. J'avois promis de faire dire neuf messes à « Saint-Médard. Je ne sus point dans quel tems la per- « sonne qui s'en étoit chargée les fit dire ; mais je m'en « apperçus, parceque ma vue se fortifia de telle sorte, que « peu de tems après madame d'Orléans[1] m'ayant donné « à copier quelques écris dont elle étoit pressée, j'écri- « vis jusqu'à sept heures par jour, sans que mes yeux « en fussent fatigués ; et j'ai la vue très bonne, et même « plus que mon âge de soixante et onze ans ne le pour- « roit permettre. *Signé*, sœur Charlotte Arnauld de « Pomponne. »

Charlotte vécut dix années encore, et mourut[2] à un âge où les meilleures chances pour l'esprit sont de ne subir aucune modification. — Elle dut expirer en invoquant le bienheureux diacre Pâris. — Et cependant nous ne saurions avoir de blâme pour cette pauvre femme, qui, sentant sa faiblesse, avait dès son enfance choisi d'instinct le meilleur abri, mais dont l'existence tant de fois dépaysée contre sa volonté et toujours empirée en se dépaysant, dériva par degrés sous une impulsion étrangère, du point où s'étaient concentrées les vertus de ses proches, vers celui où s'était concentrée leur fortune. —

[1] Adélaïde, fille du régent. (*Gall. christ.*, t. VII, col. 572.)—Il existait parmi les Mss non catalogués de l'Arsenal un volume auquel nous avons assigné le n° 101 *bis* de la *Théol. Fr.*, in-f°, et qui a pour titre : *Le Psalmiste évangélique, ou prières sur les évangiles faites par madame d'Orléans, abbesse de Chelles, âgée de vingt-deux ans.*

[2] Le 7 juillet 1746. (*Nouvell. ecclés.*, 6 mars 1747, p. 40 ; *Nécrol. de Cerveau*, t. II, p. 127 ; Guilbert, *Mém. chron.*, t. VII, p. 544.)

Triste partage que le sien dans les rôles symboliques que la Providence semble avoir distribués à sa génération, pour résumer en quelque sorte et humilier à la fois toutes les destinées de cette famille, dont l'orgueil avait si longtemps jeté le trouble autour d'elle!

Charlotte ne semblait-elle pas en effet, dans les quatre âges de sa vie et dans les quatre stations de son pèlerinage, reproduire les phases différentes qu'avaient amenées pour les siens leurs relations avec Port-Royal? — Jeune enfant, elle s'était dépouillée dans ce pieux asile des défauts de sa nature, et y avait contracté le désir de la perfection. — Jeune fille, elle était revenue inquiète, agitée, errer non loin des murs bénis, comme les anciens solitaires lorsque le pouvoir troublait leur retraite. — Dans sa maturité, plus éloignée de la sainte demeure, elle avait été circonvenue par l'ambition. — Enfin au déclin de l'âge, plus éloignée encore, elle s'était laissée aller à toute sa faiblesse. Elle aussi avait négligé la sépulture de ses ancêtres et l'avait abandonnée, non par lâcheté, mais par aveuglement. Les tombes de Port-Royal s'étaient effacées de son souvenir, pour y faire place à celle du diacre Pâris.

# APPENDICE.

## Note O; t. II, p. 48.

### SUPERSTITIONS A PORT-ROYAL.

Que certains membres de la famille Arnauld, vivant dans le monde, aient cru à la chiromancie, à la sorcellerie, aux horoscopes (Voir plus haut, t. II, p. 48, n. 2 et 3; *Mém. de l'abbé Arnauld*, part. I, p. 112, 129, 192; part. II, p. 168; *Lettres de Voiture*, LXXX, p. 190, etc.), il n'y a là rien qui nous surprenne. Leur époque les y autorisait, et ils n'étaient pas tenus d'être plus éclairés que leur siècle. Mais que les Arnauld de Port-Royal, qui avaient la prétention de diriger le siècle, et dont personne ne saurait révoquer en doute les lumières, se soient montrés plus superstitieux que tout ce qui les environnait, aussi superstitieux qu'on l'était du temps de Grégoire de Tours, c'est ce que nous n'avons jamais pu comprendre, et ce dont, à notre avis, il est curieux de réunir les preuves.— Elles seraient innombrables.—Nous nous contenterons d'en choisir une qui se rapporte au premier, et trois qui se rapportent au second des deux modes de superstition qui étaient le plus en vogue sous les premiers héritiers de Clovis.

#### § Ier. — Sorts des saints [1].

« Le jour de l'octave de la sortie de M. de Cyran [du fort de « Vincennes]...., après la messe et le *Te Deum*, il envoya son do- « mestique dans la sacristie, dire qu'il prioit tous les officiers et le « célébrant de s'assembler, et de lui tirer un pseaume tel qu'il plai- « roit à Dieu de nous l'envoyer, qui lui pût servir de cantique de « joie et d'action de grâces pour dire à pareil jour, c'est à dire « tous les vendredis, et tout le reste de sa vie. Nous nous unimes « tous ensemble, et après avoir invoqué Dieu, le diacre [M. Ar- « nauld le docteur], tenant un pseautier, le prêtre [M. Singlin] « ficha une épingle dedans, afin de prendre ce que Dieu nous en- « voyeroit pour consoler son serviteur. C'est ici, ce me semble, où

[1] Cf. Gregorium Turon., *Hist. ecclesiast. Francorum*, lib. II, cap. XXXVII; lib. IV, cap. VII; lib. V, cap. XIV, etc.

« l'on a tout sujet d'admirer sa providence et sa bonté, et d'attendre « avec patience le jugement qu'il prépare aux ennemis de la vérité « et de ses défenseurs; car le pseaume qui nous échut fut le XXXIV, « *Judica, Domine, nocentes me*..... C'est un pseaume tout de « consolation pour le serviteur de Dieu, et en même tems tout de « feu et de colère pour ceux qui persécutent les justes..... Quant à « M. de Saint-Cyran....., il fut d'autant plus surpris de la rencontre « de ce pseaume, qu'il n'y en a point de plus formel pour la con-« joncture où l'on étoit, et qu'il avoit sujet de croire que Dieu le « lui envoyoit par l'entremise des ministres de l'autel, sans qu'il y « eût aucune part. Il voulut le chanter à l'heure même, avant que « de sortir de sa place. Il pria pour cela que l'on fît retirer tout le « monde de la chapelle, afin qu'il pût se répandre avec plus de « liberté en la présence de Dieu..... Néanmoins nous fûmes bien « aises de le considérer, M. Singlin et moi, d'un lieu où il ne nous « pouvoit pas voir, pour nous édifier de sa dévotion. M. de Saint-« Cyran étoit dans une effusion de larmes en chantant ce pseaume, « à la fin duquel, ne pouvant plus se tenir, il se jeta la face contre « terre, et demeura là longtems à gémir et à soupirer devant « l'autel. » (*Mém. de Lancelot*, t. I, p. 212-219; Cf. Dom Clémencet, *Hist. de P. R.*, t. II, p. 248; *Mém de la M. Angél.*, t. I, p. 195, etc.; *Hist. des persécut. de P. R.*, p. 25, 38, 78, 208, 293, etc.; Quesnel, *Vie d'Arnauld*, p. 112; *Actes, lett., relat.*, t. I, n° IV, p. 26; n° V, *Captivité d'Angél. de Saint-Jean*, p. 73, 108. etc.; Leclerc, *Vies édif. de P. R.*, t. I, p. 391-394; t. IV, p. 129, 309, etc.; *Lett. de la M. Angél.*, t. I, p. 306, etc.)

### § II. — Correspondance avec le ciel [1].

« Comme les religieuses de Port-Royal enterroient une de leurs « sœurs [le 18 mai 1664], la mère Angélique de Saint-Jean lui mit « entre les mains une requête addressée : *Au grand pasteur des « brebis que Dieu a ressuscité d'entre les morts*, qui contenoit « un appel à Dieu de la violence que l'archevêque [de Paris] venoit « de faire à Port-Royal. » (*Mém. de la M. Angél.*, t. III, p. 536.)

« Le 14 août 1664, l'on mit sur l'autel, pendant la sainte messe, « une requête que la mère Agnès avoit dressée la veille, au nom de « toute la communauté, à notre Seigneur Jésus-Christ couronné

[1] Cf. Greg. Tur., *Hist. ecclesiast. Franc.*, lib. V, c. XIV.

« d'épines, et que quelques sœurs avoient signée, dont voici la « copie : Supplient humblement, les filles consacrées au service de « votre divine Majesté dans le monastère de Port-Royal, disant « qu'ayant renoncé au monde, etc. » (*Hist. des persécut. de P. R.*, p. 289.)

« Le 25 août 1664, les religieuses de Port-Royal mirent sous la « nappe de l'autel la requête suivante : *A notre très saint roi « Louis IX, qui règne maintenant avec Dieu, et que Jésus-« Christ fait régner dans son Eglise en qualité d'intercesseur « et de médiateur envers lui.....* Supplient humblement, etc. » (*Ibid.*, p. 298.)

« C'étoit une coutume à Port-Royal d'envoyer tous les ans une « personne exprès à Clairvaux, dans l'octave de S. Bernard, pour « y porter un papier signé des religieuses, par lequel elles deman-« doient à Dieu, par l'intercession de S. Bernard, quelques grâces « particulières, selon les différens besoins de la maison. On met-« toit ce papier sur l'autel pendant la messe. On appelloit cette « dévotion *vœu*, à cause de la promesse qu'elles y faisoient de dire « tous les jours quelques prières particulières pour obtenir les « grâces qu'elles demandoient. » (*Œuv. du doct. Arn.*, t. I, p. 187 ; Cf. Guilbert, *Mém. chron.*, t. II, p. 214, etc.) — Il se trouve dans notre dépôt la copie d'un *vœu* de cette espèce.

---

## Note O *bis*, ou P ; t. II, p. 49, 78, 110, 134, 215.

### QUELQUES CHIFFRES ÉTABLIS POUR LA BIOGRAPHIE DE D'ANDILLY ET DE POMPONNE.

**Après avoir retrouvé l'époque de la retraite de d'Andilly (Voir t. I, *Appendice*, note H), les seuls chiffres qu'il nous semble utile d'établir en ce qui le concerne, sont ceux de son budget. — En ce qui concerne Pomponne, ce sont ceux qui marquent les dates des principales époques de son existence.**

#### § Ier. — Budget de d'Andilly.

D'Andilly était entré à la cour en 1603 (*Œuv. du doct. Arn.*, t. II, p. 744), et dans les finances en 1605. (*Mém., d'Arn. d'Andilly*, part. I, p. 93.) — Il ne toucha aucun émolument jusqu'au 1er janvier 1618. (*Brevet* du 28 novembre 1618, parmi

nos papiers.) — Dans ses *Mémoires* (part. I, p. 106), Robert dit cependant que Marie de Médicis lui envoya en 1616 le brevet de la première pension qu'il ait eue du roi. Ce brevet devait être de 500 livres, comme le prouve ce qui suit. — Le 9 mars 1618, Robert fut nommé conseiller d'état (*Brevet* sous cette date), avec 2000 livres de gages et 2000 livres d'entretènement. Le *Brevet* du 28 novembre de la même année augmenta l'entretènement de 3500 livres, ce qui le portait, dit le *Brevet*, à 6000 livres. Il faut donc qu'outre les 2000 livres portées au *Brevet* du 9 mars Robert ait eu par ailleurs 500 livres d'entretènement. Les 6000 livres qu'il réunit ainsi furent réduites et consolidées en une pension de 4000 livres le 18 décembre 1629. (*Brevet* de cette date.) — Marie de Médicis lui avait accordé une pension de 3000 livres le 1er janvier 1625 (*Brevet* de cette date), qui dut cesser vers 1631, lors de la retraite de Marie à Bruxelles, et qui fut sans doute remplacée par la pension que lui accorda Anne d'Autriche aussitôt qu'elle fut régente. (*Mém. d'Arn. d'And.*, part. II. p. 118.) — Le 24 février 1625 (*Ibid.*, p. 29, et *Brevet* dans nos papiers), le duc d'Orléans créa Robert intendant général de sa maison, avec 8000 livres de gages perçus jusqu'à la disgrâce de celui-ci en 1626, et peut-être jusqu'en 1631. (*Lett. d'Arn. d'Andilly*, p. 489.) Le 2 août 1637, Gaston indemnisa Robert par une pension de 3000 livres, qui fut payée jusqu'au 2 février 1660, époque de la mort de ce prince. (*Mém. d'Arn. d'And.*, part. II, p. 118.) De novembre 1634 (*ibid.*, p. 66) à novembre 1635 (*ibid.*, p. 115), Robert toucha 7200 livres comme intendant de l'armée du Rhin (*Mém. du card. Lavallette*, t. I, p. 6), et eut à dépenser sans contrôle 70000 livres; il n'en dépensa que 23000 (*Mém. d'Andilly*, part. II, p. 191), dont Bullion voulut exiger la restitution comme si elles eussent été mal employées. (*Ibid.*, p. 88 et 91.) Rien d'ailleurs, hâtons-nous de le dire, ne semble justifier l'exigence de Bullion. (Voir *Lettres de d'Andilly*, p. 288.) La plume médisante de Tallemant (t. II, p. 312) n'a-t-elle pas écrit : « M. d'Andilly avoit les mains nettes? » (Voir cependant plus haut, t. I, p. 340.) — En 1644, Robert se dépouilla en faveur de son fils, Simon de Briottes, plus tard marquis de Pomponne, de presque tout ce qu'il touchait encore de pensions, c'est à dire des 4000 livres consolidées, et des 3000 livres du duc d'Orléans (Simon touchait en outre ses gages d'intendant et de conseiller d'état) ; son père ne se réservant que la pension de mille écus dont la reine-mère l'avait gratifié. Anne d'Autriche mourut le 20 janvier 1666, et la seule pension qui restât à Robert courut grand risque d'être supprimée.

Son fils, alors ambassadeur en Suède, voulut intervenir près de Colbert; mais Robert intercepta noblement la lettre, et sut obtenir seul, en 1668, le rétablissement de sa pension, qu'il toucha jusqu'à sa mort. — Presque toutes les pièces justificatives de ce budget du solitaire, avant et après sa retraite, se trouvent dans notre dépôt, soit en *vidimus*, soit en original.

### § II. — Les époques les moins connues de la vie de Pomponne.

La correspondance inédite de Briottes, rapprochée des *Lettres* et des *Mémoires* imprimés de sa famille, fournit quelques dates assez importantes, dont la plupart manquent jusqu'à cette heure à sa biographie. — Le 4 mai 1642, d'Andilly écrit à M. d'Aiguebonne, ambassadeur en Piémont, et à M. de Couvonges, gouverneur de Casal, pour leur recommander son fils, que des fonctions d'intendant amènent à Casal. (*Lett. d'Arn. d'Andilly*, p. 374-375; Cf. dans le *Recueil* in-12, p. 198, une lettre de Lemaistre, où il est question de son cousin de *Periottes*, sans doute *Briottes*.) La première des lettres de Briottes qui soit datée de Casal est du 16 août 1642. Elle en suppose de précédentes. En 1646, il était toujours intendant à Casal. (*Mém. de l'abbé Arnauld*, part. II, p. 73.) Cette année même il écrit de Rome une lettre datée du 30 septembre. Un congé l'y avait conduit près de son frère aîné et de leur oncle l'abbé de Saint-Nicolas d'Angers. (*Ibid.*) Il fut bientôt de retour à Casal. Il y écrivit encore à son père une lettre datée du 23 mai 1647. (Cf. *Lett. inéd. des Feuquière*, t. I, p. 382, une lettre de Pomponne datée de Casal après le 18 juin 1647.) Dans la lettre du 23 mai, il annonce qu'il doit passer l'hiver à Paris. — Le 26e jour de novembre de la même année (*Mém. du comte de Modène*, t. II, p. 254), appareillait aux îles d'Hières la flotte française destinée à seconder l'entreprise de Henri II, duc de Guise, sur le royaume de Naples. Cette flotte, arrivée dans le golfe de Naples le 18 décembre 1647, et repartie pour la France le 4 janvier suivant (*ibid.*, p. 280-293), devait avoir Simon de Briottes pour intendant; car, dans le préambule des lettres qui en 1671 lui confèrent la charge de secrétaire d'état (préambule où Robert fit minuter trois ou quatre fois tous les services rendus par sa famille, avec des variantes, avant d'en présenter au roi la rédaction définitive), il est dit constamment que le nouveau ministre « *a esté dans l'intendance de nostre armée navalle de Naples,* » ce qui

n'a pu avoir lieu que dans l'une des deux expéditions du duc de Guise. Mais dans celle de 1654 l'intendant était Colbert (Relation imprimée dans le *Recueil historique de Cologne*, 1666, in-12, p. 159; réimprimée à Paris, in-12, 1687, p. 37); et d'ailleurs nous allons voir Simon occupé ailleurs dans le cours de cette même année. C'est donc à la première expédition de 1647 qu'il faut rattacher ses services comme intendant de l'armée navale de Naples. En 1648, Briottes était de retour d'Italie, car d'Auvigny (*Vie des hommes illust.*, t. VI, p. 273) dit que pendant les troubles de la fronde il fut intendant de l'armée du roi; et d'après les *Mémoires* de l'abbé Arnauld (part. II, p. 149-160) il paraîtrait que le jeune intendant a passé quelque temps, à cette même époque, dans Port-Royal. Une lettre de l'abbé de Feuquière (*Lett. inéd. des Feuquière*, t. I, p. 395) prouve qu'en mai 1649 il était à Paris. De Paris Briottes fut envoyé, toujours comme intendant, en Catalogne. Le préambule de 1671 dit qu'il en exerça les fonctions dans cette province. Une déclaration autographe de Simon, faite en décembre 1661 et le 14 octobre 1663, porte que ce *fut en 1651*; et les *Mémoires* de l'abbé Arnauld (part. III, p. 53), *qui s'accordent* avec ces documents, y ajoutent une dernière date, *celle* du retour de Briottes à Paris, qui est également de 1651. — Trois ans après Simon entra, probablement avec l'appui de Fouquet, dans la carrière diplomatique; car la déclaration que nous venons de citer nous apprend qu'il fut employé en 1654 (sans doute à la fin de cette année; *Mém. de l'abbé Arnauld*, part. III, p. 53, 60) et en 1655 à une négociation près des ducs de Mantoue et de Savoie, négociation si heureuse *que la France en a conservé Cazal*. (C'est à dire sans doute l'alliance du prince qui disposait de Casal, car les Français avaient été obligés d'évacuer cette place en 1652, et n'y rentrèrent qu'en 1681. Cf. *La sauce au Verjus*, p. 56.) De retour à Paris, Simon demeure quelque temps sans emploi. (Voir plus haut, t. II, p. 78, la lettre écrite en 1659 par d'Andilly à Mazarin; Cf. *Lett. de la M. Ang.*, t. III, p. 271, lett. DCCCLXXII, de juillet 1656, où on lit: « J'avois fort pensé à ce pauvre garçon avec douleur, parcequ'il est « dans une malheureuse cour. ») Puis il s'attache complétement à Fouquet (*Mém. de l'abbé Arnauld*, part. III, p. 65), qui lui fait épouser le 9 mai 1660 une riche héritière, fille de Ladvocat, maître des comptes. C'est au moment de ce mariage que Briottes, en faveur duquel Antoine se dessaisit de la terre de Pomponne, prend le nom de cette terre, qui fut érigée pour lui en marquisat par lettres d'avril 1682, registrées au parlement et en la chambre des comptes les 7

et 14 juillet suivants. (La Chesnaye Desbois, *Dict. de Noblesse*, v° Pomponne.) — Nous pensons donc que M. Etienne Gallois fait un léger anachronisme lorsque, dès le mois de juin 1673, il donne à Pomponne le titre de marquis. (*Lett. inéd. des Feuquière*, t. II, p. 178.) Mais le 5 septembre 1661 Fouquet avait été écroué dans les prisons de Nantes. Pomponne partagea sa disgrâce. Une note de celui-ci apprend qu'il fut exilé à Verdun par lettre de cachet du 12 février 1662. Une autre lettre du 2 avril 1663 lui permit de se rapprocher de Paris, et de résider à La Ferté-sous-Jouarre. Une troisième, du 14 septembre 1664, lui assigna pour résidence Pomponne, où son père venait d'être exilé le 2 du même mois. (*Mém. d'Arn. d'Andilly*, part. II, p. 152.) Enfin une dernière lettre, datée du 2 février 1665, mit fin à son exil, et le lendemain il rentra dans Paris.

Entre le mois de septembre (*Mem. de l'abbé Arnauld*, part, III, p. 73) et le mois de décembre 1665 (*Mém. de Coulanges*, p. 392), le roi songea sur la proposition de M. de Lionne à envoyer Simon en Suède comme ambassadeur extraordinaire ; le chevalier de Terlon y était déjà comme ambassadeur ordinaire. (*Hist. des négoc. de Suède*, t. I, p. 109, Bibl. de l'Arsenal, m$^{ss}$, Hist. Fr., in-f°, 634.) Pomponne partit de Paris le 28 décembre 1665, arriva à Copenhague le 5 février 1666 (Cf. *Gaz. de France* du 26 février 1666), en repartit le 7, et arriva dans Stockolm le 16 du même mois. (*Ibid.* et *Négoc. de Pomponne*, même biblioth., t. I, p. 36, m$^{ss}$, Hist. Fr., in-f°, 601, où Pomponne dit qu'il partit de Paris le 30 déc. 1665 et qu'il arriva le 15 février à Stockolm.) — Le chevalier de Terlon, étant nommé ambassadeur extraordinaire en Danemarck, quitta Stockolm le 3 septembre 1666, où Pomponne resta seul chargé de représenter Louis XIV (m$^{ss}$ 634, t. I, p. 171). Sur la proposition de Pomponne, mécontent de la cour de Suède, Louis XIV lui accorda son rappel le 15 juin 1668. (*Ibid.*, p. 304.) L'ambassadeur quitta officiellement Stockolm le 1$^{er}$ août, et effectivement le 4 du même mois. (*Ibid.*, p. 319.) Il arriva à Saint-Germain le 17 septembre 1668. (M$^{ss}$ 601, t. I. p. 451.) Dès la fin du même mois le roi désigna Pomponne pour aller remplacer en Hollande, comme ambassadeur extraordinaire, le comte d'Estrade, nommé gouverneur de Dunkerque ; Pomponne partit de Paris le 9 février 1669. Il arriva à La Haye le 24 du même mois. (M$^{ss}$ 601, t. II, f° 1. Cf. *Gaz. de France* du 22 juin 1669.) Il y prit congé des Etats le 30 juin 1671 (Cf. *Gazette de France* du 11 juillet 1671), et en repartit le 9 juillet pour la Suède. (Cf. *Gazette de France* du

29 août 1671.) Il s'embarqua le 15 juillet à Amsterdam. (*Ibid.*, f° 137.) Il séjourna à Copenhague le 28 juillet, et arriva à Stockolm le 8 août 1671. (M°° 634, t. I, p. 414.) Le 5 septembre Louis XIV lui adressa une lettre (*Mém. de Coulanges*, p. 434) qu'il reçut le 24 septembre à huit heures du soir, lettre par laquelle il était nommé secrétaire d'état. (M°° 601, t. II, f° 153, v°; Cf. *Gazette de France*, du 26 septembre 1671.) Courtin, qui devait le remplacer et qui était parti le 10 ou le 11 septembre, était tombé malade à Dunkerque (*ibid.*, f° 156), et le roi lui substitua le marquis de Vaubrun, maréchal-de-camp, comme chargé d'affaires. Celui-ci arriva le 11 novembre à Stockolm. (*Ibid.*, f° 156.) Le m°° 634, (t. I, p. 458) met l'arrivée de Vaubrun le 6 novembre, et le fait agir de concert avec Pomponne jusqu'au 3 décembre 1671, époque où celui-ci quitta Stockolm en y laissant Vaubrun, qui le 12 du même mois y fut remplacé par Courtin. (M°° 601, t. II, f° 160 ; et m°° 634, t. I, p. 482-488.) Pomponne arriva à Saint-Germain le 12 janvier 1672. (M°° 601, t. II, f° 161.) Il prêta serment et entra au conseil le 15 janvier. (*Gaz. de France* du 23 janvier 1672.) Il fut disgracié le 18 novembre 1679 (*Lettres de M*^me^ *de Sévigné*, du 22 novembre 1679; Cf. *Gaz. de France* du 4 août 1696), et rentra au conseil en qualité de ministre d'état après la mort de Louvois, arrivée le 16 juillet 1691. (*Gaz. de France* du 28 juillet 1691.) Colbert de Croissy étant mort le 28 juillet 1696 (*Gazette de France* du 4 août 1696), son fils, qui avait obtenu dès 1689 sa survivance comme secrétaire d'état des affaires étrangères, lui succéda et s'unit le 13 août de la même année à Félicité Arnauld, fille du marquis de Pomponne (*ibid.*, 18 août 1696; *Mém. de Saint-Simon*, t. II, p. 181), et dès lors Pomponne partagea avec son gendre la charge de secrétaire d'état des affaires étrangères, dont il conserva même la direction. (*Mém. de Saint-Simon*, t. IV, p. 168; *Mém. de Dangeau*, t. II, p. 46; *Lett. de M*^me^ *de Sévigné*, du 14 août 1696; *Lett. de M*^me^ *de Grignan*, du 7 août 1696, t. X de l'éd. in-8° de *M. de Montmerqué*, p. 222.) Claude Le Pelletier, ami dévoué de la famille Arnauld, et particulièrement du marquis de Pomponne (Saint-Simon, *Mém.*, t. III, p. 90, et plusieurs lettres inédites dans notre dépôt), s'étant démis de l'administration des postes en se retirant de la cour pour travailler à son salut, le 18 septembre 1697 (Saint-Simon, *ibid.*, p. 87), Pomponne le remplaça à la tête de cette administration. (*Ibid.*, p. 91.) « Cet emploi, dit Gatien des Courtilz « (*Annales de la Cour et de Paris*, p. 653), valoit 32,000 fr. de « rente, et fut donné à M. de Pomponne qui, tout homme de bien

« qu'il étoit, ne la trouva pas incompatible avec sa dévotion. » — Enfin Pomponne mourut d'indigestion à quatre-vingt-trois ans, le 26 septembre 1699. (*Mém. de Saint-Simon*, t. IV, p. 168; Cf. *Gaz. de France*, du 3 octobre 1699.)

---

## Note Q; t. I, p. 222; t. II, p. 17, 43, 247.

### L'ABBÉ DE POMPONNE ÉDITEUR.

Ce que nous avançons sur la part qu'aurait prise l'abbé de Pomponne à la publication des *Mémoires* de sa famille a besoin d'être appuyé de quelques preuves; car ce fait n'est hors de doute que pour deux des quatre recueils qui selon nous lui doivent leur publicité. — En tête des *Négociations à la cour de Rome de l'abbé de Saint-Nicolas, depuis évêque d'Angers*, on lit : « Les manus- « crits qui fournissent la matière de cette négociation sont sortis « du cabinet de M. l'abbé de Pomponne, petit-neveu de monsei- « gneur l'évêque d'Angers. C'est par ses ordres que nous les avons « mis en règle. » — La préface des *Ambassades* de M. de La Boderie en Angleterre porte (p. V) : « Les trois volumes sur lesquels nous « avons fait cette collection sont en manuscrit dans la bibliothèque « du roi, et dans celle de M. l'abbé de Pomponne. Ces manuscrits se « ressemblent parfaitement, aux instructions près, qu'on ne trouve « pas dans ceux de la bibliothèque du roi; ainsi nous nous sommes « servis des manuscrits dont M. l'abbé de Pomponne est possesseur. » Dans cette même préface, l'éditeur auquel on l'attribue, Burdin, écrit encore (p. VII) : « M. de La Boderie avoit amassé quantité de « *Mémoires*, lesquels se trouvent aussi en trois volumes manuscrits « dans la bibliothèque de M. l'abbé de Pomponne... Nous pourrons « dans la suite choisir ce que ces *Mémoires* ont de plus intéressant, « et le faire imprimer... » Ou nous nous trompons, ou ces lignes sont trop affirmatives pour ne pas trahir le propriétaire derrière l'éditeur; elles montrent en tout cas la parfaite intelligence qui régnait entre l'éditeur et le propriétaire. — Malheureusement les choses ne sont pas si apparentes en ce qui concerne les *Mémoires* de d'Andilly et ceux de l'abbé Arnauld, qui ont été publiés les uns avant, les autres après les deux ouvrages dont nous venons de

parler. Examinons successivement à qui on peut attribuer la part principale dans cette double publication.

Le soin avec lequel la famille Arnauld avait conservé les manuscrits de l'évêque d'Angers, grand-oncle, et ceux de La Boderie, bisaïeul des enfants de Pomponne, prouverait seul que les *Mémoires* de d'Andilly, leur aïeul, n'avaient pu sortir de cette famille. D'Andilly en effet avait rédigé ses *Mémoires* « d'après les instances « pressantes que lui avoit faites son fils de Pomponne d'écrire « quelque chose de ce qui le regardoit en particulier lui et ses « proches, et qui pût servir à ses petits-enfants pour les exciter « à la vertu par des exemples domestiques. » (*Mém. de d'Andilly*, part. I, p. 1.) De plus d'Andilly en mourant avait légué tous ses manuscrits au marquis de Pomponne à l'exclusion de ses autres fils. (Codicile du 8 avril 1667, dans nos papiers; voir plus bas, t. II, p. 17.) Il est donc évident que les *Mémoires* sollicités par celui-ci ne devaient pas sortir des mains de ses enfants, à qui ils étaient destinés. — Le P. Bougerel, qui le premier en a publié des extraits, était Oratorien. L'abbé de Pomponne avait été élevé à l'Oratoire. — Toutefois Bougerel, en défendant l'aïeul de celui-ci, proteste qu'il n'agit sous l'inspiration d'aucun membre de leur famille. « Je n'ai, dit-il (*Bibl.* « *raison. des ouvr. sçav.*, t. V, p. 360), aucun *intérêt* particulier à « justifier M. d'Andilly. Je ne connois qui que ce soit de sa famille, « je n'ai pas même de liaison avec ceux qui lui appartiennent. » Bougerel oublie d'expliquer comment il avait eu communication « des *Mémoires* manuscrits de la vie de M. d'Andilly écrits par lui-« même et composez pour l'instruction de sa famille » (*ibid.*, p. 359); et comment il en publiait de longs fragments, sans s'être mis en relation avec cette famille même. — Trois ans après Bougerel, ce n'était plus par fragments, c'était dans leur entier que paraissaient ces *Mémoires*. — L'éditeur cette fois était l'abbé Goujet (Barbier, *Dict. des Anonymes*), l'un des partisans les plus déclarés du Jansénisme et de la famille Arnauld. Goujet affirme (préface, p. VI) qu'il donne l'ouvrage de d'Andilly *tel qu'il est sorti des mains de l'auteur*. Ces mots semblent indiquer que l'éditeur a eu à sa disposition le manuscrit original. La chose est d'autant plus probable que nulle part, après les recherches les plus minutieuses, nous n'avons trouvé trace d'aucune copie de ces *Mémoires*, sinon d'une seule page transcrite et jointe aux manuscrits des *Œuvres de Louis XIV* (voir plus haut, t. I, p. 17. n. 1) ; tandis que, dans nos papiers, le catalogue qui les accompagne et dont nous avons déjà parlé (*ibid.*, p. 221) signale, comme en faisant partie, les *Mémoires* de d'Andilly,

qui maintenant ne s'y trouvent plus. Il faut donc avouer que, tout en conservant avec soin des pièces insignifiantes, le dépositaire des papiers de la famille Arnauld en a laissé soustraire la pièce la plus importante, la seule qui soit notoirement destinée à rester entre les mains de la postérité de d'Andilly, ou bien qu'il l'a volontairement communiquée aux éditeurs qui par deux fois l'ont rendue publique.

Quant aux *Mémoires* de l'abbé Arnauld, il sera plus facile encore de prouver qu'ils sont sortis des archives de sa famille. Les éditeurs inconnus à qui nous en sommes redevables disent dans l'avis qu'ils placent en tête (p. IX) : « Le marquis de Pomponne a « laissé sur ses négociations des *Mémoires* qui doivent être très « curieux et très instructifs, qu'il ne seroit pas impossible de don- « ner au public, s'il paroissoit le désirer. Quant à ceux que nous « donnons maintenant, ce n'est que depuis peu de temps qu'ils sont « parvenus entre nos mains. Terminés en 1677, ils avoient été con- « servés *précieusement* depuis la mort de l'auteur *dans un dépôt* « *authentique.* » — Et d'abord remarquons que le dépôt authentique dont il est question dans cette dernière phrase ne peut être que l'étude d'un notaire exécuteur des dernières volontés de l'auteur, ou la bibliothèque des Arnauld. Les dépôts publics, et encore moins les dépôts particuliers, autres que ceux de cette famille, ne seraient que bien improprement dits *authentiques.* De plus, si les expressions des éditeurs sont exactes, en parlant du dépôt d'un notaire ils eussent dit que les *Mémoires* y avaient été conservés *avec soin,* ou *scrupuleusement;* la famille Arnauld seule a dû les conserver *précieusement.* Nous pensons donc qu'il faut rétablir ainsi la phrase assez obscure qui donne lieu à ce commentaire : « Ce n'est que depuis « peu de temps que ces *Mémoires* sont parvenus entre les mains « des prétendus éditeurs de Leipsick. Terminés en 1677, ils avaient « été conservés précieusement dans le dépôt de la famille, au sein « de laquelle était mort leur auteur. » (Voir plus haut, t. II, p. 34 et 291.) Mais, quoi qu'il en soit de la destinée de ces *Mémoires* avant l'époque de leur publication, toujours est-il qu'au moment de cette publication ils appartenaient à la même personne qui possédait les papiers du marquis de Pomponne, puisque les éditeurs de ceux-là offrent au public de le gratifier des *Mémoires* de celui-ci. Or ces papiers, notre catalogue le prouve, étaient réunis dans le même dépôt qui contenait les *Mémoires* de d'Andilly ; et ces *Mémoires,* nous venons de le démontrer, n'avaient pu cesser d'appartenir à la famille Arnauld. Donc les *Mémoires* de l'abbé étaient également dans la possession de cette famille.

Reste à savoir maintenant à quel individu de cette famille appartenait le précieux dépôt de ses titres. Et d'abord, ce dépôt est-il resté dans son entier, ou bien a-t-il été scindé après la mort de Pomponne? Le catalogue qui vient de nous être si utile nous jette ici dans quelque embarras. Il mentionne les *Mémoires de d'Andilly*, ainsi que ceux de son fils puîné, et ne parle ni de ceux de son fils aîné, ni des *Négociations* de l'évêque d'Angers, ni des *Ambassades* de La Boderie, ni des *Mémoires* réunis par celui-ci, que Burdin dit exister dans la bibliothèque de l'abbé de Pomponne. Au premier aspect il semblerait que le dépôt d'où sont sortis les *Mémoires* de d'Andilly, et dans lequel se trouvent encore ceux de Pomponne, a dû être distinct de cette bibliothèque. — Recherchons en quelles mains le dépôt aurait passé.

De 1730, époque de la première des quatre publications qui nous occupent, jusqu'à 1756, époque de la dernière, il n'exista de la famille Arnauld, dans le monde, que trois des enfants du marquis de Pomponne : Nicolas-Simon, qui mourut en 1737, la marquise de Torcy, qui mourut en 1755, et dont le mari était mort en 1746; enfin l'abbé de Pomponne, qui mourut en 1756. De plus, Nicolas-Simon eut une fille, comme nous l'avons dit, Catherine-Constance-Émilie, qui mourut en 1745, et dont l'époux, le marquis de Gamaches, mourut en 1751. Ainsi l'abbé survécut à tous ces membres de sa famille. Ce n'est pas une raison cependant pour qu'il en ait recueilli les archives; les femmes, si elles en avaient hérité, les eussent laissées à leurs enfants. Mais ce n'est pas aux femmes, on le sait, que les grandes maisons lèguent leurs archives quand il se trouve des mâles pour les recueillir. D'ailleurs il y a un propriétaire connu d'une partie des *Mémoires* de la famille Arnauld, et c'est l'abbé de Pomponne. Notre catalogue, où sont inscrits les *Mémoires* du marquis de Pomponne, rapproché de la préface des *Mémoires* de l'abbé Antoine, où l'on offre au public de lui donner ceux du marquis, semble prouver que la partie dont le propriétaire serait inconnu n'a pas été séparée de la partie connue, et que la totalité du dépôt n'a formé qu'un seul lot. Si ce lot était échu à la sœur de Nicolas-Simon, celui-ci n'aurait donc rien eu du dépôt commun. Si au contraire il était échu à Nicolas-Simon lui-même à l'exclusion de sa sœur, est-il probable que la fille de celui-ci l'ait recueilli à l'exclusion de son oncle? — Mais notre catalogue est antérieur à la publication des *Mémoires* de l'abbé Arnauld, publication qui date de 1756, c'est à dire de l'année même où mourut l'abbé de Pomponne. Ce catalogue ne serait-il pas d'une époque où les papiers des Arnauld

auraient été divisés entre les membres de leur famille avant d'être réunis dans les mains du dernier survivant? Et si rien ne semble indiquer que les femmes aient hérité d'une partie de ces papiers, le catalogue même n'autorise-t-il point à supposer du moins que le dépôt commun a été partagé entre les deux fils du marquis de Pomponne? L'aîné aurait conservé les *Mémoires* de son père et de son aïeul, le puîné les *Mémoires* d'un de ses oncles, de son grand-oncle et de son bisaïeul.—Cette conclusion peut sembler plausible; nous n'oserions la garantir véritable.—Le catalogue dont elle s'appuierait n'est ni exact, ni complet, ni dressé avec intelligence. Ainsi il porte pour titre: *Papiers d'ambassades de M. Arnauld de Pomponne, ambassadeur en Hollande et en Suède.* Sur onze pages qu'il contient, il n'y en a qu'une de relative à ces papiers; les autres le sont aux papiers de d'Andilly et de l'évêque d'Angers. Il mentionne parmi ceux-ci des chiffons insignifiants, et omet ce qu'il y a de plus important dans la collection, la correspondance personnelle de Pomponne, qui s'y trouve encore actuellement comprise. Enfin il indique, ainsi que nous l'avons dit plus haut (p. 222), les huit volumes du *Journal* de d'Andilly comme très curieux, sans savoir de qui ils proviennent. A cela ajoutez que la répartition à laquelle ferait croire ce catalogue serait plus que bizarre. Ainsi dans le cas où l'on voudrait y voir la liste des pièces allouées à Nicolas-Simon, il se trouverait que celui-ci, brigadier et homme du monde, aurait reçu dans sa part toutes les homélies et les mandements de l'évêque d'Angers, tandis que son frère l'abbé en aurait recueilli les ouvrages mondains. Nous inclinons donc, en dépit des inductions qu'autoriserait le catalogue, à penser que l'abbé de Pomponne, quoique le puîné de sa famille, a dû être le dépositaire de tous ses papiers, comme l'avait été son père, qui était aussi le cadet de sa génération. (Voir t. II, p. 17.) Seulement il sera arrivé dans la bibliothèque du dépositaire ce qui est arrivé dans la nôtre, où une moitié du précieux dépôt se trouve cataloguée, où l'autre moitié était jusqu'à cette heure demeurée dans l'oubli.—Mais laissons cette hypothèse, et admettons que les papiers de famille, dont la totalité se trouvait entre les mains de l'abbé de Pomponne lors de la publication des *Mémoires* de l'abbé Arnauld [1756], aient été antérieurement répartis entre les deux frères.

Ce dernier état de choses a dû cesser en 1737, époque de la mort de Nicolas-Simon. Or avant 1737 il n'y a eu de publié que les *Mémoires* de d'Andilly. Sur quatre ouvrages sortis des deux dépôts, il y en a donc trois qui en sont sortis par la volonté de l'abbé de Pom-

ponne. Ainsi toute la question se réduit à savoir lequel des deux frères a publié les *Mémoires* de d'Andilly. Serait-ce Nicolas-Simon? Lors de la première levée de boucliers contre la réputation de son aïeul [1701-1705], il laissa attaquer impunément celui-ci. A cette époque, il est vrai, il avait à craindre de compromettre sa fortune, et lui qui en 1710 voulait abolir pour sa postérité le souvenir de Port-Royal, n'eût pas sans doute voulu en 1705 rappeler à tous la part que sa famille avait prise à des luttes qui *avaient eu le malheur de déplaire à la cour*. (Voir plus bas, t. II, p. 228-233.) Mais en 1730, lors du premier essai de publication des *Mémoires*, n'était-il pas dans des circonstances plus favorables pour les produire? En effet, le despote était mort; mais lui-même était vieux. Il avait soixante-sept ans, et d'ailleurs le cardinal de Fleury dirigeait les affaires, et ne les dirigeait pas en faveur du Jansénisme. A la rigueur toutefois, Nicolas-Simon aurait pu le braver. En 1720 il avait renoncé à la dernière de ses charges, à celle de lieutenant du roi dans l'île de France. Libre désormais d'ambition, ne pouvait-il pas enfin songer à son honneur? — Son honneur? Il avait achevé de l'enfouir en 1725 avec les cendres qui reposaient à Palaizeau. Où en eût-il pris cinq ans après pour défendre leur mémoire? Cinq années de plus avaient-elles ajouté à ses forces et à sa résolution? — Tout se réunit au contraire pour faire attribuer à l'abbé de Pomponne les démarches qu'on ne pourrait expliquer chez son frère. En 1704, au moment où les accusations dirigées contre son aïeul prenaient de la consistance sous la plume de Bayle, l'abbé était parti pour son ambassade de Venise, d'où il n'était revenu qu'en 1710. Son éloignement lui avait alors fourni un prétexte assez plausible pour ne pas offenser la cour, sans précisément abandonner la défense de sa famille. Dès 1716, il avait atteint, avec la dignité de commandeur de l'Ordre, le comble des faveurs qu'il pouvait espérer. En 1727 et 1729 deux éditions des œuvres et des lettres de Bayle, données par Desmaizeaux, renouvellent les attaques dirigées contre d'Andilly, et c'est en 1730 que paraissent par fragments, et en 1734 que paraissent en entier les *Mémoires* de l'inculpé. Qui donc les a publiés, sinon celui qui après 1730 a fait encore trois autres publications de ce genre? Dans ce cas, il est vrai, il faut que Nicolas-Simon ait eu le courage de prêter le manuscrit original à son frère, si celui-ci ne le possédait pas. Or nous reconnaissons que le courage de Nicolas-Simon a pu aller jusque là, comme celui de l'abbé de Pomponne jusqu'à se mettre à l'abri derrière les noms de Bougerel et de Goujet.

Une dernière question qui n'intéresse plus que la bibliothèque de l'Arsenal, c'est de savoir comment les papiers qui étaient, si l'on veut, la propriété du marquis de Pomponne et de l'abbé son frère, ou, selon nous, de ce dernier seul, sont passés dans la bibliothèque de M. de Paulmy. A ce sujet nous n'avons rien de plus qu'une conjecture ; mais cette conjecture nous semble plausible. — Au moment où mourut l'abbé de Pomponne, aucune des personnes qui avaient porté le nom d'Arnauld n'existait plus. Mais les deux femmes de ce nom qui s'étaient alliées l'une à la famille de Torcy, l'autre à celle de Gamaches, avaient laissé, la première un fils et trois filles, la seconde une fille et trois fils. La fille du marquis de Gamaches s'était alliée à la famille Du Rumain. Les trois filles du marquis de Torcy s'étaient alliées aux familles d'Ancezune, de Nonant et de Mailli. Tous ces noms étaient illustres; aucun de ceux qui les portaient n'en avait augmenté l'éclat. Mais celle des nièces de l'abbé de Pomponne qui était entrée dans la famille de Mailli était morte en donnant le jour à une fille unique qui, en 1747, épousa Marc-René, marquis de Voyer, fils et neveu des deux d'Argenson, dont Louis XV avait fait ses ministres favoris, et qui en 1756, à l'époque où mourut l'abbé de Pomponne, étaient au faîte de leur puissance. Le père du marquis de Voyer avait dans ses attributions les Académies, la Bibliothèque du roi, l'Imprimerie royale. Il avait été agrégé à l'Académie des inscriptions, et s'était servi puissamment de son crédit en faveur des gens de lettres. Y a-t-il rien d'invraisemblable à supposer que l'abbé de Pomponne ait légué ses papiers à son petit-neveu, fils du puissant et bienveillant ministre? Or ce fils, né le 20 septembre 1722, était l'aîné de deux mois seulement de son cousin-germain, Antoine-René, marquis de Paulmy, fils de l'autre ministre du nom de d'Argenson. Antoine et Marc étaient unis par une étroite amitié et par une grande conformité dans leur manière de voir. Toutefois la passion des livres était plus particulièrement celle du marquis de Paulmy; le goût des chevaux celui du marquis de Voyer.—Le premier créa notre bibliothèque; le second fut directeur des haras. —Est-il improbable que ce dernier ait doté son cousin des papiers d'une famille à laquelle sa femme devait tenir d'autant moins qu'elle n'avait jamais connu la mère qui lui en avait transmis le sang déjà deux fois mélangé?

---

## Note R; t. II, p. 253-270.

### COLLECTION DE M. L'ABBÉ DELAN, DOCTEUR DE SORBONNE.

Il se trouve dans la bibliothèque de l'Arsenal (Impr., Théol., 6080, in-4°, 2 vol.) un recueil de pièces sur l'affaire du P. Pichon, en tête duquel M. de Paulmy a mis cette note : « J'ay acquis ces « deux volumes à l'inventaire de feu M. l'abbé de Lan, docteur de « l'ancienne Sorbonne, et par conséquent Janséniste. Ce qu'il y a « de morceaux et de nottes manuscrites, est de ce docteur, écrites « ou rassemblé par luy, et par conséquent peut et doit contenir « des choses curieuses sur un pareil sujet. » — C'est à ce recueil que se rapportent la plupart de nos citations relatives aux démêlés du P. Pichon. Mais comme toutes les pièces qu'il contient, au nombre de trente-sept (plus six doubles, 7 *bis*, 12 *bis*, 17 *bis*, 30 *bis*, 33 *bis*, *et* 34 *bis*), sont juxtaposées dans les deux volumes sans aucun ordre, et que chaque pièce en renferme souvent plusieurs autres d'époques différentes, nous dressons ici la table chronologique de toutes ces pièces, pour faciliter les renvois de nos citations et l'usage d'un recueil qu'on peut consulter avec fruit sur l'histoire du Jansénisme.

12 *février* 1679. — Décret du pape Innocent XI, pour régler l'usage de la communion, n° XXIII, p. 89, texte ; n° XI, p. 2, traduction. (Imprimés.)

14 *mai* 1742. — Testament de monseigneur l'évêque de Lodève, n° XX. (Impr. de 8 pages.)

*Octobre* 1745. — Extrait de l'art. 87 du *Journal de Trévoux* sur le livre du P. Pichon, n° XXIV, p. 7. (Impr.)

17 *décembre* 1745. — Approbation donnée par l'archevêque de Besançon au livre du P. Pichon, n° XIV, p. 7. (Impr.)

6 *mai* 1746. — Approbation de Son Altesse monseigneur l'évêque prince de Basle, n° XIV, p. 8. (Impr.)

6 *novembre* 1746. — Lettre pastorale de l'évêque de Marseille [Belsunce], portant approbation, n° XIV, p. 7. (Impr.)

22 *décembre* 1746. — Lettre de M. Languet, archevêque de Sens, au P. Pichon, portant approbation, n° V, p. 1 (Man.), et n° XXIV, p. 6. (Impr.)

24 *mai* 1747. — Lettre du même, pour demander que la lettre précédente ne soit point imprimée, n° V, p. 2 (Man.), et n° XXIV, p. 7. (Impr.)

*Juin* 1747. — Remarques de monseigneur l'archevêque de Sens sur le livre du P. Pichon, n° III. (Impr. de 11 pages.)

21 *juin* 1747. — Lettre de M***, docteur de Sorbonne, à monseigneur l'évêque de ***, en faveur du livre, n° XXIV. (Impr. de 7 p.)

1 *juillet* 1747. — Mandement de monseigneur l'archevêque d'Aix, où il rétracte en partie les éloges qu'il a donnés au livre, n° XIV, p. 3. (Impr.)

4 *décembre* 1747. — Lettre de monseigneur de Charancy, évêque de Montpellier, à monseigneur l'archevêque de Sens, sur la correction que celui-ci avait entreprise du livre, n° XIV, p. 5. (Impr.)

15 *décembre* 1747. — Mandement de monseigneur l'archevêque de Tours au sujet du livre...., n° VI. (Impr. de 8 pages.)

27 *décembre* 1747. — Ordonnance et instruction pastorale de monseigneur l'évêque d'Auxerre portant condamnation......, n° II. (Impr. de 147 pages. — Cf. *Œuvres de M. de Caylus*, t. VI.)

7 *janvier* 1748. — Ordonn. et instruct. pastor. de monseigneur l'évêque de Soissons, portant condamnation..., n° IV. (Impr. de 46 p.)

24 *janvier* 1748. — Lettre du P. Pichon à l'archev. de Paris, dans laquelle il se rétracte, n° VIII, p. 5; n° XXIX, p. 32; n° XXXI, v° du titre; n° XXXII, front.; n° XXXIV, p. 11. (Impr.)

29 *janvier* 1748. — Procuration de M. l'abbé de Pomponne pour faire poursuivre en parlement réparation des injures du P. Pichon; Adhésion de Constance de Harville, veuve de Nicolas-Simon, marquis de Pomponne, à cette poursuite; Projet de requête au parlement, n° XVII *bis*, p. 1. (Impr.)

30 *janvier* 1748. — Instruction pastorale de l'archev. de Tours sur la pénitence, n° VII. (Impr. de 37 pages.)

3 *février* 1748. — Ordonn. et instruct. pastor. de monseigneur l'év. de Carcassonne, portant condamnation, n° IX. (Impr. de 62 p.)

8 *février* 1748. — Lettre de l'archev. de Paris, portant condamnation.... (*Voir* n° XVII *bis*, p. 5; cette lettre manque au Recueil.)

11 *février* 1748. — Lettre de S. E. monseigneur le cardinal de Tencin, archev. de Lyon, pour communiquer la rétractation du P. Pichon, n° VIII. (Impr. de 6. p.)

13 *février* 1748. — Lettre écrite par monseigneur le chancelier [d'Aguesseau] à M. l'abbé de Pomponne, de la part du roi, n° XVII, p. 8 (Man.), et n° XVII *bis*, p. 6. (Impr.)

*Avant le* 15 *février* 1748. — Lettre de monseigneur l'évêque de Marseille, pour remercier l'archevêque de Sens de l'imprimé de juin 1747, n° V, p. 3 (Man.), et n° XXIV, p. 3. (Impr.)

15 *février* 1748. — Arrêt du conseil d'état, qui révoque le pri-

vilége accordé pour l'impression du livre, n° XVII *bis*, p. 8. (Impr.)

15 *février* 1748. — Lettre pastorale de l'évêque de Macon, pour communiquer la rétractation du P. Pichon, n° XXVI. (Imp. de 8 p.)

17 *février* 1748. — Dépôt des lettres écrites par le chancelier, au nom du roi; par le même, en son nom, et par le comte de Maurepas à l'abbé de Pomponne, n° XVII, p. 1 (Man.), et XVII *bis*, p. 3. (Impr.)

18 *février* 1748. — Instruction pastorale de monseigneur l'archevêque de Tours, sur la communion, n° VII *bis*. (Impr. de 83 p.)

22 *février* 1748. — Lettre de l'évêque de Nantes, pour notifier la rétractation, n° XXVIII. (Impr. de 2 p.)

28 *février* 1748. — Lettre de l'archevêque d'Aix, pour communiquer la rétractation, n° XV, p. 1. (Impr.)

28 *février* 1748. — Avertissement de l'évêque de Marseille, contre le livre..., n° XV, p. 3. (Impr.)

*Février* 1748. — Extrait d'un mandement de l'évêque de Luçon, contre le livre..., n° XV, p. 4. (Impr.)

*Fin de février* 1748.—Lettre de l'abbé de Pomponne à l'*abbesse* de Maubuisson, n° XVI. (Man.)

2 *mars* 1748. — Ouverture du dépôt, placé le 17 février précédent par l'abbé de Pomponne, chez son notaire, n° XVII, p. 2 (Man.), et n° XVII *bis*, p. 4. (Impr.)

13 *mars* 1748. — Lettre de l'évêque de Toulon, pour notifier la rétractation..., n° XXVII, p. 1-26. (Impr.)

26 *mars* 1748. — Ordonn. et instruct. pastor. de l'évêque de La Rochelle, sur la communion pascale, n° XI. (Impr. de 4 p.)

26 *mars* 1748. — Ordonn. et instruct. pastor. de l'évêque de Lodève, portant condamnation..., n° XIX. (Impr. de 55 p.)

*Vers la fin de mars ou le commencement d'avril* 1748. — Le triomphe de M. Arnauld, n° XVII *bis*. (Impr. de 8 p.)

6 *avril* 1748. — Mandement de l'archevêque de Rouen, portant condamnation..., n° X. (Impr. de 10 p.)

9 *avril* 1748. — Lettre de l'évêque d'Amiens, sur la rétractation..., n° XXX, p. 33-42. (Impr.)

17 *avril* 1748. — Ordonnance de l'évêque de Toul, contre le livre..., n° XXIX, p. 29-32. (Impr.)

22 *avril* 1748. — Avertissement de l'archevêque de Besançon, portant condamnation du livre..., n° XII. (Impr. de 3 p.)

23 *avril* 1748.—Lettre de l'évêque de Basle au P. Pichon, pour le blâmer de s'être rétracté, n° XXV. (Impr. de 4 p.)

26 *avril* 1748. — Mandement de l'évêque de Beauvais, portant condamnation..., n° XXII. (Impr. de 7 p.)

27 *avril* 1748. — Arrêt du conseil d'état portant condamnation de l'écrit intitulé : *Triomphe de M. Arnauld,* n° XVIII. (Impr. de 2 p.)

23 *mai* 1748.—Ordonn. et instruct. pastor. de l'évêque d'Évreux, portant condamnation..., n° XXXI. (Impr. de 45 p.)

*Juin* 1748. — Instruct. pastor. de S. A. E. le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, sur la Pénitence et l'Eucharistie, n° XXIII. (Imp. de 91 p.)

*Vers juin* 1748. — Avertissement mis en tête d'une lettre de Fénelon, par les défenseurs du P. Pichon, n° XXXII, frontisp., f° 1, v° et p. 148. (Impr.)

16 *juillet* 1748. — Ordonn. et instruct. pastor. de l'évêque de Saint-Pons, portant condamnation, n° XXXII. (Impr. de 200 p.)

1748. — Remarques sur certaines condamnations portées contre le livre du P. Pichon, n° XXI. (Impr. de 5 p.)

23 *février* 1749. — Instruct. pastor. de l'archevêque de Tours, sur la justice chrétienne, n° XXXIII (impr. de 200 p., suivi d'une page de réflexions manuscrites).

1749. — Jugement sur la pièce précédente, dicté à Rouen par un Jésuite, professeur en théologie, n° XXXIII, après le titre. (Man. de 2 p.)

15 *novembre* 1749. — Mandement de l'archevêque de Tours, portant condamnation d'un libelle dirigé contre son instruction du 23 février 1749, n° XXXIV. (Impr. de 96 p.)

13 *janvier* 1750. — Mandement de l'évêque d'Auxerre, portant permission de manger des œufs, etc...., n° XXXVII. (Impr. de 44 p.)

*Janvier* 1750. — Lettre critique sur les opinions émises par l'archevêque de Tours, n° XXXIV *bis*. (Man. de 3 p.)

*Pièces sans date.* — Lettres et notes de M. Delan, sur le livre du P. Pichon, n° I. (Man. de 32 p.) — Table [incomplète et sans ordre] dressée par M. Delan sur le Recueil, n° XXXVI. (Man. de 2 p.) — Vers contre le P. Pichon, n° XIV. (Man. de 24 vers.)

## Note S ; les deux volumes *passim*.

### TABLE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS ET DES OUVRAGES CITÉS [1].



[1] A l'indication des auteurs et des ouvrages nous joignons celle des pages dans lesquelles nous les avons cités, afin que le lecteur puisse non seulement voir d'un coup d'œil quelles sont nos autorités, mais s'assurer facilement de l'emploi que nous en avons fait. — Nous nous sommes servi le plus qu'il nous a été possible des meilleures éditions ; mais il ne nous a pas toujours été possible de nous les procurer, ou de les conserver pendant toute la durée de notre travail. — Nos citations sont nombreuses, trop nombreuses peut-être ; sur ce point nous acceptons toute espèce de blame, excepté celui qui les supposerait accumulées par une vaine ostentation de savoir. Personne ne s'avoue mieux que nous combien cette ostentation est facile lorsqu'on dispose d'une grande bibliothèque, et que le savoir dont elle se targue n'est que de la petite érudition. D'ailleurs qui ne connaît le dix-septième siècle, et comment prétendre faire de l'érudition sur des époques si rapprochées ? — Aussi notre unique but a-t-il été de nous montrer non pas érudit, mais sincère. (Voir t. I, *Dédicace*, p. IX.)

CLERC [LE]. — *La vie* du cardinal de Richelieu, 1753, 5 vol. in-12. T. I, p. 15, 345.

COLBERT [J. B.]. — *Testament* politique... où l'on voit tout ce qui s'est passé sous le règne de Louis-le-Grand jusqu'en 1684. 1693, 1 vol. in-12. T. II, p. 124.

Collection de Mémoires relatifs à l'Histoire de France depuis l'avénement de Henri IV jusqu'à la paix de Paris conclue en 1763, publiée par MM. A. PETITOT et de MONMERQUÉ, 1820-1829, 2e série, 78 vol. in-8°. — *Notice* sur Port-Royal, t. XXXIII, 1824. T. I, p. 322; t. II, p. 103, 112.

— *Voir* CONRART. — Mémoires de M***. — RICHELIEU. — SULLY.

COLLET [P.]. — *Voir* Lettres critiques.

COLONIA [le P.]. — *Voir* Dictionnaire des livres jansénistes.

CONRART [Valentin]. — *Mémoires* de Valentin Conrart, premier secrétaire perpétuel de l'Académie française, [publiés par M. de MONMERQUÉ, dans la collection de MM. Petitot et de Monmerqué, 2e série, t. XLVIII, 1825]. (Cf. Bibl. de l'Arsenal, mss, Hist. Fr., n° 902, in-f°, 18 vol.; n° 574, in-4°, 24 vol.; et Bell. Lett., 145, in-f°?; 147, 151, in-4°, 4 vol.) T. I, p. 15.

CORT [Christian de]. — (*Voir* t. I, *Appendice*, note L.) — *La lumière* du monde. T. I, p. 288, 307.

— *La dernière* miséricorde de Dieu. T. I, p. 308, 313.

COUDRETTE [Christophe]. — *Voir* Mémoires historiques sur le Formulaire.

COULANGES. — *Mémoires* de M. de Coulanges, suivis de Lettres inédites de Mme de Sévigné, de son fils, de l'abbé de Coulanges, d'Arnauld d'Andilly, d'Arnauld de Pomponne, de Jean de La Fontaine et d'autres personnages du même siècle, publiés par M. de MONMERQUÉ, 1820, in-8°. T. I, p. 2, 20, 23, 363, 365, 366; t. II, p. 11-13, 15, 18, 40, 55, 61, 86, 97, 104, 106, 109, 113, 371, 372.

COURTILZ [Gatien de]. — *Voir* Annales de la cour.

COUSIN [M. V.]. — *Du scepticisme* de Pascal [Revue des deux mondes, 1844 et 1845, ve série, t. VIII et IX, - LVIe et LVIIe de la collection]. T. I, p. 24, 285, 286.

CRÉTINEAU JOLY [M.]. — *Histoire* de la Compagnie de Jésus, 1846, 3 vol. in-8°. T. II, p. 20.

CROIX [l'abbé de LA]. — *Voir* Mémoires de la vie de M. Wallon de Beaupuis, *et* Vies intéressantes et édifiantes des amis de Port-Royal.

D

DANGEAU [Philippe de Courcillon, marquis de]. — *Mémoires* ou Journal de la cour de Louis XIV de 1684 à 1720, publiés par Mme de Genlis; 1817, 4 vol. in-8°. T. II, p. 372.

DEBURE [Guillaume]. — *Voir* Catalogue des livres de M. de La Vallière.

Défense de feu M. Vincent de Paul, contre les faux discours du livre de sa vie publiée par Abelly [par Martin de BARCOS, abbé de Saint-Cyran], 1663, 1 vol. in-4°. T. I, p. 292, 343; t. II, p. 253.

Défense de la vérité et de l'innocence outragées dans la lettre pastorale de M. de Charancy [par LEGROS, chanoine de Reims]; 1745, 1 vol. in-4°. T. I, p. 289, 332, 381.

DELAN [l'abbé] (Cf. Nécrologe de Cerveau, t. II, p. 308, et t. IV, p. 225). — *Collection* des pièces relatives à la publication d'un livre du P. PICHON, intitulé : *L'esprit*

de *Jésus-Christ et de l'Eglise sur la fréquente communion.* Bibl. de l'Arsenal, Imp., Théol., n° 6080, 2 vol, in-4°. — Table de cette collection, t. II, *Appendice*, p. 380.

DESMAISEAUX *ou* DESMAIZEAUX. — *Voir* Bibliothèque raisonnée des ouvrages des sçavans. — BAYLE [Œuvres de].

DES MARETS frères. — *Voir* Histoire curieuse... de Labadie.

DESMARETS de SAINT-SORLIN. — Advis du Saint-Esprit au roi [non indiqué dans la liste de ses ouvrages, *Hist. de l'Académie* par Pellisson et d'Olivet, 1743, 2 vol. in-12, t. I, p. 402. — Cf. Racine, *Œuv.*, t. VI, p. 7]. T. I, p. 349.

DESMOLETS [le P.]. — *Continuation* des Mémoires de littérature et d'histoire, 1749, 11 vol. in-12. T. I, p. 257, 277, 284.

DETTEY [l'abbé]. — *Voir* Vie de M. de Caylus.

DEVÉRITÉ, [*et non pas* DE VÉRITÉ.] — *Voir* Essai sur l'histoire générale de Picardie.

Dictionnaire de l'Académie, 1835, 2 vol. in-4°. T. I, p. 348.

Dictionnaire [*et non pas* bibliothèque, t. II, p. 149] des livres jansénistes ou qui favorisent le Jansénisme [par les PP. de COLONIA et PATOUILLET], 1752, 4 vol. in-12. T. I, p. 5, 23, 289, 346, 348, 383; t. II, p. 149.

Divers actes, lettres et relations des religieuses de Port-Royal du Saint-Sacrement, touchant la persécution et les violences qui leur ont été faites au sujet du Formulaire. 2 vol. in-4°, Bibliothèque de l'Arsenal, Impr., Hist., n° 13387 *bis*.

Le 1er vol. renferme :

1° Relation de ce qui s'est passé à Port-Royal depuis le commencement d'avril 1661 jusqu'au 27 du même mois de l'année 1663. — 52 pages.

2° Relation de ce qui s'est passé à Port-Royal depuis le commencement de 1664 jusqu'au jour de l'enlèvement des religieuses, 26 août de la même année. — 115 pages.

3° Relation de la captivité de la sœur Anne-Marie de Sainte-Eustoquie de FLECELLES de BREGI. — 36 pages.

4° Mémoires touchant ma sœur Anne de Sainte-Eugénie..... de SAINT-ANGE; — la sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse ARNAULD D'ANDILLY, sur la captivité de la mère Agnès, sa tante; — la captivité de la mère AGNÈS. — Advis donnés par la mère AGNÈS. — Relation de la sœur Madeleine de Sainte-Christine BRIQUET sur sa captivité; — de ma sœur Madeleine de Sainte-Candide LE CERF, depuis son enlèvement; — de la sœur Marie-Charlotte de Sainte-Claire ARNAULD D'ANDILLY. — Rétractation de D. GERBERON le 16 août 1710. — 192 pages.

5° Relation de la captivité de la mère Angélique de Saint-Jean ARNAULD D'ANDILLY.

6° Lettres de la mère Angélique de Saint-Jean à M. Arnauld, écrites depuis que la communauté fut transférée à Port-Royal-des-Champs jusqu'à la paix de l'Église. — 32 pages.

Le 2e vol. contient :

7° Relation faite par ma sœur Geneviève de l'Incarnation [PINEAU] de ce qui s'est passé à Port-Royal de Paris depuis le 26 août 1664 jusqu'au 3 juillet 1665. — 52 pages.

8° Relation contenant les lettres que les religieuses de Port-Royal ont écrites pendant les dix mois qu'elles furent renfermées sous

de Lyon prétend qu'ayant eu l'honneur de la conception du roi Louis XIII, elle est sa vraie patrie; 1622, in-4°. T. II, p. 48.

GOULART [Simon]. — *Voir* Mémoires de la ligue.

GOUBVILLE [Jean de]. — *Mémoires*... concernant les affaires auxquelles il a été employé par la cour depuis 1642 jusqu'en 1698; 1724, 2 vol. in-12. T. II, p. 124.

GRAMOND [Gabriel-Barthélemi de]. — *Historiarum* Galliæ ab excessu Henrici IV, lib. XVIII. T. I, p. 6, 340.

— *Lettre* à Philarque, pour répondre aux plaintes de M. d'Andilly contre quelques endroits de son histoire, du 20 mars 1644; in-4°. T. I, p. 340.

GRANGE [M. le marquis de LA]. — *Voir* FORCE [duc de LA].

GREGORIUS TURONENSIS. — *Historia* ecclesiastica Francorum; 1699, 1 vol. in-f°. T. II, p. 365, 366.

GRIFFET [le P.]. — *Recueil* de lettres pour servir à l'histoire militaire du règne de Louis XIV; 1760-1764, 8 vol. in-12. T. II, p. 283.

GRIMM [le baron F. Melchior de]. — *Correspondance* littéraire, philosophique et critique, adressée à un souverain d'Allemagne; 1812-1814, 17 vol. in-8°. T. I, p. 348.

GUELFE [Léonard]. — *Voir* Relation de la retraite de M. Arnauld.

GUILBERT [l'abbé]. — *Voir* Mémoires historiques et chronologiques sur l'abbaye de Port-Royal des Champs.

Guirlande [la] de JULIE; 1784, imprimerie de Monsieur, 1 vol. in-8°. — Variantes dans le m^ss de l'Arsenal, Bel. Let., Fr., n° 145, f° 1087. T. II, p. 45-49.

— *Voir* RIVE [l'abbé].

GUYON [M^me]. — *Œuvres* [publiées par P. POIRET]; 1713, etc., 39 vol. in-8°. T. I, p. 323.

## H

HAENEL [Gust.]. — *Catalogi* librorum manuscriptorum qui in bibliothecis Galliæ, Helvetiæ, Belgii, Britanniæ Magnæ, Hispaniæ, Lusitaniæ, asservantur; 1830, 1 vol. in-4°. T. II, p. 43.

HAUDICQUER DE BLANCOURT. — *Nobiliaire* de Picardie; 1693. 1 vol. in-4°. T. II, p. 358.

HAURANNE [Duvergier de]. — *Voir* SAINT-CYRAN.

HECQUET [Philippe]. — *Voir* RANCÉ.

HELYOT [le P.]. — *Histoire* des ordres monastiques, religieux et militaires, et des congrégations séculières de l'un et de l'autre sexe; 1714-1719, 8 vol. in-4°. T. I, p. 292.

HERMANT [Godefroi]. — *Histoire* du Jansénisme, bibliothèque Royale m^ss, S. Germain, n° 911; 3 vol. in-f°. T. I, p. 219, 371-375.

— *Histoire* de l'église de Beauvais, bibliothèque Royale, m^ss, Suppl. Fr., n° 2674; 2 vol. in-f°. T. I, p. 219.

HERSENT [Carolus]. — *Voir* OPTATUS GALLUS.

Heures de Port-Royal. — *Voir* Office de l'Eglise et de la Vierge.

Histoire abrégée de l'abbaye de Port-Royal [par Michel TRONCHAY]; 1710. (Nous nous servons de la réimpression qui se trouve en tête des Mémoires de Fontaine.) T. I, p. 335.

Histoire abrégée de la dernière persécution de Port-Royal, suivie de la Vie édifiante des domestiques de cette sainte maison [par l'abbé PINAULD]; 1750, 3 vol. in-12. T. II, p, 227, 230.

Hist., impr., n° 6726; 1 vol. in-4°. T. I, p. 23.

Maupeou [Pierre]. — *Vie* de Rancé; 1702, 2 vol. in-12. T. I, p. 109.

Mélanges d'histoire et de littérature, recueillis par Vigneul Marville [Dom Bonaventure d'Argonne, chartreux]; 1713, 3 vol. in-12. T. I, p. 15, 19.

Mélanges tirés d'une grande bibliothèque [par le marquis de Paulmy et Constant d'Orville]; 1779-1788, 70 vol. in-8°. T. II, p. 247.

Mémoires chronologiques et dogmatiques pour servir à l'histoire ecclésiastique, depuis 1600 jusqu'en 1716 [par le P. d'Avrigny]; 1720, 4 vol. in-12. T. I, p. 289, 383.

Mémoires de l'Académie des Inscriptions. — *Voir* Histoire de l'Académie, etc.

Mémoires de l'Académie des Sciences. — *Voir* Histoire de l'Académie, etc.

Mémoires de la ligue, sous Henri III et Henri IV..... [par Simon Goulart, sous le nom de Samuel du Lys]; nouvelle édition, revue et augmentée de notes historiques et critiques [par l'abbé Goujet]; 1758, 6 vol. in-4°. T. I, p. 14, 38; t. II, p. 4.

Mémoires de la vie de M. Wallon de Beaupuis [Charles], prêtre [directeur des écoles de Port-Royal, par l'abbé de La Croix, son neveu; dans les] Vies intéressantes et édifiantes des amis de Port-Royal [par Le Clerc. — *Voir* ce dernier titre.]

Mémoires de M***. — Collections de M. Petitot, 2° série, t. LVIII. T. II, p. 129.

Mémoires de M. D. L. R[ochefoucault] sur les brigues à la mort de Louis XIII...., et Mémoires de M. de La Chastre; 1664, 1 vol. in-12. T. I, p. 15, 16.

Mémoires d'un favori [Dubois d'Annemets] de S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans; 1667, 1 vol. in-12. T. I, p. 233, 248, 250, 340, 341.

Mémoires historiques et chronologiques sur l'abbaye de Port-Royal des Champs [par l'abbé Guilbert]; 1re partie, 1758-1759, 2 vol. in-12 [la 2e partie n'a jamais été publiée], 3e partie, 1755-1756, 7 vol. in-12. T. I, p. 33, 38, 129, 142, 289, 299, 334, 344, 347, 381, 383; t. II, p. 4, 5, 57, 70, 118, 120, 123, 179, 214, 217, 218, 226-233, 252, 273-275, 300-304, 307, 349, 351, 352, 354, 355, 362, 367.

Mémoires historiques sur le Formulaire [par Christophe *Coudrette*]; 1756, 2 *vol. in*-12. T. I, p. 85, 103, *111*, *114*.

Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal et à la vie de la R. M. Marie-Angélique de Sainte-Magdeleine Arnauld [publiés par Barbeau de la Bruyère]; 1742, 3 vol. in-12. T. I, p. 171, 197, 201, 216, 252, 255, 258, 292, 293, 333, 336, 338, 347, 360, 361, 367; t. II, p. 1, 3-5, 19, 25, 42, 57, 59, 139, 140, 183, 212-214, 217, 218, 226, 253, 280, 282, 297-301, 303-307, 309, 311, 313, 316, 317, 324, 327, 329, 330, 332, 333, 334, 340, 346, 349, 351, 366.

Mémoires sur la destruction de l'abbaye de Port-Royal des Champs [recueillis et publiés par Jacques Fouillou]; 1711, 1 vol. in-12. T. II, p. 227.

Menagiana, édition de Hollande, ou mieux édition de Paris; 1729, 4 vol. in-12 [avec les cartons, bibliothèque de l'Arsenal, Impr., Bel. Let., n° 20196, où

1761, 4 vol. in-12, T. II, p. 43, 149, 153.

QUESNEL [le P. Pasquier]. — *Justification* de M. Arnauld contre la censure de 1656; 1707, 3 vol. in-12. T. II, p. 153.

— *Très humbles* remontrances à M. de Précipiano [archevêque de Malines], sur son décret de 1695 portant défense de lire plusieurs livres. T. I, p. 376.

— *Voir* Histoire abrégée de la vie et des ouvrages d'Antoine Arnauld. — Foi [la] et l'innocence, etc. — Histoire du Formulaire. — Paix de Clément XIV. — Varet, Relation.

QUINCY [de]. — *Histoire* militaire de Louis XIV, 1726, 8 vol. in-4°. T. II, p. 120, 223, 284, 285, 288.

QUINTINYE [de LA].—*Instruction* pour les jardins fruitiers et potagers, 1716, 2 vol. in-4°. T. I, p. 37; t. II, p. 110.

R

RACINE [Jean]. — *Œuvres*..... avec des commentaires par J. L. GEOFFROY; 1808, 6 vol. in-8°. T. I, p. 182, 215, 274, 279, 300, 301, 330; t. II, p. 24, 25, 29, 42, 54, 57, 112, 119, 161, 163, 178, 296, 299, 310, 333, 340, 341.

— *Abrégé* de l'histoire de Port-Royal; 1767, 1 vol. in-12. T. I, p. 100, 150, 215, 216, 218, 292, 337; t. II, p. 43, 57, 87, 153, 155, 167, 183, 294.

RACINE [Louis]. — *Mémoires* sur la vie de Jean Racine; 1747, 2 vol. in-12. T. II, p. 170.

RACINE [l'abbé]. — *Voir* Abrégé de l'histoire ecclésiastique.

RAGUENET [l'abbé Fr.]. — *Histoire du* vicomte de Turenne; 1769, 1 vol. in-12. T. I, p. 357.

RAMSAY [A. M.]. — *Histoire* du vicomte de Turenne; 4 vol. in-12, La Haye, 1736. T. I, p. 357; t. II, p. 211.

RANCÉ [l'abbé de]. — *Correspondance* inédite, biblioth. de l'Arsenal, m^ss, et chez M. Sainte-Beuve. T. I, p. 111, 158, 160-176, 191-194. 208[1]; t. II, p. 75, 83, 94.

— *Lettres* d'Armand Jean Le Bouthillier de Rancé..., publiées par B. GONOD; 1846, 1 vol. in-8°. T. I, p. 108, 113, 117-120. 132, 133, 135, 136, 138-140, 147, 148.

— *Relations* de la vie et de la mort de quelques religieux de La Trappe; 1696, 4 vol. in-12. T. I, p. 132.

— *De la sainteté* et des devoirs de la vie monastique; 1683, 1 vol. in-4°. T. I, p. 127.

— *Eclaircissement* de quelques difficultés contre le traité des devoirs; 1685, 1 vol. in-4°. T. I, p. 127.

— *Lettre* sur le sujet des humiliations et autres pratiques de religion; 1677, 1 vol. in-12. T. I, p. 124.

Recueil de diverses pièces pour servir à l'histoire; 1639 et 1640, 1 vol. in-4° de 921 pages, et dont la table indique 64 pièces. T. I, p. 340.

[1] Nous signalons, p. 208, trois lettres de Rancé à Hecquet qui appartiennent à M. Sainte-Beuve. Il doit s'en trouver un bien plus grand nombre entre les mains de MM. Hecquet d'Orval, descendants de l'illustre médecin, qui habitent Abbeville et qui ont hérité de toute sa correspondance avec les principaux membres de Port-Royal. — C'est à l'obligeance de M. Louandre que nous devons ce renseignement.

d'estat de Henri le Grand [dans la collection de MM. PETITOT et de MONMERQUÉ]; 10 vol. in-8°, 1820. T. I, p. 348.

— *Mémoires*... mis en ordre, avec des remarques par L. D. L. [l'abbé de L'Ecluse]; 1745, 3 vol. in-4°. T. I, p. 347.

Supplément au Nécrologe de l'abbaïe de Notre-Dame de Port-Roïal des Champs [par Le FEBVRE DE SAINT-MARC, avec la collaboration de GOUJET]; 1735, in-4°. T. I, p. 15, 38, 141, 334; t. II, p. 159, 217, 232, 233, 235, 306, 307.

Supplément aux Mémoires de Sully [par les abbés de MONTEMPUIS et GOUJET]; 1762, 1 vol. in-12. T. I, p. 348.

Supplément aux Nouvelles ecclésiastiques [par le P. PATOUILLET et autres Jésuites]; 1734-1748, 1 vol. in-4°. T. I, p. 289; t. II, p. 235, 256, 266, 269, 383, 385.

SWERT [Pierre de]. — *Voir* Chronicon congregationis Oratorii.

**T**

TALLEMANT DES RÉAUX.—*Les Historiettes* de Tallemant des Réaux, Mémoires pour servir à l'Histoire du dix-septième siècle, publiés par MM. de MONMERQUÉ, de CHATEAUGIRON et TASCHEREAU, 1834, 6 vol. in-8°. T. I, p. 9, 13-15, 19, 23, 27, 37, 40, 41, 77, 178, 179, 205, 206, 211, 278, 337-339, 344-347; t. II, p. 2, 42, 48, 54, 65, 278, 280, 298, 368.

THIERS [l'abbé]. — *Voir* Apologie de M. l'abbé de la Trappe.

TILLEMONT [Le Nain de]. — *Lettre* à feu M. l'abbé de la Trappe avec la réponse dudit abbé, 1704, in-12; — à la sphère; avec un discours préliminaire, des éclaircissemens et plusieurs lettres et pièces justificatives, 1705, in-12. T. I, p. 116, 129-132, 134-142, 149, 152-155, 184, 207, 209, 210.

TRONCHAY [Michel]. — *Voir* Histoire abrégée de l'abbaye de Port-Royal.

**V**

VALANT [Portefeuilles de]. Bibl. royale, m$^{ss}$. T. I, p. 201, 204.

— *Voir* SÉVIGNÉ [René de].

VALETTE [le cardinal de La].— *Mémoires*, 1772, 2 vol. in-12. T. II, p. 368.

VARET [A.]. — *Voir* Relation de ce qui s'est passé dans l'affaire de la paix de l'Eglise.

VASSOR [Michel Le].—*Histoire* de Louis XIII, contenant les choses les plus remarquables arrivées en France et en Europe depuis la minorité de ce prince jusqu'à la mort de Villeroy, ancien secrétaire d'état, 1757, 7 vol. in-4°. T. I, p. 340.

VAUCEL [l'abbé L. P. du]. — *Remarques* inédites sur le livre intitulé : *Tractatus de libertatibus Ecclesiæ gallicanæ, auctore M. Charlas*. [Ce livre n'a pas été publié; Cf. Moreri v° VAUCEL.] T. I, p. 41.

— *Voir* Vie de Pavillon.

VAVASSEUR [Fr.]. — *Voir* Recueil de pièces sur la naissance du Dauphin.

Véritables [les] motifs de la conversion de l'abbé de la Trappe, avec quelques réflexions sur sa vie et sur ses écrits, ou les Entretiens de Timocrate et de Philandre sur un livre qui a pour titre : *Les devoirs de la vie monastique* [par Daniel de LA ROQUE], 1685, 1 vol. in-12. T. I, p. 107, 108, 110, 121, 128, 148; t. II, p. 100.

Vie continuée de damoiselle Antoinette Bourignon, reprise de-

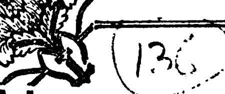
FIN.

# TABLE DU SECOND VOLUME.

APPENDICE.



FIN.



# LA VÉRITÉ

SUR

# LES ARNAULD

complétée

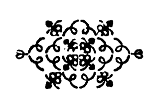
A L'AIDE DE LEUR CORRESPONDANCE INÉDITE,

PAR PIERRE VARIN,

CONSERVATEUR ADJOINT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL,
EX-DOYEN DE FACULTÉ.

*Hoc autem dico, ut nemo vos decipiat in sublimitate sermonum.*
(Epist. B. PAULI ad Coloss., c. II, v. 4.)

TOME SECOND.



PARIS,
LIBRAIRIE DE POUSSIELGUE-RUSAND,
rue du Petit-Bourbon Saint-Sulpice, 3;
A LYON, CHEZ J. B. PÉLAGAUD ET C^IE.
1847



Paris, imprimerie de Poussielgue, rue du Croissant, 12.

